

ONTARIO  
SUPERIOR COURT OF JUSTICE

BETWEEN:

TERRI JEAN BEDFORD, AMY LEBOVITCH, VALERIE SCOTT

Applicants

and

ATTORNEY GENERAL OF CANADA

Respondent

AFFIDAVIT OF RICHARD POULIN

I, RICHARD POULIN, of the City of Ottawa, in the Province of Ontario,  
SOLEMNLY AFFIRM:

1. I am a full professor in the Department of Sociology and Anthropology at the University of Ottawa. I hold a Ph. D. in sociology from the Université de Montréal, and hold Bachelor's and Master's degrees in sociology from the Université du Québec à Montréal. **Attached to this affidavit as Exhibit "A" is a summary of my *curriculum vitae*.**

2. I teach the following courses at the graduate level:

- (a) In 2008: SOC 5501, Thèmes choisis : sociologie des industries du sexe
- (b) In 2007: SOC 5501, Thèmes choisis : sociologie de la prostitution et de la pornographie
- (c) In 2006: SOC 7522, Mondialisation et industries du sexe
- (d) In 2005: SOC 7566, Développement, rapports sociaux de sexe

11380

(e) In 2003: SOC 5501, Thèmes choisies : la mondialisation des marchés sexuels

3. I have significant expertise on the subjects of prostitution, human trafficking, pornography, and on the sex industry in general. These areas have been the focus of my research and publications since the 1980s.

4. My research encompasses the globalization of prostitution, that is, the global context in which it has developed internationally and its dynamics, as well as the impact of neo-liberal policies on the international expansion of prostitution, human trafficking for the purpose of sexual exploitation and sex tourism. Since prostitution is a globalized industry — trafficking for the purpose of prostitution and sex tourism are aspects of the international organization of prostitution — a comprehensive analysis of this industry and its current growth on the international and domestic stages require us to examine the factors that have permitted this globalization to occur. **Attached to this affidavit as Exhibit "B" is Chapter I of my book, *La mondialisation des industries du sexe*, Ottawa: L'Interligne, 2004.**

5. Among other things, I analyse the historical factors (wars and military occupations) that led to the creation of the infrastructures of prostitution in the 1960s in South Korea, Vietnam, Thailand and the Philippines. These factors were important in the 1990s in Bosnia–Herzegovina, Cambodia and elsewhere in the development of the prostitution industry and the trafficking in women for purpose of

prostitution in these countries. These countries are now involved in the globalization of prostitution upstream and downstream, both in trafficking for the purpose of prostitution and in sex tourism<sup>1</sup>. **Attached to this affidavit as Exhibit "C" is my book *Enfances dévastées: L'enfer de la prostitution, Volume I, Ottawa: L'Interligne, 2007.***

6. My work also highlights the feminization of poverty on the global stage (and in Canada), a major factor in the growth of prostitution and human trafficking. My work also highlights the feminization of international migration, in which human trafficking for the purpose of sexual exploitation plays a part.

7. My first publications were on the subject of pornography, a subject on which I have written three books: *La violence pornographique, la virilité démasquée*, Hull: Asticou, 1986; *La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités*, Yens-sur-Morges, Switzerland: Cabédita, 1993; *Le sexe spectacle*, Hull/Ottawa: Vents d'Ouest et Vermillon, 1994.

8. I have edited an issue of an academic journal, "Pornographie et violence faite aux femmes et aux enfants", *Les Cahiers du socialisme*, Université du Québec à Montréal, No. 16, 1984. I have also published several chapters in books and articles in academic journals both in Canada and abroad.

---

<sup>1</sup> Richard Poulin, *Enfances dévastées: L'enfer de la prostitution*, Ottawa, L'Interligne, 2007. See "Les systèmes de la prostitution des enfants en Asie", pp. 153-166.

9. I have published several books on prostitution, trafficking in women and children, sex tourism and chapters in books and many articles in academic journals, magazines and newspapers in Canada, Switzerland, France, Italy, Brazil, Spain, the United States, Austria and elsewhere. My main publications on this topic include the following:

- (a) *Enfances dévastées. L'enfer de la prostitution* (Volume I, Ottawa: L'Interligne, 2007);
- (b) *Les enfants prostitués. L'exploitation sexuelle des enfants* (Paris: Imago, 2007);
- (c) *Abolir la prostitution* (Montréal: Sisyphe, 2006);
- (d) *Prostituzione, globalizzazione incarnata* (Milano: Jaca Book, 2006);
- (e) *La mondialisation des industries du sexe, prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants* (Ottawa: L'Interligne, 2004; Québec: Institut Nazareth Louis Braille, 2005; Paris: Imago, 2005);
- (f) *Desafios do livre mercado para o feminismo* (São Paulo: SOF/Cadernos Sempre Viva, 2005);
- (g) *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux* (Ottawa: L'Interligne, to be published in 2008).

10. I have edited an issue of an international journal on the subject of prostitution and human trafficking: "Prostitution, la mondialisation incarnée", *Alternatives Sud*, Louvain-la-Neuve, Belgium, and Paris, France, Cetri/Syllepse, Vol. XII, No. 3, September 2005.

11. Several of my articles and book chapters on prostitution and human trafficking have been translated into a number of languages (Hungarian, Serbian,

Hebrew, Khmer, Arabic, English, German, Italian, Spanish, Finnish and Portuguese).

12. My work has been cited by various governments (France, Scotland, Great Britain), international organizations (the International Labour Organization, International Organization for Migration, UNICEF) and specialists in the field, as well as groups such as non-governmental organizations and foundations.

13. I have testified before two House of Commons committees as an expert witness on prostitution: twice before the Subcommittee on Solicitation Laws of the Standing Committee on Justice, Human Rights, Public Safety and Emergency Preparedness and once before the Standing Committee on the Status of Women. I have also been invited by foreign governments (City of Madrid, City of Paris, the French Senate, the Department of Equality of the Grand Duchy of Luxembourg) to present my work and talk about my analyses.

14. I am often interviewed by Canadian and foreign media (France, Spain, Italy, Switzerland, Belgium, etc.) on the subjects of prostitution and human trafficking. I am regularly invited to present the results of my research at conferences and meetings in Canada and abroad.

15. I have published on the subject of sexual serial killers (including "La fascination morbide. Les meurtriers en série, fictions et réalités", *Les Œuvres*

noires de l'art et de la littérature, L'Harmattan, 2002). I am currently writing a book on this subject.

16. My other academic work involves, among other topics,
- (a) Poverty — *L'insoutenable misère du monde, économie et sociologie de la pauvreté*, Hull: Vents d'Ouest, 1998.
  - (b) Eastern Europe and Russia — *La fin du socialisme*, Yens-sur-Morges, Switzerland: Cabédita, 1996; *La déraison nationaliste; conflits nationaux, pays "socialistes" et marxisme*, Ottawa: L'Interligne, 2000; *Europe de l'Est, la fin du "socialisme"*, Hull: Vents d'Ouest, 1993.
  - (c) China — *La politique des nationalités de la République populaire de Chine*, Québec: Conseil de la langue française, 1984.
  - (d) I have edited an issue of an academic journal on the sexual revolution, "L'amour aux temps de la chlamydia", *Critiques socialistes*, Université d'Ottawa, No. 6, 1989, which specifically examines some of the effects of this "revolution", including the commercialization of sex.
17. These latest works have been very useful for me in understanding and considering the factors in the development of prostitution on a global scale and the social and economic conditions in certain parts of the world (eastern Europe, Russia and southern China) that foster human trafficking for the purpose of sexual exploitation.
18. I work with various non-governmental organizations (NGOs) involved in the struggle against the sexual exploitation of women and children:
- (a) In Canada: the Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (Montréal), the Collective des luttes pour l'abolition de la prostitution (Ottawa-Gatineau), the Comité d'action contre le trafic humain interne et international (Canada), and the Réseau québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Québec).

(b) Abroad, I work with the Mouvement du Nid, which is active in 32 cities in France and in countries such as Benin, Brazil, Ivory Coast and Portugal. This movement has NGO status at the United Nations (UN); the Fondation Scelles (Paris, France), an organization dedicated to the struggle against trafficking for the purpose of sexual exploitation; the Coalition Against Trafficking in Women – Asia Pacific (CATW-AP) in the Philippines; the European Women's Lobby (Brussels, Belgium), made up of 4,000 women's organizations in Europe, which has official status with the European Union; the AFESIP (Agir pour les femmes en situation précaire) in Cambodia; the World March of Women (including its branches in Brazil and Canada).

19. I have been consulted by various organizations, including the Conseil du statut de la femme (Government of Québec) and the International Bureau for Children's Rights (Montréal). I have also worked with, among others, Sigma Huda, the UN Special Rapporteur on Trafficking in Persons, Especially Women and Children. Ms. Huda collaborated on my upcoming book, *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*.

20. I have conducted research into the sex industries in Canada, Austria (Tyrol), southern Germany (Bavaria), France (the Strasbourg area), Cyprus (the Greek part) and Spain (Madrid). I have interviewed numerous persons involved in the sex trade, including dozens of former prostitutes and survivors of prostitution and some procurers and clients, both in Canada and abroad. I have also interviewed Belgian women who were prostitutes in the Netherlands.

**A. PURPOSE OF MY AFFIDAVIT**

21. I have been asked by counsel for the Attorney General of Canada to provide my opinion on the following issues:

- (a) The nature of prostitution in Canada;
- (b) Harms associated with prostitution, including
  - (i) The structural nature of violence and other physical harms associated with prostitution; and
  - (ii) Psychological harms associated with prostitution;
- (c) The linkages between prostitution and the globalisation of sex industries, the importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking, and organized crime.

22. In preparing this affidavit, I have reviewed all of the affidavits that have been filed by the Applicants in this proceeding.

23. In providing this affidavit, I rely on my own knowledge and experience gained over the course of my career. Where I draw upon information from outside my own knowledge and experience, I cite sources that are considered to be experts in their respective fields, and other sources that are considered to be highly reliable, as well as authors who are widely acknowledged as authoritative. I adopt and agree with the opinions given by these sources.

**B. SUMMARY OF AFFIDAVIT**

24. In this affidavit, I analyze the prostitution networks both in Canada and on a global scale. I provide research on the average age of recruitment in



prostitution, which in Canada is 14 years old (which raises the issue of free and informed consent and the "choice" of prostitution as a profession), and the elements, including childhood sexual abuse, which are the foundations of the prostitution of persons. I deal with the violence of prostitution and its effects on the physical and psychological health of prostitutes.

25. Violence is inherent to prostitution, notwithstanding any legal framework around it. Violence towards prostitutes — who are being recruited at younger and younger ages, both in Canada and internationally — is frequent and often fatal. Violence, particularly childhood sexual abuse, is a decisive element in the process of persons becoming prostitutes. The conditions for recruiting, transporting, and "marketing" of women and children for prostitution purposes are also the result of different forms of violence.

26. Finally, prostitutes suffer from violence daily at the hands of their pimps as well as their clients. I emphasize the power relationship in prostitution by examining in particular the connections between this industry and organized crime, as well as by exploring the relationships between prostitutes, pimps and clients.

27. I then examine the effects of legalization or decriminalization on the increase of prostitution, on the importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking, and young girls for sexual exploitation and on the ensuing decline in prostitute's working conditions, particularly in terms of persons' safety. Legalization has the effect, *inter alia*, of reinforcing the influence of organized crime

in society and legitimizing some of its activities. I demonstrate that the normalization of prostitution through decriminalization or legalization favours, *inter alia*, the recruitment of youths into prostitution.

### C. THE NATURE OF PROSTITUTION IN CANADA

#### 1) Data on prostitution calls into question the notion that entrance into prostitution is a "choice"

28. The average age of recruitment into prostitution is about 14 years in Canada<sup>2</sup>. The same figures exist in the United States<sup>3</sup>, France<sup>4</sup> and Germany<sup>5</sup>. In these countries, from 70 to 80% of prostitutes are recruited when they are still minors.

<sup>2</sup> Nadon, S.M., C. Kovela and E.H. Schludermann, "Antecedents to prostitution: childhood victimization", *Journal of Interpersonal Violence*, n° 13, 1998, p. 206-221; Cunningham, L.C. and C. Christensen, *Violence against Women in Vancouver's Street Level Sex Trade and the Police Response*, Vancouver, Pace Society, 2001; McIntyre, Susan, "The youngest profession, the oldest oppression: A study of sex work", in Bagley, C. and K. Mallick (dir.), *Child Sexual Abuse and Adult Offender. New Theory and Research*, London, Ashgate, 1999; Busby, K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty and J. Ussel, « Examination of innovative programming for children and youth involved in prostitution », H. Berman and Y. Jiwani (eds.), *In the Best Interests of the Girl Child*, London, The Alliance of Five Research Centres on Violence, 2002, p. 89-113; Geadah, Y., *La prostitution, un métier comme un autre ?*, Montréal, VLB, 2003; Dufour, R., *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, Sainte-Foy, Multimondes, 2005; Bittle, Steven, *La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, rr2002-13f, décembre 2001. See also Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 122-124.

<sup>3</sup> Bagley, Christopher, *Children, Sex and Social Policy*, Aldershot and Brookfield, Avebury, 1997; Flowers, R. Barri, *The Victimization and Exploitation of Women and Children: A Study of Physical, Mental and Sexual Maltreatment in the United States*, Jefferson, McFarland, 1994; Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, Jefferson & London, McFarland, 1998; Boyer D., L. Chapman and B. K. Marshall, *Survival Sex in King Country: Helping Women Out*, Seattle, Northwest Resource Associates, 1993; James, Jennifer, *Entrance into Juvenile Prostitution*, Washington, National Institute of Mental Health, 1980; Silbert, Mimi H. and Ayala M. Pines, « Entrance into prostitution », *Youth and Society*, vol. 13, n° 4, 1982; Widom, C., *Victims of Childhood Sexual Abuse: Later Criminal Consequences*, Washington, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1995.

<sup>4</sup> Interview with leaders of the Mouvement du Nid in France. See also Exhibit "C", *Enfances dévastées*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>5</sup> Ackermann L. and C. Filter, *Die Frau nach Katalog*, Freiburg, Herder, 1994; Sereny, Gitta, *The Invisible Children: Child Prostitution in America, West Germany and Great Britain*, New York, Knopf, 1985.

29. This data, from Canada and elsewhere, suggests that for most, becoming a prostitute is not the result of a free decision or a rational and enlightened choice. One cannot speak of rational choice when the average age of recruitment into prostitution in Canada is around 14 years of age, or in the international context, when 90% of women prostitutes in India were recruited when they were minors, and where girls as young as 11 or 12 years of age are soliciting in front of major hotels in the Dominican Republic and elsewhere<sup>6</sup>.

30. From 1980, we have witnessed a situation on the international stage where the age of prostitutes has declined<sup>7</sup>. This has been the case regardless of whether they are recruited locally or are the victims of human trafficking. Prostituted persons are becoming younger and younger with the globalization of the sex trade. This is emphasized by the International Organization for Migration: "Nowadays, the victims are younger than before; and children are increasingly involved in the [trafficking] process."<sup>8</sup>

31. Moreover, various surveys in Québec and British Columbia indicate that between 92 and 95% of prostitutes want to give up prostitution<sup>9</sup>. These rates

<sup>6</sup> Surana, Pawan, *Effect of Globalisation on Human Trafficking and Forced Prostitution in India*, [online], Münster, Westfälische Wilhelms, Universität Münster, 2003, [http://e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114\\_ell004.pdf](http://e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114_ell004.pdf)

<sup>7</sup> Chaleil, Max, *Prostitution, le désir mystifié*, Paris, Parangon, 2002. See also the works of the World Congress Against Commercial Sexual Exploitation of Children.

<sup>8</sup> IOM, *Trafficking In Persons: IOM Strategy and Activities*, [online], MC/ INF/270, Eighty-six Session, 11 November 2003, [site visited on May 14 2006], [http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF\\_270.PDF](http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF_270.PDF)

<sup>9</sup> Audet E., *Prostitution, perspective féministes*, Montréal, Sisyphe, 2005; Geadah, Y., *La prostitution, un métier comme un autre, op. cit.*; Farley, Melissa and Jacqueline Lynne, « Prostitution in Vancouver: Pimping women and the colonization of First Nations women », Christine

are similar to statistics elsewhere – more than 80% of prostitutes in the legal brothels in Nevada<sup>10</sup> and 88% of prostitutes in France have also indicated that they wish to give up prostitution.

32. The main obstacle to leaving prostitution is the lack of resources, both social and personal. Since the age of recruitment into prostitution in Canada is 14, prostitutes usually have not graduated from high school and have difficulty in finding a job.

33. Nevertheless, many prostitutes do attempt to give up prostitution. They may try to do so several times, up to 15 times in the case of some of them, according to research conducted in the Prairies, before they believe that they have definitely left this life behind them, although they are never certain that their last trick was in fact their very last<sup>11</sup>.

## 2) Factors that lead individuals into prostitution

34. There is a general link between prostitution and violence, especially sexual violence. The rate of sexual assault experienced during childhood by persons who become prostitutes is very significant. In France, it has been observed that between 80 and 95% of prostitutes from that country have been

---

Stark and Rebecca Whisnant (eds.), *Not for Sale. Feminists Resisting Prostitution and Pornography*, North Melbourne, Spinifex, 2004, p. 106-130.

<sup>10</sup> Farley, Melissa, *Prostitution and Trafficking in Nevada: Making the Connections*, San Francisco, Prostitution Research & Education, 2007.

<sup>11</sup> McIntyre, Susan, *Le long parcours*, Ottawa, Ministère de la Justice, 2002.

victims of sexual violence<sup>12</sup>. Some 90% of prostitutes in Minneapolis were physically assaulted in their childhood<sup>13</sup>. According to the Council for Prostitution Alternatives in Portland, Oregon, of the 123 former prostitutes interviewed, 85% were the victims of incest, 90% of physical assault and 98% of psychological attacks<sup>14</sup>.

35. According to the more recent survey in Québec conducted by anthropologist Rose Dufour, 85% of female prostitutes had suffered sexual assault in their youth<sup>15</sup>. According to another recent survey conducted in Vancouver, 82% of female prostitutes were the victims of sexual assaults in their childhood<sup>16</sup>.

36. Other research in Vancouver in the 1990s that examined violence against female street prostitutes through in-depth interviews with 85 women showed that most of the respondents had experienced sexual and physical violence in their families as well as in their lives as prostitutes. Furthermore, 98% of the women suffered violent acts at the hands of the person who was their companion in the world of prostitution, that is, their procurer. The youngest prostitutes were particularly vulnerable to victimization<sup>17</sup>. Research conducted in Calgary, Canada, showed that 82% of the female prostitutes interviewed had been

---

<sup>12</sup> Trinquart, Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Paris, Thèse de doctorat d'État de médecine générale, 2002.

<sup>13</sup> Giobbe, E., M. Harrigan, J. Ryan and D. Gamache, *Prostitution. A Matter of Violence against Women*, Whisper, Minneapolis, 1990.

<sup>14</sup> Hunter, Susan Kay, « Prostitution is cruelty and abuse to women and children », *Michigan Journal of Gender and Law*, n°1, 1999, p. 1-14.

<sup>15</sup> Dufour, Rose, *Je vous salue...*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Farley, M. and Lynne J., « Prostitution in Vancouver: Pimping women and the colonization of First Nations women », *op. cit.*

“sexually assaulted” before becoming prostitutes. Three quarters of the women were victims of physical violence while they worked as prostitutes<sup>18</sup>.

37. The vast majority of people in prostitution have been victims of sexual assault during their childhood. This is one of the main factors that accounts for both the individual's running away from the family home and their recruitment in prostitution. According to the national survey conducted under the aegis of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth (1984), 93% of girls and 97% of boys who were prostitutes had run away from home at least once; girls were more likely than boys to run away from home more than once or a regular basis — they are more likely to be sexually assaulted by a member of their family.

38. Research in Vancouver confirmed that 71% of the 110 homeless adolescent girls interviewed reported a history of physical and sexual assault, compared with 13% in a large sample of students from across the province. Close to two thirds (63%) of the girls interviewed as part of a study of 479 homeless young people in Montréal had been sexually assaulted. In a group of 360 homeless young people who participated in a study in Toronto, twice as many girls as boys mentioned sexual assault as a factor that led them onto the street<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Currie, S., Lalibertie, N., Bird, S., Rosa, N., Spring, C. *Assessing the violence against street-involved women in the downtown eastside/Strathcona community*, 1995.

<sup>18</sup> McIntyre, Susan, « The youngest profession, the oldest oppression: A study of sex work »,

*op. cit.*

<sup>19</sup> See Exhibit “C”, *Enfances dévastées*, pp. 102-114 and pp. 120-122.

39. The other main method by which persons enter prostitution is tied to the normalization of prostitution. Rose Dufour's study indicates that 15% of prostitutes interviewed grew up in a family environment where prostitution was an accepted practice: the father was a pimp, the mother, aunt or big sister was a prostitute<sup>20</sup>. These young people took prostitution for granted as a normal activity.

40. When prostitution is portrayed as glamorous and is normalized as "work", recruitment is facilitated. This is particularly the case in Eastern countries, major suppliers of women prostitutes worldwide. Surveys indicate that almost one in six Ukrainian women perceive prostitution favourably, believing that prostitution is simply a luxury and pleasure in the West, and that one quarter of girls in Moscow, high school students, intended to prostitute themselves.<sup>21</sup>

#### D. HARMS ASSOCIATED WITH PROSTITUTION

##### 1) The Structural Nature of Violence in Prostitution

41. Violence in prostitution is systemic. It lies at the very heart of the dynamic of prostitution, no matter how prostitution occurs. While some of the conditions in which prostitution occurs may increase the risks of violence, the fact remains that prostitution is based on violence. It is sustained and amplified by such acts.

---

<sup>20</sup> Dufour, Rose, *Je vous salue...*, *op. cit.*

<sup>21</sup> Aral, S. O., J. S. St Lawrence, L. Tikhonova, E. Safarova, K. A. Parker, A. Shakarishvili, C. A. Ryan, « The social organization of commercial sex work in Moscow, Russia », *Sexually Transmitted Diseases*, vol. 30, n° 1, 2003, p. 39-46.

42. Some of the Applicants' affiants, including Professor John Lowman, argue that the sex industries should be decriminalized as such a policy will help to make the conditions in which this "profession" is practised safer. For the reasons that follow, I disagree with this opinion.

43. The legalization of prostitution has in fact resulted in increased social isolation of those who work as prostitutes. In countries where procuring is legalized and prostitution is regulated, governments relegate prostitutes to zones of tolerance, usually far from public view (often in industrial areas) and confining prostitutes to brothels under the control of procurers who operate legally. They also criminalize those prostitutes who do not abide by these rules.

44. When you force a prostituted woman to conduct their activity in a "zone of tolerance", this activity becomes more dangerous. These zones, which are often far from public view, and as illustrated below, are isolated and create conditions where it is more difficult for the prostituted women to seek assistance when needed.

45. For example, some legal brothels in Nevada have caged areas, dogs and supervisors who regulate both the entry of customers and prostitutes into the establishment. In Hamburg, Germany, access to certain districts in which prostitution is permitted is closed off by barriers. In Istanbul, Turkey, entrances to brothel complexes, the so-called *genelevs*, are kept under surveillance. In Calcutta, India, prostitutes offer themselves from behind bars. The owner of a



night club in north-eastern Bosnia set up shop in the middle of a minefield with a single access way<sup>22</sup>.

46. It should be noted here that most of the surveys of violence in prostitution focus on street prostitutes. Prostituted persons are visible and thus easily accessible to researchers. This may well cause bias; since we are more familiar with the violence suffered by street prostitutes, there is a tendency to assume that it is more widespread than in other areas (brothels, massage parlours, escort agencies, nude dance clubs, etc.) where prostitution goes on more discreetly.

47. In Québec, at least 5 of the 14 women prostitutes killed in the last 10 years did not work on the streets. They were incall and outcall prostitutes, meaning that they received clients in a "private" place, or travelled to meet clients at their homes or in hotel rooms<sup>23</sup>. On March 7, 2008, a serial rapist was arrested in the United States, a rapist who attacked women prostitutes in massage parlours<sup>24</sup>. Research has been concentrated on street prostitution, a fact which consequently does not take into account violence against prostitutes in all sectors of prostitution.

48. It should also be noted that during the time they spend as prostitutes, people are often active in several areas of prostitution. For example, in an escort agency, some will travel to the home of the client (outcall), while others will receive

<sup>22</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 210-231.

<sup>23</sup> Poulin, R., « Bordels, sport et défolement masculin », [en ligne] Sisyphe, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2852](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2852).

clients in a brothel-apartment (incall). They may operate as incall escorts for a certain period and later as outcall escorts. There is no strict division between the different areas of prostitution, especially since procurers often move their prostitutes from one area to another.

49. It should further be noted that a true fault line runs between those researchers who define prostitution as “work” or the sale of “sexual services” and who wish to have it recognized as a choice, an expression of female sexuality or even a subversion of the system and those researchers for whom the system of prostitution is a form of violence against women, a manifestation of male power and a violation of human rights.

50. Researchers who consider prostitution as a choice generally ignore several factors that indicate that prostitution is not generally a matter of free or rational choice. Some, like John Lowman, distinguish between “forced” and “voluntary” prostitution. However, this distinction ignores data on prostitution recruiting methods and the data concerning the average age of recruitment, both of which contradict the idea that prostitution is indeed a free and enlightened choice. Moreover, they systematically minimize the prevalence of trafficking of humans for prostitution purposes. Children make up 48% of victims trafficked for prostitution purposes<sup>25</sup> and the majority of young adult trafficking victims are subjugated by a debt to traffickers and pimps, their papers are taken away, which places them in a

---

<sup>24</sup> *Daily News*, March 7, 2008.

<sup>25</sup> Kangaspunta, Kristiina, « Mapping the inhuman trade : preliminary finding of

situation of absolute dependence on those who arrange for their prostitution abroad.

51. Researchers who consider prostitution as a "choice" ignore the intrinsic relationship between prostitution and procuring. A discussion of procuring and organized crime is strangely absent in the affidavits of John Lowman, Deborah Brock, Frances Shaver, Augustine Brannigan, Gayle MacDonald, Eleanor Maticka-Tyndale and Cecilia Benoit. As discussed below, it is pimps who organize and substantially control the prostitution of others. In addition, organized crime dominates not only prostitution, but also the trafficking of women and children for sexual exploitation<sup>26</sup>.

**2) Canadian research demonstrates that prostitution is a high-risk activity**

52. Prostitution is a high-risk activity where violence is extremely common. According to the Committee on Sexual Offences Against Children and

---

the data base on trafficking in human beings », *Forum on Crime and Society*, vol. 3, nos 1-2, December 2003, p. 81-103.

<sup>26</sup> See among others, EUROPOL, *Rapport sur la criminalité organisée dans l'Union européenne*, version publique, dossier n° 2530-132, La Haye, 2003; EUROPOL, *Threat Assessment on Russian Organised Crime*, File n° 2520-31, June, 2001; ICMPD, *The Relationship between Organized Crime and Trafficking in Aliens*, Vienna, ICMPD, 1999; Bruisma, Gerben and Guus Meershoek, « Organised Crime and Trafficking in Women from Eastern Europe in the Netherlands », *Transnational Organised Crime*, vol. 3, n° 4, 1999, p. 105-118; Caldwell, G., S. Galster and N. Steinzor, *Crime and Servitude. An Exposé of the Traffic in Women for Prostitution from the Newly Independent States*, Washington, Global Survival Network, 1997; Hughes, Donna and Tatyana A. Denisova, « The Transnational Political Criminal Nexus of Trafficking in Women from Ukraine », *Trends in Organized Crime*, vol. 6, n° 3-4, Spring-Summer 2001; Roudaut, Michaël, *Route des Balkans 2006 : des trafics toujours plus intenses vers l'Union européenne*, Paris, Institut de criminology de Paris, 2006.

Youth, approximately two thirds of the young people questioned said that they had been the victims of physical violence during the time they were prostitutes.<sup>27</sup>

53. Female prostitutes in the Prairies suffered high rates of violence while they worked the streets. Some 97% of them referred to violence at the hands of their clients. The great majority of them suffered numerous violations of their physical and psychological integrity at the hands of clients: rape, gang rape, rape at gunpoint, beatings (some with such items as baseball bats, car jacks, etc.), strangling, stabbings, kidnappings, torture, etc. This violence often led to hospitalization: stitches, miscarriages, paralysis, fractures, etc.<sup>28</sup>. In Calgary, 82% of child prostitutes reported that they had suffered violence at the hands of their clients. Many of these young people were afraid they would be killed<sup>29</sup>. According to a recent survey, 90% of prostitutes in Vancouver, Canada, were physically assaulted, and 72% had been raped by their clients<sup>30</sup>.

54. In the early 1990s, women and girls recruited into prostitution in Canada had a mortality rate that was 40 times higher than the national average, and they were 20 times more likely to be murdered<sup>31</sup>. This rate may be even higher today: people involved in prostitution in Canada are 60 to 120 times more likely to be attacked physically and murdered than the members of any other social group.

<sup>27</sup> *Sexual Offences Against Children in Canada*, Ottawa, Supply and Services Canada, 2 vols, 1984.

<sup>28</sup> Busby K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty and J. E. Ursel, *op. cit.*

<sup>29</sup> McIntyre, Susan, *Le long parcours*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>30</sup> Farley and Lynne, *op. cit.*

<sup>31</sup> Baldwin, Margaret A., « Split at the Root. Prostitution and feminist discourses of law reform », *Yale Journal of Law and Feminism*, vol. 5, n° 1, 1992, p. 47-120.

Since 1992, there have been more than 100 officially acknowledged murders of prostitutes in Canada<sup>32</sup>.

### 3) International statistics on prostitution and violence

55. Surveys in industrialized countries bear witness to the structural nature of the violence in prostitution. A study of street prostitutes in England determined that 87% of them had been the victims of violence in the preceding twelve months<sup>33</sup>. The primary concern of street prostitutes in Glasgow, U.K., was violence from their clients<sup>34</sup>. In the Netherlands, 60% of women involved in prostitution had been assaulted physically, and 40% had been raped<sup>35</sup>.

56. According to an American study, 75% of escorts had attempted suicide. Female prostitutes account for 15% of the suicides reported by hospitals in the US, a rate that is very high when we consider their number in the population as a whole<sup>36</sup>. Prostitutes in Portland, Oregon, had been raped an average 16 times a year by procurers and were raped 33 times a year by johns<sup>37</sup>. Research in Chicago showed that 21.4% of women escorts had been raped more than ten

<sup>32</sup> Poulin, Richard, « Mondialisation des industries du sexe, crime organisé et prostitution : Éléments d'une sociologie de la production "prostitutionnelle" », dans Monique Tardif (dir.), *L'agression sexuelle, Coopérer au-delà des frontières*, Montréal, Cifas-Institut Philippe Pinel de Montréal, 2007, p. 27-46.

<sup>33</sup> Miller, Jody, « Gender and power on the streets : Street prostitution in the era of crack cocaine », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 23, n°4, 1995, p. 427-452

<sup>34</sup> Green, S.T., Goldberg, D.J., Christie, P.R., Frischer, M., Thomson, A., Carr, S.V. and Taylor, A., « Female streetworkers-prostitutes in Glasgow : a descriptive study of their lifestyle », *AIDS Care*, vol. 5, n° 3, 1993, p. 321-335.

<sup>35</sup> Vanwesenbeeck, Ine, *Prostitutes' Well-Being and Risk*, Amsterdam, VU University Press, 1994.

<sup>36</sup> Chester Phillis, *Partiarchy. Notes of an Expert Witness*, Monroe, Common Courage Press, 1994.

<sup>37</sup> Hunter, Susan Kay, « Prostitution is cruelty and abuse to women and children », *Michigan Journal of Gender and Law*, n°1, 1999, p. 91-104.

times<sup>38</sup>. A study in Minneapolis showed that 78% of prostitutes had been raped by their pimps and clients an average of 49 times a year; 49% had been kidnapped and transported from one state to another, and 27% had been mutilated<sup>39</sup>.

57. In Zambia, Thailand, Turkey and South Africa, 82, 55, 80 and 66% respectively of prostitutes said that they had suffered physical attacks, and 78, 57, 50, 57% had been raped by a client. In Germany, Colombia and Mexico, 61, 70 and 59% of prostitutes respectively had been physically assaulted; 63, 46 and 47% had been raped<sup>40</sup>. Each of these countries has a different legal approach to prostitution.

58. In all cases, physical and sexual violence is substantial, regardless of the legal status of prostitution, and regardless of whether or not the women practise their profession clandestinely, on the street or in legal brothels.

#### **4) The relationship between the prostitute and procuring**

##### **a) *Prostitution is inherently linked to procuring***

59. A procurer's control over a prostitute is the product of a complex mechanism that often begins with seduction, followed by a phase of preparation for submission that is both psychological and physical. Some of the key elements in this preparation are isolating the person, manipulating her verbally, using

<sup>38</sup> Raphael, Jody and Deborah L. Shapiro, *Sisters Speak Out: The Lives and Needs of Prostituted Women in Chicago*, Chicago, Center for Impact Research, 2002.

<sup>39</sup> Raymond, Janice, *Health Effects of Prostitution* [online], The Coalition Against Trafficking in Women, Kingston, University of Rhode Island, 1999, <http://www.uri.edu/artsci/wms/Hugues/mhvhealth.htm>

<sup>40</sup> See Exhibit "C", "La violence prostitutionnelle", *Enfances dévastées*, pp. 209-230.

blackmail, destabilizing her with conflicting messages and discrediting her, etc. The aim is to create dependency: alternating phases of aggression with one of calm or even displays of affection creates a system of punishments and rewards that makes the young prostitute feel responsible for the violence suffered<sup>41</sup>.

60. Once their control is established, procurers essentially aim to attain three goals: to cut the person off from her past life, to break any resistance (her will) and, finally, to destroy or at least undermine and consequently manipulate her personality, her ego. The gradual disappearance of reference points and relationships outside prostitution and the weight of social disapproval complete the process of exclusion and imprisonment in a life apart. Procurers very often move their prostitutes around different parts of the sex industry: from nude dance bars to escort agencies, via massage parlours, brothels and the sidewalk. They regularly force them to change cities and often provinces and countries. These turnovers are designed, among other things, to isolate them, eliminate reference points and make them dependent<sup>42</sup>.

61. Procuring is a factor that sustains organized crime. The careers of a large number of criminals often begin with the exploitation of the prostitution of one or more women. It is not only a way of life that allows the procurer to avoid the obligation to work for a living, but it also allows him to obtain income that can be

---

<sup>41</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, in particular pp. 209-230. This part of the book is a synthesis of my interviews with prostituted persons in various sectors of the prostitution: escorts agencies, nude dance clubs and street prostitution.

used to finance his other activities and, where prostitution is a legal activity, to launder dirty money<sup>43</sup>.

62. In gangs of young criminals such as criminal biker gangs or other groups of the same kind, sharing women is the norm. "Gang bangs" (gang rape) can be used to seal the men's membership in the group. The particular effect of this is, as in any rape carried out by pimps, to condition the young women to their future as prostitutes. Among other things, it is designed to "initiate" young women into undesired sexual activity without any emotional relationship and to teach them submission to the wishes of all men. Also, for young girls, sexual relations that they do not want with men they do not like will end up seeming normal to them. They are thus prepared for their life of prostitution<sup>44</sup>.

63. Gang rapes are also designed to mark the appropriation of the body and sexual organs of young girls by the group while showing the social hierarchy of the sexes within the group and strengthening male connivance. The participation of young men from the gang in the gang bang is part of the emotional desensitization that enables them to learn the "trade" of a procurer<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Giobbe, Evelina, « An analysis of individual, institutional, and cultural pimping », *Michigan Journal of Gender & Law*, vol. 1, n° 1, 1993, p. 33-57; Hodgson, James, *Games Pimps Play*, Toronto, Canadian Scholars Press, 1997.

<sup>43</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 115-119.

<sup>44</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 115-119.

<sup>45</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 115-119.



**b) *Legitimizing prostitution means legitimizing procuring***

64. The promotion of prostitution as a "right" (the "right" to prostitute "oneself") and as "work" like any other necessarily implies the legalization of procuring. Regarding prostitution as a job implies the legalization of the "right" to organize and profit from the prostitution of others. This inevitably strengthens the power of procurers over prostitution, regardless of where it takes place, be it in the brothel, the massage parlour, the escort agency, on the street or elsewhere.

**5) Decriminalization will not make the activity of prostitution safer**

65. In my opinion, it is false to assume that legalization is a factor in making prostitutes safer, because the regulation of prostitution (legalization) does not change the essential violence that exists in prostitution: the imbalance in the fundamental power between client and prostitute and between the procurer and his "property" (and the fact that the prostitute repeatedly engages in unwanted sexual acts, which requires her to dissociate herself emotionally).

66. By making procuring and clients' access to prostitutes lawful, the legalization of prostitution legitimizes domination of one sex over another. Since procurers can exert greater control and the clients enjoy greater impunity as a result of the increased social indifference, the legalization of prostitution leads to deterioration in the safety of prostitutes.

67. The substantial growth in prostitution and the abundant supply of prostitutes resulting from legalization serve to degrade the conditions in which

prostitution is carried on because it leads to harsher "competition" in the sex markets.

#### 6) Physical Harms associated with prostitution

68. Rates of physical illness for prostitutes are high. A survey conducted in France of 130 prostitutes indicated that 50% had physical health problems — 40% suffered from problems with their joints, 12% had cardiovascular problems, 11% had general functional disorders, 10% experienced problems with their reproductive organs, 9% had respiratory symptoms, 9% had neurological symptoms and 8% were HIV-positive. Furthermore, 17% of these people required speedy hospitalization when their emotional disorders or drug problems or both became acute, while 5% said they felt chronically suicidal, 75% were addicted to drugs and 27% to alcohol. As noted above, in numerous surveys, a large majority of prostitutes indicated that they would like to get out of the game<sup>46</sup>.

#### E. PSYCHOLOGICAL HARMS ASSOCIATED WITH PROSTITUTION

69. In general, women become prostitutes as a result of a chaotic journey that makes them more fragile and vulnerable and that is marked by sexual violence in childhood and by the practice of engaging in an unwanted sexual act lacking in any emotional attachment where the body (and its sensations) are disconnected emotionally from the ego, or the integrity of the person (connection of the body and the ego) breaks down. This makes it possible to create a new identity<sup>47</sup>.

<sup>46</sup> Trinquart, Judith, *op. cit.*

<sup>47</sup> Interviews with prostituted women. See also Chaleil, Max, *Le corps prostitué. Le sexe dévorant*, Paris, Galilée, 1981.

70. A damaged body image, which is often one of the consequences of acts of sexual violence in childhood, is a major risk factor in involvement in prostitution. A study done in 1999 showed that up to the age of 15, running away from home has an important effect on involvement in prostitution, increasing 40-fold the likelihood that a young person will engage in prostitution. Moreover, sexual assault in her childhood almost doubles the likelihood that a woman will engage in prostitution at some point in her life<sup>48</sup>.

71. Once they are recruited into prostitution, many young people endorse a new identity; the pimp gives them another name, or they adopt a nickname (what is called a *nom de guerre* in France). This change in identity is a response to the need to make the break with the past and with the old identity irrevocable. Among other things, this makes it possible to attach importance only to the new identity and to impose a new reference system. It is an act of isolation and de-socialization. On a daily and repeated basis, a prostitute will therefore be referred to by her nickname that does not connect her anymore to her previous history.<sup>49</sup>

72. For the other prostitutes, for the clients, for the procurers, for the social services and for the police she will accordingly be "Jane Doe", a newly created person who exists only in the reality of prostitution and who also acquires all her value solely when she is a prostitute. "The other" does not exist in this reality; she disappears. The conditions of life for a prostitute contribute to a

---

<sup>48</sup> McClanahan, S.F., G.M. McClelland, K.M. Abram and L.A. Teplin, « Pathways into prostitution among female jail detainees and their implications for mental health services »,

gradual erasing of all the characteristics that are commonly used to define an identity. The original identity is deconstructed in order to reconstruct a new identity. Emotional dissociation occurs in this change of name.

73. Prostitutes learn to be indifferent to their own bodies and their sensations, and also experience an emotional dissociation psychologically. This is reflected in an absence from oneself, sensory anaesthesia and reduced emotional reactivity, which also makes it possible at the same time to engage in activities of prostitution. A French physician, Judith Trinquart, calls this process "decorporalization".<sup>50</sup> Decorporalization implies, among other things, pain asymbolia, that is, an inadequate, missing or inappropriate reaction to harmful stimuli. A prostitute has a pain threshold that is far higher than that of non-prostitutes; it no longer functions as an alarm when physical dysfunction occurs.

74. Decorporalization manifests as "depersonalization", that is, problems of self-awareness characterized by the feeling of not being oneself. This painful experience may relate to one's own mental ("disanimation") or physical ("disembodiment") integrity or constitute a loss of the feeling of reality and familiarity ("derealization"). Emotional dissociation syndrome involves a loss of the unity of the ego, which is then perceived as split, divided, dislocated and no longer a unifying element of the person. This syndrome is often the cause of what is known as "fragmentation" anxiety.

---

*Psychiatric Services*, vol. 50, no 12, 1999, p. 1606-1613.

<sup>49</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 115-119.

75. An international study conducted in the USA, South Africa, Zambia, Thailand and Turkey showed that of the 500 prostitutes interviewed, 67% were in a state of simple post-traumatic stress (directly generated by the situation of prostitution) or complex post-traumatic stress (resulting from the history of sexual violence)<sup>51</sup>.

76. Speaking with prostituted persons and experts who work with prostituted persons, as I have done, has revealed one consequence of this process of emotional dissociation: what they say is generally extremely ambivalent. Ambivalence is defined by the simultaneous existence of contradictory psychological states. It concerns the intellectual level, the emotional level (loving and hating at the same time) and the behavioural level (wanting and not wanting, or ambivalence).

77. This is manifested in statements that deny the physical and mental suffering of prostitution, coexisting with statements that denounce the same suffering. At one point, a prostitute will present herself with statements exalting the "positive" aspects of her activity: making a lot of money in a short time, flexible schedules, manipulating the clients, etc. Then, in the same sentence, she will offer statements denouncing the "negative" aspects: violence, social isolation, force in the relationships endured, disgust with men, "dirty" money, social stigmatization,

---

<sup>50</sup> *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle: un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Paris, doctoral thesis, 2002.

<sup>51</sup> Farley, Melissa, Isin Baral, Merab Kiremire and Ufuk Sezgin, « Prostitution in five countries: violence and post-traumatic stress disorder », *Feminism & Psychology*, 1998, vol. 8, n° 4, p. 405-426.

self-deprecation, etc. This alternation of opinions may occur so quickly that the two statements can be expressed almost simultaneously.

78. "Splitting" and "fragmentation" are the two most commonly used terms in psychiatry to describe how prostitutes experience and feel their bodies; there is an implicit consensus on these terms, which appear to be most appropriate to summarize what is observed in psychiatric clinics, namely dissociative manifestations.

79. By establishing schematically a body map of prostitutes, the relationship with fragmentation is clear and makes understandable the segmentation of the prostitute's body image. The rates charged and the way they are arranged in a hierarchy are based on client demand and the willingness of the prostitute to sell access to a given part of her body or to accept a given practice that requires the use of these body parts. They are also determined by the relationship between a given body part and their underlying symbolism.

- (a) *The mouth*: This is the best example of the bodily split, since it is both a low-cost part and forbidden territory. Fellatio and masturbation have the lowest cost. At the same time, the prostitute's mouth is forbidden territory because kissing is not one of the possibilities offered to the client; it is taboo.
- (b) *The vagina*: This is the *situs* of the so-called "normal" relationship. It falls within the medium price range in that it is more expensive than masturbation and fellatio but cheaper than other practices, particularly sodomy.
- (c) *The anus*: Sodomy was traditionally the preserve of the procurer, as was kissing. Since this practice is no longer taboo for those who accept sodomy, the price for this is higher than for vaginal penetration.

80. Indeed, the body of a prostitute is fragmented into parts that are worth different amounts. There is a break in the cohesion of the body in the sex act that money alone gives value to. The body becomes an instrument that is not asked to feel but rather to act. It is accordingly placed in a dehumanizing context.

81. It is not the conditions in which prostitution takes place that are responsible for this desensitization/dehumanization, it is the unwanted sexual act in itself that produces the dissociative symptoms. [Translation] "You do a certain amount of violence to yourself in order to successfully forget yourself. You duplicate your personality in order no longer to be yourself," one former escort told me. "I do not feel a part of my body. It doesn't exist. At times, I am forced to strike it in order to become aware of it," said another former escort. Many prostitutes divorce themselves from their bodies in the hope that they can thus save their integrity<sup>52</sup>.

82. Emotional dissociation generally occurs so that the person can psychologically survive the repeated sexual violence; it occurs frequently in persons who are the victims of incest (childhood sexual assault) and among prostitutes. According to Dr. Judith Trinquart, [Translation] "the practice of prostitution itself (through repeated unwanted sexual acts) is an act of violence against the physical and mental integrity of the prostitute causing serious damage to her bodily image (among other things) and is accordingly responsible for self-

---

<sup>52</sup> Interviews with prostituted women, in 2004, 2005 and 2006.

neglecting behaviours that even go so far as self-destruction, regardless of the type of prostitution or its context<sup>53</sup>.

83. One of the escapes from daily prostitution is to take part in the exploitation of other prostitutes by becoming a procurer. In criminal youth gangs in Québec, girls stop being prostitutes when they are able to provide the gang with regular female recruits for the purpose of prostitution for the benefit of the group. In Asia, women who organize the prostitution of others are called *mama-san*, in France, *mère maquereille* and in the English-speaking countries, "madams". For a number of prostitutes, procuring appears to be a means of escaping from their prostitution.

84. A large number of prostituted women in Canada have been victims of serial killers. This is also the case in other countries (Germany, France, the United Kingdom and the United States, among others). In his affidavit, Professor Leyton states that in his experience, he has never heard or studied a killer that preyed on prostitutes that worked indoors. For example, the French serial killer, Patrice Alegre, was principally active in the Toulouse region, killed at least one prostitute in a hotel room and is suspected of murdering several other prostitutes active as bar hostesses. Jack Unterweger, an Austrian serial killer, was found guilty of nine homicides involving prostitutes in Vienna and Graz. In those cities, brothel prostitution is legal. Volker Eckert, suspected in 19 murders, also killed in

---

<sup>53</sup> Trinquart, Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle: un obstacle majeur à l'accès aux soins*, op. cit.



Germany, France, and Spain (Catalonia). In Germany and Catalonia, brothels are legal.

85. Serial killers usually attack marginalized persons (prostitutes, young gay men) or those who are in a state of weakness or dependence (children and young people). As the above examples show, they are active in countries that have legalized prostitution as in those that prohibit it or even countries that have adopted an abolitionist legal system. There is no significant correlation between the legalization of prostitution and a decline or increase in serial murders of prostitutes. Serial killings of prostitutes may occur in a particular area over a long period when the police forces remain relatively indifferent to the fate of prostitutes and do not devote sufficient resources to conducting investigations of these murders<sup>54</sup>.

86. If the social isolation and stigmatization of prostitutes are factors that allow prostitutes to be easy victims for serial killers, as Professor Leyton points out, there is nothing to indicate that the regulation of prostitution and the legalization of procuring would reduce or put an end to the social isolation and stigmatization of prostitutes. There is also nothing to indicate, contrary to Professor Lowman's claims, that violence against prostitutes would decline or that there would be less danger in terms of the physical and mental health of prostitutes.

---

<sup>54</sup>

« Meurtres en série à Vancouver », *Zone Libre*, Radio-Canada, 1<sup>er</sup> novembre 2002.

**F. THE RELATIONSHIP BETWEEN PROSTITUTION, THE IMPORTATION OF WOMEN FOR THE PURPOSE OF PROSTITUTION, INCLUDING HUMAN TRAFFICKING, AND ORGANIZED CRIME**

**1) Background**

87. For 40 years now, countries in the southern hemisphere have experienced very substantial growth in prostitution and importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking<sup>55</sup> in women. For just over a decade, this has also been true of the countries of the former USSR and eastern and central Europe, as well as the Balkans and those countries in western Europe and the South Pacific that have legalized prostitution. However, it must be noted that virtually all countries are affected by human trafficking. The United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) counts 127 countries as sources and 137 as destinations of the victims of trafficking. Canada is a country of origin, destination and transit<sup>56</sup>.

---

<sup>55</sup> For the purpose of this affidavit, I use the definition of the Protocol on trafficking to the UN *Convention against Transnational Organized Crime*. The Article 3 of the Protocol state: (a) "Trafficking in persons" shall mean the recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons, by means of the threat or use of force or other forms of coercion, of abduction, of fraud, of deception, of the abuse of power or of a position of vulnerability or of the giving or receiving of payments or benefits to achieve the consent of a person having control over another person, for the purpose of exploitation. Exploitation shall include, at a minimum, the exploitation of the prostitution of others or other forms of sexual exploitation, forced labour or services, slavery or practices similar to slavery, servitude or the removal of organs; (b) The consent of a victim of trafficking in persons to the intended exploitation set forth in subparagraph (a) of this article shall be irrelevant where any of the means set forth in subparagraph (a) have been used; (c) The recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of a child for the purpose of exploitation shall be considered "trafficking in persons" even if this does not involve any of the means set forth in subparagraph (a) of this article;

(d) "Child" shall mean any person under eighteen years of age.

[http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final\\_documents\\_2/convention\\_%20traff\\_eng.pdf](http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_%20traff_eng.pdf)

<sup>56</sup> UNODC, *Trafficking in Persons: Global Patterns*, April 2006, [http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons\\_report\\_2006ver2.pdf](http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons_report_2006ver2.pdf)

88. According to one source, during the 1990s in Southeast Asia alone, trafficking for the purpose of prostitution affected some 33 million victims in that decade, or an average of 3.3 million people per year in that part of the world alone<sup>57</sup>. According to various international organizations, in 2001, approximately four million women and children were the victims of global trafficking each year, some 90% of them for the purpose of prostitution<sup>58</sup>.

89. In 2005, the International Labour Organization (ILO) estimated that 2.45 million people were the victims of trafficking each year, while the US State Department estimates that 800,000 people are the victims each year of cross-border trafficking and also notes that its estimates do not include trafficking within countries, which is estimated to involve several million people each year. A database created as part of the UNODC's worldwide program against human trafficking, which brings together information obtained from more than 500 sources, estimates that 92% of the victims of human trafficking are trafficked for the purpose of sexual exploitation and that 48% of the victims are children. According to the ILO, in 2005, women and girls accounted for 98% of the victims of such trafficking for the purpose of sexual exploitation<sup>59</sup>.

---

<sup>57</sup> Jenna Shearer Demir, *Trafficking of Women for Sexual Exploitation: A Gender-Based Well-Founded Fear? An Examination of Refugee Status Determination for Trafficked Prostituted Women from CEE/CIS Countries to Western Europe*, [online], London, Anti-Slavery International, <http://www.antislavery.org/homepage/traffic%20news/shearerdemir2004.pdf>

<sup>58</sup> FUNAP (Fonds des Nations Unies pour la population), *État de la population mondiale 2000*, [online], <http://www.unfpa.org/swp/2000/pdf/francais/chapitre3.pdf>. Le Conseil économique et social des Nations Unies reprend à son compte la même estimation dans un rapport présenté par la rapporteuse spéciale, Mme Gabriela Rodríguez Pizarro, E/CN.4/2001/83.

<sup>59</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, Chapter I, pp. 31-50.

11414

90. The above data suggests that prostitution and the importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking, have become industries that earn massive amounts of money and exploit the prostitution of millions of women and children, shifting them from one market to another, from the poor countries to the less poor and the rich countries. Millions of women and girls are recruited, purchased, sold and resold each year by organized networks on local, national and international markets. At virtually every stage of their movements, they are rented to clients. They are transported clandestinely or, depending on the circumstances, legally across national borders on the world-wide sex market.

91. In Thailand, which hosts 10 million tourists each year, financial transactions linked to tourism for the purpose of prostitution accounts for between 10% and 14% of gross domestic product. About one third of prostitutes are minors. The Kingdom of Thailand is now a centre of the global prostitution system; consequently, it is a destination for women and children who are victims of international trafficking for the purpose of prostitution. Thailand is the main destination for prostitution of women and children in the Mekong area. Some 200,000 children are the victims of trafficking to Thailand. They come from Myanmar, Cambodia, Laos, Vietnam and other parts of the world (eastern Europe and Russia in particular). Some 30% of people who come from abroad and become prostitutes are minors. In 2002, it was estimated that each year, 10,000 women and children from Myanmar were prostitutes in Thailand<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, Chapter V, pp. 127-152.

92. According to UNICEF, 10% of international travellers indicated sex for pay abroad as the reason for their travel<sup>61</sup>, and in 2006, this accounted for 84.2 million sex tourists. The phenomenon of sex tourism is clearly a widespread phenomenon. It benefits, in essence, clients of developed countries.

**2) The global organization of prostitution networks**

93. Prostitution is organized globally in a hierarchical system that is structured into networks of procurers and traffickers. Trafficking in women and children for the purpose of sexual exploitation and prostitution are closely linked with organized crime. **Attached to this affidavit as Exhibit "D" is Chapter II, "Prostitution, crime organisé et marchandisation" of *La mondialisation des industries du sexe*, Ottawa: L'Interligne, 2004, which discusses these issues.**

94. The extreme growth of sex markets is largely controlled by organized crime, but not because prostitution is illegal or prohibited. This remains the case whether the sex trade occurs in countries where prostitution is legal (e.g., Germany, certain provinces and one territory in Australia, most *Länder* in Austria, Greece, Hungary, USA [Nevada], New Zealand, the Netherlands and Switzerland), where brothels are state-owned (e.g., Indonesia and Turkey) or where prostitution is recognized as an industry vital to the national economy (e.g., Philippines, Thailand, etc.). The role of organized crime is essential to the organization of the markets.<sup>62</sup>

<sup>61</sup> Michel, F., *Voyages au bout du sexe. Trafics et tourisms sexuels en Asie*, Québec, PUL, 2006.

<sup>62</sup> See Exhibit "D", Chapter II, "Prostitution, crime organisé et marchandisation".

95. The United States-Canada *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons* noted in 2006 that both “globally and domestically, organized crime rings have become increasingly involved in facilitating trafficking in persons.”<sup>63</sup> **Attached as Exhibit “E” to this affidavit is a copy of the *United States-Canada Bi-National Assessment of Trafficking*.**

96. The major role of organized crime in human trafficking has also been highlighted by a number of international organizations including the UNODC and Europol<sup>64</sup>. As part of the fight against organized crime and human trafficking, the United Nations *Convention against Transnational Organized Crime* came into force on September 29, 2003. One of the Additional Protocols to this Convention is the *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, especially Women and Children* (entering into force on December 25, 2003).

97. Prostitution is an activity that is largely controlled by organized crime. Even legal activities related to prostitution and the sex industry can be subject to the control of organized crime. This is true in Canada of nude dance clubs, most of which are sites of prostitution (according to the Sûreté du Québec, 80% of nude dance clubs in parts of Québec outside Montréal, its area of jurisdiction, are *bars à*

<sup>63</sup> United States-Canada *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons*, p. 8, [online], <http://www.publicsafety.gc.ca/prg/le/fl/1666i-en.pdf>.

<sup>64</sup> See among others, UNODC, *Trafficking in Persons: Global Patterns*, April 2006, [http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons\\_report\\_2006ver2.pdf](http://www.unodc.org/pdf/traffickinginpersons_report_2006ver2.pdf); EUROPOL, *Rapport sur la criminalité organisée dans l'Union européenne*, version publique, dossier n° 2530-132, La Haye, 2003; EUROPOL, *Threat Assessment on Russian Organised Crime*, File n° 2520-31, June, 2001; (ICMPD).

11417

*gaffe*, or "full-service" clubs, that is, establishments where acts of prostitution take place)<sup>65</sup>.

98. In those countries where prostitution is regulated and procuring is legal, there has been not only substantial growth of the prostitution industry, but also an expansion in importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking. In 1960, 95% of prostitutes in the Netherlands were Dutch; in 1999, only 20% of them were, and it is estimated that 80% of prostitutes are of foreign origin while 70% of them have no immigration papers<sup>66</sup>.

99. In that country, legalization was supposed to put an end to the prostitution of minors. However, the Amsterdam-based ChildRight organization estimated in 2001 that the number of minors engaged in prostitution had increased from 4,000 in 1996 to 15,000 in 2001<sup>67</sup>.

100. In Vienna, Austria, 90% of prostitutes come from other countries. In Germany, 75% to 85% of prostitutes are of foreign origin. According to Björgvin Björgvinsson, the head of the department of sex crimes of the national capital area in Reykjavik, Iceland, since the solicitation and purchase of sexual services were legalized in March 2007, it has become very difficult to investigate prostitution and

---

<sup>65</sup> Geadah, Yolande, *La prostitution, un métier comme un autre ?*, Montréal, VLB, 2003

<sup>66</sup> Coquart, Elisabeth and Philippe Huet, *Le livre noir de la prostitution*, Paris, Albin Michel, 2001.

<sup>67</sup> Raymond, J. G., *Ten Reasons for Not Legalizing Prostitution And a Legal Response to the Demand for Prostitution*, [online] CATW, 2003, <http://action.web.ca/home/catw/attach/Ten%20Reasons%20for%20Not%20Legalizing%20Prostitution.pdf>, at p. 5.

trafficking in women and to enforce the law that applies where a third party (procurer) profits from the prostituting another person<sup>68</sup>.

101. Surveys by international organizations such as the IOM highlight the increase in trafficking of unaccompanied minors in those countries that have regulated prostitution. They come primarily from central and eastern Europe (Moldova, Romania and Ukraine), Africa (Nigeria and Sierra Leone) and Asia (China, Afghanistan, Iraq and Sri Lanka). In 2000, the IOM estimated their number at 10,000 in Germany. In the Netherlands, about 50% of unaccompanied minors were 16 or 17 years old. Approximately 25% were between 12 and 16 years of age, and close to 10% were under 12. According to a study conducted in 2002, in Belgium, where prostitution is widely tolerated, of the total of unaccompanied minors who had disappeared from shelters, approximately 75% were prostitutes (100% of the girls and 30% of the boys), and some 17% of them were between 10 and 13 years old. The phenomenon of unaccompanied minors seeking asylum is one of the means used by traffickers to bring young people into these countries and to prostitute them there<sup>69</sup>.

102. Prostitution in Japan and trafficking of young women from the Philippines and Thailand for the purpose of sexual exploitation are largely controlled by the yakuza (Japanese mafia, literally translated as "group of

<sup>68</sup> Iceland Review Online, November 16, 2007.

<sup>69</sup> OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Bruxelles and Paris*, OIM, 2002.



violence")<sup>70</sup>. Trafficking in Italy is clearly dominated by Albanian, Russian, Turkish, Nigerian and Chinese criminal gangs. The Chinese Triads are active around the world, including in Canada, and organize human trafficking for the purpose of sexual exploitation from the Mekong Valley area (i.e., southern China, Cambodia, Laos and Vietnam). Traffickers, who were barely known in London, U.K. in the mid-1990s, now control 80% of young female street prostitutes. Interpol estimates that they are able to provide young women from the Balkans for the prostitution market in Great Britain within 48 hours<sup>71</sup>.

103. The role of the Russian *Mafiya* in trafficking and prostituting women and children is well documented. In conjunction with organized crime in Turkey and the former Yugoslavia, the *Mafiya* controls trafficking in women and children brought from Russia to Germany<sup>72</sup>.

### 3) The practice of human trafficking

104. Nothing is left to chance in international trafficking. The practice requires bribes and corruption from the very top to the very bottom of society. It also requires means ranging from the purchase of children on the basis of

---

<sup>70</sup> Bouissou, Jean-Marie (1999), « Le marché des services criminels au Japon. Les yakuzas et l'État », *Critique internationale*, n° 3: 155-174.

<sup>71</sup> Coward, Ros. "Soho's Sex Slaves," *The Guardian*, March 26, 2003. See also, Hughes, Donna M., *The Demand for Victims of Sex Trafficking*, 2005, [online] [www.uri.edu/artsci/wms/hughes/demand\\_for\\_victims.pdf](http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/demand_for_victims.pdf)

<sup>72</sup> G. Caldwell, S. Galster, J. Kanics and N. Steinzor ,, "Capitalizing on transition economies. The role of the Russian *Mafiya* in trafficking in women for forced prostitution", *Transnational Organised Crime*, vol. 3, n° 4, 1997, p. 42-73.

11420

misrepresentations to kidnapping, deceit and forged documents. It thus requires an organization with an octopus-like reach<sup>73</sup>.

105. Criminal gangs can manage everything from recruitment and transportation to the marketing of the people they prostitute. They can operate by sub-contracting or directly controlling all the operations required. They can also prosper as a result of close co-operation with other criminal groups as part of an international or regional division of labour. They hire specialists: financiers who are responsible for laundering their revenues, forgers, lawyers and professional lobbyists. They can run an organization that is vertically integrated, from the recruiter to the manager of the establishments at which prostitution takes place, including those who transport the people responsible for collecting debts from the victims, those who are responsible for distributing bribes to the operators of employment agencies and those who accompany the victims of this trafficking<sup>74</sup>.

106. Networks recruit women and children on the spot, provide them with visas and forged documents and organize transportation for them. Recruitment methods may vary, although the most common method is to place classified advertisements in newspapers offering jobs in another country as hairdressers, nannies, domestic servants, waitresses, au pairs, models or dancers. Another method involves recruiting through employment agencies, travel agencies or

---

<sup>73</sup> Europol, *Threat Assessment on Russian Organised Crime*, File n° 2520-31, June 2001. See also, Naim, Moisés, *Le livre noir de l'économie mondiale. Contrebandiers, trafiquants et faussaires*, Paris, Grasset, 2007.

<sup>74</sup> See also Exhibit "E", United States-Canada *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons*, op. cit.

matchmaking services which are mere fronts for the pimps. Once she has been recruited, the person is placed in a situation of dependency throughout the time it takes for her to be trafficked. The victim is then passed from hand to hand until she arrives in the destination country<sup>75</sup>.

107. For example, the IOM reported the case of a 14-year-old girl repatriated to Bosnia-Herzegovina. The girl had been sold 22 times to various networks of pimps and brothel owners. Each time, she was raped and subjected to other assaults<sup>76</sup>.

108. The victims are passed from trafficker to trafficker as they are transported, but their fate never changes: rape and other forms of subjugation are frequently used, even against the minority who realize that they are being trafficked for the purpose of prostitution<sup>77</sup>. Once they reach the destination country, these people are immediately used for prostitution.

109. Those who resist are sent to a "training" camp where they are broken down psychologically. In Italy, there is a system called "schooling" whereby the young prostitutes are raped multiple times each time they are purchased or resold

---

<sup>75</sup> See among others, Bjelica, Jelena, *Prostitution : l'esclavage des filles de l'Est*, Arcueil et Paris, Le Courrier des Balkans et Paris Méditerranée, 2005; Dusch, Sabine, *Le trafic d'êtres humains*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002; Géry, Yves, "L'Europe face à un nouveau fléau : trafic de femmes en provenance de l'Est", *Le Monde diplomatique*, février 1999; Marcovich, Malka, "La traite des femmes dans le monde", in Ockrent, Christine (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 449-483.

<sup>76</sup> Report cited by Loncle, François, "Prostitution sans frontières. L'Europe de l'Ouest, proxénète des femmes de l'Est", *Le Monde diplomatique*, novembre 2001.

by various networks of procurers. In the Balkans, there are actual "submission camps" where young women, after being purchased, are gang-raped and then sent to the major European cities.<sup>78</sup>

110. In the destination countries, the victims of this trafficking, whether or not they have already been prostitutes in their own country, will have their passports and other documents confiscated by those responsible for organizing their prostitution. They will have to reimburse the "debt" they owe for their transportation as well as the cost of their accommodation, food, clothes, make-up and condoms, all of which is deducted from their "earnings". Once all these costs are paid, they are left with practically nothing, and their debts often increase. They will be monitored, or "protected", depending on the viewpoint of the members of the network engaged in these prostitution activities. They are threatened with being sold to another network, where they will again have to pay back their "debt". If they manage to escape from the procurers, some may risk deportation as illegal immigrants. According to the IOM, the risk of deportation merely sustains the trafficking networks operating in the countries of origin<sup>79</sup>.

---

<sup>77</sup> Payoke, *On the road, Rode Draad, Research Based on Case Studies of Victims of Trafficking in Human Beings in Three EU Members States, Belgium, Italy and the Netherlands*, Commission européenne, JAI/2001/HIP/023, 2003.

<sup>78</sup> Loncle, François, « Prostitution sans frontières. L'Europe de l'Ouest, proxénète des femmes de l'Est », *Le Monde diplomatique*, novembre 2001.

<sup>79</sup> OIM, *Traite des êtres humains, stratégie et activités de l'OIM*, 86e session, MC/INF/270, 11 novembre 2003.

#### 4) Human Trafficking in Canada

111. Canada is both a destination and a transit country for human trafficking for the purpose of prostitution and pornography. It is also an "exporting" country. The Royal Canadian Mounted Police estimate that 600 to 800 people are trafficked into Canada each year, and 1,500 to 2,200 people are trafficked annually through Canada to the United States<sup>80</sup>.

112. In 1999, the government of British Columbia reported the existence of a trafficking network for the purpose of child prostitution extending from that province to cities in Alberta, Saskatchewan and the western US<sup>81</sup>. In 2001, the US State Department report on human trafficking stated that there were "isolated cases" of Canadian minors trafficked by procurers to the United States for the purpose of sexual exploitation.

113. In recent years, there have been a number of reported cases that illustrate the linkages between international human trafficking and the prostitution "industry" in Canada:

- (a) In the late 1990s, Chinese and Vietnamese mafia expanded their operations in brothels in Toronto and recruited women from Southeast Asia. The women who fell victim to this trafficking were purchased by "recruiters" for about \$8,000 and sold to pimps for \$15,000<sup>82</sup>;

<sup>80</sup> United States-Canada *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons*, *op. cit.*

<sup>81</sup> Richard, Amy O'Neill, *International Trafficking in Women to the United States: A Contemporary Manifestation of Slavery and Organized Crime*, Center for the Study of Intelligence, 2000.

<sup>82</sup> Porteous, Samuel D., *Étude d'impact du crime organisé. Point saillants*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1998.

- (b) In December 1998, many Asian women were released following a series of raids carried out by more than 150 police officers, who closed down 10 brothels in Toronto. The police estimated that the pimping network provided 15 brothels in Toronto with between 30 and 40 trafficked women each quarter<sup>83</sup>.
- (c) In September 1997, it was learned that every week, 23 young Asian women (Thai and Malaysian) aged between 16 and 30 entered Canada on tourist visas and were trafficked for prostitution. They were sold to brothel owners in Markham, Scarborough and Toronto. They were enslaved by debts of \$40,000<sup>84</sup>.
- (d) In 1999, the *Human Rights Report* of the US State Department reported that young girls from Costa Rica, who were transported across Central America and Mexico, were prostitutes in the United States and Canada. The same source indicated that Malaysian women had been trafficked in order to become prostitutes in Canada<sup>85</sup>.
- (e) In its 2003 report on human trafficking, the State Department asserted that young women and girls from Honduras, Slovenia and Malaysia had been trafficked for the purpose of prostitution in Canada<sup>86</sup>.

114. The *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons* also draws the link between trafficking, organized crime and prostitution, stating that: "Internationally connected organized crime groups are known to be involved in trafficking and smuggling individuals directly into the United States and Canada and through Canada into the United States. Chinese, Mexican, Central American, Russian and Eurasian gangs are among the foremost traffickers in the United States. In Canada, Asian and Eastern European organized crime groups have been most involved in trafficking women from countries such as China, South Korea, Thailand, Cambodia, the Philippines, Russia and from the region of Latin

<sup>83</sup> *Toronto Sun*, 10 May 1998.

<sup>84</sup> *International Crime Control Strategy*, June 1998, [online], <http://www.fas.org/irp/offdocs/iccs/iccstoc.html>; *United Press International*, 11 September 1997.

<sup>85</sup> *1999 Country Reports on Human Rights Practices*, [online], [http://www.state.gov/www/global/human\\_rights/1999\\_hrp\\_report/99hrp\\_toc.html](http://www.state.gov/www/global/human_rights/1999_hrp_report/99hrp_toc.html)

America [...] Predominantly, these groups are targeting women and children who are trafficked for the purpose of commercial sexual exploitation<sup>87</sup>”.

**5) The connection between prostitution and organized crime**

115. Recent studies highlight the appearance in Québec in the late 1980s of criminal youth street gangs. A number of them formed alliances with “traditional” criminal gangs that were well established, including bikers and Italian-Canadian mafia groups, as well as with foreign criminal gangs. Criminal youth gangs involved in exploiting young girls for prostitution can just as easily recruit and transport young prostitutes. Those who are unable to exploit young girls as prostitutes because they cannot access the necessary logistics (agencies, nude dance clubs, etc.), are essentially responsible for recruiting females for other criminal groups to which they sell the girls<sup>88</sup>.

116. Unlike other illegal activities in this area, such as drug dealing, the prostitution of young girls is not subject in such a draconian way to a specific territory, even though exclusive territories do exist. In criminal circles, the fact that young prostitutes belonging to competing criminal groups can be found in the same establishments of prostitution is referred to as the “pimp game”. The pimp game results from the fact, among others, that in prostitution, there is a need for turnover of the “products”, to move the young girls fairly frequently, in order to provide

---

<sup>86</sup> *Trafficking in persons Report*, June 2003, [online], <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2003/>

<sup>87</sup> United States-Canada *Bi-National Assessment of Trafficking in Persons*, *op. cit.*

<sup>88</sup> Dorais, Michel, with Patrice Corriveau, *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VLB, 2006. See also Mourani, Maria, *La face cachée des gangs de rue*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006. See also Exhibit “C”, *Enfances dévastées*, pp. 115-119.

11426

clients with fresh meat. The involvement of street gangs in the prostitution of young girls recruited as teenagers is the most marked change in recent decades. Many of the young girls who become prostitutes in this way may be further victimized through being sold and resold to various pimping networks and be moved from one province to another or from one country to another (including the United States).

117. My interviews with former escorts and procurers confirm that organized crime dominates the prostitution industry. Even if organized crime is not directly involved, it attempts to profit from it by offering "protection". Thus, one former escort witnessed a telephone conversation between the owner of the agency where she managed the prostitution of other women after being a prostitute there herself and a representative of organized crime who was offering the agency his organization's "protection". The owner replied that he already had "protection", and explained to the caller that he should speak to them.

118. At a conference in which I participated in 2006 in Roberval, on Lac Saint-Jean, representatives from the Sûreté du Québec (SQ) in the area reported to the meeting that they had created a Web site for a fake escort agency. Less than a week after the site went on line, they received a call from a representative of organized crime offering "protection". The SQ then shut down the site.

119. As soon as a person becomes a prostitute, or a prostitution agency or massage parlour advertises, organized crime may well appear on the scene, take



control of activities or obtain benefits from the prostitution of others through its "protection" racket.

**6) Decriminalization of activities related to prostitution will result in an expansion of the importation of women, including trafficking**

120. My research highlights the fact that the normalization of prostitution, which is viewed as a sector of the economy like any other, has the effect not only of expanding prostitution, but also of giving an impetus to the importation of women for the purpose of prostitution, including trafficking. This normalization also makes it easier to recruit women.

121. Legalization (or regulation) results in an expansion of prostitution. A country like France, whose population is estimated at 64.1 million inhabitants, and whose legal system is abolitionist, has half as many prostitutes on its territory<sup>89</sup> as a small country such as the Netherlands<sup>90</sup> (16.3 million inhabitants) and 22 times fewer than a country like Germany, whose population is about 82.4 million people. The German government estimated that in 2006, there were 400,000 prostitutes in the country<sup>91</sup>. In Sweden, where prostitution is criminalized as against the client and the pimp, the number of prostitutes is estimated at 1,500 in a country of 8.9 million inhabitants<sup>92</sup>.

<sup>89</sup> [www.fondationscelles.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=17&Itemid=2](http://www.fondationscelles.org/index.php?option=com_content&task=view&id=17&Itemid=2)

<sup>90</sup> Raymond, Janice, *Dix raisons pour ne pas légaliser la prostitution* [en ligne], Montréal, Sisyphe, octobre, 2003, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=692](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=692).

<sup>91</sup> Donna M. Hughes, *Turn and Look. Shining a Spotlight on Germany's Shame*, [online], NRO, June 19 2006, <http://article.nationalreview.com/?q=ODk1YTEwNzM0OTY3YjgwZDk3NTJlYWM5YTNlZGlxYmM=>

<sup>92</sup> Associated Press, "Sweden's prostitution law: Get the customer. Once a radical model, it's now under consideration by other countries", *Herald Tribune*, March 15, 2008, [online], <http://www.iht.com/articles/ap/2008/03/15/news/Sweden-Prostitution.php>

122. Legalization also results in a substantial expansion of importation of women for the purpose of prostitution, including human trafficking. In all countries that have regulated prostitution, foreign prostitutes are in the vast majority. This is true of the Netherlands, Austria and Germany, and it is also true of Greece, where the number of victims of human trafficking for the purpose of prostitution is estimated to be 20,000 individuals per year. As is shown by the experience of the Netherlands, Greece, Austria and Germany, the number of clandestine or illegal prostitutes and even those who have a tourist visa and who have been imported for prostitution purposes is increasing substantially (as is clandestine or illegal prostitution)<sup>93</sup>.

123. The complete decriminalization of prostitution has not improved the fate of prostitutes, except for a small minority. On the contrary, the increase in the number of prostitutes, whether recruited locally or abroad, implies increased competition and a major decline in the conditions under which prostitution takes place<sup>94</sup>.

#### **G. COMPLETE DECRIMINALIZATION OF PROSTITUTION IS A MYTH**

124. No country has completely decriminalized prostitution. Complete decriminalization of prostitution is a myth. At the very least, municipalities want to

<sup>93</sup> Poulin, R. (a cura di), *Prostituzione, globalizzazione incarnata*, Milano, Jaca Book, 2006.

<sup>94</sup> See Chaleil, *op. cit.*; Farr, Kathryn, *Sex Trafficking. The Global Market in Women and Children*, New York, Worth Publishers, 2004; Marcovich, Malka, « La traite des femmes dans le monde », in Ockrent, Christine (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 449-483; Ngalikpima, Matiada (dir.), *L'esclavage sexuel : un défi à l'Europe*, Paris, Éditions de Paris et Fondation Scelles, 2005; Poulin, Richard, « La libéralisation de la prostitution et la traite des femmes et des enfants », *Legitimacy and Accountability in International Law / La*

regulate the places where prostitution takes place, far from the schools, churches and shopping centres. Health rules are usually imposed on prostitutes, never on the clients, in an attempt under the guise of public health to control sexually transmitted infections (STIs). Repressive measures are adopted to force these people to undergo regular tests, for which they must usually pay, and to have them stop working if they are infected.

125. Prostitutes must register in order to exercise some of the rights linked to government recognition of their "profession". Despite this, the level of registrations in Germany, Austria, Greece and the Netherlands is very low, ranging from 1 to 10%. Thus, only a small minority of prostitutes enjoy these rights<sup>95</sup>.

126. Licensed brothels and so-called zones of tolerance do not in any way prevent street prostitution. Illegal establishments and clandestine brothels are more numerous than the registered kind, as can be seen in the results of research into prostitution in countries that have legalized the industry. Moreover, many historical examples confirm this trend. In France, before 1946, the year in which some 1,500 licensed brothels were shut down, it was estimated that 1 prostitute in 5 was in a brothel, and only 1 in 14 was registered<sup>96</sup>.

---

*légitimité et la responsabilité en droit international*, Ottawa, Canadian Council on International Law / Conseil canadien de droit international, 2005, p. 11-31.

<sup>95</sup> See, Poulin, R., *Prostituzione, globalizzazione incarnata*, *op. cit.*

<sup>96</sup> Corbin, A., *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 1982.

127. Today, as in the past, the majority of prostitutes develop strategies to ensure that they will not be completely stripped of their earnings. The so-called "boarders" at licensed brothels often find that a substantial part of the money they earn is taken from them. They pay fines of all kinds.

128. A former prostitute operating in a legal brothel in Nevada, USA, who I interviewed, stated that "We were paid once a week. On that day, each of the women was summoned alone into the office. She was shown what the house had deducted from her earnings and was asked to call her pimp. Once you had him on the phone, the boss asked him for instructions for dealing with the money, how much was to be sent to him and how much you could keep. The 'house' took 40% of our earnings. From the remaining 60%, we had to pay the cleaning ladies who cleaned the shared bathrooms once a week . . . . The waitresses in the bar also received a percentage of our earnings, then there was the cost of the mandatory weekly doctor's visit and the rent for our rooms. The other expenses involved paying the hairdresser and purchasing the many accessories required for the 'work'. Finally, there were the fines ranging from 10 to 100 dollars. They varied to a large extent because the rules of the house changed from day to day. You could be taxed for anything from going for a walk outside to visiting a friend in her room or not making your bed properly"<sup>97</sup>.

129. The testimonies of former prostitutes German *eros centers* and Dutch "shop-windows" highlight the fact [Translation] "that there is nothing worse than a

licensed brothel and similar places”, among other reasons because “the brothel owners controlled all aspects of our life: the colour of our hair, the clothes we wore, our walks, the people we spoke to, meal and rest times. It was just like living in a jail.”<sup>98</sup>

130. Prostitutes accordingly resist government regulation and being confined to a brothel, often preferring the street, even though it is illegal. A large number of prostitutes feel that a downtown street (not in an uninhabited area such as an industrial district, a so-called zone of tolerance in the Netherlands) is safer than a brothel because it is a public place, whereas a licensed brothel is a “private” place. A public place has the advantage, in that there is a possibility that assistance will be provided in the event of an attack.

131. In countries where procuring is legalized and prostitution is regulated, a very large majority of prostitutes refuse to register and even waive the possible social rights associated with such registration. In Germany, only 1% of prostitutes have, according to the German government, signed a contract with the owner of a licensed brothel. Such a contract would allow them to access the social rights associated with official recognition of prostitution as “work”<sup>99</sup>.

---

<sup>97</sup> Interview with R. Jayme, October 2003.

<sup>98</sup> Interview with Y. Grenson, November 2005. See also Élisabeth Coquart and Philippe Huet,

*op. cit.*

<sup>99</sup> Donna M. Hughes, *Turn and Look. Shining a Spotlight on Germany's Shame, op. cit.*

11432

**1) Decriminalization would lead to the normalization of prostitution**

132. It is known that the legalization of prostitution leads to an increase in the purchase of "sexual services", which has an impact on society as a whole. While it is difficult at this time to determine all the effects that the recent legislation on prostitution in western Europe and the South Pacific has had on society and ways of thinking, the consequences have been overwhelming where prostitution has been a legitimate industry for 40 years.

133. Thailand provides a good example of the process that I have called the prostitutorialization of the social fabric, because prostitution has been normalized there for almost 40 years. Today in Thailand, 75% of men are occasional or regular clients. In the late 1950s, there were 20,000 prostitutes in the country; today, prostitution is a mass industry: the number of prostitutes is estimated at two million, one third of whom are children. We have accordingly witnessed the prostitutorialization of the social fabric of that country, not only in terms of the number of clients and prostitutes, which has experienced unprecedented growth, but also in ways of thinking. Among certain families in tribes in the northern part of the country, the birth of a daughter is viewed in terms of the potential revenues linked to her future as a prostitute, and they celebrate such a birth with feasting, which was not true in the past. It is also estimated that 34% of the prostituted women and girls in the northern part of the country are HIV-positive<sup>100</sup>.

---

<sup>100</sup>See Exhibit "C", *Enfances dévastées*, pp. 150, 156-157.

134. In contrast, new research conducted on clients in countries where prostitution remains illegal demonstrates far lower percentages of men being clients of prostitutes. In France, a 2005-2006 study showed that 12.7% of men had been clients of prostitutes<sup>101</sup>, and in Luxembourg, in 2007, 12 % of men had been clients<sup>102</sup>. In 1996, 12.7 % of the men had been clients in Sweden, 14.3 % in Netherlands in 1989, 11.3 % in Norway and 9.9 % in Finland in 1992<sup>103</sup>. We do not have figures for Canada because no similar research exists. However, from the experience of other countries such as Thailand, it is clear that the normalization of the prostitution industry has had an impact on the “demand” factor.

135. The decriminalization of prostitution would have harmful consequences on all relations between men and women in Canada. It would lead to a “prostitutionalization” of the social fabric and human relations, growth in “demand” and “supply” and thus an increase in human trafficking.

136. Prostitution, which is an organized system, is founded upon sexist, mercantile and social power relationships. It involves the commodification and dehumanisation of prostituted persons. It is based on the exploitation and domination of one sex by the other and by violence practised by one sex against the other. Whether they are female — young girls, girls or women of all ages — or male — boys, teenagers and young men, or transvestites and transsexuals —

---

<sup>101</sup> Legardinier C. and S. Bouamama, *Les clients de la prostitution*, Paris, Presses de la Renaissance, 2005.

<sup>102</sup> Rodesch C. and F. Rossler, *Cartographie de la prostitution au Luxembourg*, Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 2007.

prostitution is a social institution that is used almost exclusively by men. It is an industry that is essentially devoted to pleasuring men. Decriminalizing or legalizing it strengthens the social power of men. It is this power that is the source of violence against prostitutes. The legitimization of this power by legalizing or decriminalizing prostitution has the effect of strengthening the power of procurers and clients to the detriment of prostituted persons.

137. Moreover, the commodification of bodies and sex primarily affects the most vulnerable groups in societies (Aboriginals in Canada<sup>104</sup>, New Zealand<sup>105</sup> and Taiwan<sup>106</sup>, Blacks in the USA<sup>107</sup>, Roma in eastern Europe, the Balkans and Greece<sup>108</sup>, Hungarian women in Romania<sup>109</sup>, ethnic and tribal minorities in Thailand<sup>110</sup>, etc.). It magnifies all types of social discrimination (racial, ethnic,

<sup>103</sup> Mansson, Sven-Axel, « Men's Practices in Prostitution: The Case of Sweden », in Pease B. and Pringle K., *A Man's World. Changing Practice in a Globalized World*, London, Zed Books, 2001.

<sup>104</sup> Farley, Melissa et Jacqueline Lynne, "Prostitution in Vancouver : Pimping women and the colonization of First Nations women", Christine Stark et Rebecca Whisnant (eds.), *Not for Sale. Feminists Resisting Prostitution and Pornography*, North Melbourne, Spinifex, 2004, p. 106-130.

<sup>105</sup> Farley, M. *Preliminary Report on Prostitution in New Zealand, Unpublished paper presented to New Zealand Parliament*, Wellington, New Zealand, 2003; Plumridge, L. and Abel, G., "A 'segmented' sexual industry in New Zealand: sexual and personal safety of female sex workers", *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 2001, 25, pp. 78-83

<sup>106</sup> Bedford, Olwen and Hwang, Shu-Ling, "Precursors and pathways to adolescent prostitution in Taiwan", *The Journal of Sex Research*, 2003 [online], <http://www.encyclopedia.com/doc/1G1-105518222.html>

<sup>107</sup> Brock, Rita Nakashima et Susan Brooks Thistlethwaite, *Casting Stones: Prostitution and Liberation in Asia and the United States*, Minneapolis, Augsburg Fortress Publishers, 1996 ; West, C. M., Williams, L. M., and Siegel, J.A., "Adult sexual revictimization among Black women sexually abused in childhood: A prospective examination of serious consequences of abuse", *Child Maltreatment*, 2000, 5, pp. 49-57.

<sup>108</sup> COLISÉE, *La prostitution en Europe centrale et orientale : un phénomène en constante expansion*, 14 janvier 2004, [online], [http://www.colisee.org/article.php?id\\_article=918](http://www.colisee.org/article.php?id_article=918) ; see also Poulin, R., *Prostituzione, globalizzazione incarnata*, Milano, Jaca Book, 2006.

<sup>109</sup> Ferrand, André, *Rapport d'information* (Roumanie), Sénat (France), Session ordinaire de 2003-2004, Annexe au procès-verbal, 4 novembre 2004; see also the United Nations, *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, 32e session, 18 janvier 2005.

<sup>110</sup> Barry, Kathleen, *The Prostitution of Sexuality*, New York & London, New York University Press, 1995; Truong, Thanh-Dam, *Sex, Money and Morality. Prostitution and Tourism in South-East*



11435

sexual, social classes) and profits from them. Prostitution destroys lives and profoundly alters all social relations, especially relationships between men and women. Furthermore, this commodification demands younger and younger bodies.

138. The argument that the complete decriminalization of prostitution (and the legalization of procuring) benefits prostitutes is not true. It is wrong to claim that that the decriminalization of prostitution is advocated for the benefit of prostitutes: The benefit inures to the procurers and to the clients.

139. I make this affidavit in response to this application, and for no other or improper purpose.


**AFFIRMED** before me at the City of  
Ottawa, in the Province of Ontario on  
this 4<sup>th</sup> day of April, 2008.

  
\_\_\_\_\_  
Commissioner for Taking Affidavits

  
\_\_\_\_\_  
RICHARD POULIN

This is Exhibit "A" mentioned and referred  
to in the Affidavit of Richard Poulin  
Sworn before me this 4<sup>th</sup> day of April, 2008

A Commissioner for taking affidavits

  
\_\_\_\_\_

CURRICULUM VITÆ

- a) **POULIN, Richard**, professeur titulaire,  
Membre de l'École des études supérieures et de la recherche : oui N° D'EMPLOYÉ : 37539
- b) **TITRES UNIVERSITAIRES :**  
Ph.D., Sociologie, Université de Montréal, 1984  
Maîtrise, Sociologie, Université du Québec à Montréal, 1978  
Bacc. Spéc., Sociologie, Université du Québec à Montréal, 1976
- c) **EXPÉRIENCE :**  
1995- Professeur titulaire, Université d'Ottawa  
1985-1995 Professeur agrégé, Université d'Ottawa  
1985-1985 Professeur adjoint, Université d'Ottawa  
1981-1985 Professeur chargé de cours, Université d'Ottawa  
1980-1981 Professeur substitut, UQÀM  
1977-1980 Professeur à la leçon, UQÀM
- d) **DISTINCTIONS :**  
2007 *Les enfants prostitués* (Paris, Imago), Le choix des libraires en France.  
2007 Auteur invité au Salon international du livre de Québec  
2006 Auteur invité au 14<sup>e</sup> Festival des écrivains de Toronto  
2002 Auteur invité au 8<sup>e</sup> Festival international de la littérature.  
2002 Auteur invité au Salon international du livre de Québec.  
2001 Auteur invité au Salon international du livre de Toronto.  
2001 Prix littéraire des lecteurs Radio-Canada (CBON), 2001.  
1999 Président honoraire de l'Association des auteur-es de l'Outaouais.  
1999 Président honoraire des Éditions Vents d'Ouest.  
1999 Auteur invité au Salon du livre de Paris.  
1997 Auteur invité au Salon international du livre et de la presse de Genève.  
1996 Auteur invité par l'ARC Jurassien (Suisse).  
1996 Invité d'honneur au Salon du livre de l'Outaouais.  
1994 Auteur invité par la Communauté francophone de Belgique (Namur).  
1993 Auteur invité par la Franche-Comté (France).  
1993 Bourse en écriture du ministère de la Culture du Québec.  
1992 Auteur invité par La Chaux-de-Fonds (Suisse romande).  
1992 Prix des médias du Festival du livre des Outaouais/Ottawa Valley Book Festival.  
1980-1981 Boursier doctorat FCAC  
1979-1980 Boursier doctorat de la Direction générale des études supérieures.
- e) **TRAVAUX UNIVERSITAIRES ET PROFESSIONNELS :**  
2007 Évaluateur, article, *Reflets*.  
2007 Organisateur du colloque / semaine d'activités « Les enjeux de la prostitution », Université d'Ottawa, 22-26 janvier 2007  
2006 Témoin expert au Comité permanent de la condition féminine, Ottawa, 19 octobre.  
2006 Évaluateur de deux articles pour un livre publié par *Congrès international francophone sur l'agression sexuelle*.  
2006 Membre du Comité scientifique international du Congrès « Violence, crime et sociétés », Sofia, Bulgarie, 28-29 septembre.  
2006 Membre du jury d'attribution des bourses aux organismes artistiques et aux écrivains, Ville d'Ottawa.  
2005 Évaluateur, article, *Revue Ciminologie* (Université de Montréal).  
2005 Évaluateur, département des sciences politiques et sociales, Université de Chypre, novembre.  
2005-2006 Chroniqueur Radio-Canada Toronto, émission « Au-delà de la 401 ».  
2005 Témoin expert à la table ronde du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, Chambre des communes, Ottawa, le 30 mai.

2005	Témoign expert, Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, Chambre des communes, Ottawa, le 9 février.
2004-2005	Évaluateur Comité 5. Programme de soutien aux équipes de recherche, Exercice 2005-2006. Fonds de recherche sur la société et la culture, Québec.
2004	Professeur invité (Gastprofessor) Institut für Romanistik und Zentrum für Kanadastudien, Universität Innsbruck, 15 mars-27 mai.
2004	Membre du comité d'évaluation des subventions aux nouveaux éditeurs, Conseil des Arts du Canada.
2003-2004	Membre du jury du Prix littéraire Trillium et du Prix de la poésie.
2003	Comité de sélection du vice-doyen à la recherche, Faculté des sciences sociales.
2002	Membre du jury du Prix du Gouverneur général (catégorie essai).
2002	Parrain littéraire — AAOF.
2001	Comité de sélection du vice-doyen à la recherche, Faculté des sciences sociales.
2001	Évaluateur BESO/OCGS pour l'octroi des bourses de doctorat.
2000-2002	Comité directeur — Étude sur les ressources humaines du secteur culturel. Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Canada.
2000-2003	Collaborateur à <i>Québec français</i> .

f) **DIRECTION DE TRAVAUX D'ÉTUDES :**

	Superviseur(e)		Co-superviseur(e)		Membre comité		Carrière	
	Maîtrise	Doctorat	Maîtrise	Doctorat	Maîtrise	Doctorat	Maîtrise	Doctorat
En cours	3						3	
Terminés	17		3	1	15	2	35	3

Nom des étudiants dirigés au cours des sept dernières années, titre de la thèse ou du projet, année à laquelle débute et se termine les études:

- Johanne Cadioux, *Le mouvement animaliste*, janvier 2006 — février 2008, superviseur.
- Yves Junior Tremblay, *Analyse comparative du droit législatif en matière de prostitution*, janvier 2005 – mars 2006, superviseur.
- Sylvéra Bruno, *Tourisme, prostitution et développement dans les pays du tiers-monde: le cas de Cuba*, septembre 2003 — décembre 2005 (Université d'Ottawa), superviseur.
- Miles Howe (maîtrise), *Clients of Prostitution, a Sociological Analysis*, sept. 2003 – novembre 2004 (Université d'Ottawa), superviseur.
- Amélie Laprade (maîtrise), *Identité nationale et xénophobie — comparaison internationale*, sept. 2000-mars 2002, (Université d'Ottawa), superviseur.
- Yanick Dulong, *Les tueurs de masse*, sept. 2001 - octobre 2003, superviseur.

g) **COURS SUPÉRIEURS :**

2007	SOC 5501	Thèmes choisis : sociologie de la prostitution et de la pornographie
2006	SOC 7522	Mondialisation et industries du sexe
2005	SOC 7566	Développement : rapports sociaux de sexe
2004	SS 2004	Projektseminar : Éditer, entre passion, industrie et métier. L'édition en France, en Allemagne et en Amérique du Nord, de la production du livre à la réception
2003	SOC 5501	Thèmes choisis : La mondialisation des marchés sexuels
2001	SOC 7551	Séminaire de recherche en relations ethniques

Lectures dirigées : 25

Isabelle Aubin, 2008, Mélanie, Claude, 2007, Solange Mudahogara, 2007, Karine Foucault, 2005, Johanne Cadioux, 2005, Yves Junior Tremblay, 2004, Tharcisse Sibomana, 2004, Saada Houssein-Wais, 2004, Miles Howe, 2003, Jean-Marie Villarceau, 2003, Bruno Sylvéra, 2003, Benoît Joanisse, 2001, Yannick Dulong, 2000, Amélie Laprade, 2000, Anne Bourdeau, 1999, Mathieu Lockhead, 1997, Luc Lévesque, 1994, Mylène Duchemin, 1995, Nadia Haddad, 1996, Jason Hamel, 1994, Roch Laframboise, 1995, Luc Lévesque, 1994, Claude Turpin, 1990, Sylvie Bourbonnais, 1988, François Avenas, 1984.

h) **SUBVENTIONS DE RECHERCHE EXTERNES :**

Année	Source	Type	*Montant/année	But**
2008	Université du Québec à Chicoutimi	A	650 \$	Voyage/hébergement
2008	Fonds national de la recherche du Luxembourg	C	2 500 \$	Voyage/hébergement
2007	CALACS Rimouski	G, A	2 500 \$	Voyage/hébergement
2007	RECEF	F, A	1 700 \$	Voyage/hébergement
2006	Conseil religieux canadien	F	41 000 \$	Recherche
2006	Ville de Madrid	G	6 500 \$	Voyage/hébergement
2006	Festival des écrivains de Toronto	F	600 \$	Voyage/hébergement
2006	CALACS Roberval	G, A	1 500 \$	Voyage/hébergement
2006	Tournée de conférences en France	A, F, G	5 000 \$	Voyage/hébergement
2006	Conseil du statut de la femme (Québec)	G	560 \$	Voyage
2005	Mouvement du NID	F	2 500 \$	Voyage/hébergement
2005	Université de Chypre	G	3 747 \$	Voyage/hébergement
2005	Académie internationale de Droit et de Santé mentale	F	1 000 \$	Voyage
2005	Fondation Scelles et Centre de Recherches l'Exploitation Sexuelle Commerciale	F	2 000 \$	Voyage/hébergement
2004	Institut für Romanistik, Zentrum für Kanadastudien, Universität Innsbruck	G, A	20 000 €	Voyage/hébergement/
2002	Auteur invité au 8 <sup>e</sup> Festival international du livre	A, F	500 \$	Voyage/hébergement
2002	Auteur invité au Salon du livre de Québec	A	1 200 \$	Voyage
2001	Auteur invité, Salon du livre de Toronto	A	1 000 \$	Voyage/hébergement
2001	Séminaire international	A	1 200 \$	Voyage/hébergement
2001	Gala littéraire, Sudbury	A	560 \$	Voyage/hébergement
2001	Festival littéraire Metropolis bleu	F	400 \$	Voyage/hébergement

\*Type : C-conseils subventionnaires; G-gouvernement; F-fondations; A-autres

\*\*But : Recherche, voyage, publication, etc.

#### i) SUBVENTIONS DE RECHERCHE INTERNES:

Année	Source	Type*	Montant/année	But**
2008	Fonds d'appui à la publication d'ouvrages en français, Faculté de droit, Section Common Law, Uni Ottawa		5 000,00 \$	Publication
2006-2007	Comité d'aide à la recherche (INRD)	A	2 778,00 \$	Recherche
2006	Service de la recherche (FUAR)	A	4 449,80 \$	Recherche
2003	Service de la recherche (FUAR)	A	1 000,00 \$	Colloque
2003	Faculté des sciences sociales	A	1 854,00 \$	Recherche
2001	Service de la recherche (FUAR)	A	950,00 \$	Colloque
2001	Faculté des sciences sociales	A	375,00 \$	Séminaire int.
2001	Faculté des sciences sociales	A	3 708,75 \$	Recherche
2001	Faculté des sciences sociales	A	3 708,75 \$	Recherche
2001	Service de la recherche (FUAR)	A	3 680,00 \$	Recherche

\*Type : C-conseils subventionnaires; G-gouvernement; F-fondations; A-autres

\*\*But : Recherche, voyage, publication, etc.

#### j) PUBLICATIONS :

##### 1) Résumé indiquant un total pour la carrière entière, et selon les catégories suivantes :

• Livres en sciences sociales rédigés par l'auteur	16
• Livres en sciences sociales édités par l'auteur	16
• Chapitres de livres en sciences sociales <i>avec comité de lecture</i>	43
• Chapitres de livres en sciences sociales <i>sans comité de lecture</i>	9
• Articles publiés dans des revues <i>avec comité de lecture</i>	59
• Articles publiés dans des revues <i>sans comité de lecture</i>	98
• Recensions et critiques publiées dans des journaux, des revues et des magazines	128
• Contributions majeures sur invitation ou rapports techniques	11
• Communications	41
• Autres (ateliers, conférences, etc.) (nombre)	118

- Vidéos/DVD films et CD édités par l'auteur ou sur l'auteur
- Activités avec les médias (interviews, etc.)

## 2) Description détaillée des publications des sept dernières années.

### Livres en sciences sociales rédigés par l'auteur

16. Richard Poulin, *Les enfants prostitués. L'exploitation sexuelle des enfants*. Paris Imago, 2007, 208 pages.
15. Richard Poulin, *Enfances dévastées. L'enfer de la prostitution*, tome I, Ottawa, L'Interligne, 2007, 258 pages.
14. Richard Poulin, *Abolir la prostitution*, Montréal, éditions Sisyphe, 2006, 128 pages.
13. Richard Poulin, *La mondialisation des industries du sexe*, Paris, Imago, 2005, 248 pages.
12. Nalu Faria et Richard Poulin, *Desafios do livre mercado para o feminismo*, São Paulo, SOF/Cadernos Sempreviva, 2005, 72 pages.
11. Richard Poulin, *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne, 2004, 438 pages. Édition en braille, Québec, INLB (Institut Nazareth Louis Braille), 2005 : 7 volumes.
3. Richard Poulin, *La politique des nationalités de la République populaire de Chine*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, 212 pages ; réédition, 2002 sur le site Internet du Conseil de la langue française, <http://www.clf.gouv.qc.ca/Publications/Reppubd.HTML#D117>.

### Livres en sciences sociales édités par l'auteur

16. Mélanie Claude, Nicole LaViolette et Richard Poulin (dir.), *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*, Ottawa, L'Interligne, accepté.
15. Richard Poulin (a cura di), *Prostituzione, globalizzazione incarnata*, Milano, Jaca Book, 2006, 250 pages.
14. Richard Poulin (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse, vol. XII, n° 3, septembre 2005, 244 pages.

### Chapitres de livres en sciences sociales avec comité de lecture

- 43 Richard Poulin, « Tourisme, marchandisation et "développement durable" », dans Pierre Beudet, Paul Haslam et Jessica Schafer (dir.), *Introduction au développement international*, Ottawa, PUO, accepté.
- 42 Mélanie Claude, Nicole LaViolette et Richard Poulin, « Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux, introduction » dans Mélanie Claude, Nicole LaViolette et Richard Poulin, *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*, Ottawa, L'Interligne, accepté.
- 41 Richard Poulin, « Les enjeux du Protocole contre la traite des personnes de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* », dans Mélanie Claude, Nicole LaViolette et Richard Poulin, *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*, Ottawa, L'Interligne, accepté.
- 40 Richard Poulin, « Prostitution et la traite des humains : libéralisme et marchandisation des femmes et des fillettes », dans Mélanie Claude, Nicole LaViolette et Richard Poulin (dir.), *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*, Ottawa, L'Interligne, accepté.
- 39 Poulin, Richard, « Prostitution », dans Joseph L. Levy (dir.), *Dictionnaire québécois de la sexualité*, Montréal, Liber, accepté.
- 38 Mélanie Claude et Richard Poulin, « Pornographie », dans Joseph L. Levy (dir.), *Dictionnaire québécois de la sexualité*, Montréal, Liber, accepté.
- 37 Richard Poulin, « Globalization of the Sex Industry, Violence and Commodification of Human Beings », dans Jeffery Klaehn, *Roadblocks to Equality: Women Challenging Boundaries*, Montréal, Black Rose Books, accepté.
- 36 Richard Poulin, « La prostitution des enfants, la notion de consentement et la *Convention relative aux droits des enfants* », T. Collins, R. Grondin, V. Piñero, M. Pratte et M.-C. Roberge (dir.), *Droits de l'enfant / Rights of the Child*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2008 : 187-203.
- 35 Richard Poulin, « Mundialización de la prostitución. Liberalismo y Derechos Humanos », *Congreso internacional Derechos humanos y prostitución*, Madrid, Área de Gobierno de Empleo y Servicios a la Ciudadanía, 2007 : 88-108.
- 34 Richard Poulin, « Mondialisation des industries du sexe, crime organisé et prostitution. Éléments d'une sociologie de la production "prostitutionnelle" », dans Monique Tardif (dir.), *L'agression sexuelle, Coopérer au-delà des frontières*, Montréal, Cifas-Institut Philippe Pinel de Montréal, 2007 : 27-46. [http://www.cifas.ca/PDF\\_livreCifas/02-MondialisationPP\\_27-46.pdf](http://www.cifas.ca/PDF_livreCifas/02-MondialisationPP_27-46.pdf)
- 33 Richard Poulin, « Globalization and the Sex Trade: Trafficking and the Commodification of Women & Children », June Johnson (ed.), *Local Issues, Global Arguments*, Pearson Longman, New York / San Francisco / Boston, 2007 : 316-326.
- 32 Richard Poulin, « Quindici tesi sul capitalismo e sullo sfruttamento mondiale della prostituzione », *Prostituzione, globalizzazione incarnata*, Milano, Jaca Book, 2006 : 9-38.
- 31 Richard Poulin, « La libéralisation de la prostitution et la traite des femmes et des enfants », *Legitimacy and Accountability in International Law / La légitimité et la responsabilité en droit international*, Ottawa, Canadian Council on International Law / Conseil canadien de droit international, 2005 : 11-31.

- 30 Linda-Marie Joly et Richard Poulin, « Des enjeux socio-économiques et éthiques de la prostitution », *Projet éthique*, Sudbury, Université de Sudbury, 2004 : 33-36.
- 29 Richard Poulin, « Katonai megszállás – a rendszerré emelt prostitúció », *Prostitúció Nélküli Magyarországról Mozgalom*, Budapest, Meghívó, 2004 : 27-44.
- 28 Richard Poulin, « Un judas de papier pour un peep-show sur la place publique : *Hard* de Raffaëlla Anderson, héroïne de *Baise-moi* », *Stratégies de l'illisible, Actes del II Congrès International*, Barcelona, Universitat Autònoma de Barcelona, 2004 : 79-88.
- 27 Richard Poulin, « Prostitution, crime organisé et marchandisation », *Féminisme et changement social. Enjeux et défi pour l'action et la recherche féministes*, Québec, Université Laval, 2004 : 163-180.
- 26 Richard Poulin, « La mondialisation des marchés du sexe et l'éthique capitaliste, ou quand le crime paie », *Ethical Considerations on Globalization/Enjeux éthiques de la mondialisation*, M. MBonimpa et P. Biondi (dir.), Sudbury, Éditions Glopro, 2003 : 129-143.
- 25 Richard Poulin, « La fascination morbide. Les meurtriers en série, fictions et réalités », *Les Œuvres noires de l'art et de la littérature*, tome II, A. Pessin et M.-C. Vanbremeersch (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2002 : 209-231.
- 24 Richard Poulin, « Die Globalisierung der Sex-Industrie. Prostitution, Frauen-und Kinderhandel, Pornographie und Sex-Tourismus », in: *Der Kapitalismus heute: Tendenzen, Widersprüche und Suche nach Alternativen*, Hamburg, VSA Verlag, 2001 : 157-179.
- 23 Andrea Oberhuber et Richard Poulin, « Popularité, identité et internationalisation : les phénomènes Plamondon et Dion », S. Hirshi (dir.), *Les frontières improbables de la chanson*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2001 : 333-350.

#### Chapitres de livres en sciences sociales sans comité de lecture

- 9 Poulin, Richard, « Crime organisé, violence et marché prostitutionnel », *Actes du colloque « Un monde sans prostitution est possible »*, Paris, CPL, 2007, p. 27-45.
- 8 Poulin, Richard, « La légalisation de la prostitution. Mondialisation, libéralisme et droits humains », *Actes du colloque sur la prostitution*, Calacs Entre Elles Lac-St-Jean, Table de concertation en matière de violence familiale et d'agressions à caractère sexuel du Lac-St-Jean Est, Table de concertation en matière de violence familiale et d'agressions à caractère sexuel de la MRC Maria-Chapdelaine, Roberval, 2007 : 27-55.
- 7 Poulin, Richard, « Pornographie et sexualisation des enfants », *Actes de la Journée de réflexion sur la sexualisation précoce des filles*, Montréal, Y des femmes et Centre des femmes de l'UQÀM, 2005 : 13-22.
- 6 Poulin, Richard, « La mondialisation des marchés du sexe », Collectif national pour les droits des femmes, *De nouveaux défis pour le féminisme*, Paris, Le Temps des cerises, 2003 : 228-230.
- 5 Poulin Richard, « Domination de sexe et statut du corps humain : maintien, régression, globalisation », *Après Seattle. Pour une construction citoyenne du monde*, Paris, Éditions Syllepse et Espaces Marx, 2001 : 59-62.

#### Articles publiés dans des revues avec comité de lecture

59. Poulin, R., « Prostitution : marchandisation et violence », *Recherches féministes*, soumis.
58. Poulin, R., « La violence de et dans la prostitution, ébauche d'une sociologie de la marchandisation prostitutionnelle », *Actuel Marx*, soumis.
57. Poulin, R., « Prostitution et traite des êtres humains, controverses et enjeux », *Cahier de recherche sociologique*, n° 45, janvier 2008, 133-152.
56. Poulin, R., « Les jeunes, la pornographie et la sexualisation précoce », *Illusio*, « Libido, genre, sexualité, domination », n° 4/5, automne 2007, p. 303-312.
55. Poulin, R., « Femmes et enfants marchandises sexuelles », *Illusio*, « Libido, genre, sexualité, domination », n° 4/5, automne, 2007, 233-249.
54. Poulin, R., « Prostitution et campagnes militaires en Asie », *Les Temps modernes*, Paris, Gallimard, n° 641, novembre-décembre 2006 : 200-213.
53. Poulin, R., « Le système de la prostitution militaire : Corée, Thaïlande et Philippines », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 1, automne 2006 : 81-92.
52. Poulin, R., « Prostitution, libéralisme et soumission aux valeurs marchandes », *Argument*, Presses de l'Université Laval, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006 : 84-93.
51. Poulin, R., « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », *Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, septembre 2005 : 7-29.
50. Poulin, R., « Die „Nataschas“: Eine profitträchtige Geldquelle der Weltwirtschaft », *Ost-West-Gegeninformationen*, Center for the Study of Balkan Societies, Abteilung für Südosteuropäische Geschichte und Arbeitsbereich Geschichte und Kultur des Osteuropa-Instituts, Jg. 16, Nr. 4, 2004 : 30-33.
49. Poulin, R., « Le temps de la vénalité sexuelle », *Actuel Marx en ligne*, n° 28, Supplément Internet à *Actuel Marx* (PUF, CNRS), 11 novembre 2004, <http://netx.u-paris10.fr/actuelmarx/indexm.htm>.
48. Poulin R., « La marchandisation prostitutionnelle mondiale. Violence, marché et crime organisé », *Les Temps modernes*, Paris, Gallimard, n° 626, décembre 2003/janvier-février 2004 : 191-214.

47. Poulin, R., « Prostitution, crime organisé et marchandisation », *Revue Tiers Monde*, Paris, PUF, vol. XLIV, n° 176, octobre-décembre 2003 : 735-769.
46. Poulin R., « Globalization and the Sex Trade : Trafficking and the Commodification of Women and Children », *Canadian Women Studies/Les Cahiers de la femme*, vol. 22, n° 3-4, Spring-Summer 2003 : 38-43. Repris par Human Trafficking & Modern-day Slavery Resources for Teachers, <http://gvnet.com/humantrafficking/00-Background.htm>. Traduit en finlandais.
45. Poulin, R. « La mondialisation du marché du sexe », *Actuel Marx*, n° 31, Paris, PUF, 2002 : 109-121. Traduit en khmer, en hébreu et en arabe.

Articles publiés dans des revues sans comité de lecture

- 98 « Bordels, sport et défoulement masculin », [en ligne], VegAnimal.info, 21 décembre 2007, [http://www.veganimal.info/article.php?id\\_article=564](http://www.veganimal.info/article.php?id_article=564) ; *Le Devoir*, 24 décembre ; *Solidarité ouvrière*, 24 décembre, <http://communisme.wordpress.com/2007/12/24/bordels-sport-et-defoulement-masculin/> ; Institut national de la prostitution, France, 24 décembre, <http://www.iprostitution.org/2007/12/24/libre-opinion-bordels-sport-et-defoulement-masculin/> ; *Le Jura libertaire*, 25 décembre, <http://juralibertaire.over-blog.com/article-14918221.html> ; Ardennes - Education - Recherche - Culture - Charleville-Mézières, 28 décembre, <http://www.ardennes-culture.net/> ; LCR, 24 décembre, [http://www.lcr94.org/@Solidarite-Ouvriere@.html?archives=2008-01&debut\\_articles=20#pagination\\_articles](http://www.lcr94.org/@Solidarite-Ouvriere@.html?archives=2008-01&debut_articles=20#pagination_articles) ; Suissescortes.com, 27 décembre, <http://suissescortes.com/index.html> ; WorldPress.com, 25 décembre, <http://fr.wordpress.com/tag/2-feminisme-droits-des-femmes-et-luttes-anti-sexiste/> ; Actualités Mozambique, 24 décembre, international.123news.org/Actualite-MOZAMBIQUE-000431.html ; Toxico Québec, 28 décembre, <http://www.toxicoquebec.com/actus/index.php?2007/12/28/2673-bordels-sport-et-defoulement-masculin> ; Sisyphé, 5 janvier 2008, [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=2852](http://sisyphe.org/article.php?id_article=2852) ; 123 News.org, 7 janvier, <http://environnement.123news.org/Actualite-PROSTITUTION-000513.html> ; Indymedia Paris-Île-de-France, 13 janvier, [http://paris.indymedia.org/article.php?id\\_article=93371](http://paris.indymedia.org/article.php?id_article=93371) ; *LeDroit*, 7 février 2008.
- 97 « Traite des personnes et prostitution, un rapport important et novateur », Unicef, Innocenti Research Center.
- 96 « L'envergure de la traite à des fins de prostitution », Unicef, Innocenti Research Center.
- 95 « L'érotisation précoce », *Relations*, n° 719, septembre 2007, p. 21.
- 94 « Le féminisme est-il mort ? », *Urbania*, n° 16, été 2007, p. 30.
- 93 « La prostitución, ¿un derecho de las mujeres? », *La Cibeles*, Madrid, n° 12, 2007, p. 18-19
- 92 « Femmes et enfants marchandises sexuelles, les grands perdants de la mondialisation », *Le Multilatéral*, vol. 1, n° 1, mars-avril 2007, p. 31-35.
- 91 « La prostitution doit-elle être déréglémentée ? », *Le Soleil*, repris par *Cyberpresse*, 26 mars 2007.
- 90 « Prostitution, un rapport novateur », *Journal de Montréal*, 26 mars 2007.
- 89 « Requête en Cour supérieure de l'Ontario pour une déréglementation libérale de la prostitution », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 22 mars 2007, [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=2655](http://sisyphe.org/article.php?id_article=2655)
- 88 « La prostitution des enfants au Canada », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 17 mars 2007, [http://sisyphe.org/sisypheinfo/article.php?id\\_article=60](http://sisyphe.org/sisypheinfo/article.php?id_article=60)
- 87 « La dissidence du Bloc sur la prostitution est une honte ! », *Le Soleil*, 13 mars 2007
- 86 « Traite des personnes et prostitution, un rapport important et novateur », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 5 mars 2007, [http://www.sisyphe.org/article.php?id\\_article=2641](http://www.sisyphe.org/article.php?id_article=2641)
- 85 « Prostitution et esclavage », [en ligne], *Passage du livre*, [http://www.passagedulivre.com/livre-33036-abolir-la-prostitution.htm?couleur\\_choisie=3](http://www.passagedulivre.com/livre-33036-abolir-la-prostitution.htm?couleur_choisie=3)
- 84 « Élection présidentielle en France. Faut-il bâillonner la "gauche de la gauche" ? », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 1<sup>er</sup> février 2007, [http://www.sisyphe.org/article.php?id\\_article=2588](http://www.sisyphe.org/article.php?id_article=2588)
- 83 « A Report Trivialising Prostitution », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 14 décembre 2006, [http://www.sisyphe.org/article.php?id\\_article=2518](http://www.sisyphe.org/article.php?id_article=2518)
- 82 « Le rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage banalise la prostitution », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 13 décembre 2006, [http://www.sisyphe.org/article.php?id\\_article=2504](http://www.sisyphe.org/article.php?id_article=2504)
- 81 « Un rapport banalisant la prostitution », *La Presse*, 12 décembre 2006, *LeDroit*, *Le Soleil*, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, 14 décembre.
- 80 « Trafficking and the Commodification of Women and Children », [en ligne], *In Defense of the Innocent*, 6 décembre 2006, <http://in-defense-of-the-innocent.blogspot.com/>
79. « Deep Throat : la vérité », [en ligne], *Alkahest*, 21 octobre 2006, <http://perseides.hautetfort.com/feminisme/>
78. « The dimensions of trafficking for purposes of prostitution », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 27 août 2006, [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=2370](http://sisyphe.org/article.php?id_article=2370)
77. « L'âge du consentement sexuel à 16 ans : un pis-aller ? », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 29 juin 2006, [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=2344](http://sisyphe.org/article.php?id_article=2344)
76. « Consentement sexuel et exploitation des enfants », *Le Droit*, 26 juin 2006.
75. « Société: Prostitution et FIFA 2006, comment on transforme un être humain en marchandise sexuelle », [en ligne], *VoxDei*, 23 juin 2006, [http://voxdei.org/afficher\\_info.php?id=17644.150](http://voxdei.org/afficher_info.php?id=17644.150).



74. « L'envergure de la traite à des fins de prostitution », [en ligne] Montréal, *Sisyphé*, 22 juin 2006, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2338](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2338)
73. Poulin, Richard, « Enjeux de la prostitution considérée comme "travail du sexe" », [en ligne] Montréal, *Sisyphé*, 22 juin 2006, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2337](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2337)
72. « Grippe aviaire, sommes-nous victimes de désinformation ? », *Le Soleil*, Québec, 31 mai, Montréal, *La Presse*, *LeDroit*, 2 juin, « Où en sommes-nous avec la grippe aviaire ? », [en ligne] Montréal, *Sisyphé*, 3 juin 2006, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2325](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2325) ; repris par *Forum sur la grippe aviaire. Virus influenza H5N1, le nouveau risque mondial* [en ligne]. [http://influenza\\_h5n1.vosforums.com/viewtopic.php?p=10679&sid=b4e0ead13cb2fe77f296e5f538b7e5b1](http://influenza_h5n1.vosforums.com/viewtopic.php?p=10679&sid=b4e0ead13cb2fe77f296e5f538b7e5b1), 6 juin.
71. Milaine, Alarie, Martine Mercier et Richard Poulin, « La coupe de la honte de football. Un scandale qui en cache d'autres », [en ligne] *Sisyphé*, 12 mai 2006, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2314](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2314) ; repris par *au féminin.com*, 16 mai, [http://forum.aufeminin.com/forum/societe2/\\_f29926\\_societe2--europe-occidentale-debut-du-21-eme-siecle.html](http://forum.aufeminin.com/forum/societe2/_f29926_societe2--europe-occidentale-debut-du-21-eme-siecle.html) ; repris par *LeDroit*, Ottawa, 18 mai, *Netfemmes*, 18 mai, [http://netfemmes.cdeacf.ca/les\\_actualites/lire.php?article=5177](http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=5177) ; repris par le *Répertoire des ressources pour l'égalité la prévention des violences de genre*, 23 mai, [http://www.educ-egal.org/Dap\\_Noticia.aspx?NoticiaID=232](http://www.educ-egal.org/Dap_Noticia.aspx?NoticiaID=232); *La Presse*, 4 juin, *Le Devoir*, 6 juin ; repris par *À contre courant*, [en ligne], <http://acontrecourant.be/1528.html>, 23 mai ; *Bladi.Net* [en ligne], <http://www.bladi.net/forum/68881-coupe-honte-football.html>, 6 juin ; Marche mondiale des femmes [en ligne], [http://www.marchemondiale.org/themes/trafic\\_sexuel/football/courrier\\_france/fr/base\\_view](http://www.marchemondiale.org/themes/trafic_sexuel/football/courrier_france/fr/base_view), 19 juin.
70. Richard Poulin et Amélie Laprade, « Hypersexualisation, érotisation et pornographie chez les jeunes », Montréal, *Sisyphé*, [en ligne], 3 mars 2006, [http://www.sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2268](http://www.sisyphe.org/article.php3?id_article=2268) ; repris sur le site *Dépendance sexuelle*, 11 mars 2006, <http://www.dependance-sexuelle.info/modules/accueil/>; repris par le *Répertoire des ressources pour l'égalité la prévention des violences de genre*, 7 mars, [http://www.educ-egal.org/Dap\\_Noticia.aspx?NoticiaID=187](http://www.educ-egal.org/Dap_Noticia.aspx?NoticiaID=187)
69. « Le système de la prostitution au Cambodge : le témoignage de Somaly Mam », Montréal, *Sisyphé*, [en ligne], 30 novembre 2005, [http://www.sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2140](http://www.sisyphe.org/article.php3?id_article=2140) ; repris par le site *Khmer-network*, <http://www.khmer-network.com/forum/sujetKN-3084.html> ; repris par le site *Thaïlande-Cambodge*, <http://thaïlande-cambodge.forumactif.com/sutra3698-le-temoignage-de-Somaly-Mam-livre.htm>.
68. « Prostitution : libéraliser ou abolir ? », *SolidaritéS* (Suisse), n° 77, 29 novembre 2005 ; repris sur le site *Aspasie*, <http://www.aspasie.ch/>.
67. « Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », Paris, *Encore féministes !* [en ligne], 16 juin 2005, <http://encorefeministes.free.fr/prostpoulin.php3>; republié le 12 septembre 2005 sur *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1938](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1938) et sur le site du *Centre tricontinental* (Louvain-la-Neuve, Belgique), <http://www.cetri.be/Explorateur4/Textes.html>.
66. « Towards a canadian policy of abolition », [on line], Montreal, *Sisyphé*, June 6, 2005, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1832](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1832).
65. « Pour une politique abolitionniste canadienne » [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 6 juin 2005, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1828](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1828).
64. « Frauen- und Mädchenhandel: Die „Nataschas“ der Weltwirtschaft », [en ligne], Köln (Allemagne), *SoZ - Sozialistische Zeitung*, 15 mai 2005, <http://members.aol.com/soz0650/0505152.htm>.
63. « The legalization of prostitution and its impact on trafficking in women and children » [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 3 mars 2005, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1596](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1596) ; repris par le site *Feral School*, le 16 mai 2005, <http://stangoff.com/index.php?p=70> ; par le site Utah edu., 1<sup>er</sup> avril 2005, <http://lists.econ.utah.edu/pipermail/margins-to-centre/2005-April/000361.html>.
62. « La légalisation de la prostitution et ses effets sur la traite des femmes et des enfants » [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 3 mars 2005, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1565](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1565).
61. « Il faut étudier l'expérience de la Suède, non seulement celle des Pays-Bas et de l'Australie », [en ligne], Montréal, *Sisyphé*, 13 février 2005, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1550](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1550).
60. « La mondialisation du marché du sexe », *Al-Mounadel-a*, 9 février 2005 (en arabe) ; repris sur le site Internet : [http://www.al-mounadhil-a.info/article.php3?id\\_article=95](http://www.al-mounadhil-a.info/article.php3?id_article=95).
59. « Le marché mondial du sexe au temps de la vénalité triomphante. », *Toxico Québec Actualités*, <http://www.toxicoquebec.com/actus/?2005/01/17/206-le-marche-mondial-du-sexe-au-temps-de-la-venalite-triomphante-par-richard-poulin-professeur-de-sociologie-a-luniversite-dottawa>, 17 janvier 2005 ; repris par *La Fondation Scelles*, <http://www.fondationscelles.org/frameset1.htm>.
58. « La prostitution, un "droit des femmes" ? » avec la collaboration d'Élaine Audet et de Micheline Carrier, *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1286](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1286), 8 septembre 2004 ; *Le Devoir*, 13 septembre 2004, republié par *Netfemmes*, [http://netfemmes.cdeacf.ca/les\\_actualites/lire.php?article=2436](http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=2436), 1<sup>er</sup> octobre 2004 ; republié par *Zombie*, 1<sup>er</sup> octobre 2004, [http://zombie.lautre.net/breve.php3?id\\_breve=302](http://zombie.lautre.net/breve.php3?id_breve=302); republié par *Toxico Québec* <http://www.toxicoquebec.com/actus/index.php?2005/01/18/200-la-prostitution-un-droit-des-femmes>, 18 janvier 2005.
57. « Occupations militaires. La prostitution érigée en système », *Le Devoir*, 26 mai 2004. Republié par *Sisyphé*, [http://www.sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1120](http://www.sisyphe.org/article.php3?id_article=1120), le 28 mai 2004 ; par *Net femmes*,

- <http://listes.cdeacf.ca/mhonarc/netfemmes/msg04527.html>, 26 mai 2004 ; par *Population data*, [http://www.populationdata.net/droits\\_humains/prostitution\\_militaires.html](http://www.populationdata.net/droits_humains/prostitution_militaires.html), 28 mai ; par *SOS sexisme*, <http://www.sos-sexisme.org/forum/ViewPost.asp?Post=8642>, 28 mai 2004 ; par *NoTV-Strasbourg*, [http://notv.info/article.php3?id\\_article=154](http://notv.info/article.php3?id_article=154), 1<sup>er</sup> juin 2004 ; par *Comité de surveillance de l'OTAN*, [http://www.csotan.org/textes.php?art\\_id=122&type=articles](http://www.csotan.org/textes.php?art_id=122&type=articles), 26 mai 2004 ; par *La Ligue anti-impérialiste*, [http://www.anti-imperialism.net/lai/index.php?language\\_id=1&section=CL](http://www.anti-imperialism.net/lai/index.php?language_id=1&section=CL), 26 mai 2004 ; par *Stop USA* (Belgique), <http://www.stopusa.be/scripts/print?id=22766>, 26 mai 2004 ; par *La cellule anthropophage*, <http://lca.skynetblogs.be/?date=20040811&number=1&unit=months>, 3 août 2004. Traduit en Hongrois : « Katonai megszállás — a rendszerré emelt prostitúció », <http://www.prostitucio.hu/ls5.htm> ; traduit en serbe, *Apis Group*, <http://www.apisgroup.org/article.html?id=2004>, *Au feminin.com*, 26 mai 2004, [http://www.aufeminin.com/\\_f25293\\_Actu1\\_Discrimination\\_a\\_la\\_passe.html](http://www.aufeminin.com/_f25293_Actu1_Discrimination_a_la_passe.html) ; republié par *CirqueMinime/Paris*, [http://cirquemissime.blogcollective.com/blog/\\_archives/2005/4/16/587215.html](http://cirquemissime.blogcollective.com/blog/_archives/2005/4/16/587215.html).
56. « Globalization and the Sex Trade : Trafficking and the Commodification of Women and Children », *Its happening*, <http://www.itshappening.com/showthread.php?t=43688>, 12 février 2004 ; *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=965](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=965), 22 février 2004 ; republié par *Online NGO Magazine*, *Mreza za Aformaciju Nevladinog Sektora* (Monténégro), [http://www.mans.cg.yu/Topics/Zenska%20Pravda/Jun\\_2004/23.htm](http://www.mans.cg.yu/Topics/Zenska%20Pravda/Jun_2004/23.htm), 23 juin 2004 ; par Utah Indymedia, <http://www.utah.indymedia.org/news/?category=9>, 12 mars 2004 ; *New Hampshire Independant Media Center*, <http://nhindymedia.org/newswire/display/2852/index.php2>, novembre 2005.
55. « La prostitution soumise à la loi de l'économie néolibérale », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=911](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=911), 22 février 2004 ; par *Libertaire*, <http://1libertaire.free.fr/Prostitution08.html>, s. d. ; traduit en norvégien, <http://www.likestilling.no/artikkel.html?id=365>.
54. « L'essor du système proxénète dû à la mondialisation », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=908](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=908), 18 février 2004 ; publié également en avril 2004, <http://1libertaire.free.fr/Prostitution06.html>.
53. « Le crime organisé contrôle la prostitution et organise le trafic des êtres humains », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=910](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=910), 18 février 2004.
52. « Comment on transforme un être humain en marchandise sexuelle », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=912](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=912), 18 février 2004.
51. « Rarement un choix, la prostitution n'a pas que des causes économiques », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=913](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=913), 18 février 2004 ; republié par *Le Journal de Nice*, [www.jdnice.com](http://www.jdnice.com), 1<sup>er</sup> avril 2004 ; par le site *Le féminisme radical*, <http://www.feminismeradical.com/>, avril 2004 ; par *Libertaire*, <http://1libertaire.free.fr/Prostitution10.html>, s. d.
50. « Bibliographie générale », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=914](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=914), 18 février 2004.
49. « Prostitution et causes », *Netfemmes*, <http://listes.cdeacf.ca/mhonarc/netfemmes/msg03728.html>, 12 janvier 2004.
48. « Les tueurs en série à caractère sexuel III. Bibliographie », *Les Pénélopes*, [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=4321](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=4321), 20 décembre 2003.
47. « Les tueurs en série à caractère sexuel II », *Les Pénélopes*, [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=4350](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=4350), 20 décembre 2003.
46. « Les tueurs en série à caractère sexuel I », *Les Pénélopes*, [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=4349](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=4349), 20 décembre 2003.
45. « 50 ans après la naissance de *Playboy*. La tyrannie du nouvel ordre sexuel », *Sisyphé*, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=801](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=801), 6 décembre 2003 ; publié également le 18 décembre 2003, *Netfemmes*, [http://netfemmes.cdeacf.ca/les\\_actualites/lire.php?article=1872](http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=1872) ; le 21 décembre 2003 par *Dignité*, <http://www.dignite.org/actualites/revuedepresse/200312.htm> ; le 29 décembre 2003, *La Tribu du verbe*, <http://www.latribuduverbe.com/archives/001518.html#001518> ; le 22 novembre 2004, *Lillepop.org*, [http://www.lillepop.org/article.php3?id\\_article=205](http://www.lillepop.org/article.php3?id_article=205) ; le 24 janvier 2005, *Toxico Québec*, <http://www.toxicoquebec.com/actus/index.php?2005/01/24/210-la-tyrannie-du-nouvel-ordre-sexuel> ; le 24 janvier 2005, *Le Bouclier*, <http://www.bouclier.org/dossier/4261.html> ; 24 janvier 2005, *Innocence en danger*, [http://www.innocenceindanger.org/index.php?id=138&backPID=168&begin\\_at=120&tt\\_news=829](http://www.innocenceindanger.org/index.php?id=138&backPID=168&begin_at=120&tt_news=829) ; 7 décembre 2004, *Altermondialistes.org*, <http://www.altermondialistes.org/?q=node/299> ; 20 août 2005, <http://forum.subversiv.com/index.php?id=62623>.
44. « La danseuse nue, cet obscur objet du désir et du mépris », <http://www.marievictoirelouis.net/sitemv1/diapo.php?cat=search&search=danseuse%20nue>, 16 septembre 2003.
43. « Quand le prédateur assoiffé prépare son invasion. Les États-Unis et la Guerre contre l'Irak. », *Sisyphé*, [http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id\\_article=298](http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id_article=298), 6 février 2003.
42. « La mondialisation des marchés du sexe », <http://bibliolib.net/Poulin-Mondsex.htm>, 15 janvier 2003.
41. « La mondialisation des marchés du sexe (2) », <http://www.ainfos.ca/03/jan/ainfos00054.html>, 5 janvier 2003 ; publié également sur *Melimelange*, <http://www.ifrance.com/Melime/melange/mondialisationsexe2/mondialisationdusexe2.htm>, 26 juin 2003.
40. « La mondialisation des marchés du sexe (1) », <http://www.ainfos.ca/03/jan/ainfos00053.html>, 5 janvier 2003 ; republié sur *Melime/melange*, <http://www.ifrance.com/Melime/melange/mondialisationsexe1/mondialisationsexe.htm>, 26 juin 2003.

39. « Les tueurs en série à caractère sexuel, ou quand les victimes et les coupables sont des femmes », *Sisyphé*, [http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id\\_article=231](http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id_article=231), 4 décembre 2002.
38. Poulin, R. « La mondialisation des marchés du sexe », *La Gauche*, <http://www.lagauche.com/hebdo/2002-47-2002.html>, 6 pages.
37. Poulin, R. « La mondialisation des marchés du sexe II. Pornographie et tourisme », *Sisyphé*, [http://Sisyphe/levillage.org/article.php3?id\\_article=197](http://Sisyphe/levillage.org/article.php3?id_article=197), 12 novembre 2002.
36. Poulin, R. « La mondialisation des marchés du sexe I. La prostitution », *Sisyphé*, [http://Sisyphe/levillage.org/article.php3?id\\_article=193](http://Sisyphe/levillage.org/article.php3?id_article=193), 12 novembre 2002.
35. Poulin, R. « La mondialisation des marchés du sexe II », *Les Pénélopes*, [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=2294](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=2294), 01/11/2002.
34. Poulin, R. « La mondialisation des marchés du sexe I », *Les Pénélopes*, [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=2295](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=2295), 01/11/2002.
33. Poulin, R. « Quand l'industrie du sexe se mondialise », *Prostitution et sociétés*, n° 135, octobre-novembre-décembre, 2001, p. 1, 10-11, 18.

#### Recensions publiées dans des journaux des revues et des magazines

128 recensions

#### Vidéos/DVD, films et CD édités par l'auteur ou sur l'auteur

10. Richard Poulin, *Les fondements de l'économie politique et de la sociologie marxiste*, CD, Toronto, 2008.
9. *L'hypersexualisation des jeunes : vers une mutation de l'adolescence ?* DVD, Montréal, Audiovisuel UQAM, 2007.
8. *Pas à vendre*, film de Marie Vermeiren, Girls in the garden, A ROOM Production, 2006.

#### Contributions majeures sur invitation et/ou rapports techniques

11. Richard Poulin, « L'envergure de la traite à des fins de prostitution » / « The dimensions of trafficking for purposes of prostitution », Comité permanent de la condition féminine (Canada), déposé le 25 septembre 2006.
10. Richard Poulin, « La traite des femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale », in *Rapport d'activité 2004 de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Rapport d'information n° 430 (2004-2005) de M<sup>me</sup> Gisèle Gautier, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 28 juin 2005, Sénat de la République française
9. Richard Poulin, *Pour une politique abolitionniste canadienne*, mémoire déposé (sur invitation) au Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la Justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, le 30 mai 2005. Traduit : *Towards a Canadian policy of abolition*.
8. Richard Poulin, *La légalisation de la prostitution et ses effets sur la traite des femmes et des enfants*, mémoire déposé (sur invitation) au Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la Justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, le 9 février 2005. Traduit : *The legalization of prostitution and its impact on trafficking in women and children*.
7. Yannick Demers, Benoît Lacoursière, Richard Lapointe-Goupil, Richard Poulin, Jean-Michel Roy, Jean-Claude St-Amant, *Pour le droit des femmes à l'égalité. Mémoire soumis à la Commission parlementaire sur l'égalité*, Québec, janvier 2005. Résumé publié le 21 janvier 2005, Montréal, Sisyphé, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1483](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1483) ; publié également sur le site de l'Assemblée nationale du Québec, <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2005/02/798573.pdf>.

#### Communications

- 41 « Prostitution et traite des humains : enjeux et controverses », *Colloque international « Prostitution et société démocratique »*, Université du Luxembourg, 24 janvier 2007.
- 40 « La prostitution des enfants, la notion de consentement et la *Convention relative aux droits des enfants* », *Conférence internationale sur le droit de l'enfant*, Université d'Ottawa, 15 mars 2007.
- 39 « Le système mondial de la prostitution », *Colloque Les enjeux de la prostitution*, Université d'Ottawa, 22 janvier 2007.
- 38 « Mondialisation de la prostitution, libéralisme et droits humains », *Congreso Internacional "Derechos Humanos y Prostitución"*, Madrid, 22 novembre, 2006.
- 37 Conférencier principal, plénière, « Mondialisation néolibérale et système prostitutionnel », *Colloque Prostitution et Droits de l'Homme. L'abolitionnisme du 21<sup>e</sup> siècle : Aspects et enjeux politiques*, Strasbourg, le Mouvement du NID, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et la Fondation La Ferthé, 9 décembre 2005.
36. « Enfances dévastées. Industries du sexe et enfants », *Colloque Prostitution et Droits de l'Homme. L'abolitionnisme du 21<sup>e</sup> siècle : Aspects et enjeux politiques*, Strasbourg, le Mouvement du NID, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et la Fondation La Ferthé, 8 décembre 2005.

35. Conférencier principal, plénière, « Mondialisation des industries du sexe et agression sexuelle », *Troisième Congrès international francophone sur l'agression sexuelle*, Gatineau, 6 octobre 2005.
34. Conférencier principal, plénière, « Mondialisation des industries du sexe et libéralisme : les effets de la légalisation de la prostitution », *XXIX<sup>e</sup> Congrès de l'Académie internationale du droit et de santé mentale*, Paris, Université René-Descartes, 8 juillet 2005.
31. « La mondialisation des industries du sexe », Colloque sur « Le nouveau discours des auteurs abolitionnistes », organisée par la Fondation Scelles, la Mairie de Paris et le Crides, Paris, 28 avril 2005.
32. « Les conséquences de la libéralisation de la prostitution en Europe et son impact sur la traite des femmes et des enfants », *Congrès annuel du Conseil canadien de droit international*, Ottawa, 15 octobre 2004.
31. « Meurtres en série et de masse. Rapports de sexe, victimes et agresseurs », *Congrès Marx international IV*, Université de Paris X Nanterre, 1<sup>er</sup> octobre 2004.
30. « La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie et néolibéralisme », *Université féministe d'été*, Université Laval, 10 juin 2004.
29. « Globalization, Commodification of Human Beings and Sexual Industries : A Marxist Analysis », *Marxism and the World Stage Conference*, University of Massachusetts, Amherst, 8 novembre 2003.
28. « Cinquante ans après la naissance de *Playboy*. L'impact social de l'industrie de la pornographie », Colloque *La pornographie n'est pas sans conséquences !*, Centre-Femmes de Beauce, 7 novembre 2003.
27. « Les meurtriers en série et de masse : fabulations, réactions et évolutions », Colloque *Anomalia/Anomalie, The Figure of the Serial Killer and the Modern Imaginary*, Concordia University, 30 octobre 2003.
26. « Un judas de papier pour un peep-show sur la place publique : *Hard* de Raffaëlla Anderson, héroïne de *Baise-moi* », II<sup>e</sup> Colloqui internacional, *Stratégies de l'illisible*, Universitat autònoma de Barcelona, 5 juin 2003.
25. « Mondialisation des marchés sexuels et éthique capitaliste », Colloque *Enjeux éthiques de la nouvelle économie : inclusion ou exclusion ?* Université de Sudbury, 4 octobre 2002.
- 24 « La mondialisation des marchés sexuels », Colloque international MARX III, *Le Capital et l'humanité*, Paris, 27 septembre, 2001.
- 23 « La mondialisation de l'industrie du commerce sexuel. Prostitution, trafic des femmes et des enfants, pornographie, tourisme sexuel. » Séminaire international, *Le capitalisme d'aujourd'hui, tendances contradictions, et recherches des alternatives*, Paris, 2 juin, 2001.

Autres : (ateliers, conférences, etc.)

- 2005**
- « La mondialisation des industries du sexe », Midi de sociologie, Université d'Ottawa, le 9 février.
  - « La légalisation de la prostitution et ses effets sur la traite des femmes et des enfants », Sous-comité sur le racolage, Chambre des Communes, Parlement fédéral du Canada, Ottawa, le 9 février.
  - « La traite des femmes et des enfants », Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie, 21 février 2005.
  - La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution et le réglementarisme », Service de la police de la Ville de Montréal, 28 février 2005.
  - « La mondialisation des industries du sexe », Amnistie internationale, Ottawa, 16 mars 2005.
  - « La mondialisation des industries du sexe », Les Mille-feuilles, le Centre culturel de Cornwall et la Bibliothèque publique de Cornwall, 26 mars 2005.
  - « Prostitution et traite des femmes et des enfants », Cégep de Drummondville dans le cadre de la Semaine des sciences humaines, 11 avril 2005.
  - « 14 Thèses sur la mondialisation des industries du sexe », Encore Féministes, Paris, 1<sup>er</sup> mai 2005.
  - « Mondialisation, libéralisme et prostitution », MixCité, Paris, 2 mai 2005.
  - « La mondialisation des industries du sexe », Gatineau, Cégep de l'Outaouais, 11 mai 2005.
  - « La pornographie infantilise les femmes et rend matures sexuellement les enfants », Journée de réflexion sur la sexualisation précoce des jeunes filles, Y des femmes et Centre des femmes de l'UQÀM, 20 mai 2005.
  - « Trafic des femmes et mondialisation », Journée Brésil-Québec 2005, Entraide missionnaire, Montréal, 21 mai 2005.
  - « Pour une politique abolitionniste canadienne », Sous-comité sur le racolage, Chambre des Communes, Parlement fédéral du Canada, Ottawa, le 30 mai.
  - « Le trafic des femmes et des enfants, que pouvons-nous faire ? », Solidarité jeunesse, Ottawa, 27 octobre 2005.
  - « Prostitution et violence », dans le cadre d'un cours de maîtrise, département de criminologie, Université de Montréal.
  - « Prostitution, la mondialisation incarnée », Librairie Kléber (Strasbourg), conférence parainnée par la Ligue des droits de l'Homme et le Mouvement du Nid, 10 décembre 2005.
  - « La mondialisation des industries du sexe », département de sociologie, Université Marc-Bloch, Strasbourg, 14 décembre 2005.
- 2006**
- Pornographie et hypersexualisation », Conseil du statut de la femme, journée de formation « Hypersexualisation, mythe ou réalité », Québec, 1<sup>er</sup> février 2006.
  - « Mondialisation des industries du sexe », Longueuil, Cégep Edouard-Montpetit, 8 mars.
  - « La tyrannie du nouvel ordre sexuel. L'envahissement pornographique », Regroupement professionnel des sexologues du Québec, Montréal, 13 mars.
  - « Crime organisé, violence et marché prostitutionnel », Paris, Assemblée nationale française, 1<sup>er</sup> avril.

- « Prostitution, la mondialisation incarnée », Bordeaux, La Maison du livre, 5 avril.
  - « La mondialisation des industries du Sexe » Centre Socio-Culturel de Bordeaux Sud, 5 avril.
  - « Mondialisation et système prostitutionnel », Artigues, Maison de la promotion sociale, 6 avril.
  - « Pornographie, la tyrannie du nouvel ordre sexuel », Artigues, Maison de la promotion sociale, 6 avril.
  - « La traite des femmes à des fins de prostitution », Bordeaux, Cinéma Utopia, 7 avril.
  - « Mondialisation et système prostitutionnel », Toulouse, La Bourse du travail, 8 avril.
  - « La mondialisation des industries du sexe », Toulouse, Salle municipale Antoine Osète, 8 avril.
  - « Mondialisation néolibérale et condition des femmes », Laval, table-ronde, 40<sup>e</sup> Congrès de l'AFEAS, 17 août.
  - « La traite à des fins de prostitution », témoin expert, Comité permanent de la condition féminine (Canada), 19 octobre.
  - Conférencier principal, plénière, « Mondialisation de la prostitution : les enjeux », Colloque « Un monde sans prostitution », Roberval, CALACS Entre Elles et la Table de concertation en matière de violence familiale et d'agression à caractère sexuel de la MRC Maria-Chapeleine, 10 novembre.
  - « La mondialisation des industries du sexe », *Les grandes conférences de l'Outaouais*, 30 novembre.
  - « Hypersexualisation et pornographie », *L'hypersexualisation des jeunes : vers une mutation de l'adolescence ?* Grand débat public de l'UQÀM, 5 décembre.
- 2007**
- Conférence « Abolir la prostitution », Conseil central de la CSN du Montréal métropolitain, 20 février.
  - Conférence, « Mondialisation et industrialisation de la prostitution », séminaire de maîtrise, département de criminologie, Université de Montréal, 22 février.
  - Table-ronde, « La prostitution juvénile », Salon international du livre de Québec, 14 avril.
  - Causerie, « La prostitution juvénile, ses rouages, ses principes, ses ravages », Librairie Olivieri, 16 avril.
  - Conférence en plénière, « La mondialisation des industries du sexe et ses impacts au Canada », *Forum sur l'hypersexualisation, la sexualisation précoce et les agressions sexuelles*, Rimouski, 17 mai.
  - Table ronde, « La lutte contre la sexualisation précoce », *Forum sur l'hypersexualisation, la sexualisation précoce et les agressions sexuelles*, Rimouski, 17 mai.
  - Conférence grand-public, « La pornographie, les jeunes et l'érotisation précoce », Rimouski, 17 mai.
  - Conférence, « La traite des femmes et des enfants », Montréal, Forum social québécois, 25 août.
  - Conférence, « La gauche, néo-keynésianisme ou socialisme ? », Montréal, Forum social québécois, 25 août.
  - Conférence, « La mondialisation de la prostitution », Montréal, Centre de recherche sur la mondialisation, 29 novembre.
  - Conférence, « Prostitution : les contestations juridiques du Code criminel », Montréal, CLES, 1<sup>er</sup> décembre.
  - Conférence, « La pornographie, les jeunes et l'érotisation précoce », Toronto, Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation de langue française, 13 décembre.
- 2008**
- Conférence, « Prostitution, la mondialisation incarnée », Saguenay, Université du Québec à Chicoutimi, 4 février.
  - Conférence, « Mondialisation et prostitution », Montréal, ATTAC, 20 février.

#### Activités avec les médias (interviews radio et télévision)

Interviews (télévisions, radios, journaux, magazines) (Canada, Suisse, France, Allemagne, Autriche, Italie, Roumanie).

- 2006**
- Interview (invité principal), « Le tourisme sexuel », *Point chauds*, Télé-Québec, 9 janvier ; rediffusion le 12 et le 14 janvier.
  - Interview, Colette De Troy and Mary McPhail, « The Oldest Crime », *The Wall Street Journal*, 13 janvier.
  - Interview, « Les élections fédérales, les pauvres et les salariés », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 24 janvier.
  - Recension de Geneviève Fraisse, « La mondialisation des industries du sexe », *France-Culture*, 29 janvier 2006.
  - Panel, « Le sexe », *La Pensée libre*, émission de deux heures animée par Serge Bouchard, Radio-Canada national, 14 février 2006.
  - Interview, « Retour sur la crise des banlieues françaises et les politiques "d'égalité des chances" néolibérales du gouvernement Villepin », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 24 février.
  - Interview, « Pornographie au Québec : positions divergentes », Marie-Odile Marcoux-Fortier, *Quartier Libre*, vol. 13, n° 11, 8 février ; repris sur le site Internet du journal, <http://www.quartierlibre.ca/current/porno.html> ; repris sur le site Carrefour international de la presse universitaire francophone, 8 mars, [http://cipuf.org/tiki-read\\_article.php?articleId=105](http://cipuf.org/tiki-read_article.php?articleId=105)
  - *Sexologie Magazine*, « La pronographie », mars, (reprises de parties d'articles publiés sur le Web) <http://www.sexologie-magazine.com/dossierDuMois/Mars06LaPornographie.html>
  - Interview, Ulysse Fortier, « Hypersexualisation de la jeune fille "modèle" », *Le Devoir*, 4-5 mars.
  - Interview, « La traite au Canada », Radio-Canada, *Informations nationales*, 8 mars.
  - Reportage, Nathalie Côté, « La prostitution fait de plus en plus de victimes », *La Seigneurie* (Boucherville), 11 mars.
  - Interview, « La traite au Canada », *Impact*, RDI, 16 mars, rediffusion le 19 mars.
  - Interview, « La pornographie pédocriminelle », *RDI en direct*, RDI, 16 mars.
  - Interview, « Prostitution et racisme », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 21 mars.
  - Interview, Florence Broizat, « Les trottoirs de l'Europe », *Télérama* (Paris), 22 mars.
  - Rencension, Yvette Fabre-André, « Femmes et enfants : une marchandise comme les autres », *Le Patriote* (Sud-Ouest, France), 24 mars.
  - Interview, « Victoire contre les politiques néolibérales en France », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 18 avril.

- Cité par Chantal Cutajar, « Football, prostitution et (non)droit », *Europe&US*, 23 avril, <http://www.europeus.org/archive/2006/04/23/football-prostitution-et-non-droit.html>
- Recension, « Prostitution : la mondialisation incarnée », *Prostitution et société*, n° 151, mai-juin-juillet.
- Interview, Serge Raffy, « Coupe du Monde et prostitution. La nouvelle industrie du sexe », *Le Nouvel Observateur* (Paris), 4 mai.
- Interview, Jan, Sylvie, « Pas d'indulgence possible pour ce commerce des êtres », *L'Humanité dimanche*, n° 9, semaine du 4 au 10 mai.
- Cité par Robert Frosi, « Prostitution et coupe mondiale de football », *Indicatif présent*, Radio-Canada, 10 mai.
- Interview, « Haïti et émigration au Canada », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 16 mai.
- Recension, « Prostitution, la mondialisation incarnée », *Ruptures*, n° 275, juin.
- Participation à une table-ronde, *Le débat*, TQS, animé par Richard Martineau, Montréal, 7 juin.
- Interview, « Prostitution et coupe du monde de football », *Indicatif présent*, animé par Marie-France Bazzo, 8 juin.
- Interview, « Prostitution, traite des femmes et coupe du monde de football », *Martineau*, 98,5 FM, 10 juin.
- Interview, Saleem H. Ali, « Sex and sensibility », *Daily Times* (Pakistan), 16 juin.
- Interview, « Résistances au néolibéralisme et basculement à gauche de l'Amérique latine », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 20 juin.
- Recension, Mona Chollet, « Marché mondial des corps. Qui profite de la prostitution ? », *Le Monde diplomatique*, juillet, p. 25.
- Interview, « Prostitution en Allemagne », Radio-Canada Toronto, 7 juillet.
- Recension, Mona Chollet, « Prostitution: les pièges du pragmatisme », *Périphériques, le magazine*, 8 juillet [en ligne], <http://www.peripheries.net/e-prostitution.html>
- Recension, Bribes, « Prostitution », *Le Monde*, 14 juillet.
- Recension, Claudine Legardinier, « Abolir la prostitution, manifeste », *Prostitution et société*, n° 154, juillet-septembre.
- Interview, « Prostitution des enfants, traite et tourisme sexuel au Canada », *Dimanche magazine*, Radio-Canada, 16 juillet.
- Interview, « Hypersexualisation des fillettes », *L'avocat et le diable*, TQS, 24 juillet.
- Interview, Alice Schwarzer, « Weltmeisterschaft der Prostitution? », *EMMA, das politische Magazin von Frauen*, Juli/August.
- Interview, « Pédopornographie », *RDI en direct de l'Ontario*, 28 juillet.
- Interview, « Mondialisation capitaliste et dégradation du statut des femmes », P. Masbourian, *Pour la suite des choses*, Radio-Canada, 16 août.
- Interview, Nicolas Baker, « Dossier : Amsterdam décroche. Le sexe s'organise », [en ligne] *Cafebabel.com, Le Magazine européen*, 28 août, <http://www.cafebabel.com/fr/article.asp?T=A&Id=1969> ; traduit en anglais, « Dutch prostitution: from sex trade to trade unionism », <http://www.cafebabel.com/en/article.asp?T=T&Id=7890>
- Interview, « Hypersexualisation », *Jeux de société*, Canal Vie, 4 septembre ; rediffusion 10 septembre.
- Interview, « Voli charter per il turismo sessuale? » *Il Manifesto*, 25 Settembre.
- Reportage, Jean-François Bonneau, « Le CALACS Entre Elles organise un colloque sur la prostitution », *Journal L'Étoile du lac*, Roberval, 27 octobre.
- Interview, « Abolir la prostitution », *Dimanche magazine*, Radio-Canada, 4 novembre.
- Reportage, Lucie Poirier, « Richard Poulin lance un manifeste abolitionniste » [en ligne], *Sisyphe*, 5 novembre
- Interview, Paul Arcand, « Tourisme de prostitution au Canada », *Puisqu'il faut se lever le matin*, 98,5 FM, 8 novembre.
- Interview, « Tourisme sexuel à Montréal », *Édition du midi*, Info 800 CHRC Québec, 8 novembre, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2439](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2439)
- Recension, « Abolir la prostitution », [www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/info-region/info-region\\_oct2006\\_01-11.pdf](http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/info-region/info-region_oct2006_01-11.pdf).
- Interview de Benoît Dutrizac, « Abolir la prostitution », *Le Grand Journal*, TQS, 20 novembre.
- Recension, Maryse Jaspard, « Richard Poulin, La mondialisation des industries du sexe », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, novembre, p. 163-165.
- Recension, « Prostitutione, globalizzazione incarnata », Rai Radio 1 (Italie), 23 novembre.
- Interview, Graciela Varela, « Mundialización de la prostitución. liberalismo y derechos humanos », *La Cibeles*, Madrid (Espagne), n° 11, p. 14.
- Recension, Pierre Beaudet, « Abolir la prostitution. Manifeste », *Alternatives, le journal*, vol. 13, n° 4, décembre, p. 6.
- Interview, « Mondialisation et industries du sexe », *Bernier et cie*, Radio-Canada, Ottawa-Gatineau, 30 novembre.
- Interview Michel Picard, « Mondialisation et industries du sexe », *Ce soir Outaouais*, Radio-Canada, Ottawa-Gatineau, 30 novembre.
- Interview « Hypersexualisation », Mario Bard, Radio Ville-Marie, 1<sup>er</sup> décembre.
- Interview, « Hypersexualisation et pornographie », Marie-France-Bazzo, *Bazzo-tv*, Télé-Québec, 4 décembre.
- Interview, « Hypersexualisation », *Maison neuve en direct*, Radio-Canada, 6 décembre.
- Recension, Dario Oliviero, « Segreti, misteri, trucchi e bugie il lato nascosto dell'economia », *La Repubblica* (Italie), 7 décembre.
- Interview, « Prostitutione, globalizzazione incarnata », Laura Lilli, *La Repubblica* (Italie), 8 décembre.
- Interview, Dominique La Haye, « La prostitution à la croisée des chemins », *LeDroit*, 9-10 décembre.

2007

- Interview, Dominique La Haye, « L'utopie abolitionniste ? », *LeDroit*, 9-10 décembre.
- Interview, « Prostitution », *L'Heure juste*, CJRC-AM, 11 décembre.
- Interview, « Un rapport banalisant la prostitution », *L'Heure juste*, CJRC-AM, 13 décembre
- Interview, « Réglementer le plus vieux métier du monde », *Bulletin de nouvelles*, Radio-Canada, 28 décembre.
- Interview, « Un groupe veut faire légiférer la prostitution », *Presse Canadienne*, 28 décembre.
- Interview, « Poursuite pour décriminaliser la prostitution », *Entre la 11 et la 17*, Radio-Canada Sudbury, 4 janvier
- Recension, « Abolir la prostitution », Penelopes, [http://www.penelopes.org/xbreve.php3?id\\_rubrique=25](http://www.penelopes.org/xbreve.php3?id_rubrique=25), 16 janvier.
- Interview, « Fermeture d'un sex-shop », *Téléjournal*, TVA Gatineau-Ottawa, 19 janvier.
- Interview, Donna Casey, « Law, lets hookers down critics say », *Ottawa Sun*, 20 janvier.
- Interview, Michel Picard, « Prostitution. Des chercheurs en discutent à Ottawa », *Téléjournal Radio-Canada Gatineau-Ottawa*, 22 janvier.
- Interview, « Prostitution, les enjeux », *Téléjournal*, Radio-Canada Ontario, 22 janvier.
- Interview, « Pickton, prostitution, les enjeux », *Téléjournal national*, Radio-Canada, 22 janvier.
- Interview, « Pickton, prostitution, les enjeux », *Téléjournal national*, RDI, 22 janvier.
- Interview, « Prostitution, les enjeux », *L'Ontario aujourd'hui*, radio Radio-Canada, 22 janvier.
- Interview, « Enjeux de la prostitution », *Le Monde selon Mathieu*, radio Radio-Canada, 22 janvier.
- Interview, Gilles Parent, « Tueurs en série et prostitution », *Le retour de Gilles*, CHOT FM, 23 janvier.
- Interview, Julie Carpentier, « Conditions de vie des prostituées », *CBOF Bonjour*, Radio-Canada Colombie-Britannique et Yukon, 24 janvier.
- Interview, Gregory Duboeuf, « L'affaire Pickton et la légalisation de la prostitution », *Jamais trop de lève-tôt*, Radio-Canada Régina, 25 janvier.
- Interview, « Les enjeux de la prostitution », *Panorama*, TFO, 25 janvier.
- Interview, « Faut-il décriminaliser la prostitution ? », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 26 janvier.
- Recension, Elise Guiraud, « Abolir la prostitution », *Prostitution et société*, n° 154, janvier-mars.
- Extraits de conférence, *Séduction ou hypersexualisation*, Canal Savoir, 27 janvier et 4 février.
- Recension, Mira Cliche, « Ceci n'est pas un métier. Abolir la prostitution », *La Gazette des femmes*, février.
- Interview, « Pornographie », *Pierre Maisonneuve en direct*, Radio-Canada, 13 février.
- Interview, Lorena Galliot, « Réseaux de trafic sexuel et prostitution dans l'Union Européenne », *Nouvelle Europe*, 27 février.
- Reportage, Daniel Bouchard, « Conférence internationale des droits de l'enfant », *Ontario en direct*, Radio-Canada, 16 mars.
- Interview, « La requête des défenseurs du travail du sexe en Cour supérieure », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 21 mars.
- Interview, « Prostitution et Cour supérieure de l'Ontario », *Radiojournal national*, Radio-Canada, 22 mars.
- Interview, Claude Poirier, « Criminalisation de l'achat de "services sexuels" », *Le Vrai Négociateur*, LCN, 27 mars.
- Interview, Annie Cloutier, « Projet de coopérative de prostituées à Vancouver », Radio-Canada Winnipeg, 27 mars.
- Interview, Sporenda, « Abolir la prostitution », [en ligne] Site officiel d'Isabelle Alonso : du côté des auteurs, 28 mars, [http://www.isabelle-alonso.com/article.php3?id\\_article=197](http://www.isabelle-alonso.com/article.php3?id_article=197)
- Interview, Benoît Dutrizac, « Enfances dévastées », *Dutrizac*, TQS, 2 avril.
- Recension, Hélène Dupont, « Abolir la prostitution », *Cri Informations* (France), n° 126, avril, p. 16.
- Interview, Paul Arcand, « Enfances dévastées », *Paul Arcand*, 98,5 FM, 16 avril.
- Interview, Marc Labrèche, « La pornographie », *Fric Show*, Radio-Canada, 26 avril.
- Interview, « La prostitution », *Allo la planète !*, France Inter, 2 mai.
- Interview, « Enfances dévastées », *Au-delà de la 401*, Radio-Canada Toronto, 3 mai.
- Recension, François Paré, « Enfances dévastées », *Panorama*, TV-Ontario, 10 mai.
- Interview, Virginie Bronzino, « Pour comprendre les mythes et les réalités de la prostitution », [en ligne] *VegAnimal*, 12 mai 2007, [http://www.veganimal.info/article.php3?id\\_article=559](http://www.veganimal.info/article.php3?id_article=559)
- Interview, « Hypersexualisation et pornographie », *Téléjournal*, TVA, 15 mai.
- Interview, « Sexualisation précoce et pornographisation », *Téléjournal régional*, Radio-Canada Bas-du-Fleuve, 15 mai.
- Interview, « Les industries du sexe », Cogeco, Bas-du-Fleuve, 15 mai.
- Interview, « Des effets pernicieux sur les jeunes », *Journal L'Avantage*, 16 mai.
- Interview, « Prostitution et sexualisation précoce », *Téléjournal régional*, Radio-Canada Bas-du-Fleuve, 16 mai
- « Enfances dévastées, de Richard Poulin », Sisyph, [http://sisyphe.org/sisypheinfo/breve.php3?id\\_breve=62](http://sisyphe.org/sisypheinfo/breve.php3?id_breve=62), 28 mai
- Recension « Enfances dévastées », Paris, Fondation Scelles, mai.
- Interview, « Enfances dévastées », *L'Outaouais sur écoute*, Vox, 5 juin.
- Interview, Marie-Hélène Proulx, « Femmes de carrière, femmes-objets », *Magazine Jobboom*, vol. 8 n° 6, juin.
- Interview, Jean-Sébastien Marsan, « Marchands de plaisir », *Magazine Jobboom*, vol. 8 n° 6, juin 2007
- Interview, Marie-Hélène Proulx, « Dessous intimes », *Magazine Jobboom*, vol. 8 n° 6, juin 2007
- Interview, Brigitte Dubé, « L'hypersexualisation : une régression pour la femme », *La Voix du dimanche*, Matane, 10 juin.
- Interview, « La pornographie », *Méchant contraste*, Télé-Québec, 18 juin.

- Recension, Christine Delphy, « Abolir la prostitution », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 26, n° 2, 2007, p. 130-132.
- Conférence, « L'hypersexualisation des jeunes », Canal S, 22 juillet 2007 ; rediffusée à plusieurs reprises.
- Recension, Catherine Didier-Fevre, « Prostitution. La mondialisation incarnée », [en ligne] *Les Clionautes*, 16 août, <http://www.clionautes.org/spip.php?article1525>
- Interviews, « L'hypersexualisation », Cogéco Câble, 8 émissions, début de la série 17 septembre ; reprise fin novembre.
- Interview de Stéphane Gendron, « Publicité sexiste », , *Sans Compromis*, radio satellite XM 172 et sur les ondes de la radio internet (<http://www.stephanegendron.net>).
- Interview, Martin Croteau, « Les salons de massage, la masturbation et le jugement ontarien », *La Presse*, 26 septembre.
- Recension, « Enfances dévastées », *La Gazette des femmes*, vol. 29, n° 2, octobre, p. 45.
- Interview, « La prostitution à Ottawa », CJRC, 2 octobre.
- Interview, Kimberly Jean, « Enfances dévastées », *Double X*, 89,1 FM, Ottawa, 3 octobre.
- Débat, Marie-France Bazzo, « Culture pédophile », *Il va y avoir du sport*, Télé-Québec, 5 octobre
- Interview, Richard Martineau, « La cyberpornographie », *Les Francs-Tireurs*, Télé-Québec., 10 octobre
- Recension, Illel Kieser, « Enfances dévastées de Richard Poulin », Sauver l'enfance en danger, <http://www.enfance-danger.com/index.php?type=special&area=1&p=articles&id=3>, 23 octobre.
- Interview, « La poupoune : pouvoir ou soumission ? », *Jeux de société*, Canal Vie, 17 octobre, rediffusion 20, 21, 22 et 24 octobre.
- Recension, « Les enfants prostitués », Fondations Scelles, 19 octobre 2007.
- Interview, Richard Martineau, « Le tourisme sexuel », LCN, 30 octobre.
- Interview, « Le tourisme sexuel pédocriminel », *Gauthier*, TQS, 2 novembre.
- Interview Éric D'Agostino, « L'influence de la pornographie et du cybersexe sur les ados », *Question à la une*, RTBF (Belgique), 15 novembre.
- Interview, « Prostitution et traite des personnes au Mexique », *La Presse*, 22 novembre.
- Interview, « Pornographie à la carte et hôtels », *Macadam Tribu*, Radio-Canada, première chaîne, 23 novembre.
- Interview, « Club 281 », *Urbania*, TV5.
- Interview, « Traite des humains », En direct, RDI Québec, 15 janvier.
- Interview, « Traite des humains », En direct, RDI Ontario, 15 janvier.
- Interview, « Pédopornographie et l'opération Koala », Téléjournal national, Radio-Canada TV, 15 janvier.
- Interview, Janet Bagnal, « Legal brothels for the Vancouver Games are a bad idea », *The Gazette* (Montréal), 31 janvier.
- Interview, Jean-Pierre Girard, « Prostitution, la mondialisation incarnée », *L'heure de pointe*, Radio-Canada Saguenay, 4 février.
- Interview, Claudette Vaughan, « Richard Poulin Interview », *Abolitionist-online* (Australie), 7 février, [http://www.abolitionist-online.com/07r\\_poulin.shtml](http://www.abolitionist-online.com/07r_poulin.shtml)
- Recension, « Abolir la prostitution », *Genre en action*, 11 février, <http://www.genreenaction.net/spip.php?article5742>
- Interview, « Prostitution à Vanier », *Téléjournal Ottawa-Gatineau*, Radio-Canada, 12 février.
- Interview, « Pornographie juvénile », Radio Canada Toronto, 12 février.

2008

SIGNATURE :




DATE : 4 mars 2008



This is Exhibit "B" mentioned and referred  
to in the Affidavit of Richard Poulin  
Sworn before me this 4<sup>th</sup> day of April, 2008

A Commissioner for taking affidavits



---

**Richard Poulin**

**LA MONDIALISATION  
DES INDUSTRIES DU SEXE**

**Prostitution, pornographie,  
traite des femmes et des enfants**

**Préface, Micheline Carrier  
Postface, Élane Audet**

11452



La mondialisation des industries du sexe

11453

## Du même auteur

### SCIENCES SOCIALES

- La déraison nationaliste. Conflits nationaux, pays « socialistes » et marxisme*, L'Interligne, 2000.
- L'insoutenable misère du monde. Économie et sociologie de la pauvreté*, dir. avec P. Salama, Vents d'Ouest, 1998.
- Les fondements du marxisme*, Vents d'Ouest, 1997.
- La fin du « socialisme »*, dir., Cabédita, 1996.
- Le sexe spectacle, consommateurs, main-d'œuvre et pornographie*, Vents d'Ouest et Vermillon, 1994.
- Europe de l'Est, la fin du « socialisme »*, dir., Vents d'Ouest, 1993.
- La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités*, Cabédita, 1993.
- Marx et les marxistes*, 2 tomes, Asticou, 1990.
- Les Italiens au Québec*, avec Claude Painchaud, Asticou/Critiques, 1988.
- La violence pornographique, la virilité démasquée*, avec la coll. de Cécile Coderre, Asticou, 1986.
- La politique des nationalités de la République populaire de Chine, de Mao Zedong à Hua Guofeng*, Éditeur officiel du Québec, 1984.
- Maoïsme, mythe et réalité*, avec K. Curtin et D. Frankel, Avant-garde, 1976.
- Le mouvement étudiant québécois*, dir., Avant-garde, 1976.

### FICTION

- L'Invasion des Ténèbres. Le Cycle de l'Innommable*, roman jeunesse, L'Interligne, 2001.
- La Porte des Ténèbres. Le Cycle de l'Innommable*, roman jeunesse, L'Interligne, 2001.
- Gouverneur du crépuscule*, roman, L'Interligne, 2000. Prix des lecteurs de Radio-Canada 2000.
- Amours à mort*, nouvelles, dir. avec Marie Cadieux, L'Interligne, 2000.
- Dure, dure ma vie !*, roman jeunesse, Vents d'Ouest, 1997 ; réimpression, 2000 ; réédition, L'Interligne, 2003.
- Visa le Blanc, tua le Noir*, nouvelles, dir. avec Bernard Assiniwi, Vents d'Ouest, 1996.
- Le Mort aux dents*, roman, Vermillon, 1994.
- Désespoir d'amour*, nouvelles, dir., Vermillon, 1993.
- Criss d'octobre !*, nouvelles, dir., Vermillon, 1990.

Richard Poulin

## La mondialisation des industries du sexe

Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants

Préface par Micheline Carrier

Postface par Éleine Audet

Collection « AMARRES »



11454

Catologage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Poulin, Richard

La mondialisation des industries du sexe: prostitution,  
pornographie, traite des femmes et des enfants / Richard Poulin.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-921463-94-6

1. Industrie pornographique. 2. Pornographie-Aspect social.  
3. Prostitution. I. Titre.

HQ115.P69 2004 306.74 C2004-905342-6

Correspondance :

261, chemin de Montréal, bureau 306

Ottawa (Ontario) K1L 8C7

Tél. : (613) 748-0850; téléc. : (613) 748-0852

Courriel : livres@interligne.ca

Œuvre de la couverture :

Révision : Andrée Thouin

Mise en pages : APOR

Distribution : Diffusion Prologue inc. (1-800-363-2864)

Les Éditions L'Interligne bénéficient de l'appui financier du Conseil des Arts du Canada, de la Ville d'Ottawa et du Conseil des arts de l'Ontario. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.



Conseil des Arts  
du Canada



Ottawa Canada

ISBN 2-921463-94-6

© Richard Poulin et Les Éditions L'Interligne

Dépôt légal : quatrième trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Canada

## Liste des acronymes

AFP	Agence France Presse
ANRS	Association nationale de réadaptation sociale
AP	Associated Press
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
BIT	Bureau international du Travail
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CATW	Coalition Against Trafficking in Women
CATW-AP	Coalition Against Trafficking in Women-Asia Pacific
CEI	Communauté des États indépendants
CIA	Central Intelligence Agency
COYOTE	Call Of Your Tired Ethics
CMESCE	Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
CPL	Comité permanent de liaison des Associations abolitionnistes françaises
CSF	Conseil du statut de la femme
ECPAT	End Child Prostitution in Asia Tourism, devenu End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes
ESPT	États de stress post-traumatique
Europol	Office européen de police
FMI/IMF	Fond monétaire international / International Monetary Fund
GAATW	Global Alliance Against Trafficking in Women
HRW	Human Rights Watch

11455

HRWF	Human Rights Without Frontiers
ICMPD	International Center for Migration Policy Development
Interpol	International Criminal Police Organization
IPTF	International Police Task Force
KFOR	Kosovo Force
LEF	Lobby européen des femmes
MAPP	Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MTS	Maladies transmises sexuellement
NSWP	Network of Sex Work Projects
OCRTEH	Office central de répression de la traite des êtres humains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAU	République arabe unie
RQCALACS	Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.
SAGE	Standing Against Global Exploitation
SFOR	Force de stabilisation (Kosovo)
Unesco	United Nations Educational, Scientific and Cultural (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
Unicef	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UE	Union européenne
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques
UUSC	Unitarian Universalist Service Committee
WHISPER	Women Hurt in Systems of Prostitution

---

## Chapitre premier

# Mondialisation et industrialisation du commerce du sexe

---

*Tout s'achète et se vend et, pourtant, tout ne peut s'acheter  
et se vendre sans saper les bases mêmes de l'humanité.*

André Gauron (2002 : 24)

**L**A très grande majorité des analyses de la mondialisation capitaliste contemporaine ne prend pas en considération l'aspect planétaire de l'industrie du commerce sexuel. Dans la très importante littérature produite sur la mondialisation, bien des aspects ont été examinés : privatisation, financiarisation, ajustement structurel, déréglementation, enrichissement et appauvrissement, croissance des inégalités, néolibéralisme, réduction des budgets sociaux, programmes d'austérité, paradis fiscaux, etc. Mais rares sont les études qui prennent en compte les effets de la mondialisation sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe dans un contexte global, et non dans une étude « sectorielle » portant précisément sur les femmes et la mondialisation<sup>1</sup> ; encore plus rares sont les analyses intégrant dans la dynamique de la mondialisation l'essor des marchés sexuels et leur impact sur les femmes et les enfants dans une économie globalisée. Comme si la mondialisation était désincarnée, ce qui est loin d'être le cas. Bien au contraire, le

1. Voir à ce propos l'excellent petit livre publié par ATTAC (2003), coordonné par Esther Jeffers et Christiane Marty.

processus de marchandisation des biens et des services, et plus particulièrement la marchandisation des corps, ainsi que la monétarisation des relations sociales sont au cœur de l'actuelle accumulation capitaliste.

Les industries du sexe, en pleine expansion, qui produisent des déplacements très importants de population et qui génèrent des profits et des revenus mirobolants, concentrent les caractéristiques fondamentales de l'économie capitaliste actuelle. Leur explosion est étroitement liée à des facteurs propres à la mondialisation néolibérale: accélération de l'innovation technologique, notamment dans les communications, facilitation des transports de marchandises et d'humains, facteur particulier dans l'essor du tourisme de masse, dérèglementations des marchés, programmes d'ajustement structurel, financiarisation de l'économie et sa criminalisation — cette criminalisation concerne 15 % du commerce mondial. Chaque année, environ 500 000 femmes victimes de la traite aux fins de prostitution sont mises sur le marché de la vénalité sexuelle dans les quinze pays de l'UE<sup>1</sup>; 75 % des femmes victimes de cette traite ont 25 ans ou moins, et une proportion indéterminée d'entre elles, très importante, est constituée de mineures. Environ 4 millions de femmes et d'enfants sont victimes chaque année de la traite mondiale aux fins de prostitution. En 2001, on estime à 40 millions le nombre de personnes prostituées dans le monde<sup>2</sup> et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Le phénomène prend dans certains pays des proportions inimaginables, occupant de 0,25 % à 1,5 % de la population aux Philippines, en Malaisie, à Taïwan, etc.

1. Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen (2003). Voir également Europol (2001).
2. Healy (2003).

Selon Pino Arlacchi du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, au cours des années quatre-vingt-dix, en Asie du Sud-Est seulement, il y a eu trois fois plus de victimes de la traite que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains. Celui-ci estime que la traite des esclaves africains, qui court sur une période de 400 ans, a fait 11,5 millions de victimes, tandis que la traite aux fins de prostitution dans la seule région de l'Asie du Sud-Est a fait 33 millions de victimes<sup>1</sup>.

L'industrie de la prostitution représente 5 % du PIB des Pays-Bas, entre 1 et 3 % de celui du Japon et, en 1998, l'OIT a estimé que la prostitution représentait entre 2 et 14 % de l'ensemble des activités économiques de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines. L'industrie pornographique est la troisième industrie en ordre d'importance du Danemark<sup>2</sup>; elle a connu un développement fulgurant en Hongrie, devenu l'un des endroits prisés par les producteurs de films. Les industries sexuelles sont désormais des industries considérables — des multinationales pour certaines d'entre elles — générant des profits fabuleux et des rentrées importantes en devises fortes, ce qui a un effet sur la balance des paiements des pays et donc sur leurs comptes courants; elles sont même considérées comme vitales dans l'économie de plusieurs pays.

Cependant, la croissance effrénée des industries du sexe a pour effet une remise en cause des droits humains fondamentaux, notamment ceux des femmes et des enfants devenus des marchandises sexuelles. Le statut des femmes et des enfants a

1. Cité par Demir (2003).
2. Le Danemark a été le premier pays à « libérer la pornographie » en 1969, Helth (2001).



même gravement régressé. Désormais, dans de nombreux pays du tiers-monde ainsi que dans ceux de l'ex-URSS et de l'Europe de l'Est et centrale, sous l'impact des politiques d'ajustement structurel et de la libéralisation économique, les femmes et les enfants sont devenus de nouvelles matières brutes (*new raw resources* dans la littérature de langue anglaise) dans le cadre du développement du commerce national et international. Du point de vue de leurs possesseurs, les proxénètes, ces femmes et ces enfants se caractérisent par un double avantage. Ce double avantage se traduit par la marchandisation non seulement des corps et des sexes, mais également par celle des femmes et des enfants vendus successivement à différents réseaux criminels puis aux clients, d'où l'idée fréquente de l'apparition d'une nouvelle forme d'esclavage pour caractériser la traite dont sont victimes des millions de femmes et d'enfants.

#### L'ampleur de la mondialisation des industries sexuelles

Au cours des trois dernières décennies, les pays de l'hémisphère Sud ont connu une croissance phénoménale de la prostitution et de la traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles. Depuis un peu plus d'une décennie, c'est également le cas des pays de l'ex-URSS et de l'Europe de l'Est et centrale. Sabine Dusch (2002 : 109) estime que la prostitution engendre un chiffre d'affaires mondial de 60 milliards d'euros, soit plus de 72 milliards de dollars américains. En 1998, l'ONU estimait que, chaque année, entre 700 000 et 4 millions de personnes étaient l'objet d'un « trafic », ce qui générait entre 5 et 7 milliards de dollars américains de profits pour les groupes criminels. En 2002, les profits sont estimés entre 7 et 12 milliards de dollars améri-

cains par année<sup>1</sup>. Les femmes victimes de la traite sont nettement plus nombreuses que celles qui sont l'objet d'un trafic aux fins d'exploitation domestique ou de main-d'œuvre à bon marché<sup>2</sup>. Les années quatre-vingt-dix ont connu de façon concomitante une explosion de la production et de la consommation de pornographie. La pornographie est désormais une industrie mondiale, massivement produite et diffusée ainsi que totalement banalisée.

L'industrialisation du commerce sexuel, sous toutes ses formes (prostitution, pornographie, tourisme sexuel, etc.), a induit le développement d'une production de masse de biens et de services sexuels qui a généré une division régionale et internationale des marchés du sexe. Cette industrie, qui se déploie dans un marché mondialisé, intègre à la fois le niveau local et le niveau régional. Des millions de femmes, d'adolescents et d'enfants vivent désormais dans les districts « chauds » des métropoles de leurs propres pays ou dans ceux de pays voisins et lointains. On estime que deux millions de femmes se prostituent en Thaïlande<sup>3</sup> — dont un million a été victime de la traite entre les provinces du sud de la Chine, le Laos, le Vietnam et le Myanmar —, de 400 000 à 500 000 aux Philippines, 650 000 en Indonésie, 2,8 millions en Inde, 142 000 en Malaisie, 70 000 au Vietnam, un million aux États-Unis, entre 50 000 et 70 000 en Italie, 30 000 aux Pays-Bas, entre 200 000 et 300 000 en Allemagne<sup>4</sup>.

1. Konrad (2002).

2. Dusch (2002 : 94).

3. Les données qui suivent proviennent de différentes sources, dont CATW (2003), Unicef (2000, 2001, 2003), Fondation Scelles (2002).

4. Au début des années quatre-vingt-dix, Ackermann et Filter (1994 : 22) estimaient que les personnes prostituées en Allemagne vendaient des « services sexuels » à 1,2 million de clients par jour.

L'industrie de la prostitution enfantine exploite 400 000 enfants en Inde, 100 000 aux Philippines, entre 200 000 et 300 000 en Thaïlande, 100 000 à Taïwan, entre 244 000 et 325 000 aux États-Unis<sup>1</sup>. On estime qu'en Chine populaire, il y a entre 200 000 et 500 000 enfants prostitués. Entre 500 000 et 2 millions d'enfants sont prostitués au Brésil. Quelque 35 % des personnes prostituées du Cambodge ont moins de 17 ans et 60 % des Albanaises qui sont prostituées en Europe sont mineures. Certaines études estiment qu'au cours d'une année, un enfant prostitué vend ses « services sexuels » à 2 000 hommes<sup>2</sup>. Un rapport du Conseil de l'Europe estimait, en 1996, que 100 000 enfants de l'Europe de l'Est se prostituaient à l'Ouest. À l'occasion du II<sup>e</sup> Congrès contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui a eu lieu à Yokohama, au Japon, l'Unicef (2001) évaluait à plus d'un million le nombre d'enfants — des fillettes principalement — prostitués par l'industrie sexuelle. En 2004, les chiffres tournent autour de deux millions d'enfants. Aujourd'hui, le CMESCE évalue à au moins un million les enfants prostitués en Asie du Sud-Est seulement; les pays les plus touchés sont l'Inde, la Thaïlande, Taïwan et les Philippines. Le nombre d'enfants prostitués au Canada est estimé à 10 000<sup>3</sup>.

*Personnes prostituées d'origine étrangère  
et traite des êtres humains*

L'exemple des Pays-Bas est un bon indicateur de l'expansion de l'industrie sexuelle et de la croissance de la traite:

1. Si on ajoute l'ensemble de l'industrie du sexe, les chiffres grimpent à 2,4 millions d'enfants.
2. Robinson (1998).
3. Hodgson (1997 : 5).

2 500 personnes prostituées en 1981, 10 000 en 1985, 20 000 en 1989 et 30 000 en 1997. Les Pays-Bas sont devenus un site de prédilection du tourisme sexuel mondial. À Amsterdam, où il y a 250 bordels, 80 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère « et 70 % d'entre elles sont dépourvues de papiers », ayant été victimes de la traite<sup>1</sup>. Ces personnes prostituées doivent louer les vitrines dans lesquelles elles s'exposent; cela leur coûte environ 90 dollars américains par jour. Elles y reçoivent entre 10 et 24 clients pour une présence de 12 à 17 heures par jour. En 1960, 95 % des prostituées des Pays-Bas étaient néerlandaises, en 1999, elles ne sont plus que 20 %. Au Danemark, où la prostitution est également légale, au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes prostituées d'origine étrangère, victimes de la traite, a été multiplié par dix<sup>2</sup>. Au Portugal, au moins la moitié des personnes prostituées est d'origine étrangère; en Autriche, 90 % des personnes prostituées sont originaires d'autres pays<sup>3</sup>, et en Italie, les ressortissantes de l'étranger constituent entre 67 et 80 % des personnes prostituées. D'après les estimations du bureau de Tirana de l'OMI, en 2002, il y aurait environ 30 000 Albanaises prostituées en Italie<sup>4</sup>. En 2003, on estime,

1. Louis (1997 : 8). Les données de cette chercheuse sont fiables, confirmées par différentes sources: dès 1994, l'OIM soulignait qu'aux Pays-Bas, « près de 70 % des femmes exploitées étaient originaires des pays de l'Europe centrale et orientale ». Selon un rapport du Secrétariat du groupe gouvernemental de Budapest, 80 % des femmes qui sont dans les maisons closes néerlandaises ont été victimes de la traite (ICMPD, 1999 : 11).
2. Kongstad (2000).
3. Selon l'estimation de Covre et Paradiso (2000), 70 % des personnes prostituées étrangères sont originaires de l'Europe de l'Est, 25 % d'Amérique latine, 5 % d'Asie et d'Afrique.
4. Reporter (2002).

en Grèce<sup>1</sup>, à 20 000 les victimes de la traite aux fins de prostitution par année, tandis qu'elles étaient 2 100 par année au début de la décennie précédente. En dix ans, de 1990 à 2000, 77 500 jeunes femmes étrangères ont été la proie des trafiquants<sup>2</sup>. On évalue à 145 000 000 les contacts sexuels rémunérés pour des revenus de 6,2 milliards d'euros, soit 7,5 milliards de dollars américains. Ces jeunes femmes, souvent des mineures, dont le prix d'achat sur les marchés balkaniques est de 500 euros (environ 600 dollars américains) subissent en moyenne de 30 à 100 contacts sexuels par jour<sup>3</sup>. Il y a dix ans, le nombre de personnes prostituées d'origine grecque était estimé à 3 400; aujourd'hui, leur nombre reste plus ou moins le même, mais avec l'explosion de l'industrie prostitutionnelle, le nombre de personnes prostituées d'origine étrangère a été multiplié par dix. En France, le nombre de personnes prostituées a doublé, passant de 15 000 à environ 30 000. « À Paris, pour 400 "indépendantes", on compte aujourd'hui plus de 4 000 femmes venues d'Europe de l'Est et d'Afrique (Roumanie, Albanie, Sierra Leone)<sup>4</sup>. »

1. En Grèce et en Turquie, la prostitution a été légalisée. Les femmes prostituées doivent s'inscrire et subir des contrôles médicaux réguliers, jusqu'à deux fois par semaine.
2. L'origine des personnes prostituées étrangères en Grèce est à 47 % des Balkans, à 46 % de l'Europe de l'Est, à 5 % d'Afrique et d'Amérique latine et à 2 % d'Asie (Covre et Paradiso, 2000).
3. Mitralias (2003) citant les données d'une recherche de l'universitaire Grigoris Lazos.
4. Houchard (s.d.). Des chercheurs pro-travail du sexe comme Welzer-Lang (2004 : 290, 387-388) assurent que la prostitution de rue est en voie d'extinction en France et perd son « caractère central et premier dans les pratiques masculines de sexualités récréatives ». « À quand un "écomusée" pour ne pas perdre la mémoire de cette forme de négoce liée au patriarcat ? » s'exclame-t-il.

Qui dit personnes prostituées étrangères, dit traite des êtres humains aux fins de prostitution et de production pornographique, ce qui implique évidemment l'organisation de ladite traite. Ainsi, c'est l'organisation proxénète qui est la grande pourvoyeuse des sex-clubs et des bordels au nombre de 700 aux Pays-Bas, où la prostitution est réglementée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Cette légalisation, qui devait profiter aux personnes prostituées, est vraisemblablement un échec puisque 4 % d'entre elles seulement se sont enregistrées<sup>1</sup>. À Vienne, en Autriche, le nombre de personnes prostituées était estimé, au début de 2000, entre 6 000 et 8 000; seulement 600 d'entre elles étaient enregistrées<sup>2</sup>, soit entre 7,5 et 10 % d'entre elles. En 1990, à Vienne, il y avait 800 personnes prostituées enregistrées et environ 2 800 personnes prostituées illégales. En 1995, le nombre de personnes prostituées enregistrées avait baissé à 670, mais le celui des illégales avait grimpé à 4 300<sup>3</sup>. Comme en font foi les expériences néerlandaise, grecque et autrichienne, le nombre de personnes prostituées « légales », originaires du pays, diminuent progressivement (en termes relatifs ou absolus) et le nombre de personnes prostituées clandestines ou illégales ou encore munies d'un visa touristique, victimes de la traite, augmentent. La réglementation de la prostitution n'a donc pas amélioré le sort des personnes prostituées, contrairement aux affirmations des activistes favorables à cette politique. Mais la légalisation représente un pactole certain pour les proxénètes, dont l'activité est désormais légitime: au cours des dix dernières années, les activités de l'industrie du sexe aux Pays-Bas ont progressé de 25 %<sup>4</sup>.

1. Chaleil (2002 : 49).
2. ATTAC (2003 : 139-140) citant une étude de Georgina Vaz Cabral.
3. CATW (2003).
4. Daley (2001).

Grâce à sa législation libérale, l'État néerlandais perçoit un milliard d'euros (soit environ 1 milliard 202 millions de dollars américains) par an d'impôts.

*Légalisation, expansion de la prostitution  
et de la traite des femmes et des enfants*

Les promoteurs de la réglementation et de la décriminalisation de la prostitution en Australie<sup>1</sup> soutenaient qu'une telle mesure résoudrait des problèmes comme le contrôle du crime organisé de l'industrie du commerce sexuel, l'expansion déréglée de ladite industrie et la violence subie par les personnes prostituées de rue. En fait, la légalisation n'a résolu aucun de ces problèmes et en a entraîné de nouveaux. Entre autres, depuis la légalisation, la prostitution des enfants a connu une croissance phénoménale. Les bordels sont en expansion<sup>2</sup> et le nombre des bordels illégaux surpasse le nombre des bordels légaux. Bien qu'on ait cru que la légalisation permettrait le contrôle de l'industrie du sexe, l'industrie

1. En Australie, la prostitution est légale dans les États du Queensland et du Victoria ainsi que dans le territoire de la capitale. Le New South Wales a déréglé les bordels.
2. Le plus important bordel de Melbourne, le *Daily Planet*, créé en 1975, est désormais coté à la Bourse. Selon son directeur général, Andrew Harris, le *Daily Planet* a vendu 1,4 million d'actions la première journée de son introduction à la Bourse. Les actions se détaillaient à 0,50 \$ américains et, dès l'ouverture, elles ont connu une augmentation de 40 %, se détaillant à 0,70 \$. À la fin de la journée, les actions valaient 0,95 \$ (AP, 2003) et 1,09 \$ à la clôture. Avec les nouvelles liquidités, la société projette d'ouvrir un méga bordel à Sydney ainsi qu'un « parc sur le thème de Disneyland du sexe ». Selon Harris, « le résultat pourrait être l'équivalent d'un club haut de gamme de six milles [près de 10 kilomètres] de long. » (Marks, 2003).

illégal est désormais « hors de contrôle ». Au Victoria, la police estime à 400 les bordels illégaux contre 100 légaux<sup>1</sup>. La traite des femmes et des enfants en provenance d'autres pays a augmenté significativement<sup>2</sup>. La légalisation de la prostitution dans certaines régions d'Australie a donc eu pour conséquence une nette croissance de cette industrie. La traite des femmes et des enfants pour « approvisionner » les bordels légaux et illégaux en a été un des résultats inéluctables. Les « entrepreneurs du sexe » éprouvent de la difficulté à recruter des femmes localement pour fournir une industrie en expansion, et les femmes issues de la traite sont plus vulnérables et plus profitables. Les femmes placées dans les bordels illégaux et légaux du Victoria obtiennent des permis de travail si les proxénètes demandent pour elles le statut de réfugiées. Les trafiquants vendent ces femmes aux propriétaires des bordels du Victoria pour une somme de 15 000 dollars américains chacune. Elles sont tenues en servitude par cette dette. On estime à un million de dollars les bénéfices hebdomadaires que l'industrie de la prostitution tire de la traite des femmes en Australie<sup>3</sup>.

Aux Pays-Bas, où la légalisation devait mettre fin à la prostitution des mineurs, l'Organisation pour les Droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime que le nombre de mineurs qui se prostituent est passé de 4 000 en 1996 à 15 000 en 2001, dont au moins 5 000 sont d'origine étrangère.

La légalisation (ou la réglementation) engendre une colossale expansion de la prostitution et de la traite qui en est un corollaire. Un pays comme la France, dont la population est estimée à plus de 60 millions d'habitants, comprend autant de

1. Jeffereys (2002a: 22).
2. Raymond (2002).
3. Jeffreys (2003).

personnes prostituées sur son territoire qu'un petit pays comme les Pays-Bas et dix fois moins qu'un pays comme l'Allemagne, dont la population avoisine les 90 millions de personnes. En Suède, où une loi a été adoptée pour pénaliser les clients, on estime à une centaine seulement le nombre de personnes prostituées dans le pays<sup>1</sup>. Il est important de noter ici que les politiques gouvernementales sont un facteur décisif dans la prolifération ou non des industries prostitutionnelles.

#### *L'ampleur de la traite*

La traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est est estimée à 400 000 personnes par année. Les États indépendants de l'ex-URSS, de l'Europe de l'Est et centrale constituent le deuxième groupe en ordre d'importance (175 000 personnes par année). Suivent l'Amérique latine et les Caraïbes (environ 100 000 personnes) et l'Afrique (50 000 personnes). L'OIM estimait en 2001 que 120 000 femmes et enfants subissaient une traite à des fins prostitutionnelles vers l'Union européenne des Quinze, surtout à travers les Balkans. Ces évaluations sont revues à la hausse : un document de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances du Parlement européen fait état, en 2003, de « 500 000 victimes de la traite [qui] pénètrent chaque année en Europe occidentale et leur nombre est en augmentation<sup>2</sup> ».

1. MAPP (2003).
2. Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances (2003 : 2/17). Un rapport d'Europol (2003 : 13) estime « la migration illégale annuelle [à] quelques centaines de milliers de personnes chaque année » et affirme que « la facilitation de l'immigration clandestine demeure l'une des activités les plus lucratives des groupes du CO [crime organisé] aujourd'hui ».

Quelque 50 000 Dominicaines se prostituent à l'étranger, notamment aux Pays-Bas, où elles ont constitué, un temps, 70 % des occupantes des 400 vitrines de prostituées d'Amsterdam<sup>1</sup>. On estime à 15 000 les personnes prostituées russes ou européennes de l'Est qu'on retrouve dans les quartiers chauds d'Allemagne, pays où 75 à 85 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère. Environ 40 % des personnes prostituées de Zurich sont originaires du tiers-monde. Depuis la légalisation partielle de la prostitution en Suisse, le nombre de maisons closes a doublé. Environ 50 000 femmes et enfants étrangers sont introduits chaque année aux États-Unis pour y travailler comme employés sans droits, en tant que domestiques et prostitués ; les populations les plus touchées par cette traite sont originaires de la Thaïlande, du Vietnam, de la Chine, du Mexique, de la Russie et de la République tchèque<sup>2</sup>.

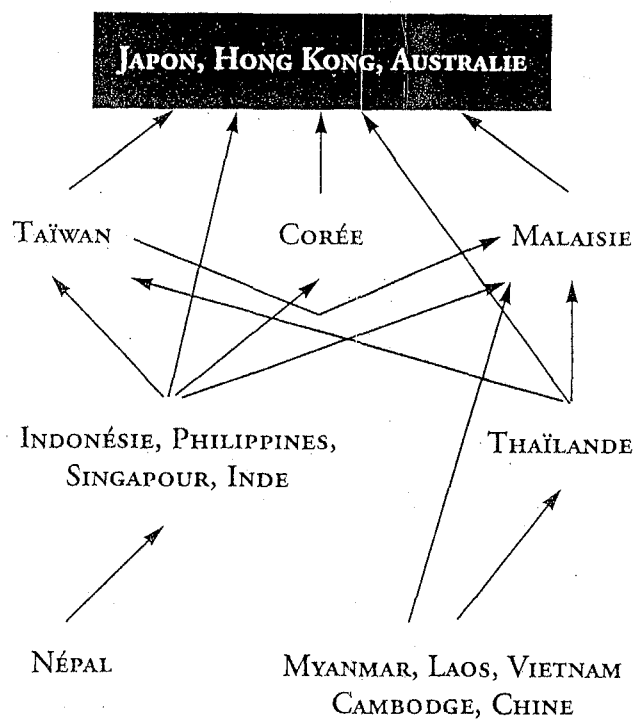
#### *Le prix d'achat et de vente des femmes et des enfants*

Tous les ans, près d'un quart de million de femmes et d'enfants de l'Asie du Sud-Est (Myanmar, province du Yunnan en Chine populaire, Laos et Cambodge) est acheté en Thaïlande, qui est également un pays de transit pour d'autres destinations (voir Figure II, page 78). Au Canada, les intermédiaires paient 8 000 dollars canadiens pour une jeune Asiatique en provenance des Philippines, de la Thaïlande ou de la Malaisie qu'ils revendent 15 000 dollars à un souteneur. En Europe de l'Ouest, à la fin de la chaîne des transactions, le prix d'une Européenne en provenance des anciens pays « socialistes<sup>3</sup> » se

1. Guéricolas (2000 : 31).
2. O'Neill (2000).
3. Sur la nature du système bureaucratique de type soviétique, voir Poulin (1993a).

Figure II

LA HIÉRARCHIE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS  
EN ASIE DU SUD-EST



Source: Inspirée par Ashizuka (2000).

Tableau I  
ORIGINES ET DESTINATIONS  
DES VICTIMES DE LA TRAITE VERS L'UE

ORIGINES	DESTINATIONS
Nigeria	Espagne, Italie Pays-Bas, États-Unis Afrique du Sud, Irlande
Albanie	Italie, Grèce Belgique, Pays-Bas Grande-Bretagne
Roumanie	République tchèque, France Italie, Autriche, Grèce Espagne, République tchèque Allemagne
Lettonie	Allemagne, Espagne Suisse, Danemark, Italie Portugal, Israël
États baltes	Danemark, Suède Norvège, Allemagne
Bulgarie <sup>1</sup>	Grèce, Italie, Autriche République tchèque Allemagne, France
République de Moldavie <sup>1</sup>	Italie, Belgique Grèce, France
Ukraine <sup>1</sup>	République tchèque, France
Russie (Ouzbékistan, Kazakhstan compris)	Espagne, Grande-Bretagne Grèce, Portugal
Slovaquie	République tchèque

1. La Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et l'Albanie sont des lieux de transit importants pour des victimes de ces pays avant leur arrivée dans l'Union européenne des Quinze.  
Source: Europol (2004).

situé entre 15 000 et 30 000 dollars américains. Au début de la chaîne, les ressortissantes de la République de Moldavie, par exemple, sont vendues à des proxénètes albanais pour une somme variant entre 1 000 et 5 000 dollars américains<sup>1</sup>, puis brisées psychologiquement et vendues de nouveau en Europe de l'Ouest avec un profit important. À leur arrivée au Japon, les Thaïlandaises ont une dette moyenne de 25 000 dollars américains<sup>2</sup>. Les femmes achetées doivent rembourser les dépenses encourues par les proxénètes et travailler pour leur compte pendant des années. L'industrie sexuelle au Japon génère des revenus qui représentent entre 1 et 3 % du produit national brut, soit entre 4 et 10 trillions de yens (entre 33,6 et 84 milliards de dollars américains)<sup>3</sup>.

Récemment, au Canada, plusieurs douzaines de femmes asiatiques ont été « libérées de leur esclavage sexuel » après une série de raids réalisés par plus de 150 policiers qui ont fermé 10 bordels à Toronto. La police a estimé que le réseau proxénète fournissait de 30 à 40 femmes chaque trimestre à environ 15 bordels de Toronto. Les proxénètes ont reçu approximativement 16 000 dollars américains pour chaque

1. Fleishman (2000).
2. Les femmes endettées sont sous haute surveillance, leurs « salaires » sont retenus et leurs passeports confisqués. Les Yakusa sont impliqués dans les établissements où se pratiquent différentes formes de prostitution, en tant que propriétaires ou comme « protecteurs ». Ils ont, entre autres, comme responsabilité de « discipliner » les femmes qui désobéissent aux ordres ou essayent de s'évader (HRW, 2000).
3. « Dans un petit secteur de 0,34 km<sup>2</sup>, on peut y trouver 3 500 bars, des studios de massages érotiques, des hôtels de passe, des *peep-shows*, des spectacles de strip-tease, des lieux pour faire des appels érotiques, où on peut trouver les pratiques sexuelles les plus violentes et perverses, telles que la vente des *enjo-kosai* (prostitution juvénile). » (De Dios, 2001 : 29)

femme vendue. Le propriétaire du bordel aurait gagné près de 40 000 dollars par personne ainsi prostituée. Dans un cas, la police canadienne a arrêté plus de 40 personnes liées à un réseau de prostitution et de traite internationale qui a vendu des centaines de femmes asiatiques en Amérique du Nord. Les femmes ont été recrutées en Malaisie et en Thaïlande. Les femmes étaient continuellement déplacées de bordel en bordel au Canada (notamment entre Vancouver et Toronto) et aux États-Unis (particulièrement à Los Angeles). La police estime à une douzaine par semaine le nombre des femmes vendues à l'industrie de la prostitution, victimes de la traite<sup>1</sup>.

Cette forme d'« esclavage contemporain » est organisée par des réseaux criminels qui opèrent également souvent d'autres trafics (drogues, armes, voitures volées, etc.). De tels réseaux en Europe se livrent à des opérations de blanchiment évaluées à 3 milliards 600 millions de dollars américains par an en moyenne<sup>3</sup>, ce qui suppose la complicité du système financier et bancaire international ainsi que celle des gouvernements qui accordent leur bénédiction aux paradis fiscaux et leur protection aux transactions bancaires illicites. Ces organisations criminelles se jouent des frontières, profitent de la multiplication des échanges liés aux politiques de libéralisation et de déréglementation du commerce, utilisent les réseaux modernes de communication et de transport ainsi que ceux des systèmes bancaires et financiers.

La traite et la prostitution ont connu un essor considérable durant la dernière décennie. Elles se caractérisent par la place grandissante prise par des filières originaires des pays de l'Est et des Balkans, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique

1. Protection Project, The (2002).
2. Voir sur ce concept, l'étude de Vaz Cabral (2000).
3. Monrique (2003).

latine ainsi que par l'augmentation des flux financiers et le recyclage de l'argent sale issus de cette activité criminelle. Cette criminalité transnationale a réussi à se développer notamment au sein de l'économie capitaliste néolibérale triomphante dans laquelle capitaux et marchandises circulent librement alors que les frontières judiciaires et policières perdurent. Elle a su tirer parti de ce décalage entre la libre circulation des marchandises et des capitaux, les politiques de criminalisation des migrations humaines et le morcellement de l'espace pénal mondial. Elle tire également avantage de sa capacité à corrompre douaniers, policiers, juges, politiciens, fonctionnaires, si ce n'est de son habileté à les intégrer dans les activités criminelles elles-mêmes. Elle finance des associations réclamant la reconnaissance et la légalisation des industries du sexe. Elle envahit les industries « légales » — boîtes de nuit, hôtels, restaurants, agences de voyages et de placement, transport, etc. — qui lui sont utiles pour ses trafics en tout genre.

#### Un cas d'espèce: les anciens pays « socialistes » européens

Les pays de la CEI et de l'Europe de l'Est et centrale sont un véritable cas d'espèce: les liens entre l'essor des relations marchandes et la dégradation de la condition des femmes sont étroitement imbriqués et mis en évidence par la brutalité de la transition au capitalisme.

Pour comprendre l'essor de la prostitution dans les anciens pays « socialistes » et l'ampleur de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution, leur lien avec les migrations régionales et internationales ainsi que l'impact des transformations dues à l'effondrement du système bureaucratique à la

soviétique, il convient de prendre en compte schématiquement trois facteurs aux conséquences considérables:

- La transition brusque d'une économie planifiée de façon bureaucratique à une économie capitaliste, dont l'accumulation de capital s'effectue de façon « primitive<sup>1</sup> », a engendré une sévère crise économique qui s'est notamment traduite par une baisse générale des revenus et une paupérisation d'une part importante de la population. Effet de cette paupérisation et des difficultés engendrées par la désorganisation sociale, on estime en Ukraine que 100 000 enfants sont sans domicile, laissés à eux-mêmes<sup>2</sup>. En Russie, ces enfants sont appelés *besprizorniki*, les laissés-pour-compte. Entre 1989 et 1998, le PIB de l'Ukraine a chuté de 57 %. L'inflation a été de 2730 % en 1992 et de 10 155 % en 1993 avant de connaître des baisses les années suivantes pour atteindre 401 % en 1994, 182 % en 1995, 40 % en 1996, 10 % en 1997 et 19 % en 1998<sup>3</sup>. Le PIB de la Fédération russe de 1999 représentait 42 % de celui de 1989. On estime que 50 % de la population adulte de Russie est sans emploi (60 à 80 % sont des femmes). En 2000, 60 millions de Russes, soit plus de 40 % de la population, vivaient sous le seuil de la pauvreté et 40 millions d'adultes dépensaient plus de la moitié de leurs revenus pour la nourriture de base<sup>4</sup>. La nouvelle bourgeoisie a largement profité de cette transition économique, tandis que les bas salaires, la pauvreté et l'incertitude ont encouragé la

1. Ou « première ». Sur ce concept et les effets d'une telle accumulation, voir Marx (1974).
2. Hughes et Denisova (2001 : 9).
3. Williams et Picarelli (2002).
4. Hugues (2002 : 9).



très grande majorité de la population à s'engager dans des activités économiques informelles. Ces activités représentent environ 50 % de la totalité de l'économie<sup>1</sup>.

- La libéralisation économique s'est traduite par le vol et le bradage de la propriété publique, la désorganisation sociale et politique, une légitimation de la violence privée et de l'appropriation par la force des biens et des moyens de production ainsi qu'une faible application des lois ou même l'absence de lois, sauf souvent celles de la jungle. Une économie souterraine particulièrement propice à l'expansion des industries du sexe a vu le jour. Le crime organisé joue un rôle sans commune mesure dans l'économie des pays. La corruption est généralisée et les secteurs économiques sont infiltrés par les groupes criminels. Le ministère de l'Intérieur de la Fédération russe a estimé, en 1996, que 40 % des entreprises privées, 60 % des entreprises publiques et plus de la moitié des banques du pays étaient contrôlées par le crime organisé<sup>2</sup>.
- Enfin, dans les mentalités, se sont développés sous diverses formes le repli nationaliste, le relativisme moral, l'idéal matérialiste, la soif de consommation à l'occidentale, etc. Le sexe vénal a même pris un caractère glamour. Un sondage a montré que près d'un sixième des étudiantes ukrainiennes perçoit la prostitution de façon positive<sup>3</sup>. L'« amour libre » et vénal est souvent considéré comme une nouvelle liberté due à l'économie de marché.

Dans un contexte de pauvreté catastrophique et, en même temps, d'envie d'accession au marché des biens de consom-

1. Williams et Picarelli (2002).
2. Cité par Hugues (2002 : 14).
3. Pyschulina (2002 : 6).

mation, la prostitution peut apparaître comme une issue, ou même un modèle<sup>1</sup>, même si le « marché intérieur », c'est-à-dire la capacité des clients locaux à payer, est très étroit. En Ukraine, l'économie est si pitoyable et le chômage si élevé, que le prix moyen d'une passe avec une personne prostituée est de trois dollars américains. À Mourmansk, en Russie, près de la Norvège, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, les clients payaient entre 30 et 100 roubles, soit entre 1,05 et 3,49 dollars américains pour une passe avec les personnes prostituées installées le long de l'autoroute<sup>2</sup>.

L'explosion du phénomène prostitutionnel dans les anciens pays du « socialisme réellement existant » s'est opérée dans deux directions : l'expansion d'une prostitution locale et le développement de la traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles. La prostitution s'est tellement développée, ainsi que la traite qui l'accompagne, que les personnes prostituées de la Fédération russe et de l'Europe de l'Est portent le nom générique de Natacha. Elles sont victimes de la prostitution et « exportées » dans tous les continents.

Le continent européen est désormais divisé par les autorités policières européennes entre les pays « fournisseurs », les pays de transit et les États destinataires (voir Tableau I, page 79).

L'intensification du tourisme en général et du tourisme sexuel en particulier est en forte hausse — Budapest (Hongrie) y a déjà gagné un surnom : la Bangkok européenne. En 1997, les personnes prostituées étaient estimées à 3 000 ou 4 000 dans les rues de Budapest, entre 1 500 et 2 000 dans les

1. D'autant que la très grande majorité des films occidentaux idéalisent la prostitution. Voir à ce propos Chaleil (2002 : 441-486).
2. À titre de comparaison, au Togo, les prix varient pour une passe entre 40 cents et 3 dollars et, pour une nuit, entre 3 et 30 dollars canadiens (Akouari Aïdam, 2001 : 39).

autres villes ou le long des routes nationales, et à 5 000 dans les bars ou les hôtels, dont la moitié d'origine étrangère. À Prague, en République tchèque, le nombre de personnes prostituées est évalué à 30 000. La croissance de la prostitution n'est cependant pas le seul fait de touristes. Le phénomène s'étend également aux zones frontalières et le long d'importantes routes internationales, où les établissements faisant le commerce du sexe sont fréquentés par une population bigarrée d'étrangers en transit. Par exemple, à Dubi, une petite ville frontière tchèque près de l'autoroute E55, il n'y a pas moins de 200 bordels.

La prostitution se développe également à la faveur des concentrations de militaires. Les camps militaires représentent toujours un « marché » pour la prostitution, et la présence de troupes de l'ONU ou de l'OTAN autour ou dans les pays de l'ex-Yougoslavie a permis son essor. Cet essor s'est également traduit par une augmentation de la clientèle locale.

#### *La traite des femmes de l'Est*

La traite des femmes et des enfants est motivée par la forte expansion de l'industrie prostitutionnelle dans les pays de l'Est eux-mêmes, de celle des pays occidentaux et à l'échelle mondiale (notamment en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique). La traite des femmes et des enfants des anciens pays « socialistes » s'opère vers les pays de l'Union européenne, la Turquie, Israël, le Japon ou la Thaïlande : les filles viennent majoritairement de zones proches des pays baltes, sans toujours en être des ressortissantes, c'est-à-dire qu'elles sont déjà victimes d'une traite précédente. La traite se pratique aussi des pays les moins développés de la CEI vers les pays plus développés de la CEI. Ces derniers peuvent n'être qu'une étape du mouvement précédent ou en constituer la

destination définitive. À l'intérieur des pays d'Europe de l'Est, la traite s'effectue des zones rurales vers les zones urbaines touristiques ou frontalières.

Les trafiquants proxénètes ont recours à toutes sortes de méthodes de recrutement et n'hésitent pas à enlever purement et simplement leurs victimes ou, pour les jeunes enfants, à les acheter à leur famille. Toutefois, dans la plupart des cas, les victimes sont des femmes qui cherchent un moyen de partir à l'étranger et qui se laissent séduire par les paroles d'une connaissance dans les bars, les discothèques, ou même au sein des institutions de jeunes filles, ou par une publicité mensongère. On fait croire à certaines qu'elles sont recrutées pour un emploi légitime ou qu'un époux les attend à l'étranger<sup>1</sup>. Le plus souvent, on fait miroiter aux filles un emploi d'apparence honnête (mannequin, secrétaire, femme de ménage, serveuse dans un restaurant ou un hôtel), avant de les mettre en condition par viols et autres violences pour le marché de la prostitution une fois arrivées dans le pays étranger. Dans quelques pays, comme le Canada et la Suisse, les femmes peuvent obtenir des visas de travail comme danseuses nues ou artistes, rendant ainsi leur entrée légale<sup>2</sup>. À la fin du mois d'avril 1998, 1 819 danseuses de cabaret étaient entrées en Suisse avec le permis « L », un permis de court séjour. On dénombrait parmi elles, 537 femmes originaires des Caraïbes et d'Amérique du Sud, 203 d'Afrique et des États arabes, 73 d'Asie et 62 d'Europe de l'Ouest. Plus de la moitié des danseuses, soit 944, provenait d'Europe centrale et de l'Est. En 1990, des 606 danseuses nues répertoriées en Suisse, 60 seulement, soit 10 %,

1. Cette question est plus amplement traitée plus loin.

2. En 1998, au Canada, on évalue à plus de 500 les demandes d'immigration pour les clubs de danseuses nues (Raymond et Hugues, 2001).

venaient des pays de l'Est. La plupart des femmes savent, avant leur arrivée en Suisse, qu'elles y seront danseuses, mais ignorent tout des conditions en vigueur dans les cabarets. En fait, elles ne savent pas qu'en Suisse, la danse de cabaret est étroitement liée à la prostitution et à la consommation d'alcool. Une danseuse doit réaliser un chiffre d'affaires d'environ 10 000 dollars canadiens par mois pour pouvoir obtenir une commission de 5 %. Si elle ne fait que 6 000 ou 7 000 dollars, elle ne reçoit ni commission ni nouveau contrat<sup>1</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le nouveau contrat type, négocié par l'Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancing et discothèques, le Secrétariat d'État à l'économie, l'Office fédéral de l'immigration et de l'émigration et le Frauen Informations Zentrum, qui représentent les « travailleuses du sexe », prévoit 23 jours de travail par mois pour un salaire de 2 200 francs suisses, un examen médical obligatoire, qui atteste la capacité de « l'artiste » à travailler la nuit, et un accord pour la diffusion de son image sur Internet. Le séjour est limité à huit mois. L'« artiste » doit, comme toute personne qui bénéficie d'un permis de séjour, payer des impôts à la source et cotiser aux assurances sociales (chômage, assurance-maladie). Les détentrices du permis de séjour « L » n'ont pas droit aux prestations de chômage. Ce contrat type se double d'un « règlement maison » qui permet aux patrons de cabaret une série de déductions de salaire: frais de repas non consommés, fortes amendes, logement « de fonction » loué à un prix prohibitif, etc. Ce règlement oblige le plus souvent la danseuse à assurer l'« animation du bar »: consommation d'alcool par les clients et prostitution<sup>2</sup>.

1. Voir le dossier étoffé de Winkler et Le Breton (1999).
2. Joz-Roland (2004 : 4-5).

Quand les trafiquants ne peuvent avoir accès à des visas de tourisme ou à des cartes de travail du pays de destination, ils s'organisent pour obtenir des faux délivrés par les autorités locales (pays de départ). En Russie, par exemple, les trafiquants peuvent obtenir un passeport pour une fille mineure pour environ 800 dollars américains<sup>1</sup>. Certaines femmes savent qu'elles devront se prostituer et rembourser des frais d'embauche et de transport exorbitants, mais elles sont trompées sur les conditions de prostitution dans le pays de destination et sur la « réalité » de l'Eldorado occidental. Elles sont prises au piège d'un réseau d'assujettissement complexe. Les proxénètes confisquent le passeport et les papiers. Comme l'entrée ou le séjour dans le pays de destination est souvent illégal, la victime est mise dans une situation de subordination accrue à l'égard des trafiquants proxénètes. Le système de la servitude pour dettes est largement pratiqué. Il permet de contrôler les victimes et d'en abuser indéfiniment. Le recours à la violence physique, aux brutalités, aux viols et à l'intimidation est pratique commune.

Il existe des groupes de trafiquants très organisés et structurés au niveau international, telle la mafia albanaise, et des structures plus petites, parfois familiales, qui prostituent des femmes pour leur propre compte. Les proxénètes organisent le voyage, fournissent les papiers (passeport et visa, vrais ou faux), le billet d'avion ou le passage des frontières en bus, en voiture ou à pied. Une fois en Europe occidentale, la surveillance des proxénètes est à peu près invisible aux autorités (lorsque ces dernières veulent bien s'en préoccuper) et s'effectue essentiellement par téléphone cellulaire.

Pour les jeunes femmes venues de l'Est, tout commence souvent à Timisoara, en Roumanie, où des rabatteurs locaux

1. Kilercioglu (2001 : 16).

les ont attirées. Puis elles arrivent soit à l'*Arizona Market* de Brčko, le plus grand centre de contrebande de Bosnie-Herzégovine, soit à Novi-Sad en Serbie. De véritables « marchés aux femmes » s'y sont développés. Des trafiquants roumains y mettent aux enchères des Ukrainiennes, des Moldaves, des Roumaines, des Bulgares, des Russes. Déshabillées, exhibées, elles sont achetées environ 500 euros (600 dollars américains) par des souteneurs serbes qui les violent et les molestent avant de les convoier en Albanie. Les filles passent de main en main et sont vendues plusieurs fois. Une des mineures rapatriées par l'OIM, âgée de 14 ans, a été vendue 22 fois. Violées, frappées, les filles sont obligées à des rapports sexuels non protégés si le client le demande. Elles ne touchent en général pas d'argent. Au Kosovo, les maisons closes se sont multipliées depuis la guerre de 1999, avec l'arrivée de troupes de la KFOR, des employés de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et des personnels des organisations non gouvernementales. Les femmes sont vendues aux enchères aux proxénètes kosovars entre 1 000 et 2 500 euros (entre 1 200 et 3 000 dollars américains). En Bosnie, on évalue à 10 000 le nombre de personnes prostituées clandestines originaires de Moldavie, de Roumanie et d'Ukraine réparties dans 350 maisons closes. Un proxénète y gagne plus de 20 000 euros par mois, soit plus de 24 000 dollars américains.

C'est l'Albanie qui occupe une place déterminante dans ce trafic. Selon le chef de l'Office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), M. Christian Amiard, « il y existe de véritables camps de soumission où les filles sont violées, dressées<sup>1</sup> ». À Bruxelles, où la moitié des per-

1. Cité par Loncle (2001).

sonnes prostituées est d'origine albanaise, la justice belge évoque les sinistres « centres de formation » situés en Albanie. Les jeunes femmes y sont vendues puis prostituées à Londres, à Hambourg ou à Istanbul. Si les femmes résistent, les proxénètes albanais n'hésitent pas à les torturer. L'objectif est de les détruire psychologiquement pour qu'elles n'aient plus le courage de résister et que, par la suite, elles ne soient plus qu'un corps, qu'un sexe, commercialisable, prêt à endurer toutes les avanies vénales, aussi ignobles et inimaginables soient-elles. Certaines sont tuées pour servir d'exemples, d'autres parce qu'elles ont tenté d'échapper à leur « propriétaire ».

#### Certains facteurs de l'expansion des industries du sexe

Le déploiement massif actuel de la prostitution est un effet, entre autres, de la présence de militaires engagés dans des guerres ou des occupations de territoire, comme je vais le démontrer plus loin. La croissance spectaculaire de la traite des êtres humains aux fins de prostitution, le développement sans précédent de l'industrie touristique, l'essor et la normalisation de la pornographie<sup>1</sup>, l'internationalisation des mariages arrangés, ainsi que les besoins de l'accumulation du capital sont, outre les causes déjà analysées plus haut, étroitement liés à l'expansion actuelle des industries sexuelles. Des loisirs plus importants, des facilités de communications et de déplacement vers l'étranger, la construction sociale, par la pornographie, d'une image exotique et sensuelle des jeunes personnes prostituées asiatiques par exemple, qui seraient, grâce à leur culture, sexuellement matures malgré leur jeune âge, et les

1. Voir à ce sujet le chapitre III.

politiques gouvernementales favorables au tourisme sexuel ont contribué à l'explosion de ces industries.

Les industries sexuelles, qui se déploient dans un marché mondialisé intégrant à la fois le niveau local<sup>1</sup> et le niveau régional, sont devenues des forces économiques incontournables, de plus en plus légitimées et de plus en plus légales ou tolérées. La prostitution et les industries sexuelles qui lui sont connexes — les bars, les clubs de danseuses, les bordels, les salons de massage, les maisons de production de pornographie, etc. — s'appuient sur une économie souterraine massive contrôlée par des proxénètes liés au crime organisé qui bénéficient aux forces de l'ordre corrompues et aux gouvernements. Les chaînes hôtelières internationales, les compagnies aériennes et l'industrie touristique profitent largement de l'industrie du commerce sexuel. Les gouvernements eux-mêmes en profitent : en 1995, on a évalué que les revenus de la prostitution en Thaïlande oscillaient entre 59 et 60 % du budget du gouvernement<sup>2</sup>. Ce n'est pas sans raison que ce gouvernement faisait, en 1987, la promotion du tourisme sexuel en ces termes : *The one fruit of Thailand more delicious than durian [un fruit local] its young women*<sup>3</sup>.

### 1. Le tourisme sexuel

Un guide de voyage soulignait qu'il était aussi facile de « se procurer » une jeune Thaïlandaise que d'acheter un paquet de

1. Effet de la mondialisation des industries du sexe, Barry (1995 : 126) rapporte que des villages entiers de pêcheurs des Philippines et de la Thaïlande ont été transformés en sites touristiques sexuels.
2. CATW-AP (2003).
3. Hechler (1999).
4. Cité par Truong (1990).

cigarettes<sup>4</sup>. L'attrait que suscite la Thaïlande, le « pays du sourire », pour les étrangers n'a cessé de croître au cours des trois dernières décennies. En 1970, on comptabilisait 630 000 visiteurs par an, en 1998, 7,8 millions; 57,9 % des touristes étaient d'origine asiatique, 26,8 % européenne, 6,8 % nord-américaine, 1,8 % du Moyen-Orient<sup>1</sup>. En 1995, le tourisme engendrait 7,1 milliards de dollars américains de recettes; il était la première source de devises étrangères et comptait pour 13 % du PIB de la Thaïlande. Le pays était la première destination récréative d'Asie du Sud-Est. Le sexe ratio des touristes en Thaïlande présente un déséquilibre constant en faveur des hommes, qui constituent les deux tiers des visiteurs. Même si le sexe vénal avec les jeunes filles et garçons thaïlandais n'est pas nécessairement la principale motivation du séjour, peu se soustraient aux quartiers chauds « dont les guides de voyage présentent les attractions comme des curiosités locales, lorsqu'ils ne poussent pas à la consommation en donnant les "bonnes adresses" ou en insistant sur la facilité d'accès aux services sexuels<sup>2</sup> ». En 2001, 65 % des touristes qui visitaient le Cambodge étaient des hommes; ce pays est connu pour la prostitution des enfants.

De telles « attractions » touristiques sont couramment intégrées dans les programmes des tour-opérateurs.

Le tourisme sexuel s'est énormément développé dans les Caraïbes, une destination connue pour le *sun, sea, sand and sex*. L'office du tourisme des Bermudes a publié une brochure intitulée *101 Places to Smooch and Kiss Around Bermuda*. Au congrès annuel de 1998 de la Caribbean Hotel Industry Conference, aux Bahamas, le directeur général du tourisme

1. Tourism Authority of Thailand (1999), [www.tourismthailand.com](http://www.tourismthailand.com).
2. Formoso (2001 : 57).

du pays hôte, Vincent Vanderpool-Wallace, a souligné que « le romantisme et la sensualité doivent être mis plus de l'avant que ce que nous faisons actuellement ». Le directeur de la Tourism and Industrial Development Company, une entreprise d'État, a déclaré pour sa part : « Le tourisme vend du rêve et quel est le plus beau rêve sinon, avoir du vraiment bon sexe dans les Caraïbes? » En Jamaïque, certains ont défendu l'idée de créer un district *red light*, une sorte de zone franche pour les touristes sexuels. En 1997, l'île de Tobago était systématiquement présentée par les tour-opérateurs privés comme une destination pour la prostitution masculine<sup>1</sup>.

Le tourisme sexuel n'est certes pas limité aux pays dépendants. La Reeperbahn de Hambourg et les quartiers chauds d'Amsterdam et de Rotterdam sont des destinations bien connues des touristes sexuels. Les pays qui ont légalisé la prostitution ou qui la tolèrent sont devenus des lieux touristiques importants. C'est également à partir de ces pays que plusieurs ONG militent au niveau international pour faire reconnaître la prostitution comme un « travail sexuel ». Industrie en croissance depuis trente ans, le tourisme sexuel entraîne une « prostitutionnalisation » du tissu social. Par exemple, au milieu des années quatre-vingt-dix, pour 5,4 millions de touristes sexuels par an en Thaïlande, on comptait 450 000 clients locaux par jour. Quelque 75 % des hommes de ce pays auraient eu des contacts sexuels vénaux avec une personne prostituée<sup>2</sup>.

La banalisation du tourisme à des fins de vénalité sexuelle est telle que le bordel australien *Daily Planet* a reçu, en 1991, le *Victorian Tourism Award* pour sa contribution à l'économie de la région. En 2001, à la faveur du Grand Prix de la

1. Gibbins (1998).
2. Barry (1995 : 60 et 161).

Formule-1 de Hongrie, pour « bien desservir » les touristes, les autorités locales ont légalisé la prostitution pendant les trois jours de l'événement. Athènes s'apprêterait à autoriser 30 nouvelles maisons closes et à assouplir ses règlements pour permettre la traite de 20 000 personnes prostituées supplémentaires pour répondre à l'« accroissement de la demande » attendu pendant les Jeux olympiques de 2004.

Sur Internet, les surfeurs peuvent trouver les renseignements pertinents sur l'état de la prostitution à travers le monde, pays par pays, avec le prix des passes, l'âge de la majorité sexuelle, les adresses « utiles », etc. Sur les sites des associations des « travailleurs du sexe », des hyperliens mettent en contact les internautes avec les attraits prostitutionnels des régions où œuvrent lesdites associations<sup>1</sup>. Des agences de tourisme proposent des séjours entièrement dédiés au sexe. Ce type de commerce représente un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros (plus de 1 200 milliards de dollars américains) par an<sup>2</sup>. Selon le journaliste Marc Dozier (2004) :

Le développement d'Internet a vu naître bon nombre de commerces liés au tourisme sexuel qui témoignent de l'importance du marché. L'agence en ligne Best Sex Tours propose ainsi des périple qui incluent « vols internationaux, hébergement, fêtes privées, massages et la présence, chaque jour, de la fille de son choix » ! Tarifs pour une semaine : 7 500 euros [9 016 dollars américains] pour Moscou ou 6 000 euros [7 212 dollars] pour Bangkok et Pattaya [...] On trouve également sur le net de véritables guides touristiques du sexe. Le site ClubHomme propose ainsi pour un euro par semaine de consulter un large fichier d'établissements de plaisir, classés par pays et par ville,

1. Voir le chapitre IV qui détaille ces liens.
2. Chiffre cité par Dozier (2004).

détaillant par le menu, prix et spécialités locales illustrées avec force photos. La description du Saison Nightclub de Buenos Aires en Argentine y est assez édifiante: 90 pesos [8 dollars] pour 30 minutes, 110 pesos [9,80 dollars] pour 40 minutes et 150 pesos [13,36 dollars] pour 60 minutes. Inclus dans le prix, l'hôtel de passe...

En 1998, on estimait à 200 000 environ le nombre d'Allemands qui se rendaient à l'étranger chaque année pour avoir des relations sexuelles avec des enfants, leur préférence allant souvent aux filles au début de l'adolescence. Des agences allemandes spécialisées dans le commerce du sexe proposaient également des mineures russes<sup>1</sup>. En 2003, on évalue que 62 % des enfants prostitués costaricains ont été la proie de touristes sexuels. Au moins 70 pages sur Internet présentent le Costa Rica comme un paradis sexuel.

En raison du manque de volonté politique et de lois faibles, les pays de l'Amérique centrale sont en train de remplacer vite les pays de l'Asie du Sud-Est tels la Thaïlande et les Philippines comme les destinations les plus convoitées des touristes<sup>2</sup>.

Selon un rapport du Deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants<sup>3</sup>, les filles de l'Amérique centrale, aussi jeunes que de 12 à 15 ans, sont facilement disponibles dans des bordels locaux. Selon le même rapport, au Honduras, « les enfants des villages pauvres sont enlevés et forcés à entrer dans le commerce du sexe. On a constaté que plus de 500 enfants ont disparu, dont la plu-

1. Calcetas-Santos (1998).

2. Child Labour News Service (2002).

3. CMESCE (2002)

part des cas sont liés à la traite des enfants à des fins sexuelles ». À Guatemala City, « plus de 2 000 garçons et filles sont pris dans le piège de l'industrie du sexe. À Tecun Uman, San Marcos, les filles violées sont rendues disponibles à des recruteurs pour la prostitution ».

En 2002, 715 millions de personnes ont voyagé dans le monde. Les revenus engendrés par le tourisme sous la forme de recettes à l'exportation sont évalués par l'OMT, en 1999, à 455 milliards de dollars américains. L'industrie du tourisme emploie, en 1999, environ 200 millions de personnes dans le monde entier. Entre 13 et 19 millions de jeunes âgés de 18 ans ou moins travaillent dans une activité liée au tourisme. L'Unicef estime que deux millions d'enfants dans le monde sont les victimes de l'industrie prostitutionnelle et que le tourisme est en partie responsable de cette situation. Le tourisme est un des facteurs du développement de la prostitution des mineurs ainsi que de leur traite à l'échelle mondiale<sup>1</sup>. Par ailleurs, les revenus « du tourisme sexuel » profitent à une série de personnes, des managers de bars et de cabarets aux intermédiaires, des guides touristiques au personnel hôtelier et aux chauffeurs de taxi, etc. et à un nombre très important d'entreprises comme les chaînes d'hôtels, les compagnies de transport, les restaurants, sans compter le fisc...

Le tourisme est un des secteurs très importants des économies des pays de l'Asie et du Pacifique. Il est au premier rang, en tant que secteur économique et source principale de devises, en Thaïlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il se situe en deuxième position à Hong Kong, en Malaisie et aux Philippines et au troisième rang à Singapour et en Indonésie.

1. Voir Manier (2001). Pour Boonpala et Kane (2001 : 1), « [l]a prostitution absorbe la majorité des enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation ».

En Nouvelle-Zélande, l'industrie touristique emploie plus de 200 000 personnes. À Hong Kong, le tourisme emploie 12 % de la main-d'œuvre et contribue pour environ 7 % à l'économie. Le secteur du tourisme en Thaïlande concerne plus de 1,5 million d'emplois et représente 5 % de l'économie. À Singapour, la balance des paiements est attribuée par le FMI à l'excédent réalisé par le secteur du tourisme dont la part dans l'économie est d'environ 10 %<sup>1</sup>.

## 2. Les migrations et la traite des êtres humains

La mondialisation capitaliste a accentué l'inégalité de développement entre les pays, ce qui a produit une pression significative en faveur des migrations internationales. Si ces migrations concernent l'« exode des cerveaux » vers les économies développées, il n'en reste pas moins que la proportion la plus significative du phénomène migratoire génère un déplacement massif de main-d'œuvre à bon marché, c'est-à-dire des personnes sans qualifications particulières. Aujourd'hui, une personne sur cinquante à l'échelle planétaire est un travailleur immigrant, un réfugié, un demandeur d'asile ou un immigrant sans papiers. Les évaluations actuelles des Nations Unies et de l'OIM considèrent qu'environ 150 millions de personnes vivent temporairement ou de manière permanente à l'extérieur de leurs pays d'origine, soit 2,5 % de la population mondiale. Ce dernier chiffre augmente à 7 % si on tient compte des immigrants sans papiers. La rapidité de l'essor des flux migratoires est atterrante. Selon l'ONU, le nombre des migrants internationaux à long terme, c'est-à-dire résidant à l'étranger pendant plus d'un an, est

1. Singh (1997).

passé de 75 millions en 1965 à 84 millions en 1975, à 105 millions en 1985, à 120 millions en 1990 et à 150 millions en 2000<sup>1</sup>. Les travailleurs immigrants et les membres de leur famille seraient au nombre de 80 à 97 millions, et les réfugiés, 12 millions. Ces données n'incluent pas les 20 millions de personnes déplacées de force dans leur propre pays à la suite de conflits armés ou de politiques gouvernementales, ni les dizaines de millions de migrants internes, qui se déplacent principalement des régions rurales vers les centres urbains de leur propre pays. Les migrations de la campagne vers les centres urbains proches ou lointains ne donnent aucun signe de ralentissement. Au contraire, tout indique qu'elles poursuivent leur croissance.

### *Traite et féminisation des migrations*

La traite d'êtres humains est étroitement liée aux flux migratoires. « Quinze à trente pour cent des immigrants clandestins font appel aux services de trafiquants. Vingt à quarante pour cent des demandeurs d'asile ont recours à ces mêmes filières pour l'organisation de leur voyage<sup>2</sup>. »

La mondialisation capitaliste se caractérise également par une féminisation de plus en plus importante des migrations<sup>3</sup>. La Division de la population des Nations Unies estime que le nombre total de femmes vivant hors de leur pays de naissance équivaut à 48 % de l'ensemble des migrants. La mondialisation se traduit par la féminisation de la pauvreté: sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté dite absolue, 70 % sont des femmes.

1. Monrique (2003).

2. Vaz Cabral (2000 : 6).

3. Santos (1999).



Ces réalités définissent les conditions et l'extension de la mondialisation capitaliste actuelle pour les femmes et les enfants victimes de l'industrie du commerce sexuel. Les personnes prostituées étrangères se situent évidemment dans le bas de la hiérarchie prostitutionnelle, sont isolées socialement et culturellement, et subissent les pires conditions sanitaires tout en étant sujettes à différentes formes de violence, tant dans le quotidien prostitutionnel que dans leur transport d'un pays à l'autre. Les cadavres de plusieurs centaines de femmes victimes de la traite sont découverts chaque année en Europe. Beaucoup plus de cadavres ne sont jamais trouvés. Les bandes criminelles sont impitoyables. Par exemple, en janvier 2004, un groupe de 22 femmes menées via la Bulgarie en Grèce a été abandonné dans les montagnes par les trafiquants quand s'est levée une tempête de neige. Deux femmes sont mortes gelées avant que les gardes frontière grecs ne découvrent le « chargement » humain.

En Ukraine, « jusqu'à 400 000 femmes âgées de moins de 30 ans sont parties depuis dix ans, si l'on en croit le ministère de l'Intérieur<sup>1</sup> ». Le crime organisé y est responsable de 65 % des affaires de traite des femmes. Les trafiquants ukrainiens reçoivent entre 800 et 2 000 dollars américains par femme livrée aux souteneurs de l'étranger. La plupart des victimes de la traite sont âgées entre 17 et 26 ans<sup>2</sup>. Dans certains villages de la République de Moldavie, plus de la moitié de la population a émigré et certains des villages ont été vidés de leur population féminine âgée de 25 ans et moins.

Bien qu'on ne dispose pas de données quantitatives précises pour la période récente, il appert que les femmes et les enfants de groupes de minorités ethniques sont victimes de l'industrie

1. Konrad (2002). Selon Olga Pyschulina (2002), la traite des femmes et des enfants a fait 420 000 victimes.
2. Hughes et Denisova (2001 : 6).

mondiale sexuelle d'une façon disproportionnée par rapport à leur nombre. C'est notamment le cas des minorités ethniques et des tribus de la province du Yunnan en Chine et des minorités ethniques en Thaïlande du Nord et au Myanmar. En 1980, 40 % des personnes prostituées de Taï-Péï (Taïwan) étaient d'origine aborigène, vraisemblablement objets de la traite<sup>1</sup>. Les personnes originaires de la minorité hongroise en Roumanie, de la minorité russe dans les pays baltes et des minorités tsiganes un peu partout en Europe de l'Est sont « sur-représentées » parmi les personnes prostituées dans leur propre pays ainsi qu'en Europe de l'Ouest. À l'échelle mondiale, les clients du Nord profitent de femmes et d'enfants du Sud et de l'Est, profitent également de femmes et d'enfants des minorités; au Sud lui-même les clients nationaux exploitent des femmes et des enfants de minorités nationales ou ethniques.

Parallèlement à l'essor de la prostitution locale liée aux migrations de la campagne vers les villes, des centaines de milliers de jeunes femmes sont déplacées vers les centres urbains du Japon, de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord pour « offrir » des « services sexuels », dans le cadre d'une industrie sexuelle en pleine expansion dans les pays industrialisés, à une vaste clientèle masculine. Là où l'industrie de la prostitution est très développée, y compris dans les pays du tiers-monde, des circuits de traite mondiaux sont mis en place dans un va-et-vient effarant: par exemple, en 1994, on estimait à 10 000 le nombre de personnes prostituées originaires de l'Europe de l'Est opérant en Thaïlande. En contrepartie, les personnes prostituées thaïlandaises sont nombreuses à exercer dans les pays riches. Ainsi, en 1996, elles comptaient pour

1. Barry (1995 : 139).
2. Formoso (2001).

60 % des femmes de l'industrie du sexe japonaise<sup>2</sup>. On estime à 150 000 le nombre de personnes prostituées provenant des Philippines, de Taïwan, de Thaïlande et de Russie installées au Japon<sup>1</sup>. En Thaïlande seulement, on décompte 16 423 personnes prostituées étrangères originaires de la région du Mékong; 30 % ont moins de 18 ans et 75 % ont commencé à se prostituer avant d'avoir 18 ans. Au total, entre 1990 et 1997, environ 80 000 femmes et enfants originaires de la région du Mékong ou appartenant aux ethnies vivant le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar ont été recrutées par l'industrie de la prostitution en Thaïlande.

### 3. Les conflits armés et l'essor de la prostitution

Dominique Foufelle (2002) met en évidence les liens étroits entre la prostitution et l'occupation armée dans l'ex-Yougoslavie :

Pour le réconfort des forces de maintien de la paix, on ouvre des bordels. Des milliers de femmes et de jeunes filles tombent sous la coupe des réseaux de proxénètes, qui savent tirer un juteux profit de la misère et du désordre.

Cette analyse s'applique également à tous les autres types de conflit. En effet, l'industrie massive de la prostitution en Asie du Sud-Est a pris son essor à la faveur des guerres du Vietnam et de Corée et du stationnement de militaires au Vietnam, en Thaïlande et aux Philippines<sup>2</sup>, ces deux derniers pays servant de bases arrière dans la lutte contre les commu-

1. CATW-AP (2003).
2. Jeffreys (1999 : 186-187).

nistes staliniens vietnamiens et coréens. L'augmentation très importante de la prostitution locale a permis l'établissement de l'infrastructure nécessaire au développement du tourisme sexuel, grâce notamment à la disponibilité de la « main-d'œuvre » générée par la présence militaire.

#### *Les installations « récréatives » de Corée*

À la fin des années cinquante, le gouvernement américain et la République de Corée ont signé un traité de défense mutuelle qui a formellement accordé des bases militaires aux troupes américaines en Corée du Sud. Une des clauses du traité prévoyait la mise en place de *rest and recreation sites* pour les soldats américains<sup>1</sup>. Dans ces sites, les bordels étaient subventionnés par le gouvernement coréen qui a pu ainsi édicter ses règles : il a estimé que des filles « de réconfort militaire » devaient « servir » 29 militaires par jour. Le gouvernement a même évalué que les contacts sexuels ne devaient pas excéder trente minutes. La pauvreté engendrée par la guerre ainsi que les dislocations familiales et sociales ont permis au gouvernement coréen de recruter avec facilité des femmes en promettant un emploi gouvernemental bien payé, mais qui, en fait, était celui de prostituée pour les soldats américains<sup>2</sup>. Les personnes prostituées pour les militaires de ces bordels *rest and recreation* devaient s'enregistrer auprès du gouvernement coréen. L'uniforme militaire accordait automatiquement un droit d'entrée au soldat, sans aucune autre formalité ni contrôle<sup>3</sup>.

Au milieu des années quatre-vingt-dix, on dénombrait 18 000 personnes prostituées enregistrées<sup>4</sup> et 9 000 non

1. Latsstetter (2000).
2. Bröck et Thistlethwaite (1996 : 73).
3. Moon (1997 : 167).
4. Latsstetter (2000).

enregistrées au service des 43 000 militaires états-uniens stationnés en Corée. On estime aujourd'hui à 8 500 les femmes originaires des Philippines et de Russie victimes de la traite aux fins de prostitution pour les militaires américains de Corée<sup>1</sup>. Elles ont pu entrer au pays au moyen de visas de « divertissement » délivrés par le gouvernement à la suite de négociations avec l'association des propriétaires de bars. Des 41 principaux camps militaires américains en Corée, les 12 plus grands bénéficient de la présence du voisinage de *camptowns* où les propriétaires de bars sont autorisés par le gouvernement à vendre de l'alcool détaxé aux GI. Les civils coréens y sont interdits d'entrée. En 2000, environ deux millions de clients ont visité les *camptowns*. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, les personnes prostituées étaient essentiellement d'origine coréenne, mais avec le boom économique, les propriétaires de bars ont pu faire venir des femmes d'autres pays qui, avantage non négligeable, leur coûtent moins cher.

En 2003, un rapport du ministère de la Défense américain reconnaissait que les soldats américains avaient « encouragé » la traite de femmes aux fins de prostitution en Corée.

#### *Les bordels de réconfort nippons*

Entre 1937 et 1945, l'armée japonaise d'occupation a utilisé entre 100 000 et 200 000 Coréennes qui ont été incarcérées dans des *comfort stations* (bordels de réconfort)<sup>2</sup>. Le système des bordels de réconfort était institutionnalisé : des officiers nippons recevaient même une formation de l'armée pour apprendre à bien gérer l'approvisionnement en « mar-

1. Macintyre (2002).

2. Voir les études de Hicks (1995), Latsetter (2000), Moon (1997), Strudevand et Stolzhus (1992) et Takana (2002).

chandises inanimées et vivantes » pour le « réconfort » des soldats. La majorité des personnes prostituées (approximativement 80 %) était d'origine coréenne, la plus ancienne colonie japonaise. Ces femmes étaient ravalées au rang de *chosenppi*, c'est-à-dire de « vagins coréens ». Au fur et à mesure de la guerre et de l'occupation de différents pays par les troupes impériales, des bordels ont été ouverts et « approvisionnés » en femmes des nouvelles colonies de Chine, des Philippines, de Birmanie, d'Indonésie, de la Malaisie, de Singapour et du Timor. Toutes ces femmes étaient considérées inférieures d'un point de vue « racial », ce qui légitimait leur esclavage sexuel. Ce dernier terme renvoie, entre autres, aux conditions de détention des femmes, dont souvent les poignets étaient ligotés à la tête du lit. Elles devaient satisfaire entre 30 et 40 hommes par jour. Elles étaient régulièrement battues et torturées. Et si jamais elles tombaient enceintes, elles étaient tuées.

Quelques jours seulement après la défaite japonaise, l'Association pour la création d'installations récréatives spéciales, financée indirectement par le gouvernement japonais, ouvrait un premier bordel de réconfort pour les troupes américaines d'occupation. À son point culminant, cette association employait 70 000 personnes prostituées japonaises<sup>1</sup>. L'armée américaine n'a pas simplement utilisé les bordels de réconfort mis à sa disposition, elle a aussi réclamé la construction d'autres bordels de ce type<sup>2</sup>.

#### *Les rest and recreation sites en Thaïlande*

À la différence de ceux de la Corée, les *rest and recreation sites* développés pendant la guerre du Vietnam n'ont pas été directement rattachés aux bases militaires. Ces établissements

1. Barry (1995 : 129).

2. Yoshimi (2000 : 180-181).

étaient situés à Bangkok, en Thaïlande, et aux Philippines, une ancienne colonie américaine. Les États-Unis ont conclu une entente avec la Thaïlande en 1967 pour que le pays soit un lieu « de repos et de loisir » pour les soldats. L'effet évident de cette entente a été que le corps des femmes de Thaïlande a servi de moyen d'accumulation de capital pour les autorités du pays. Par exemple, c'est un général de la Royal Air Force thaïlandaise qui a négocié cette entente qui a permis un afflux énorme de devises fortes dans l'économie du pays. Son épouse a dirigé la première agence de tours sexuels de la Thaïlande pour les militaires américains<sup>1</sup>. Approximativement 4 millions de dollars américains ont été prêtés au pays pour financer la construction des nombreux *rest and recreation sites*. Entre 1962 et 1976, environ 700 000 militaires américains sont allés « se reposer et prendre des forces » dans les bordels thaïlandais.

L'utilisation d'installations récréatives du type *rest and recreation* fait encore partie des politiques du Pentagone. Cela s'est vérifié avec la première guerre du Golfe persique, où immédiatement après la guerre contre l'Irak, les troupes américaines ont été envoyées en Thaïlande pour prendre du « bon temps<sup>2</sup> ».

#### *Les conflits armés actuels*

Au Mozambique, les forces de maintien de la paix des États-Unis ont été accusées d'exploiter sexuellement les enfants des villages de Chimoio et de Beira<sup>3</sup>. Au Mexique, dans l'État du Chiapas, les propriétaires de boîtes de nuit à Ocosingo et à Altamirano, deux des municipalités de la zone

1. Brock et Thistlethwaite (1996 : 116).
2. Turshen et Briavel (1993 : 135).
3. Quintanilla (1997).

de conflit entre le gouvernement central et les Zapatistas, ont organisé, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, un réseau de prostitution pour desservir les huit camps militaires gouvernementaux. Une passe coûte de 50 à 100 pesos, soit entre 7 et 14 dollars américains. Selon Fleishman (2000), en 1999, « de nombreuses filles de Roumanie, de Lettonie et d'Ukraine, qui auraient normalement été en Italie pour s'y prostituer, ont été envoyées au Kosovo pour desservir les 40 000 soldats de l'OTAN ». L'afflux des forces de maintien de la paix, des officiers de l'OTAN et des fonctionnaires fournit une réserve stable de clients au Kosovo « libéré », où un souteneur détenant 15 filles qui travaillent six nuits par semaine « peut facilement introduire plus d'un quart de million de dollars US exempts d'impôts par mois<sup>1</sup> ».

La traite de femmes a considérablement augmenté avec la présence de la mission de pacification de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. L'histoire de la mise en place de l'*Arizona Market* en Bosnie est édifiante. Ce vaste marché détaxé porte le nom d'un désert américain, car les États-Unis y ont initié la création d'une zone franche « pour réconcilier par le commerce » les populations serbo-croate et bosniaque. La SFOR l'a créé en 1992 à 30 km de Brčko, près de la frontière de la Serbie et de la Croatie. Dans cette zone du nord du pays, laissée sous autorité américaine et internationale après 1999, le système proxénète a établi son marché. Les femmes y sont vendues comme l'étaient les esclaves victimes de la traite des négriers. Le processus de vente se déroule comme suit : les jeunes femmes montent sur la scène d'un bar quelconque, y font quelques pirouettes pendant que les acheteurs inspectent leur corps et même leur bouche avant

1. Lee (2001).

de faire une offre, « entre 2 000 et 4 000 marks allemands<sup>1</sup> » pour les plus convoitées.

Un certain nombre de rapports font état de dissimulation de la participation d'équipes spéciales de la police de l'ONU ou de soldats sous le commandement de l'OTAN dans la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution. Mais peu à peu la vérité s'est frayé un chemin. Les soldats de la SFOR, le personnel de l'ONU ainsi que celui des 400 ONG de Bosnie profitent non seulement du marché prostitutionnel comme clients, mais dans certains cas en sont même des trafiquants proxénètes<sup>2</sup>. Un rapport de l'ONU, non publié à l'extérieur de la Bosnie, met en évidence la complicité de la police locale, de la SFOR et même de l'IPTF dans de nombreuses affaires de prostitution, de traite ou de « protection » de ces industries en échange d'argent ou de passes gratuites<sup>3</sup>. Une ancienne employée de l'ONU, mise à pied après avoir dénoncé aux plus hautes autorités de l'ONU et de la SFOR de Bosnie-Herzégovine l'implication de certains de leurs membres dans la traite, a intenté une poursuite en justice contre son employeur, la société de sécurité britannique DynCorp Aerospace, une filiale de la société américaine DynCorp Incorporated, qui est chargée, entre autres, du recrutement des officiers de l'IPTF<sup>4</sup>. Selon ses accusations, des employés de la DynCorp ont contrefait des documents

1. Soit entre 984 et 1 967 dollars américains. McGhie (2000).

2. Par exemple, l'ONU a licencié un officier américain pour proxénétisme. Il avait vendu une Moldave à un bordel de Sarajevo pour la somme de 2 900 dollars américains.

3. Human Rights Watch (2002).

4. Cette compagnie est l'un des 25 principaux fournisseurs de services du gouvernement des États-Unis (23 000 employés dans le monde entier). Le contrat de recrutement pour l'IPTF est estimé à 15 millions de dollars américains.

pour faciliter le transport de femmes victimes de la traite en Bosnie<sup>1</sup>. En 1998, des accusations ont été portées contre des soldats italiens, portugais et égyptiens, sous le commandement de l'OTAN, pour leur implication dans un réseau de prostitution d'enfants — des fillettes âgées de 12 à 14 ans — à Sarajevo. L'OTAN a écarté du revers de la main ces allégations.

Ajoutons à ce sombre tableau le fait que les Accords de paix de Dayton de 1995 permettent à l'ONU « le mouvement complet et libre » et ne lui confèrent « aucune responsabilité pour des dégâts à la propriété ». L'annexe B donne l'immunité légale au personnel de l'OTAN pour ses actions « dans toutes les circonstances et à tout moment ». Il est désormais soumis « à la juridiction exclusive » de la justice des pays d'origine, peu importent les infractions criminelles commises en Bosnie<sup>2</sup>.

Les pouvoirs occidentaux gouvernent la Bosnie et les autres « protectorats » de la région comme les anciens maîtres coloniaux dirigeaient leurs empires.

Il semble paradoxal que, dans un pays qui a connu les horreurs de la guerre civile, certaines des violations des droits humains les plus élémentaires soient commises par la communauté internationale censée apporter la paix et permettre la reconstruction des infrastructures du pays. Toutefois, comme les exemples de la Corée et du Vietnam le montrent à qui veut bien voir, ce paradoxe n'en est pas un : le stationnement de troupes armées amène en effet le développement d'infrastructures « récréatives », notamment prostitutionnelles, sources ultérieures de tourisme sexuel. Dans tous ces cas, armées et polices, relations marchandes, soumission des

1. Robson (2002).

2. Pour le texte des Accords de Dayton, voir le site de l'Université du Minnesota, Human Rights Library, <http://www1.umn.edu/humanrts/icty/dayton/daytonaccord.html>.

femmes et des enfants et expansion des industries sexuelles vont de pair.

#### 4. Agences internationales de rencontre et de mariage par correspondance

*Qui peut faire la différence entre une prostituée et une femme qui s'est réellement mariée?*  
Un proxénète de Moscou

Beaucoup de femmes de Russie, de l'Europe de l'Est et des États nouvellement indépendants espèrent changer de vie en épousant un étranger. Elles s'inscrivent nombreuses dans des agences de rencontre et de mariage (Tableau II, page 114). Toutefois, nombre de mariages par agence sont arrangés par des proxénètes à des fins de mise sur le marché de la prostitution. Ils utilisent les lois de certains pays, notamment l'Allemagne (voir plus bas), dont le principal effet est de renforcer l'emprise des trafiquants sur les femmes qui, par le mariage, espéraient une vie meilleure. Certaines agences, comme Russian Girls, proposent des femmes à marier, des services « d'hôtesse » et de la pornographie<sup>1</sup>. L'agence matrimoniale Russian Belle dresse une liste d'agences d'escortes comprenant 630 « unités », dont 3 sadomasochistes, 25 homosexuels mâles et un transsexuel, dans 27 pays différents<sup>2</sup>. D'autres agences proposent des rencontres avec des jeunes filles âgées de 10, 14 et 16 ans<sup>3</sup>. De nombreuses agences ont des hyperliens avec des sites pornographiques

1. <http://girls.incom.ru/>, site visité le 22 avril 2003.
2. <http://www.russian-belle.com/>, site visité le 16 avril 2004.
3. Voir les sites de l'agence matrimoniale Informedia, <http://members.tripod.com/infmedia/> et de l'agence Premier, <http://premier-agency.hypermart.net/Odessa.htm>, citées dans Hugues (2001 : 14-15).

russes. L'agence Natasha from Russia ne camoufle pas son rôle: « C'est le meilleur endroit pour faire la connaissance d'une jolie femme quelles que soient vos intentions — relations romantiques, amitié, mariage ou autres!<sup>1</sup> »

Bien que les agences internationales de rencontre et de mariage par correspondance soient considérées comme des commerces légitimes, elles sont très peu réglementées et encore moins surveillées. En Allemagne, par exemple, tout ce que l'on exige pour l'enregistrement d'une telle agence est un permis d'affaires et des contacts avec un pays « expéditeur ». Les agences ne font aucune enquête sur leurs clients masculins; ces derniers peuvent être aussi bien des criminels, des violeurs en série, des batteurs de femmes que des hommes sans passé trouble. Certaines agences américaines impriment même une déclaration sur leurs enveloppes postales à l'effet qu'ils n'expédient pas sciemment leurs catalogues aux « résidents » de pénitenciers. Une étude américaine a conclu que de nombreux clients masculins d'agences matrimoniales sont considérés comme « socialement ou physiquement peu attrayants dans leur propre culture », qu'ils ont des attitudes chauvines et machistes et qu'ils sont souvent des hommes violents à l'égard des femmes<sup>2</sup>. Une autre étude établit le profil des Américains qui ont recours à ces agences par correspondance de la façon suivante: généralement blancs (94 %); très instruits (50 % ont deux années ou plus d'université; 6 % ont obtenu une maîtrise ou un doctorat et seulement 5 % n'ont pas de diplôme de secondaire ou de collégial); politiquement et idéologiquement conservateurs; économiquement et professionnellement de la classe moyenne. Leur âge médian est de 37 ans. Ces hommes

1. <http://www.natashafromrussia.com/>, site visité le 4 avril 2004.
2. Citée dans Caldwell, Galster et Steinzor (1997).

cherchent à renouer avec « les valeurs traditionnelles » du mariage et des rôles sexués<sup>1</sup>.

L'absence de contrôle sur cette industrie permet aux agences de faire de la promotion pour rencontrer des filles d'âge mineur; une agence allemande sur Internet offre des filles russes de 15 ans. L'agence américaine Russian Ladies permet aux clients de choisir l'âge des femmes<sup>2</sup> (voir Figure III, page 115). L'internaute peut inscrire par exemple « 16 ans » et le moteur de recherche se met en marche sans aucune difficulté. L'agence matrimoniale ukrainienne RomeoJuliette inscrit dès le départ l'âge de 16 ans sur son moteur de recherche des femmes à marier<sup>3</sup>! On peut y trouver des filles âgées de 15 ans.

Les agences matrimoniales vantent les mérites des Russes pour leur beauté physique et leur absence de conscience « féministe ». « Les femmes russes ont une perspective différente de la vie et du mariage, souligne le site Web de l'une de ces agences. Elles sont moins matérialistes que leurs homologues américaines et plus axées sur la famille. Comme femmes, elles désirent construire un foyer heureux, obéir à leur mari et sauvegarder leur mariage même dans les moments difficiles et quand les choses cessent d'être amusantes. » Les agences font appel à la frustration des clients qui acceptent mal l'indépendance des femmes occidentales, confondue avec le féminisme, qui est perçu comme un repoussoir. « Nos filles [...] sont juste des filles belles, séduisantes et sexy qui sont prêtes à vous choyer. Elles ne sont pas simplement belles et attachées aux valeurs traditionnelles, elles veulent deviner vos désirs et vous dévoiler tous leurs

1. Cité par Scholes et Phataralaoha (2003).

2. <http://www.russianladies.com/index.cfm?IG=1>, site visité le 3 avril 2003.

3. <http://www.romeojuliet.com/>, site visité le 24 mars 2003.

charmes. La Russie est formidable parce que les femmes ne sont pas gâtées. » Ou encore: « Êtes-vous fatigué de la scène de drague locale? Êtes-vous intimidé et déçu par les femmes agressives et exigeantes, responsables de l'érosion des valeurs traditionnelles et romantiques de notre société occidentale<sup>1</sup>? » Partout, le même refrain, que les sites soient américains, russes, allemands ou français: « La femme russe, contrairement à la mentalité de beaucoup de nos femmes occidentales, a un sens profond de la famille et du respect de son compagnon. »

Les agences qui ont commercialisé les mariages par correspondance avec les femmes asiatiques et latino-américaines ont élargi leur commerce aux « beautés slaves ». Nombre d'entre elles soulignent que des femmes russes ont une prédilection pour les hommes plus vieux et les divorcés: « Pourquoi de nombreuses femmes russes préfèrent épouser des hommes "d'âge mûr"? [Elles] recherchent la stabilité et la sécurité<sup>2</sup>. » Ou encore: « N'oubliez pas qu'en Russie, il est normal qu'une femme se marie à un homme de dix, vingt ou trente ans plus âgé qu'elle-même. N'ayez pas peur de contacter une femme beaucoup plus jeune que vous », peut-on lire sur le site Natasha from Russia<sup>3</sup>.

Le discours sur les femmes « exotiques » promises aux Occidentaux est redondant: « Les femmes des Philippines sont connues pour leur beauté, leur grâce, leur charme et leur fidélité. D'un naturel doux, les petites femmes des Philippines, aux sourires timides, possèdent une beauté intérieure que la plupart des hommes trouvent irrésistible. Elles sont axées sur

1. Site asiatique, Exotic Partners, <http://www.exoticpartners.net/>, site visité le 6 avril 2004 (ma traduction).

2. <http://www.femmerusse.com/>, site visité le 6 avril 2004.

3. <http://www.natashafromrussia.com/>, site visité le 4 avril 2004.

Tableau II

NOMBRE DE FEMMES RECRUTÉES PAR DES  
AGENCES MATRIMONIALES DE PAYS  
DE L'EX-UNION SOVIÉTIQUE, 2001

PAYS	NOMBRE
Arménie	23
Azerbaïdjan	204
Bélarus	12 683
Estonie	551
Géorgie	7
Kazakhstan	3 037
Kirghizstan	4 190
Lettonie	1 760
Lituanie	626
Moldavie	884
Fédération de Russie	62 605
Tadjikistan	8
Turkménistan	25
Ukraine	31 837
Ouzbékistan	1 139
Inconnu	70
<b>Total</b>	<b>119 649</b>

Source: Hugues (2001 : 8).

Figure III

UN EXEMPLE D'AGENCE AMÉRICAINE  
DE RENCONTRE DE FEMMES RUSSES

The screenshot shows the homepage of RussianLadies.com. At the top, it says 'RUSSIANLADIES.COM' and 'Russian Women Want to Email YOU!'. There is a search bar with 'Search Photos' and a 'Search' button. Below the search bar, there are two columns of text. The left column lists services: Romance Tours, Search Photos, Flancee Visa, and more. The right column has a section titled 'How It Works' and 'Romance Tours'. At the bottom, there is contact information for the agency, including a phone number and website address.

Source: <http://www.russianladies.com/index.cfm?IG=1>,  
site visité le 3 avril 2004.



la vie familiale et dévouées », déclare l'agence Filipina Heart<sup>1</sup>. Est glorifiée la Philippine traditionnelle, asservie et docile. Environ 90 % de 35 000 Philippines victimes de la traite chaque année se retrouvent au Japon, comme jeunes mariées ou comme entraîneuses. Elles sont victimes de l'« économie vaginale », selon les termes d'une de ces femmes. Au début des années quatre-vingt-dix, environ 5 000 faux mariages étaient conclus aux Pays-Bas chaque année avec des Philippines. Les autorités ont mis un holà à cette pratique quand l'affaire a été médiatisée<sup>2</sup>.

Dans le milieu des années quatre-vingt-dix, 150 Russes traversaient chaque semaine la frontière finlandaise pour « trouver un mari ». En 1997, un « camp de mariage » a été mis sur pied dans le village d'Evie, au sud de la Norvège. Les hommes pouvaient y choisir une femme et la « mettre à l'essai » pendant trois mois, soit pendant la durée du visa de tourisme des Russes<sup>3</sup>, puis retourner au « camp de mariage » et prendre une autre femme à l'essai. À l'expiration du visa, la Russe « mise à l'essai » qui n'a pas été mariée doit retourner dans son pays. C'est un système d'« échange de marchandises à l'essai » ou de « location » trimestrielle.

#### *En Allemagne*

En 1997, il y avait approximativement 60 agences allemandes spécialisées dans la mise en marché sur le commerce mondial des mariages par correspondance des femmes d'Asie, d'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et des États nouvellement indépendants. Les catalogues de ces agences font de la publicité pour « la plus belle exportation de la

1. <http://www.filipinaheart.com/>, site visité le 6 avril 2004.
2. Cullen (2002).
3. Hugues (2002 : 18 et 19).

Russie » ou « les femmes robustes de Pologne ». Ils fournissent une description et la photographie des femmes. Les agences perçoivent des honoraires qui sont supposés couvrir les coûts des prestations des services, du voyage vers le pays de la future mariée et du visa. Bien qu'une licence d'agence ne permette pas d'imposer des frais aux femmes convoitées, nombre d'agences exigent de celles-ci le paiement de factures de 600 à 1 200 dollars américains pour une carte de travail allemande et de 3 600 à 4 800 dollars pour les papiers de mariage<sup>1</sup>.

Si un certain nombre de mariages arrangés sont de « véritables mariages » (ce que je discute plus loin), nombre de mariages factices ou « blancs » ont pour but la traite aux fins de prostitution. La loi allemande encourage la pratique du mariage factice en permettant à une conjointe née à l'étranger et mariée à un citoyen allemand — mais pas à une femme immigrante — de se prostituer. La loi exige qu'une femme soit mariée pendant quatre ans avant d'être admissible à un permis de séjour. Pendant ces années, elle est complètement vassale du mari ou même du « courtier » qui a lui servi d'intermédiaire, menacée de déportation à la moindre incartade<sup>2</sup>. Une personne prostituée clandestine d'un sex-club de Berlin, qui a payé un courtier pour qu'il lui trouve un mari allemand, a appris à ses dépens qu'il n'est pas facile en Allemagne de sortir du système prostitutionnel. Le mariage factice a été conclu, mais la femme a compris que, même après les quatre ans d'attente exigés par la loi, si elle quitte son mari « factice », elle ne peut recevoir un permis de

1. Cité dans Caldwell, Galster et Steinzor (1997).
2. En 1997, les autorités allemandes ont interpellé plus de 1 500 femmes victimes de la traite dont 95 % ont été expulsées (Otchet, 1998).

séjour qu'à la condition de prouver son autonomie financière, ce qui oblige les personnes prostituées à rester dans la prostitution.

*En Suisse, au Luxembourg et au Canada*

En Suisse aussi la loi permettait à une femme d'origine étrangère de se prostituer à la condition toutefois d'être l'épouse d'un citoyen suisse, un fait bien compris des proxénètes. Le gouvernement a réagi aux mariages factices et la loi a été amendée en 1992, ce qui a eu un impact majeur sur l'ensemble des femmes étrangères. Dorénavant, plutôt que d'obtenir la citoyenneté suisse par le mariage, une femme immigrante reçoit un permis de séjour « B ». Les autorités vérifient chaque année l'état du mariage. Si les autorités doutent de la légitimité du mariage, le permis de séjour de la femme est révoqué<sup>1</sup>. Une séparation entraîne souvent l'expulsion de la femme du pays. Conséquemment, toutes les femmes immigrantes, particulièrement celles victimes de la traite aux fins de prostitution, dépendent totalement de la bienveillance et de la coopération de leurs maris. Les époux peuvent être propriétaires d'un club ou des souteneurs qui abusent des femmes qu'ils prostituent. Si le mari demande le divorce, la femme risque l'expulsion immédiate.

Au Luxembourg, deux formes de la traite prédominent : les époux qui les ont choisies dans des catalogues ou les cabarets comme « artistes ». En 1999, la proportion de femmes parmi les non-Luxembourgeoises vivant au Luxembourg était au-dessus de 60 % pour les nationalités suivantes : ukrainienne, estonienne, plus de 90 % ; philippine, thaïlandaise, dominicaine, plus de 80 % ; hongroise, russe, apatride,

1. Caldwell, Galster et Steinzor (1997).

plus de 70 % ; bulgare, roumaine, péruvienne, brésilienne, tchèque, marocaine, polonaise, finlandaise, plus de 60 %. La même année, le ministère des Affaires étrangères a délivré 868 autorisations de séjour pour « artistes ». Les femmes originaires de l'Europe de l'Est formaient 88 % du contingent muni d'une autorisation de séjour pour « artistes ». Pour les femmes mariées, la situation est sans appel : « Si l'homme ne veut plus marier la femme choisie, s'il menace de la divorcer ou s'il devient violent, la femme doit faire face au risque de devoir quitter le pays. Les refuges pour femmes battues ne sont pas autorisés à recevoir des femmes sans autorisation de séjour valable<sup>1</sup>. »

Les Philippines qui viennent au Canada à titre de femmes mariées par correspondance s'engagent dans un processus où tout leur échappe, puisque c'est légalement leur mari qui présente la demande de résidence permanente à Citoyenneté et Immigration Canada. Les femmes n'ont aucun droit dans le cadre de ce parrainage. Les Philippines mariées par correspondance « sont considérées comme des marchandises [et] le gouvernement a conclu qu'elles sont "jetables après usage"<sup>2</sup> » : aussi une femme qui fuit son mari violent peut perdre la garde de ses enfants et risque l'expulsion.

*Aux États-Unis*

Bien que la loi américaine ne permette pas aux femmes nées à l'étranger de se prostituer, les proxénètes lorgnent vers les États-Unis, un marché extraordinaire du sexe, entre autres raisons, parce qu'il y est facile d'obtenir des visas « de fiancée ». Quelque 200 entreprises matrimoniales par correspondance

1. Wagener (2002).

2. Philippine Women Centre of B.C. (2000 : 70 et 64).

organisent entre 2 000 et 5 000 mariages par année. Beaucoup de ces agences sont des sociétés américaines avec des liens russes. Elles offrent une gamme des services, selon la capacité de paiement du client. Par exemple, pour 1 850 dollars américains, le montant de la cotisation d'une agence de mariage qui se spécialise dans des femmes russes, le client achète le droit de voir les photos et les vidéos de 400 femmes. Les Philippines et la Russie sont les deux plus grandes sources de jeunes mariées étrangères aux États-Unis.

Comme cela fonctionne-t-il? La Company Z est une agence matrimoniale de Californie. Elle publie un catalogue qui comprend des centaines de femmes russes d'âges divers, avec descriptions de leur physique et de leur formation scolaire et professionnelle. Ce catalogue est vendu par courrier au prix de 29,95 dollars. Pour 99 dollars de plus, les clients intéressés peuvent obtenir les présentations vidéo de huit femmes. Si l'abonné est intéressé par l'une des femmes, ou plusieurs, l'agence peut lui organiser un voyage en Russie avec d'autres citoyens américains<sup>1</sup>. Ils pourront alors rencontrer la ou les femmes qui ont retenu leur attention ainsi qu'un large éventail d'autres filles et femmes; des « professionnelles » sont souvent présentes lors de ces *group tours*<sup>2</sup>. Une femme doit dépenser presque tout son salaire mensuel pour se payer le voyage à Moscou — le déplacement et les frais d'hôtel sont entièrement à sa charge. Elle sera l'une des nombreuses femmes que rencontrera la douzaine d'Américains. Une fois les femmes arrivées, l'agence saisit l'occasion de les

1. Pour la majorité des sites Web d'agences matrimoniales, la source de revenus provient de la vente aux hommes d'informations sur les coordonnées de contacts, mais plusieurs exercent des activités de services de rencontre et organisent des voyages.
2. Federova (2004).

photographier pour son catalogue et pour la vidéo qui sera visionnée aux « infomercials » du câble. En 1996, l'agence Company Z projetait un revenu annuel brut de 40 millions de dollars américains<sup>1</sup>.

#### *Un autre type de marchandise?*

Le « marché international du mariage et de la rencontre » est structurellement problématique car il ne peut exister que du fait de l'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes. En effet, ce marché repose sur le recrutement de femmes originaires de régions où le niveau de pauvreté et de chômage est élevé et qui, arrivées dans le pays de destination, sont à la merci de leur mari et de son bon vouloir. Ce qui accroît le déséquilibre de la situation de pouvoir. Tous les abus sont donc possibles<sup>2</sup>.

L'expression anglaise pour ces mariages par catalogues, *mail-order bride*, est en effet très parlante. L'expression peut se traduire approximativement par « épouse par catalogue ». La notion d'*order* suppose la commande d'un objet ou d'une marchandise sur la base d'un catalogue qui, une fois payé, est rapidement et sans effort délivré sur le pas de la porte. Ici l'expression ne s'applique pas à un bien matériel mais à un être humain, il est question d'une jeune épouse (*bride*), commandée par catalogue. « L'expression *mail-order bride* véhicule donc tacitement une représentation de la femme qui se propose comme une marchandise que l'on peut acheter, voire répudier si l'on invoque la clause "satisfait ou remboursé" caractéristique du téléachat<sup>3</sup>. »

1. Caldwell, Galster et Steinzor (1997).
2. Hugues (2001).
3. Draelants et Sah (2003).

Dans le processus d'industrialisation du commerce sexuel, on a assisté au cours des trente dernières années à un essor de la commercialisation internationale des mariages par correspondance en faveur des hommes d'Occident avec des femmes du tiers-monde — ce qui aurait affecté, par exemple, quelque 20 000 Philippines — et, depuis une décennie, avec des femmes et des enfants des économies en transition de l'Est. Les commerces de vente par correspondance des agences de mariage ont essaimé partout en Europe et en Australie, au Japon et en Amérique du Nord. On a assisté à la constitution d'un nouveau marché global de l'échange sexuel et marital via Internet<sup>1</sup>. En 1998, une étude américaine estime que le nombre de femmes de diverses origines ethniques proposées annuellement via ces services en vue d'un mariage varie entre 100 000 et 150 000<sup>2</sup>. La grande majorité de ces femmes provient de deux zones: l'Asie du Sud-Est (essentiellement les Philippines) d'une part et la Russie (et d'autres pays de l'ex-URSS ou de l'Europe de l'Est) d'autre part. Souvent, les activités des agences de mariage ne sont qu'une forme déguisée de la traite à des fins prostitutionnelles<sup>3</sup>. Les cas comme ceux de l'Allemagne et de la Suisse étudiés plus haut en font foi. L'essor du système prostitutionnel mondial s'est produit de façon concomitante avec l'explosion de la pornographie et celle du commerce des mariages arrangés. La coïncidence n'est sans doute pas fortuite. La marchandisation des êtres humains adopte différents masques. Après 40 entrevues avec des Philippines mariées à des Canadiens de différentes provinces,

1. Cette expression, « new global market for sex et marital trade via the Internet », est employée par Cunneen et Stubbs (2000).
2. Scholes et Phataralaoha (2003).
3. Barry (1995 : 154).

le Philippine Women Centre de la Colombie-Britannique concluait:

Traitées comme des marchandises et achetées par leur mari canadien, elles sont prisonnières de conceptions traditionnelles et patriarcales de la famille, dépendantes sur le plan économique, et victimes de diverses formes de violence.

Il existe également des liens entre les mariages par correspondance et le tourisme sexuel; la même étude souligne qu'un « nombre frappant de femmes venaient de Cebu et de Mindanao. Cette constatation est importante, car ce sont deux régions où le gouvernement philippin encourage le tourisme sexuel<sup>1</sup> ».

Certaines agences de rencontre et de mariage proposent — ou sont tout simplement de simples couvertures pour les activités de prostitution et de traite — les services d'« hôtesse », d'autres proposent de faire de la pornographie. On peut voir sur Internet de la publicité en faveur de « séances privées de photos de nu de modèles russes de l'agence de modèles russes<sup>2</sup> ». Le site Savva La Belle propose de prendre des photos ou des vidéos de femmes comprenant des « nus » et des « films pornos<sup>3</sup> ». L'agence russe Erotic Model offre aux hommes la possibilité de se rendre en Russie dans le cadre de « voyages érotiques<sup>4</sup> ».

Beaucoup de ces agences ont des liens avec le crime organisé ou en sont des émanations.

1. Philippine Women Centre of B.C. (2000 : 46).
2. Par exemple, l'agence Allure Marriage à Astrakhan, en Russie.
3. Ce site, visité le 6 avril 2003, est désormais redirigé vers le site Russian Belle, <http://www.russian-belle.com/links/belarusagency.htm>.
4. <http://rema.nm.ru/>, site visité le 6 septembre 2003.

Ces agences ont la bénédiction des gouvernements du tiers-monde et des anciens pays « socialistes » pour des raisons faciles à comprendre :

Il est intéressant d'analyser comment la distorsion de l'économie des Philippines par l'impérialisme et la mondialisation a consolidé les fondements historiques de l'oppression des femmes dans cette société. On a « modernisé » la pratique traditionnelle consistant à envoyer les paysannes travailler pour le propriétaire des terres afin de rembourser les dettes de la famille. De nos jours, les Philippines s'expatrient à titre de travailleuses migrantes, ou encore, elles deviennent prostituées ou femmes mariées par correspondance à l'étranger pour aider à rembourser les dettes de la famille. Ce qui est encore plus aberrant, c'est que les sommes envoyées par ces émigrantes contribuent à rembourser l'imposante dette extérieure des Philippines. Qui plus est, ces femmes sont utilisées pour rembourser les dettes des Philippines aux pays industrialisés et aux institutions financières internationales, responsables, au premier chef, de la dégradation de l'économie et de la culture philippines, ainsi que de la pauvreté et du chômage qui s'ensuivent<sup>1</sup>.

Les situations sociales catastrophiques de nombreuses régions du monde donnent accès aux trafiquants en tout genre, notamment aux proxénètes, à un bassin de recrutement quasi inépuisable de jeunes femmes encouragées à quitter leur pays par leur famille (pour le paiement des dettes) et par les gouvernements (pour la rentrée de devises fortes).

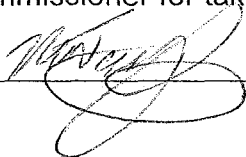
1. Philippine Women Centre of B.C. (2000 : 48).

La mondialisation capitaliste actuelle concentre l'ensemble des questions (exploitation économique, oppression sexuelle, accumulation du capital, migrations internationales, racisme, santé, hiérarchisation de l'économie-monde, développement inégal, pauvreté, accentuation des inégalités sociales, etc.) qui s'avèrent décisives dans la compréhension de l'évolution de l'univers dans lequel nous vivons. Ce qui pouvait être perçu comme étant à la marge est désormais au centre du développement du capitalisme mondial. C'est pourquoi les industries sexuelles tendent de plus en plus à être reconnues comme un secteur économique banal.

Pour approfondir l'analyse et mieux comprendre les dynamiques de l'industrialisation du commerce sexuel, sera étudiée, dans le prochain chapitre, la question du crime organisé en relation avec le processus de marchandisation prostitutionnelle. Plus particulièrement, j'examinerai les effets de cette interrelation sur la mise en condition des marchandises sexuelles que sont les femmes et les enfants qui sont amenés à aliéner leur sexe dans un marché en croissance tumultueuse.

This is Exhibit "C" mentioned and referred  
to in the Affidavit of Richard Poulin  
Sworn before me this 27<sup>th</sup> day of April, 2008

A Commissioner for taking affidavits

  
\_\_\_\_\_

## Enfances dévastées, tome1, Richard Poulin

QUOTIDIENNEMENT, les médias font état d'informations sur des réseaux de prostitution et de pornographie exploitant des enfants. Le phénomène est international. Des millions d'enfants sont violentés sexuellement à travers le monde dans le dessein, entre autres, de rentabiliser commercialement cet assujettissement sexuel. Malgré plusieurs campagnes internationales, le tourisme pédocriminel ne cesse de croître. La traite des enfants prend de l'ampleur. On constate également un rajeunissement des personnes prostituées. Dans les pays du centre du capitalisme mondial, l'âge moyen du recrutement dans la prostitution tourne autour de 14 ans; dans les pays dominés, cet âge est encore plus bas.

Les industries mondialisées du sexe dévorent les enfants de toutes les façons possibles. Le portrait ici dressé de la croissance des industries du sexe en lien avec la mondialisation néolibérale est dévastateur. Cette enquête examine la situation dans les pays capitalistes développés et analyse l'expansion sans précédent de la prostitution infantile et ses modalités de développement dans différentes régions du monde. Elle estime également les revenus de la prostitution et de la traite à l'échelle mondiale, ce que les données précédemment diffusées sous-évaluaient gravement. Enfin, pour la première fois, est publiée une appréciation de l'ampleur de cette industrie au Canada.

À la lumière de cette recherche fouillée, une réorientation des débats sur la légalisation ou non de la prostitution s'avère plus que nécessaire.

*Professeur de sociologie à l'Université d'Ottawa, Richard Poulin travaille depuis de nombreuses années sur les industries du sexe, sujet sur lequel il a déjà publié plusieurs livres, au Canada comme à l'étranger. Il est un expert reconnu internationalement dans le domaine.*

Prix: 25,95\$

ISBN: 978-2-923274-18-8



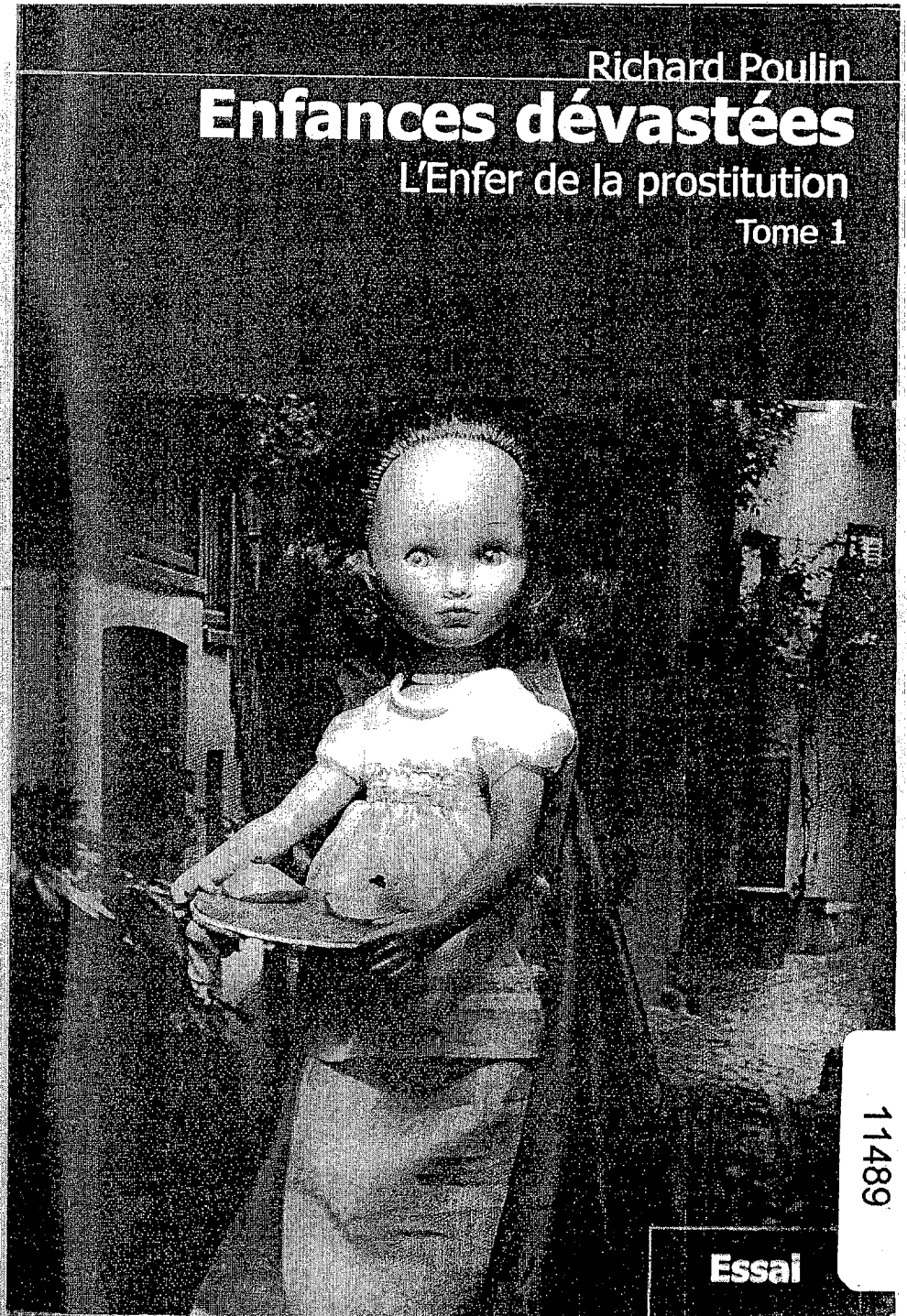
9 782923 274188

Ouvre de la couverture:  
Diana Thomeycroft

**LES ÉDITIONS  
L'INTERLIGNE**



Enfances dévastées Tome 1 Richard Poulin



Richard Poulin

# Enfances dévastées

## L'Enfer de la prostitution

Tome 1

11489

Essai

ENFANCES DÉVASTÉES

11490



DU MÊME AUTEUR

Aux Éditions L'Interligne

*La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne, 2004.

*La déraison nationaliste. Conflits nationaux, pays « socialistes » et marxisme*, Ottawa, L'Interligne, 2000.

Chez d'autres éditeurs

*Abolir la prostitution*, manifeste, Montréal, Sisyphes, 2006.

*Desafios do livro mercado para o feminismo*, avec Faria Nalu, São Paulo, SOF/Cadernos Sempre Viva, 2006.

*Prostitution, la mondialisation incarnée*, *Alternatives Sud*, dir., vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse, 2005 ; *Prostituzione. Globalizzazione incarnata*, Milano, Jaca Book, 2006.

*L'insoutenable misère du monde. Économie et sociologie de la pauvreté*, dir. avec P. Salama, Hull, Vents d'Ouest, 1998.

*Les fondements du marxisme*, Hull, Vents d'Ouest, 1997.

*La fin du « socialisme »*, dir., Yens-sur-Morges, Cabédita, 1996.

*Le sexe spectacle, consommateurs, main-d'œuvre et pornographie*, Hull/Ottawa, Vents d'Ouest/Vermillon, 1994.

*Europe de l'Est, la fin du « socialisme »*, dir., Hull, Vents d'Ouest, 1993.

*La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1993.

*Marx et les marxistes*, 2 tomes, Hull, Asticou, 1990.

*Les Italiens au Québec*, avec Claude Painchaud, Hull, Asticou/Critiques, 1988.

*La violence pornographique, la virilité démasquée*, coll. de Cécile Coderre, Hull, Asticou, 1986.

*La politique des nationalités de la République populaire de Chine, de Mao Zedong à Hua Guofeng*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1984.

RICHARD POULIN

# Enfances dévastées

TOME I

L'ENFER DE LA PROSTITUTION

ESSAI

Collection « Amarres »

 LES ÉDITIONS  
L'INTERLIGNE

11491

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada  
Poulin, Richard, 1952-  
Enfances dévastées : L'Enfer de la prostitution / Richard Poulin.

(Collection « Amarres »)

L'ouvrage complet comprendra 2 v.  
ISBN 978-2-923274-18-8 (v. 1)

1. Prostitution juvénile. 2. Enfants dans la pornographie. 3. Traite des êtres humains. 4. Industrie pornographique. 5. Mondialisation.

I. Titre. II. Collection.  
HQ118.P68 2007                      306.74'5                      C2006-906511-X

Les Éditions L'Interligne bénéficient de l'appui financier du Conseil des Arts du Canada, de la Ville d'Ottawa, du Conseil des arts de l'Ontario et de la Fondation Trillium de l'Ontario. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.



Les Éditions L'Interligne  
261, chemin de Montréal, bureau 306  
Ottawa (Ontario) K1L 8C7  
Tél. : 613-748-0850 / Téléc. : 613-748-0852  
Courriel : communication@interligne.ca

Œuvre de la couverture : Diana Thorneycroft, *The Martyrdom of St. Agatha*,  
C-print, 2002

Conception de la couverture et mise en pages : Arash Mohtashami-Maali  
Correction des épreuves : Andrée Thouin  
Distribution : Diffusion Prologue inc.

ISBN : 978-2-923274-18-8

© Les Éditions L'Interligne  
Dépôt légal : premier trimestre 2007  
Bibliothèque nationale du Canada  
Tous droits réservés pour tous pays

*À mon fils Théo*

11492

## LISTE DES ACRONYMES

APRONUC	Autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge
BIT	Bureau international du travail
BMC	Bordels militaires de campagne
CATW	Coalition Against Trafficking in Women
Ecpat	End Child Prostitution in Asia Tourism, devenu End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes
FBI	Federal Bureau of Investigation
FMI	Fonds monétaire international
FUNAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IPEC	International Program on the Elimination of Child Labor
OCRETH	Office central de répression contre la traite des êtres humains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFOR	Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## PROLOGUE

**A**vril 2005. La police de Montréal a démantelé un réseau de prostitution juvénile qui a forcé des mineures, dont une enfant de 12 ans, à travailler pour une agence d'escortes. Les policiers ont réussi à soustraire au moins cinq mineures aux griffes des proxénètes, la plupart des jeunes filles étant âgées de 15 et 16 ans. Chaque fille rapportait entre 300 et 500 \$ par jour à l'organisation, qui les envoyait se prostituer jusqu'en Ontario. Les proxénètes les menaçaient et les violentaient afin de les forcer à se prostituer pour Sextacy, une agence d'escortes de Montréal, qui publicisait ses services sur un site Internet et s'annonçait dans un hebdomadaire montréalais. Toujours en avril. La police suédoise a annoncé l'arrestation d'un homme soupçonné d'avoir abusé sexuellement d'une centaine d'adolescentes, et dans certains cas de les avoir violées, après être entré en contact avec elles par le Web. L'homme a persuadé les adolescentes, âgées dans de nombreux cas de 13 et de 14 ans, de poser nues en face d'une caméra et, pour certaines d'entre elles, d'avoir des relations sexuelles avec lui. Les enquêteurs ont déclaré avoir découvert au moins 15 000 photos et 150 films dans son ordinateur.

Mai 2005. Un « réseau de violeurs de bébés » composé de cinq personnes qui abusaient d'enfants ou diffusaient des images de pornographie infantile sur Internet a été démantelé en Espagne. Toujours en mai. La justice italienne a démantelé un vaste réseau de pédophilie sur Internet comprenant près de 200 personnes, dont des prêtres, un maire et un agent de la circulation. Ils téléchargeaient des images d'actes sexuels et de violences impliquant des fillettes de quatre à huit ans.

Juin 2005. Les autorités albertaines ont porté des accusations contre un homme d'Edmonton, après avoir saisi du matériel de pornographie

infantile à son domicile. L'individu de 29 ans a été arrêté après une enquête d'un mois. Il est soupçonné d'avoir agressé sexuellement plusieurs enfants depuis quelques années. Les agressions ont été filmées et la police croit que les photos ont été largement diffusées sur Internet. Les policiers ont saisi des milliers d'images et de vidéos d'enfants et de bébés nus, violentés et agressés sexuellement. Parmi les enfants agressés figureraient les deux enfants de sa conjointe, agressés sexuellement et brutalisés pendant quelques années, de même que deux autres enfants de son entourage. Les quatre petites victimes ont aujourd'hui de cinq à neuf ans.

Juillet 2005. Les autorités américaines ont arrêté au cours des deux dernières années un total de 6085 personnes soupçonnées de pédophilie, de tourisme sexuel, de pornographie infantine sur Internet et de traite des êtres humains. Toujours en juillet. La police portugaise a démantelé un réseau de pornographie pédophile sur Internet, saisi 58 ordinateurs et interpellé 47 personnes âgées de 16 à 60 ans.

Août 2005. Un ressortissant français accusé d'avoir violé une fillette de huit ans a été arrêté dans le sud-est de la Thaïlande. La mère de l'enfant, une ancienne prostituée, a expliqué l'avoir autorisé à avoir des rapports sexuels avec sa fille moyennant le versement de 1 000 bahts (24 dollars ou 19 euros) par session. Toujours en août. Une étude réalisée par l'organisation non gouvernementale, Cercle international pour la promotion de la création, et menée entre septembre et décembre 2004, par le Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Negritos, a révélé des statistiques accablantes : sur les 722 filles âgées de 9 à 20 ans qui ont fait l'objet de l'enquête, 291 ont été victimes « d'exploitation sexuelle à des fins commerciales », un taux de 40,3 %.

Septembre 2005. Plus d'un millier de photos d'enfants âgés de deux à dix ans a été retrouvé sur l'ordinateur d'un officier de police d'Alençon (France) chargé des questions informatiques pour tous les commissariats du département de l'Orne. À l'origine de l'affaire, le FBI avait communiqué aux autorités les coordonnées bancaires de plusieurs Français enregistrés comme clients d'un portail à caractère pédophile que les agents américains venaient de démanteler. Toujours en septembre. Une trentaine de cyber-pédophiles ont été interpellés dans six pays d'Europe dans le cadre d'une opération internationale coordonnée par Europol.

Octobre 2005. Un père de famille a été mis en examen et écroué pour avoir abusé de sa fille. Les enquêteurs de la Police judiciaire française sont remontés jusqu'à lui à partir du démantèlement d'un réseau international

(opération Icebreaker). Des images de sa fille étaient diffusées sur le Web.

Novembre 2005. Un Rennais, âgé de 37 ans, a été interpellé à son domicile, dans le cadre d'une enquête coordonnée par Europol, contre la pédopornographie. Cette enquête avait donné lieu à 80 perquisitions dans six pays différents, et permis d'identifier l'adresse Internet du Rennais parmi 2 000 autres. L'homme a été condamné à deux ans de prison avec sursis, et mise à l'épreuve, pour avoir importé par téléchargement des dizaines de photos d'enfants (le plus jeune âgé de deux ans) parfois mis en scène avec des adultes, et pas moins de 213 films à caractère pédopornographique.

Janvier 2006. La police espagnole a arrêté six personnes et fermé 62 sites Internet à l'issue de près d'un an d'enquête sur des « communautés » d'échange d'images pédophiles. Les enquêteurs ont établi que des images de ce type avaient été consultées par 2 870 utilisateurs d'Internet dans quarante pays. Toujours en janvier. La police allemande a perquisitionné dans tout le pays les logements ou bureaux de 111 membres présumés d'un réseau international de pornographie pédophile sur Internet, originaires de 67 pays au total. Ces ressortissants étrangers viennent notamment de France, de Thaïlande, des États-Unis, de République tchèque ou encore du Luxembourg. La police fédérale allemande a transmis les dossiers d'un total de 1 007 suspects à leurs pays d'origine respectifs pour les besoins de l'enquête. Jusqu'à 1 500 personnes auraient été impliquées.

Février 2006. Les représentations sur sentence du principal complice de Luc X, un Montréalais, qui avait agressé sa fillette de quatre ans et diffusé ses agressions sur Internet, ont débuté à Joliette. L'homme âgé de 44 ans jouait un rôle majeur dans un réseau international de pédophilie sur le Web. Plus de 10 000 photos d'enfants, prises dans des positions dégradantes, et plus de 800 vidéos d'animation ont été découvertes dans son ordinateur.

Mars 2006. Un réseau international de pédophiles actifs au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie a été démantelé. Le réseau distribuait des images pornographiques d'enfants et des agressions sexuelles en direct. L'une des victimes avait à peine 18 mois.

## INTRODUCTION

LES MÉDIAS FOISONNENT D'INFORMATIONS sur les individus et les réseaux de prostitution et de pornographie violentant sexuellement les enfants. Régulièrement, les lecteurs des journaux apprennent que des enfants sont agressés sexuellement dans le dessin, entre autres, d'exploiter commercialement ces abus, de rentabiliser cet assujettissement sexuel. Pourtant, il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), en 2001, 10 millions d'enfants ont disparu, ont été abusés, prostitués, torturés ou assassinés dans le monde. Un enfant est violé toutes les 30 secondes. Quelque 100 millions d'enfants sont abandonnés dans la rue et doivent tenter d'y survivre. Un à deux millions d'enfants sont recrutés chaque année par les industries du sexe. En 2004, l'Unicef évalue à environ 1,2 million le nombre d'enfants victimes, chaque année, des trafiquants d'êtres humains. Le tourisme sexuel est florissant : les destinations de prostitution sont bien connues et fort achalandées.

La traite des enfants est un commerce qui prospère dans de nombreux domaines. Durant les guerres civiles, des villages entiers sont détruits, les femmes violées, les adultes massacrés, les enfants enlevés et envoyés à la mort dans des unités d'enfants soldats. Des enfants sont enlevés ou achetés à leurs parents sous de fausses promesses, vendus à des bordels, à des parents adoptifs étrangers ou loués à des propriétaires terriens ou encore mis en esclavage domestique.

En avril 2001, les journaux ont largement couvert l'affaire du bateau *Etireno* qui errait au large des côtes du golfe de Guinée en transportant des douzaines d'enfants au Gabon où ils allaient subir leur vente en tant qu'esclaves. Cet événement ne représente qu'une goutte d'eau face

à la traite régionale des enfants africains. Plus de 200 000 enfants sont tombés entre les mains de trafiquants dans la seule région de l'Afrique centrale et occidentale. En 1992, un ferry transportant 74 personnes destinées à être vendues, dont les deux tiers avaient moins de 15 ans, a été intercepté par la police du Bangladesh ; les femmes et les fillettes auraient été vendues moins de 550 dollars canadiens chacune dans des bordels indiens et pakistanais. Ces dernières années, des milliers d'enfants d'Albanie ont été vendus à l'Ouest, surtout en Grèce et en Italie. Parmi eux figuraient des nouveau-nés et des fillettes. Ces dernières ont été utilisées par les industries de la pornographie et de la prostitution ainsi que par des organisations de mendiants qui n'hésitent pas à en mutiler certaines pour qu'elles fassent encore plus pitié (ce qui est également le cas des garçons). En juillet 2001, une bande internationale de trafiquants de jeunes filles qui, en Turquie, échangeaient des fillettes de Pologne contre deux kilos d'héroïne, a été démantelée en Italie.

La liste des exemples pourrait être allongée indéfiniment. La marchandise qu'est l'enfant dans le monde du capitalisme néolibéral se vend bien et rapporte gros. Les voies commerciales vont, tout comme les flux financiers et ceux des matières premières, du Sud et de l'Est vers le Nord et l'Ouest. Les enfants des minorités nationales et ethniques, avant tout les fillettes, sont particulièrement concernés. Cela est aussi vrai dans le tiers-monde qu'en Europe orientale que dans les pays capitalistes dominants d'Occident.

### *Un phénomène international*

La traite d'enfants pour la prostitution et la pornographie est devenue l'une des entreprises criminelles qui se développe le plus rapidement et qui s'étend du continent africain à l'Europe, de l'Asie et du Pacifique à l'Amérique du Sud et du Nord.

À travers le monde, les enfants sont convoités pour des buts divers. Ils sont vendus, enlevés ou retirés de leur famille, achetés, exploités, maltraités ou même assassinés pour des profits généralement illicites, mais également pour des profits licites. Aujourd'hui, aucun pays ne semble à l'abri de ce brutal commerce transnational en pleine expansion.

Le phénomène est mondial et sa cause est partout la même : la marchandisation des êtres humains. L'achat et la vente d'enfants pour des buts d'adoption, de mariage, de prostitution, de pornographie ou de travail forcé rapportent gros.

Les conditions les plus favorables à cette marchandisation sont la guerre, les catastrophes naturelles, mais aussi l'appauvrissement et l'endettement de couches toujours plus larges de la société, entraînant la désintégration des structures sociales et familiales, principalement au Sud et en Europe orientale et balkanique. Mais pas seulement dans ces régions du monde : au Canada comme aux États-Unis et dans bien d'autres pays du monde capitaliste développé et dominant, l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution se situe entre 13 et 15 ans<sup>1</sup>. La pauvreté y touche un nombre important de citoyens et de communautés. Les inégalités sociales se creusent partout. Les violences domestiques et sexuelles — dont les taux sont toujours mal connus, mais qui s'avèrent importants<sup>2</sup> — créent les conditions propices à l'assujettissement sexuel des enfants et à leur recrutement par les réseaux proxénètes qui les mettent sur les marchés de la prostitution et de la pornographie. Alors, ils les déplacent d'un secteur de l'industrie du sexe à un autre, d'une ville à l'autre, d'un pays à l'autre, les vendent à d'autres réseaux proxénètes, bref en font de simples marchandises dont la location aux clients prostitueurs<sup>3</sup> rapporte des sommes colossales à l'échelle mondiale.

L'actuelle mondialisation néolibérale a empiré la situation. Dans un monde où le libre trafic des capitaux et des marchandises est organisé à l'échelle planétaire, les pays du Sud et de l'Est ne peuvent s'assurer d'une position concurrentielle sur le marché mondial qu'en exploi-

1. À titre d'exemple, l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution était 14,5 ans en Allemagne de l'Ouest, selon Sereny, Gitta, *The Invisible Children: Child Prostitution in America, West Germany and Great Britain*, New York, Knopf, 1985. Selon la présidente du Mouvement du Nid à Bordeaux, en France, l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution dans la région bordelaise est 13 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons.

2. Selon l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (*Répercussions de la violence sur la santé des populations des Amériques*, Washington, 132<sup>e</sup> session du comité exécutif, 2003) « des études menées dans différents pays ont montré que jusqu'à 36 % des filles et 29 % des garçons ont souffert de l'abus sexuel d'enfants ».

3. J'emploie le terme « prostitueur » (le terme « prostitué » pouvant lui être substitué) pour désigner le « client » de la prostitution, refusant de considérer la prostitution sous le seul angle d'une « opération commerciale » entre un « acheteur » et une « vendeuse », ce qui m'apparaît être une réduction libérale négationniste d'un système d'asservissement des femmes et des enfants, où les proxénètes sont singulièrement absents.

tant le seul domaine dans lequel ils sont encore largement compétitifs : celui de la main-d'œuvre extrêmement bon marché. Les enfants constituent la main-d'œuvre la moins coûteuse. Ils promettent des gains élevés à faibles coûts. Les firmes multinationales tirent profit de cette situation. Ils délocalisent leur production pour surexploiter cette main-d'œuvre. Âgés de 7 à 12 ans, des enfants sont utilisés pour des travaux particulièrement dommageables à la santé dans des bananeraies équatoriennes, des plantations de tabac du Malawi ou des champs de cacao de la Côte d'Ivoire, qui appartiennent à des multinationales agroalimentaires du Nord. À Toro et dans tout l'ouest de l'Ouganda, au moins 40 000 enfants de moins de 10 ans travaillent à temps plein dans les plantations de thé. En Tanzanie, la norme est de 11 heures par jour pour les jeunes qui travaillent dans les plantations. En Thaïlande, des enfants passent plus de 15 heures par jour assis par terre à écailler des crevettes. Au Pérou, les jeunes *quimbalateros* (concasseurs de pierre) portent de lourdes charges de minerai depuis leur plus jeune âge.

Les pays capitalistes industrialisés n'échappent pas au phénomène de l'exploitation du travail des enfants : à Amarante, au Portugal, chaque jour, 500 paires de chaussures de grandes marques européennes sont fabriquées par des enfants au prix de 3,40 dollars l'heure. À Naples, en Italie, des fillettes de 12 ou de 13 ans passent la journée derrière une machine à coudre. Le gouvernement français, en réponse à la crise des banlieues, a changé le code du travail avec une loi fort contestée, dite de « l'égalité des chances », qui permet l'apprentissage à 14 ans et le travail de nuit à 15, ce qui représente une importante régression historique<sup>1</sup>.

Des articles de sport aux fruits, aux jouets, aux tapis ou aux textiles, dans nos magasins, il n'y a guère de produits à la fabrication desquels des enfants n'ont pas travaillé. Dans les magasins chic de Paris, de Rome, de Genève, de New York ou de Toronto, où l'on trouve la mention « cousu main » sur des tissus, des sacs ou des chaussures de

1. L'article de cette loi, « Contrat première embauche » (CPE), qui permettait aux employeurs d'embaucher un jeune de 26 ans ou moins pendant deux ans et de le congédier sans motivation ou raison, a été abrogé à la suite des importantes mobilisations étudiantes et syndicales qui ont duré des semaines et ont culminé le 3 avril 2006 lors de manifestations qui ont regroupé trois millions de personnes. Les autres articles de cette loi sont toujours en vigueur.

luxue, le label de qualité est souvent réalisé au moyen du travail d'enfants. Le prix affiché sur une écharpe de soie ne divulgue pas le fait que des fillettes de cinq ans attrapent des ulcères à cause de la teinture qu'elles avalent en coupant les fils de soie avec leurs dents. Qu'une jeune fille de sept ans perde son enfance dans une cave devant un cadre à tisser, cela importe peu somme toute, puisque les tapis tissés artisanalement valent leur pesant d'or et sont, pour les consommateurs, beaucoup plus intéressants que les kilims produits industriellement. Les grandes compagnies comme Wal-Mart, qui profitent de l'échange inégal entre les pays du tiers-monde et ceux du centre du capitalisme mondial pour faire la promotion de leurs bas prix, utilisent de nombreux fournisseurs qui exploitent le travail des enfants.

### *L'exploitation de la prostitution des enfants*

Si la mondialisation capitaliste se caractérise par une accentuation de l'exploitation de la force de travail des enfants, d'un autre côté, dans un même mouvement, les industries mondialisées du sexe dévorent les enfants de toutes les façons possibles : ils coûtent beaucoup moins que les adultes et, par conséquent, les profits sont nettement supérieurs.

Leurs histoires émeuvent les plus endurcis : celle d'une petite fille de 12 ans qui cherche des clients sur la promenade du bord de mer devant les grands hôtels d'une station balnéaire du Brésil ou de la République dominicaine. Celle d'une enfant thaïlandaise originaire du nord du pays qui est sortie d'une cage à Bangkok pour un touriste sexuel occidental ou japonais ou encore pour un prostitué local qui trouve exotique une jeune fille de cette région du pays. C'est aussi celle d'une jeune Japonaise, entourée d'une dizaine d'hommes qui éjaculent sur elle : elle subit un *bukkake* dont les images seront diffusées dans les bars du pays et sur la Toile mondiale. C'est également l'histoire d'une jeune fille qui, dans une zone franche, travaille sur des composants électroniques et qui, après peu d'années, parce que ses yeux se sont rapidement usés et que sa vue est détériorée, se retrouve sans emploi et est recrutée par un réseau de proxénètes. Cela se passe aussi bien aux Philippines qu'au Mexique ou ailleurs, là où le capitalisme ne souffre d'aucune règle, ce qui est précisément le cas dans les zones franches, mais pas seulement là. Le capitalisme néolibéral est précisément un capitalisme qui tente d'abolir toute entrave, tout



règlement, non seulement à la libre circulation des marchandises et des capitaux, mais également à leur production.

Ce n'est pas que dans des pays étrangers lointains et exotiques que se produisent de telles histoires. À l'occasion du démantèlement d'un réseau de prostitution juvénile, on apprend qu'au Canada, en France, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, la marchandisation sexuelle des enfants fait partie de la réalité sociale, bien que dans les pays capitalistes dominants on tende à en minimiser l'ampleur et à considérer l'événement comme exceptionnel. Mais rappelons-le encore une fois : l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution se situe, dans ces pays, entre 13 et 15 ans.

Le problème des violences et les agressions sexuelles perpétrées par des adultes contre des enfants est donc international et son ampleur est étroitement liée à la mondialisation des industries du sexe, à la marchandisation des femmes et des enfants et aux possibilités offertes par les nouvelles technologies<sup>1</sup>. Parmi les exemples les plus communs de la dimension internationale de l'assujettissement sexuel des enfants, on retrouve le tourisme pédocriminel, la traite transfrontalière et interne d'enfants à des fins de prostitution, la pornographie impliquant des enfants et l'utilisation de la Toile mondiale en guise de nouveaux vecteurs de la prolifération de ces formes de violences et d'agressions sexuelles.

### *Les formes de la marchandisation des enfants*

Il existe différentes formes de marchandisation sexuelle des enfants. La marchandisation prostitutionnelle entraîne le développement de la traite des enfants à des fins de prostitution ainsi que l'extension du tourisme sexuel de masse. À la fois internationale et intérieure, la traite des enfants nourrit également l'industrie de la pornographie. Le tourisme sexuel, qui ne connaît pas de décroissance malgré plusieurs campagnes internationales, s'appuie sur l'industrie de la prostitution déjà existante dont elle permet une recrudescence non négligeable. Il existe par ailleurs d'autres formes de marchandisation des enfants qui ne sont pas à proprement parler sexuelles, mais qui souvent impliquent une forme ou une autre d'assujettissement sexuel.

1. Voir à ce sujet mes ouvrages qui analysent en profondeur ces aspects : Poulin, Richard, *La mondialisation des industries du sexe*, Ottawa, L'Interligne, 2004 ; Paris, Imago, 2005, et Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005.

On peut relever sept aspects, souvent inséparables, de la marchandisation sexuelle des enfants :

1. *La prostitution des enfants*. Cela concerne l'utilisation d'enfants dans des activités sexuelles contre rémunération, étant entendu qu'une telle rémunération peut être d'ordre monétaire ou autre, particulièrement dans les pays pauvres, mais pas seulement dans ces pays, où l'échange est souvent effectué contre des biens de consommation ou contre un logement ou de la nourriture.

2. *Le tourisme pédocriminel* concerne l'exploitation de la prostitution d'enfants par des personnes qui voyagent dans d'autres pays, ordinairement moins développés que le leur. Mais le tourisme prostitutionnel d'enfants s'opère également dans les pays capitalistes développés.

3. *La pédopornographie*. Cela touche toute représentation, par n'importe quel support, d'un enfant dans des activités sexuelles réelles ou simulées ou toute représentation des parties sexuelles d'un enfant pour un but commercial.

4. *La traite des enfants* concerne le recrutement ou le transport de mineurs au sein des pays ou entre les pays, pour la prostitution, la pornographie, le travail forcé, l'esclavage domestique ou encore l'adoption illégale.

5. *Les mariages arrangés de mineures*, notamment les mariages forcés, les mariages provisoires (qui sont, par exemple, une forme de prostitution acceptée dans les pays prohibitionnistes musulmans), les faux mariages ou les mariages blancs et les mariages sacrés (notamment en Inde où la fillette prostituée est nommée *dévadasi* ou « esclave de la divinité » ; des fillettes sont prostituées au profit du temple qui les « marie » à un dieu).

6. *L'adoption illégale d'enfants*. Dans de nombreux pays s'est développée une traite d'enfants pour l'adoption nationale et internationale. En général, ce sont les pays pauvres ou très pauvres qui sont « émetteurs » et les pays développés qui sont « récepteurs » ; plusieurs cas d'adoption illégale se sont révélés être des moyens pour prostituer des enfants ou les utiliser dans la pornographie.

7. *Le travail forcé et l'esclavage domestique*. Souvent, le travail forcé et l'esclavage domestique impliquent différentes formes d'assujettissement sexuel.



J'aborderai au cours des prochaines pages plusieurs des formes de la marchandisation des enfants en me limitant toutefois aux formes relatives à la marchandisation sexuelle, en premier lieu à la prostitution qui est le socle sur lequel se déploient le tourisme sexuel et la traite des êtres humains à des fins de prostitution. Car, à l'évidence, sans l'existence de l'industrie de la prostitution, il n'y aurait pas de traite à des fins de prostitution, ni de tourisme de prostitution. Je traiterai dans le deuxième tome de l'ouvrage plus spécifiquement de la pornographie, que je mettrai en relation avec l'hypersexualisation des jeunes filles dans les sociétés du capitalisme dominant.

## CHAPITRE PREMIER La mesure du problème

### *Natacha*

**N**ATACHA AVAIT 17 ANS à son arrivée au Canada. On l'a appelée Natacha comme bien d'autres jeunes filles de l'Europe orientale, victimes de la traite des femmes à des fins de prostitution ou de pornographie. C'est un prénom « générique » ; elles sont si nombreuses à provenir des pays de l'Est et tellement interchangeables que leur identité individuelle s'effiloche au profit d'une indifférenciation généralisée<sup>1</sup>. Elle est Roumaine, de la minorité hongroise. Elle a atteint l'Eldorado canadien en obtenant un visa d'« artiste » pour danser nue. Elle voulait fuir la misère, gagner de l'argent, pour elle et pour sa famille restée au pays. Elle allait changer de vie, devenir riche. Elle a répondu à une petite annonce dans un journal local, qui se lisait à peu près comme suit : « Jeunes femmes, célibataires, jolies et grandes : devenez mannequins, danseuses, gymnastes. Postes disponibles à l'étranger. Candidature à présenter en personne. »

La recruteuse lui a expliqué qu'il y avait des postes disponibles de danseuses nues. Un travail d'artiste ! Elle aurait une formation et, si elle savait y mettre du sien, elle pourrait devenir une vedette. Elle adorait danser. À l'école, elle avait suivi des cours de ballet. Sa chance était à portée de main. La recruteuse, qui avait « foi en elle », lui payerait le voyage et lui procurerait les papiers nécessaires. Elle pourrait la rembourser sur ses gains futurs. Natacha a signé un contrat rédigé en anglais.

Les faux papiers lui donnaient 18 ans. On lui a expliqué que ce

1. Voir à ce propos Malarek, Victor, *The Natashas. The New Global Sex Trade*, Toronto, Viking, 2003, ainsi que Poulin, Richard, „Die Nataschas: Eine profitträchtige Geldquelle der Weltwirtschaft”, *Ost-West-Gegeninformationen*, vol. 16, n° 4, 2004, p. 30-33.

serait plus simple comme cela et qu'elle courrait moins de risques de foulement à la frontière. De toute façon, elle aurait ses 18 ans suffisamment tôt pour régulariser les choses.

Elle a dû constituer un portfolio de photos de nus pour prouver aux fonctionnaires du consulat canadien qu'elle était une « véritable artiste » du nu, une professionnelle du spectacle. Elle avait fait sa séance photos avec beaucoup d'appréhension et de nervosité, mais, somme toute, cela s'était relativement bien déroulé. Les photos de Natacha se retrouvent sans doute sur plusieurs sites pornographiques de la Toile, sous la rubrique *Teen*. Elle ne reçoit évidemment aucune redevance, tout le bénéfice appartient au réseau qui a organisé sa traite.

Armée de son portfolio, de son contrat et de ses faux papiers, elle a pu obtenir sans difficulté le visa demandé pour le Canada, comme quelque 500 de ses compatriotes cette année-là.

Mais tout cela lui a coûté cher. Faux papiers et séance de photos « artistiques » ne sont pas donnés ! Elle s'est endettée de façon très importante, plus importante qu'elle ne le croyait. Le remboursement de cette dette lui sera difficile, sinon impossible. Elle a un jour calculé qu'il lui faudrait faire au bas mot 800 passes pour la payer, si ses proxénètes usuriers laissent les choses en l'état, c'est-à-dire ne changent pas le montant de son endettement comme ils ont le pouvoir de le faire. Ou s'ils ne la vendent pas entre-temps à un autre réseau de proxénètes où, à nouveau, elle sera « endettée » pour « rembourser » son prix d'achat.

Natacha est arrivée à l'automne 2003. Elle savait qu'elle allait danser nue. Elle était « consentante ». Danser ne lui apparaissait pas si grave et cela pouvait peut-être lui ouvrir d'autres horizons « artistiques ». Elle avait une image de la danse nue en Amérique qui était loin de sa réalité. Elle a été dupée par un mirage.

Mais elle n'était pas la seule : elle a rencontré d'autres Roumaines qui dansaient nues. Certaines sont arrivées munies de visas touristiques, d'autres de visas d'« artiste ». Certaines croyaient avoir un emploi dans la restauration, d'autres comme aides domestiques. Mais elles se sont retrouvées dans l'industrie du sexe.

Elle est arrivée à Toronto. Immédiatement, elle a été mise dans un club de danse nue. Comme elle n'avait jamais dansé nue, elle a dû apprendre les rudiments obligés du spectacle. Il fallait qu'elle rapporte et, pour rapporter, elle devait découvrir les techniques de séduction,

développer les stratégies nécessaires pour attirer et, si possible, fidéliser le client, elle qui n'était au fond qu'un appât, qu'une intermédiaire entre les clients et les proxénètes<sup>1</sup>. Elle devait gagner de l'argent, c'était impératif, ses proxénètes ne lui laissaient pas d'autre choix. Si elle ne rapportait pas, elle en paierait le prix.

Elle ne parlait pas anglais. Elle ne connaissait que quelques mots de la langue de Molière, la langue étrangère qui a longtemps été la plus apprise en Roumanie, mais à Toronto, ses rudiments de français ne lui servaient à rien.

Très rapidement, elle a compris qu'elle devait devenir une prostituée. Avec les danses dans les isolements, la demande des prostitueurs clients et les attentes de ses « managers » proxénètes, elle n'avait pas vraiment d'autre choix.

En fuyant la misère, Natacha n'en a trouvé qu'une nouvelle forme. Une misère entièrement vouée à la satisfaction du plaisir masculin.

Enfermée dans une chambre de motel, elle a été violée à plusieurs reprises par ses trafiquants qui l'ont passée à des prostitueurs qui, à leur tour, l'ont violée. Cela a duré plusieurs jours d'affilée. Par leurs viols, ils visaient à la « dresser », c'est-à-dire à la casser. Sachant qu'après il leur serait beaucoup plus facile de la convaincre d'être une prostituée. Le processus de « dressage » a pour fonction d'anéantir psychologiquement les personnes, de les rendre « fonctionnelles » comme prostituées, elles dont le corps ne leur appartient plus. Le dressage ou l'abattage ou encore l'écolage est utilisé par tous les réseaux de proxénètes.

1. Certaines recherches, qui adoptent une perspective favorable au « travail du sexe », comme celle de Shirley Lacasse (dans le cadre d'un doctorat), réduisent la question de la danse nue à la bonne gestion et à la fidélisation des clients. Lacasse croit même que ce sont les danseuses qui ont le pouvoir puisqu'elles fixent « les conditions de travail ». Selon elle, les danseuses nues « ne sont pas des victimes, ce sont des femmes en pleine possession de leurs moyens. Et dans le feu de l'action, ce sont elles qui tirent les ficelles » (cité par Louise-Maude Rioux Soucy, « Danseuses nues. Rien ne sert d'être jeune et jolie, il faut savoir compter et causer », *Le Devoir*, 27 septembre 2005). Que les danseuses, à cause de la concurrence, développent des stratégies pour gagner de l'argent et fidéliser leurs clients, c'est une chose fort compréhensible, mais de là à croire qu'elles détiennent par le fait même le « pouvoir », c'est oblitérer les relations fondamentales de pouvoir entre les hommes et les femmes dans les industries du sexe. Qui a le pouvoir ? Qui fixe les « conditions de travail » ? Celui qui paie ou celle qui fait tout pour être payée ? Je reviendrai plus loin sur cette question du « pouvoir sexuel » prêté aux femmes et aux fillettes.

Après avoir subi les mains baladeuses des *gentlemen*, comme elle appelle les clients des clubs de danse nue, qui assez souvent lui laissent des ecchymoses, après avoir vu son intimité réduite à néant, le pas a été franchi, non sans difficulté, ni violence. Ravagée, elle n'a plus qu'une piètre estime d'elle-même. Elle a pensé souvent au suicide. Elle n'a pas su ou pu franchir le pas.

Elle a maigri. Beaucoup. Elle dort mal, très mal. Ses souvenirs sont vagues sur certaines périodes qu'elle a vécues dans une sorte d'absence.

Après l'avoir fait danser et se prostituer dans différents clubs de Toronto et de Hamilton, les proxénètes en ont fait une escorte. Elle a alors connu le Montréal du Grand Prix de Formule 1. La demande avait explosé. Une vraie migration de danseuses nues et de personnes prostituées s'est organisée pour satisfaire cette demande. Puis elle est arrivée à Ottawa<sup>1</sup>.

Ses proxénètes la changeaient souvent de ville et de secteur de l'industrie du sexe. Ainsi, elle était isolée socialement et restait dépendante de ses «souteneurs». Pour la punir, un jour, en hiver, ils l'ont mise sur le trottoir. Les passes se faisaient dans la voiture des proxénètes. Cette expérience l'a dévastée. Plus jamais cela, tout mais pas cela! s'est-elle promise. Sa punition avait eu l'effet escompté.

À l'expiration du visa, elle est devenue officiellement clandestine. Une sans-papier. Elle n'a pas vu de véritable changement, puisque ses faux papiers lui avaient été retirés dès son arrivée à Toronto.

Les proxénètes l'emmenaient dans le club où elle dansait ou dans l'appartement ou la chambre de motel où elle était prostituée. Ils n'y entraient pas, ou rarement. Ils n'avaient pas besoin de la surveiller. Elle pouvait donc se sauver, mais sans papiers ni ressources que pouvait-elle faire? Elle était encore plus dépendante de ses «protecteurs» que jamais, même si elle avait appris depuis des rudiments d'anglais. À qui pouvait-elle bien s'adresser? Aux clients proxénètes? Aux propriétaires des clubs ou des appartements-bordels? À la police? Elle avait peur d'être expulsée, de devoir retourner au pays, la honte au cœur: honte de ne pas avoir d'argent, honte d'avoir été prostituée. Certes, les proxénètes envoyaient chaque mois un peu d'argent à sa famille, via Western Union. Comme cela, ils calmaient le jeu, rassuraient les parents, qui ne portaient pas plainte, et légitimaient l'esclavage sexuel

1. C'est à ce moment que je l'ai rencontrée et interviewée.

de Natacha, y compris aux yeux mêmes de la Roumaine. Au moins, elle a réussi à aider sa famille; elle n'a pas tout subi en vain!

Mais elle, elle n'avait pas d'argent.

Natacha est majeure aujourd'hui. Elle a donc le «droit» de danser nue et de se prostituer au Canada. Rien de véritablement illégal à ce niveau; c'est seulement l'absence de papiers d'identité en règle qui la maintient dans l'illégalité. Ce qui n'est pas rien: elle reste ainsi prisonnière des proxénètes.

Il n'y a pas de ressources pour des femmes qui, comme elle, veulent quitter la prostitution, échapper aux industries du sexe, aux proxénètes et aux proxénètes. Ni maisons d'accueil ou refuges, ni centres de protection, ni services d'intégration professionnelle et sociale, ni services psychologiques appropriés. Pourtant, Natacha vit de nombreux symptômes associés à un état de stress post-traumatique. Elle a besoin d'aide.

✱

Natacha a disparu. Elle n'est plus à Ottawa. Elle s'est évaporée dans les méandres des industries du sexe nord-américaines. Elle peut se retrouver aussi bien à Toronto qu'à Vancouver ou à Seattle. Elle peut être aussi nulle part. Ses tristes yeux marron — des yeux qui avaient rêvé de l'Amérique — sont peut-être éteints à tout jamais.

Elle n'avait que 17 ans lorsqu'elle est arrivée dans ce pays qui se veut terre d'accueil. Une mineure dont la vie a été piégée au service des plaisirs masculins et de l'accumulation d'argent des proxénètes, y compris des propriétaires de clubs de danse nue, de motels, de bordels et d'agences d'escortes qui ont profité de sa mise sur le marché de la prostitution.

Elle a cru sa vie devant elle...

Elle n'avait que 17 ans.

### *La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution*

Les plus récentes estimations indiquent que 500 000 femmes et enfants de l'ancien bloc soviétique sont victimes, chaque année, de la traite des êtres humains à des fins de prostitution<sup>1</sup>. Les «Natacha» sont

1. Les principales sources s'accordent sur ce nombre. Voir Farr, Katheryn, *Sex Trafficking. The Global Market in Women and Children*, New York, Worth Publishers, 2004, p. 8; Europol, *Threat Assessment on Russian Organised Crime*, File n° 2520-

exportées partout dans le monde ainsi que prostituées dans leur propre pays où s'organisent des tours sexuels pour les étrangers. À Moscou, il coûte 6 000 euros pour profiter d'une visite de la ville avec, chaque jour, une personne prostituée différente à la clé dans sa chambre d'hôtel. Le touriste canadien paie moins cher un voyage dans les Caraïbes dont le forfait comprend deux prostituées russes. Il lui en coûte 2 750 dollars américains pour une semaine, tous frais compris.

Environ 70 % des « Natacha », femmes et fillettes confondues, sont mises sur le marché du sexe des pays de l'Europe de l'Ouest, 15 % au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Environ 3 % sont mises sur les marchés de la prostitution des États-Unis et du Canada. Selon Interpol, une jeune femme prostituée de l'Est dans l'Union européenne, victime de la traite, rapporte en moyenne, en 2006, 110 000 euros à son proxénète.

Plusieurs organisations internationales et de nombreuses organisations non gouvernementales œuvrant dans ces pays croient que ces estimations sous-évaluent la réalité.

En effet, lorsque l'on parle d'estimation, on parle d'extrapolation, à partir d'un certain nombre de cas connus. Il y a plusieurs raisons qui expliquent le manque de données fiables sur la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution. Ce sont souvent les mêmes raisons qui expliquent la méconnaissance de l'industrie de la prostitution au niveau national.

1. La traite à des fins d'« exploitation sexuelle<sup>1</sup> » est une activité très souvent clandestine et illégale. Il est donc difficile d'obtenir des données en raison même de cette clandestinité. Une partie de la traite est légale. C'est le cas dans les pays qui, comme le Canada, la Suisse, Chypre, la Slovénie, le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande, le Luxembourg, etc., délivrent des dizaines de milliers de visas d'« ar-

31, June 2001 et Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, *Communication aux membres. Objet: principales activités au cours de la cinquième législature*, Parlement européen, Direction générale des commissions et délégations, 25 septembre 2003, CMY505949FR.doc, PE 331.511/rev. L'Organisation internationale pour les migrations en arrive à une estimation similaire, soit 500 000, tandis que le Conseil de l'Europe estime de 120 000 à 500 000, chaque année, le nombre des victimes de la traite.

1. Cette terminologie est adoptée par les organisations internationales. Elle est contestable. Je soulignerai plus loin les problèmes soulevés par cette expression.

tiste» par année pour la danse nue et l'industrie du « divertissement » pour hommes. En 2004, les ambassades suisses ont délivré 5 953 visas « L » destinés aux danseuses de cabaret, moyen privilégié des trafiquants proxénètes pour prostituer les femmes. La même année, la Slovénie a délivré 650 visas, dont une grande majorité à des Ukrainiennes. En 2003, le gouvernement japonais a délivré 55 000 visas à des femmes en provenance des Philippines et, en 2004, 71 084. Plusieurs pays des Caraïbes, dont Sainte-Lucie, les Bahamas, la Jamaïque, le Surinam, délivrent des visas à des « danseuses » pour qu'elles puissent œuvrer dans l'industrie du divertissement. C'est également le cas des Antilles néerlandaises où la prostitution est réglementée, notamment St. Marteen, Curaçao et Bonaire<sup>1</sup>. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les statistiques officielles de la traite des êtres humains puisque c'est une activité légale et, par conséquent, elle n'est pas considérée comme faisant partie de la traite des êtres humains qui est, elle, une activité criminelle!

2. Les victimes de la traite à des fins de prostitution sont peu disposées à se rapporter aux autorités du pays de destination ou de transit, ou sont incapables de le faire par intimidation ou par crainte de représailles; elles ont également peur de l'expulsion du pays.

3. Combattre la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution n'est pas une des priorités des gouvernements. En conséquence, la recherche dans le domaine n'est pas non plus une priorité. En outre, il y a des gouvernements qui encouragent cette traite à des fins de prostitution. Un exemple parmi d'autres: *Le Guide de voyage pour femmes*, publié par la GTZ, un organisme technique dépendant du ministère fédéral de la Coopération du gouvernement allemand, donne des conseils aux femmes pour passer les frontières sans problème afin d'intégrer l'industrie de la prostitution. Les victimes de cette traite sont considérées comme des « travailleuses du sexe » migrantes.

4. Il y a de nombreux pays qui n'ont pas de lois contre la traite des êtres humains. Il n'ont donc aucune statistique nationale.

5. Il est particulièrement difficile d'évaluer la traite des enfants à des fins de prostitution. Si la *Convention relative aux droits de*

1. Bakboord, C., D. Cummins, J. Holder Dolly, J. Martis, I. Roberts, S. Douglas Ricketts, K. de Souza, *Exploratory Assessment of Trafficking in Persons in the Caribbean Region*, Geneva et Washington, IOM, 2005.

*l'enfant* de l'ONU stipule, dans son article premier, qu'un enfant est : « Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans », il ajoute cette restriction : « Sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. » De trop nombreux États définissant l'enfance sur la base d'un critère d'âge plus jeune. Puisque les États nationaux ont différentes définitions de l'enfant — jusqu'à 12 ans, 14 ans, etc. —, les statistiques sur les victimes de la traite ne distinguent pas nécessairement les personnes âgées de moins de 18 ans des adultes. Une partie de la traite des femmes est, en fait, une traite des enfants.

6. Enfin, ces données sont l'objet d'enjeux politiques. Pour de nombreuses organisations, lorsque la traite à des fins d'« exploitation sexuelle » est considérée comme « volontaire », ladite traite n'en est plus une et elle est assimilée à une simple migration des « travailleuses du sexe », ce que serait précisément le cas des danseuses nues au Canada, comme celui de Natacha. À l'occasion, elles reconnaissent l'existence d'un « trafic des migrants » qu'elles refusent néanmoins d'assimiler à une traite des personnes (distinction sur laquelle je reviendrai dans la prochaine section). Ces organisations minimisent donc systématiquement l'importance du phénomène. Leurs groupes de pression, très influents auprès des organisations internationales et européennes, s'appuient sur les États qui ont légalisé la prostitution, plus particulièrement les Pays-Bas, et bénéficient d'une aide conséquente<sup>1</sup>. Depuis les années 90, leurs activités et leurs discours ont pénétré largement les médias et le monde universitaire<sup>2</sup>. Les universitaires qui ont adopté une perspective d'analyse favorable aux industries du sexe et au « travail du sexe » sont largement subven-

1. Voir à ce propos Marcovich, Malka qui détaille les liens entre le financement de certaines organisations non gouvernementales et la politique néerlandaise, « La traite des femmes dans le monde », dans Ockrent, Christine (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 468-471.

2. Au sujet de l'importance de ce discours dans le milieu universitaire, y compris dans les études féministes, voir, entre autres, Jeffreys, Sheila, *The Idea of Prostitution*, North Melbourne, Spinifex, 1997 et, de la même auteure, *Beauty and Misogyny. Harmful Cultural Practices in the West*, London & New York, Routledge, 2005 ; voir également Audet, Élane, *Prostitution, perspectives féministes*, Montréal, Sisyphé, 2005, ainsi que le chapitre IV de mon ouvrage *La mondialisation des industries du sexe*, *op. cit.*

tionnés pour leurs recherches<sup>1</sup>, ce qui n'est pas le cas de ceux qui ont une approche critique de ce « néolibéralisme sexuel ».

### *Définition de la traite et du trafic d'êtres humains*

Les termes « trafic » et « traite » des êtres humains sont souvent assimilés ou confondus, surtout au Québec, à cause d'une mauvaise traduction de l'anglais, d'une part, où *trafficking* devient « trafic » au lieu de « traite », et d'autre part pour des raisons qui relèvent de l'absence de traditions abolitionnistes. En outre, les promoteurs de la légalisation de la prostitution, regroupés dans différentes organisations non gouvernementales, et leurs alliés universitaires refusent systématiquement d'employer les termes de « traite des êtres humains », préférant, pour des raisons idéologiques, ne considérer la question que sous le seul angle du trafic des migrants. Au mieux, ils adoptent le terme « trafic sexuel ».

Les termes « traite » et « trafic » renvoient à des réalités différentes, bien que connexes. Depuis l'adoption de la *Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée* et ses deux protocoles, l'un sur le trafic de migrants et l'autre sur la traite des personnes, le terme « trafic » renvoie à la question du transport illégal (*smuggling* en anglais) et celui de « traite » au recrutement, au transport et à l'exploitation (*trafficking*). Cette « exploitation » peut concerner la prostitution, la servitude, le travail forcé et le prélèvement d'organes. Le protocole additionnel à la convention sur la criminalité transnationale, dite Convention de Palerme, estime que la traite des personnes peut être condamnable même avec le consentement de la victime, mais sous une série de conditions.

Le *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*

1. Voir à ce propos l'étude de Wennberg et Eriksson sur le *Soutien financier de l'Union européenne à des projets et organisations promouvant la légalisation et la réglementation de la prostitution*, Parlement européen, novembre 2002. Il s'agit de dizaines de millions d'euros de subventions en moins d'une décennie. Au Canada, ce sont majoritairement les universitaires liés au réseau favorable à la prostitution qui obtiennent un financement par le gouvernement notamment par la Commission du Droit du Canada et Condition féminine Canada, mais également par le Conseil de recherche en sciences humaines.

définit la traite ainsi: « a) L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes; b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé; c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article; d) Le terme "enfant" désigne toute personne âgée de moins de 18 ans ».

Le *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* définit le trafic illicite de migrants de la façon suivante: « a) L'expression "trafic illicite de migrants" désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État; b) L'expression "entrée illégale" désigne le franchissement de frontières alors que les conditions nécessaires à l'entrée légale dans l'État d'accueil ne sont pas satisfaites; c) L'expression "document de voyage ou d'identité frauduleux" désigne tout document de voyage ou d'identité: i) Qui a été contrefait ou modifié de manière substantielle par quiconque autre qu'une personne ou une autorité légalement habilitée à établir ou à délivrer le document de voyage ou d'identité au nom d'un État; ou ii) Qui a été délivré ou obtenu de manière irrégulière moyennant fausse déclaration, corruption ou contrainte, ou de toute autre manière illégale; ou iii) Qui est utilisé par une personne autre que le titulaire légitime ».

Cette distinction entre le trafic des migrants et la traite des êtres humains est importante. Elle permet notamment l'élaboration de politiques visant à protéger les victimes de la traite. Contrairement à l'introduction clandestine de migrants, l'entrée dans un pays de victimes de la traite ne devrait pas être considérée comme une violation de la législation migratoire d'un pays, mais plutôt comme une violation grave des droits humains de la victime par les personnes organisant sa traite. Conséquemment, cette personne ne devrait pas être jugée comme une criminelle, mais être considérée comme une victime.

Les définitions des protocoles de la Convention de Palerme font généralement consensus parmi les organisations internationales, de nombreux gouvernements et plusieurs organisations non gouvernementales. Elles sont également utilisées par un contingent important de chercheurs. Si certains critiquent ces définitions, il n'en reste pas moins qu'ils sont tributaires desdites définitions dans leurs recherches sur la traite à des fins de prostitution, surtout lorsque cette dernière est considérée comme criminelle. Ces définitions devraient pourtant être également valables dans les cas de la traite réglementaire, c'est-à-dire lorsque les gouvernements permettent légalement la traite des personnes à des « fins d'exploitation sexuelle », comme celle des « artistes » pour le secteur du « divertissement pour hommes ». En général, dans de telles conditions, les gouvernements ne considèrent pas cette « migration temporaire » comme étant une forme de la traite des êtres humains puisqu'ils ont délivré des permis de travail et de séjour.

La nouvelle *Convention de l'ONU sur la criminalité transnationale organisée* a été ratifiée par des pays dont les régimes juridiques sur la prostitution sont diamétralement opposés — aussi bien réglementaristes, prohibitionnistes qu'abolitionnistes — ce qui tend à montrer que cette convention, malgré certaines avancées, comme son article sur la demande<sup>1</sup>, est le fruit d'un compromis. Néanmoins, pour la première fois à l'échelle internationale, dans une convention qui lie les États membres, est enfin posée la responsabilité de la « demande », c'est-à-dire du prostituteur dans la traite des personnes. Cependant, en même temps, cette convention représente un recul par rapport à la *Convention*

1. Voir Raymond, Janice, *Guide du nouveau protocole sur la traite des Nations Unies*, [en ligne], CATW, 2001, [site visité le 2 mars 2002], <http://action.web.ca/home/catw/attach/Guide%20Protocol%20French.rtf>

pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949 qui lie étroitement la traite à sa cause fondamentale, la prostitution, et qui élabore une définition de la victime de la traite sans équivoque, précise et généreuse, contrairement à celle plutôt biscornue du protocole additionnel sur la traite de la Convention de Palerme. Cette dernière définition de la victime peut être utilisée dans un sens et son contraire. Elle n'entre pas en contradiction avec aucun des régimes juridiques, qu'il soit réglementariste, prohibitionniste ou abolitionniste

L'adoption de ce protocole additionnel a néanmoins signifié que la poussée victorieuse des forces favorables à la réglementation de la prostitution était freinée. Depuis les années 90, ces forces ne cessaient de marquer des points lors des grandes rencontres internationales, comme celle de Beijing en 1995, et lors des conférences régionales, en réussissant à imposer leurs concepts (prostitution « forcée » et « volontaire », par exemple), dont la fonction visait clairement à légitimer et à banaliser la prostitution<sup>1</sup>. En ce sens, le protocole additionnel sur la traite des personnes représente un obstacle (relatif et fragile) à l'imposition unilatérale de la perspective réglementariste à l'échelle internationale.

### *L'évaluation du nombre de victimes de la traite à des fins de prostitution*

En 2001, le Fonds des Nations Unies pour la population (FUNAP) estime que, chaque année, quatre millions de femmes et d'enfants sont victimes de la traite, dont la très grande majorité, soit 90 %, au profit des industries du sexe<sup>2</sup>. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) affirme, en 2003, qu'environ quatre millions de personnes dans

1. Voir *La mondialisation des industries du sexe*, op. cit. Voir également Louis, Marie-Victoire, « L'ONU, les gouvernements et le proxénétisme. De la conférence de Nairobi (1985) à la conférence de Pékin (1995). Le corps humain est-il devenu un objet d'échange sur le marché mondial? », *La prostitution aujourd'hui*, Artigues, Le Cri, 1997, p. 20-37. Ce texte peut être téléchargé sur le site Web de Marie-Victoire Louis: [MarieVictoireLouis.net](http://MarieVictoireLouis.net)

2. Voir également Eriksson, Marianne, *Projet de rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne*, Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, 2003/2107(INI), 9 janvier 2004. Voir aussi la documentation de l'OIM (dont IOM, *The Trafficking of Women and Children in the Southern African Region*, Pretoria, IOM, 2003).

le monde sont victimes de la traite. L'OIM est particulièrement active dans ce dossier. Elle est même en première ligne dans de nombreuses régions du monde. C'est l'organisation qui a le mandat de mettre sur pied des services de retour pour les personnes victimes de la traite internationale et de sensibiliser la population dans les différents pays « émetteurs » aux risques de ladite traite. Le Conseil économique et social des Nations Unies reprend à son compte la même estimation dans un rapport présenté par la rapporteuse spéciale, M<sup>me</sup> Gabriela Rodríguez Pizarro. L'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUDC) estime que, dans la décennie 90, il y a eu en Asie du Sud-Est 33 millions de personnes victimes de la traite des êtres humains, soit 3,3 millions de personnes en moyenne par année pour cette seule région du monde.

Une base de données, mise en place dans le cadre du programme mondial sur la traite des êtres humains de l'ONUDC, centralise les informations issues de plus de 500 sources. Selon ses conclusions préliminaires publiées en 2003, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Nigeria sont en tête de liste des pays de départ de la traite des êtres humains, tandis que les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie figurent comme les premiers pays de destination. Quelque 92 % des personnes victimes de la traite des êtres humains le sont à des fins de prostitution; 48 % des victimes de cette traite sont des enfants<sup>1</sup>.

Tous les observateurs s'accordent sur le fait que la traite à des fins de prostitution est l'activité du crime organisé qui connaît actuellement la plus grande expansion. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les femmes et les fillettes constituent, en 2005, 98 % des personnes victimes de la traite à des fins d'« exploitation sexuelle ». L'ONUDC estime, en avril 2006, qu'aucun pays du monde n'est épargné de la traite des êtres humains: l'ONUDC recense 127 États comme pays d'origine et 137 comme pays de destination. Les femmes figurent dans 77 % des dossiers de traite, les enfants dans 33 % et les hommes dans 9 %. À partir des sources publiques, notamment gouvernementales, dont le caractère est parcellaire, l'organisme estime que 87 % des cas recensés de traite d'êtres humains sont à des fins d'« exploitation sexuelle ».

1. Kangaspunta, Kristiina, « Mapping the inhuman trade: preliminary finding of the data base on trafficking in human beings », *Forum on Crime and Society*, vol. 3, n° 1-2, December 2003, p. 81-103.



Selon le Bureau international du travail (BIT), la majorité des femmes prostituées dans le monde est âgée de 16 à 24 ans<sup>1</sup>.

Le Département d'État des États-Unis estime, en 2005, le nombre de personnes victimes de la traite à des fins d'« exploitation sexuelle » dans une fourchette comprise entre 600 000 et 800 000 personnes. Environ 80 % des victimes de la traite sont de sexe féminin et la moitié est d'âge mineur. L'« exploitation sexuelle commerciale » est pointée du doigt comme la cause principale de la traite transnationale d'humains. Le rapport souligne qu'il ne tient pas compte de la traite intérieure dans les pays, laquelle est évaluée à des millions de personnes par année<sup>2</sup>. L'évaluation par le Département d'État du nombre de victimes de la traite internationale est discutable, puisque les estimations non contestées de l'Unicef à propos de la traite des enfants à des fins d'« exploitation sexuelle » — 1,2 million d'enfants par année — sont de loin plus importantes que les estimations du Département d'État des États-Unis et donnent un fondement solide aux évaluations de l'OIM et d'autres organisations internationales.

En 2005, l'OIT évalue à 2,45 millions le nombre de personnes victimes de la traite par année dans le monde. Cette estimation est basée, pour l'essentiel, sur une étude de la traite « à des fins de prostitution forcée », ce qui laisse dans l'ombre une partie de la traite des êtres humains. Depuis 1998, l'OIT assimile la prostitution à un travail. L'organisation avalise le concept de « prostitution forcée » et joue un rôle non négligeable dans la normalisation de la prostitution, particulièrement dans les pays du tiers-monde, d'où cette estimation qui minimise en partie l'ampleur de la traite des êtres humains par rapport à d'autres organisations internationales<sup>3</sup>.

1. Boonpala, P. et J. Kane, *Le trafic des enfants dans le monde, problèmes et réponses*, Genève, BIT, 2001.

2. United States State Department, *Trafficking in Persons Report*, Washington, Office to Monitor and Combatting Trafficking in Persons, 2005. Voir également le U.S. Department of Justice, *Trafficking in Persons. A Guide for Non-Governmental Organizations*, Washington, D.C., 2004. George W. Bush, dans son discours aux Nations Unies du 23 septembre 2003, évaluait la traite des personnes entre 800 000 et 900 000 victimes. Cité dans King, Gilbert, *Woman, Child for Sale. The New Slave Trade in the 21<sup>st</sup> Century*, New York, Chamberlain Books, 2004, p. 10.

3. L'évaluation de l'OIT est reprise par le FUNAP dans son dernier rapport sur l'état de la population mondiale, publié en 2006 et intitulé *Vers l'espoir, les femmes et la migration internationale*. Le rapport est téléchargeable à [http://www.unfpa.org/swp/index\\_fre.html](http://www.unfpa.org/swp/index_fre.html)

Les écarts entre les différentes estimations sont liés au système d'évaluation adopté ainsi qu'à la prise en considération de la traite interne et de la traite internationale ou encore à une définition de la traite limitée (« forcée ») ou étendue (en fonction du but de la traite et non de ses modalités d'exercice). Si la complexité du phénomène fait qu'il est difficile de le chiffrer, son ampleur n'en reste pas moins édifiante.

Quoi qu'il en soit, au-delà des différentes estimations, la prostitution et la traite à des fins de prostitution sont aujourd'hui des industries de masse, en pleine croissance, qui rapportent des sommes colossales et qui exploitent la prostitution de millions de femmes et d'enfants, les déplaçant d'un marché à l'autre.

### *Un tour d'horizon de la prostitution et de la traite des enfants*

Ces dernières décennies, le nombre d'enfants des rues a augmenté de façon dramatique dans le monde. Plus de 100 millions d'enfants vivent dans les rues, dont 50 millions en Amérique du Sud et de 25 à 30 millions en Asie et 10 millions en Afrique. Dans le seul Brésil, quelque sept millions d'enfants survivent dans les rues des villes. Depuis la chute du mur de Berlin et l'adoption à marche forcée du capitalisme néolibéral, le nombre d'enfants des rues a explosé dans les pays de l'ancien bloc soviétique. Selon le BIT, les enfants de rue seraient au nombre de 50 000 à 55 000 dans les rues de Moscou et autour de 16 000 à Saint-Pétersbourg<sup>1</sup>. On note également une augmentation du nombre d'enfants dans la rue dans les pays capitalistes industrialisés. Les coupes sombres dans les services sociaux et de santé, les inégalités sociales et les pauvretés plus importantes ont des conséquences sociales profondes qui se reflètent, entre autres, dans le nombre croissant des enfants sans domicile fixe.

Le phénomène est donc international, même si les régions ou les pays sont touchés de façon variable. Les villes des pays du tiers-monde ont été affectées davantage par le phénomène.

Les enfants des rues sont âgés en général de 5 à 16 ans, bien que certains aient trois ou quatre ans. Ces enfants tentent de survivre. Ils vivent et travaillent dans les rues. Certains proposent des journaux, cirent les chaussures ou vendent de tout et de rien, d'autres volent et

1. BIT, *Un « vecteur » d'espoir pour les enfants des rues de Saint-Pétersbourg*, BIT en ligne, n° 44, 27 juillet 2006.

mendient, mais nombre d'entre eux deviennent les proies des proxénètes, des proxénètes et des trafiquants. Environ 65 % des enfants des rues d'Amérique latine sont « exploités sexuellement<sup>1</sup> » de façon occasionnelle ou régulière. Selon l'Unicef, en Lituanie, de 20 à 50 % des personnes prostituées sont d'âge mineur. Des enfants de 11 ans ont été trouvés dans des bordels. D'autres enfants âgés de 10, 11 et 12 ans ont tourné dans des productions pornographiques. Au Mexique, 90 % des enfants des rues sont victimes tôt au tard de la prostitution. Selon Unicef, 25 000 enfants sont prostitués dans le pays, surtout dans les centres touristiques (Cancún, Acapulco, Tijuana, Mexico). Au Mexique, la traite interne à des fins de prostitution vise principalement des enfants et des adolescentes. L'âge des victimes se situe entre 9 et 17 ans<sup>2</sup>. À la frontière des États-Unis, « les filles mineures engagées dans les bars ont débarqué à Tijuana à la suite de recrutements racoleurs et malhonnêtes réalisés par des groupes bien organisés [...] Ces groupes organisés recrutent des filles de 12 à 14 ans en leur promettant qu'au Nord, elles deviendront des artistes [...] Un quart des personnes exerçant la prostitution à Tijuana est d'âge mineur. Comme ces fillettes sont recrutées à l'âge de 11, 12 ou 13 ans, à 18 ans, elles sont déjà « vieilles » aux yeux des proxénètes<sup>3</sup> » et des prostitueurs qui recherchent avant tout de la « chair fraîche ». En moyenne, 8 000 Américains traversent la frontière à Tijuana chaque nuit du week-end. Les *chenchos* ou *sugar-dadies* — des hommes âgés, en provenance du Nord — ont une relation relativement régulière avec un *chirujo* (chirurgien), c'est-à-dire un garçon prostitué.

Au Mozambique, 84 % des filles vivant dans les rues sont prostituées. En Somalie, 90 % des enfants de rue sont prostitués<sup>4</sup>. On estime en Russie, en 2001, qu'il y a 600 000 enfants laissés pour compte devant se débrouiller seuls pour survivre. À Moscou, de 20 à 30 % des

1. Castanha, N., *Hacia la definición de una Norma Modelo sobre Abuso y Explotación Sexual de Niños, Niñas y Adolescentes en las Américas*, Documento de trabajo interno del Instituto Interamericano del Niño, Montevideo, 2001.

2. Chiarotti, Susana, « Traite des femmes en Amérique latine, migrations et droits humains », dans Poulin, Richard (dir.), *op. cit.*, p. 72.

3. Azaola, Elena, « Traite et exploitation sexuelle à la frontière du Mexique et des États-Unis », dans Poulin, Richard (dir.), *op. cit.*, p. 227-228.

4. Hodan, Florence, *Enfants dans le commerce du sexe. États des lieux, état d'urgence*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 43 et p. 47.

enfants des rues sont prostitués. D'autres sources estiment à 100 000 le nombre de personnes prostituées à Moscou et plus de 80 % d'entre elles sont d'âge mineur. En Zambie, 75 % des personnes prostituées ont entre 9 et 19 ans<sup>1</sup>. Au Sénégal, l'île de Gorée s'est « spécialisée dans le tourisme pédophile à l'intention des membres de la *jet set* [...] Tout un symbole: l'esclavage sexuel sur le lieu éponyme de la traite négrière<sup>2</sup> ». Une étude récente de l'Unicef présente la Gambie comme une nouvelle « cible de choix » des pédoprostitueurs. Le pays a reçu près de 100 000 touristes masculins européens.

En Moldavie, 30 % des personnes victimes de la traite à des fins de prostitution sont d'âge mineur. Une jeune Moldave est achetée 150 dollars dans son pays et revendue 5 000 dollars en Italie. En Ukraine, 11 % des enfants en situation de prostitution sont des filles âgées de 12 à 15 ans et 20 % ont 16 ou 17 ans. Selon le ministère de l'Intérieur, en 1998, 400 000 femmes et enfants ont été victimes de la traite à des fins de prostitution pendant la décennie précédente. De son côté, l'OIM estime que 500 000 femmes et enfants de ce pays ont été victimes de la traite vers l'Europe de l'Ouest entre 1991 et 1998<sup>3</sup>.

Selon l'Unicef, des enfants originaires du Togo, du Mali, du Burkina Faso et du Ghana font l'objet d'une traite à destination du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon. Certains enfants se retrouvent au Moyen-Orient et en Europe. Selon, l'OIT, au Nigeria, 4 000 enfants ont été vendus à l'intérieur et à l'extérieur du pays en 1996, et au Bénin, 3 000 de 1995 à 1999. Dans l'État de Sokoto, au Nigeria, des enfants enlevés ont été vendus pour des sommes allant de 50 000 à 100 000 nairas, soit 500 à 1 000 dollars.

En 2003, dans la capitale iraquienne sous occupation militaire américaine, les orphelinats ont été entièrement vidés et des centaines d'enfants ont disparu.

En Afrique, un certain nombre de femmes et de fillettes victimes de la traite à des fins de prostitution sont acheminées vers les pays

1. *Ibid.*, p. 39-40.

2. Girard, P., « Le tourisme sexuel, ce n'est pas de la littérature », *Marianne*, 27 août-2 septembre 2001.

3. Hugues, Donna M., « The "Natasha" trade: The transnational shadow market of trafficking in women », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 2, Spring 2000, p. 625-651.

industrialisés; ainsi les Nigériennes sont prostituées en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et ailleurs. De nombreuses Nigérianes payent des passeurs qui les conduisent au Maroc où elles sont prostituées dans des camps pendant des semaines ou des mois. Puis, elles sont à nouveau soumises à des réseaux de prostitution un peu partout en Europe. Sont-elles vendues par les passeurs aux proxénètes qui les « dressent » au Maroc? Nul ne le sait. Au Maroc, le corps des enfants âgés de 9 à 15 ans est prostitué pour 50 ou 60 dirhams, c'est-à-dire pour moins de cinq euros. La prostitution y a connu un essor rapide: on évalue à 200 000 le nombre de personnes prostituées « locales ».

On estime que le nombre d'enfants engagés dans la prostitution en Afrique du Sud, qui est un important centre économique régional, tourne autour de 28 000 à 38 000, dont la moitié a de 10 à 14 ans et l'autre moitié de 15 à 18 ans. Il y a eu un rajeunissement des fillettes prostituées. Des enfants de huit ans ont été découverts dans des bordels. De nombreuses jeunes filles prostituées dans ce pays ont été victimes de la traite à des fins de prostitution. Elles sont originaires de divers pays de la région: Mozambique, Angola, Zimbabwe, Lesotho, Swaziland, Zambie, Cameroun, Malawi, Rwanda, Sénégal, Kenya, Tanzanie et Ouganda. Selon l'organisation non gouvernementale Molo Songololo, en Afrique du Sud, de nombreuses femmes et fillettes victimes de la traite sont vendues à des fins de prostitution par les syndicats du crime à des proximateurs occidentaux<sup>1</sup>. Le pays est désormais un lieu de destination des touristes proximateurs. Les jeunes femmes et fillettes du Mozambique victimes de la traite à des fins de prostitution vers l'Afrique du Sud sont âgées de 14 à 24 ans. Elles payent les passeurs 500 rands (soit près de 65 euros) pour traverser la frontière à Komatipoort ou à Ponta do Ouro et sont logées pendant une nuit dans des maisons de « transition » où elles seront agressées sexuellement. Les violeurs les « initient » au « travail du sexe ». Une fois à Johannesburg, certaines sont vendues 1 000 rands (soit près de 130 euros) à des bordels. Certaines sont vendues 850 rands comme « épouses » à des travailleurs des mines. Au moins 1 000 Mozambicaines sont victimes, chaque année, de cette traite<sup>2</sup>.

1. Molo Songololo, *The Trafficking of Children for Purposes of Sexual Exploitation: South Africa*, Cape Town, Molo Songololo, 2000, p. 44.

2. IOM, *The Trafficking of Women and Children in the Southern African Region*, op.

Au Kenya, de 10 000 à 30 000 enfants sont prostitués. Dans les rues de Nairobi, des fillettes de sept, huit ou neuf ans proposent leurs « services sexuels » contre quelques dollars.

Au Malawi, des femmes et des enfants sont recrutés par des « femmes d'affaires » pour, prétendument, un emploi ou des études en Europe. À l'occasion, les familles des victimes reçoivent une petite somme d'argent. À leur arrivée aux Pays-Bas, les victimes sont vendues à une mère maqurelle nigériane pour 10 000 dollars américains. Elles doivent rembourser une « dette » de 40 000 dollars. Certaines sont revendues à d'autres « madames » de Belgique, d'Allemagne ou d'Italie ou louées à des bordels néerlandais. Les « femmes d'affaires » du Malawi vendent également des femmes et des enfants aux bordels de Johannesburg (Afrique du Sud). Aussi bien des filles que des garçons sont recrutés par des touristes proximateurs allemands, néerlandais et britanniques dans les lieux de villégiature (Nkhata Bay, Nkhotakota, Salima, Monkey Bay et Mangochi) et conduits en Europe où ils deviennent les esclaves sexuels de leurs « recruteurs » ou sont vendus à des réseaux de prostitution enfantine. Dans ce dernier cas, les jeunes tournent dans des vidéos pornographiques, rendues disponibles sur le Web, avec force détails, modalités de contact incluses<sup>1</sup>.

La traite d'enfants à des fins de prostitution dans les Amériques et les Caraïbes est motivée principalement par l'activité touristique et est destinée aux stations balnéaires. Du fait de sa position géographique, le Mexique est un important pays de transit. Les enfants originaires d'Amérique centrale, de Chine et d'Europe orientale ont transité par le Mexique pour alimenter les réseaux de prostitution des États-Unis, du Canada et du Japon. Les stations touristiques du Mexique connaissent également une forte incidence de personnes prostituées victimes de la traite interrégionale et internationale.

Selon l'OIM, près de 50 000 femmes originaires de la République dominicaine ont été victimes de la traite à des fins de prostitution, dont un nombre important de mineures. Selon l'Unicef, 25 000 enfants, dont 63 % sont des filles, sont prostitués dans l'île. Parmi les filles et les garçons prostitués, 30 % auraient de 12 à 15 ans. Chaque année, deux millions de touristes débarquent dans l'île, quelque 96 %

cit., p. 1.

1. *Ibid.*, p. 2.

d'entre eux sont des hommes en provenance d'Allemagne et d'Amérique du Nord.

Plusieurs sources estiment de 500 000 à deux millions le nombre d'enfants prostitués au Brésil. La prostitution infantile y est devenue une véritable industrie<sup>1</sup>. En 1999, quelque 35 000 Colombiennes âgées de 16 à 23 ans ont été victimes de la traite à des fins de prostitution et envoyées surtout en Europe et en Asie. En Amérique centrale, au Honduras et au Costa Rica, on a assisté à une explosion du tourisme sexuel qui affiche aujourd'hui les traits d'une industrie en pleine croissance. Au Guatemala, 2 000 à 5 000 enfants sont prostitués. À Escuintla, une région industrielle du Guatemala, des jeunes filles salvadoriennes, victimes de la traite, sont en bordel. En République dominicaine, dans les seules stations balnéaires de Boca Chica et de Puerto Plata, il y a quelque 3 000 enfants prostitués. La banalisation du sexe « exotique » avec des Dominicaines, qui seraient naturellement portées sur « la chose », est généralisée. Dans un article paru en juin 2000 dans *L'Écho des savanes*, avec force photos de filles en string, la République dominicaine est décrite comme un paradis sexuel sous les cocotiers : « 24 heures sur 24, les Dominicain(e)s ondulent et roulent des hanches et des fesses [...] Souvent drôles, toujours sympa, [...] les Dominicaines sont extra ! » Quoi de plus normal, dans de telles conditions, pour un touriste, que de se payer un petit extra...

La Russie, l'Ukraine et la Lituanie sont des pays « pourvoyeurs » de la traite de jeunes femmes et de fillettes destinées à la prostitution partout en Europe de l'Est et de l'Ouest. De nombreuses jeunes femmes d'origine russe ont été prostituées en Amérique du Nord et en Asie du Nord, mais également en Asie du Sud-Est. La Turquie est à la fois un pays de destination et de transit de la traite de jeunes femmes originaires de Roumanie, de Russie, d'Ukraine, de Moldavie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan. Enfin, la Georgie et le Kazakhstan sont également des pays pourvoyeurs pour la prostitution de jeunes filles en Turquie, en Grèce, en Israël, en Corée du Sud, aux Émirats arabes unis et en Europe occidentale.

En Europe occidentale, surtout depuis la légalisation de la prostitution dans plusieurs pays, l'industrie de la prostitution a explosé. Cela a créé un marché qui se nourrit de la traite de femmes et de filles

1. Monestier, Martin, *Les enfants esclaves*, Paris, le cherche-midi éditeur, 1998.

originaires du monde entier. Il existe une traite interrégionale allant de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest : proies des trafiquants, de nombreuses jeunes femmes et des adolescentes quittent clandestinement la Bulgarie, la Roumanie, l'Ukraine, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et les Balkans pour se rendre en Europe occidentale. L'Italie est un pays de destination et de transit pour les jeunes femmes et filles venant de l'Albanie, de la Communauté des États indépendants, de la Chine, du Nigeria et de l'Amérique du Sud ; près de 80 % ont moins de 20 ans et la tranche d'âge la plus importante est celle des 14-18 ans<sup>1</sup>. Aux Pays-Bas, le Dutch Institute of Socio-Sexuel Research, estime que 28 % des enfants prostitués sont d'origine étrangère ; 72 % des enfants prostitués sont donc du pays.

La traite internationale à des fins de prostitution prend de l'ampleur également en Asie du Sud-Est. En 2000, l'OIM estime que de 200 000 à 250 000 femmes et enfants d'Asie du Sud-Est sont victimes de la traite transfrontalière chaque année. Les femmes et les fillettes originaires du Myanmar, du Laos, du Vietnam et du Cambodge alimentent les marchés prostitutionnels de Thaïlande, de Chine, de Taïwan, de Malaisie, de Singapour et du Japon. La traite interne des régions rurales vers les villes à des fins de prostitution est également un problème important, notamment au Cambodge, en Indonésie et au Vietnam. En Thaïlande seulement, on estime que 30 % des personnes prostituées victimes de la traite interrégionale ont moins de 18 ans et 75 % ont été prostituées dans leur pays d'origine ou ailleurs avant d'avoir 18 ans. Au total, entre 1990 et 1997, environ 80 000 femmes et enfants originaires de la région du Mékong ou appartenant aux ethnies vivant le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar auraient été recrutés par l'industrie de la prostitution en Thaïlande. Dans ce dernier pays, 200 000 à 400 000 enfants sont prostitués, certains estiment même à 600 000 le nombre d'enfants prostitués. Des villages entiers du nord sont dépeuplés de fillettes vendues aux trafiquants pour être prostituées dans le sud du pays.

Une étude de l'Université des Philippines réalisée en 1997 évalue à 100 000 le nombre d'enfants prostitués dans le pays. Quelque 300 000 Japonais, chaque année, font de cet archipel leur destination

1. Ministry of Foreign Affairs, *Trafficking in Women and Children in Asia and Europe, a Background Presentation of the Problem and the Initiatives Taken*, Stockholm, Government of Sweden, 2001.

touristique. Selon l'ONU et l'Unicef, à Taïwan, la prostitution affecte 100 000 enfants, la plupart étant âgés de 12 à 16 ans. Le gouvernement de son côté estimait, en 1999, à 30 000 le nombre d'enfants prostitués. Au Sri Lanka, qui est une destination prisée des prostitués internationaux d'enfants, le gouvernement estimait, en 2004, à 30 000 le nombre d'enfants prostitués dans l'île.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont des destinations pour des femmes et des fillettes originaires de diverses régions, poussées par la forte demande de l'industrie du sexe et les grandes disparités économiques qui font des États du Golfe en particulier un marché rentable pour les trafiquants et les proxénètes.

La Chine est aussi un lieu d'attraction pour les touristes sexuels en Asie et les demandes intérieures et internationales pour la prostitution ont considérablement augmenté. On estime que, de 1991 à 1995, 1,5 million de personnes prostituées et de clients proxénètes ont été arrêtés en Chine. En 2003, un scandale a éclaté à Zhuhai, dans la province de Guangdong. Il impliquait environ 200 employés masculins d'une entreprise japonaise qui avaient loué les services de 300 jeunes femmes prostituées à l'occasion d'une « retraite » de trois jours offerte par l'entreprise. En 2000, selon l'Unicef, il y avait de 250 000 à 500 000 enfants prostitués dans le pays. En 1994, le *Quotidien du peuple* de Beijing estimait à plus d'un million les femmes prostituées au service des visiteurs et des hommes d'affaires de Taïwan et de Hong Kong.

### *Les perdants de la mondialisation*

Les enfants sont, avec les femmes, parmi les grands perdants de la mondialisation néolibérale et de la croissance corrélative des industries du sexe à l'échelle planétaire. Chaque année des millions de femmes et d'enfants tombent dans les rets des industries du sexe. Les besoins croissants de filles et de garçons pour les industries du sexe sont l'une des raisons de la traite internationale d'êtres humains. La féminisation des migrations internationales est en partie due à la croissance des industries du sexe. La mondialisation néolibérale se traduit également par la féminisation de la pauvreté : sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté dite absolue, 70 % sont des femmes.

Le troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, qui a eu lieu en juillet 2005 à Ljubljana, en Slovénie, estime

à plus d'un million le nombre de mineurs qui entrent, chaque année, dans la prostitution. Malgré plusieurs campagnes internationales et des lois plus sévères, le nombre de touristes sexuels — les proxénètes internationaux —, qui violent des enfants, est en hausse.

Dans l'économie mondiale capitaliste actuelle, la prostitution a connu une croissance rapide et importante. En fait, la mondialisation et l'industrialisation du commerce du sexe sont deux phénomènes étroitement imbriqués. La prostitution a pris un caractère de masse et a essaimé dans le monde entier. La pornographie est largement répandue dans les sociétés. Les chiffres donnent le tournis. Les gains de ces industries sont colossaux. Au début des années 2000, on estimait que la prostitution engendrait des revenus de 60 milliards d'euros et la pornographie de 52 milliards d'euros<sup>1</sup> ; le chiffre d'affaires des agences de tourisme sexuel œuvrant à partir du Web seulement était évalué à un milliard d'euros par année ; les profits de la traite à des fins de prostitution étaient estimés entre 7,8 et 13,5 milliards d'euros par an<sup>2</sup>.

Malgré leur ampleur, ces données sont pourtant largement inférieures à la réalité, ce que de nouvelles études mettent en évidence. En 2005, la prostitution engendre des revenus d'au moins 1 000 milliards de dollars américains, soit l'équivalent de la vente des armes à l'échelle mondiale. La traite des êtres humains produit des revenus de 60 à 95 milliards de dollars.

### *Une nouvelle estimation des revenus de la prostitution*

Une étude récente publiée par l'OIT estime que le seul secteur de la « prostitution forcée<sup>3</sup> » génère des profits de 33,9 milliards de dollars américains au niveau mondial. Ce secteur est censé exploiter la prostitution « forcée » d'environ 1,7 million de femmes à l'échelle internationale, dont 229 000 en Europe, 149 500 dans les « pays en transition »

1. Dusch, Sabine, *Le trafic d'êtres humains*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 101 et 109.

2. Konrad, Helga, *Trafficking in Human Beings. The Ugly Face of Europe*, [en ligne], European Conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings, Global Challenge for the 21st Century, 18-20 September 2002, [site visité le 22 mars 2004], <http://www.belgium.iom.int/STOPConference/Conference%20Papers/11.%20Konrad%20%20Paper%20EC-IOM%20STOP%20Conf.doc>

3. Je discute plus loin de la validité opérationnelle de concepts comme prostitution « forcée » ou « volontaire ». Ce qui m'intéresse ici, c'est l'ampleur des revenus engendrés par le système mondial de la prostitution.

(ex-bloc soviétique), 1 119 000 en Asie, 116 500 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 56 500 en Afrique subsaharienne et 25 000 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Près de la moitié des profits, soit 15,4 milliards de dollars américains, est réalisée dans les pays capitalistes industrialisés. Le reste se décompose ainsi : 11,2 milliards en Asie, 3,5 milliards dans les pays de l'ancien bloc soviétique, 2,1 milliards en Amérique latine, 1,1 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et 500 millions de dollars américains en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>.

La traite à des fins de « prostitution forcée » rapporte de son côté des profits annuels de 27,8 milliards de dollars. Près de la moitié des profits, soit 13,3 milliards de dollars, sont obtenus par la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution entre les pays industrialisés et des pays moins industrialisés vers ceux du centre du capitalisme mondial. Dans les pays capitalistes dominants, elle concerne environ 198 000 personnes, c'est-à-dire moins de 40 % des victimes de la traite à des fins de prostitution. La traite à des fins de « prostitution forcée » rapporte 9,5 milliards de dollars (953 000 personnes) en Asie, 3,2 milliards dans les pays de l'ancien bloc soviétique (140 000 personnes), un milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (près de 23 000 personnes), 600 millions en Amérique latine et les Caraïbes (un peu plus de 31 000 personnes) et 100 millions dans l'Afrique subsaharienne (près de 12 000 personnes)<sup>2</sup>.

Sur la base des évaluations de la recherche de Patrick Belser pour l'OIT, qui estime les profits de la « prostitution forcée » à 70 % des revenus (les gains des proxénètes) — il n'y a aucune industrie traditionnelle qui offre de tels rendements —, on peut évaluer à 42,7 milliards de dollars américains le chiffre d'affaires par année de la prostitution « forcée ».

Toutes ces estimations sont sujettes à caution dans la mesure où nombre d'informations de première main sont difficiles à obtenir. Néanmoins, les évaluations de Belser, qu'il qualifie lui-même de conservatrices, sont élaborées à partir de plusieurs sources et modulées selon les régions : le prix d'une passe est variable selon le pays, tout comme l'est le « prix d'achat et de vente » d'une femme ou d'un

1. Belser, Patrick, *Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits*, Geneva, ILO, Working Paper, March 2005, p. 14-15.

2. *Ibid.*, p. 15.

enfant proie de la traite. Elles sont modulées également par un nombre minimum de passes par mois. Elles nous donnent un aperçu minimal de la réalité des gains de l'industrie de la prostitution « forcée » et de la traite à des fins de prostitution « forcée ».

En Allemagne, selon les autorités gouvernementales, il y a 400 000 personnes prostituées. On estime le nombre de personnes prostituées aux États-Unis à un million, en Inde, et en Thaïlande, à plusieurs millions. Dans certains pays, comme l'Ukraine et la Moldavie, des cohortes entières de femmes ont été victimes de la traite et prostituées à l'étranger. En Corée, le cinquième des femmes du pays âgées de 16 à 29 ans a été prostitué, ce qui touche de 1,2 à 1,5 million de femmes. Au début du millénaire, à l'échelle du monde, le nombre de personnes prostituées était estimé à 42 millions de personnes. En 2006, le nombre de personnes prostituées est évalué à 60 millions de personnes.

À la fin des années 90, le FUNAP dénombrait des millions d'enfants « exploités sexuellement ». La Société européenne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent évalue à 10 millions le nombre d'enfants mis sur le marché de la prostitution dans le monde ; cette évaluation est corroborée par d'autres sources. Si 65 % des enfants des rues d'Amérique latine sont prostitués<sup>1</sup> et que les estimations du nombre d'enfants des rues, pour ce seul continent, se situent dans une fourchette comprise entre 40 et 50 millions, on peut conclure sans risque de se tromper que les évaluations internationales selon lesquelles il y a 10 millions d'enfants prostitués sont, sans doute, bien en-dessous de la réalité. Rappelons également qu'au cours de la décennie 90, 33 millions de femmes et d'enfants ont été victimes d'une traite à des fins de prostitution dans la seule région de l'Asie du Sud-Est<sup>2</sup>. Soulignons également, qu'au Japon, les revenus du seul secteur non officiel de l'industrie du sexe, en rapide croissance, sont estimés, en 2003, à 83 milliards de dollars par année. En 1998, selon une étude de l'OIT, les revenus du tourisme sexuel en Thaïlande tournaient autour de 33 à 44 milliards de dollars par année. Évidemment, l'estimation des revenus de la prostitution à l'échelle mondiale à 60 milliards d'euros est une

1. Castanha, N., *op. cit.*

2. À titre de comparaison dans l'inhumanité, la traite des esclaves de l'Afrique vers les Amériques a affecté de 12 à 15 millions d'êtres humains pendant les quatre siècles de son existence. Eltis, David, *Economic Growth and the Ending of the Transatlantic Slave Trade*, New York, Oxford University Press, 1987.

sous-estimation de l'ampleur de cette industrie<sup>1</sup>. Elle est même inférieure aux revenus du seul secteur non officiel de l'industrie d'un seul pays, le Japon.

Si on accepte les estimations de l'étude publiée par l'OIT, qui sont somme toute assez plausibles, et qu'on les reporte sur l'ensemble de la prostitution mondiale, qu'elle soit légale ou non, «forcée» ou «consentie», alors le chiffre d'affaires annuel de cette industrie est d'au moins 1 000 milliards de dollars américains. À titre de comparaison, le marché mondial du médicament atteint, en 2005, 600 milliards de dollars américains et celui des produits cosmétiques, 300 milliards de dollars.

L'industrie de la prostitution est donc l'une des principales industries du monde capitaliste, surtout dans les pays capitalistes dominants, en Asie et, de plus en plus, dans l'ancien bloc soviétique. Il est peu probable que mon évaluation des revenus mondiaux de la prostitution surévalue les gains de cette industrie dans la mesure où elle repose sur les estimations minimales et prudentes de l'étude publiée par l'OIT. Elle nous donne un aperçu approximatif plus réaliste que les précédentes estimations de l'ampleur des enjeux, qui étaient nettement en deçà de la réalité.

La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution, qu'elle soit légale ou non, «forcée» ou non, engendre, de son côté, des profits annuels de 60 à 94,5 milliards de dollars américains pour les trafiquants.

Des revenus et des profits aussi élevés sont un facteur qui explique l'engagement croissant du crime organisé dans la traite à des fins de prostitution. Les hauts retours sur des «investissements» très bas et des risques relativement faibles engendrent également un développement de réseaux informels de criminels «amateurs» dans la traite<sup>2</sup>.

25

Peu de formes d'assujettissement sont aussi destructives et dégradantes que celles qui sont mises en œuvre dans les industries du sexe.

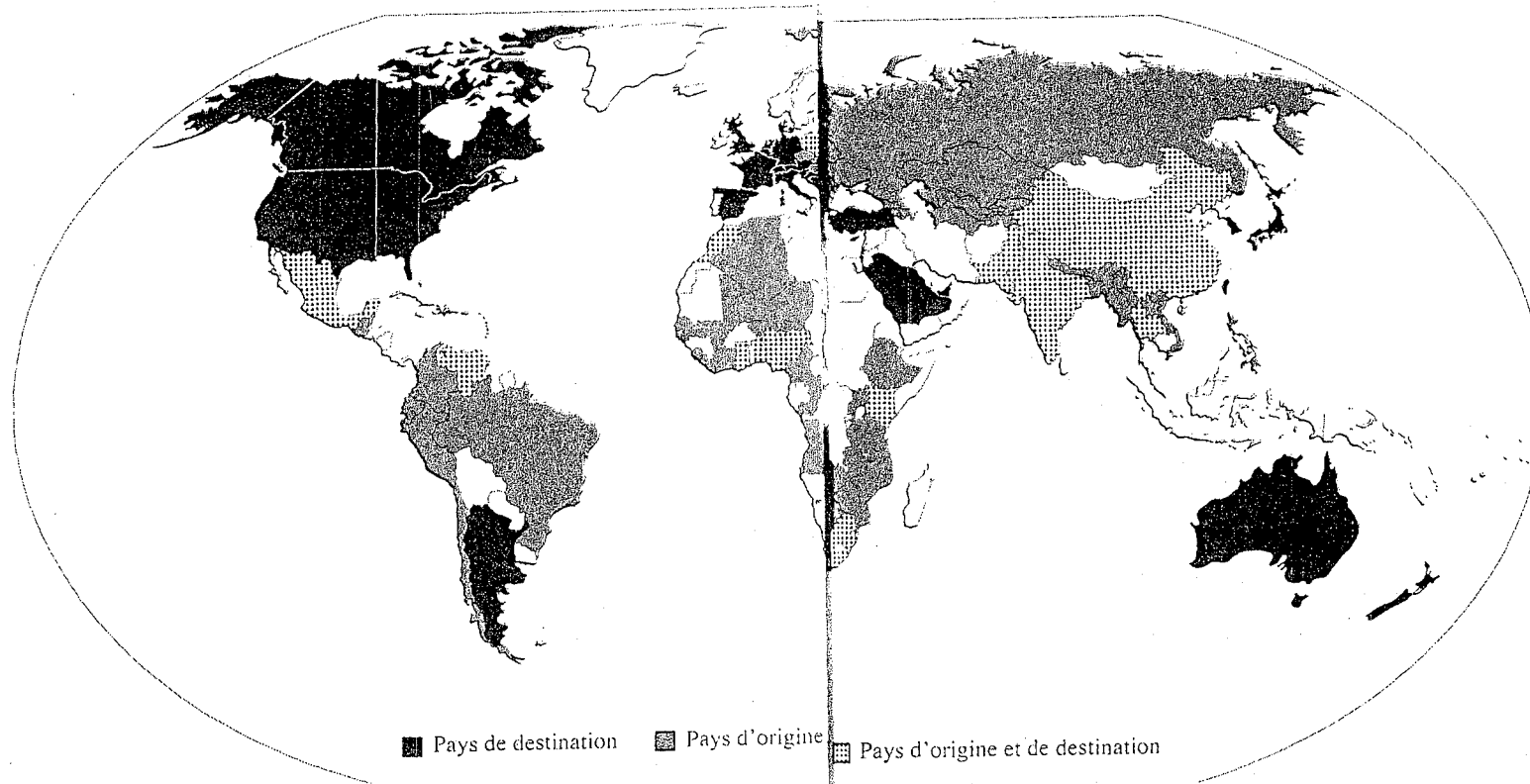
1. J'avais repris cette estimation dans *La mondialisation des industries du sexe*, op. cit.

2. Petit, Juan Miguel, *Report of the Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*, Commission on Human Rights, Rights of the Child, E/CN.4/2006/67, 12 January 2006.

Les effets sur la santé psychologique et physique des personnes qui y sont exploitées sont importants et dévastateurs. Les taux de mortalité sont élevés — les personnes prostituées au Canada connaissent un taux de mortalité 40 fois supérieur à la moyenne nationale et risquent 20 fois plus l'assassinat. Les suicides ou tentatives de suicide sont nombreux, plus nombreux que dans toute autre catégorie sociale. Les automutilations, les symptômes d'un état de stress post-traumatique, les infections transmises sexuellement, l'assuétude à l'alcool ou aux drogues, etc., sont particulièrement importants. Il y a d'autres effets que l'on passe souvent sous silence : parties génitales déchirées, mutilations dues à la chirurgie plastique, infections de toute nature (notamment des cystites), etc. Et, il y a surtout ces enfances perdues et dévastées pour le plaisir sexuel d'autrui, pour le plaisir des hommes.

Au carrefour de la violence sexuelle et de la déshumanisation, ces enfances sont soumises aux règles de l'échange sur les marchés du sexe pour l'obtention d'un maximum de profit.

La traite des femmes et des enfants  
à des fins de prostitution,  
selon les pays de destination et d'origine



N'ont été retenus que les pays où la traite est importante ou d'importance moyenne. La corrélation entre un pays de destination et l'existence dans ce pays d'une industrie développée de la prostitution est, en général, étroite.



## CHAPITRE II

### Des lupanars antiques à l'organisation contemporaine de la prostitution des enfants

PLUSIEURS SOCIÉTÉS ET CIVILISATIONS ont activement encouragé la prostitution d'enfants pour le plaisir sexuel des hommes. Dans l'ancienne Égypte, les plus belles fillettes issues des classes dirigeantes de la société étaient prostituées jusqu'à leurs premières menstruations dans le cadre de pratiques religieuses<sup>1</sup>. En Inde, des fillettes étaient encore vendues par leurs parents à des temples qui exploitent leur prostitution. Pendant des siècles, la Perse a été connue pour la prostitution en maisons closes de jeunes garçons. Dans la Grèce antique, « la prostitution infantine est parfaitement admise lorsque les enfants ne sont pas de naissance libre<sup>2</sup> ». La Rome de l'époque impériale comptait 35 000 personnes prostituées officielles et 46 lupanars légaux. Les lupanars étaient souvent mixtes, les éphèbes — c'est-à-dire les jeunes garçons arrivés à l'âge de la puberté — y étant parfois plus nombreux que les filles<sup>3</sup>.

#### *Urbanisation et prostitution*

Déjà dans l'Antiquité, à Athènes comme plus tard à Rome, le commerce du corps est réglementé et les cités connaissent une traite importante des femmes et des enfants à des fins de prostitution. Les métèques, c'est-à-dire les étrangers non citoyens des villes, sont vendus sur les marchés : esclaves, prises de guerre, victimes de la piraterie. Les

1. Benjamin, Henry et R. E. L. Masters, *Prostitution and Morality*, New York, Julian Press, 1964, p. 161.

2. Salles, Catherine, *Les bas-fonds de l'Antiquité*, Paris, Petite bibliothèque Payot et Rivages, 2004, p. 61.

3. Chaleil, Max, *Le corps prostitué. Le sexe dévorant*, Paris, Galilée, 1981, p. 60-61.

jeunes enfants, les adolescents ou les jeunes filles, fort recherchés sur les marchés d'esclaves, sont les proies favorites des bandes armées de pirates qui écumant les côtes de la Méditerranée. Toutes ces jeunes victimes sont promises à la prostitution<sup>1</sup>. Les enfants abandonnés sont également voués à l'esclavage. La prostitution d'un enfant procure un bénéfice immédiat à son maître qui n'a pas à « investir » dans un long et donc onéreux apprentissage. Les entremetteurs en Grèce sont presque toujours des femmes, tandis que les hommes sont les tenanciers des lupanars. Ces femmes proxénètes « n'ont souvent pas d'autre possibilité pour vivre et leur seule richesse est la jeunesse de leur propre fille [...] Une enfant, dont la famille n'appartient pas au corps des citoyens et ne possède pas de fortune, est dans bien des cas sacrifiée pour permettre aux siens de se nourrir<sup>2</sup> ».

À Athènes, Solon (640-558 avant J.-C.) crée les *dicterions*, les lupanars d'État. Une équipe d'employés dirigée par un tenancier (*pornothropos*) s'occupe de la surveillance du bordel et du renouvellement de la « marchandise ». Les bénéficiaires vont à l'État, via une taxe, le *pornikon*. Les pensionnaires des lupanars, qui appartiennent au monde des esclaves, et qui sont donc soumis aux lois régissant l'esclavage, peuvent être aussi bien des hommes que des femmes, mais s'avèrent plutôt des garçons et des fillettes. Les personnes prostituées dans les lupanars publics sont interdites de sortie avant le coucher du soleil et doivent arborer un signe distinctif. Cet usage sera repris par la Rome impériale et l'Europe médiévale.

Les femmes et fillettes des maisons publiques sont désignées par le terme *pornè*, ce qui signifie étymologiquement « vendue » ou « à vendre ». Le mot *pornè* ne fait pas tant référence à leur prostitution, mais plutôt au fait qu'elles ont été vendues et achetées, en grande majorité, sur un marché d'esclaves. Comme dans tout marché segmenté, des parts de ce marché s'adressent aux nantis et aux gens de pouvoir, tandis que d'autres visent les bourses plus modestes. Au-dessus des femmes et fillettes prostituées dans les lupanars d'État, les *dicteriades*, on trouve les *auletrides* et, au-dessus de ces dernières, les hétaires, ou « compagnes », c'est-à-dire les prostituées de luxe, dont certaines ont été affranchies par leurs maîtres après avoir été leurs esclaves sexuelles.

1. Salles, *op. cit.*, p. 51

2. *Ibid.*, p. 58-59.

Ces dernières sont louées pour une durée plus ou moins longue. Elles peuvent être des fillettes très jeunes. Les hétaires achetaient de jeunes esclaves et élevaient des fillettes pour alimenter les bordels : les fillettes étaient des ressources utiles « pour renouveler les stocks futurs ». La fillette née d'une hétaire « avait sa voie non seulement tracée d'avance, mais par sa présence elle assurait sa mère d'être entourée de soins dans sa vieillesse<sup>1</sup> ».

L'homme grec peut vendre comme esclave la femme adultère. L'État reconnaît aux hommes comme un droit naturel une pratique, l'adultère, qui, pour les femmes, est tenue pour méprisable et criminelle. Démosthène expose en termes aussi brefs que précis ce qu'est la vie sexuelle idéale des hommes d'Athènes : « Nous épousons la femme pour avoir des enfants légitimes et une fidèle gardienne de la maison ; nous avons des compagnes de lit pour nous servir et nous donner les soins quotidiens ; nous avons les hétaires pour les jouissances de l'amour. »

Dans la Grèce antique, la femme libre ne vaut guère plus que l'esclave.

À Rome, en 180 avant J.-C., Marcus crée la *licencia stupri*, le permis du stupre, une carte que doit avoir sur elle la personne prostituée. Dans les faits, c'est l'esclavage sexuel : les personnes prostituées sont livrées au *leno*, le gérant proxénète du lupanar qui encaisse l'argent de la passe. La personne prostituée est ainsi maquée à vie. D'après le droit romain, l'homme est propriétaire de la femme qui, devant la loi, n'a pas de volonté propre. Comme en Grèce, la prostitution passe à peu près obligatoirement par l'esclavage, et les enfants en sont ses premières victimes<sup>2</sup>.

Différents types de prostitution existaient à Rome — *meretrices*, *noctiluae*, *lupas*, *diobolatrices*, *famosae*, *postibulae*, *casaritae*, *dorides*, *ambulatrices*, *prosedae*, *busturiae*, etc. Elles s'adressaient qui à la plèbe qui aux élites de la société. Les personnes prostituées étaient originaires de toutes les provinces de l'Empire. Certaines provinces étaient reconnues pour leurs spécialités. La ville de Massilia (Marseille), par exemple, était renommée pour l'éducation des garçons voués à la pratique de la fellation.

1. Héritier, Françoise, *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 291.

2. Salles, *op. cit.*, p. 194.

Historiquement, il existe une étroite relation entre le développement de l'esclavage et celui de la prostitution des femmes et des enfants et le statut très inférieur des femmes « libres ». Le sexe tarifé et l'esclavage sont des « partenaires naturels dans un monde forgé par l'homme<sup>1</sup> ».

### *La prostitution sacrée*

Si les premières formes de prostitution ont adopté un caractère religieux, c'est notamment parce que les premiers marchés ont été érigés sur le parvis des temples et que ces derniers servaient également de greniers à céréales. Lieux de commerce, ils ont été des endroits privilégiés des premières formes de marchandisation sexuelle des femmes et des enfants, de la soumission de leur sexe au plaisir d'autrui, en même temps qu'ils ont vu le développement des marchés d'esclaves. De plus, les temples achetaient des esclaves dans le dessein de les prostituer<sup>2</sup>.

Le clergé des lieux de culte a été le premier proxénète connu de l'histoire.

La prostitution apparaît sous des formes sacrées dans des civilisations qui s'urbanisent et qui connaissent une division croissante et complexe du travail. Cette division du travail repose sur une différenciation sociale, de laquelle émergent puis se consolident les classes sociales. La prostitution sacrée est sans doute née en Chaldée puis a gagné la Mésopotamie, le Moyen-Orient, la Perse et la Syrie. De là, les commerçants phéniciens l'ont répandue dans le bassin méditerranéen. C'est dans le célèbre poème assyrien de *Gilgamesh*, vers 2000 avant J.-C., que figure pour la première fois la mention dans l'histoire de la prostitution (sacrée).

Selon Hérodote, au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la prostitution sacrée fonctionnait comme suit : toute femme était obligée, au moins une fois dans sa vie, de se rendre au temple de Mylitta pour s'offrir à un inconnu venu au marché en échange d'une somme d'argent qui servait à grossir le trésor du temple. « Quelque modique que soit la somme, il n'éprouvera point de refus, la loi le défend ; car cet argent devient sacré. Elle suit le premier qui lui jette de l'argent, et il ne lui est pas permis de repousser personne. Celles qui ont en partage une taille élégante et de la beauté ne font pas un long séjour dans le temple ; mais les laides y restent

1. Brown, L., *Sex Slaves: The Trafficking of Women in Asia*, London, Virago Press, 2000, p. 255.

2. Camby, Philippe, *L'érotisme et le sacré*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 31.

davantage, parce qu'elles ne peuvent satisfaire à la loi : il y en a même qui y demeurent trois ou quatre ans<sup>1</sup>. » Dans certaines régions — Lydie, Arménie, Thèbes en Égypte —, les jeunes filles vierges consacrées à la divinité sont prostituées jusqu'à leur mariage. Ailleurs, les hiérodules, ou courtisanes sacrées, sont prostituées toute leur vie dans l'enceinte du temple auquel reviennent les revenus de leur prostitution. Les prêtresses de Corinthe, cité où des milliers de femmes sont voués à la déesse de l'Amour, sont à la fois esclaves et prostituées.

Dès le Code d'Hammourabi (Babylone), vers 1700 avant J.-C., les droits des femmes ont été restreints en même temps que les prostituées sacrées ont été désignées femmes publiques. Le phénomène de la prostitution, y compris de la prostitution sacrée, est concomitant à celui de la dégradation du statut des femmes dans les sociétés<sup>2</sup>. À cet effet, les exemples historiques pullulent<sup>3</sup>. Ainsi, selon l'historienne des *Bas-fonds de l'Antiquité*, Catherine Salles, le règlement de la prostitution par Solon « témoigne du dédain général que suscite le sexe féminin<sup>4</sup> ».

1. Hérodote, *Histoires*, trad. du grec par Larcher, livre premier, Paris, Charpentier, 1850 ; publié en ligne sur le site de Clio, <http://temacle.org/bloodwolf/historiens/herodote/clio.htm>

2. Dans *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* (Paris, Éditions sociales, 1972), Engels défend la thèse selon laquelle la prostitution apparaît avec la disparition progressive d'une certaine liberté sexuelle et au moment de l'assujettissement des femmes comme sexe. Cette analyse sera reprise par de nombreux auteurs. Selon cette optique, dans les sociétés matrilineaires, les femmes occupaient souvent une place égale à celle des hommes, malgré une division sexuelle rudimentaire du travail (qui sera néanmoins lourde de conséquences lors du passage à la société patrilineaire). Bronislaw Manilowski et Margaret Mead ont décrit de tels systèmes en Mélanésie. Ils étaient également en œuvre dans les sociétés indiennes du nord-est de l'Amérique du Nord. Le passage d'une société de « droit maternel » à une société où règne le « droit paternel » a coïncidé avec la structuration en classes sociales des sociétés et l'assujettissement du sexe féminin aux hommes. Ses premières formes ont été l'esclavage. Cette transformation sociale, qui a complètement bouleversé les sociétés, a entraîné un chamboulement tout aussi important de la hiérarchie dans les lieux : les dieux ont commencé à avoir préséance sur les déesses, puis avec la consolidation du patriarcat, les déesses ont disparu au profit d'un dieu masculin unique.

3. Voir, entre autres, Costes-Pépliski, Martine, *Nature, culture, guerre et prostitution. Le sacrifice institutionnalisé du corps*, Paris, L'Harmattan, 2001.

4. Salles, *op. cit.*, p. 24.

### *L'enfermement*

Historiquement, le christianisme a apporté un concours actif à la prostitution des femmes. Saint Augustin, le plus illustre défenseur du christianisme, tout en prêchant l'ascétisme, affirme : « Supprime les prostituées, les passions bouleverseront le monde; donne-leur le rang de femmes honnêtes, l'infamie et le déshonneur flétriront l'univers. » Les femmes prostituées sont « un mal nécessaire » au maintien de l'ordre public. La chasteté des femmes « honnêtes » est exigée, les écarts des hommes sont tolérés et l'existence de femmes et de fillettes retranchées du monde, considérées comme indispensables à l'assouvissement masculin garant de l'ordre social est acceptée. Les femmes et fillettes prostituées sont notamment « responsables » de la pureté des femmes, « honnêtes ».

À l'époque féodale, le christianisme est la religion d'État en Europe. La royauté est d'autorité divine et tout serf, artisan, marchand ou vassal qui conteste l'autorité du roi s'oppose à Dieu lui-même. La femme, selon cette idéologie religieuse, est l'impure, la corruptrice, qui a apporté le péché sur la terre et perdu l'homme. Paul écrit aux Éphésiens : « L'homme est le maître de la femme comme le Christ est le chef de l'Église. » En conséquence, selon cet apôtre, « il ne faut pas permettre à la femme d'acquérir de l'éducation ou de s'instruire; qu'elle obéisse, qu'elle serve et se taise ». Le concile de Mâcon, au VI<sup>e</sup> siècle, discute la question de savoir si la femme a une âme ou non et si elle est un être humain; ce n'est qu'à une faible majorité qu'on tranche affirmativement.

Au Moyen Âge, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les villes d'Europe connaissent un développement important, la prostitution également. À Paris, à l'époque de Louis IX, qui sera canonisé, les personnes prostituées sont tolérées dans plusieurs rues « chaudes ». Une ordonnance promulguée par Louis VIII et non abrogée par Louis IX régit la prostitution, dans laquelle est édictée cette loi : « Toute femme faisant métier de putanisme devra porter ceinture dorée pour que les gardes la reconnaissent<sup>1</sup>. » Leur condition est similaire à celle des Juifs désignés par le port obligatoire d'un signe distinctif, la rouelle, et à celle des lépreux qui doivent agiter une crécelle lorsqu'ils se déplacent sur la voie publique. La rouelle sera de nouveau imposée par les nazis aux

1. Chaleil, *Le corps prostitué*, op. cit., p. 93.

Juifs en Europe. Dans les pays germaniques, au Moyen Âge, les Juifs sont obligés de porter un chapeau de forme conique.

En fait, le règne de Louis IX est marqué à la fois par des tentatives de prohibition — des ordonnances en 1254, 1256 et 1259 donnent l'ordre de chasser du royaume les femmes « folles de leur corps et autres fillettes communes » —, ou par la tolérance et le refoulement des rues « honnêtes ». En 1259, lorsque le roi veut expulser les « filles publiques » des villes du royaume, l'Église s'y oppose sous prétexte que « le désordre s'installerait partout du fait de la passion des hommes ». Après avoir interdit la prostitution, Louis IX révoque l'édit prohibitionniste et adopte un décret qui autorise à nouveau la prostitution à la condition que certaines règles soient suivies, entre autres, que les « ribaudes » soient contenues dans certains quartiers.

L'enfermement des « femmes débauchées » dans des bordels, nommés *prostibuli publici* dans les cités du sud-est de la France — ils portent également les noms de « bon hostel », « maison lupanarde », « maison des fillettes », « château gaillard », « maison commune » —, sera rapidement un souci des pouvoirs publics (Avignon en 1347 et Paris en 1373). Les personnes prostituées doivent alors gagner les bourdeaux (à l'origine « bords d'eau », ce qui donnera avec le temps « bordels »), où les Juifs seront interdits de fréquentation (selon un règlement édicté par la reine Jeanne de Valois). Parallèlement au bordel public, coexistent les étuves, les bains publics, qui sont « le centre d'une prostitution permanente<sup>1</sup> ». Dans les pays germaniques sont instaurées des « maisons de femmes ». Il est souvent interdit aux femmes prostituées de se tenir dans les rues et autres endroits publics; elles sont ramenées d'autorité dans les lupanars. À Wurzburg, le renancier d'une maison publique prête devant le magistrat de la cité le serment d'être « fidèle et dévoué à la ville et de lui procurer des femmes ». On met des filles prostituées à la disposition des étrangers de distinction, aux frais de la ville.

Dans chaque cité française, des officiers municipaux ou royaux sont chargés de faire respecter les règlements sur la prostitution, d'enregistrer les filles et de leur faire payer une taxe<sup>2</sup>. Le proxénétisme y est affaire publique : ce sont les notables qui gèrent les bordels

1. Lazard, Madeleine, *Les avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance*, Paris, Fayard, 2001, p. 171.

2. Rossiaud, Jacques, *La prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988, p. 43.

publics des cités. À Avignon, presque toutes les femmes prostituées ont commencé avant l'âge de 17 ans, dont un tiers avant l'âge de 15 ans<sup>1</sup>. « Les filles secrètes débutent par une prostitution occasionnelle [...] Vite recrutées ou achetées par des maquerelles, elles deviennent chambrières dans les étuves vers vingt ans et, à la trentaine, finissent par échouer au bordel public<sup>2</sup>. »

Les villes européennes institutionnalisent, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la prostitution dans des maisons publiques. Ainsi, toutes les villes de France du XV<sup>e</sup> siècle possédaient, vraisemblablement, leur bordel municipal, construit avec des fonds publics. Le lupanar public était régi par le conseil municipal. Le prix de la passe était très bas. Malgré cela, souligne un historien, « les viols étaient fréquents, et ils présentaient des caractères très particuliers. 80 % de ceux que nous connaissons étaient des viols collectifs et, en quelque sorte, publics<sup>3</sup> ». Comme si l'existence des « femmes publiques » vouées au plaisir masculin aurait pu et dû empêcher, ou à tout le moins limiter sérieusement les agressions sexuelles, ce qui n'a jamais été le cas. Certes, dans l'ancienne société française, existait, pour des raisons économiques, une contrainte au célibat qui affectait les jeunes hommes domestiques, apprentis ou compagnons. « Ces célibataires qui ne possédaient rien étaient organiquement opposée [*sic*] aux hommes mariés qui monopolisaient non seulement les pouvoirs économique, social et politique, mais aussi le pouvoir sexuel<sup>4</sup>. » Les jeunes citadins — dans la ville de Dijon, un jeune citadin sur deux a participé à un viol collectif au moins une fois dans sa vie — violent en groupe des femmes pauvres, des servantes, des étrangères à la ville ou des femmes soupçonnées d'avoir des rapports sexuels hors mariage. Dans une société où le statut des femmes est largement inférieur à celui des hommes et où les femmes sont « propriétés » de ceux qui possèdent le pouvoir, il est usuel à la fois de « protéger » par l'enfermement domestique la vertu des « honnêtes femmes » et de leurs filles et de mettre à la disposition des hommes d'autres femmes que l'on prostitue et emmure dans des maisons closes. Il est aussi usuel de voir les hommes s'approprier le corps des femmes par des viols. Les femmes victimes des sévices,

1. *Ibid.*, p. 46.

2. Lazard, *op. cit.*, p. 172.

3. Flandrin, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident*, Paris, Seuil, 1981, p. 284.

4. *Ibid.*, p. 283.

y compris de la prostitution, sont originaires avant tout des classes dominées de la société. Quelque 27 % des femmes victimes de viols publics aboutissent au bordel<sup>1</sup>.

Entre 1520 et 1570, les bordels municipaux français ont tous été fermés et les viols collectifs publics « semblent avoir disparu<sup>2</sup> », ce qui met à mal l'idée que les femmes prostituées ont été nécessaires en tant qu'exutoires aux hommes célibataires. La corrélation dans l'histoire entre les violences sexuelles des hommes, la prostitution des femmes et des fillettes organisée en système et un statut dégradé des femmes est étroite, plus étroite qu'avec le taux de célibat des hommes. Surtout que cette dernière idée suggère que les prostitueurs ne pouvaient être que des hommes ayant peu accès au sexe des femmes autrement que par la prostitution. C'est oublier que les membres du clergé, les aristocrates et les autres couches privilégiées de la population utilisaient leur « pouvoir sexuel » sur les femmes et les fillettes dans tous les domaines de la vie, y compris dans leur prostitution, qui était organisée dans certaines villes par les plus hauts dignitaires de l'Église (Strasbourg, Mayence, Dijon, etc.). Prétendre que la prostitution et les viols ont servi d'exutoires aux célibataires — ce qui relève de la corrélation et non de la cause à effet —, c'est supposer qu'elle a contribué à pallier le manque de femmes. Mais la société qui relègue la femme et la fillette à l'enfermement, qu'il soit domestique ou bordelier, a une piètre estime du sexe féminin ; de ce fait, tout concourt à ce que la sexualité féminine se trouve maîtrisée et assujettie au sexe masculin, y compris au moyen de la violence sexuelle. Les résistances seront vivaces et multiformes, mais les tendances sociales sont celles de l'asservissement du sexe féminin par différentes formes d'enfermement. La fin du XV<sup>e</sup> siècle est marquée par une condamnation de plus en plus vive de la prostitution. Cependant, les conditions sociales et économiques défavorables font grossir les effectifs de la prostitution dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Les pensionnaires des bordels doivent porter un signe distinctif qui varie selon l'époque et la ville. Certaines femmes prostituées proviennent de l'Empire ottoman.

La réforme protestante et la contre-réforme catholique vont provoquer un rejet de la prostitution organisée dans des maisons closes.

1. Lazard, *op. cit.*, p. 176.

2. Flandrin, *op. cit.*, p. 285.

Les réformateurs protestants ne jugent plus utile la prostitution au maintien de l'ordre public et à la protection des « femmes honnêtes ». Elle est désormais perçue comme source de corruption. Elle n'est plus susceptible de bien préparer les hommes au mariage. Les luttes entre protestants et catholiques vont « provoquer une lente amélioration de la condition des femmes<sup>1</sup> » et, dans un même mouvement, un rejet de la prostitution organisée dans les maisons publiques. On ferme ces « cavernes de Satan » ; les femmes et fillettes prostituées sont pourchassées comme « filles du diable », et toute femme qui a commis une « faute » est clouée au pilori comme un modèle de toutes les perversités. Les nombreux procès en sorcellerie accusent invariablement les femmes d'être les putains du Diable<sup>2</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on séquestre les femmes prostituées dans des hôpitaux à côté des mendiants. Antichambre de la déportation aux Amériques, l'hôpital de la Salpêtrière devient la terreur des femmes et des fillettes prostituées de Paris.

Annonciatrice de la société capitaliste à venir, la réforme protestante fait du bourgeois notable, avec sa cravate et son col empesé, son horizon borné, sa morale rigide, le parangon de la société.

Même si les bordels publics doivent fermer les uns après les autres, la Renaissance reste un âge d'or pour les courtisanes. L'époque est, par ailleurs, caractérisée par le ravage syphilitique, un mal dit français ou napolitain. Les « filles publiques » sont jetées dans des cachots. Bref, la femme prostituée est à nouveau claquemurée. La prostitution reste néanmoins un phénomène de masse. Des milliers de courtisanes connaissent en Italie « le sort lamentable des pensionnaires des maisons closes et autres catins de bas étage ; méprisées et battues, exploitées par leurs souteneurs et les maquerelles, elles ne parviennent à échapper à une vieille misérable qu'en devenant entremetteuses<sup>3</sup> ». Le XVII<sup>e</sup> siècle est caractérisé par le grand enfermement : la prison et l'hôpital logent pauvres, malades, criminels et prostituées.

Dans les années 1780, le nombre des « simples putains », les vulgaires, à Paris est estimé à 30 000 et celui des « prostituées de luxe »,

1. Lazard, *op. cit.*

2. Voir Le Bras-Chopard, Armelle, *Les putains du Diable. Le procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006.

3. Solé, Jacques, *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Bruxelles, Complexe, 1984, p. 199.

à 10 000<sup>1</sup>. Les officines des bordels sont répertoriées : *Almanach des adresses des demoiselles de Paris de tous genres et de toutes classes* ou *Les nouvelles listes des plus jolies femmes publiques de Paris, leurs demeures, qualités et savoir-faire*. À partir de 1792, sous le régime des jacobins, la Révolution française réprime la prostitution. Avec la prise du pouvoir par le dictateur Napoléon Bonaparte naîtra, en 1796, le système réglementariste moderne avec la création d'un registre de la prostitution et, en 1802, un arrêté institue la visite médicale obligatoire. Mais la codification de l'organisation de la prostitution en « maisons de tolérance » date de 1805. Dans un même mouvement, le code civil de Bonaparte rend mineure la femme mariée et légal le viol conjugal. Soulignons également que l'empereur a remis en vigueur l'esclavage des Noirs dans les colonies françaises.

### *Triomphe du capitalisme et expansion de la prostitution*

La société bourgeoise moderne n'a pas aboli la domination des femmes par les hommes, elle n'a fait que substituer de nouvelles conditions d'oppression à celles d'autrefois. Le caractère distinctif de l'époque bourgeoise est d'avoir fait du marché « libre » le fondement de la société, ce qui n'est pas sans effet sur la croissance de la prostitution.

Le triomphe du capitalisme signifie la consolidation puis l'expansion des infrastructures prostitutionnelles et cela, jusqu'à l'apparition de l'abolitionnisme féministe en Grande-Bretagne dans les années 1870 et son internationalisation subséquente.

L'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui devient le principal pays capitaliste, figure au premier rang des pays prostitutionnels. En 1770, à Londres, les autorités estiment les effectifs de la prostitution à 50 000 personnes et à 2 000 le nombre des bordels. Les jeunes vierges « sont furieusement demandées ; elles ont de douze à treize ans [...] Certaines sages-femmes sont également spécialisées dans la réparation des virginités et les enfants ainsi « raccommodés » sont vendus comme « seconde main<sup>2</sup> ». Si le nombre de femmes et de fillettes prostituées était encore au nombre d'environ 50 000 à Londres en 1793, il double 50 ans plus tard. Il y a alors 5 000 bordels, dont 400 ou 500 sont

1. *Ibid.*, p. 204.

2. Chaleil, Max, *Le corps prostitué, op. cit.*, p. 111.

spécialisés dans les fillettes de 10 à 12 ans. De plus, quelque 2 000 bordels «encouragent le libertinage des jeunes garçons<sup>1</sup>».

Hypocrite, le puritanisme officiel n'enraye en rien la prostitution, au contraire, il en provoque le développement. À l'époque victorienne, 40 % des jeunes femmes seules, âgées de 15 à 20 ans, sont prostituées à Plymouth<sup>2</sup>. Cette époque de rigorisme moral est en même temps l'une des plus misogynes. Le puritanisme, comme toutes les formes d'intégrisme religieux, cultive la haine des femmes et réprovoque toute égalité entre les sexes.

L'industrialisation s'accompagne d'une urbanisation accélérée, de la prolétarianisation des masses paysannes déracinées et de leur migration internationale ainsi que de la colonisation. Le capitalisme développe et exporte la misère dans ses colonies, notamment ses colonies de peuplement. Dès sa naissance, ce nouveau mode de production s'est internationalisé ou mondialisé. Il s'est appuyé, entre autres, sur le génocide des populations autochtones des Amériques, le vol systématique de leurs richesses et le commerce des esclaves d'Afrique pour connaître l'enrichissement qui lui a permis, depuis, de dominer le monde. Le luxe le plus arrogant s'est accompagné de la misère la plus noire, du meurtre de masse, de la rapine et de l'exploitation mortifère.

Le capitalisme naissant met en place un système de contrôle des personnes prostituées. La réglementation de la prostitution s'étend à l'Europe et, au-delà, à ses colonies. Là où le colonisateur trouve des sociétés qui connaissaient la prostitution, il lui donne une impulsion tout à son profit et l'organise «rationnellement». Colonisation et prostitution sont étroitement enchevêtrées. En outre, la multiplication des distinctions raciales structure généralement la prostitution de façon obsessionnelle.

À Paris, à Londres, à Vienne et ailleurs en Europe, la vision hygiéniste triomphante renforce la réglementation de la prostitution, considérée comme un «mal nécessaire» — le réglemmentariste français Parent-Duchâtelet a écrit que «les prostituées sont aussi inévitables, dans une agglomération d'hommes, que les égouts, les voiries et les

1. Tristan, Flora, *Promenade dans Londres, ou l'aristocratie et les prolétaires anglais*, Paris, Maspero, [1840], 1978.  
2. Walkowitz, Judith R., *Prostitution and Victorian Society. Women, Class and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 3-4.

dépôts d'immondice<sup>1</sup>». On vise, entre autres, à créer un «milieu cloisonné afin de discipliner enfin les filles. Elles y resteront pour n'en sortir, en voiture fermée, qu'à destination de l'hôpital, de la prison ou du refuge<sup>2</sup>». Un autre réglemmentariste, Kühn, médecin de la police de Leipzig, affirme que «la prostitution n'est pas seulement un mal qu'il faut supporter, mais encore un mal nécessaire, car il garde les femmes de l'infidélité [que les hommes ont seuls le droit de commettre], il protège la vertu.» «La réglementation implique la coercition», souligne l'historien Alain Corbin. Elle se traduit par les punitions administratives, l'hospitalisation obligatoire, la prison, la traite vers les colonies. «L'enfermement a pour mission d'entretenir la terreur, de constituer une menace permanente pour les clandestines et d'assurer, de ce fait, l'obéissance aux règlements<sup>3</sup>.»

La prostitution des fillettes était un phénomène non négligeable dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'était pas rare de voir, en France, des fillettes de 12 et de 13 ans inscrites officiellement sur les registres municipaux des personnes prostituées. Selon Alain Corbin, si la majorité des «filles soumises», qui se font inscrire en bordel à Paris, ont de 21 à 25 ans, il n'en reste pas moins qu'entre 1880 et 1886, 26,08 % des filles enregistrées sont mineures, c'est-à-dire ont moins de 21 ans. Il ajoute que la précocité de la défloration conduit à penser que la majorité des «filles soumises» au moment où elles demandent leur inscription «entretiennent des relations vénales depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années<sup>4</sup>».

À Londres, dans certains bordels spécialisés, les murs étaient soigneusement capitonnés pour étouffer les cris des enfants<sup>5</sup>. La prostitution des enfants aux États-Unis s'est développée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les prostitueurs exigeant «des formes plus ésotériques d'excitation sexuelle<sup>6</sup>».

1. Cité par Corbin, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1982, p. 15.  
2. Solé, Jacques, *L'âge d'or de la prostitution, de 1870 à nos jours*, Paris, Plon, 1993, p. 24.  
3. Corbin, Alain, «La prostituée», dans Aron, Jean-Paul, *Misérable et glorieuse, la femme du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 1984, p. 45.  
4. Corbin, *Les filles de noce, op. cit.*, p. 72.  
5. Chaleil, Max, *Le corps prostitué, op. cit.*, p. 111.  
6. Flowers, R. Barri, *Children and Criminality: The Child as Victim and Perpetrator*, Westport, Greenwood Press, 1986, p. 7.

Médecins et juristes, qui espèrent l'adoption par le monde entier du système réglementariste, conviennent, au début du XX<sup>e</sup> siècle, à Vienne, haut lieu de la prostitution juvénile, que la fillette exerce dans la prostitution une séduction propre à l'éternel féminin — ce qu'aujourd'hui certains nomment le « pouvoir sexuel » ou l'*empowerment* des filles. La pornographie de l'époque (comme celle d'aujourd'hui) relayera efficacement ce préjugé<sup>1</sup>.

Le tournant du siècle est caractérisé par la lutte contre la « traite des blanches » et pour l'abolition des règlements qui pèsent non seulement sur les personnes prostituées, mais dans les faits sur toutes les femmes. En effet, la législation anglaise sur les maladies contagieuses et la réglementation de la prostitution sont dirigées contre toutes les femmes, plus particulièrement contre celles des milieux populaires. En marchant seule dans la rue, toute femme peut se voir arrêtée sous l'accusation de racolage et se voir imposer une visite médicale. Elle sera par la suite inscrite dans les registres comme « femme publique », nonobstant les résultats des tests médicaux, une « visite des organes sexuels » selon l'expression impropre de Corbin<sup>2</sup>, qui sont subis comme une agression sexuelle. Les « bavures » de la France réglementariste scandalisent la population, car nombre de femmes rafées n'ont rien à voir avec la prostitution. Dans un cas, qui a défrayé la chronique et nourrit l'opposition aux maisons closes et à la politique de répression des femmes et des fillettes prostituées, après une incarcération de dix jours, les médecins du dispensaire constatent que la demoiselle arrêtée « pour allure équivoque » est vierge. Sa mort accentuera le scandale. Mais surtout rien ne fonctionne comme prévu : les maisons closes n'empêchent pas la prostitution de rue et les clandestines sont nettement plus nombreuses que les enregistrées, ce qui est également le cas dans les régimes réglementaristes actuels. En France, avant 1946, année de la fermeture des 1 500 maisons closes officielles, on estimait qu'une femme prostituée sur cinq était en bordel, et une sur 14 seulement n'était pas une « insoumise<sup>3</sup> », c'est-à-dire était enregistrée. Le

1. Ce que mettent en scène les « mémoires » de la « séductrice » enfantine Joséphine Mutzenbaker, publiées à Vienne en 1906. Salten, Félix [attribué à], *Les mémoires de Joséphine Mutzenbaker*, s.l., Éditions classiques, [1906] circa, 1967.

2. Corbin, *Les filles de noce*, op. cit., p. 57.

3. Coquart, Élisabeth et Philippe Huet, *Le livre noir de la prostitution*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 128.

système s'avère un échec. La « garantie sanitaire » promise s'est avérée illusoire. N'était pas chimérique, par contre, l'enrichissement des proxénètes et des trafiquants.

Dans le passé comme aujourd'hui, les personnes prostituées développent les stratégies nécessaires pour ne pas se laisser dépouiller entièrement de leurs revenus ; elles résistent à la réglementation étatique en refusant notamment, pour la très grande majorité d'entre elles, de s'enregistrer, quitte à renoncer à d'éventuels droits sociaux.

Sous l'impulsion du mouvement abolitionniste féministe qui considère la réglementation de la prostitution comme une forme d'esclavage sexuel de la femme et qui souligne que la légalisation du marché du sexe permet aux exploiters de la prostitution d'autrui de sévir en toute impunité, un premier accord international pour la suppression de la traite est ratifié en 1904 par 12 États.

À la veille de la Première Guerre mondiale, un rapport soumis au Sénat des États-Unis estime que la traite internationale concerne 25 000 personnes par an. Les témoignages des victimes et des policiers ainsi que des enquêtes de journalistes confirment le caractère parfaitement organisé de la « traite des blanches<sup>1</sup> ». Plus de 1 000 criminels actifs dans la traite sont arrêtés entre 1910 et 1915. Sur la côte ouest, les femmes et les fillettes originaires de Chine sont les principales victimes de la « traite des « blanches » ». Pendant la Première Guerre mondiale, le fléchissement de la traite internationale a comme effet un essor de la traite intérieure à des fins de prostitution. Ainsi, à New York, beaucoup de jeunes filles « disparaissent » et sont prostituées dans d'autres parties du pays<sup>2</sup>.

Outre les campagnes politiques abolitionnistes, un facteur structurel a influé sur la prostitution, forçant sa « reconversion ». Les profondes mutations de la ville ont eu un impact majeur sur cette industrie : larges artères bordées de trottoir, création au centre de la ville du quartier des affaires, installation des grands magasins, construction des gares, etc., mais aussi installation de l'éclairage des rues au gaz. Des nouvelles pratiques voient le jour, mais surtout « la fille sort de l'ombre ; désormais, elle recherche l'éclairage qui fera

1. Rosen, Ruth, *The Lost Sisterhood. Prostitution in America, 1900-1918*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1983, p. 116-117.

2. *Ibid.*, p. 120.



ressortir son maquillage; elle se montre; elle circule inlassablement<sup>1</sup>. La femme prostituée devient une femme-spectacle. La police des mœurs qui s'occupait auparavant avant tout des bordels n'a de cesse de faire « circuler » ces femmes.

La Première Guerre mondiale bouleverse « les anciennes structures du "milieu" ». La maison d'abattage fait son apparition. Elle correspond, « dans sa structure et son "idéologie", aux exigences de concentration et de standardisation caractéristiques de l'époque<sup>2</sup> ». L'exploitation de la prostitution des femmes prend des allures d'industries soumises aux cadences infernales.

Les campagnes abolitionnistes se succèdent. Elles dénoncent le scandale de la prostitution organisée, notamment l'industrialisation des bordels, aux rendements accrus, à la rotation accélérée des femmes et, par conséquent, à l'extension de la traite intérieure et internationale. Les maisons d'abattage se sont multipliées. Elles s'adressent aux bourses les plus humbles. Les tenanciers parisiens considèrent que 40 passes par jour représentent un chiffre normal. Ils font fortune et attisent les jalousies. Des bandes criminelles rivales s'affrontent pour contrôler les bordels.

L'abolitionnisme fait de plus en plus d'émules. En 1925, les mairies de Strasbourg, de Colmar et de Nancy suppriment les maisons closes. Le journaliste Albert Londres révèle certains des mécanismes de la « traite des blanches » vers l'Argentine<sup>3</sup>. Son livre a beaucoup d'impact. Cette mise en lumière de la traite montre les nouvelles proportions prises par l'organisation du système prostitutionnel mondial. L'opinion publique s'émeut. Après l'Angleterre, le Danemark et les Pays-Bas adoptent le système abolitionniste.

L'industrie de la prostitution a connu dans les pays capitalistes industrialisés un fléchissement important à la suite de la Deuxième Guerre mondiale sous l'impact de plusieurs facteurs. Premièrement, les politiques économiques keynésiennes mises en place à la suite de

1. Corbin, *Les filles de noce*, op. cit., p. 301-302.

2. Chaleil, Max, *Le corps prostitué*, op. cit., p. 195.

3. Londres, Albert, *Le chemin de Buenos Aires*, Monaco, Éditions Alphée / Le Serpent à plumes / Motifs, [1927], 2005. Voir également Chejter, Silvia, « Prostitution hier et aujourd'hui: le chemin de Buenos Aires », Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée*, op. cit., p. 111-134, qui fait une analyse critique du reportage de Londres et trace un bilan de la traite en Argentine,

la grande crise de 1929 par les États-Unis de Roosevelt deviennent un modèle. Elles permettent un enrichissement collectif non négligeable dans les pays capitalistes dominants, surtout avec la reconstruction massive de l'Europe. Jusqu'à la récession généralisée de 1974-1975, ces politiques règneront sans partage. La pauvreté et les inégalités sociales régressent. L'instruction et les services sociaux et de santé prennent leur envol et deviennent universels. Deuxièmement, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, au moment où une intense mobilisation populaire à la suite des horreurs vécues secoue le monde entier — elle est ponctuée par des révolutions, les mouvements de décolonisation et d'intenses luttes syndicales —, des politiques favorables aux droits humains, notamment aux droits collectifs, sont promues. De création récente, l'ONU adopte en 1948 la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et, dans un même mouvement, en 1949, la *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*. Cette dernière convention est le fruit de plus de 70 ans de luttes féministes pour l'abolition de la prostitution réglementée.

À l'évidence, il y a historiquement une corrélation forte entre les politiques libérales de laisser-faire ou leur équivalent moderne, le néolibéralisme, la croissance de l'industrie de la prostitution ainsi que de son corollaire, la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution, et le réglementarisme. Moins l'État intervient pour contrer les effets producteurs d'inégalités et de pauvreté du capitalisme, plus il intervient pour enfermer ses proies, victimes d'une marchandisation sexuelle, dans des bordels réglementés, desquels il tire d'importants bénéfices sous forme de taxes et d'impôts. *A contrario*, plus les États interviennent pour limiter la production d'inégalités et de pauvreté, moins les femmes et les enfants sont victimes de l'industrie du sexe, moins leur corps et leur sexe sont soumis au marché du plaisir d'autrui. Cette « règle » reste toutefois soumise aux luttes sociales et idéologiques. Dans les pays où le mouvement abolitionniste est fort, les résistances au réglementarisme influencent les politiques des gouvernements néolibéraux, même si de nombreuses voix s'y élèvent en faveur du « droit à la prostitution » des femmes.

Aujourd'hui, dans un monde où règnent les valeurs libérales, comme à l'époque de la première industrialisation et des politiques libérales de laisser-faire, la prostitution des enfants est un phénomène

de masse, largement répandu, y compris dans les sociétés au centre du capitalisme mondial, et pas seulement dans les pays du tiers-monde. Pour Flowers, cette prostitution constitue une sorte de « produit de base » des sociétés. Il met en évidence l'existence dans les sociétés industrialisées d'une convergence entre la fugue des enfants du foyer parental, les enfants des rues, l'assuétude aux drogues et la demande des prostituées, plus encore depuis la propagation du VIH et du sida. Cette confluence de facteurs explique, selon cet auteur, que l'industrie de la prostitution des enfants se développe et s'épanouit malgré l'indignation quasi générale<sup>1</sup>.

### *Une hiérarchie à double entrée*

Au-delà des oscillations historiques entre prohibition, tolérance et réglementation de la prostitution, une constante : puisque les femmes et les fillettes « folles de leur corps » sont responsables de la débauche, la cause est entendue, elles sont des criminelles toutes désignées.

Homme libre et femme soumise, maître et esclave, prostitué et personne prostituée, proxénète d'État ou d'Église et « filles publiques », bref oppresseurs et opprimés évoluent au sein de rapports où les uns profitent systématiquement de la sujétion des autres. Malgré des transformations et des variations importantes dans leurs relations, ces dernières n'en gardent pas moins un caractère permanent. Il existe une corrélation étroite entre la prostitution et l'assujettissement des femmes aux hommes. Il en va ainsi de l'enchevêtrement entre le développement des marchés et l'essor de la vénalité sexuelle.

Depuis les premières époques historiques, les sociétés structurent la prostitution selon une hiérarchie à double entrée : la prédominance des hommes sur les femmes et celle des classes dominantes sur les classes dominées. La hiérarchie de classe se reproduit dans la prostitution même où, aux côtés des courtisanes de haut vol et autres hétaires, croupissent dans les « maisons publiques » sordides et autres endroits mal famés la très grande majorité des femmes et des fillettes prostituées. Si certaines parviennent à la richesse et à la célébrité, ce qui est loin d'être le cas de l'immense majorité des personnes prostituées, qui ne connaissent que la misère, c'est que la pratique de la

1. Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, Jefferson & London, McFarland & Compagny, 1998, p. 69.

sexualité vénale est profondément enracinée dans les habitudes des classes dominantes. Et les femmes prostituées de luxe d'hier comme d'aujourd'hui servent d'alibi à la justification de la prostitution.

Néanmoins, toutes les personnes prostituées, nonobstant leur place dans la hiérarchie sociale, partagent un même statut et sont donc sujettes à des vexations du même ordre. Elles ne peuvent vieillir et, pourtant, elles vieillissent à un rythme accéléré. Pour celles, très largement majoritaires, qui ne peuvent absolument pas s'enrichir, méprisées, battues, violentées sexuellement, exploitées par les proxénètes, la seule échappatoire à la prostitution quotidienne est de participer à l'exploitation de la prostitution d'autrui en devenant à leur tour des entremetteuses.

Dans la Rome antique, aux côtés des patriciens, des chevaliers, des plébéiens et des esclaves, on trouve les femmes dont le statut social inférieur s'apparente à celui des esclaves. Les esclaves prostituées sont maquées à vie à cause des règles édictées par l'État. Au Moyen Âge, aux côtés des seigneurs, des vassaux, des maîtres, des compagnons et des serfs, on trouve les femmes qui sont soumises à leur pouvoir respectif. Ce pouvoir s'exprime, entre autres, par l'accès marchand à leur corps, lequel peut être aussi bien organisé par les États que par l'Église catholique.

Tous les hommes possédant de l'argent, en dépit de leur place dans la hiérarchie sociale, ont accès aux corps des femmes. Ceux qui ont la plus grande fortune y ont un accès illimité. Ils en retirent une satisfaction qui, loin d'être strictement sexuelle, leur confère des sentiments d'impunité et de supériorité.

### *La prostitution des enfants aujourd'hui*

Aujourd'hui, la prostitution des enfants est définie par les organisations internationales comme une prostitution de personnes d'âge mineur — c'est-à-dire âgées de moins de 18 ans — qui ont des activités sexuelles avec des adultes ou d'autres mineurs en échange d'une rétribution en nature ou en argent. Dans de nombreux pays, la prostitution des enfants est légalement définie à un âge inférieur à la définition internationale, à 14 ans par exemple. La prostitution concerne aussi bien le rapport sexuel complet qu'incomplet, la fellation, la sodomie, la masturbation ou les activités sadomasochistes.

Contrairement aux autres formes d'agression sexuelle d'enfants comme le viol et l'inceste par un adulte, la prostitution implique l'achat et la vente de faveurs sexuelles. La rétribution prend généralement une forme monétaire, mais peut également adopter d'autres formes: drogues, hébergement, nourriture, vêtements, bijoux, etc. Dans certains cas, les enfants ont été entraînés dans la prostitution par leurs parents ou par d'autres membres de leur famille<sup>1</sup>. Dans d'autres cas, ils sont recrutés par leurs pairs, c'est-à-dire d'autres mineurs. Il arrive qu'ils soient littéralement enlevés puis vendus sur le marché du sexe. Certains ont fui un milieu parental abusif et ont été recrutés dans les gares de train ou d'autobus ou encore dans les centres commerciaux par des proxénètes, qui après «avoir pris soin d'eux», les ont mis sur le marché du sexe vénal<sup>2</sup>. Ce marché concerne aussi bien l'industrie de la prostitution que celle de la pornographie. La très vaste majorité des enfants prostitués sont soumis à une personne ou à un réseau de personnes qui sont dans une position d'autorité ou de contrôle et qui profitent des fruits de leur prostitution — c'est ce qui définit classiquement le proxénétisme — ou de leur utilisation dans la pornographie. Avec les nouvelles technologies, cette utilisation connaît une expansion très importante.

Les enfants sont aussi bien prostitués dans les grandes villes que dans les petites villes ou dans les villages. Évidemment, leur concentration est beaucoup plus importante dans les grandes métropoles et dans les lieux touristiques. Ils sont abusés aussi bien par les prostitueurs locaux que par les étrangers (touristes sexuels). Ils proviennent de toutes les classes sociales ainsi que de toutes les ethnies et nationalités, mais les classes dominées, les ethnies et les nationalités opprimées sont un terreau fertile de recrutement et de surexploitation. Par exemple, aux États-Unis, 40 % des personnes

1. Johnson, Joan J., *Teen Prostitution*, Danbury, Franklin Watts, 1992, p. 87. Voir également l'étude de Rose Dufour *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, Sainte-Foy, Multimondes, 2005, qui met en évidence le rôle d'un milieu familial et social où il y a banalisation de la prostitution pour expliquer l'entrée dans la prostitution. Cela concerne 15 % des personnes prostituées interviewées lors de son enquête de terrain.

2. Sur les réseaux de recrutement des industries du sexe, voir, entre autres, Burgess, A. W. avec M. Lindeqvist Clark (ed.), *Child Pornography and Sex Rings*, Lexington & Toronto, Lexington Books, 1984.

prostituées sur le trottoir sont des femmes de couleur; 55 % de celles qui sont arrêtées pour prostitution sont des Noires, elles constituent 85 % des personnes prostituées qui font un séjour en prison<sup>1</sup>. En fait, dans la prostitution, toutes les formes de discrimination sociale et ethnique connaissent une aggravation et, par le fait même, la proportion des personnes issues de ces groupes est plus importante dans les industries du sexe que leur poids dans la population totale d'un pays. Au Canada, la proportion des Autochtones dans l'industrie de la prostitution est largement plus importante que leur poids démographique, particulièrement dans l'Ouest du pays, mais aussi dans le centre du pays, notamment à Ottawa. Les enfants prostitués peuvent être aussi bien des fillettes que des garçons, mais ce sont avant tout les fillettes qui sont la proie des industries du sexe, même si l'exploitation de la prostitution des garçons n'est pas négligeable.

Les enfants prostitués sont mis sur le trottoir, dans des bordels et dans des vitrines. Ils peuvent tourner dans des productions pornographiques, qu'elles soient amatrices ou professionnelles, et danser dans des clubs. Ils peuvent être également des escortes, des call-girls ou des call-boys.

Certaines jeunes femmes prostituées sont facilement identifiables par leurs vêtements et par leur maquillage<sup>2</sup>, d'autres non. Leur prostitution se déroule aussi bien dans des motels minables que des hôtels cinq étoiles, dans des salons de massage ou des ruelles, sur les sièges des voitures ou ailleurs.

### *L'internationalisation et l'industrialisation de la prostitution juvénile*

Prostitution enfantine et tourisme sexuel sont deux phénomènes étroitement liés en expansion depuis 30 ans. Ils sont déployés à grande échelle dans plusieurs pays asiatiques, d'Amérique centrale, du Sud et des Caraïbes ainsi que d'Europe de l'Est. La traite des enfants, particulièrement la traite à des fins de prostitution et de pornographie, est désormais une industrie à l'échelle planétaire.

1. Brock, Rita Nakashima et Susan Brooks Thistlethwaite, *Casting Stones: Prostitution and Liberation in Asia and the United States*, Minneapolis, Augsburg Fortress Publishers, 1996.

2. Goldsmith, Barbara, «Women on the edge: A reporter at large», *New Yorker*, 26 avril 1993, p. 67.

À côté des pays exploitant traditionnellement la prostitution d'enfants, avant tout des fillettes, ont émergé de nouveaux pays, plus particulièrement depuis la chute du « communisme » dans l'ancien bloc soviétique, mais aussi depuis l'inféodation des régimes « socialistes », comme en Chine populaire et au Vietnam, à la logique du marché mondial et à l'accumulation du capital. La crise économique cubaine couplée à la politique de dollarisation de l'économie a joué un rôle non négligeable dans le développement de la prostitution de fillettes âgées de 13 à 16 ans, les *jineteras* (écuyères), au profit des prostituées internationales (touristes sexuels). Les pays touchés de plein fouet par les plans d'ajustement structurels de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi que les pays qui ont servi de bases aux troupes américaines, à celles de l'OTAN et de l'ONU ou qui ont connu l'occupation armée : Corée du Sud, Thaïlande, Philippines, Cambodge, Bosnie-Herzégovine, République démocratique du Congo, Burundi, Liberia<sup>1</sup>, etc., ont tous vus une croissance de la prostitution des enfants et des femmes.

La plus importante concentration d'enfants prostitués se trouve dans les pays d'Asie, en Amérique latine, aux Caraïbes et aux États-Unis, mais également en Afrique, où l'infection au VIH atteint des pans entiers de la population, et dans les pays de l'ancien bloc soviétique. Les deux dernières régions sont désormais de véritables « réservoirs » d'enfants pour la prostitution, la pornographie, l'adoption illégale, les mariages par correspondance, etc. Dans des pays comme le Canada, le phénomène des enfants de rue livrés à la prostitution connaît un développement notable<sup>2</sup>. Dans certaines régions, notamment dans les pays du Moyen-Orient et du Maghreb, il est très difficile voire impossible de connaître la situation<sup>3</sup>, bien que l'on sache

1. Voir Puechguirbal, Nadine, « Les violences des forces d'interposition de l'ONU », dans Ockrent, *op. cit.*, p. 491-501, ainsi que Withworth, Sandra, *Men, Militarism & UN Peacekeeping, a Gendered Analysis*, Boulder London, Lynne Rienner Publishers, 2004.

2. Dusch, *op. cit.*, p. 183.

3. Ce que met en évidence l'étude de Mijid, Najat, *Rapport sur la situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région MENA*, Conférence régionale préparatoire au congrès de Yokohama : forum arabo-africain contre l'exploitation sexuelle des enfants, Casablanca, 2001. Les pays de la région MENA sont : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, la Palestine, le Soudan, le Yémen, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Koweït, Bahreïn, le Qatar, les Émirats arabes unis, Djibouti, l'Iran, l'Iraq, la Libye, Oman.

pertinemment que certains de ces pays sont des lieux de tourisme pédocriminel, tandis que d'autres sont des pays de destination de victimes de la traite à des fins de prostitution, ce qui est notamment le cas des Émirats arabes unis. En Arménie et au Kirghizistan, des jeunes filles âgées de 15 ans sont victimes de la traite vers certains États du Golfe (les pays de destination les plus fréquents de la traite à partir des États d'Asie centrale), où, dès cet âge, les jeunes filles sont considérées comme des adultes<sup>1</sup>.

Bref, la prostitution des enfants n'est pas un phénomène localisé dans quelques rares pays qui, traditionnellement, encouragent cette industrie pour des « raisons » religieuses ou autres. La prostitution des enfants est une véritable industrie mondiale.

La prostitution enfantine n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui est nouveau, c'est son internationalisation et son industrialisation. Par conséquent, la demande d'enfants pour les industries du sexe est en croissance partout dans le monde. Une véritable économie mondiale parallèle, ayant souvent pignon sur rue, s'est mise en place dans le dessein d'accroître l'offre prostitutionnelle et de stimuler la demande. Pour les États dont la monnaie ne vaut rien sur le marché mondial, il est impératif de développer des stratégies pour que des devises fortes affluent chez eux, d'où les recommandations de la Banque mondiale et du FMI, qui ont offert à ce sujet de généreux prêts : ces contrées devaient investir dans le tourisme et l'industrie du divertissement. Il s'agit ici de la Thaïlande, des Philippines, du Guatemala et de bien d'autres pays. Dans tous les cas, l'industrie de la prostitution a explosé et ces pays ont connu une forte croissance du tourisme, particulièrement du tourisme sexuel et pédocriminel. L'intérêt de la Banque mondiale et du FMI et, par conséquent, des pays capitalistes dominants, est simple à comprendre : le remboursement de la dette ne peut être fait qu'avec des devises fortes.

Les politiques néolibérales ont pour effet, entre autres, d'accroître les inégalités sociales tant au niveau mondial qu'à l'intérieur des pays, ce qui implique un appauvrissement grandissant de certains secteurs de la population. Il y a donc eu depuis les années 80 une multiplication des enfants des rues, estimés actuellement à plus de 100

1. Professional Manager Consulting Firm, *Research on Trafficking in Migrants, Kyrgyz Republic*, Bishkek, OIM, 2000.

millions par l'Unicef. C'est le vivier dans lequel les prédateurs sexuels — proxénètes et prostituéurs — plongent leurs filets. Des enfants, fillettes et garçons, qui peinent à survivre, vivent dans les rues en mendiant, en volant, en faisant les poubelles, en s'organisant en gangs criminels ou en étant embrigadés dans la prostitution. Ils sont des proies facilement détectables. Avantage non négligeable du point de vue des prostituéurs locaux et internationaux, ces enfants sont moins susceptibles d'avoir une infection sexuellement transmissible, d'où leur attrait particulier en ces temps de sida.

### *Une industrie bien organisée*

Dans de nombreux pays, la prostitution enfantine et le tourisme pédocriminel affichent toutes les caractéristiques d'un secteur d'activité très bien organisé, géré et normalisé. Le crime organisé est nettement présent tant dans l'organisation de l'industrie du sexe que dans la traite à des fins de prostitution et dans la pornographie. L'enfant y est une marchandise qui génère d'énormes profits. Peu cher à l'achat, sans défense, il est une proie facile. Pour s'assurer une rentabilité maximale, les proxénètes de certains pays font refaire, souvent à froid, une virginité aux petites filles. Pour les prostituéurs qui sont prêts à payer de fortes sommes, une enfant vierge vaut énormément plus qu'une enfant déjà abusée.

Pour vendre les enfants, on édite des brochures, utilise Internet et fait des campagnes de publicité. Par exemple, le royaume de la Thaïlande a déjà fait une promotion internationale pour attirer les touristes dans le pays en vantant ses « jeunes filles délicieuses ».

Des enfants sont achetés, vendus et revendus par des réseaux organisés sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux et, à chaque étape ou presque de leur transport, loués aux prostituéurs. Ils sont achetés, vendus et transportés clandestinement ou, selon les circonstances, légalement à l'intérieur et au-delà des frontières nationales sur le marché du sexe du monde entier vers les pays à plus forte concentration de capital, c'est-à-dire des pays les plus pauvres aux pays moins pauvres jusqu'aux pays riches. Ainsi, par exemple, on estime que depuis 10 ans, 200 000 jeunes femmes et fillettes du Bangladesh ont été victimes de la traite à des fins de prostitution vers le Pakistan. De 20 000 à 30 000 jeunes personnes prostituées de Thaïlande sont d'origine birmane et 150 000 personnes

en provenance des Philippines, de Taïwan, de Thaïlande et de Russie sont prostituées au Japon.

La prostitution est une industrie où font fortune les vendeurs et les revendeurs, qui sont acheteurs à tour de rôle. Comme pour n'importe quelle industrie ou n'importe quel commerce, une multitude de personnes profitent des « flux de marchandises » : du « souteneur » en passant par l'intermédiaire, du recruteur au propriétaire du bordel, du douanier corrompu aux chaînes internationales d'hôtels, du chauffeur de taxi à la compagnie d'aviation, du policier à l'agence de voyages, du trafiquant à l'État qui engrange taxes et impôts. Même la famille peut y trouver son compte. Chacun reçoit une somme d'argent en lien direct ou indirect avec la prostitution des femmes et des enfants. Sans compter que de nombreux pays voient cette industrie comme un secteur vital de leur économie nationale. L'industrie de la prostitution représente 5 % du produit intérieur brut des Pays-Bas et de la Corée du Sud, entre 1 et 3 % de celui du Japon et, en 1998, l'OIT a estimé que la prostitution représentait entre 2 et 14 % de l'ensemble des activités économiques de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines. En 1998, l'OIT a évalué que de 0,25 à 1,5 % de la population féminine de ces quatre pays d'Asie était livrée à la prostitution et que plusieurs millions de personnes tiraient directement ou indirectement un revenu de cette activité<sup>1</sup>. L'État des Pays-Bas engrange un milliard d'euros d'impôt par année en provenance du seul secteur légal de la prostitution ; dans ce pays, 80 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère dont 70 % sans papiers. Le secteur illégal y est sans aucun doute plus important que le secteur légal. Dans ce même pays, la légalisation de la prostitution en bordels devait mettre fin à la prostitution des mineurs, or l'Organisation pour les Droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime que le nombre de mineurs qui sont prostitués est passé de 4 000 en 1996 à 15 000 en 2001, dont au moins 5 000 sont d'origine étrangère.

Un tel trafic à l'échelle mondiale ne se fait pas au petit bonheur la chance. Il exige pots-de-vin et corruption du plus bas au plus haut niveau de la société. Il exige également des moyens qui vont de l'achat d'enfants sous de fausses représentations à l'enlèvement,

1. Lim, Lin Lam, *The Sex Sector. The Economic and Social Bases of Prostitution in Southeast Asia*, Geneva, ILO, 1998.

de la tromperie aux faux papiers. Ce sont des réseaux internationaux de proxénètes qui opèrent ce « commerce » bien organisé. « En une décennie, souligne Sabine Dusch, la profession "s'est faite" industrie lourde<sup>1</sup>. » Ces réseaux disposent de complicités politiques et de ressources économiques tant dans les pays d'origine, de transit que de destination.

À l'échelle planétaire, prostitution et traite des femmes et des enfants ne sauraient donc être spontanées. Des mouvements de population qui concernent des centaines de milliers voire des millions de personnes chaque année supposent obligatoirement une organisation bien structurée, aux ramifications internationales, aux complicités innombrables, aux moyens financiers énormes, avec ses lots de recruteurs, de rabatteurs, de convoyeurs, de gardes-chiourme, de « dresseurs », de tauliers et de tueurs.

Les organisations criminelles peuvent tout gérer, du recrutement, au transport et à la mise en marché des personnes prostituées. Elles peuvent fonctionner par sous-traitance ou contrôler directement l'ensemble des opérations. Elles peuvent également prospérer au moyen de collaborations étroites avec d'autres groupes criminels, dans le cadre d'une division internationale ou régionale du travail. Elles embauchent des spécialistes : financiers chargés du blanchiment des revenus, faussaires, avocats, professionnels du lobby. Elles peuvent opérer de façon intégrée verticalement, du recruteur au gérant des établissements de prostitution, en passant par les transporteurs aux personnes chargées du recouvrement des dettes des victimes, des corrupteurs qui sont chargés de distribuer les pots-de-vin aux opérateurs des bureaux de placement et aux escorteurs-accompagnateurs des victimes de la traite. Tous ces groupes criminels s'appuient sur d'importantes infrastructures et disposent de moyens appréciables.

Des filières recrutent les femmes et les enfants sur place, fournissent les visas et les faux papiers et organisent leur transport. Les méthodes de recrutement varient, mais les trafiquants utilisent quasiment toujours la tromperie et la violence. La méthode la plus répandue consiste à faire paraître des petites annonces proposant un emploi dans un autre pays comme coiffeuse, baby-sitter, domestique, serveuse, jeune fille au pair, mannequin ou danseuse. Une autre méthode consiste à

1. Dusch, *op. cit.*, p. 107.

recruter au moyen de bureaux de placement, d'agences de voyages ou matrimoniales, qui sont de simples paravents pour les rabatteurs. Des victimes de la traite ont été également vendues par leur famille, leur petit ami ou par des institutions comme des orphelinats. Une fois recrutée, la personne est placée dans une situation de dépendance tout au long de sa traite. La victime passe alors de main en main jusqu'à son arrivée dans le pays de destination. Une jeune fille de 14 ans, rapatriée de la Bosnie-Herzégovine par l'OIM, a été vendue 22 fois à différents réseaux proxénètes et propriétaires de bordels ! À chaque fois, elle a eu à subir viols et autres agressions. Les trafiquants se succèdent lors du déplacement des victimes de la traite, mais le sort des filles ne varie pas : les viols et les autres formes d'assujettissement sont fréquemment employés même pour la minorité de jeunes femmes qui connaît le but réel de la traite : leur prostitution<sup>1</sup>.

La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution en Europe de l'Ouest est, en général, gérée par les mafias. Sitôt arrivées dans le pays de destination, les personnes voient leurs papiers confisqués et sont immédiatement prostituées. Les récalcitrantes passent par un camp de dressage, où elles doivent subir 50, 60 ou même plus de prostitueurs par jour.

La traite des êtres humains à des fins de prostitution est une source de gains très importante pour les organisations criminelles qui se sont toutes lancées, selon les différentes sources policières, dans ce « commerce » hautement lucratif. Les profits, qui sont souvent recyclés dans des activités licites, débouchent sur la création de sociétés-écrans. Dans les pays réglementaristes, où la prostitution est une activité légale, ces sociétés-écrans poursuivent leurs affaires dans les industries du sexe, mais les profits blanchis sont également utilisés dans d'autres activités dont certaines sont illicites.

1. Une étude menée par trois associations européennes favorables à la prostitution « volontaire », Payoke (Belgique), On the road (Italie) et Rode Draad (Pays-Bas), montre que le nombre de personnes prostituées « volontaires », c'est-à-dire sachant quelles allaient être des prostituées dans le pays de destination, est relativement faible. En Belgique, les femmes prostituées « volontaires » constituaient 21 % des femmes victimes de la traite. Elles étaient surtout originaires de Roumanie et d'Ukraine. Payoke, On the road, Rode Draad, *Research Based on Case Studies of Victims of Trafficking in Human Beings in Three EU Members States, Belgium, Italy and the Netherlands*, Commission européenne, JAI/2001/HIP/023, 2003.

Dans le pays de destination, la victime de la traite, qu'elle soit une personne déjà prostituée dans son pays ou non, verra son passeport et ses autres papiers confisqués par ceux qui organisent sa prostitution. Elle devra rembourser la « dette » du voyage. À cela s'ajoutent les frais de logement, de nourriture, d'habillement, de maquillage, de préservatifs, lesquels sont déduits de ses « revenus ». Une fois tous les « frais » payés, il ne lui reste pratiquement rien. Elle sera surveillée, c'est-à-dire « protégée » et « soutenue » selon le point de vue des membres du réseau qui exploitent sa prostitution. L'usage du téléphone lui sera interdit sans la permission d'un membre du réseau qui écouterait la conversation. Elle pourra être privée de nourriture. On lui aura peut-être administré des drogues pour la rendre dépendante. Elle sera menacée de vente à un autre réseau, où elle devra à nouveau rembourser une « dette ». Elle sera fréquemment changée de lieux. On menacera de représailles sa famille restée au pays. Elle subira de la violence psychologique, physique et sexuelle; cela fera partie de son « dressage ». Si elle réussit à échapper aux proxénètes, elle risque l'expulsion en tant qu'immigrante illégale. Elle est complètement vulnérable.

Dans le pays de destination, les victimes de la traite à des fins de prostitution sont donc placées dans une position de soumission et d'isolement social (linguistique, culturel et physique) et subissent des violences de toute sorte, qui sont les moyens de contrôle privilégiés des réseaux proxénètes.

Si les victimes de la traite sont transportées vers des destinations où elles sont aliénées sur le marché du sexe et louées aux proxénètes, un autre phénomène, qui nourrit la traite internationale et interne à différents pays ainsi que l'industrie de la prostitution, doit être mis en évidence: le tourisme de prostitution.



« À 10 ans tu es une jeune adulte, à 20 ans une vieille femme et à 30 ans tu es morte », dit un proverbe circulant parmi les fillettes et jeunes femmes prostituées de Patpong, la principale rue « chaude » de Bangkok<sup>1</sup>. Plus l'industrie prostitutionnelle se développe, plus les personnes prostituées sont jeunes, qu'elles soient victimes de la traite

1. Franck, Michel, *Voyage au bout du sexe. Trafics et tourisms sexuels en Asie et ailleurs*, Québec, PUL, 2006. p. 257.

ou non, c'est-à-dire recrutées à l'étranger ou localement. « Depuis les années 1980-1990, on assiste à un rajeunissement des prostituées », constate Max Chaleil<sup>1</sup>. Ce que confirme l'OIM: « De nos jours, les victimes sont plus jeunes qu'auparavant et les enfants sont de plus en plus présents dans le processus<sup>2</sup>. »

Ces constatations contredisent à elles seules le discours de tous ceux qui tentent de légitimer et de banaliser la prostitution en prétendant que la prostitution est un métier ou un travail comme un autre. Il ne tient jamais compte de cette donnée sociale au cœur de la prostitution, qui a été intensifiée par la mondialisation néolibérale et la croissance des industries du sexe.

1. Chaleil, *Prostitution. Le désir mystifié*, op. cit., p. 59.

2. IOM, *Trafficking In Persons: IOM Strategy And Activities*, [en ligne], MC/INF/270, Eighty-six Session, 11 November 2003, [site visité le 14 mai 2006], [http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF\\_270.PDF](http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF_270.PDF)

### CHAPITRE III

#### La prostitution juvénile dans les pays du capitalisme dominant

LE DEUXIÈME CONGRÈS contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu à Yokohama, au Japon, du 17 au 20 décembre 2001, a assimilé cette « exploitation » en constante augmentation « à une forme de terrorisme contre les plus vulnérables », un « terrorisme adulte qui détruit sans scrupules des jeunes vies et leur avenir<sup>1</sup> ». Au-delà de la dramatisation due aux attentats du 11-Septembre contre le World Trade Center et le Pentagone, il n'en reste pas moins que les enfants prostitués ou victimes de la pornographie sont sacrifiés au profit du plaisir sexuel masculin et à celui de l'accumulation de richesses des proxénètes.

L'entrée précoce dans la prostitution est générale, qu'elles qu'en soient les modalités: achat, enlèvement, tromperie, absence d'autres moyens de vie, agression sexuelle dans l'enfance, fugue, etc. Quelles que soient également les lieux où elle s'effectue: tiers-monde ou pays du centre du capitalisme mondial. Le développement de la prostitution des enfants répond à plusieurs causes: d'une part, l'offre sans cesse accrue et la stimulation de la demande, d'autre part, la mondialisation néolibérale qui se traduit par une aggravation des pauvretés et des inégalités sociales, et par une banalisation du sexe vénal, y compris dans les pays capitalistes industrialisés qui réglementent et légalisent de plus en plus la prostitution et le droit des proxénètes de l'exploiter.

Depuis 30 ans, le monde capitaliste développé accorde une place grandissante au sexe vénal, qu'il soit « raffiné » ou sordide. L'association

1. Muntarbhorn, Vitit, *Report of the Second World Congress against Commercial Sexual Exploitation of Children*, Yokohama, December 2001.



anglaise Save the Children précise que de nombreux prostitué(e)s « recherchent des filles et des garçons de plus en plus jeunes, souvent vierges, et qui ont moins de chance d'avoir contracté le virus du sida ». Certains réseaux se targuent « de disposer d'enfants testés et déclarés séronégatifs<sup>1</sup> ».

Dans les pays capitalistes dominants, surtout dans les États qui ont légalisé la prostitution et le proxénétisme, on assiste à un accroissement du nombre de mineurs non accompagnés demandant l'asile. Les principales régions d'origine sont : l'Europe centrale et de l'Est (Moldavie, Roumanie et Ukraine), l'Afrique (Nigeria et Sierra Leone) et l'Asie (Chine, Afghanistan et Sri Lanka).

Un type particulier de traite a été identifié dans des pays comme la Thaïlande, la République dominicaine ou la Russie, mais également dans les pays capitalistes dominants : la prostitution des enfants nationaux sur les marchés locaux. Cette prostitution implique, de plus en plus, une traite à l'intérieur des frontières nationales où des enfants, trimbalés dans des villes inconnues d'eux, sont mis sur le marché prostitutionnel et avertis qu'on ne reviendra les chercher que lorsqu'ils auront gagné une certaine somme d'argent. Ce transport vers des villes inconnues des enfants est utilisé, entre autres, pour les assujettir, les rendre dépendants de leur « protecteur ». Certes, il existe des variations dans la mesure où certains mineurs sont visibles dans la prostitution de rue, tandis que d'autres sont invisibles puisque prostitués dans des maisons closes, des appartements, des agences d'escortes ou des hôtels.

### *La prostitution juvénile en Europe occidentale*

Selon le ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, en 2006, il n'y a pas moins de 80 000 femmes prostituées dans le pays. On estime à plus de 10 000 le nombre d'enfants prostitués. Des trafiquants font transiter des enfants en provenance d'Afrique par ce pays avant de les prostituer en Italie ou en Belgique, tandis que pour les mafias albanaises, l'Angleterre est un pays de destination. Des milliers d'enfants sont amenés illégalement en Grande-Bretagne, principalement en provenance d'Afrique de l'Ouest, d'Europe de l'Est et d'Asie. L'Unicef recense un nombre croissant d'enfants du Nigeria, de la Sierra Leone<sup>2</sup>, de la République démocratique

1. Dans Chaleil, *Prostitution, le désir mystifié*, op. cit., p. 64.

2. « Dans ce pays, la prostitution des enfants s'est répandue en même temps que les Casques bleus », Hodan, op. cit., p. 42. Dans certaines villes du pays, 50 % des

du Congo, d'Éthiopie, de l'Angola, du Burundi, du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la Somalie, du Kenya et de l'Ouganda. Au Royaume-Uni, les données enregistrées indiquent qu'au moins un jeune sur neuf (11 %) de moins de 16 ans fugue ou est contraint de quitter le domicile parental. Il est absent du domicile au moins une nuit. Ces jeunes, lorsqu'ils fuguent plus d'une nuit, adoptent des stratégies de survie souvent à risques, sinon dangereuses, et nombre d'entre eux sont prostitués.

En Italie, on estime de 60 000 à 80 000 le nombre de personnes prostituées, dont 40 000 à 50 000 sont d'origine étrangère. Quelque 10 000 Moldaves, dont 30 % de mineures, y sont prostituées. Il y a également quelque 8 000 Albanaises prostituées, dont 30 % sont mineures. En 1999, les autorités du pays estiment à près de 15 000 le nombre de mineures, âgées de 14 à 17 ans, y étant prostituées. Selon le rapporteur spécial de l'ONU, l'Italie est l'une des destinations principales de la traite des jeunes Roumaines. Ce pays est également connu pour la prostitution de 10 000 Nigériennes, dont parmi celles-ci un nombre important de mineures. « Au cours des dernières années, souligne Esohe Aghatise, de l'association IROKO, le nombre de très jeunes filles [d'origine nigérienne] victimes de la traite à des fins de prostitution pour satisfaire les besoins des clients toujours plus exigeants n'a cessé d'augmenter<sup>1</sup>. » La dette qui leur est imposée et qu'elles doivent rembourser varie de 62 000 à 124 000 euros<sup>2</sup>. Le nombre de mineurs non accompagnés arrivant en Italie en 1999 est estimé à 16 551 ; ils constituent 33 % des nouveaux arrivés illégaux<sup>3</sup>. Les travailleurs sociaux estiment que les mineurs représentent de 16 à 30 % du nombre de personnes prostituées dont ils ont la charge<sup>4</sup>. La traite en Italie est nettement dominée par des organisations criminelles albanaises, russes, turques, nigériennes et chinoises et on peut noter, par ailleurs, des rapports tendus entre les différents réseaux enfants ne survivent que grâce au travail forcé et à la prostitution. En Érythrée également, des enfants ont été abusés sexuellement par des Casques bleus.

1. Aghatise, Esohe, « Réalités et cadre légal de la traite des Nigériennes et d'Européennes de l'Est en Italie », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée*, op. cit., p. 141.

2. *Ibid.*

3. IOM, *Trafficking in Unaccompanied Minors for Sexual Exploitation in The European Union*, Brussels, IOM, 2001, p. 6.

4. Vicari, Annalisa, « La traite de mineurs non accompagnés, Italie », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne*, op. cit.

criminels étrangers pour le contrôle de marchés, particulièrement le trafic de drogues et la prostitution<sup>1</sup>.

Aux Pays-Bas, une analyse par nationalité des mineurs impliqués dans la prostitution indique que les enfants proviennent des mêmes pays depuis plusieurs années. En 1996, les travailleurs sociaux dans les centres de demandeurs d'asile ont remarqué que beaucoup de jeunes filles de pays d'Afrique occidentale disparaissaient peu après le dépôt de leur demande d'asile. La police a retrouvé certaines d'entre elles dans des maisons closes aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne<sup>2</sup>. En 2001, l'Organisation pour les Droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime à 15 000 le nombre de mineurs prostitués aux Pays-Bas. Entre 1997 et 2002, le nombre de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile a considérablement augmenté. Chaque année, la part des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile est toujours plus importante par rapport au nombre total de demandeurs d'asile: il atteint 14 % en 1999 quand il était de 7 % en 1996. La majorité des mineurs non accompagnés proviennent de la Chine, de la Somalie, de la Sierra Leone et, plus récemment, de l'Angola. Environ 50 % des mineurs non accompagnés étaient âgés de 16 ou de 17 ans. Approximativement 25 % étaient âgés de 12 à 16 ans et près de 10 % avaient moins de 12 ans<sup>3</sup>. Le nombre de jeunes filles ou de jeunes femmes nigérianes prostituées aux Pays-Bas a considérablement augmenté au cours des dernières années. Presque toutes les Chinoises prostituées aux Pays-Bas mentionnent un passage par Moscou où elles ont été prostituées pendant un certain laps de temps, puis envoyées aux Pays-Bas, via la République tchèque<sup>4</sup>. Les jeunes filles mineures d'Europe de l'Est prostituées aux Pays-Bas proviennent surtout de la Russie, de l'Ukraine et de la Pologne. Successivement, ont été prostitués, au cours années 80, des garçons du Maroc, puis au cours des années 90, des garçons de l'Europe de l'Est.

Les résultats d'enquêtes sur les scandales liés à des abus sexuels d'enfants en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne concluent que

1. *Ibid.*

2. IOM, *Trafficking in Unaccompanied Minors for Sexual Exploitation in The European Union*, op. cit.

3. Venicz, Elisabeth, «La traite de mineurs non accompagnés, Pays-Bas», dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne*, op. cit.

4. *Ibid.*

les phénomènes de traite des enfants à des fins de prostitution et de pornographie sont plus étendus qu'on ne pouvait le croire<sup>1</sup>.

En Grèce, où la prostitution est réglementée, le nombre d'enfants prostitués a triplé ces cinq ou six dernières années. En 2003, le nombre d'enfants prostitués était estimé à 5 000. Mais, selon certains observateurs, il y avait 4 000 enfants prostitués d'origine albanaise, ce qui laisse penser que le total du nombre d'enfants prostitués en Grèce était sous-estimé. Une recherche sur les enfants de rue à Athènes évalue que 10 % d'entre eux sont prostitués<sup>2</sup>. Quelque 8,7 % des jeunes du pays fuguent chaque année<sup>3</sup>. En Grèce, le taux de pauvreté, qui est l'un des plus importants de l'Europe occidentale, avec le Portugal, affecte entre 10 et 21 % de la population (selon différentes modalités de calcul) et, en 2004, le taux de chômage atteint 10,5 %. Des chercheurs estiment que, chaque année, environ 40 000 ou 50 000 fillettes et jeunes femmes âgées de 12 à 25 ans sont victimes de la traite à des fins de prostitution vers la Grèce, qui est à la fois un pays de destination et de transit<sup>4</sup>. Quelque 40 % d'entre elles sont victimes de la traite à partir de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan, de l'Arménie, de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Macédoine et de l'Iraq. La majorité des enfants de 12 ans et moins victimes de la traite en Grèce sont originaires de l'Albanie et des communautés tsiganes. La majorité des mineurs non accompagnés réfugiés qui arrivent en Grèce viennent de l'Afghanistan et de l'Afrique et sont généralement des garçons de 15 à 17 ans. Une augmentation du nombre de mineurs non accompagnés en provenance de l'Irak a été enregistrée. Plus de la moitié des enfants interpellés dans les rues des grands centres urbains de Grèce, au cours de la période 1998-1999, vivaient dans le pays sans leur famille et, dans leur grande majorité, avaient été amenés en Grèce par un tiers,

1. IOM, *Trafficking in Unaccompanied Minors for Sexual Exploitation in The European Union*, op. cit, p. 20.

2. Atlanis, Panagioti et Jim Goddard, «Street children in contemporary Greece», *Children and Society*, vol. 18, n° 4, September 2004, p. 299-311.

3. De Water, Greet Van, Nicole Vettenburg, avec la participation de Fabienne Glowacz, *Fuguer: ... pour fuir quoi? Étude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique*, Bruxelles, Child Focus et Fondation Roi Baudouin, 2004, p. 42.

4. Hötzel, Andrea, *Prevention and Fight against Trafficking: Institutional Developments in Europe, Greece Report*, Berlin, Berlin Institute for Comparative Social Research, 2003.

qui les avait « achetés » à leurs parents<sup>1</sup>. Au cours de la décennie 1990-2000, le nombre des jeunes femmes et des fillettes étrangères victimes de la traite à des fins de prostitution était estimé à 77 500 ; leur prostitution a engendré des revenus de 6,2 milliards d'euros. Plus du quart de la population masculine du pays est client prostituteur occasionnel ou régulier. En août 1996, plus de 700 personnes ont été arrêtées à Athènes, à la suite d'allégations formulées par un journal indiquant qu'en plus des enfants des pays de l'Europe de l'Est, des mineures grecques avaient été également livrées à la prostitution. Lors des enquêtes, on a découvert que des tours sexuels pédocriminels avaient été mis sur pied en Belgique vers la Grèce. Lors de perquisitions effectuées avec les mandats délivrés dans le cadre de ces affaires, des enfants avaient été retrouvés enchaînés dans des maisons de prostitution.

La France compterait de 3 000 à 8 000 enfants prostitués. L'Unicef estime à 8 000 le nombre d'enfants « victimes d'exploitation sexuelle en France »<sup>2</sup>. D'autres sources évaluent le nombre des enfants prostitués de 10 000 à 15 000<sup>3</sup>. Les mineures victimes de la traite à des fins de prostitution proviennent principalement de l'Albanie, du Kosovo, de l'Ukraine, de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Russie et de l'Afrique, notamment de la Sierra Leone, du Nigeria, du Ghana et du Cameroun. Les garçons sont surtout roumains, marocains et algériens. En 2001, la brigade des mœurs de Paris a démantelé un réseau de prostitution qui exploitait 47 Roumaines âgées de moins de 18 ans. Malgré l'existence d'un Office central de répression contre la traite des êtres humains (OCRETH) qui est chargé, entre autres, de centraliser les informations sur la prostitution et la traite des êtres humains, on connaît mal l'état de la prostitution dans le pays. Depuis plus d'une décennie, malgré une croissance notable de l'industrie prostitutionnelle, cet Office répète les mêmes chiffres, soit qu'il y aurait de 15 000 à 18 000 personnes prostituées en France, ce qui est, à l'évidence, une sous-estimation de l'ampleur du phénomène. Sur la base des données de l'OCRETH, en 2001, une commission sénato-

1. Markova, Evgénia, « La traite de mineurs non accompagnés, Grèce », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne*, op. cit.

2. Ghrib, Assia, « La traite de mineurs non accompagnés, France », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne*, op. cit.

3. Brisset, Claire, « Enfances décomposées », *Le Monde diplomatique*, août 1996, p. 24.

riale évaluait les rentrées annuelles de la prostitution à trois milliards d'euros, dont 70 % étaient accaparés par les proxénètes<sup>1</sup>.

L'Institut européen pour la prévention et le contrôle du crime, qui est lié à l'ONU, estime, en 2003, de 45 000 à 300 000 le nombre des personnes prostituées en Espagne, dont 60 % d'origine étrangère. Selon des sources journalistiques, il y aurait de 200 000 à 300 000 personnes prostituées<sup>2</sup>. Selon l'Association des tenanciers d'établissements de prostitution, 400 000 femmes sont prostituées en Espagne<sup>3</sup>. L'*Instituto de la Mujer* (Institut de la Femme) partage cette estimation<sup>4</sup>. D'après l'avocate Rosario Carracedo, coordinatrice de la Plate-forme des associations de femmes pour l'abolition de la prostitution, « 90 % des 300 000 ou des 400 000 prostituées en Espagne sont originaires de pays déstabilisés politiquement et économiquement. Or plus de 90 % du marché de la prostitution est contrôlé par le proxénétisme organisé ». Avec l'entrée en vigueur en 1996 du nouveau code pénal, le proxénétisme n'est plus un délit. Le pays reconnaît légalement la possibilité d'exploiter la prostitution d'autrui s'il y a « consentement » de la personne prostituée. La prostitution est désormais une activité considérée comme libre et volontaire, exploitable par un tiers. La personne en situation de prostitution est protégée uniquement si elle est « forcée » ou « obligée de se prostituer ». En conséquence, l'Espagne connaît un développement et une internationalisation de l'industrie de la prostitution. Des réseaux locaux, nationaux et transnationaux organisent la traite de femmes et d'enfants originaires de l'Amérique latine (République dominicaine, Équateur, Brésil, Argentine, Colombie), ainsi que de l'Afrique (Nigeria, Guinée, Liberia, Sierra Leone, Maroc) et des pays de l'Europe de l'Est<sup>6</sup>. Le tiers des hommes âgés de 18 à 49

1. Cresson, Daniel, « La France n'échappe pas à ce fléau qui "vaut" 3 milliards d'euros par an », *L'Humanité dimanche*, n° 9, 4-10 mai 2006, p. 31.

2. Ngalikpima, Matiada (dir.), *L'esclavage sexuel : un défi à l'Europe*, Paris, Éditions de Paris et Fondation Scelles, 2005, p. 128.

3. Fraerman, Alicia, « International Women's Day / Europe: More than a million labor in sex trade », *InterPress Service*, 7 March 2003.

4. Fondation Scelles, *La prostitution adulte en Europe*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2002, p. 171

5. Ceïbe, Cathy, « Une loi qui jette les femmes dans l'industrie du sexe », *L'Humanité*, 18 février 2006.

6. Torres Herrero, Marta Pilar, *Le trafic des femmes en Espagne*, Reykjavik, ENATW – Seminar « Combating trafficking in women for prostitution and other form of

ans seraient des prostitueurs réguliers ou occasionnels.

En Belgique, la vente d'enfants est étroitement liée à l'importante traite d'êtres humains pour laquelle ce pays est une véritable plaque tournante. La majeure partie des victimes — des jeunes filles et des jeunes femmes d'Europe orientale —, qui sont vendues à des fins de prostitution, portent l'étiquette de réfugiées. La majeure partie des jeunes garçons prostitués provient d'Europe orientale, en particulier de l'ex-Yougoslavie, de la Hongrie et de la Roumanie. Le nombre de mineurs illégaux interpellés indique que le nombre de jeunes filles mineures victimes de la traite, en provenance de l'Europe de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest (particulièrement du Nigeria), est en nette augmentation<sup>1</sup>. De nombreux enfants du pays, qui sont victimes « de violences et d'abus sexuels, de carences affectives ou d'indifférence » dans leur famille, s'enfuient de chez eux à l'âge de 12 ou de 13 ans. Le pays compte de 4 à 6,5 %, selon les communautés linguistiques, de fugueurs auto-rapportés parmi les jeunes. Vivant la plupart du temps dans les rues, certains ne tardent pas à plonger dans la prostitution pour survivre<sup>2</sup>.

En Allemagne, les personnes victimes de la traite à des fins de prostitution sont pour la plupart des jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans. Les cas de traite d'enfants concerne quasi exclusivement la prostitution<sup>3</sup>. C'est l'une des destinations principales en Europe des femmes victimes de la traite originaires de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, des pays baltes, de la Biélorussie, de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Géorgie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Russie, de la Slovénie, de l'Ukraine, du Brésil, de la Colombie, de la République dominicaine, du Nigeria, du Paraguay et de la Thaïlande. Quelque 75 % des personnes prostituées en Allemagne — estimées à 400 000 en mars 2006 par les autorités du pays — sont d'origine étrangère.

sexual exploitation. Best practices at European level», 23 juin 2003.

1. Ching, Lin Pang, «La traite de mineurs non accompagnés, Belgique», dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne op. cit.*, 2002.

2. Calcetas-Santos, Ofelia, *Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée d'étudier la question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants*, Commission des droits de l'Homme, Nations Unies, Conseil économique et social, E/CN.4/2000/73/Add.1, 1999.

3. OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, op. cit.*, p. 13.

En 2006, les revenus de la prostitution, qui est réglementée, ont été évalués entre 14,5 et 18 milliards de dollars américains. L'industrie massive du sexe y attire comme un aimant les réseaux de trafiquants. Les cas d'enfants victimes de la traite vers l'Allemagne sont essentiellement liés à la prostitution ou à la mendicité. Il y a plusieurs cas documentés de traite d'enfants munis de faux papiers qui arrivent en Allemagne via la Pologne, la Slovaquie ou l'Ukraine, notamment des fillettes et des garçons roumains, tchèques et polonais. Le nombre de mineurs non accompagnés a connu une croissance importante au cours des 15 dernières années pour atteindre 10 000 en 2000<sup>1</sup>. De nombreux Allemands voyagent à l'étranger en tant que touristes pédoprostitueurs. Les destinations les plus fréquentées sont le Brésil, le Cambodge, la Croatie, la République tchèque, la Gambie, l'Inde et le Nicaragua. En 2003, l'Unicef d'Allemagne lance un cri d'alarme : la prostitution des enfants tchèques et slovaques connaît un important développement à la frontière germano-tchèque, surtout le long des autoroutes E48 et E49. Des enfants de six ans et moins y sont prostitués au profit des touristes sexuels, en provenance surtout des *Länder* de Bavière et de Saxe, mais aussi d'Autriche. Les enfants de sept ans et plus sont accompagnés par des adolescents masculins ou des adultes. Dans les aires de repos ou dans les parkings devant des supermarchés, fréquemment, des enfants très jeunes s'adressent (uniquement) aux Allemands : « Pouvez-vous me prendre avec vous pour peu de temps ? » Le prix d'une passe avec les enfants varie de 5 à 25 euros (soit de 6 à 30 dollars américains) et, à l'occasion, le prostitueur ne donne que des gâteries. Un des jeunes garçons interviewés, âgé de six ans, Frantisek, raconte : « Parfois, je vais avec les Allemands à la frontière. Alors, nous allons dans la forêt et ma maman vient avec nous. » Les enfants plus vieux, âgés de huit ans et plus, négocient le prix de la passe. Ils offrent leurs « services » en interpellant les prostitueurs éventuels avec des questions comme « Voulez-vous être sucé ? Voulez-vous baiser ? » Entre 1996 et 2003, au moins 500 enfants — filles comme garçons — ont été mis sur le marché du sexe de cette frontière. Plusieurs des enfants interviewés ont dit qu'ils avaient été amenés en France par leurs proxénètes ou par des touristes prostitueurs. Certains passent

1. IOM, *Trafficking in Unaccompanied Minors for Sexual Exploitation in The European Union, op. cit.*, p. 6.

le week-end en Allemagne en compagnie des prostituées<sup>1</sup>. En 2004, on estimait que 10 000 touristes prostituées allemands se rendaient chaque week-end à Cheb, petite ville de la République tchèque.

### *Absence de connaissances*

Les autorités des gouvernements européens et les chercheurs de ces pays sont souvent incapables de mesurer si la traite des enfants à des fins de prostitution est en croissance ou non chez eux, tout comme ils sont incapables d'évaluer l'état de la prostitution enfantine « nationale ». Étrangement, il existe très peu de recherches dans les pays européens sur la prostitution des enfants « nationaux », comme si le sujet était tabou. Comme en font foi la majeure partie des informations récoltées, lorsqu'il est question de la prostitution des enfants, il est surtout question de la traite d'enfants étrangers à des fins de prostitution vers ces pays. Lors de mes discussions avec des responsables de différentes associations françaises qui interviennent auprès des personnes prostituées, personne, à l'exception de la présidente du Mouvement du Nid de Bordeaux, n'a pu me dire quel était l'âge moyen des personnes prostituées lors de leur intégration dans cette industrie. Les anthropologues et les sociologues européens, féministes ou non, qui écrivent pourtant beaucoup sur la prostitution et la traite, n'ont pas développé d'intérêt sur cet aspect important qui est, pourtant, fondateur de l'industrie prostitutionnelle « nationale ». On doit donc se tourner vers les recherches conduites en Amérique du Nord pour saisir la question de la prostitution des enfants, sous toutes ses facettes, dans les pays capitalistes industrialisés et non seulement en ce qui concerne la traite des enfants à des fins de prostitution en provenance de l'étranger.

Après avoir étudié l'état des connaissances à ce propos aux États-Unis, j'étudierai la situation canadienne. Deux raisons, entre autres, motivent ce choix. D'une part, le Canada, grâce à l'existence de ses services sociaux et de santé qui ont de nombreux traits communs avec ceux de l'Europe de l'Ouest, permet une meilleure comparaison avec les pays européens que les États-Unis. Mais, d'autre part, malgré la

1. Schauer, Cathrin, Deutsches Komitee für Unicef, Ecpat Deutschland (Hrsg.), *Kinder auf dem Strich. Bericht von der deutsch-tschechischen Grenze*, Bad Honnef, Hortemann Verlag, 2003.

qualité et le nombre de recherches, le Canada, comme bien des pays européens, est incapable (ou n'a pas la volonté politique) de mesurer la réalité de l'industrie « nationale » de la prostitution enfantine, ce à quoi, malgré des moyens limités, je tenterai de pallier.

### *La prostitution enfantine aux États-Unis*

Aux États-Unis, l'exploitation de la prostitution des enfants rapporte des milliards de dollars. C'est une véritable industrie, largement contrôlée par des proxénètes généralement liés au crime organisé.

En 1980, on estimait qu'environ 1,2 million d'enfants de moins de 16 ans étaient utilisés par l'industrie du sexe, qu'il s'agisse de la prostitution, de la pornographie ou des deux<sup>1</sup>. Aujourd'hui, le Department of Health and Human Services des États-Unis estime à 300 000 le nombre de personnes prostituées d'âge mineur. La police quant à elle évalue le nombre d'enfants prostitués de 100 000 à 300 000. En 2001, lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, un rapport de l'ONU estimait que 400 000 enfants étaient prostitués aux États-Unis et plaçait ce pays au deuxième rang au niveau mondial, après l'Inde mais avant la Thaïlande, pour le nombre d'enfants dans la prostitution. Selon des « estimations conservatrices », il y a entre 300 000 et 500 000 enfants prostitués<sup>2</sup>. D'autres sources estiment à 500 000 le nombre d'enfants de moins de 16 ans qui sont prostitués aux États-Unis. Ce nombre double ou triple lorsque les évaluations incluent les personnes prostituées de 16 et de 17 ans pour atteindre une fourchette entre un et un million et demi d'enfants prostitués<sup>3</sup>. Selon une autre étude, il y a de 500 000 à 1,2 million d'enfants prostitués aux États-Unis<sup>4</sup>, dont 300 000 garçons de moins de 16 ans<sup>5</sup>.

1. Rush, Florence, *Le secret le mieux gardé, l'exploitation sexuelle des enfants*, Paris, Denoël/Gonthier, 1983, p. 237.

2. Estes, Richard J., *The Sexual Exploitation of Children. A Working Guide to the Empirical Literature*, Philadelphia, University of Pennsylvania, 2001.

3. Flowers, R. Barri, *The Adolescent Criminal: An Examination of Today's Juvenile Offender*, Jefferson, MacFerland, 1990, p. 54-55.

4. Schetky, Diane H. « Child pornography and prostitution », dans D.H. Schetky et A.H. Green (eds.), *Child Sexual Abuse*, New York, Brunner/Mazel, 1988, p. 104-124.

5. Miller, JoAnn L., « Prostitution in contemporary American society », dans Grauerholz, E. et M. A. Koralewski (eds.), *Sexual Coercion: A Sourcebook on its*

Une enquête nationale menée en 2001 estime à près de 293 000 le nombre d'enfants risquant annuellement l'embrigadement dans les industries du sexe<sup>1</sup>. Cette même étude estimait que, chaque année, 17 000 enfants étaient victimes de la traite transfrontalière et prostitués aux États-Unis.

Il y aurait 2,5 millions d'enfants américains qui ont fugué, ont été mis à la porte d'un foyer familial problématique et qui vivent dans les rues. Chaque année, il y a 450 700 enfants qui font une fugue, c'est-à-dire qui quittent le domicile familial ou un milieu de placement de façon non autorisée, et 127 100 enfants sont exclus du foyer familial<sup>2</sup>. De 1,7 à 3,8 % des jeunes du pays ont fugué<sup>3</sup>. La majorité des fugueurs ne restent pas absents longtemps, reviennent à la maison ou sont facilement retrouvés, mais un certain nombre récidive jusqu'à ce qu'on ne les retrouve plus. Les exclus, ces enfants que l'on chasse de chez eux ou qui fuient le foyer familial, et dont les parents ne cherchent pas à retrouver la trace, peuplent souvent les centres d'accueil, les gares routières, les coins de rue des quartiers chauds, et pour finir, les prisons. Ce sont surtout ces jeunes qui deviennent les victimes de choix des proxénètes, des trafiquants de drogue, des pornographes et des prédateurs sexuels.

La majorité des enfants de rue aux États-Unis sont des filles. Abandonnées, rejetées ou négligées, elles ont souvent connu la brutalité et l'agression sexuelle, ce qui les a poussées à fuir leur famille, plus particulièrement une autorité masculine incestueuse. Ces jeunes filles victimes présentent des risques élevés de pharmacodépendance, de prostitution, de grossesse ainsi que de dépendance à des adultes qui, sexuellement, les utiliseront, souvent à des fins de profit monétaire.

### *Prostitution et agressions sexuelles dans l'enfance*

La très grande majorité des personnes prostituées ont vécu des agressions sexuelles au cours de leur enfance. Cela constitue l'un des

*Nature, Causes, and Prevention*, Lexington, Lexington Books, 1991.

1. Estes, Richard J. et Neil Alan Weiner, *The Commercial Sexual Exploitation of Children in the U.S., Canada and Mexico*, Philadelphia, University of Pennsylvania, 2001.

2. Snyder, Howard N. et Melissa Sickmund, *Juvenile Offenders and Victims: 1999 National Report*, National Center for Juvenile Justice, NCJ 178257, September 1999.

3. De Water et al, *op. cit.*, p. 29.

principaux facteurs expliquant tant la fuite du foyer familial que l'entrée dans la prostitution. Il existe chez des universitaires de ce pays un débat sur les causes de l'entrée dans la prostitution : fugue ou agression sexuelle dans l'enfance. Si les enquêtes montrent qu'il y a une forte relation entre la fuite ou le rejet du foyer familial et la prostitution, les agressions sexuelles, physiques et psychologiques, la négligence, le manque de communication, etc. sont des causes importantes expliquant la fugue d'enfants d'âge mineur.

Une recherche menée sur 1 142 détenues au Service correctionnel de Cook, à Chicago, entre 1991 et 1993, a permis de comprendre les deux cheminements, non exclusifs, vers la prostitution. Avant l'âge de 15 ans, les fugues ont un effet important sur l'entrée dans la prostitution — multipliant par 40 les probabilités de prostitution —, mais elles ont moins d'effet plus tard. Par ailleurs, les agressions sexuelles dans l'enfance font presque doubler la probabilité d'une entrée dans la prostitution à une époque ou l'autre de la vie des femmes. La prévalence de l'usage de drogues est sensiblement plus élevée chez les personnes prostituées que chez les non prostituées, mais l'abus de drogues suit généralement l'entrée dans la prostitution plutôt qu'il ne la précède<sup>1</sup>.

Selon de nombreuses études, les agressions sexuelles dans l'enfance sont des facteurs importants dans la fugue des enfants<sup>2</sup>, principalement des jeunes filles<sup>3</sup>. Pour Barri Flowers, quasiment toutes les jeunes filles prostituées ont été victimes d'agressions sexuelles — inceste et viol — ou physiques, tant dans leur famille qu'avec des relations dans l'entourage du milieu familial<sup>4</sup>. Une autre enquête révélait que 90 % des jeunes filles prostituées avaient été victimes de violences sexuelles

1. McClanahan, S.F., G.M. McClelland, K.M. Abram et L.A. Teplin, « Pathways into prostitution among female jail detainees and their implications for mental health services », *Psychiatric Services*, vol. 50, n° 12, 1999, p. 1606-1613.

2. Voir, entre autres, Famularo, R., R. Kinscherff, T. Fenton et S.M. Bolduc, « Child maltreatment histories among runaway and delinquent children », *Clinical Pediatrics*, n° 29, 1990, p. 713-718.

3. Welsh, Lesley A., Francis X. Archambault, Mark-David Janus et Scott W. Brown, *Running for Their Lives: Physical and Sexual Abuse of Runaway Adolescents*, New York, Garland, 1995.

4. Flowers, R. Barri, *The Victimization and Exploitation of Women and Children: A Study of Physical, Mental and Sexual Maltreatment in the United States*, Jefferson, McFarland, 1994, p. 398-421.

avant de connaître une situation de prostitution<sup>1</sup>. D'autres recherches montrent un très important pourcentage de viol, de pornographie infantile ou d'autres formes d'exploitation sexuelle chez les jeunes filles qui sont en situation de prostitution<sup>2</sup>. Une étude indique que plus de 90 % des personnes prostituées ont perdu leur virginité à la suite d'une agression sexuelle, c'est-à-dire un viol<sup>3</sup>. Enfin, les enfants qui ont été agressés sexuellement risquent 27,7 fois plus souvent l'arrestation à l'âge adulte pour prostitution que ceux qui n'ont pas vécu l'agression sexuelle<sup>4</sup>. Selon une enquête de Silbert, 96 % des adultes qui ont été prostituées à un âge mineur ont été chassées de la maison ou ont fui de leur propre chef<sup>5</sup>.

En quelques semaines, souvent en moins de temps, nombre de fugueurs, filles et garçons, sont prostitués. Ils sont contraints de plonger dans la prostitution pour obtenir de l'argent, de la nourriture, des drogues, un hébergement, etc. Les mineurs, qui n'ont pas d'adresse officielle, n'ont pas droit ni aux programmes de formation pouvant déboucher sur un emploi ni à l'assistance sociale. S'ils sont ramassés par la police, soit ils sont renvoyés dans leur famille ou dans ce qui en tient lieu, d'où ils s'enfuiront à nouveau à la première occasion, soit sont dirigés vers un centre pour jeunes. Ces centres ont beaucoup de traits en commun avec le système carcéral. Là aussi, ils tentent souvent de s'enfuir.

Lorsqu'un enfant se retrouve sans feu ni lieu, il mendie ou vole. Lorsqu'il est épuisé, il dort un peu partout : sur un banc dans un parc, dans une ruelle sur une feuille de carton entre les poubelles, dans une bouche de métro. Quand il a atteint le fond du baril, il est prêt à faire tout et n'importe quoi pour survivre. Beaucoup d'hommes — des prédateurs sexuels — sont à la recherche de sexe avec les enfants et peuvent repérer sans trop de difficultés ceux qui sont dans la rue.

1. Harlan, S., L. L. Rodgers et B. Slattery, *Male and Female Adolescent Prostitution*, Huckleberry House Sexual Minority Youth Services Project, Department of Health and Human Services, Youth Development Bureau, Washington, 1981.

2. Voir Flowers, R. Barri, *The Adolescent Criminal*, *op. cit.*, p. 58.

3. Silbert, *op. cit.*

4. Widom, C., *Victims of Childhood Sexual Abuse: Later Criminal Consequences*, Washington, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1995.

5. Silbert, Mimi, «Treatment of Prostitute Victims of Sexual Assault», dans Irving Stuart (ed.), *Victims of Sexual Aggression*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1984.

Nombre d'enfants des deux sexes acceptent d'échanger des faveurs sexuelles pour de la nourriture, de l'hébergement ou de l'argent avec ces prédateurs. Dans un échantillon de 535 jeunes femmes de l'État de Washington, où 25 % des personnes ont signalé avoir vécu dans la rue à un moment donné, parmi les jeunes femmes victimes de sévices sexuels dans leur enfance dans l'échantillon total, 14 % ont indiqué avoir eu des relations sexuelles contre de l'argent, 14 % contre un toit et 11 % contre des drogues ou de l'alcool. Les taux chez les filles sans antécédent d'agressions sexuelles dans l'enfance n'étaient que de un à deux pour cent pour chacune de ces catégories<sup>1</sup>. Selon les résultats d'une recherche basée sur des entrevues auprès de 640 jeunes de refuges et de 528 jeunes des rues dans diverses villes des États-Unis, 27,5 % des jeunes de la rue et 9,5 % des jeunes des refuges avaient déjà pratiqué la prostitution de survie. Les chercheurs soutiennent que la prostitution est une «stratégie de survie économique» et que la violence subie pendant l'enfance constitue un précurseur important de la participation au «commerce du sexe de survie<sup>2</sup>».

Des enfants acceptent aussi d'échanger des faveurs sexuelles tout simplement pour l'attention et la sollicitude portées à leur égard par les adultes prostitueurs. Ces prédateurs peuvent être des proxénètes qui, après avoir témoigné leur «amitié» à l'enfant, lui demanderont de se prostituer pour eux ou de faire de la pornographie. S'il n'accepte pas, il y sera forcé : violences physiques, agressions sexuelles, privation de drogue, menaces, chantage, etc. sont des moyens fréquemment utilisés pour arracher un consentement.

La grande majorité des filles mineures d'âge sont prostituées sur le trottoir. Selon certaines enquêtes, 25 % des personnes prostituées sur le trottoir aux États-Unis sont mineures<sup>3</sup>. Mais on retrouve des filles mineures d'âge dans tous les lieux de prostitution : agences d'escortes et de call-girls, bordels, salons de massage, saunas, clubs de danse nue, hôtels, etc.

1. Boyer, Debra et David Fine, «Sexual abuse as a factor in adolescent pregnancy and child maltreatment», *Family Planning Perspectives*, vol. 24, 1992, p. 10.

2. Greene, J. M., S. T. Ennett et C. L. Ringwalt, «Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth», *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 9, 1999, p. 1406-1409.

3. Flowers, R. Barri, *The Adolescent Criminal*, *op. cit.*, p. 79.

### *De la prostitution occasionnelle à la prostitution régulière*

La majorité des jeunes personnes prostituées commencent en tant qu'occasionnelles. Elles font à l'occasion des « passes » pour gagner rapidement quelques dollars dans le dessein d'acheter de la nourriture, des cigarettes, des drogues ou de se payer une chambre. Nombre d'entre elles deviendront des prostituées sur une base régulière. La jeune fille dans la prostitution passera d'occasionnelle à régulière entre 8 et 12 mois après sa première expérience prostitutionnelle<sup>1</sup>. C'est la même chose du côté des garçons, si l'on se fie aux témoignages récoltés.

Dans son étude sur la prostitution des adolescentes, Joan J. Johnson décrit le passage de la prostitution occasionnelle à la prostitution régulière. La première condition de ce passage exige une transformation de l'image de soi. S'adaptant à la réalité de la situation prostitutionnelle, y compris à l'image négative véhiculée socialement, souvent en conformité avec leur propre image négative et une faible estime de soi, les adolescentes finissent par se percevoir comme des « putains ». Plus elles intègrent la sous-culture prostitutionnelle, plus elles se voient comme des prostituées et plus elles trouvent normal de faire le trottoir. Selon Jennifer James, le passage d'une prostitution occasionnelle à une prostitution régulière s'effectue suivant un processus séquentiel : adaptation à une image de soi négative ; intégration du comportement lié à cette image, appuyée par un étiquetage informel ; assimilation à la sous-culture prostitutionnelle et développement d'une identité « déviante », et enfin étiquetage formel et identification de soi comme prostitué, avec un engagement subséquent dans la prostitution comme style de vie<sup>2</sup>.

Selon Finkelhor et Browne, l'enfant victime d'agressions sexuelles vit des sentiments de trahison, d'impuissance, de stigmatisation et développe l'idée que le sexe est une marchandise comme une autre. Ces sentiments font que ces enfants sont vulnérables à ce que ces chercheurs nomment une « revictimisation », particulièrement dans la prostitution<sup>3</sup>.

1. Johnson, J., *op. cit.*, p. 108.

2. James, Jennifer, *Entrance into Juvenile Prostitution*, Washington, National Institute of Mental Health, 1980, p. 118-125.

3. Finkelhor, David et Angela Browne, « The traumatic impact of child sexual abuse », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 55, n° 4, 1985, p. 530-541.

Bien qu'un faible pourcentage des adolescentes prostituées opère sans proxénète, surtout au début lorsqu'elles ne le font qu'occasionnellement, la très grande majorité de ces jeunes dans la prostitution sont sous la coupe d'un proxénète ou d'un réseau de proxénètes. Selon une étude déjà citée, 90 % des adolescentes prostituées sont soumises à un proxénète<sup>1</sup>. Une autre étude soutient que pratiquement toutes les adolescentes prostituées sur une base régulière sont, directement ou indirectement, associées à un proxénète<sup>2</sup>.

Selon une autre recherche nationale, la prostitution est un problème de proportion épidémique parmi les enfants vivant dans les rues aux États-Unis. Approximativement 55 % des filles des rues sont dans la « prostitution formelle ». De ces dernières, environ 75 % sont sous la coupe de proxénètes. Elles sont escortes, masseuses, danseuses, sont prostituées dans des clubs, pendant les événements sportifs et culturels importants, les congrès et dans les lieux de destinations touristiques<sup>3</sup>.

En 1995, 80 % des jeunes prostituées arrêtées par la police aux États-Unis avaient entre 15 et 17 ans<sup>4</sup>. Selon Jennifer James, l'âge médian des prostituées juvéniles arrêtées est de 16,9 ans<sup>5</sup>. Cependant, la plupart des jeunes filles ont commencé à vivre une situation de prostitution avant l'âge de 16 ans. Selon Silbert et Pines, l'âge moyen lors des premiers actes de prostitution aux États-Unis est 13 ans ; 78 % des prostituées adultes ont été prostituées à un âge mineur, 60 % avant l'âge de 16 ans<sup>6</sup>, et 70 % d'entre elles ont souligné que les agressions sexuelles dans leur jeunesse ont été un facteur important dans leur entrée dans la prostitution<sup>7</sup>. Les auteures ont demandé à 200 personnes prostituées et ex-prostituées de la région de San Francisco de remplir un questionnaire sur les agressions sexuelles subies. Toutes les répondantes avaient subi des agressions physiques et psychologi-

1. Johnson, J., *op. cit.*, p. 75.

2. Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, *op. cit.*, p. 78.

3. Estes et Weiner, *op. cit.*

4. Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, *op. cit.*, p. 81.

5. James, Jennifer, *op. cit.*, p. 17.

6. Silbert, Mimi H. et Ayala M. Pines, « Entrance into prostitution », *Youth and Society*, vol. 13, n° 4, 1982.

7. Silbert, Mimi H. et Ayala M. Pines, « Sexual abuse as an antecedent to prostitution », *Child Abuse and Neglect*, vol. 5, n° 4, 1981, p. 407-411.



ques. Les deux tiers des répondantes avaient été agressées sexuellement par une figure paternelle, et un grand nombre a déclaré que les agressions sexuelles subies pendant leur enfance avaient joué un rôle important dans leur prostitution.

Une enquête auprès de 60 femmes prostituées a montré que ces personnes avaient commencé à vivre une situation de prostitution entre l'âge de 12 et de 14 ans<sup>1</sup>. Plusieurs autres études font le même constat: l'âge moyen de l'implication dans la prostitution aux États-Unis tourne autour de 12 à 14 ans et les personnes prostituées ont subi des agressions sexuelles pendant leur enfance<sup>2</sup>. Certaines fillettes prostituées ont cinq ou six ans.

Ce sont des données que l'on peut qualifier de structurelles et que l'on retrouve dans les sociétés capitalistes dominantes comme le Canada.

1. Boyer D., L. Chapman et B. K. Marshall, *Survival Sex in King Country: Helping Women Out*, Seattle, Northwest Resource Associates, 1993.

2. Notamment celle de Weisberg, Kelly, *Children of the Night. A Study of Adolescent Prostitution*, Lexington (MA), Lexington Books, 1985; voir également Schetky, *op. cit.*, ainsi que l'étude plus récente d'Estes et Weiner, *op. cit.*

## CHAPITRE IV

### La prostitution des enfants au Canada

MEGAN LEWIS A FAIT SA PREMIÈRE PASSE à l'âge de 13 ans. Elle a travaillé dans un bordel de la zone touristique de Gastown à Vancouver, où il y avait des jeunes filles âgées de 11 ans seulement. Une bonne nuit lui rapportait 30 dollars. Pendant 11 ans, elle a été prostituée, jusqu'au jour où elle a subi un viol particulièrement violent. La peur de mourir l'a convaincue de quitter définitivement le milieu de la prostitution<sup>1</sup>.

Ce témoignage n'est certes pas unique. La prostitution des enfants est un fait établi au Canada, même si, comme fait social, il est relativement mal connu.

La reconnaissance publique du fait qu'il existe au Canada un problème de prostitution des enfants est récente, mais souvent on préfère y voir des cas isolés et marginaux plutôt qu'un système organisé et ramifié. Légalement et moralement, la prostitution des enfants revêt pour beaucoup une tout autre signification que la prostitution des adultes<sup>2</sup>. Elle est inacceptable, du moins lorsque cela concerne des personnes âgées de 14 ans et moins. Certains hésitent à trouver inacceptable la prostitution de jeunes de 15 à 17 ans. Puisque l'âge du consentement légal pour les rapports sexuels est de 14 ans au

1. Yohemas-Hayes, Leanne et John Chilibeck, «Out of the shadows: child prostitutes speak out», *Capital News Online*, [site visité le 12 décembre 2005], <http://www.carleton.ca/jmc/cnews/16031998/story2.html>

2. Busby, K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty et J. Ursel, «Examination of innovative programming for children and youth involved in prostitution», 11. Berman and Y. Jiwani (eds.), *In the Best Interests of the Girl Child*, London, The Alliance of Five Research Centres on Violence, 2002, p. 89-113.

Canada<sup>1</sup> et que la précocité sexuelle est « un fait établi », pour certains, ces jeunes ont « choisi » d'exercer la prostitution en connaissance de cause, « librement », sans contrainte. Et puisqu'ils ont choisi de pratiquer un « travail du sexe », il faut respecter ce choix sans poser de questions sur ce qui les a poussés dans cette activité. Comme si la question de la prostitution n'avait aucune importance ou signification autre que celle d'un « choix » fait par une personne qui, étant un sujet conscient, opte tout à fait librement et rationnellement pour une « solution » de ce type. Ce réductionnisme a pour effet de ne pas chercher à comprendre les causes structurelles tant sociales, économiques que psychologiques expliquant l'entrée dans la prostitution et de limiter l'analyse du système prostitutionnel à la seule question du « travail » librement consenti<sup>2</sup>. L'aspect fondamental de la prostitution en tant qu'institution de l'oppression des femmes est gommé. Le courant « pro-travail du sexe » se refuse à analyser la prostitution comme l'une des manifestations d'une construction historique des rapports inégaux entre les sexes<sup>3</sup>. Pour revendiquer la décriminalisation ou la légalisation de la prostitution, il s'agit de banaliser la prostitution (ainsi que la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution) et d'en faire un « métier » comme un autre.

Cette position rejoint celle des conservateurs qui préfèrent penser que les jeunes qui se retrouvent dans la prostitution ont choisi de vivre en marge de la société. Ils croient que ces jeunes sont essentiellement des délinquants, des déviants ou des criminels. Ils sont donc responsables de leur sort et non des victimes d'une situation intolérable. En fait, de leur point de vue, ces jeunes sont fondamentalement

1. Le gouvernement conservateur minoritaire, formé en 2005, entend porter l'âge du consentement sexuel à 16 ans.

2. C'est ce que défend Louise Toupin dans *Analyser autrement la « prostitution » et le « trafic des femmes »*, conférence, IV<sup>e</sup> Congrès international de Recherches féministes dans la francophonie plurielle, Citoyennes sans frontière, Université d'Ottawa, 9 juillet 2005.

3. Cette position est défendue, entre autres, par Maria Nengeh Mensah, *op. cit.*, p. 69, qui écrit : « Définir la prostitution et le travail du sexe comme des formes d'exploitation sexuelle et de violation des droits humains des femmes, tel qu'il est fait dans un cadre d'analyse abolitionniste, a de graves conséquences pour l'ensemble des femmes car cette définition maintient le caractère illicite et transgressif de l'institution de la prostitution et soutient la pérennité du stigma [sic]. » La libération des femmes passerait-elle par la libération de la prostitution ?

des pervers que l'on doit réprimer. Ils savent trop bien jouer de leur « pouvoir sexuel » pour faire succomber les hommes les plus vertueux en échange d'avantages matériels. Comme dans la propagande pornographique, les conservateurs considèrent ces jeunes comme les initiateurs des rapports sexuels tarifés et dédouanent les clients prostitueurs de toute responsabilité. À ce niveau également, ils partagent des positions similaires à celles du courant libéral « pro-travail du sexe » qui ne dit mot sur la responsabilité des prostitueurs. Pourtant, sans les prostitueurs, il n'y aurait pas de prostitution !

Beaucoup aussi refusent de voir la continuité qui existe entre la prostitution des enfants et celles des adultes, comme si l'industrie du sexe respectait l'âge légal de la majorité et refusait l'exploitation de la prostitution des enfants, ce que contredit l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution au Canada, qui est très jeune. L'idée qu'il existe dans ce pays un système de la prostitution des enfants largement contrôlé par les proxénètes — ce qui implique, entre autres, leur transport vers d'autres villes, d'autres provinces et même d'autres pays, notamment les États-Unis — est en général réservée aux enfants du tiers-monde ou autres lieux exotiques dont on entend parler à l'occasion de reportages dans les médias. Comme si le Canada pouvait échapper miraculeusement à la traite interne et internationale à des fins de prostitution. Comme si dans ce pays, il n'y avait pas d'importants profits à réaliser avec l'exploitation de la prostitution des mineurs. Or, le Canada est à la fois un pays de destination et de transit de la traite des êtres humains à des fins de prostitution et de pornographie. C'est également un pays « émetteur », ce que peu d'analystes mettent en évidence. En 1999, le gouvernement de la Colombie-Britannique a révélé l'existence d'un circuit de la traite à des fins de prostitution d'enfants de cette province vers des villes de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'ouest des États-Unis. En 2001, le rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des êtres humains, affirmait qu'un « certain nombre » de personnes d'âge mineur d'origine canadienne étaient victimes de la traite à des fins d'« exploitation sexuelle » vers les États-Unis. Un groupe criminel de Vancouver, le West Coast Players, est connu pour ses activités de traite à des fins de prostitution d'adolescentes vers Los Angeles.

### *Méconnaissance d'un phénomène en expansion*

On sait à la fois beaucoup et relativement peu de choses sur la prostitution au Canada, y compris sur la prostitution des enfants. Dans les années 80, le gouvernement fédéral a mis sur pied deux commissions d'enquête qui devaient, entre autres, faire le tour de la question tant dans le domaine de la prostitution des adultes que dans celui de la prostitution des mineurs. Il s'agit du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes — mieux connu en tant que Comité Badgley — et du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution — le Comité Fraser. Malgré cela, il n'existe étrangement aucune évaluation du nombre de personnes adultes et mineures au pays dont la prostitution est exploitée par les industries du sexe.

À partir des données récoltées aux États-Unis, on pourrait faire une estimation grossière du nombre de personnes prostituées adultes et d'âge mineur au Canada.

En 2003, selon les estimations du ministère de la Justice et du FBI, il y a eu 75 190 arrestations pour prostitution et « vice commercial » aux États-Unis<sup>1</sup>, tandis qu'en 1995, il y en avait eu 97 700. Au Canada, en 1995, il y a eu 7 165 affaires de prostitution déclarées par la police. Presque toutes comportaient une infraction relative à la communication, c'est-à-dire au racolage (92 %). Dans les autres affaires, il s'agissait d'infractions relatives au proxénétisme (5 %) ou aux maisons de débauche (3 %). Cela nous donne une petite idée des proportions respectives pour les deux pays. Évidemment, par ces chiffres, ce sont les activités policières qui sont mises en évidence. Au Canada, leur action se situe dans un cadre législatif où la prostitution n'est ni légale ni illégale — seules certaines des activités l'entourant sont illégales. Aux États-Unis, selon les États, la prostitution est prohibée ou réglementée. Évidemment, au Nevada, où la prostitution en bordel est légale dans plusieurs comtés, peu d'arrestations ont été effectuées dans les « maisons de débauche » et lorsqu'il y en a eu, ce n'était pas pour cause de prostitution. Néanmoins, en 1995, il y a eu 13,6 fois plus d'arrestations aux États-Unis qu'au Canada pour tous les types d'infractions reliés à la prostitution.

1. US Department of Justice, Federal Bureau of Investigation, *Crime in the United States: Uniform Crime Reports 2003*, Washington, Government Printing Office, 2004.

Cela étant, dans les deux pays, c'est essentiellement la prostitution de rue qui est visée par la répression. En fait, c'est la prostitution visible qui dérange; c'est ce que les municipalités tentent plus ou moins bien de contrôler ou de réprimer. En lisant les petites annonces des journaux, en feuilletant les pages jaunes de l'annuaire téléphonique ou en surfant sur Internet, chacun sait que la prostitution est une activité largement plus importante que celle qui est visible dans la rue, mais comme elle est plus discrète, vraisemblablement, elle gêne moins.

Plus d'un million de personnes sont prostituées aux États-Unis. Si on inclue les personnes occasionnellement prostituées, cette estimation triple ou quadruple<sup>1</sup>. Plusieurs autres sources estiment à un million le nombre de personnes prostituées dans ce pays. Sans compter les dizaines de milliers de personnes qui œuvrent dans l'industrie de la pornographie, les clubs de danse nue, etc.

En 2000, on estime la population aux États-Unis à un peu moins de 282 millions de personnes, et au Canada, à près de 32 millions d'habitants, soit 8,8 fois moins d'habitants. S'il y a un million de personnes prostituées aux États-Unis, proportionnellement au Canada, le nombre de personnes prostituées se situe dans une fourchette de 73 000 à 113 000. Malgré leur importance, ces nombres ne semblent pas invraisemblables, surtout si on inclut l'ensemble des personnes œuvrant dans les industries du sexe. Certes, une telle approximation est facilement critiquable, et plusieurs argueront que les systèmes politiques, juridiques, et sociaux des deux pays sont suffisamment différents pour que la comparaison ne tienne pas la route. Ce qui n'est pas totalement faux, bien que l'interpénétration des marchés du sexe des deux pays soit très poussée et qu'à ce niveau, la comparaison ait des bases assez solides. Pis encore, certaines villes du Canada sont des lieux importants de tourisme sexuel. C'est le cas notamment de Montréal où de nombreux Américains, pour échapper aux lois plus sévères de leur pays, profitent de la proximité de la ville, dont la réputation est établie, pour abuser de la prostitution d'autrui. Les sites Web de discussion entre prostitueurs sur les escortes de Montréal et de sa banlieue sud pullulent à cet égard. Enfin, de nombreuses jeunes prostituées du Canada sont transportées de ville en ville dans le pays,

1. Flowers, R. Barri, *Female Crime, Criminal and Cellmates: An Exploration of Female Criminality and Delinquency*, Jefferson, McFarland, 1995, p. 103.

puis de Seattle à San Francisco, d'Oakland à Phoenix, à Honolulu ou à Portland<sup>1</sup>. Après trois ou quatre semaines d'activité, les proxénètes les changent de ville. À l'inverse, des jeunes Américaines sont victimes de la traite à des fins de prostitution au Canada. En février 2001, le *Vice Squad* de Colombie-Britannique récupérait une enfant de 11 ans, enlevée à Portland, Oregon, et prostituée par trois Américains dans cette province.

En 1999, on estimait à 5 000 le nombre de femmes prostituées à Montréal. Aujourd'hui, certains estiment jusqu'à 10 000 le nombre de personnes prostituées dans la métropole québécoise. En 1997, la police estimait à plus de 10 000 le nombre de personnes prostituées à Toronto et à 4 000 le nombre des escortes. Au cours de la décennie 90, les « services » d'escortes ont connu dans la métropole canadienne une expansion importante. Leurs revenus étaient évalués à un demi-milliard de dollars par année. En 1997, il y avait au moins 125 agences d'escortes dans la seule région du Grand Toronto. Les plus importantes proposaient 100 femmes, les plus petites de deux à six femmes. À Ottawa, il existe au moins 25 agences d'escortes, sans compter les salons de massage proposant des massages « romantiques » ou « érotiques », les clubs de danse nue où se pratique la prostitution, etc. L'industrie de la prostitution est également importante à Calgary, à Edmonton, à Regina, à Halifax et dans les autres villes canadiennes.

Les estimations, qui datent de quelques années, doivent subir une révision à la hausse. D'une part, depuis un décennie, on a assisté à une banalisation de la prostitution, ce qui a légitimé l'activité. D'autre part, comme je le montrerai, la pauvreté et le nombre de fugues sont en croissance. Ce sont des facteurs non négligeables nourrissant cette industrie. Enfin, la traite à des fins de prostitution vers le Canada n'est pas un phénomène anodin. En septembre 1997, on apprenait que, chaque semaine, 12 jeunes femmes asiatique, âgées de 16 à 30 ans, munies de visas de tourisme, étaient victimes d'une traite à des fins de prostitution. Elles étaient vendues aux propriétaires de bordels à Markham, à Scarborough, à Toronto et à Los Angeles. Elles étaient asservies par une dette de 40 000 dollars. En 1999, le *Human*

1. Selon Kosloske, Doug, agent de police de Portland, *The Province*, 19 December 1997, CATW, <http://www.catwinternational.org/factbook/Canada.php>

*Rights Report* du Département d'État des États-Unis signalait que des fillettes du Costa Rica, transportées à travers l'Amérique centrale et le Mexique, étaient prostituées aux États-Unis et au Canada. La même source rapportait que des Malaises étaient victimes de la traite pour être des prostituées au Canada. Dans son rapport de 2003 sur la traite des êtres humains, le Département d'État affirmait que des jeunes femmes et des fillettes du Honduras, de la Slovénie et de la Malaisie étaient victimes de la traite à des fins de prostitution au Canada.

À la fin des années 90, les mafias chinoises et vietnamiennes ont accru leurs opérations dans les bordels de Toronto et embrigadé des femmes et des fillettes dans toute l'Asie du Sud-Est<sup>1</sup>. Les femmes victimes de cette traite étaient achetées par les « recruteurs » 8 000 dollars ou moins et vendues aux proxénètes 15 000 dollars. Plusieurs douzaines de femmes asiatiques ont été « libérées de leur esclavage sexuel » après une série de raids réalisés par plus de 150 policiers qui ont fermé 10 bordels à Toronto. La police a estimé que le réseau proxénète fournissait de 30 à 40 femmes chaque trimestre à 15 bordels de Toronto.

La police canadienne a également arrêté plus de 40 personnes liées à un réseau de prostitution et de traite internationale qui a vendu des centaines de femmes asiatiques en Amérique du Nord. Les femmes ont été recrutées en Malaisie et en Thaïlande. Ces femmes étaient régulièrement déplacées de bordel en bordel au Canada (notamment entre Vancouver et Toronto) et aux États-Unis (particulièrement à Los Angeles)<sup>2</sup>.

Selon la Gendarmerie royale du Canada (GRC), chaque année, environ 800 personnes, des femmes et des enfants surtout, sont victimes de la traite à des fins d'« exploitation sexuelle ». Des organisations non gouvernementales évaluent à 15 000 le nombre de victimes de la traite. Déjà en 1998, on estimait que de 8 000 à 16 000 personnes entraient à chaque année au Canada avec l'aide de passeurs<sup>3</sup>.

1. Lamberti, Rob, « Sex Slaves: Fodder for Flesh Factories », *Toronto Sun*, 10 May 1998, p. 46.

2. Protection Project, The, *2002 Human Rights Report On Trafficking In Persons, Especially Women And Children. A Country-by-Country Report on a Contemporary Form of Slavery*, Washington, Johns Hopkins University, 2002.

3. Porteous, Samuel D., *Étude d'impact du crime organisé. Point saillants*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1998.

### *Les personnes prostituées d'âge mineur*

Le nombre de personnes prostituées d'âge mineur aux États-Unis varie selon les différentes sources de 100 000 à 1,5 million de personnes. Je ne retiens que la fourchette comprise entre 100 000 et 300 000, qui est l'estimation la plus conservatrice. Si l'on rapporte ces estimations sur le nombre d'arrestations et sur la population totale, on peut estimer de 11 300 à 34 000 le nombre de mineurs prostitués au Canada. Une source citée par R. Barri Flowers évalue le nombre de prostitués juvéniles au Canada à 200 000<sup>1</sup>. Je n'ai pas pu retrouver cette source, et ce chiffre me semble nettement exagéré. Une autre source estime, dans les années 90, le nombre d'enfants prostitués à 10 000<sup>2</sup>. Ce même chiffre a été avancé au début des années 80<sup>3</sup>. Soulignons que le gouvernement canadien décrit depuis l'« exploitation sexuelle commerciale des enfants » comme un phénomène en croissance au Canada, ce qui met à mal une telle constance dans les estimations entre les années 80 et aujourd'hui.

Selon le Service canadien de renseignements criminels, même si ce problème touche l'ensemble du pays, les cas de prostitution chez les enfants sont le plus souvent signalés par les corps policiers et autres organismes d'application de la loi des grands centres urbains de l'Ouest canadien. Au début des années 90, on estimait à plus de 400 le nombre d'enfants prostitués sur le trottoir, dont certains étaient âgés de 11 ans seulement, à Calgary<sup>4</sup>. Chaque mois, 50 filles âgées de moins de 16 ans disparaissaient du foyer familial. Au moins 500 enfants, sans doute beaucoup plus, âgés de moins de 18 ans sont prostitués à Vancouver. Cette ville est une destination bien connue des prédateurs sexuels d'enfants, en raison notamment de l'existence du *kiddie stroll* et du *boys town*, secteurs de la ville où des filles et des garçons aussi jeunes que 11 ans sont prostitués. À Toronto, le secteur des rues Isabella et Jarvis a été

1. Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, op. cit., p. 70.
2. Hodgson, James, *Games Pimps Play*, Toronto, Canadian Scholars Press, 1997.
3. Poulin, Richard et Cécile Coderre, *La violence pornographique, la virilité démasquée*, Hull, Asticou, 1986.
4. Le prix d'une relation sexuelle avec une fillette de 11 ou de 12 ans était 200 dollars. Si elle était vierge les tarifs augmentaient : de 500 à 1 000 dollars. Certaines fillettes étaient louées aux prostitués comme vierges à 20 ou 30 reprises. Une fois bien connue dans la ville, la fillette était souvent vendue à un proxénète d'une autre ville. Bagley, Christopher, *Children, Sex and Social Policy*, Aldershot and Brookfield, Avebury, 1997, p. 108-109.

connu pendant longtemps comme le *kiddie stroll* ou le *kiddie track*, en raison de la prostitution des enfants.

En décembre 2002, la police municipale de Québec a démantelé un réseau de prostitution juvénile (opération Scorpion). En décembre 2003, la police de Toronto a démantelé un réseau de prostitution juvénile lors de descentes dans 300 salons de massage. En avril 2005, la police de Montréal démantelait, à son tour, un réseau de prostitution juvénile. Certaines recherches évaluent le nombre de prostitués juvéniles à 600 à Montréal. En 2004, le service de police de la métropole québécoise comptait 488 enfants de moins de 18 ans victimes d'« exploitation sexuelle » dans ses dossiers<sup>1</sup>. Ce nombre de victimes n'incluait pas les personnes dont la police a entendu parler par les jeunes interrogés ou côtoyés par eux qu'elle n'avait pas pu rejoindre.

En 2002, un enfant sur six vit sous le seuil de la pauvreté au Canada, soit quelque 1,3 million d'enfants, ce qui représente une augmentation de 400 000 enfants par rapport à 1992. Malgré une croissance continue de la richesse, les politiques néolibérales des gouvernements ont eu pour effet d'accroître de façon importante les inégalités sociales, d'où un appauvrissement notable de certains secteurs de la population, y compris au sein de la population salariée, ce qui est commun à l'ensemble des sociétés capitalistes dominantes. Selon Statistique Canada, 20 % des familles les plus riches détiennent 75 % de la richesse totale des ménages en 2005, contre 69 % en 1984. En avril 2006, le ministre allemand du Travail déplorait le fait que 300 000 personnes vivaient dans la pauvreté malgré un travail à plein temps. En 2001, selon le recensement canadien, plus de 100 000 ménages consacrent 80 % de leurs revenus à se loger, ce qui laisse bien peu d'argent pour couvrir les autres besoins de base.

La pauvreté est l'un des facteurs importants incitant des jeunes à la prostitution de survie.

En 1987, on estimait le nombre de sans-abri au Canada de 130 000 à 250 000 et ces données sous-évaluaient l'ampleur du problème, puisqu'elles avaient été compilées essentiellement à partir de la fréquentation le 22 janvier de cette même année dans les abris recensés. C'est la seule donnée concernant les personnes sans domicile fixe. Statistique

1. Côté, Michelle, *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de police de la ville de Montréal*, Montréal, Bureau international des droits des enfants, novembre 2004, p. 10.

Canada, qui a mené une recherche sur les sans-abri, n'a jamais publié les résultats obtenus.

### *Fugues, disparitions d'enfants et prostitution*

Selon les Services nationaux des enfants disparus au Canada (qui font partie des Services nationaux de police), les enfants fugueurs sont en majorité dans les rapports sur des enfants disparus. En 2003, il y a eu 53 459 rapports. Un enfant disparu peut entraîner la rédaction de plusieurs rapports par année, donc on ne sait pas vraiment le nombre d'enfants qui ont fugué au Canada; ce que l'on sait, c'est le nombre de rapports sur certains d'entre eux. On ne sait pas non plus combien d'enfants ont été chassés du foyer familial, puisque les familles, dans ces cas-là, ne feront aucune déclaration à la police. Il n'existe également aucune estimation du nombre d'enfants fugueurs dont les cas n'ont pas été rapportés à la police.

Dans les rapports concernant des enfants disparus, 79 % portent sur des enfants fugueurs de 18 ans ou moins. Les résultats des recherches antérieures sur les rapports relatifs aux fugues ont montré que 75 % des enfants présentaient des caractéristiques de récidive ou d'habitude de fugueurs; toutefois, 16 597 de ces rapports sur des fugues concernaient des enfants n'ayant pas d'historique de fugue. On a signalé la disparition de 31 382 filles et de 22 077 garçons dans la catégorie des enfants fugueurs, soit 58 % de filles et 42 % de garçons. Les enfants de 14 à 17 ans forment 80 % de toutes les catégories d'enfants disparus. Les enfants ont disparu de la résidence familiale (34 %), d'établissements de soins organisés, comme la garde d'enfants (14 %), de familles d'accueil (21 %) et d'établissements de détention ou d'hébergement de jeunes délinquants (22 %). Moins de un pour cent des incidents signalés ont eu lieu dans des centres commerciaux, des lieux de vacances ou de travail. Les organismes d'application de la loi ont signalé que 16 % de tous les enfants disparus souffraient d'alcoolisme ou de toxicomanie<sup>1</sup>.

Les Services nationaux des enfants disparus s'inquiètent de l'augmentation continue des rapports d'enfants fugueurs au cours des 13 dernières années.

1. Services nationaux des enfants disparus, *Compte rendu 2003*, [en ligne]; [site visité le 20 janvier 2006], [http://www.ourmissingchildren.gc.ca/omc/publications/001/ref\\_report\\_2003\\_f.htm](http://www.ourmissingchildren.gc.ca/omc/publications/001/ref_report_2003_f.htm)

À la fin des années 80, certains chercheurs ont évalué à 150 000 le nombre de fugueurs au Canada<sup>1</sup>. L'Evergreen Drop-in Centre, une halte-accueil d'intervention auprès des jeunes de Toronto estime, en 1990, à 12 000 les jeunes qui vivent dans les rues de la métropole canadienne<sup>2</sup>.

Entre le milieu des années 80 et le début des années 90, on signale environ 4 000 cas de disparitions d'enfants par année à Montréal. Selon les données policières compilées par Joan Fisher, environ 80 % des signalements correspondent à des fugues<sup>3</sup>. Quelque 94 % des fugues impliquaient des enfants ou des adolescents de 10 à 18 ans, avec une concentration très marquée dans la tranche d'âge allant de 13 à 15 ans où se retrouvent les deux tiers des fugues signalées. L'étude montre aussi que, dans quatre villes, plus de 50 % des fugues signalées concerne une minorité de fugueurs récidivistes et qu'au total, les jeunes ayant fugué plus d'une fois dans l'année représentent environ 30 % des fugueurs, mais 60 % des fugues signalées. Selon Bernier et Trépanier, sur les 4 000 cas de disparition signalés chaque année à Montréal dans les années 80, un peu plus de 3 000 sont des fugues qui impliquent un peu moins de 2 000 fugueurs<sup>4</sup>. La majorité des fugues sont de courte durée.

À la fin de la décennie 90, dans la ville de Montréal, on estime de 15 000 à 18 000 les sans-abri, dont près de 25 % de femmes. Environ le tiers des itinérants était âgé de 30 ans et moins<sup>5</sup>. Une étude récente estimait que 30 % des mineurs vivant dans les rues de la métropole québécoise avaient opéré des transactions prostitutionnelles pour obtenir de l'argent ou une place pour dormir, pour des cadeaux ou

1. Radford, Joyce L., Alan J.C. King et Wendy K. Warren, *Les jeunes de la rue face au sida*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, 1989.

2. McCullagh, John et Mary Greco, *Servicing Street Youth: A Feasibility Study*, Société d'aide à l'enfance de Toronto, 1990.

3. Fisher, Joan, *Projet de recherche sur les enfants disparus*, vol. 1, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1989.

4. Bernier, Léon et Jean Trépanier, « Situation d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs », dans Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 673-696.

5. Fournier, Louise et Serge Chevalier, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec, 1996-1997*, Santé Québec, 1998.

de la drogue<sup>1</sup>. Le Réseau solidarité itinérance du Québec estime à Montréal, en avril 2006, à 30 000 le nombre d'utilisateurs des refuges de nuit, des centres de jour et des soupes populaires. Le tiers est d'âge mineur. L'errance touche de plus en plus de jeunes et de familles.

Selon le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, 93 % des jeunes filles et 97 % des garçons prostitués ont fugué au moins une fois; les fugues nombreuses ou régulières étant plus le fait des filles que des garçons. Le motif le plus souvent invoqué par les jeunes pour expliquer leurs fugues est le désir d'échapper aux problèmes familiaux. Les principales sources de revenus des fugueurs sont, par ordre décroissant d'importance, la prostitution, le vol et l'argent emprunté à des amis. Une recherche qui porte sur les jeunes prostitués de Calgary soutenait que 84 % des jeunes prostitués avaient fait des fugues<sup>2</sup>.

Les études effectuées sur les jeunes sans-abri de Vancouver, d'Ottawa, de Saskatoon et de Toronto indiquent qu'un nombre important d'entre eux se tournent vers la prostitution pour subvenir à leurs besoins pendant qu'ils vivent dans la rue<sup>3</sup>. La prostitution à des fins de survie est plus importante chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. Une étude des jeunes de rue à Ottawa a conclu que les jeunes hommes peuvent plus souvent loger chez une connaissance, tandis que les femmes sont souvent obligées d'accepter des rapports sexuels en échange de nourriture, d'un abri ou de l'argent<sup>4</sup>.

Les résultats de diverses études indiquent que les femmes représentent environ le tiers des sans-abri et des jeunes de la rue à Toronto et près de la moitié à Vancouver<sup>5</sup>. À Calgary et à Winnipeg, plus de

1. Roy, E., N. Haly, P. Leclerc, N. Lemire, J.P. Boivin, J.Y. Frappier et C. Claessens, «Prevalence of HIV infection and risk behaviors among Montreal street youth», *International Journal of STD and AIDS*, n° 11, 2000, p. 241-247.

2. McIntyre, Susan, *Le long parcours*, Ottawa, Ministère de la Justice, 2002.

3. Voir, entre autres, Caputo, T., R. Weiler et K. Kelly, *Phase II of the Runaways and Street Youth Project: The Ottawa Case Study*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1994; Caputo, T., R. Weiler et K. Kelly, *Phase II of the Runaways and Street Youth Project: The Saskatoon Case Study*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1994; McCarthy, W., *On the Streets: Youth in Vancouver*, Victoria, Ministry of Social Services, 1995.

4. Caputo et al., *Phase II of the Runaways and Street Youth Project: The Ottawa Case Study*, op. cit.

5. Hagan, John et Bill McCarthy, *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*,

la moitié des jeunes de la rue sont des filles et une très forte proportion de celles-ci est constituée d'Autochtones<sup>1</sup>. Comparativement à leur nombre dans la population de chaque ville, les jeunes femmes autochtones sont aussi surreprésentées chez les personnes prostituées de Vancouver, de Calgary et d'Ottawa. Les jeunes femmes nées dans des pays antillais ou africains sont également surreprésentées chez les jeunes sans-abri à Ottawa.

En l'absence de données systématiques sur l'ampleur de l'errance au Canada, certaines villes ont effectué leur propre recensement des sans-abri, notamment Calgary. Au cours de recensements successifs durant les années 90, cette municipalité a constaté un accroissement de la proportion des 13 à 24 ans chez les sans-abri. Dans le recensement du 17 mai 2000, 20 % des sans-abri étaient des jeunes, et 32 % de ces jeunes étaient des filles<sup>2</sup>.

Les conclusions du sondage national sur la prostitution juvénile mené par Comité Badgley ont montré sans équivoque que la fugue est une expérience commune à la très grande majorité des jeunes personnes prostituées<sup>3</sup>.

### Le recrutement

Si pour de nombreux chercheurs américains, il existe un fort lien entre la fugue et la prostitution — puisqu'une proportion importante de jeunes ont mené ou même débuté leurs activités de prostitution à l'occasion d'une fugue —, il n'en reste pas moins que cela n'explique pas totalement l'entrée dans la prostitution. Selon Bernier et Trépanier, qui se réfèrent à une recherche de Luckenbill<sup>4</sup> sur la prostitution des jeunes garçons, «l'implication initiale, peut survenir dans trois types de contextes. Le premier est celui où la prostitution constitue un moyen de survie: les besoins financiers assaillent le jeune qui, parfois

Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

1. Social Planning Council of Winnipeg, *Needs Assessment of Homeless Children and Youth*, Winnipeg, Social Planning Council of Winnipeg, 1990.

2. Calgary, City of, *Count of Homeless Persons in Downtown Calgary*, City of Calgary Community and Social Development Department, Social Research Unit, 2000.

3. Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, op. cit., p. 983.

4. Luckenbill, D.F., «Entering Male Prostitution», *Urban Life*, vol. 14, n° 2, 1985, p. 131-153, dans Bernier et Trépanier, op. cit.

en fugue, peut difficilement espérer pouvoir y faire face au moyen d'un emploi régulier. La rencontre d'un ami ou d'une personne impliquée dans la prostitution (personne prostituée, souteneur ou client potentiel) peut alors jouer un rôle important pour présenter la prostitution au jeune comme un moyen facile et lucratif de se sortir de ses difficultés financières. Le second type de situation est celui du jeune qui n'a pas de problèmes financiers particuliers, mais pour qui une source importante d'argent de poche apparaît attrayante, et que les circonstances mettent en contact avec des adultes qui lui offrent de l'argent en retour d'activités sexuelles. Enfin, le troisième type de situation survient lorsqu'un jeune est amené à se prostituer par coercition ou supercherie de la part d'un adulte (notamment d'un proxénète). » En tout état de cause, les motifs invoqués par les jeunes pour expliquer leur implication dans la prostitution sont d'abord et avant tout d'ordre monétaire, même si les revenus sont essentiellement accaparés par les proxénètes (voir encadré I).

Une étude sur les jeunes de rue à Vancouver confirme l'importance des contacts dans l'implication initiale dans la prostitution : 46 % des jeunes se sont vu proposer d'être parrainés pour entrer dans la prostitution. Environ le quart des jeunes ont déclaré avoir reçu de telles offres à plus d'une reprise. Le fait d'être exposé à ceux qui sont déjà prostitués influence les jeunes dans leur décision de franchir le pas. Quelque 86 % des jeunes qui ont reçu des offres répétées ont été prostitués, comparativement à 25 % des jeunes qui avaient rarement reçu

#### ENCADRÉ I COUPABLE DE PROXÉNÉTISME

*Un ex-agent de sécurité du métro de Montréal, Alain Jean-Pierre, a été déclaré coupable de proxénétisme le 16 mai 2006 au palais de justice de Montréal. Il avait recruté plusieurs jeunes filles en difficulté. Il les avait convaincues de travailler dans des clubs de danseuses nues de Montréal et de Toronto. Ces dernières lui remettaient tous leurs revenus. L'une des jeunes femmes, recrutée lorsqu'elle était fugueuse, n'était âgée que de 16 ans.*

de telles offres<sup>1</sup>. Les réseaux prostitutionnels sont souvent nourris par des jeunes qui recrutent d'autres jeunes.

Une majorité des répondantes à une enquête dans trois provinces de l'Ouest — l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba — affirme avoir été intégrée dans la prostitution par des amies, des membres de leur famille déjà engagés dans la prostitution ou des camarades partageant une chambre (en institution ou non). Toutefois, plusieurs des répondantes ont été prostituées par leurs petits amis. La même enquête souligne par ailleurs que presque toutes les femmes ont été, à un moment ou à un autre, sous la coupe d'un proxénète, bien que quelques-unes aient pu opérer, pendant certaines périodes, sans souteneur<sup>2</sup>.

On devient une personne prostituée à la suite d'un itinéraire chaotique, fragilisant, vulnérabilisant et destructeur. Si ce parcours exige parfois la soumission et l'annihilation immédiates des volontés — par les violences physiques et les viols à répétition; les maisons d'abattage, le « dressage » ou l'« écolage », etc. —, d'autres méthodes procèdent de façon plus graduelle. Nombreuses sont les personnes qui intègrent le milieu de la prostitution à la suite de manipulation, de pression psychologique, de chantage amoureux, de dépendance affective<sup>3</sup>, de toxicomanie ou d'alcoolisme, pour l'attrait de l'argent facile, etc., ou parce qu'un membre de leur famille est prostitué et que cette activité leur semble aller de soi. Ou encore, par le besoin irrésistible d'être reconnu et de charmer, ce que met en évidence Nelly Arcand qui explique que l'exigence de séduire l'a jetée dans « l'excès de la prostitution<sup>4</sup> ». Elle ajoute qu'il lui a été « facile » d'être prostituée « car j'ai toujours su que j'appartenais à d'autres<sup>5</sup> ». Elle met en lumière le rapport déséquilibré entre les sexes dans nos sociétés, où l'un doit séduire l'autre, avoir une valeur qui ne peut lui être conférée que par le regard de l'autre, sous peine de ne pas être reconnue comme une femme véritable, d'être invisible socialement. Les phénomènes d'hypermultiplicité mis récemment en lumière renforcent cet aspect de

1. McCarthy, *op. cit.*

2. Busby, Downe, Gorkoff, Nixon, Tutty et Ursel, *op. cit.*

3. Tous ces facteurs ne relèveraient pas de la contrainte telle qu'entendue par le courant « pro-travail du sexe » qui la réduit à une violence physique répétée.

4. Arcand, Nelly, *Putain*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2001, p. 16-17.

5. *Ibid.*, p. 15.



la condition des femmes et risquent d'être des facteurs propices à la prostitution et à l'implication dans la pornographie. De plus, la prostitution et la pornographie sont perçues désormais comme une activité émancipée ou même branchée et glamour, si ce n'est libérateur. À ce titre, nombre de médias ont une lourde responsabilité dans la banalisation de la prostitution.

Souvent, pour des raisons de survie, de jeunes fugueurs et fugueuses font occasionnellement une passe. Quand ces jeunes doivent, jour après jour, rapporter des gains jugés toujours insuffisants, ce qui n'a strictement rien à voir avec leur survie à l'origine des passes occasionnelles, en général, c'est parce qu'ils sont sous la coupe de proxénètes qui utilisent, outre la violence physique, de nombreux autres moyens de contrôle.

L'emprise du proxénète sur la jeune personne prostituée découle d'un mécanisme complexe qui commence souvent par la séduction, suivie d'une phase de préparation à la soumission à la fois physique et psychologique. Des éléments-clés de cette préparation consistent à isoler la personne, à la manipuler verbalement, à user de chantage, à la déstabiliser par des messages paradoxaux, à la disqualifier, etc. Il s'agit en fait de créer une dépendance : l'alternance de phases d'agression et d'accalmie ou même de démonstrations affectives crée un système de punitions et de récompenses qui fait porter à la jeune personne prostituée la responsabilité de la violence subie<sup>1</sup>.

Une fois leur emprise établie, les proxénètes visent fondamentalement trois objectifs : couper la personne de sa vie passée, briser toute résistance (sa volonté), enfin, détruire ou du moins abîmer et, par conséquent, manipuler sa personnalité, son moi. On peut repérer schématiquement trois étapes dans la soumission de la personne prostituée au proxénète. Après une résistance plus ou moins longue et vive, la personne finit par accepter les clients prostitueurs sans manifester de réserve particulière. Elle ne prête plus attention au nombre de prostitueurs que le proxénète lui impose. Enfin, elle perd la notion du temps. L'enfermement dans un système où l'argent est vite gagné (et vite dépensé), la disparition progressive des repères et des relations extérieures à la prostitution ainsi que le poids du regard social stigmatisant achèvent de verrouiller son exclusion et sa réclusion dans un monde à part.

1. Ces mêmes facteurs ont été mis en lumière dans le cas des violences masculines dans les couples. Voir Hirigoyen, Marie-France, *Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple*, Paris, Oh éditions, 2005.

Une fois enchaînés au marché de la vénalité sexuelle, les êtres humains sont contraints de procéder à un cloisonnement strict de leurs deux vies, quand deux vies il y a. Ils endossent très souvent une autre identité — on leur donne d'autres noms ou ils adoptent des surnoms —, apprennent l'indifférence à leur propre corps et à ses sensations, éprouvent psychologiquement une dissociation émotionnelle : cela se traduit par une absence à soi-même, une anesthésie sensitive et une réactivité affective amoindrie, ce qui, en même temps, leur permet de survivre.

La modification d'identité obéit au souci de rendre irrévocable la rupture avec le passé et avec l'ancienne identité. Cela permet, entre autres, de n'accorder d'importance qu'à l'identité nouvelle et d'imposer un nouveau système de référence. C'est un acte d'isolement et de désocialisation. Pour le proxénète, il s'agit de créer les conditions pour que la sujétion soit intériorisée, l'idéal étant que la personne prostituée devienne son propre garde-chiourme, et même en vienne à revendiquer avec fierté son activité.

### *Gangs de jeunes de rue et prostitution*

Des études récentes mettent en lumière l'apparition au Québec à la fin des années 80 de gangs de rue criminels composés de jeunes et de moins jeunes<sup>1</sup>. Un certain nombre d'entre eux a tissé des alliances avec les organisations criminelles « traditionnelles », déjà implantées, notamment les motards et la mafia italo-canadienne, mais également avec des organisations criminelles de l'étranger. Le phénomène des gangs de rue criminels est international, même si le rythme de leur développement diffère d'un pays à l'autre. Dans la région de Montréal a été recensée une vingtaine d'organisations importantes de jeunes impliquées dans les activités illicites. Tout gang de rue composé de jeunes n'est pas criminel, mais l'attrait du crime est puissant dans des sociétés où les perspectives d'avenir semblent bloquées pour de nombreux jeunes des quartiers populaires.

Si la mondialisation néolibérale est caractérisée par une criminalisation accrue des activités économiques et financières, ce qui a mobilisé les organisations internationales et les gouvernements, qui ont ratifié

1. Voir notamment Mourani, Maria, *La face cachée des gangs de rue*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006.

récemment la *Convention sur la criminalité transnationale organisée*, dans le dessein de mettre en place des mécanismes de collaboration pour tenter de réprimer les activités du crime transnational, les mêmes facteurs qui ont permis cette criminalisation internationale des activités économiques et financières jouent également dans chacun des pays. Ce n'est donc pas par hasard que ces gangs de rue criminels sont apparus dans les années 80 au Québec et ont connu un développement rapide.

Comme pour tout groupe criminel un tant soit peu organisé, la prostitution apparaît comme l'un des moyens faciles d'engranger d'énormes profits avec relativement peu d'investissements. Les groupes doivent être organisés, c'est-à-dire avoir les moyens nécessaires d'encadrement de la prostitution : acquérir des bars de danseuses nues, créer ou prendre le contrôle d'agences d'escortes, etc. Sinon, la prostitution des jeunes filles n'a qu'un caractère artisanal et aléatoire, et, par le fait même, est peu rentable.

Si la prostitution reste sous le contrôle du crime organisé traditionnel, qui l'exerce de différentes façons, de la protection obligée pour les propriétaires des agences d'escortes, qui doivent bien évidemment la payer, à la propriété de certains lieux de prostitution, notamment les bars de danseuses nues, de toute évidence, les gangs criminels de rue ont commencé à investir ce milieu, ce que mettent en évidence certaines affaires récentes, comme le démantèlement d'un réseau de prostitution juvénile à Québec, organisé par le gang Wolf Pack.

Les bandes criminelles de jeunes impliquées dans l'exploitation de la prostitution des jeunes filles peuvent aussi bien s'occuper du recrutement que de la « circulation et de la surveillance des "marchandises"<sup>1</sup> ». Celles qui n'ont pas la possibilité d'exploiter la prostitution des jeunes filles, parce qu'elles n'ont pas accès à la logistique nécessaire (agences, bars, etc.), s'occupent essentiellement du recrutement pour d'autres groupes criminels, motards, mafias, etc., à qui elles vendent les filles. « Les bandes [de jeunes] russes ou asiatiques, vendent les filles recrutées » ou les échangent, « contre de la drogue ou des armes, aux organisations criminelles apparentées<sup>2</sup>. » Le même phénomène peut être noté chez les autres bandes de jeunes criminels affiliées aux Crips et aux Blood. Ces deux dernières organisations possèdent main-

1. *Ibid.*, p. 126.

2. *Ibid.*, p. 127.

tenant des lieux pour prostituer les filles non seulement au Québec, mais également en Ontario et aux États-Unis. Si elles utilisent des endroits appartenant aux motards ou à un autre groupe criminalisé, elles payent une « redevance » sur les revenus engendrés par la prostitution des jeunes filles.

Il est plus rentable de contrôler l'ensemble des activités, du recrutement à la mise en marché; ainsi les profits ne sont pas divisés entre différents groupes. D'où la tendance remarquée chez les gangs importants de rue d'établir leurs propres réseaux. Cela se fait évidemment au détriment des organisations criminelles traditionnelles qui, un jour ou l'autre, voudront reprendre le contrôle de ces activités. Pour l'instant, un certain nombre d'entre elles, notamment les motards, à la suite de la répression policière, n'a pas (encore) les moyens de telles ambitions.

Contrairement à d'autres activités illicites du milieu, comme celle de la vente de la drogue, la prostitution des filles n'est pas soumise de façon aussi draconienne à un territoire, même s'il existe des territoires réservés. Dans le milieu criminel, le fait que de jeunes personnes prostituées appartenant à des groupes criminels concurrents peuvent se retrouver dans les mêmes lieux de prostitution est appelé *pimp game*<sup>1</sup>. Ce *pimp game* dérive, entre autres, du fait que, dans la prostitution, il y a la nécessité de faire rouler les « produits », de déplacer assez fréquemment les jeunes filles, dans le dessein de proposer aux prostitueurs de la chair toujours fraîche et renouvelée. Une guerre de territoire entraverait cette fonction et serait dommageable aux différents groupes criminels. De plus, le déplacement fréquent de jeunes prostituées a également pour fonction de rendre plus difficile le travail des policiers, bien que la difficulté essentielle, dans le cas de la prostitution dans les bars de danseuses nues, soit le fait de la décision de la Cour suprême du Canada de légaliser la danse contact dans des isoloirs.

Le crime organisé est un monde de gars particulièrement machiste. Pour Maria Mourani, « dans le milieu criminel, les femmes restent essentiellement des marchandises », « des femmes-objets qui peuvent être offertes en cadeaux lors de réunions d'affaires<sup>2</sup> ». Le mépris à leur endroit est une règle universelle. En effet, les milieux criminels ont une piètre estime des femmes qui sont à la fois des trophées, prouvant

1. *Ibid.*, p. 130.

2. *Ibid.*, p. 123 et 133.

leur virilité ultra-machiste, et des corps à utiliser et à exploiter, sauf bien évidemment dans le cas des femmes qui leur sont apparentées — mère, sœur, fiancée et épouse —, où la relation est privatisée et n'est pas l'objet d'une socialisation masculine, contrairement aux autres jeunes femmes.

Dans les gangs de jeunes criminels, comme chez les motards où d'autres groupes du même acabit, le partage des filles est la norme. Le *gang bang* ou viol collectif scelle la complicité masculine des membres du groupe. « C'est un rituel typique des gangs qui encouragent le proxénétisme et la prostitution juvénile<sup>1</sup>. » Cela a pour effet, notamment, comme dans tout viol opéré par les proxénètes, de conditionner les jeunes filles à leur prostitution future. Il est, entre autres, destiné à « initier » les jeunes filles à une sexualité non désirée, sans relation affective, et à leur « enseigner la soumission au désir de tous les hommes<sup>2</sup> ». Aussi, pour les jeunes filles, avoir des relations sexuelles qu'elles ne désirent pas avec des gars qu'elles ne désirent pas finit par leur apparaître normal. Elles sont ainsi préparées à la prostitution.

Le viol collectif a également pour fonction de marquer l'appropriation du corps et du sexe des jeunes filles par le groupe tout en révélant la hiérarchie sociale des sexes au sein du groupe et en renforçant les connivences masculines. La participation des jeunes hommes de la bande au *gang bang* « fait partie de la désensibilisation affective qui rendra possible l'apprentissage [...] du métier de proxénète<sup>3</sup> ».

L'implication des gangs de rue dans la prostitution, qui est par essence une prostitution juvénile, c'est-à-dire de jeunes filles recrutées à l'adolescence, est le changement le plus marquant des dernières décennies. L'appartenance à un gang de jeunes criminels, qui est valorisée dans plusieurs milieux, joue un rôle d'attraction majeur pour nombre de jeunes filles qui risquent de plonger rapidement dans la prostitution et d'être victimes d'une vente et d'une revente à différents réseaux proxénètes, ainsi que d'être déplacées d'une province à l'autre, d'un pays à l'autre (notamment aux États-Unis). Cette prostitution est le socle sur lequel se développe la traite des êtres humains et à laquelle participent de plus en plus les gangs de rue criminels.

1. Dorais, Michel, avec la coll. de Patrice Corriveau, *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VLB, 2006, p. 24.

2. *Ibid.*, p. 33.

3. *Ibid.*, p. 25.

Une fois mises sur le marché du sexe par les gangs de rue, « les jeunes filles rapportent [...], dans la plupart des cas, elles ne voient guère la couleur de cet argent, retenu par leur protecteur<sup>1</sup> ».

### *Croissance de la demande*

Comme les industries du sexe connaissent une importante croissance tant au niveau mondial qu'au niveau canadien, la demande de recrutement et l'offre de services explosent. À titre d'exemple, les petites annonces du *Journal de Montréal* sont révélatrices de la courbe ascendante de la demande de recrutement des industries du sexe et des « services » offerts. En 1965, il n'y a aucune annonce à cet effet. En 1975, les 16 annonces publiées visent surtout deux catégories : 1° demande de danseuses et de serveuses *topless*; 2° offre de massages « érotiques ». En 1985, 63 annonces tentent de recruter surtout des danseuses nues et des téléphonistes « érotiques » et proposent des escortes, des masseuses et des conversations téléphoniques. En 1995, 132 annonces visent le recrutement de danseuses et de téléphonistes et proposent escortes et masseuses. En 2005, le nombre d'annonces fléchit à 116. On recherche toujours des danseuses mais également des femmes pour des webcams « érotiques » et on propose des escortes et des masseuses. Il faut également noter la proportion des annonces des industries du sexe comparativement aux autres industries : si en 1975 et en 1985, ces annonces ne représentent que 4 % du total des annonces, en 1995, elles représentent 15 % du total et, en 2005, 34 %. Autrement dit, même si en 2005 il y a moins d'annonces de recrutement des industries du sexe et de propositions de « services érotiques » qu'en 1995, ces dernières n'en représentent pas moins désormais plus du tiers des annonces du journal du samedi<sup>2</sup>. Ce fléchissement des annonces en 2005 dans le quotidien montréalais « le plus lu » au Québec a vraisemblablement deux causes : l'apparition de journaux gratuits, qui publient beaucoup d'annonces de recrutement et publicisent les « services » de prostitution, et le rôle accru du Web dans ce domaine, où on a assisté à une explosion des sites de prostitution dont un nombre important comporte des bavardoirs (*chat*

1. Dorais avec la coll. de Corriveau, *op. cit.*, p. 36.

2. Ce sont Jonathan Cardinal et Geneviève Laramée, qui étudiaient avec moi, qui ont fait la comparaison des annonces publiées le premier samedi du mois de juin dans *Le Journal de Montréal* à 10 ans d'intervalle.

rooms) dans lesquels les prostitueurs commentent leur utilisation des personnes prostituées qu'ils prennent un malin plaisir à noter.

Les industries du sexe connaissent un important essor, en conséquence elles recrutent de plus en plus. La pauvreté est en croissance, le nombre de fugues est également plus important qu'auparavant, ainsi que les jeunes dans les rues et les sans-abri, et toutes les analyses montrent que la prostitution, notamment la prostitution des mineurs, connaît un développement au Canada. Tous les indicateurs sociaux vont donc dans le même sens.

### *Intolérable famille*

Nombreuses sont les personnes prostituées qui ont fait une fugue ou ont été obligées de partir ou encore ont été «chassées» à un jeune âge de leur milieu familial décrit comme intolérable; elles étaient souvent victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique. Les résultats d'une enquête dans un refuge pour jeunes à Toronto ont révélé que les jeunes femmes étaient plus susceptibles que les jeunes hommes d'avoir quitté le foyer pour la première fois avant l'âge de 14 ans. L'agression sexuelle des jeunes femmes était plus souvent le fait des pères ou des beaux-pères. De plus, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agressions sexuelles violentes (16 % contre 9 %) et de viol (38 % contre 13 %)<sup>1</sup>.

Une recherche menée à Vancouver a constaté que 71 % des 110 adolescentes sans abri interviewées déclarent des antécédents d'agressions physiques et sexuelles comparativement à 13 % dans un vaste échantillon d'élèves à l'échelle de la province<sup>2</sup>. Près des deux tiers (63 %) des filles interviewées dans le cadre d'une étude auprès de 479 jeunes sans-abri à Montréal ont été agressées sexuellement<sup>3</sup>. Chez les 360 jeunes sans-abri ayant participé à une étude à Toronto, deux fois plus de filles que de garçons ont mentionné l'agression sexuelle comme facteur les ayant menées à la rue (40 contre 19 %)<sup>4</sup>.

1. Welsh, Archambault, Janus et Brown, *op. cit.*

2. Peters, Larry et Aileen Murphy, *Adolescent Health Survey: Street Youth in Vancouver*, Burnaby, The McCreary Centre Society, 1994.

3. Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, *Le «défi de l'accès» pour les jeunes de la rue*, Montréal, La Régie, 1998.

4. Gaetz, Stephen, Bill O'Grady et Bryan Vaillancourt, *Making Money: The Shout Clinic Report on Homeless Youth and Unemployment*, Toronto, Central Toronto

À la fin des années 90, 998 jeunes sans-abri âgés de 14 à 25 ans ont été interviewés à Montréal. Les femmes constituaient environ le tiers du nombre total. Plus de jeunes femmes que de jeunes hommes sans abri ont connu la prostitution (25 % contre 9 %).

Selon un rapport de recherche récent sur les jeunes femmes sans-abri au Canada, «le visage de la prostitution de rue est à prédominance blanche, mais les jeunes des minorités raciales sont aussi impliqués dans le commerce du sexe, surtout les femmes autochtones. Les jeunes femmes ont en commun le sentiment d'être exploitées et il arrive souvent qu'elles éprouvent du dégoût pour elles-mêmes. La consommation de drogues est très répandue. Souvent, les jeunes femmes travaillent pour soutenir leur toxicomanie et celle de leur proxénète. Les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes d'avoir un proxénète, surtout les plus jeunes, qu'on garde cachées dans des «salles de jeu d'enfants». En conséquence, elles n'ont que très peu accès à des adultes non exploités et il se peut qu'on les empêche de faire appel aux services d'aide. Les jeunes femmes sont également plus susceptibles que les hommes de travailler dans des services d'escorte ou des services d'appel, dans la danse érotique et dans la pornographie<sup>1</sup>.»

De nombreux jeunes hommes prostitués peuvent avoir fui leur famille pour échapper à la «discrimination fondée sur leur orientation sexuelle<sup>2</sup>». Les recherches sur la prostitution masculine montrent que les garçons ont fait une fugue pour fuir la violence physique et sexuelle de leur milieu familial<sup>3</sup>. Les jeunes hommes prostitués ont subi plus

Community Health Centres, 1999.

1. Novac, Sylvia, Luba Serge, Margaret Eberle et Joyce Brown, *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2002, p. 55.

2. Bittle, Steven, *La prostitution chez les jeunes: analyse documentaire et bibliographique annotée*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, rr2002-13f, décembre 2001, p. VI. Voir également le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, *op. cit.*, p. 969.

3. Voir, entre autres, Janus, M.-D., A.W. Burgess et A. McCormack, «Histories of sexual abuse in adolescent male runaways», *Adolescence*, vol. 22, 1987, p. 405-417; Tremble, Bob, «Prostitution and survival: Interviews with gay street youth», *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 2, n° 1, 1993, p. 39-45; Earls, C. et H. David, «A psychosocial study of male prostitution», *Archives of Sexual Behavior*, vol. 18, 1989, p. 401-419.

de violence physique et sexuelle pendant leur enfance que les autres jeunes et ont été témoins de plus de violence entre leurs parents, de plus d'abus de l'alcool et d'autres drogues chez les membres de leur famille. Les fugueurs masculins ont également été victimes de plus de violence sexuelle et physique que les populations masculines d'un échantillon aléatoire<sup>1</sup>.

Les jeunes qui fuient leur famille ou qui en sont chassés quittent en même temps l'école et bon nombre n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires. Le Comité Badgley a mis en évidence le fait que les jeunes personnes prostituées sont relativement peu instruites comparativement aux autres Canadiens du même âge<sup>2</sup>. En raison de leur faible niveau d'études, de leur employabilité limitée et de leur pauvreté, en raison des services sociaux inadéquats ainsi que de la demande masculine de jeunes personnes prostituées, la prostitution semble constituer une voie d'accès facile pour subvenir à leurs besoins de base.

### *Âge de l'entrée dans la prostitution au Canada et agressions sexuelles dans l'enfance*

Les recherches montrent que plus de 80 % des adultes évoluant dans la prostitution ont été prostitués à un âge mineur.

Selon le Service canadien de renseignements criminels, l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution au Canada est 14 ans. L'enquête de Nadon, Kovala et Schludermann a révélé que 89 % des femmes prostituées interviewées au Manitoba ont commencé à vivre une situation de prostitution avant l'âge de 16 ans; ces chercheurs établissent à 14,1 ans l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution dans cette province<sup>3</sup>. À Victoria, l'âge de l'entrée est établi à 14,8 ans. Selon Cunningham et Christensen, 52 % des 183 femmes prostituées de Vancouver interviewées ont commencé avant l'âge de 16 ans et 70 % avant l'âge de 18 ans<sup>4</sup>. Une recherche, qui a été menée dans trois provinces de l'Ouest, donne des résultats similaires: les trois quarts des personnes

1. Janus, Burgess et McCormack, *op. cit.*

2. Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, *op. cit.*, p. 986.

3. Nadon, S.M., C. Kovala et E.H. Schludermann, «Antecedents to prostitution: childhood victimization», *Journal of Interpersonal Violence*, n° 13, 1998, p. 206-221.

4. Cunningham, L.C. et C. Christensen, *Violence against Women in Vancouver's Street Level Sex Trade and the Police Response*, Vancouver, Pace Society, 2001.

prostituées interviewées ont commencé à vivre des situations de prostitution lorsqu'elles avaient moins de 15 ans<sup>1</sup>. Une autre recherche menée à Calgary indique que l'âge moyen des jeunes au moment où ils ont connu une première situation de prostitution est 14 ans — 75 % avaient moins de 16 ans et 86 % moins de 18 ans<sup>2</sup>.

Selon le Comité Badgley, 77 % des garçons et 62 % des jeunes filles prostituées avaient eu une première expérience sexuelle à 13 ans, contre 5 % des garçons et 2 % des filles du même âge dans l'ensemble de la population. Une enquête récente de Statistique Canada fait une corrélation entre l'âge de la première expérience sexuelle et l'estime de soi. Elle souligne que plus l'âge de la première activité sexuelle est précoce chez une fille, plus l'estime de soi est faible, comme si l'acte sexuel précoce est un moyen de revalorisation et d'acceptation par les pairs. À l'inverse, plus l'âge de la première relation sexuelle est précoce chez un garçon, plus il a une forte estime de lui-même.

Selon des études réalisées à Calgary et à Edmonton, 65 % des jeunes prostitués ont subi des actes de violence sexuelle avant de faire une fugue et de se réfugier dans la rue<sup>3</sup>. Selon Lowman, les personnes prostituées ont expérimenté deux fois plus dans leur famille un premier acte sexuel non désiré comportant des menaces ou l'usage de la force que les autres citoyens du Canada<sup>4</sup>.

Bagley et Young ont reproduit les recherches de Silbert et Pines sur l'association entre la violence sexuelle subie pendant l'enfance et l'implication dans la prostitution. Les auteurs ont comparé les entrevues réalisées avec 45 personnes anciennement prostituées et les résultats d'un groupe de non-prostituées qui ont participé à une étude sur la santé mentale (avec notamment un deuxième groupe de référence de 40 femmes de l'étude *Santé mentale au Canada* ayant déclaré avoir été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance). Les chercheurs

1. Busby, K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty et J.E. Ursel, *op. cit.*

2. McIntyre, Susan, «The youngest profession, the oldest oppression: A study of sex work» dans Bagley, C. et K. Mallick (dir.), *Child Sexual Abuse and Adult Offender. New Theory and Research*, Londres, Ashgate, 1999.

3. Bagley, Christopher, «Prevention of child sexual abuse and its sequels: An Alberta case study and a commentary on the Badgley and Fraser reports», *The Social Worker/Le travailleur social*, vol. 45, n° 1, printemps 1986, p. 16-19.

4. Lowman, John, «Taking young prostitutes seriously», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1987, p. 103.

ont conclu que les personnes anciennement prostituées ont davantage connu un milieu familial où il y avait des problèmes d'alcool, de la violence physique et psychologique ainsi que de la violence sexuelle. Les personnes anciennement prostituées sont plus portées à tenter de se suicider, à avoir une piètre santé mentale et une faible estime de soi. Selon les résultats d'une autre recherche basée sur des entrevues avec des personnes prostituées des deux sexes et des non prostituées (groupe contrôle), il y a un rapport entre l'«interaction sexuelle avec un membre de la famille» et le fait d'intégrer le monde de la prostitution. De toute évidence, il existe un lien étroit «entre la probabilité de commencer à se prostituer et le fait de quitter le milieu familial à un âge précoce, d'avoir été victime de violence sexuelle et, dans le cas des hommes, d'avoir des préférences homosexuelles<sup>1</sup>».

### *Le tourisme pédocriminel au Canada*

Le tourisme pédocriminel est un problème qui concerne non seulement des Canadiens voyageant à l'étranger, mais aussi des Canadiens et d'autres ressortissants voyageant au Canada<sup>2</sup>. Ces deux types de tourisme sont promus par certains médias. En novembre 2003, la chaîne canadienne de télévision Red Light District a fait la promotion de façon flagrante du tourisme pédocriminel en Thaïlande. Cette chaîne a l'appui financier du gouvernement canadien via son programme de crédits fiscaux. La même année, un magazine branché de Vancouver, *Ion*, a dépeint la prostitution des enfants comme une attraction touristique et fait la liste des lieux ainsi que des tarifs pratiqués pour les «différents services offerts».

Un rapport du Conseil canadien du développement social publié en janvier 2000 souligne que le Canada est une destination pour les touristes recherchant des relations sexuelles commerciales<sup>3</sup>, y compris avec des enfants. Le Canada serait même une nouvelle destination touristique pour les prostitueurs d'enfants<sup>4</sup>.

1. Earls, C. et H. David, «Expériences familiales et sexuelles précoces des hommes et des femmes prostitués», *Santé mentale au Canada*, décembre 1990, p. 10.

2. Walker, William, «Canada, a centre for child sex, report says», *The Toronto Star*, 25 January 2000.

3. Hanvey, Louise, *Le progrès des enfants au Canada*, Ottawa, CCDS, 2000 et Legardinier, Claudine et Sophie Vilette, *op. cit.*, p 524.

4. *Prostitution et société*, n° 128, janvier-février-mars, 2000.

C'est que le Canada, avec ses quartiers connus exploitant la prostitution des enfants, est un lieu pour les prédateurs prostitueurs d'enfants. Car cette industrie y est de plus en plus importante, comme j'ai tenté de le montrer.



Il y a, au minimum, 13 000 sinon, vraisemblablement, de deux à trois dizaines de milliers de personnes prostituées d'âge mineur au Canada. Les indicateurs sociaux vont dans ce sens, et non seulement la seule comparaison avec la situation aux États-Unis, qui n'est qu'un indice parmi d'autres. Lieu des pédoprostitueurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux, le Canada a connu, au cours des dernières décennies, un développement important des industries du sexe, y compris de la prostitution des mineurs.

On le sait, l'agression sexuelle dans la jeunesse est un facteur propice à l'entrée dans la prostitution. Non seulement l'agression sexuelle dans et autour de la famille, mais aussi celle qui est liée à l'exploitation de la pornographie d'autrui. Un sondage national mené pour le Comité Badgley au début des années 80 permettait au Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes d'évaluer le nombre de Canadiens photographiés dans leur enfance dans des poses pornographiques à 60 000 personnes. Selon le Comité, cette estimation sous-évaluait la réalité. Depuis, avec le développement des nouvelles technologies, l'industrie de la pornographie a connu un essor sans précédent. L'envahissement pornographique, qui se traduit non seulement par l'essor de l'exploitation de la pornographie d'autrui, mais également par une banalisation du sexe tarifé, est un des facteurs importants à prendre en considération dans la croissance de la prostitution, y compris de la prostitution des enfants. Les phénomènes d'hypersexualisation des fillettes et de sexualisation précoce ainsi que la consommation de plus en plus jeune — 12 ans pour les filles et 13 ans pour les garçons — des produits de l'industrie pornographique, sont également des facteurs à prendre en compte dans la normalisation sociale de la prostitution. Enfin, la pauvreté et les inégalités sociales, les coupes dans les budgets sociaux, conséquences des politiques néolibérales, le nombre plus élevé des fugeurs et des sans-abri, sont tous des phénomènes en croissance qui sont propices à la prostitution des personnes.

## CHAPITRE V

### Le tourisme prostituteur d'enfants

DANS TOUTES LES GRANDES CAPITALS, les touristes sont prévenus, le plus officiellement du monde, où trouver les escortes, les call-girls, les bars de prostitution, les bordels, les salons de massage, etc. Des magazines publiés à cet effet sont disponibles dans les kiosques à journaux. En juillet 2005, à Paris, était diffusé largement à la vue et au su de tous (en pile, par terre, devant un kiosque à journaux dans le quartier du Marais), le magazine *La Vie parisienne* qui s'adressait, entre autres, aux touristes sexuels étrangers: *Sex tour in Paris. Our special tips to meet the sexiest girls. Hot streets, bars, swingers, clubs, massage institutes*, titrait le magazine, qui ajoutait en français: « Seul à Paris? Un été 100 % sex » [sic]. Aux Pays-Bas, les proxénètes ont organisé une journée portes ouvertes dans les bordels du pays, renommés « maisons de relaxation ».

Depuis l'entrée en 2004 des pays baltes dans l'Union européenne, les touristes prostituteurs débarquent en nombre à Riga. Pour ces visiteurs, une brochure à couverture rouge intitulée *Riga this night*, qui peut être trouvée dans tous les hôtels, bars ou restaurants de la capitale lettonne, donne les rudiments de la langue: *Pavadisim nakti kopa?*, ce qui veut dire: « As-tu envie de passer la nuit avec moi? »; *Cik tas maksa?*, ce qui se traduit par « C'est combien? » Ces bases linguistiques plutôt crues sont, semble-t-il, élémentaires pour les touristes: il s'agit de pouvoir engager une conversation fonctionnelle avec les danseuses, masseuses ou escortes employées par la cinquantaine d'établissements de plaisirs tarifés que répertorie le petit fascicule rouge.

Les prostituteurs internationaux peuvent également planifier leur divertissement sexuel pays par pays, ville par ville, sur Internet. Nombreuses sont les listes de personnes disponibles et « discrètes ». La

variété ethnique et la jeunesse sont au rendez-vous. Par exemple, il est possible d'y organiser des rencontres avec des adolescentes de 15 et de 16 ans dans les pays de l'ancien bloc soviétique par l'intermédiaire d'agences internationales de rencontre et de prostitution.

Depuis quelques années, plusieurs organisations se mobilisent contre le tourisme sexuel exploitant la prostitution des enfants. En septembre 1999, 138 pays ont signé le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui a reçu de l'Union européenne une subvention d'un million d'euros pour coordonner des actions contre le tourisme sexuel impliquant des enfants<sup>1</sup>. De plus en plus de gouvernements adoptent des lois extraterritoriales pénalisant les proxénètes internationaux d'enfants et plusieurs pays où ont lieu ces crimes ont durci leurs législations, notamment la Thaïlande, les Philippines, le Sri Lanka, Cuba. Les lois d'extraterritorialité permettent de poursuivre dans leur pays d'origine des personnes qui ont commis des actes criminels à l'étranger. Plus de 20 pays, dont le Canada, la Grande-Bretagne et la France ont adopté de telles lois, qui sont pourtant difficiles à appliquer. Entre 1994 et 2006, il n'y a eu que cinq procès concernant l'« exploitation sexuelle d'enfants » à l'étranger contre des ressortissants français. Au Canada, il n'y a eu qu'un seul procès qui a défrayé les manchettes.

Les moyens financiers des touristes leur permettent non seulement de se payer des personnes prostituées à l'étranger, mais également de donner les pots-de-vin nécessaires pour échapper aux rigueurs des lois du pays visité. En général, l'ensemble du système légal et politique est corrompu. Mais surtout, le manque de coopération des pouvoirs publics des pays « émetteurs » et « récepteurs » de touristes sexuels ainsi que les conditions restrictives d'application des législations rendent très compliquée l'application des lois pénalisant les proxénètes internationaux.

Le tourisme dit sexuel, qui exploite la prostitution des femmes et des enfants, est répandu dans tous les continents, y compris dans les pays capitalistes développés. Cette forme d'exploitation de la prostitution d'autrui désigne une pratique précise : l'activité sexuelle tarifée au cours d'un voyage à l'étranger. L'expression « tourisme sexuel », qui

1. Legardinier, Claudine et Sophie Vilette, « Le tourisme sexuel », dans Ockrent (éd.), *op. cit.*, p. 526-527.

n'existe que depuis 20 ou 25 ans, n'est pas adéquate. L'exploitation de la prostitution des femmes et des enfants à l'étranger ne relève pas du tourisme, mais bien de l'utilisation à bon marché du corps d'autrui. On assiste plus particulièrement à une sorte de « recolonisation » des pays du tiers-monde par la prostitution des corps et des sexes des femmes et des enfants au profit du plaisir des proxénètes, notamment des proxénètes internationaux des pays impérialistes<sup>1</sup>. C'est une exploitation de la misère des femmes et des enfants pauvres du monde entier.

L'amplification de ce phénomène au cours des dernières décennies est liée à différents facteurs, entre autres, la pauvreté et les inégalités grandissantes au sein des sociétés et entre les sociétés ainsi qu'à l'augmentation des flux de voyageurs. La mondialisation capitaliste néolibérale a été, à plusieurs niveaux, un facteur fondamental dans cette croissance. L'amplification du tourisme de prostitution est également liée à tous les grands événements sportifs — Jeux olympiques, Coupe du monde de football, courses automobiles de Formule 1, etc. — qui, puisqu'ils attirent les touristes de par le monde, engendrent une expansion de la prostitution locale et, par conséquent, de la traite à des fins de prostitution. Il n'y a pas que les événements sportifs d'ampleur qui attirent les proxénètes internationaux : il y a également tous les congrès et autres rencontres tenus à l'étranger, les foires du livre, comme celle de Francfort, les réunions d'affaires, etc.

### *Un secteur florissant de l'économie mondiale*

Le tourisme est l'un des secteurs florissants de l'économie mondiale. Le nombre de touristes internationaux atteignait 414 millions en 1989 et 528 millions en 1994. À cette époque, la région Asie-Pacifique enregistrait la plus forte hausse régionale de l'activité touristique, avec une augmentation de 7,6 %, celle des recettes progressant de 14 %. En 1999, le chiffre d'affaires du tourisme était évalué, au niveau mondial, à 455 milliards de dollars américains. En 2002, 715 millions de personnes partaient chaque année à l'étranger. Le tourisme international est désormais en tête de l'ensemble des exportations dans le monde (devant le pétrole, les automobiles, les équipements électroniques, etc.) et représente le premier secteur dans les services

1. Voir à ce propos Franck, *op. cit.*



marchands. Le poids économique de l'industrie du tourisme est donc très important. Pour de nombreux pays, le tourisme est la première source de recettes d'exportation et ils le considèrent comme leur plus grand moyen de développement économique. En Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe de l'Est d'énormes investissements d'argent, de temps et de ressources humaines sont consacrés au développement du tourisme.

Selon l'OMT, malgré le choc du 11-Septembre et les diverses crises de ces dernières années, les recettes générées par le tourisme ont augmenté à un rythme supérieur à celui de l'économie mondiale. Cette croissance a particulièrement eu lieu dans les pays du tiers-monde. Au cours de la dernière décennie, le rythme de croissance annuel des arrivées de touristes dans ces pays a été supérieur à la moyenne mondiale. Ils ont enregistré, en 2004, 300 millions d'arrivées et 177 milliards de dollars de recettes touristiques, sur un total mondial de 622 milliards. Le tourisme est la deuxième source de devises pour 46 des 49 «pays les moins avancés», c'est-à-dire les plus pauvres de la planète.

Dans certains des pays, le tourisme de prostitution, y compris celui qui prostitue les enfants, est perçu comme un effet secondaire du développement touristique — déplorable, certes, mais inévitable. La banalisation de la prostitution en est une conséquence. En 2001, à la faveur du Grand Prix de la Formule 1 de Hongrie, pour «bien desservir» les touristes, les autorités locales ont légalisé la prostitution pendant les trois jours de l'événement. Le bordel australien *Daily Planet* (qui est désormais coté à la bourse) a reçu, en 1991, le *Victorian Tourism Award* pour sa contribution à l'économie touristique de la région. L'office du tourisme des Bermudes a publié une brochure intitulée *101 Places to Smooch and Kiss Around Bermuda*. Au congrès annuel de 1998 de la Caribbean Hotel Industry Conference, aux Bahamas, le directeur général du tourisme du pays hôte, Vincent Vanderpool-Wallace, a souligné que «le romantisme et la sensualité doivent être mis plus de l'avant que ce que nous faisons actuellement». Le directeur de la Tourism and Industrial Development Company, une entreprise d'État, a déclaré pour sa part : «Le tourisme vend du rêve et quel est le plus beau rêve sinon avoir du vraiment bon sexe dans les Caraïbes?» En Jamaïque, certains ont défendu l'idée de créer un quartier réservé à la prostitution pour touristes sexuels. En 1997, l'île de Tobago était présentée

par des voyageurs privés comme une destination pour la prostitution masculine<sup>1</sup>.

L'organisation non gouvernementale Ecpat souligne que «dans plusieurs pays en voie de développement, la campagne de lutte contre la prostitution d'enfants s'est heurtée aux intérêts des ministères du Tourisme qui la jugeaient "anti-touristique". On a inculqué aux promoteurs du tourisme que la mise à disposition de "services sexuels" de tout genre est un élément nécessaire pour le développement du tourisme<sup>2</sup>».

«*Le voyageur ne connaît point de honte*» (proverbe japonais)

L'exploitation de la prostitution d'autrui ne se cantonne pas à quelques destinations exotiques, mais sévit partout à travers le monde. Les destinations de tourisme prostitueur évoluent rapidement et changent fréquemment : de nouvelles destinations apparaissent sans cesse. Au-delà de l'Asie, lieu de prédilection des touristes prostitueurs depuis près de 40 ans maintenant, de nombreux pays en Amérique centrale et du Sud, en Afrique ou en Europe orientale sont victimes de ce type de tourisme. Des pays industrialisés sont également d'importants lieux de tourisme de prostitution : les Pays-Bas, l'Allemagne, l'est de la France, notamment la ville de Strasbourg, le nord de l'Espagne, la Grèce, Las Vegas, la Nouvelle-Orléans, etc. Il existe des itinéraires de tourisme pédocriminel en Europe, un certain nombre de villes étant des endroits où l'on exploite la prostitution des mineurs des deux sexes. Un récent rapport italien relie le tourisme sexuel et la traite à des fins de prostitution avec les «croisières du sexe» entre la péninsule italienne, la Sardaigne et l'île d'Elbe<sup>3</sup>.

Le développement du tourisme dans un pays pauvre entraîne quasi inéluctablement un essor important de la prostitution des femmes et

1. Gibbins, Wesley, *Tourism-Caribbean. Bringing the Sex and Tourism Industries Together*. [en ligne], Inter Press Service, septembre 1998, [site visité le 30 mars 2002], [http://www.oneworld.org/ips2/sept98/22\\_49\\_102.html](http://www.oneworld.org/ips2/sept98/22_49_102.html)

2. Ecpat International, *Tourisme et prostitution d'enfants*. [en ligne], Ecpat International, 1996, [site visité le 7 août 2000], [http://www.ecpat.net/fr/Ecpat\\_inter/projects/index.asp](http://www.ecpat.net/fr/Ecpat_inter/projects/index.asp)

3. Kelly, Liz et June Kane, *Dresser le bilan: Progrès en Europe et en Asie centrale depuis le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm 1996)*, s.l., Unicef, 2001.

des enfants. À l'inverse, les pays «émetteurs» de prostituées internationales sont avant tout des pays riches: l'Europe, l'Australie, les États-Unis, le Canada et le Japon. On note également que certains pays du tiers-monde plus développés comme la Corée du Sud, Taïwan et Singapour sont également «émetteurs» de prostituées internationales. On ne doit pas non plus négliger le fait que dans les pays pauvres, les individus nantis peuvent s'avérer également des touristes sexuels.

Très majoritairement des hommes, sans doute à 95 ou à 96 %<sup>1</sup>, les prostituées internationales sont issues de pratiquement toutes les classes sociales, à l'exception peut-être des plus pauvres. Ceux qui voyagent non pas pour le loisir, mais pour des raisons professionnelles, disposent en général de plus d'argent que les touristes de loisir. Certains d'entre eux vont faire des séjours prolongés dans un lieu précis, d'autres vont revenir fréquemment au même endroit. Les voyageurs d'affaires se déplacent généralement seuls et sont majoritairement de sexe masculin. Un certain nombre de cas graves d'abus d'enfants ont été dévoilés dans ce milieu. Régulièrement des scandales éclatent.

Chaque année, des hommes se croient en droit d'utiliser sexuellement des enfants. Des loisirs plus importants, des facilités de communications et de déplacement vers l'étranger, la construction sociale, par la pornographie, d'une image exotique et sensuelle des enfants prostitués du Sud, qui seraient, grâce à leur culture, sexuellement matures malgré leur très jeune âge, et les politiques gouvernementales favorables au tourisme sexuel ont contribué à l'explosion de l'industrie de la pédoprosstitution. Un guide de voyage précisait qu'il était aussi facile de «se procurer une jeune Thaïlandaise que d'acheter un paquet de cigarettes<sup>2</sup>». Selon le *Fielding's Thailand Travel Guide*, «La prostitution en Thaïlande est illégale depuis 1960, mais les fonctionnaires du pays s'organisent pour qu'elle persévère et prospère. En fait, il y a une section spéciale de la police gouvernementale — la police des touristes — qui a été spécifiquement créée pour manipuler tous «les problèmes» de la mise en œuvre de la loi [...] Leurs devoirs sont

1. Geadah, Yolande, *La prostitution, un métier comme un autre?*, Montréal, VLB, 2003, p. 52.

2. Formoso, Bernard, «Corps étrangers. Tourisme et prostitution en Thaïlande», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 55-70.

de protéger les clients [...] et de s'assurer que les touristes sexuels obtiennent ce pourquoi ils payent et ne payent pas pour ce qu'ils n'obtiennent pas.»

L'attrait que suscite la Thaïlande, le «pays du sourire», pour les étrangers n'a cessé de croître au cours des trois dernières décennies. En 1970, on comptait 630 000 visiteurs par an; en 1998, 7,8 millions. Le pays était la première destination récréative d'Asie du Sud-Est. Le sexe ratio des touristes en Thaïlande présente un déséquilibre constant en faveur des hommes, qui constituent les deux tiers des visiteurs. Même si le sexe vénal avec les jeunes filles et garçons thaïlandais n'est pas nécessairement la principale motivation du séjour, peu de touristes se soustraient aux quartiers chauds «dont les guides de voyage présentent les attractions comme des curiosités locales, lorsqu'ils ne poussent pas à la consommation en donnant les «bonnes adresses» ou en insistant sur la facilité d'accès aux services sexuels<sup>1</sup>».

En 2003, on évalue que 62 % des enfants prostitués costaricains ont été la proie de touristes sexuels. Au moins cent pages sur Internet présentent le Costa Rica comme un paradis sexuel.

Chaque année, près d'un million de personnes visitent le Costa Rica, ce qui en fait la principale destination touristique d'Amérique centrale. C'est le pays qui, dans la région, a le plus grand problème de prostitution des enfants. Dans la capitale, San José, on estime à plus de 3 000 le nombre d'enfants prostitués dans 300 bordels. Le prix de la passe est de 15 à 17 dollars américains<sup>2</sup>. La possession de pornographie infantile n'est pas un crime dans ce pays.

Pour nombre de touristes, qu'ils soient d'affaires ou de loisir, profiter de la prostitution des enfants constitue l'un des objectifs de leur voyage. Pour beaucoup d'autres prostituées, ce n'est pas le cas. Ce sont des touristes sexuels d'occasion qui n'organisent pas nécessairement leur déplacement dans l'intention d'exploiter la prostitution d'enfants, des individus qui, une fois sur place, se laissent «tenter» et passent à l'acte.

1. *Ibid.*

2. Bibes, Patricia, *The Status of Human Trafficking in Latin America*, [en ligne], Washington, American University, 2001, [site visité le 25 mars 2003], <http://www.american.edu/traccc/publications.htm>

ENCADRÉ II  
HOT TICAS FROM COSTA RICA!

Voici comment un site Web fait la promotion du tourisme sexuel au Costa Rica :

*Les gars viennent au Costa Rica pour pêcher, pour affaires, pour la jungle, pour le rafting en eau vive ou pour d'autres raisons. Mais ils viennent surtout pour les filles. Les jeunes et sexy Latinas savent comment faire plaisir à un homme. Les Ticas (les filles du Costa Rica) sont sexy et ouvertes. Et nous avons également des Dominicaines, des Colombiennes et des Cubaines qui vivent au Costa Rica pour y prendre du bon temps.*

*La prostitution est légale au Costa Rica, pas le proxénétisme, mais une fille peut faire les arrangements qu'elle désire avec qui elle veut. Aussi les filles viennent. Et les hommes viennent. Alors, érotisme et sexe torride sont naturellement au rendez-vous.*

*Le site Costa Rican Hookers est divisé en deux sections. La première est constituée d'une collection de photos de putains, des images explicites de filles nues actuellement au travail dans le pays; certaines montrent leurs corps, d'autres sont en action dans des scènes hardcore [...] Même si vous ne venez jamais visiter le Costa Rica, si vous jetez un œil sur les filles nues et si vous aimez le sexe, alors vous adorerez notre collection de photos.*

*La deuxième section est un guide sur l'approvisionnement dans le pays. Qu'est-ce qui est le mieux? Escortes? Massages? [...] Où pouvez-vous trouver les putains les plus chaudes? Combien devez-vous payer? Devez-vous choisir une Tica, une Dominicaine ou une Colombienne (ou les trois en même temps)?*

*N'y allez pas en aveugle! Laissez-nous vous aider à prendre votre pied! Et puisque nous sommes près des États-Unis et du Canada et que tout est si bon marché, ici, pour très peu d'argent, vous pouvez être traité comme un dieu!*

*Pour leurs jeunes victimes en Asie, les prostitueurs étrangers sont des « crocodiles »*

Les touristes prostitueurs d'occasion sont nombreux. Leur achat du sexe d'un enfant ou d'une jeune personne résulte de plusieurs facteurs, qui dérivent de la situation particulière d'un voyage dans un pays étranger. Ils se permettent des actes qu'ils ne commettraient pas nécessairement chez eux. Loin de leur pays d'origine, ils se sentent libres des contraintes sociales et morales qui règlent leur comportement dans la vie quotidienne. Un homme qui n'aurait jamais envisagé de se rendre dans un bordel dans sa ville de résidence peut très bien le faire dans un pays étranger où il y a peu de chances d'être reconnu. Il a un sentiment d'impunité grâce à son anonymat. Selon un proverbe japonais, *le voyageur ne connaît point de honte*. En outre, les prostitueurs internationaux ont souvent un sentiment de suprématie sur les populations des pays du tiers-monde ou de l'Est du fait de leur supériorité économique. Ils désirent également vivre de nouvelles expériences, de l'« aventure », de l'exotisme.

L'indifférence portée à la personne prostituée, la banalisation de l'acte tarifé, l'idée que, dans les pays du tiers-monde, les enfants sont sexuellement matures très jeunes, etc., sont des facteurs qui les désinhibent et leur permettent de passer à l'acte. Certains vont même jusqu'à se convaincre qu'ils aident financièrement ces enfants et leur famille, bref qu'ils font une bonne action. D'autres arguent que les jeunes ont choisi la prostitution de leur plein gré et qu'avoir un rapport sexuel avec une personne déjà prostituée ne peut lui être néfaste. Enfin, les niveaux élevés de consommation de pornographie, y compris de pornographie infantine ou pseudo-infantine, et une industrie du sexe en expansion en Europe occidentale, surtout dans les pays qui ont légalisé la prostitution et le proxénétisme, et dans les pays dominants de la région Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Japon), sont également des facteurs à prendre en compte. Dans ces pays, la prostitution des enfants connaît un développement non négligeable.

Dans tous les pays, qu'ils soient du centre du capitalisme mondial ou de la périphérie, la majorité des prostitueurs recherchant des relations sexuelles avec des enfants sont des citoyens nationaux, mais la présence de touristes, d'hommes d'affaires et même de forces armées de l'étranger, y compris de forces de maintien de la paix, constituent des facteurs aggravants. Les touristes de prostitution sont en général

des récidivistes. Une fois qu'ils ont goûté à la prostitution des femmes et des enfants « exotiques », ils en redemandent.

Les études montrent que, dans le tiers-monde, les personnes prostituées sont pratiquement toutes sous la domination d'un proxénète : patron de bar, tenancier de bordel ou simple maquereau.

Non seulement le tourisme de prostitution modifie-t-il le comportement, mais il a tendance, en outre, à renforcer les préjugés. Les voyageurs qui sont convaincus que les peuples du tiers-monde sont inférieurs affichent une attitude raciste encore plus accentuée lorsqu'ils se trouvent à l'étranger. Ils ne voient que ce qu'ils veulent bien voir. Les personnes de cette catégorie n'ont généralement pas de scrupules à profiter des personnes prostituées du pays visité, car elles les considèrent comme inférieures sur le plan ethnique et racial.

Les importantes infrastructures de prostitution dans de nombreux pays du tiers-monde mettent à la disposition des prostitueurs internationaux des femmes, des adolescents et des enfants, filles et garçons, pour satisfaire les désirs et fantasmes sexuels de ces hommes de plus en plus nombreux à participer à ce genre de voyage. Il est difficile d'évaluer le nombre des « sexe-touristes », mais tout indique qu'il ne cesse d'augmenter. Selon une étude de l'Unicef, 10 % des touristes qui parcourent le monde auraient le sexe pour motivation. En 2002, on pourrait, sur cette base, estimer à 71,5 millions le nombre de touristes sexuels. En Thaïlande — qui reçoit maintenant 10 millions de touristes chaque année —, le chiffre d'affaires lié au tourisme de prostitution représentait de 1993 à 1995 entre 10 et 14 % du produit intérieur brut. Environ le tiers des personnes prostituées était d'âge mineur<sup>1</sup>.

### *La promotion du tourisme de prostitution*

La publicité qui invite au voyage, à la liberté, à l'exotisme, au *sea, sun, sand, sex*, fait la promotion d'une véritable industrie aux énormes intérêts financiers. Pour les pays du tiers-monde, le tourisme est une source importante de rentrée de devises et devient une « solution » à leur sous-développement économique. Pour les pays industrialisés, l'organisation du tourisme en lien avec la prostitution est d'un excel-

1. Unicef, *À qui profite le crime? Enquête sur l'exploitation sexuelle de nos enfants*, New York, Unicef, 2001, p. 1.

lent rapport coût/bénéfice et permet le remboursement de la dette des pays emprunteurs.

La promotion et l'organisation du tourisme sexuel s'opèrent de différentes manières. Il y a la manière artisanale : des hommes ou des groupes d'hommes, qui considèrent l'exploitation de la prostitution d'autrui dans les pays étrangers comme un passe-temps anodin, se plaisent à partager les informations utiles, sur une base non lucrative, avec des personnes partageant leur penchant. Cela peut se faire discrètement dans un bar ou un club de sport. Mais cela se fait également sur le Web où certains hommes livrent les récits de leurs « exploits sexuels » tout en fournissant à d'autres les détails utiles concernant les lieux de prostitution (adresses de bars ou de bordels, prix, etc.) dans les différentes destinations touristiques avec, quelquefois, des descriptions d'enfants ou des informations sur les façons de rencontrer des enfants prostitués<sup>1</sup>. Des guides de voyage, comme le *World Sex Guide*, peuvent être facilement téléchargés par un internaute intéressé par le tourisme sexuel. De nombreux autres guides fournissent une foule d'informations destinées aux abuseurs d'enfants, comme l'âge légal des rapports sexuels dans les pays, et identifient les bars et les bordels où ils peuvent les trouver. Tous soulignent les qualités juvéniles des jeunes « femmes charmantes et très accueillantes » que l'on peut trouver dans les lieux recommandés. Ils décrivent aussi minutieusement les lois en vigueur et leur application ou, plutôt, leur manque d'application.

Il y a la façon commerciale : il existe en Europe, en Australie, en Amérique du Nord et au Japon un certain nombre de sociétés qui facilitent le sexe-tourisme en identifiant des endroits de vacances où la prostitution est répandue. Certaines concluent un marché avec des hôtels dans le dessein d'assurer que leurs clients ne paient pas de surcharge lorsqu'ils « invitent » quelqu'un pour la nuit. D'autres offrent aux prostitueurs des « guides » féminines pour 24 heures. Plusieurs fournissent les services de « représentants locaux » particulièrement bien informés sur la prostitution dans les villes et les stations balnéaires. Il existe aussi des entreprises sur le Web, étroitement liées à l'industrie du sexe, qui font la promotion de certains lieux précis

1. Ce phénomène est généralisé et touche l'ensemble des activités prostitutionnelles. Par exemple, il y a une multitude de lieux de discussion sur le Web sur les escortes.

de prostitution ; en fait, elles ne sont que la vitrine des bordels pour touristes prostituées.

Enfin, il y a les agences internationales de rencontres et de mariage qui organisent des séjours pour leurs clients. Si l'abonné de l'une de ces agences est intéressé par l'une ou par plusieurs femmes du catalogue, l'agence peut lui organiser un voyage. Il pourra alors rencontrer à l'étranger la ou les femmes qui ont retenu son attention ainsi qu'un large éventail d'autres filles et femmes ; des personnes prostituées sont souvent présentes lors de ces tours<sup>1</sup>, qui sont en général composés de plusieurs hommes. Certaines agences de rencontre et de mariage proposent — ou sont tout simplement de simples couvertures pour les activités de prostitution — les services d'« hôtesse », d'autres de faire de la pornographie. On peut voir sur Internet de la publicité en faveur de « séances privées de photos de nu de modèles russes ». Le site Savva La Belle propose de prendre des photos ou des vidéos de femmes comprenant des « nus » et des « films pornos ». L'agence russe Erotic Model offre aux hommes la possibilité de se rendre en Russie dans le cadre de « voyages érotiques ». Des agences font la promotion de rencontres avec des filles d'âge mineur ; une agence allemande sur Internet offre des filles russes de 15 ans. L'agence américaine Russian Ladies permet aux clients de choisir l'âge des femmes. L'internaute peut inscrire par exemple « 16 ans » et le moteur de recherche se met en marche et lui sort un certain nombre de photos et de curriculum vitæ. L'agence matrimoniale ukrainienne RomeoJuliette inscrit dès le départ l'âge de 16 ans sur son moteur de recherche ! On peut y trouver des filles âgées de 15 ans. Les principaux marchés de ces agences sont, pour les femmes et les fillettes, l'Asie du Sud-Est, particulièrement les Philippines, et l'ancien bloc soviétique, particulièrement l'Ukraine et la Russie, et pour les hommes à la recherche de femmes, l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest, l'Australie et le Japon.

Certaines destinations touristiques de prostitution sont commercialisées de telle manière que leur image et leur réputation en matière de tourisme sexuel ne font plus aucun doute.

Une dernière remarque concernant l'industrie touristique en général : le matériel publicitaire utilisé par la plupart des grandes

1. Sur ces tours en Russie, voir Fedorova, Marina, *Tabous*, [en ligne], Inter-mariage, 2004, [site visité le 6 avril 2004], <http://www.inter-mariage.com/ft/phtm/tabous.php>

sociétés de voyages contribue à maintenir le flux des sexe-touristes. En effet, il souligne souvent les attraits de la « vie nocturne » dans des endroits où cette vie nocturne est exclusivement centrée sur la prostitution des femmes et des enfants de la population locale.

### « Sacrifier une génération de femmes »

Cependant, l'une des causes les plus importantes de la pédoprosstitution dans le contexte du tourisme réside dans le fait que les enfants sont largement mis à la disposition des prostitués internationaux, que l'offre est pléthorique. La facilité avec laquelle un touriste prostitué peut obtenir un enfant est à elle seule une incitation si puissante que certains se laissent facilement tenter par cette expérience. À ce titre, l'importance des trafiquants, c'est-à-dire du crime organisé, pour procurer des enfants à l'industrie de la prostitution est fondamentale. Des touristes pédocriminels sont souvent prêts à payer d'importantes sommes d'argent — relativement à la situation socio-économique du pays visité — pour abuser sexuellement des enfants (notamment des fillettes vierges ou prétendument telles une fois recousues), en conséquence, la traite de ces derniers est devenue de plus en plus lucrative et donc de plus en plus courante.

Enlevés, vendus ou dupés, les enfants prostitués du tiers-monde et de l'ancien bloc soviétique sont généralement prisonniers de trafiquants et de réseaux criminels qui ont recours à la violence pour les asservir. Ils sont engagés dans des bordels ou font les trottoirs des stations touristiques. Seuls dans la rue ou en situation de grande précarité au sein de leur famille, ces enfants plongent dans la prostitution pour survivre ou faire vivre les leurs. Réduits à l'état de marchandises, les enfants victimes des industries du sexe subissent des conditions de vie d'une extrême dureté. Ils sont battus, drogués, violés et exposés à toutes sortes de maladies, dont le sida. L'exploitation de leur prostitution laisse des traces psychologiques et physiques indélébiles et extrêmement destructrices.

Une fois introduit dans le marché du sexe, un enfant d'âge mineur a d'importantes sinon insurmontables difficultés pour trouver d'autres sources de revenus : l'absence d'éducation, la mauvaise santé ou les stigmates sociaux sont des entraves majeures à sa réinsertion sociale.

Enfin, les pays du tiers-monde qui reçoivent un afflux important de touristes offrent à certains voyageurs d'affaires et même de loisir des occasions de profits élevés à faible risque, avec un investissement

minime: l'industrie du sexe. Cette industrie est organisée comme n'importe quelle autre industrie. C'est un secteur dans lequel œuvrent des particuliers comme de grandes organisations. De nombreux pays du tiers-monde et de l'Est ont été soumis à des pressions économiques et politiques les poussant à promouvoir le tourisme en tant que générateur de revenus en devises. Dans certains cas, cette politique peut aller jusqu'à l'acceptation officielle du fait que tourisme est pratiquement synonyme de tourisme de prostitution. Certains représentants gouvernementaux ont même parlé de «sacrifier une génération de femmes» au profit du développement économique. D'autres, comme le premier ministre par intérim du royaume de Thaïlande, Boonchu Rojanasathjen, ont expliqué qu'il était nécessaire de créer de nouvelles attractions touristiques «y compris dans des domaines de certains plaisirs» jugés «peut-être mal famés<sup>1</sup>». En 1990, le premier ministre, Chatichai Choonhaven enfonçait le clou en soulignant que «les touristes viennent ici parce que nos femmes sont si jolies». À Madagascar, un personnage officiel a expliqué à la radio qu'il fallait «encourager l'industrie nationale de la prostitution pour favoriser le développement d'un tourisme durable<sup>2</sup>».

Dans la plupart des cas, la seule forme d'organisation concertée du tourisme de prostitution au niveau national est le crime organisé, dont les accointances sont multiples: elles vont jusqu'au plus haut niveau des sphères de l'État (gouvernement et fonction publique). Mais on trouve également un grand nombre d'individus qui sont mêlés à la prostitution, y compris la prostitution d'enfants, par simple opportunité: des proxénètes individuels ou en petits réseaux, lesquels ont pu être des touristes, qui exploitent la prostitution de quelques femmes ou enfants. Dans tous ces pays, les taux de corruption des forces de l'ordre, de la justice et des fonctionnaires sont très élevés.

### *Les transformations récentes du tourisme de prostitution*

Le tourisme de prostitution ne cesse d'évoluer. C'est vrai des destinations qui, malgré les mobilisations internationales et les lois plus sévères, loin de se raréfier, se multiplient. Quatre tendances récentes ont été pointées par les organisateurs du Congrès mondial contre l'ex-

1. Cité par Maurer, Mechtild, *Tourisme, prostitution, sida*, Paris et Genève, L'Harmattan et CETIM, 1992, p. 35.

2. Franck, *op. cit.*, p. 150-151.

ploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu en 2005 à Ljubljana, en Slovénie:

1. Le rajeunissement des touristes prostitueurs.

2. L'importance accrue d'Internet et d'autres outils électroniques, tels le téléphone cellulaire, l'ordinateur portable, les appareils photo et caméras numériques, dans l'exploitation de la prostitution et la pornographie des enfants.

3. Les nouvelles destinations qui alimentent toute une économie clandestine. Les plus récents pays touchés par le tourisme sexuel sont le Brésil, l'Inde, le Sénégal et la Gambie. Sans oublier les destinations classiques du sexe tarifé — la Thaïlande et les Philippines. Selon le congrès de Ljubljana, les destinations les plus populaires des touristes prostitueurs sont, depuis une décennie, les Pays-Bas, le Brésil, la République dominicaine, le Costa Rica et Cuba. Le tourisme sexuel se développe également dans la République tchèque, la Russie, la Hongrie et la Bulgarie.

4. Autre phénomène constaté: le tourisme sexuel pour femmes. Le pourcentage est de l'ordre de 5 % par rapport à la totalité des prostitueurs internationaux. Dans certains pays comme la Thaïlande, le Sénégal, la Gambie ou la République dominicaine, le taux des femmes profitant de la prostitution de jeunes hommes représenterait jusqu'à 20 % des touristes de prostitution.

Une dernière évolution est à noter: si l'internaute aime «l'érotisme et le raffinement charnel», il pourra acheter un tour «romantique et sexy» qui se veut respectable et donc qui s'oppose au tourisme pédoprostitueur. On peut lire désormais sur le Web: «Le tourisme sexuel vous écœure, par contre vous seriez prêt à oser le tourisme sensuel<sup>1</sup>.» Le discours s'est adapté: contre le tourisme sexuel impliquant les enfants, il fait la promotion du tourisme de prostitution «adulte», reprenant à son compte la distinction opérée depuis une décennie maintenant entre la prostitution «forcée» (celle des enfants notamment) et la prostitution «librement consentie».

### *Le tourisme de prostitution en Asie*

Bien que le tourisme de prostitution soit largement répandu aux Caraïbes, en Amérique latine, en Afrique et dans de nombreux pays

1. *Ibid.*, p. 50.

d'Europe, il est encore incomparable au tourisme sexuel en Asie du Sud-Est. Si je m'attarde au système de la prostitution et au tourisme prostitueur en Asie, notamment en Asie du Sud-Est, c'est en raison du fait que ce système existe maintenant depuis près de 40 ans — il me permet donc d'analyser l'ensemble des conséquences sur le tissu social — et que l'Asie reste le plus important continent pour le nombre de personnes prostituées, le nombre de victimes de la traite à des fins de prostitution et le nombre de touristes sexuels.

La guerre du Vietnam a été l'un des facteurs importants dans la mise en place des infrastructures prostitutionnelles — ce que détaille le prochain chapitre — à partir desquelles s'est développé le tourisme de masse de prostitution en Asie du Sud-Est. Autour des bases militaires américaines en Thaïlande et aux Philippines, ont été construits bordels, salons de massage, bars à hôtesse, etc. Progressivement, le marché de la prostitution s'est transformé en une véritable industrie. À la fin de la guerre du Vietnam, les clients soldats prostitueurs ainsi que les prostitueurs civils qui œuvraient à l'arrière des troupes (membres d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, journalistes, photographes, etc.) ont quitté le Sud-Est asiatique. Les gouvernements de la région, appuyés et sollicités par la Banque mondiale et le FMI, ont décidé d'encourager l'industrie du sexe, car les bénéfices escomptés l'emportaient largement sur le sort des centaines de milliers de femmes et d'enfants en situation de prostitution. Encore aujourd'hui, l'Asie du Sud-Est est l'une des destinations les plus importantes des touristes prostitueurs.

L'Unicef et Ecpat estiment que de 200 000 à 400 000 enfants sont prostitués en Thaïlande — certains avancent le chiffre de 600 000 enfants prostitués<sup>1</sup> —, 100 000 aux Philippines, 100 000 à Taïwan et 40 000 au Vietnam. De nombreux observateurs croient que le nombre d'enfants prostitués est en constante augmentation. La Thaïlande, au cours des années 1999-2002 a vu une croissance de 20 % dans le nombre d'enfants mis en situation de prostitution. Au cours de ces mêmes années, 2,8 millions de personnes en Thaïlande ont été prostituées, quelque 800 000 d'entre elles étaient d'âge mineur<sup>2</sup>.

1. Murthy, R. K. et L. Sankaran, *Denial and Distress. Gender, Poverty and Human Rights in Asia*, London, Zed Books, 2003, p. 106.

2. United Nations, *Human Trafficking, Especially in Women and Children to be the Focus of UN Crime Commission Meeting*, UN Information Service, May 13, 2003.

Depuis les années 60, le tourisme de prostitution est une industrie non seulement importante, mais de plus en plus profitable. En 1967, selon la *Bangkok Bank Monthly Review*, cinq millions de dollars américains ont été dépensés dans les *rest and recreation facilities* de Thaïlande<sup>1</sup>. En 1970, ce montant a quadruplé pour atteindre 20 millions de dollars. Cinq ans plus tard, la Banque mondiale, dans un rapport sur le tourisme, estimait à quatre milliards de dollars par année les revenus du tourisme sexuel en Thaïlande. Ce rapport mettait également en évidence les relations étroites et « fraternelles » entre les dirigeants de cette industrie, les voyagistes et les compagnies aériennes<sup>2</sup>. En 1998, une étude publiée par l'OIT estimait les revenus du tourisme sexuel en Thaïlande entre 33 et 44 milliards de dollars par année. En 1996, on estimait à 60 000 le nombre de bordels dans le pays. En Indonésie, les revenus liés au tourisme de prostitution étaient estimés à la même époque entre 1,2 et 3,3 milliards de dollars par année<sup>3</sup>. Le nombre des personnes prostituées indonésiennes était estimé entre 140 000 et 230 000.

#### *Pays asiatiques de destination des touristes prostitueurs*

La Thaïlande, les Philippines et le Vietnam ont été les premières destinations des prostitueurs internationaux<sup>4</sup>. Depuis, d'autres pays ont encouragé le développement de l'industrie du tourisme de prostitution pour profiter des revenus qu'elle engendre. C'est notamment le cas du Cambodge, de l'Indonésie et de la Chine.

Le Cambodge est aujourd'hui l'une des destinations prisées des touristes prostitueurs d'enfants qui proviennent essentiellement de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, des États-Unis, du Canada, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la Suisse et de la France. Le village-bordel de Svay Pak ou « kilomètre 11 », « le trottoir noir de la traite des enfants à des fins de prostitution »,

1. Rho-Ng, Elizabeth, « The conscription of Asian slaves: Causes and effects of U.S. military sex colonialism in Thailand and the call to expand U.S. asylum law », *Asian Law Journal*, vol. 7, 2000, p. 103-130.

2. Bishop, Ryan et Liliane S. Robinson, *Night Market. Sexual Cultures and the Thai Economic Miracle*, New York, Routledge, 1999, p. 98.

3. Lim, *op. cit.*

4. Flowers, R. Barri, « The Sex Industry's Worldwide Exploitation of Children », *The Annals*, vol. 575, n° 1, 2001, p. 147.

un village destiné à l'abattage sexuel, est situé dans les faubourgs de la capitale, Phnom Penh. La majorité des personnes qui y sont prostituées est d'origine vietnamienne; beaucoup sont d'âge mineur. «Pour quelques centaines de dollars, un touriste sexuel peut [y] "louer" un enfant et en faire son jouet sexuel pendant une semaine, d'ailleurs s'il le tue, personne en principe ne viendra se plaindre<sup>1</sup>.»

Les Philippines sont également une destination des prostitués internationaux d'enfants. Ces derniers proviennent principalement de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Japon, des États-Unis et de l'Europe. Néanmoins, 90 % des clients prostitués d'enfants sont des Philippins<sup>2</sup>. La ville d'Angeles, sise au nord de Manille, est le centre de l'industrie sexuelle des Philippines. Cette ville a connu un essor avec la construction de la base aérienne américaine de Clark et, bien que celle-ci ait été fermée en 1992, la prostitution reste encore la seule industrie de la ville. Cebu et Mindanao sont également deux destinations populaires des prostitués internationaux. La prostitution infantile y est très importante. L'essor du tourisme de prostitution aux Philippines date du début des années 70, alors que le gouvernement du dictateur Marcos instaurait une politique visant à augmenter l'accès aux devises étrangères. L'industrie du sexe a été le socle sur lequel a été adoptée une stratégie de commercialisation de vente des attraits du pays à l'étranger. Cela s'est naturellement traduit par un développement important de l'industrie du sexe au bénéfice des autorités du pays, des proxénètes, du crime organisé et des prostitués.

La Thaïlande est l'un des principaux lieux du tourisme pédoprostitueur. Si le tourisme de prostitution est important à Bangkok et à Chiang Mai, à Pattaya le tourisme est essentiellement de cette nature. Avec ses centaines de clubs de danseuses nues et salons de massage, la station touristique de Pattaya a été décrite comme le mammoth de l'industrie du sexe du pays. La métropole Bangkok, la région centrale du pays, les provinces de Chonburi (Pattaya); de Songkla (district de Hat Yai), de Phuket et de Chiang Mai sont toutes des régions où prospère l'industrie de la prostitution. Selon Ecpat International, les Européens de l'Ouest sont les plus importants prostitués inter-

1. Franck, *op. cit.*, p. 289.

2. Mattar, Mohamed Y., *A Regional Comparative Legal Analysis on Child Sex Tourism and Sex Trafficking*, Singapore, Shared Hope International, 2005, p. 13.

nationaux à Bangkok et à Chonduri, tandis que les Malais et les Singapouriens vont davantage dans le sud du pays<sup>1</sup>.

À cause des pressions internationales sur la Thaïlande et le Cambodge pour que ces pays s'attaquent à la prostitution des enfants et renforcent la répression sur les pédoprostituteurs internationaux, le Vietnam est devenu une destination de remplacement en Asie pour les prostitués internationaux, notamment depuis que le pays s'est ouvert au tourisme. Le Myanmar est également une telle destination pour les pédoprostituteurs d'origine chinoise, thaïlandaise et européenne. La Chine est aussi désormais une destination du tourisme de prostitution, particulièrement les provinces du sud du pays qui attirent surtout des prostitués du Japon et de Hong Kong.

Après près de 40 ans de développement en Asie, la prostitution est tellement normale que nombre de touristes sexuels sont originaires de cette partie du monde. Les touristes prostitués de Singapour vont au Cambodge, en Thaïlande et en Indonésie. Les prostitués chinois parcourent le Cambodge et le Myanmar. Les Sud-Coréens voyagent particulièrement en Thaïlande — où des tours sexuels sont organisés par des agences de voyages dont c'est la principale source de profits<sup>2</sup> —, aux Philippines et à Hawaï. Les mâles japonais sont connus depuis longtemps comme les principaux touristes prostitués d'Asie : ils sont pratiquement partout, au Cambodge, en Thaïlande, aux Philippines, en Corée du Sud, au Sri Lanka, à Hong Kong, en Chine, en Malaisie et en Australie. Les touristes prostitués australiens ont été identifiés dans plus de 20 pays et sont reconnus comme l'un des groupes les plus importants dans l'exploitation de la prostitution des enfants en Asie. Ainsi, des réseaux de touristes prostitués australiens ont fait de l'île de Bali, en Indonésie, leur lieu de prédilection. Ils y organisent toujours des tours sexuels, malgré l'attentat «terroriste» dans une discothèque en 2002. En 2001, la passe avec les personnes prostituées considérées comme étant de bas étage, les *ayam kampung* ou «poules du village», se négociait entre 10 000 et 40 000 rupias, soit entre un et quatre euros.

On assiste donc à une sorte de chassé-croisé hallucinant : les prostitués de femmes et d'enfants d'Australie écument les pays d'Asie, tandis

1. Ecpat International, *Tourisme et prostitution d'enfants*, *op. cit.*

2. Mattar, *op. cit.*, p. 14.



que des Japonais vont en Australie pour des raisons similaires. Chacun pille allègrement l'humanité de l'autre et fait le lit de l'exploitation à l'échelle industrielle de la prostitution des femmes et des enfants.

### *Les liens entre la traite à des fins de prostitution et le tourisme sexuel*

Toutefois, il faut souligner un aspect important, mais souvent méconnu : avec la traite internationale des femmes et des enfants à des fins de prostitution, les touristes de prostitution « n'ont même plus besoin de se déplacer en dehors de leur pays pour trouver l'exotisme qu'ils cherchent<sup>1</sup> ». Tous les pays capitalistes développés, à l'exception de la Suède<sup>2</sup>, sont des destinations pour les victimes de la traite à des fins de prostitution. À l'échelle mondiale, le déplacement des femmes et des enfants dans le dessein de les mettre sur le marché prostitutionnel se produit des régions à faible concentration de capital vers les régions à plus forte concentration, des pays les plus pauvres vers les pays les moins pauvres et jusqu'aux pays les plus riches.

Les liens entre la traite et le tourisme de prostitution sont extrêmement étroits, ces deux phénomènes reposant sur un soubassement commun : la prostitution. En fait, le tourisme prostitueur est l'avers de la médaille de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution. Si d'un côté, on exporte des femmes et des enfants dans le but d'exploiter leur prostitution à l'étranger, de l'autre, les prostitueurs internationaux vont sur place et participent à la soumission des femmes et des enfants au plaisir sexuel masculin. Pour bien préciser les choses, le tourisme de prostitution n'est pas que l'avers de la médaille de la traite des êtres humains, car il est aussi l'un des facteurs d'accroissement de la prostitution et, par conséquent, de la traite à des fins de prostitution.

Les pays asiatiques sont un bon révélateur de tels liens.

Chaque année, en Asie du Sud-Est, de 200 000 à 250 000 femmes et enfants sont victimes de la traite à des fins de prostitution<sup>3</sup>. Environ 60 % de la traite s'effectue à l'intérieur de la région et 40 % à l'ex-

1. Geadah, *op. cit.*, p. 51.

2. Pour en savoir plus sur la Suède et son régime juridique néo-abolitionniste, voir Poulin, Richard, *Abolir la prostitution*, manifeste, Montréal, Sisyph, 2006.

3. Derks, Annuska, *Combating Trafficking in South-East Asia: A Review of Policy and Programme Responses*, IOM Migration Research Series, n° 2, 2000.

térieur. La traite interne aux pays, des zones rurales vers les centres urbains, est également très importante, mais n'est pas prise en compte dans les chiffres donnés ci-dessus.

Les pays de la région sont des destinations tant des victimes de la traite que des touristes prostitueurs.

Le Cambodge est à la fois un pays de destination, d'origine et de transit des femmes et des enfants voués à la prostitution. Dans ce pays, les touristes prostitueurs d'Asie et du Pacifique proviennent de la Thaïlande, de la Malaisie, de l'Australie, de Singapour, du Japon et de Taïwan. Les autres touristes proviennent essentiellement de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Les fillettes et femmes vietnamiennes sont les principales victimes de la traite à des fins de prostitution vers le Cambodge. Les réseaux des trafiquants proxénètes leur font passer la frontière à Phnom Din, dans le district de Kiri Vong ainsi qu'au district de Borei Cholsa, dans la province de Takeo. Des dizaines de milliers de femmes et de fillettes cambodgiennes ont été la proie des trafiquants et prostituées en Thaïlande<sup>1</sup>.

La Malaisie est un pays d'origine, de destination et de transit des femmes et fillettes victimes de la traite au profit de l'industrie de la prostitution. Les femmes et enfants victimes de la traite à des fins de prostitution proviennent de l'Indonésie, du Cambodge, du Vietnam, de la Thaïlande, du Laos, de la Chine, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Ouzbékistan, de la Russie, du Myanmar, de l'Inde et des Philippines. Les femmes et enfants de la Malaisie sont la proie des trafiquants et mis sur le marché de la prostitution au Canada, en Australie, à Singapour, à Macao, à Hong Kong, en Chine et au Japon. C'est un pays de transit des victimes de la traite entre la Thaïlande et les Philippines ainsi que d'autres pays comme le Japon, la Corée du Sud et les États-Unis.

L'Indonésie est principalement un pays d'origine de la traite des femmes et des enfants vers d'autres pays de l'Asie du Sud-Est et d'autres parties de l'Asie (Singapour, Malaisie, Taïwan, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Philippines).

Le Laos est à la fois un pays d'origine et de transit de la traite des femmes et des enfants. Des Laotiennes ont été mises sur le marché de

1. International Program on the Elimination of Child Labor (IPEC), *Research Findings and Statistics*, [en ligne], Cambodia, ILO Regional Office for Asia and the Pacific, [site visité le 5 mai 2006], <http://www-ilo-mirror.cornell.edu/public/english/region/asro/bangkok/child/trafficking/wherewework-cambodiadetails.htm>

la prostitution en Thaïlande, en Malaisie, à Hong Kong, au Japon et en Amérique du Nord<sup>1</sup>.

La Corée du Sud est principalement un pays de destination des victimes de la traite, mais est également un pays d'origine et de transit. Les femmes victimes de la traite et prostituées proviennent des Philippines et de la Russie, mais également des anciens pays « socialistes » de l'Asie centrale et de l'Europe. Les femmes prostituées victimes de la traite dans les *camptowns* autour des bases de l'armée des États-Unis sont surtout russes et philippines<sup>2</sup>. On estime à environ 2 000 le nombre de femmes du Kazakhstan dans l'industrie de la prostitution de la Corée du Sud<sup>3</sup>. On recense également des femmes et fillettes de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan<sup>4</sup>.

Le royaume de Thaïlande est un centre du système de la prostitution mondiale, en conséquence, il est une destination des femmes et enfants victimes de la traite à des fins de prostitution à l'échelle internationale. Il est la principale destination de prostitution des femmes et des enfants de la région du Mékong. Environ 200 000 enfants ont été victimes de la traite vers la Thaïlande. Ils proviennent du Myanmar, du Cambodge, du Laos, du Vietnam, mais aussi d'autres parties du monde (Europe de l'Est et Russie notamment). Quelque 30 % des personnes prostituées en provenance de l'étranger sont mineures d'âge<sup>5</sup>. En 2002, on estimait que, chaque année, 10 000 femmes et enfants du Myanmar étaient prostitués en Thaïlande.

La traite interne des campagnes vers les villes affecte principalement, mais pas exclusivement, les tribus des minorités ethniques et nationales

1. Wille, Christina, *Trafficking in Children into the Worst Forms of Child Labor in Thailand: Rapid Assessment Findings from Four Research Sites along the Thailand-Laos PDR and Thailand-Myanmar Border Areas*, ILO-IPEC Mekong Subregional Project to Combat Trafficking in Women and Children, et Asian Research Center for Migration, Institute of Asian Studies, Chulalongkorn University, October 2000.

2. Lee, June J.H., *A Review of Data on Trafficking in the Republic of Korea*, Geneva, IOM Migration Research Series., n° 9, 2002.

3. Kelly, Liz, *Fertile Fields: Trafficking in Persons in Central Asia*, Vienna, IOM, 2005, p. 43.

4. Seol, Dong-Hoon, *International Sex Trafficking in Women in Korea: Its Causes, Consequences and Countermeasures*, Paper presented at the expert group meeting on prevention of international trafficking and promotion of public awareness campaign, Seoul, September 22-23, 2003.

5. Mattar, *op. cit.*, p. 10.

tant au Cambodge, au Yunnan (Chine), au Vietnam qu'en Thaïlande ou ailleurs. Des milliers d'enfants du nord et du nord-est de la Thaïlande sont victimes de la traite à des fins de prostitution dans le sud du pays. Les jeunes femmes et les fillettes des minorités ethniques des montagnes du nord du pays sont prostituées à Bangkok et autres lieux touristiques thaïlandais. Elles ne connaissent pas la langue, elles n'ont pas accès aux différents services sociaux ou autres. Elles sont culturellement isolées. Quarante ans plus tôt, soit avant l'essor de l'industrie de la prostitution, il n'y avait pas de femmes et de fillettes en provenance des tribus du nord prostituées dans le sud du pays. Aujourd'hui, elles peuplent les bordels et les sexe-clubs de karaoké de Bangkok et d'ailleurs. Elles sont prostituées principalement pour le marché interne. Leurs sociétés tribales ont été bouleversées et ont subi un « désencastrement ». Autrement dit, la prostitutionnalisation marchande des jeunes femmes et des enfants du pays a eu pour conséquence une destruction systématique des relations sociales antérieures en faveur de nouvelles relations qui légitiment la soumission et l'aliénation des membres féminins de ces tribus à l'industrie du sexe, qui est à la fois locale et internationale.

### *Des victimes*

En Asie du Sud-Est, les enfants, filles comme garçons, sont victimes du tourisme de prostitution. Mais ce sont principalement les filles qui subissent les agressions des proxénètes internationaux.

Au Vietnam, au moins 20 % des personnes prostituées dans la capitale, Hô Chi Minh-Ville, sont d'âge mineur. Vraisemblablement, la moyenne d'âge des filles prostituées diminue d'année en année. Les fillettes livrées à l'industrie de la prostitution proviennent principalement de familles pauvres. Ces fillettes ont été abandonnées et laissées à elles-mêmes; elles ont également subi dans leur famille, avant leur entrée dans la prostitution, violences et agressions sexuelles.

Les enfants prostitués pour l'industrie du tourisme sexuel sont parfois vendus par leurs parents, entre autres, pour payer les dettes familiales. D'autres sont recrutés dans les rues. Ils peuvent aussi avoir été kidnappés<sup>1</sup>. Certaines mineures sont séduites par de fausses promesses de mariage ou par la perspective d'un bon emploi.

1. Todres, Jonathan, « Prosecuting sex tour operators in U.S. Courts in an effort to reduce the sexual exploitation of children globally », *Boston University Public Interest Law Journal*, n° 9, 1999, p. 1-23.

D'autres sont vendues à des temples pour devenir des prostituées sacrées.

Les enfants prostitués vivent dans des conditions déplorables à tous les égards. Ils sont prostitués dans des chambres d'hôtel ou des bordels qu'ils ne peuvent quitter qu'une fois « dressés ». Au cours des premiers jours de leur réclusion, ils sont battus, violés et souvent drogués par leurs proxénètes qui les « préparent » pour les prostitueurs. Les enfants sont privées d'aliments et de sommeil. La privation de sommeil est une particularité commune : on ne leur permet pas de dormir pendant la nuit, entre autres, parce que les prostitueurs peuvent arriver à n'importe quelle heure. Les enfants sont régulièrement battus. N'importe quel prétexte est bon aux yeux des proxénètes qui ainsi les soumettent psychologiquement à leur emprise. Une fois « dressés », les enfants peuvent racoler sur les trottoirs ou dans les bars<sup>1</sup>.

Le pourcentage des femmes et fillettes prostituées séropositives est estimé à 50 % au Cambodge, à 70 % à Hô Chi Minh-Ville, à 34 % dans le nord de la Thaïlande<sup>2</sup>. De plus, la santé des femmes et des enfants se détériore en fonction des conditions dans lesquelles ils sont prostitués : sous-alimentation, agressions physiques, viols et torture<sup>3</sup>. Enfin, ils sont exposés à d'autres blessures propres au monde de la prostitution : rectums fissurés, vagins déchirés, utérus rompus, mutilations diverses, notamment dues à des pénétrations par différents types d'objets<sup>4</sup>. Les conséquences sur la santé mentale sont également dévastatrices. Ils vivent constamment des situations de stress et d'anxiété, de rejet et d'humiliation. Désordres psychologiques,

1. Schwartz, Abigail, « Sex trafficking in Cambodia », *The Journal of Asian Law*, vol. 17, n° 2, Spring 2004. Voir également le témoignage de Somaly Mam, *op. cit.*

2. Quelque 58 % des femmes prostituées du Burkina Faso, 52 % de celles du Kenya, 16 % de celles d'Italie ont le sida. Voir Leidholdt, Dorchen, *Position Paper for the Coalition Against Trafficking in Women*, [en ligne], Kingston, Rhode Island, CATW 2001, [site visité le 12 septembre, 2002], <http://www.uri.edu/1artsci/wms/hugues/catw/posit2.htm>

3. Andrews, Sara K., « US domestic prosecution of the american international sex tourist: Effort to protect children from sexual exploitation », *Journal of Criminal Law & Criminology*, vol. 94, n° 2, Winter 2004, p. 415-454.

4. Beyer, Nancy, « The sex tourism industry spreads to Costa Rica and Honduras: Are these countries doing enough to protect their children from sexual exploitation? », *Georgia Journal of International and Comparative Law*, n° 29, 2001, p. 301-333.

pière estime de soi et état de stress post-traumatique sont leur lot commun.



Quand la prostitution, y compris la prostitution des enfants, se transforme en une forme de tourisme, elle devient un moyen de développement économique pour les autorités du pays, notamment dans les pays qui connaissent un « mal développement ». L'expansion du secteur « tourisme et divertissement » a été recommandée par la Banque mondiale et le FMI aux pays dits « en développement » pour les revenus qu'il engendre en devises fortes et pour le remboursement de la dette<sup>1</sup>. Plus l'industrie de la prostitution prospère, plus s'accroît le nombre de femmes et d'enfants transmutés en marchandises sexuelles et asservis au plaisir sexuel masculin.

Dans les endroits où le tourisme de prostitution est important, la « demande » en femmes et enfants à prostituer est telle qu'elle « épuise » le bassin de recrutement local et national. On constate alors que ces pays deviennent des destinations pour les victimes de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution en provenance de l'étranger. Les proxénètes se transforment en trafiquants régionaux et internationaux ou font appel à des réseaux de trafiquants qui recrutent des personnes à prostituer dans les pays qui connaissent des crises politiques, sociales et économiques, dont certains des effets notoires sont la progression de la vulnérabilité et de la fragilisation de la situation des femmes et des enfants. Après avoir écumé la région du Mékong, les trafiquants thaïlandais ont commencé à faire des affaires en Russie, en Europe de l'Est et ailleurs.

Au fur et à mesure que le tourisme de prostitution devient florissant, plus la notoriété des pays s'accroît et plus cette forme de tourisme se déploie en toute impunité, ce qui a pour conséquence d'attirer encore plus de prostitueurs, de proxénètes et de trafiquants.

La promotion de la prostitution des femmes et des enfants à travers les « loisirs touristiques » offre un accès plus facile à ces personnes comme marchandises sexuelles et banalise le processus de marchandisation des femmes et des enfants, non seulement dans les

1. Lee, Wendy, « Prostitution and tourism in South-East Asia », dans Redcliff, Nanneke et M. Thea Sinclair (eds.), *Working Women. International Perspectives on Labor and Gender Ideology*, London, Routledge, 1991, p. 79-103.

pays visités par les prostitueurs internationaux, mais dans le monde entier, y compris dans leurs propres pays. « Les touristes ne se bornent pas à acheter comptant des relations sexuelles mais exigent de mille manières la disponibilité sexuelle des femmes<sup>1</sup> » et des enfants.

Ces facteurs ont joué un rôle important dans la mondialisation des industries du sexe et dans la libéralisation du système de la prostitution.

Un autre facteur a été décisif: les invasions et les occupations militaires en Corée et au Vietnam. Il a permis la normalisation de la prostitution, l'utilisation de femmes et de fillettes pour le « repos » des guerriers et une accumulation du capital national sur le dos des femmes et des enfants. Il a également mis en place les infrastructures prostitutionnelles nécessaires à la promotion d'une politique favorable au tourisme de prostitution.

1. Maurer, *op. cit.*, p. 11.

## CHAPITRE VI

### Les systèmes de la prostitution des enfants en Asie

LES INVASIONS ET LES OCCUPATIONS MILITAIRES ont été des facteurs décisifs dans la mondialisation des industries du sexe. Les guerres modernes ont engendré un développement considérable de la prostitution et impliqué son organisation « rationnelle » au profit des armées. Des centaines de milliers si ce n'est des millions de femmes et de fillettes ont été mises au service sexuel des militaires dans des maisons closes financées et organisées par les États. Les exemples sont nombreux: des *comfort women* pour les militaires japonais aux *camptowns* et *rest and recreation facilities* pour les GI américains en passant par les BMC (bordels militaires de campagne) pour les troupes françaises et coloniales<sup>1</sup> et les « établissements sanitaires » allemands pendant la Deuxième Guerre mondiale<sup>2</sup>. Évidemment, l'aménagement rationnel de la prostitution pour les armées exigeait, entre autres, une organisation de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution.

1. La documentation sur cette question est relativement pauvre, mais récemment étaient publiés deux ouvrages: Hardy, Michel Serge, *De la morale au moral des troupes ou l'histoire des BMC, 1918-2004*, Panazole, Lavauzelle, 2004, et Tarraud, Christelle, *La prostitution coloniale en Algérie, en Tunisie et au Maroc de 1830 à 1962*, Paris, Payot, 2003.

2. La Wehrmacht a effectué des rafles dans toute l'Europe pour peupler les bordels au profit de ses troupes. L'administration militaire appelait les bordels des « établissements sanitaires », réputés lutter contre les épidémies et les sources d'infection. Il en existait pour les officiers, pour les soldats, pour les travailleurs des chantiers de l'organisation Todt et dans les camps de concentration. Voir Paul, Christa, *Zwang prostitution: staatliche Bordelle im Nationalsozialismus*, Berlin, Hentrich Verlag, 1994, et Meinen, Insa, *Wehrmacht und Prostitution im besetzten Frankreich*, Bremen, Temmen Verlag, 2002.

La guerre du Pacifique a eu un impact majeur sur la prostitution des jeunes femmes et des fillettes partout en Asie et en Océanie et pas seulement dans les pays sous domination militaire. Ainsi, en Australie, l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de soldats américains a engendré un essor important de cette industrie<sup>1</sup>.

Les effets des occupations militaires japonaise puis occidentales en Asie perdurent aujourd'hui. L'industrie de masse de la prostitution y a connu un essor à la faveur des guerres de Corée et du Vietnam et du stationnement des troupes aux Philippines et en Thaïlande, bases arrière dans la lutte contre les staliniens coréens et vietnamiens. La croissance importante de la prostitution a permis l'établissement de l'infrastructure nécessaire au développement du tourisme sexuel actuel. Au cours de la seule décennie 90, plus de 33 millions de femmes et d'enfants de l'Asie du Sud-Est ont été victimes de la traite à des fins de prostitution<sup>2</sup>.

### *Le système de la prostitution dans la région du Mékong*

Le Cambodge est une destination de choix des touristes prostituéurs d'enfants. Selon différentes sources, entre 20 et 35 % des personnes prostituées du Cambodge sont mineures. En 2001, 65 % des touristes qui visitaient le Cambodge étaient des hommes. En 2003, il y a eu 700 000 visiteurs. Encouragés par la croissance rapide de la demande touristique dans la région du Mékong — composée du Cambodge, du Yunnan (Chine populaire), du Laos, du Myanmar (Birmanie), de la Thaïlande et du Vietnam —, les trafiquants fournissent l'industrie de la prostitution en jeunes femmes et en fillettes. Particulièrement en vierges qui, selon le témoignage de Somaly Mam, sont souvent recousues sans anesthésie et à nouveau mises sur le marché prostitutionnel en tant que « vierges »<sup>3</sup>. La traite interrégionale de jeunes femmes et d'enfants est massive et florissante depuis plusieurs décennies. La

1. Allen, Judith A., *Sex and Secret Crimes Involving Australian Women since 1880*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

2. Demir, Jenna Sheater, *Trafficking Of Women For Sexual Exploitation: A Gender-Based Well-Founded Fear? An Examination Of Refugee Status Determination For Trafficked Prostituted Women From CEE/CIS Countries To Western Europe*, [en ligne], [site visité le 10 octobre 2003], <http://www.antislavery.org/homepage/traffic%20news/shearerdemir2004.pdf>

3. Mam, *op. cit.*

Thaïlande et le Cambodge sont réputés être les destinations de cette région les plus courues des prostituéurs touristes sexuels. En 2004, au Cambodge, approximativement le tiers des 55 000-57 000 personnes prostituées est composé de jeunes femmes, de fillettes et de garçons vietnamiens. Les jeunes prostituées vietnamiennes sont prisées au Cambodge et dans la région du Mékong par les prostituéurs locaux en raison de la « blancheur » de leur peau comparativement à celle des Khmers qui, comme nombre d'Antillaises, d'Afro-Américaines et d'Africaines, utilisent un certain nombre de produits pour la blanchir<sup>1</sup>. Le Cambodge est donc à la fois une plaque tournante de la traite à des fins de prostitution et un lieu important de prostitution, particulièrement de la prostitution des enfants.

En Asie du Sud-Est, plus particulièrement dans la région du Mékong, l'industrie de la prostitution s'est développée ou s'est contractée en fonction des occupations militaires et des régimes politiques. Au Vietnam et en Thaïlande, l'industrie de la prostitution a prospéré principalement au profit des troupes américaines engagées dans une lutte contre le « communisme » pendant la guerre du Vietnam, qui était en fait une guerre indochinoise, puisque les troupes impérialistes ont opéré aussi bien au Cambodge qu'au Laos.

Les *rest and recreation facilities* déployées pendant la guerre du Vietnam n'ont pas toutes été directement rattachées aux bases militaires dans le pays<sup>2</sup>. Plusieurs établissements étaient situés en Thaïlande et aux Philippines, une ancienne colonie américaine. En 1967, en pleine guerre du Vietnam, les États-Unis ont conclu une entente avec la Thaïlande pour que le pays soit un lieu « de repos et de loisir » pour ses soldats. L'effet évident de cette entente a été que le corps des femmes et des enfants de Thaïlande a servi de moyen d'accumulation de capital pour les autorités du pays. Ainsi, c'est un général de la Royal Air Force thaïlandaise qui a négocié l'accord qui a permis un afflux énorme de devises fortes dans l'économie du pays. Son épouse a dirigé la première agence de tours sexuels de la Thaïlande pour les militaires américains. Approximativement quatre millions de dollars américains ont été prêtés

1. Voir sur cette question Sméralda, Juliette, *Peau noire, cheveu crépu. L'histoire d'une aliénation*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jasor, 2004.

2. Lors du retrait des troupes américaines du Vietnam, il y avait environ 500 000 femmes en situation de prostitution dans le pays. Barry, Kathleen, *The Prostitution of Sexuality*, New York & London, New York University Press, 1995, p. 135.

pour financer la construction des *rest and recreation facilities*. Entre 1962 et 1975, environ 70 000 militaires américains ont pu, chaque année, « se reposer et reprendre des forces » dans les bordels thaïlandais. En 1974, il y avait 20 000 lieux de « plaisir » dans le pays.

L'essor de la prostitution en Thaïlande a véritablement débuté avec la guerre du Vietnam. En 1957, il y avait 20 000 personnes prostituées dans le pays; en 1964, après l'établissement de sept bases américaines en Thaïlande, le nombre de prostituées a atteint le chiffre de 400 000. Pendant la guerre du Vietnam, la Banque mondiale a recommandé à la Thaïlande d'adopter comme stratégie économique le développement du tourisme et du divertissement. Depuis, la prostitution est une industrie de masse: en 1993, le nombre de personnes prostituées était estimé à deux millions, le tiers étant constitué d'enfants. Un million de femmes et d'enfants originaires du sud de la Chine, du Laos, du Vietnam et du Myanmar y ont été victimes de la traite à des fins de prostitution. Durant ces années, quelque 8 % des Thaïlandaises entre 15 et 34 ans étaient prostituées, sans compter toutes les femmes « exportées » partout dans le monde à des fins de prostitution.

Après le retrait des États-Unis d'une Indochine dévastée, en Thaïlande, le système proxénète a développé un autre marché, celui du tourisme de prostitution. L'industrie prostitutionnelle est désormais un élément significatif du « développement économique » du pays. Selon Thanh-Dam Truong, l'intensification du sexe vénal en Thaïlande a entraîné des changements dans l'organisation de sa production. Son association avec le développement du tourisme international ainsi que son industrialisation grandissante ont engendré un accroissement général du contrôle des personnes prostituées<sup>1</sup>. Pour cette auteure, l'organisation du tourisme dans le Sud-Est asiatique au profit des pays industrialisés relève d'un « impérialisme sexuel » dont bénéficient les proxénètes desdits pays industrialisés, ce qui entraîne des changements dans les structures sociales et mentales de la société, dont une prostitutionnalisation du tissu social. Cette prostitutionnalisation se traduit par une croissance importante du nombre de proxénètes locaux: au milieu des années 90, pour 5,4 millions de touristes sexuels par an en Thaïlande, on comptait 450 000 clients locaux par

1. Truong, Thanh-Dam, *Sex, Money and Morality. Prostitution and Tourism in South-East Asia*, London, Zed Books, 1990.

jour. En fait, désormais, 75 % des Thaïlandais sont des proxénètes occasionnels ou réguliers<sup>1</sup>. Dans le nord du pays, où les femmes et les fillettes des minorités ethniques sont victimes de la traite interne à des fins de prostitution vers le Sud, la prostitutionnalisation entraîne une valorisation des naissances féminines, car la naissance d'une fille est promise, pour la famille, de revenus supplémentaires<sup>2</sup>.

Dans de telles conditions, on peut comprendre qu'il puisse apparaître normal pour les jeunes femmes et les fillettes d'intégrer l'industrie de la prostitution et pour les familles de vendre leurs filles aux trafiquants. En 1992, le quart des personnes prostituées de Thaïlande avait moins de 14 ans. Si plusieurs avaient été enlevées, nombreuses étaient celles qui avaient été mises sur le marché du sexe à la suite de leur vente par des parents.

Immédiatement après la première guerre contre l'Irak, les troupes américaines ont été envoyées en Thaïlande pour y prendre du « bon temps »<sup>3</sup>.

La prostitution autour des bases militaires américaines a également joué un rôle significatif aux Philippines. Jusqu'au départ des troupes, en 1992, était organisé dans ce pays l'un des plus grands centres de « repos et de loisir » d'Asie. À Olongapo et à Angeles, deux villes près de Manille, voisines des bases américaines, le problème des infections vénériennes était si important que le gouvernement américain a financé l'établissement de cliniques médicales. Ces cliniques, cependant, n'étaient accessibles qu'aux « hôtesse » licenciées pour « servir » les GI, pas aux prostituées non enregistrées, non officielles<sup>4</sup>. Il n'y avait pratiquement aucune industrie à Olongapo et Angeles sauf celle du « divertissement » pour les GI, avec respectivement environ 90 000 et 19 000 personnes prostituées enregistrées et non enregistrées et un total de 2 182 *rest and recreation facilities*<sup>5</sup>. Au départ des troupes, approximativement 50 000 enfants américano-philippins

1. Barry, *op. cit.*, p. 60 et 101.

2. Truong, *op. cit.*, p. 57-75.

3. Turshen, Meredith et Briavel Holcomb, *Women's Lives and Public Policy: The International Experience*, Westport, Praeger Publishers, 1993, p. 135.

4. Matsui, Yajori, « Sexual exploitation of women: child prostitution and the expanding sex industry », *Women's Asia*, New York, Zed Books, 1989, p. 72.

5. Moon, Katherine, *Sex Among Allies: Military Prostitution in U.S./Korea Relations*, Irvington, NY, Columbia University Press, 1997, p. 155.

ont été abandonnés par leurs pères. Selon le *Human Rights Report* du Département d'État des États-Unis, en 2005, le nombre de femmes prostituées était estimé de 300 000 à 400 000. En 1999, quand les forces armées américaines sont retournées aux Philippines, le nombre d'« artistes » inscrites à Angeles a presque doublé. Selon l'Unicef et des organisations non gouvernementales du pays, il y a aujourd'hui 100 000 enfants prostitués au pays.

### *Forces de maintien de la paix, capitalisme et prostitution au Cambodge*

En 1975, le Vietnam, le Laos et le Cambodge ont été rapidement contrôlés par différents régimes staliniens qui ont prohibé la prostitution. Au Cambodge, le régime de Pol Pot a vidé les villes et forcé l'ensemble de la population à travailler dans des communes agricoles. De 1975 à 1979, sous le régime des Khmers rouges, le quart de la population du Cambodge est décédé, soit assassiné, soit épuisé par le travail forcé, soit affamé. Dans les communes rurales de travail, la prostitution a été explicitement interdite. La personne reconnue coupable de prostitution était condamnée à mort. En 1979, le Vietnam a envahi le Cambodge et, jusqu'au retrait des troupes vietnamiennes en 1991, la prostitution est restée « prohibée ».

Deux facteurs ont contribué à la réapparition massive de la prostitution au Cambodge au cours de la décennie 90 : la présence de la force de maintien de la paix des Nations Unies et la libéralisation économique du pays.

Au Cambodge, en 1990, on estimait le nombre de femmes prostituées à 1 500. L'arrivée des Casques bleus et des administrateurs civils de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge en 1991, remplacée l'année suivante par l'Autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge (Apronuc), a créé une explosion de la prostitution de jeunes femmes et de fillettes. Durant cette période, beaucoup de jeunes femmes et de fillettes de la campagne ont été victimes de la traite intérieure à des fins de prostitution vers les villes du pays pour satisfaire la demande des prostitueurs. En 1993, lors du retrait de l'Apronuc, 20 000 personnes, principalement des femmes et des fillettes, étaient prostituées. Après le retrait des Casques bleus, le nombre de personnes prostituées a légèrement diminué pour atteindre, selon l'Unicef, 17 000 personnes.

Avec la libéralisation économique et la transition au capitalisme, le Cambodge a connu une explosion de l'industrie de la prostitution :

en 1996, on évaluait à 57 000 le nombre de jeunes femmes et de fillettes prostituées, 70 % d'entre elles se retrouvaient dans les deux plus grandes villes, Phnom Penh et Battambang<sup>1</sup>.

En 1999, 20 millions de dollars américains étaient dépensés annuellement au Cambodge par les clients prostitueurs pour la location du sexe des femmes et des enfants. Les jeunes femmes et les fillettes étaient louées, en moyenne, entre 7 et 10 reprises par jour aux prostitueurs. En 1998, on estimait qu'un propriétaire d'un bordel — souvent une *mama-san*<sup>2</sup> — engrangeait en moyenne des gains de 3 300 dollars américains par mois, par personne prostituée, ce qui pour un pays comme le Cambodge représente une somme importante.

L'OMS prévoit que, dans les années à venir, l'épidémie du sida fera plus de victimes au Cambodge que le génocide orchestré par les Khmers rouges entre 1975 et 1979.

### *Le système de la prostitution en Corée*

En 1954, les gouvernements des États-Unis et de la République de Corée ont signé un traité de défense mutuelle qui a formellement accordé des bases militaires aux troupes américaines en Corée du Sud. Une des clauses du traité prévoyait la mise en place de *rest and recreation facilities*, ou *kijich'on*, pour les soldats américains<sup>3</sup>. Dans ces centres, les bordels étaient subventionnés par le gouvernement coréen qui a pu ainsi édicter ses règles : les prostituées devaient « desservir » 29 soldats par jour. Le gouvernement a même évalué que les contacts sexuels ne devaient pas durer plus de 30 minutes. Les personnes prostituées en bordels pour les militaires devaient s'enregistrer auprès du gouvernement coréen. L'uniforme militaire

1. Sur la prostitution au Cambodge, voir l'article de Mam, Somaly et Emmanuel Dialma, « Apparences de droit et réalités de la traite humaine en Asie », dans Poulin, Richard, (dir.), *op. cit.*, p. 89-109.

2. Mot d'origine japonaise que l'on retrouve dans plusieurs pays asiatiques. Les pays sous domination japonaise lors de la guerre du Pacifique ont connu un développement important de la prostitution au profit des troupes nippones. Cette industrialisation de la prostitution et de la traite à des fins de prostitution a laissé des traces, notamment dans le vocabulaire.

3. Latstetter, Jennifer, *American Military-Base Prostitution*, [en ligne], Williamsburg, The College of William & Mary, 2000, [site visité le 5 mai 2003], <http://www.wm.edu/SO/monitor/spring2000/paper6.htm>

accordait automatiquement un droit d'entrée au soldat, sans aucune autre formalité ni contrôle<sup>1</sup>.

Dans les années 60, le prix de la passe était 2 dollars ou moins l'heure et 5 ou 10 dollars la nuit. Dans les années 80, la nuit coûtait 20 dollars et l'heure 10 dollars. Les propriétaires des bordels et les proxénètes récupéraient, en moyenne, 80 % de l'argent et les femmes prostituées 20 %.

Les *camptowns* ont été établis conjointement par les autorités coréennes et américaines, sous les auspices du Conseil de la police métropolitaine et des propriétaires des industries du sexe, financièrement indemnisés par le gouvernement japonais<sup>2</sup>. Avant la guerre de Corée, entre 1945 et 1949, la prostitution pour les troupes d'occupation américaines était inorganisée et non réglementée. La guerre de Corée a créé les conditions sociales et économiques, notamment la disponibilité des « matières premières »<sup>3</sup>, pour la mise en place du système des *kijich'on*. La guerre et la pauvreté qui l'accompagne, le chaos social et politique, la séparation des familles et les millions de jeunes orphelines et de veuves, sans toit ni gagne-pain, ont permis la « fabrication en série » des jeunes femmes prostituées facilement recrutées par le gouvernement sur promesse d'un emploi gouvernemental bien payé qui s'avérait, en fait, celui de prostituée pour les GI<sup>4</sup>.

Au milieu des années 90, on dénombrait 18 000 personnes prostituées enregistrées et 9 000 non enregistrées au service des 43 000 militaires américains stationnés en Corée. En 2000, 8 500 femmes originaires des Philippines et de la Russie ont été victimes de la traite aux fins de prostitution pour les militaires américains de Corée<sup>5</sup>. Elles ont pu entrer au pays au moyen de visas de « divertissement » délivrés par le gouvernement à la suite de négociations avec l'Association des propriétaires de bars.

Les 12 plus grands camps militaires américains de Corée, sur les 41 principaux camps, bénéficient de la présence du voisinage de *camp-*

1. Moon, Katherine, *Sex Among Allies: Military Prostitution in U.S./Korea Relations*, Irvington, NY, Columbia University Press, 1997, p. 67.

2. Koikari, Mire, « Rethinking gender and power in the U.S. occupation of Japan, 1945-1952 », *Gender & History*, vol. 11, n° 2, 1999, p. 321.

3. Moon, *op. cit.*, p. 35.

4. Brock, Rita Nakashima et Susan Brooks Thistlethwaite, *op. cit.* p. 73.

5. Macintyre, Donald, « Base Instincts », *Time Asia*, vol. 160, n° 5, August 12, 2000.

*towns*. Les civils coréens y sont interdits d'entrée. En 2000, environ deux millions de prostitueurs ont fait un séjour dans les *camptowns*.

Comme l'industrie de la prostitution engendrait d'importants revenus pour le gouvernement coréen, ce dernier a adopté des politiques de « développement économique » favorisant la croissance de l'industrie du sexe. À partir de l'automne de 1973, il a entrepris une politique d'expansion du tourisme basé sur la marchandisation du corps des femmes, le tourisme *kisaeng*. Le nombre de touristes japonais — à 85 % des hommes seuls — a grimpé en flèche : de 96 531 en 1971 à 649 707 en 1979. En 1978, les revenus de la prostitution sont estimés à 700 milliards de wons. En 1989, l'industrie du « divertissement pour hommes » représentait 5 % du produit national brut du pays et prostituait entre 1,2 et 1,5 million de Coréennes, soit le cinquième de la cohorte des femmes de 15 à 29 ans.

Jusqu'au début des années 90, les femmes prostituées étaient essentiellement d'origine coréenne, mais avec l'expansion des industries du sexe, la Corée est devenue une destination de la traite des femmes à des fins de prostitution.

Les interventions armées étrangères ont contribué, dans cette société, de façon décisive à l'histoire de la prostitution contemporaine. En 1916, le gouvernement japonais, qui avait conquis le pays, a légalisé la prostitution pour la première fois dans l'histoire coréenne et a importé des prostituées japonaises pour l'élite nippone de sa colonie. Rapidement, la prostitution locale s'est développée et des *red light districts* ont vu le jour. L'organisation de la prostitution a atteint son apogée pendant la Deuxième Guerre mondiale avec les femmes et les fillettes de « réconfort » pour les militaires japonais. Les « centres de délassement » de l'armée japonaise ont été en quelque sorte le prototype historique des *rest and recreation facilities* au profit des troupes d'occupation américaines. Des femmes de « réconfort » pour les militaires japonais ont même fait partie de la première génération des femmes prostituées des *kijich'on*.

### « Femmes et fillettes de réconfort » pendant la Guerre du Pacifique

Entre 1932 et 1945, le Japon impérial a fait la guerre à plusieurs pays asiatiques — principalement des colonies de la Grande-Bretagne, de la France ou des Pays-Bas — et aux États-Unis. Cette



guerre a vu naître les bordels militaires de « réconfort » ou « centres de délassement »<sup>1</sup>. Au début de 1932, les troupes nippones ont établi à Shanghai le premier bordel de réconfort. Le système a été institutionnalisé en 1937-1938 lorsque le Japon a entrepris la conquête de la Chine<sup>2</sup>. Au début des années 40, les bordels militaires de réconfort ont été mis en place dans l'ensemble des territoires occupés (Indonésie, Indochine, Thaïlande, Birmanie, Bornéo, Philippines, etc.) et dans l'empire lui-même (Japon, Okinawa) et dans ses « vieilles » colonies (Corée et Taïwan). Les « centres de délassement » étaient situés principalement près du front — là où il y avait le plus de troupes —, mais aussi au Japon même où, malgré la prostitution légale, des bordels de « réconfort » ont été créés à l'intention de ceux qui n'avaient pas les moyens de se payer les lupanars « classiques » constituant des Japonaises.

Le nombre exact de femmes prostituées dans les bordels militaires japonais est inconnu puisque le gouvernement a détruit les archives les concernant<sup>3</sup>. Sur la base de témoignages et de quelques documents, qui indiquent la proportion de femmes de « réconfort » par rapport au nombre de soldats japonais, les historiens estiment entre 80 000 et 280 000 — plus vraisemblablement 200 000 — le nombre des femmes et des fillettes prostituées au service des militaires. Les femmes de « réconfort », *ianfu* en japonais, étaient très largement des Asiatiques de différentes nationalités (Japonaises, Taïwanaises, Indonésiennes ou Philippines), mais à 80 % Coréennes. Quelques-unes étaient des Néerlandaises capturées en Indonésie.

L'esclavage sexuel au profit de l'armée japonaise était, en partie, un sous-produit de la colonisation par le Japon de la Corée. La Corée est devenue un protectorat du Japon en 1905 et a été annexée en 1910. Le gouvernement japonais a également recruté des Taïwanaises, mais si le nombre de « femmes de réconfort » de cette ancienne colonie est

1. Hicks, George L., *Comfort Women: Japan's Brutal Regime of Enforced Prostitution in the Second World War*, New York, W.W. Norton & Co., 1994.

2. Coomaraswamy, Radhika, *Report on the Mission to the Democratic People's Republic of Korea, the Republic of Korea and Japan on the Issues of Military Sexual Slavery in Wartime*, U.N. Commission on Human Rights, 52nd Sess., Prov. Agenda Item 9(a), art. 2, U.N. Doc. E/CN.4/1996/53/Add.1, 1996.

3. Min, Pyong Gap, « Korean "comfort women": The intersection of colonial power, gender, and class », *Gender & Society*, vol. 17, n° 6, December, 2003, p. 941.

moins important que celui de la Corée, c'est essentiellement parce que Taïwan était moins peuplé<sup>1</sup>.

Les femmes prostituées pour le bénéfice de la troupe étaient considérées comme inférieures d'un point de vue racial<sup>2</sup>, ce qui légitimait leur esclavage sexuel. Les Japonaises de « réconfort » étaient réservées aux officiers tandis que les femmes des autres nationalités étaient prostituées au profit des militaires du rang et étaient traitées plus brutalement que les Japonaises<sup>3</sup>. Les vierges étaient particulièrement prisées et recherchées, sauf pour les Nippones de « réconfort » qui, lors de leur recrutement, étaient déjà des « professionnelles » du secteur du « divertissement » pour hommes au Japon même. Elles étaient plus âgées en moyenne que les Coréennes. Presque toutes les Coréennes étaient vierges, célibataires et jeunes, âgées de 11 ans au début de la vingtaine<sup>4</sup>.

Les conditions de vie des femmes et des fillettes de « réconfort » étaient extrêmement dures. Elles pouvaient recevoir jusqu'à 70 hommes par jour. Souvent battues, torturées ou mutilées, certaines ont été exécutées par des soldats insatisfaits. L'armée avait fixé les règles de fonctionnement, notamment les horaires (de neuf heures du matin à minuit, tous les jours de la semaine), les jours de repos (deux jours par mois lors des menstrues), les désinfections des chambres-cellules, les visites médicales ou encore le traitement des infections vénériennes.

Selon les époques, les bordels de « réconfort » étaient dirigés soit directement par l'armée, soit par les gouvernements locaux ou encore par des particuliers. Au fur et à mesure de la propagation des centres, l'armée a peu à peu abandonné ses prérogatives de fonctionnement et de gestion aux civils. L'armée leur a accordé un statut paramilitaire et assurait les services de transport et, de façon croissante, le recrutement.

1. La population coréenne était estimée en 1944 à 25 millions de personnes comparativement à 4 millions à Taïwan.

2. Dolgopol, Ustina et Snehal Paranjape, *Comfort Women: An Unfinished Ordeal, Report of a Mission*, Geneva, International Commission of Jurists, 1994, p. 42.

3. Tanaka, Yoshiyuki, *Japan's Comfort Women. Sexual Slavery and Prostitution during World War II and US Occupation*, New York, Routledge, 2002, p. 34.

4. Go, Lisa, *An Unbroken History of Japan's Sex Slaves*, [en ligne], Newsletter, The International Communication Project, April 1994, [site visité le 20 novembre 2003], [http://www.csf.colorado.edu/ipe/Geographic\\_Archives/asia/women/Japanese\\_Sex\\_Slaves.txt](http://www.csf.colorado.edu/ipe/Geographic_Archives/asia/women/Japanese_Sex_Slaves.txt)

Elle a conservé un droit de regard, en matière de santé notamment. Les tenanciers proxénètes touchaient un pourcentage sur le prix des passes, bien souvent les femmes ne recevaient rien.

Selon les témoignages des survivantes<sup>1</sup>, trois méthodes de recrutement ont été établies : le racolage de femmes déjà prostituées ; la duperie sous forme d'offres fallacieuses d'emplois bien rémunérés de serveuses, de cuisinières ou de lingères pour l'armée et, enfin, la coercition et les razzias, y compris les razzias dans les écoles.

Des cadets officiers nippons ont reçu une formation spéciale de l'armée pour apprendre à bien gérer l'approvisionnement en marchandises inanimées et vivantes pour le « réconfort » des soldats. Les corps expéditionnaires envoyaient en Corée des marchands chargés de recruter des Coréennes destinées à devenir des esclaves sexuelles de la troupe, de connivence ou avec l'aide de la police militaire ou de la police locale. Ces agents étaient généralement désignés par l'état-major, mais aussi parfois directement par les divisions, les brigades ou les régiments.

Le programme des « centres de délassement » a donc été méthodique, soigneusement organisé et exécuté par l'armée et le gouvernement japonais.

Quelques jours seulement après la défaite japonaise, l'Association pour la création d'installations récréatives spéciales, financée indirectement par le gouvernement japonais, ouvrait à Tokyo un premier bordel de réconfort pour les troupes alliées d'occupation. À son point culminant, cette association exploitait la prostitution de 70 000 femmes. L'armée américaine n'a pas simplement utilisé les maisons closes mises à sa disposition, elle a aussi réclamé la construction d'autres bordels qu'elle a gérés conjointement avec les autorités japonaises. Cette politique a perduré. Ainsi, pendant la guerre du Vietnam, Okinawa a servi de *rest and recreation facility* pour les troupes américaines. La majorité des femmes prostituées desservant la base militaire de Kadena à Okinawa était originaire des Philippines et de la Thaïlande, victimes de la traite à des fins de prostitution.

1. Voir Kim-Gibson, Dai Sil, *Silence Broken: Korean Comfort Women*, Patkersonburg, Mid-Prairie Books, 1999, et Schellstede, Sangmie Choi (ed.), *Comfort Women Speak: Testimony of Sex Slaves of the Japanese Military*, New York, Holmes & Meier, 2000.

### *Les crimes sexuels érigés en système*

L'un des effets des occupations militaires en Asie a été le développement sans précédent des industries du sexe et la prostitutionnalisation du tissu social au point que de nombreux analystes considèrent que la prostitution fait partie intégrante de la culture de ces peuples. Il est vrai que les infrastructures prostitutionnelles de masse ont généré une normalisation du sexe vénal, ce qui a permis une expansion importante de la clientèle prostitutive locale. Elles ont aussi pour conséquence l'essor de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution pour fournir les industries du sexe dont la demande est quasiment infinie. La croissance très importante de la prostitution locale a permis l'établissement de l'infrastructure nécessaire au développement du tourisme sexuel, grâce notamment à la disponibilité de la « main-d'œuvre » générée par la présence militaire.

S'il y a « une culture de prostitution » en Corée du Sud, en Thaïlande et aux Philippines, elle est le résultat de la stratégie de « développement économique » au détriment des femmes et des enfants de ces pays.

La thèse du relativisme culturel camoufle les réels enjeux. La pratique des viols massifs en temps de guerre<sup>1</sup> et du développement de centres de « délassement » pour les soldats — qui constituent l'avers et le revers d'une même médaille — ne sont pas l'apanage d'une culture ou d'une nation particulière, mais bien des armées de tous les États, y compris des forces de maintien de la paix. Ainsi, la traite de femmes à des fins de prostitution a considérablement augmenté avec la présence de la mission de pacification de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. La mise en place de l'Arizona Market en Bosnie est, à cet égard, édifiante. Ce vaste marché détaxé, créé en 1992 par la SFOR (Force de stabilisation de l'OTAN), porte le nom d'un désert américain, car les autorités militaires des États-Unis y ont créé une zone franche « pour réconcilier par le commerce » les populations serbo-croate et bosniaque. Dans cette zone du nord du pays, laissée sous autorité américaine et internationale après 1999, le système proxénète a établi son marché. Les femmes y sont vendues comme l'étaient les esclaves victimes de la traite des négriers. L'OIM évalue à 10 000 le nombre de personnes prostituées clandestines en Bosnie. Elle estime, en outre,

1. Voir à ce propos Bolya, *La profanation des vagins. Le viol, arme de destruction massive*, Paris, Éditions du Rocher et Le Serpent à plumes, 2005.

que 250 000 femmes et enfants de l'Europe de l'Est sont victimes de la traite via la Serbie et les États voisins, dont un grand nombre se retrouve dans les nouveaux protectorats internationaux de Bosnie et du Kosovo pour desservir soldats de l'OTAN, policiers de l'ONU et membres des organisations non gouvernementales<sup>1</sup>.

Les guerres tuent et mutilent, sans distinction de sexe. Cependant, les femmes subissent d'autres souffrances, celles qui leur sont déjà infligées en temps de paix, exacerbées en situation de conflit : les violences sexuelles. Que les soldats violent partout où ils passent n'est pas une nouveauté, c'est une tradition séculaire, visant à humilier et à terroriser les populations civiles. Pour le réconfort des soldats, des « centres de délassement » sont ouverts dans les pays sous occupation militaire. Des dizaines de milliers de jeunes femmes et de fillettes tombent sous la coupe des réseaux de proxénètes qui, avec la bénédiction des gouvernements et de leurs armées, savent tirer un juteux profit de la misère et du désordre.

Les crimes sexuels de masse, érigés en système par la prostitution militaire et la traite qui l'accompagne, sont en quelque sorte des invariants des guerres contemporaines. Les femmes et les fillettes y sont sexuellement et ethniquement infériorisées, tout en étant instrumentalisées et marchandisées afin de garantir le pouvoir, la supériorité et le plaisir masculins ainsi que le « déshonneur » des mâles nationaux sous occupation. Par la suite, ces femmes et ces fillettes deviennent, via le système prostitutionnel planétaire, la source des rentes les plus profitables de l'économie mondialisée.

### *Le système de la prostitution en Inde*

Si la traite d'enfants à des fins de prostitution est un problème important dans la plupart des pays du sud de l'Asie et tire souvent son origine des occupations militaires, l'Inde ; où le système de prostitution s'est développé sur d'autres bases, constitue non seulement un pays de destination, mais également un centre régional de la traite à des fins de prostitution.

En Inde, on estime à plus de 400 000 les enfants prostitués dans les six grandes métropoles du pays : Mumbai (Bombay), Calcutta,

1. Poulin, Richard, *Occupations militaires. La prostitution érigée en système*, [en ligne], Sisyphé, 28 mai 2004, [http://sisyphé.org/article.php?id\\_article=1120](http://sisyphé.org/article.php?id_article=1120)

Chennai (Madras), Delhi, Hyderabad et Bangalore. Ils représentent entre 25 et 30 % des personnes prostituées de ces villes. En 2001, l'OIT estimait que 15 % de l'ensemble des personnes prostituées en Inde étaient des enfants. Le nombre de personnes prostituées est estimé à 2,3 millions, mais, selon certaines sources, il pourrait atteindre 10 millions de personnes. Quoi qu'il en soit, la prostitution est une industrie de masse dans ce pays. À Mumbai seulement, on estime à plus de 100 000 le nombre de femmes et de fillettes prostituées dans les 12 000 bordels de la ville ; à Delhi, il y a plus de 2 000 bordels. Dans le Kerala, dans le sud-ouest de l'Inde, particulièrement dans la région de Cochin, on estime à environ 70 000 le nombre d'enfants victimes des touristes pédo-criminels prostitués dans environ 300 *house-boats*. Les garçons et les filles sont mis à disposition des pédo-prostituteurs, essentiellement occidentaux, pour une somme variant de 50 à 200 roupies (moins de un dollar à quatre dollars)<sup>1</sup>.

Une enquête par sondage dans 12 États et deux territoires de l'Union révèle que les femmes étaient âgées de moins de 18 ans lors de leur entrée dans la prostitution ou de leur vente à des fins de prostitution<sup>2</sup>. À Mumbai, 90 % des personnes prostituées ont été mises sur le marché de la prostitution avant l'âge de 18 ans.

La prostitution des enfants est très répandue et tout à fait visible. Le type de prostitution varie cependant selon les différentes régions de l'Inde. Dans les centres principaux, Mumbai, Chennai et Delhi, beaucoup d'enfants prostitués, victimes de la traite, sont originaires du Népal et du Bangladesh. Plusieurs milliers de jeunes filles du Bangladesh — on estimait, en 1998, à 10 000 les enfants du Bangladesh dans les maisons de prostitution de Mumbai et de Goa — et de cinq à sept mille jeunes Népalaises sont victimes de la traite à des fins d'enfermement dans les maisons closes, chaque année, vers l'Inde. L'âge des enfants du Népal victimes de la traite à des fins de prostitution est tombé, au cours de la décennie passée, de 14 à 16 ans à un âge moyen compris dans la fourchette de 10 à 14 ans. Quelque 172 000 jeunes femmes et fillettes népalaises sont prostituées dans des

1. Franck, *op. cit.*, p. 202.

2. Surana, Pawan, *Effect of Globalisation on Human Trafficking and Forced Prostitution in India*, [en ligne], Münster, Westfälische Wilhelms, Universität Münster, 2003, [site visité le 3 avril 2003], [http://e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114\\_ell004.pdf](http://e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114_ell004.pdf)

bordels indiens<sup>1</sup> — on estime à environ 45 000 les Népalaises dans les bordels de Mumbai et à 40 000 dans ceux de Calcutta. Les Népalaises sont prisées en Inde en raison de la pâleur de leur peau. Nombreuses sont celles qui sont vendues par leur famille. Au début de la chaîne de transaction, les prix varient de 40 à 1 000 dollars. Pendant leur période d'« apprentissage », les fillettes népalaises sont enfermées dans une pièce dont elles ne peuvent s'échapper. Elles sont battues, violées et sous-alimentées. Elles doivent alors recevoir jusqu'à 35 hommes par jour. Selon leur âge et leur allure physique, la passe coûte de 60 à 100 roupies, soit de un à deux dollars. Les filles plus jeunes sont davantage prostituées. On cherche à obtenir de leur prostitution le plus d'argent possible avant qu'elles ne deviennent trop vieilles ou malades. Presque tous les revenus sont accaparés par les tenanciers des bordels ou servent à « rembourser leur prix d'achat » aux proxénètes trafiquants<sup>2</sup>. À Katmandou, pour une dizaine d'euros par jour, les gamin des rue (*khartay*) passent la journée au service de touristes occidentaux.

Dans ces villes, on compte également un nombre important de jeunes femmes et d'enfants de tribus victimes de la traite intérieure à des fins de prostitution.

Sur la côte, notamment à Goa, le tourisme sexuel fait des ravages. Dès que commence la saison touristique, les écoles sont désertées<sup>3</sup>. Les personnes qui y sont prostituées proviennent surtout d'autres régions du pays : Karnataka, Andhra Pradesh ou Maharashtra<sup>4</sup>.

Les enfants sont enlevés, achetés directement aux parents ou mis dans la prostitution via de faux mariages. Ces enfants, surtout les filles, sont transportés d'une ville à l'autre dans le dessein de brouiller les pistes et d'empêcher que leur identité soit connue. Une enquête du ministère des Ressources humaines et du Développement révèle que seulement 4,9 % des personnes prostituées de Calcutta sont nées dans

1. Ahmed, Zahid Shahab, *Poverty, Globalization, Social Customs & South Asian Children in Prostitution*, [en ligne], [site visité le 12 janvier 2006], <http://www.humiliationstudies.org/documents/AhmedAsianChildrenProstitution.pdf>

2. Richarson, Erin, *Nepal Sex Trade*, [en ligne], Ted Case Studies, n° 509, [site visité le 8 mars 2003], <http://www.american.edu/projects/mandala/TED/nepalsex.htm>

3. Franck, *op. cit.*, p. 188.

4. O'Connell, Davidson, Julia et Jacqueline Sanchez Taylor, *Child Prostitution and Sex Tourism: Goa, Bangkok*, Ecpat International, 1996.

cette ville. Plus de 70 zones différentes fournissent en jeunes femmes et en fillettes l'industrie de la prostitution de Delhi. L'enquête a aussi révélé que les deux tiers des familles des femmes et des fillettes prostituées vivaient sous le seuil de pauvreté et que 60 % des personnes prostituées appartenaient aux castes ou aux tribus traditionnellement « vouées » à la prostitution, notamment les Kolta (caste) et les Beida (communauté)<sup>1</sup>.

Ces enquêtes soulignent que les enfants très pauvres et illettrés ainsi que les célibataires sont les principales victimes de la traite à des fins de prostitution entre les États du pays. S'ils résistent, ils subissent différentes formes de violence : agressions sexuelles, viols, viols en groupe, etc. Ils sont également brûlés par des cigarettes, battus et enfermés. Le prix d'achat le plus bas pour une fillette tournait autour de 400 roupies (quelque 10 dollars canadiens), tandis que le plus haut a atteint environ 70 000 roupies (à peu près 1 800 dollars canadiens).

Dans les années 90, on estimait que le quartier des personnes prostituées de Mumbai, le *red light district*, engendrait des revenus d'au moins 400 millions de dollars par année. Les 100 000 femmes et fillettes prostituées avaient une moyenne de six clients proxénètes par jour, à deux dollars environ la passe.

En 2005, selon l'*Indian Express*, l'industrie de la prostitution a engendré en Inde des revenus de 370 milliards de roupies, soit 9,6 milliards de dollars canadiens.

Selon les derniers chiffres dévoilés par l'Onusida, 5,7 millions d'Indiens sont signalés séropositifs en 2006. Chez les personnes prostituées, le taux de séropositivité s'élevait, en 2005, à 70 %.

### *Prostitution sacrée et traditions en Inde et au Népal*

La prostitution sacrée est attestée en Inde à partir du VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. Les femmes et fillettes prostituées font partie du personnel liturgique responsable du culte et s'appellent, entre autres, les *déva-dâsi*, c'est-à-dire « servantes » (*dâsi*) d'un dieu (*déva*). Le terme indique qu'elles appartiennent à une divinité<sup>2</sup>, le mot *dâsi* signifiant également

1. Surana, *op. cit.*

2. En Afrique, des fillettes sont offertes en gage de rédemption à des prêtres vaudous qui en font généralement leurs esclaves sexuelles ou domestiques. Ces *trokosi*, ou esclaves des dieux, seraient au nombre de 35 000 au Togo, au Nigeria, au Bénin et au Ghana. Voir Ecpat international, *Au nom de la culture et de la tradition*, Yokohama,

« esclave ». Autrement dit, le terme *déavadâsi* peut aussi bien signifier « servante » qu'« esclave » d'un dieu. Selon le dieu desservi, des fillettes prostituées sacrées sont nommées *déavadâsi*, *venkatasani*, *jogini*, *nailis*, *muralis* ou *theradiyan*.

Des parents placent pour la vie leurs très jeunes fillettes dans des temples. Les fillettes encore impubères sont initiées aux activités de *déavadâsi*.

La *déavadâsi* ne peut avoir un mari puisqu'elle est vouée dès l'enfance au service d'un dieu. C'est ce dernier qui est son véritable époux, mais un époux imperceptible qui, par la force des choses, fait de la fillette un être « sacré » qui sera « femme sans homme », tout en devant accepter tous les hommes. Les *déavadâsi* sont obligées d'accorder leurs faveurs sexuelles aux membres du clergé et des hautes castes. Des pratiques analogues existent dans l'ouest du Népal, où ces jeunes filles sont appelées *deuki* ou *devaki*. Des fillettes y sont offertes aux divinités soit par leur propre famille soit par de riches personnages qui achètent une petite fille à ses parents pour voir leurs vœux exaucés ou pour obtenir des faveurs célestes. La fillette sera désormais une *deuki* et sera livrée à la prostitution.

En 2005, on dénombre 2 000 bordels au Népal et un pourcentage élevé des personnes prostituées est d'âge mineur.

En Inde, dans des États comme l'Arunachal Pradesh, le Nagaland et le Tamil Nadu, le taux des enfants disparus a crû très rapidement de 100 à 211 % ! On soupçonne fortement que ces disparitions sont liées au marché de la prostitution en demande constante de « chair fraîche ». Les régions de Maharashtra et de Karnataka sont littéralement ceinturées par la présence massive de *déavadâsi*. D'autres régions, notamment Belgaum, Raichur, Bijapur, Andhra Pradesh, Uttar Pradesh et Orissa sont aussi connues pour cette forme de prostitution.

Les *déavadâsi* sont originaires des castes inférieures. Ces fillettes sont prostituées avant l'âge de la puberté. Plus précisément, des fillettes âgées de cinq à neuf ans, en provenance surtout des familles pauvres des castes inférieures, épousent une divinité pendant une cérémonie dans un temple. Après la cérémonie, les filles restent dans le temple pour y être des prostituées et les gains appartiennent à la confrérie des prêtres du temple. À l'occasion, elles sont publiquement vendues aux

Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, 2001.

enchères en tant que vierges et déflorées par l'homme qui offre le plus. Après la puberté, la vie des fillettes est vouée à la prostitution.

Bien que cette tradition soit proscrite, chaque année, il y a de 5 000 à 10 000 fillettes de la seule caste des *Harijan* qui sont prostituées de cette façon. Elles sont condamnées à une vie d'asservissement sexuel au profit des temples ou des bordels. Souvent, les temples et les bordels fonctionnent en réseaux. En 1993, à la suite d'une enquête nationale, on estimait que les *déavadâsi* représentaient de 15 à 20 % des femmes et fillettes prostituées de Mumbai, 10 % des prostituées de Nagpur, de Delhi et d'Hyderabad ainsi que 50 % des femmes prostituées de Pune. Dans les différentes villes du district de Belgaum, elles représentaient jusqu'à 80 % des femmes et des fillettes dans la prostitution.

Dans la région himalayenne, un mari de la basse caste *Kolta* peut prostituer son épouse pour régler la dette encourue pour l'acquisition d'une plus jeune épouse. La tribu des Bedia est particulièrement touchée par la prostitution de ses femmes et de ses fillettes<sup>1</sup>. Comme dans le nord de la Thaïlande, les membres de cette communauté montrent une préférence prononcée pour les enfants de sexe féminin, ce qui a un rapport direct avec les revenus engendrés par la prostitution des femmes et des fillettes de la tribu à travers l'Inde et ailleurs dans le monde, notamment dans le Golfe persique. Les femmes qui épousent des mâles bedia ne seront pas prostituées. Mais les hommes de cette communauté sont dépendants financièrement de leurs sœurs tant que leurs filles ne sont pas assez vieilles pour être des prostituées. Les femmes et les fillettes d'autres tribus, particulièrement les Bancharas, les Rajnat et les Dommara, sont également nombreuses dans l'industrie de la prostitution.

La tribu des Rajnat vit dans des villages dispersés le long des routes du district d'Alwar au Rajasthan. Son économie est organisée autour de la prostitution des enfants. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les monarques rajput étaient les clients de la tribu; les Rajnat ont continué ensuite d'offrir aux voyageurs — des agriculteurs, des marchands, des camionneurs, des propriétaires terriens et des hommes d'affaires de New Delhi — des fillettes<sup>2</sup>.

1. Agrawal, Anuja, « Kinship and Trafficking: The Case of the Bedia Community », *Canadian Woman Studies / Les cahiers de la femme*, vol. 22, n<sup>os</sup> 3-4, p. 131-132.

2. Young, Richard H. et Helen Chernikoff, *Trafficking of Children and Prostitution*, New Delhi, Unicef-India, 1996.

Au Népal, le *badi* est une pratique de caste qui oblige les fillettes et les femmes à être prostituées. Les femmes de cette caste semi-nomade, qui vivent dans l'extrême ouest du Népal, avaient coutume de gagner leur vie en dansant, en chantant et en divertissant les riches. Comme pour les Bedia, la prostitution des femmes de cette communauté est une forme admise d'activité rémunératrice et une source de revenus pour l'ensemble de la communauté. Du fait de la discrimination dont leur caste est victime, les filles des prostituées *badi* n'ont guère d'autres choix que la prostitution.

Le système *kamayani*, qui est une forme ritualisée de prostitution vieille de plusieurs siècles, se pratique dans quelques tribus, plus particulièrement les Tamang. Cette tribu a traditionnellement fourni des concubines à la monarchie népalaise. Avec la fin de la royauté, il y a eu «reconversion» de la tribu; la traite des femmes et des fillettes de cette communauté vers l'Inde est devenue l'une des sources importantes de revenus<sup>1</sup>.

### *Migration, gagne-pain et traite à des fins de prostitution*

L'allure accélérée de la mondialisation associée à la libéralisation du commerce et de la finance a eu, au cours des dernières décennies, des effets d'une grande portée dans le monde entier et, peut-être, d'une façon plus prononcée dans le sud de l'Asie. Les programmes d'ajustement structurel et le remboursement des dettes des États ont eu pour conséquence la désagrégation de communautés entières, ce qui a eu des contrecoups très importants sur les femmes et les enfants les plus vulnérables, notamment des castes inférieures et de certaines tribus. Tandis que les politiques de privatisation ont dépossédé les citoyens de leurs droits sur les ressources traditionnellement de propriété commune, les technologies mises en œuvre lors de la prétendue révolution verte ont causé des dégâts écologiques sérieux. Désormais, beaucoup de pays du sud de l'Asie connaissent une stagnation agricole. Les accords internationaux, notamment les accords sur l'agriculture qui ont été pilotés par l'OMC, ont eu des conséquences

1. Banerjee, Upala Devi, *Globalisation, Crisis in Livelihoods, Migration and Trafficking of Women and Girls: The Crisis in India, Nepal and Bangladesh*, [en ligne], III International Congress of Women, Work and Health, Sweden, 2002, [site visité le 16 mars 2003], <http://www.qweb.kvinnoforum.se/trafficking/onlinarticles.html>

négatives très importantes dans les secteurs ruraux et ont exacerbé les inégalités entre les classes et les castes sociales ainsi qu'entre les sexes. L'introduction à marche forcée de biotechnologies et du génie génétique dans l'agriculture et, en particulier, dans la production alimentaire, désagrège les communautés rurales et permet le contrôle de ce secteur de l'économie par les multinationales agroalimentaires du Nord.

Avec la croissance de la pauvreté, l'insécurité alimentaire qui en découle et les difficultés accrues pour gagner sa vie dans les zones rurales, les habitants de ces régions ont été forcés de migrer de leurs villages dans les villes voisines ou plus lointaines. Un nombre croissant de personnes migre légalement ou illégalement dans d'autres pays.

Le nombre des migrantes est en augmentation constante depuis quelques décennies. Les promesses d'emplois agissent comme des «facteurs d'attraction», même si souvent ils s'avèrent des leurres. La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution ne peut pas être dissociée des questions immédiates de gagne-pain que la mondialisation capitaliste néolibérale a bouleversées. Les conditions mêmes du travail et les revenus que les femmes en tiraient ont été radicalement transformés. La migration est liée à l'espoir d'un gain économique pour les migrants; il en est de même pour les trafiquants.

Comme le montrent les cas de l'Inde et du Népal, il y a aussi des facteurs culturels, historiques et sociaux qui renforcent la situation menant à la traite et à la prostitution des femmes et des fillettes vulnérables. Mais tous ces facteurs ne peuvent agir qu'à la condition que les femmes aient nettement un statut inférieur, ce qui est évidemment le cas dans ces sociétés patriarcales. En outre, la prostitution des femmes et des enfants est également indissociable du système des castes sociales qui amplifie l'oppression des femmes. En fait, les traditions qui assujettissent les femmes au plaisir masculin et qui permettent aux hommes de leur communauté d'en tirer des revenus ont connu un renforcement sans précédent avec la «modernisation» et la mondialisation du capitalisme.

## CHAPITRE VII

### Industrialisation et légitimation de la prostitution

L'INDUSTRIALISATION DE LA PROSTITUTION a été accélérée par l'appauvrissement de nombreux secteurs de la population des pays du tiers-monde, de l'ancien bloc soviétique et des pays capitalistes industrialisés, et renforcée par les nouvelles technologies de communication. Elle a aggravé la situation des femmes et des enfants en même temps qu'elle contribuait, par la surabondance et le rajeunissement de l'« offre » ainsi que par l'envahissement de la pornographie, à la déshumanisation de ses victimes. Les êtres humains, principalement les femmes et les enfants, soumis à l'aliénation du commerce de leur sexe se comptent par dizaines de millions. La clientèle prostitutive croît à un rythme soutenu, car la « demande » est stimulée avec efficacité par une offre en continuelle croissance et diversifiée.

Cette efficacité tient, entre autres, au triomphe des valeurs libérales dans le processus actuel de la mondialisation, où le sexe tarifé ainsi que sa représentation, la pornographie, ont connu, dans les dernières décennies, une banalisation. La soumission aux règles du marché et aux lois libérales contractuelles d'échange entraîne une acceptation de plus en plus étendue de la prostitution dans les sociétés, tandis que la pornographie est considérée comme un élément important de la « libération » sexuelle. Nombreuses sont les personnes, y compris chez les féministes et les progressistes, qui croient qu'elle relève de la liberté d'expression qu'ils confondent ici avec la « liberté de commerce » ; ils la défendent, sinon la promeuvent. Ils croient ainsi s'opposer aux forces rétrogrades et puritaines de la société.

Des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des agences internationales renomment les proies de la prostitution « travailleurs du sexe », comme si la prostitution était un travail comme un autre ou un simple métier. Les travailleurs salariés produi-

sent des marchandises, que ce soit des biens ou des services, mais les personnes prostituées sont des *marchandises* achetées et vendues par les proxénètes puis louées par les prostitués. Du point de vue du système proxénète-libéral, c'est-à-dire du point de vue de ceux qui organisent leur prostitution, ces femmes et ces enfants ne sont que des produits, des choses, des objets sexuels. Régulièrement, les personnes prostituées victimes de la traite sont achetées comme de simples marchandises par un réseau proxénète, revendues à un autre réseau de proxénètes — la revente peut se produire à plusieurs reprises — qui les met à nouveau sur le marché prostitutionnel en les « louant » aux clients prostitués.

La pornographie est largement diffusée, ne souffrant d'aucune contrainte législative, sauf dans le cas de l'utilisation des mineurs et de la possession de matériel les mettant en scène. Les États ont des approches juridiques très dissemblables à cet égard. J'analyserai dans le deuxième tome de ce livre la cacophonie des lois sur la pornographie infantile.

La prostitution est donc désormais, pour un nombre important d'États capitalistes libéraux, un « métier comme un autre », un simple « travail du sexe » et même un « droit » ou une « liberté ». Depuis les années 90, un certain nombre d'États a réglementé (légalisé) la prostitution : les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Grèce, etc. Au nom de l'« autonomie » des personnes et du droit de « contrôler son propre corps » est défendu le « droit » à la prostitution et à la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution ; cette dernière est considérée comme une simple migration des « travailleurs du sexe ». Cette idéologie libérale s'est imposée peu à peu. Pendant longtemps, elle n'a pas semblé normale, morale ou « naturelle » comme elle peut l'être perçue maintenant. Il a fallu des changements profonds et un ensemble de conditions propices à sa formulation en tant que « liberté ». Ces changements tiennent tout autant à la croissance des industries sexuelles qu'à la mondialisation néolibérale, deux phénomènes étroitement imbriqués. Jamais dans l'histoire, la vénalité sexuelle n'a été aussi ample, profonde et triviale. Les bouleversements qu'elle entraîne sont radicaux pour le tissu social et dans les mentalités. On assiste à la prostitutionnalisation de régions entières du globe et à une pornographisation des imaginaires sociaux, non seulement des systèmes de représentations, mais aussi de

certaines façons de penser et d'agir. Le lien entre cette pornographisation et l'érotisation précoce des enfants sera exploré dans le tome II de cet ouvrage, mais d'ores et déjà on peut noter que l'envahissement pornographique, la consommation de plus en plus jeune du matériel de cette industrie, l'imposition de certains de ses codes dans les médias et dans la mode ne sont pas sans effet sur les jeunes, leur rapport au corps et à la sexualité.

Des millions de femmes et d'enfants, principalement des jeunes filles et des fillettes, sont victimes de la traite à des fins de prostitution chaque année. Ils proviennent surtout, mais pas uniquement, des pays les plus pauvres et sont vendus en Europe occidentale, en Australie, en Israël, au Japon, aux États-Unis, au Canada, dans les pays du Golfe persique et ailleurs. Ce commerce contemporain, qui rapporte des milliards de dollars chaque année, est extrêmement lucratif. Aujourd'hui, au moins un million d'enfants est prostitué en Asie du Sud-Est seulement ; les pays les plus touchés sont l'Inde, la Thaïlande, Taïwan et les Philippines. Environ le tiers des personnes prostituées de la région du Mékong, en Asie du Sud-Est, est d'âge mineur. La prostitution des enfants n'est pas qu'un phénomène propre au tiers-monde.

### *La question du consentement*

Les organisations qui soutiennent le « droit » à la prostitution des femmes refusent de voir les liens entre la prostitution des femmes et celle des enfants. Car la question du possible « consentement » leur apparaît décisive<sup>1</sup>. Elles ne s'opposent qu'à la prostitution « forcée » et non à la prostitution en soi. Elles ne sont pas les seules : nombre de gouvernements et d'organisations régionales et internationales ont adopté des positions similaires. Selon cette perspective, un adulte peut, en toute connaissance de cause, consentir à être prostitué, ce qui n'est certes pas le cas d'un enfant. Évidemment, ici la question de la définition de l'enfance peut devenir cruciale, d'où les distinctions souvent faites entre enfants, adolescents et jeunes. Pourquoi une personne de 16 ou de 17 ans ne pourrait pas consentir à « se prostituer » et choisir rationnellement ce « travail » ? Pourquoi une enfant du tiers-monde de

1. C'est notamment le cas du *Rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage* déposé en décembre 2006 à la Chambre des communes, à Ottawa.



14 ou de 15 ans ne peut-elle pas opter pour un « travail » qui consiste à vendre des « services sexuels » ? Il faut bien qu'elle se nourrisse et nourrisse les siens. Et puis, dans les pays tropicaux, c'est bien connu, les fillettes sont sexuellement précoces beaucoup plus tôt que les enfants des pays à climat tempéré. Ce préjugé raciste avalise l'exploitation de la prostitution des enfants du tiers-monde et permet aux touristes prostitueurs de se donner bonne conscience.

Puisque fondamentalement c'est une question de « choix », il importe donc aux réglementaristes d'établir une ligne de démarcation liée à un âge de raison possible. Tous conviennent qu'un enfant de 10 ou de 12 ans ne peut pas être apte à choisir en toute connaissance de cause la prostitution, mais est-ce le cas des personnes de 15, de 16 ou de 17 ans ? C'est l'une des questions soulevées par la directrice de Stella dans un commentaire publié par *Le Journal de Montréal*<sup>1</sup>. En tout état de cause, ce n'est certes pas, dans cette optique, le cas des majeurs d'âge qui « choisissent librement » le métier de la prostitution. Alors, traiter de la prostitution des adultes et des enfants dans un même cadre d'analyse leur apparaît non seulement aberrant, mais également négateur de l'autonomie des femmes et de leur droit de contrôler leur propre corps<sup>2</sup>. Une partie de ce courant qui prétend défendre cette autonomie se réclame du féminisme, de la gauche ou de l'altermondialisme, plus particulièrement dans les pays qui ont réglementé la prostitution, mais également dans les autres pays.

D'un point de vue sociologique, il est très difficile sinon impossible de tracer une ligne de démarcation radicale entre la prostitution adulte et la prostitution des mineurs. D'une part, parce que, historiquement, ces prostitutions ont été développées simultanément et sont étroitement entremêlées. L'industrie de la prostitution ne fait pas cette distinction et exploite indifféremment la prostitution des mineurs et des majeurs d'âge. D'autre part, comme le montrent les recherches des 20 dernières années sur la prostitution, l'âge moyen de l'entrée dans cette industrie tourne autour de 14 ans dans les pays capitalistes dominants comme le Canada, l'Allemagne ou les États-Unis. Dans

1. Brisson, Mélanie, « Prostituée à 12 ans ! », *Le Journal de Montréal*, 16 juin 2005.
2. Au Québec, Maria Nengeh Mensah réclame le droit de dire « non », de dire « oui » et de dire « je charge tant », dans « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe. Abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *Canadian Women Studies / Les cahiers de la femme*, vol. 22, n° 3-4, Spring/Summer 2003.

certains pays du tiers-monde, l'âge de l'entrée dans la prostitution est encore plus jeune. En conséquence, la prétention selon laquelle il faut absolument éviter d'analyser la dynamique d'ensemble de la prostitution des femmes et des enfants, car cela nie la question du consentement des adultes, argument essentiel pour la banalisation de la prostitution, me semble irrecevable. Car on devient une personne prostituée très souvent, en fait majoritairement, à plus de 80 % selon de nombreuses études, lorsque l'on est mineur d'âge. Le « choix » est bel et bien fait avant d'être adulte. Alors, peut-on parler véritablement de « choix » ?

Les organisations favorables à la décriminalisation de l'industrie de la prostitution soutiennent qu'il existerait à côté de la prostitution « forcée » qui, elle, serait insupportable et constituerait une violation des droits humains, une prostitution « volontaire » et donc acceptable, où la personne prostituée est définie comme « travailleuse du sexe » et le proxénète comme un « manager » ou un « homme d'affaires ». « La liberté de se prostituer » ferait même partie pour certains des droits que les femmes doivent conquérir ! En fait, l'accès des hommes aux femmes, via le sexe tarifé, est appelé liberté tant pour eux que pour elles<sup>1</sup>. »

En outre, les organisations favorables au « travail du sexe » arguent que les personnes prostituées font un choix économique rationnel. Elles expliquent que ce choix découle très souvent d'un désir d'échapper à une situation de pauvreté. C'est le cas notamment de l'une de ces organisations basée en Suisse romande, Aspasia, qui a engagé une polémique avec moi à la suite de la publication d'une interview sur mon livre *La mondialisation des industries du sexe*, par le journal français *Rouge*, reprise par l'hebdomadaire helvétique *solidaritéS*. Marie-Jo Glardon, coordinatrice de l'association, explique : « Les femmes migrantes qui sont aujourd'hui la grande majorité des travailleuses du sexe en Europe désirent faire savoir qu'elles ne sont de loin pas toutes des victimes de trafic et ne se considèrent pas comme des marchandises (sans parler des hommes et des personnes d'origine transsexuelle qui sont également présents). La majorité d'entre elles ont pris la décision de migrer, puis d'offrir des services sexuels,

1. Voir à ce propos MacKinnon, Catherine A., *Le féminisme irréductible*, Paris, Des femmes-Antoinette Fouque, 2005, p. 139.

poussées par l'absence de perspectives d'emploi et de travail dans leur propre pays [...] Les femmes qui travaillent pour nourrir leur famille ne vendent pas leur corps, mais leurs services sexuels [...] Elles estiment simplement que c'est un choix que personne d'autre n'a fait à leur place<sup>1</sup>.»

Pourtant, dès 1993, l'enquête pionnière de Chris de Stoop avait mis en évidence le rôle des réseaux de traite touchant à la fois aux femmes et aux enfants du tiers-monde et de l'Europe de l'Est. L'île de Chypre, où il y a toujours une intense traite légale des danseuses de cabaret, était la plaque tournante de la traite à des fins de prostitution vers l'Europe occidentale. Il soulignait non seulement l'importance des réseaux, mais également leur impunité du fait des complicités au plus haut niveau. Après avoir analysé les différentes vagues de la traite — la première concernant les Asiatiques de la Thaïlande et des Philippines, la deuxième les Sud-Américaines de la Colombie et les Antillaises de la République dominicaine, la troisième les Africaines du Ghana et du Nigeria, la quatrième les Européennes de l'Est —, il soulignait que si en arrière-plan se profile le désir grandissant d'émigration pour échapper à une situation économique et sociale difficile, la « cause principale [du phénomène] réside dans l'existence de réseaux de recruteurs et la possibilité d'en tirer d'énormes profits ». « Ce n'est pas une émigration spontanée, mais parfaitement organisée, soutenait-il, menée à grande échelle par des bandes mafeuses qui contrôlent tout le processus, du recrutement à la destination finale<sup>2</sup>. »

Selon Max Chaleil, l'Europe occidentale a assisté « à une flambée de la prostitution alimentaire ». Il ajoute qu'elle est organisée « essentiellement par les réseaux d'Afrique et de l'Europe de l'Est ». Les personnes prostituées sont jeunes, et même très jeunes. Elles ne parlent souvent que leur langue d'origine. La majorité des personnes prostituées en

1. Budry, Maryelle, « Prostitution : interdire ou donner des droits ? Entretien avec Marie-Jo Glardon », *solidaritéS*, n° 76, 8 novembre 2005, p. 12-13. Cette interview était une réaction à ma propre interview, Jacono, Jean-Marie, « Abolir la prostitution. Entretien avec Richard Poulin », *solidaritéS*, n° 74, 27 septembre 2005, p. 6. Ma réponse à Marie-Jo Glardon, « Prostitution : libéraliser ou abolir ? », a été publiée dans le n° 77, 29 novembre 2005, p. 6-7. Ces articles sont téléchargeables sur le site du journal, <http://www.solidarites.ch/journal/>

2. Stoop, Chris de, *Elles sont si gentilles, Monsieur. Les trafiquants des femmes en Europe*, Paris/Bruxelles, La Longue-vue, 1993.

France, rappelle-t-il, sont à 70 % d'origine étrangère, dont 35 % de l'Afrique, 25 % des Balkans, 10 % de la Russie, de l'Ukraine ou de la Lituanie<sup>1</sup>. Cette sinistre réalité est en partie niée par les partisans de la prostitution « volontaire ». Ils préfèrent affirmer l'existence d'une volonté délibérée des migrantes, qui ne sont pas des « marchandises », puisqu'elles ne vendent que des « services sexuels », comme si ce n'était pas leur corps et leur sexe qui étaient mis sur le marché ! Elles ne peuvent non plus être des victimes de la traite à des fins de prostitution puisqu'elles sont « consentantes », c'est-à-dire savent qu'elles seront prostituées dans le pays de destination. Même si les recherches montrent que cela ne concerne qu'une minorité des femmes victimes de la traite, les associations favorables à la prostitution des femmes ne cessent de clamer que, puisque certaines savent qu'elles seront prostituées, leur traite n'est pas une traite ! Elles accusent par conséquent les abolitionnistes de noircir et de dramatiser la question et de s'opposer à la migration des femmes.

Une émission télévisée sur Arte a mis en scène un proxénète russe qui a vendu 500 jeunes femmes et fillettes à des bordels occidentaux. Il a expliqué qu'elles étaient d'abord « formées », c'est-à-dire « dressées », en Pologne, puis envoyées en Allemagne où elles étaient prises en main par des gangs turcs très violents qui les revendaient à des bordels. Dans un autre reportage télévisé, un trafiquant roumain, qui a avoué travailler pour une société qui envoie des femmes au Japon, en Suisse et en Italie, vendait des jeunes femmes « consentantes », mais également des femmes dupées, des « pauvres filles stupides », selon ses propos.

À Cheb, dans la République tchèque, une passe coûte de 20 à 30 euros. Les femmes et fillettes prostituées peuvent faire 300 euros par jour, « sur lesquels elles reçoivent vingt-cinq euros de leur souteneur. Cela signifie que la fille reçoit 600 euros par mois alors qu'elle en fait gagner près de 9 000 à son « protecteur »<sup>2</sup>. Dans ce même pays, on estime à plus de 20 000 le nombre d'enfants prostitués. La ville de Cheb ne compte que 38 000 habitants. On y recense 2 000 personnes prostituées et plus de 100 boîtes de nuit, bars et bordels. Au Monténégro, 38 % des victimes de la traite à des fins de prostitution

1. Chaleil, *Prostitution. Le désir mystifié*, op. cit., p. 46.

2. Bjelica, op. cit., p. 125.

sont des mineures. Selon Jean Ziegler, à Berlin, une femme prostituée de rue gagnait, en 1997, environ 350 dollars par jour. De ce gain, elle n'était autorisée « à garder que 14 dollars pour assurer sa survie et envoyer des mandats destinés à sa famille<sup>1</sup> ». D'après Sabine Dusch, en 2000, les Russes prostituées en Allemagne faisaient mensuellement 8 000 euros dont près de 7 500 était prélevés par le proxénète<sup>2</sup>.

Rêvant de l'Eldorado que représentent les pays capitalistes dominants, nombreux sont les jeunes femmes et les enfants qui ont fui la misère ou la désespérance d'une vie dans un pays où tout avenir semble bloqué. Certains savaient qu'ils seraient prostitués dans le pays de destination, d'autres, en majorité, ne le savaient pas. Mais pratiquement tous ont été dupés. Les personnes qui savaient ce qui les attendait n'avaient pas imaginé les conditions dans lesquelles elles allaient être en situation de prostitution. Entre ce qu'elles imaginaient et la réalité de la prostitution de ces pays, le gouffre était profond.

En apparence, vendre son corps est infiniment plus rémunérateur qu'un emploi salarié, lorsque possibilité d'emploi il y a. En apparence seulement, car la prostitution représente une illusion, celle de l'argent vite gagné, et la promesse d'une vie facile et trépidante. Mais pour la très grande majorité, c'est tout juste si elles pourront avoir suffisamment d'argent pour survivre. Leur vie sera loin d'être facile et leur *thrill* de courte durée. On a beau croire qu'elles sont des « filles de joie », rien n'est plus faux, à moins de ne voir de la « joie » que chez les prostitueurs qui jouissent de leur prostitution et chez les proxénètes qui en tirent d'énormes bénéfices.

Enfin, il y a dans le discours des organisations favorables à la légalisation de la prostitution un double détournement de la notion de consentement. D'une part, comme je l'ai montré plus haut, la question du consentement est interprétée comme le droit des femmes de choisir « librement » la prostitution. D'autre part, on assiste à un glissement de sens lourd de conséquences : le consentement n'est plus opposé aux relations sexuelles non désirées, au viol. Aussi l'âge légal du consentement aux relations sexuelles est-il interprété comme étant le moment où les personnes sont désormais aptes à choisir la prostitution et non comme une règle selon laquelle avant cet âge, les relations

1. Ziegler, Jean, *Les seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, Paris, Le Seuil, 1998.

2. Dusch, *op. cit.*

sexuelles avec des personnes plus âgées ou en position d'autorité sont considérées comme un abus de pouvoir, un détournement, un viol.

Les organisations « pédophiles » revendiquent elles aussi le droit des enfants à une sexualité libérée, tout à leur profit<sup>1</sup>. « Pourquoi, écrivait Jacques Dugué dans *Libération*, toujours considérer les enfants comme des demi-hommes, dépendants et irresponsables ? Ils aiment ça. Ils font comme tout le monde. Leur corps leur appartient<sup>2</sup>. » Et puisque « leur corps leur appartient », des adultes peuvent s'en servir sexuellement. Champions de la cause des enfants, ces violeurs d'enfants ont développé un discours « libertin et libéral » qui a d'étranges ressemblances avec celui des organisations favorables à la légalisation de la prostitution. Jacques Dugué a été arrêté en 2000 pour possession de cassettes vidéo mettant en scène des enfants. Deux enfants ont accusé le « photographe » de viol. Après la publication de sa lettre dans le quotidien parisien, Dugué a bénéficié immédiatement du soutien d'intellectuels et d'universitaires respectés qui pensaient qu'il s'agissait d'une liberté supplémentaire à conquérir. Il n'est donc pas surprenant que des intellectuels et des universitaires de la même eau appuient la légalisation de la prostitution, autre « liberté » à conquérir pour les femmes et les enfants dans un monde où le libéralisme, souvent confondu avec la démocratie, est la seule ligne d'horizon.

Il est faux de croire que puisque « mon corps m'appartient », je peux en faire ce que je veux. Il est interdit, par exemple, d'en vendre des parties sur le marché des organes. Si la revendication féministe pour le droit à l'avortement a été basée sur la notion « c'est mon corps, il m'appartient, je peux décider de faire ou non un enfant, ce n'est pas aux autorités de décider à ma place », aujourd'hui, cette même notion est utilisée pour rendre acceptable la prostitution. En fait, mon corps ne m'appartient pas, car je suis mon corps. Et personne ne devrait devoir l'aliéner sur les marchés du sexe. La revendication du droit de décider de sa maternité ou non s'inscrit dans une compréhension plus large que la seule question du droit de décider d'avorter ou non : il s'agit d'une remise en cause d'une oppression structurelle qui

1. Aux Pays-Bas vient d'être créé un parti politique « pédophile », dont le but est de rendre légaux les rapports sexuels entre les adultes et les enfants. Le parti est autorisé légalement.

2. Cité par Beneux, Laurence et Serge Garde, *Le livre de la honte. Les réseaux pédophiles*, Paris, le cherche midi éditeur, 2001, p. 178.

dépossède les femmes du pouvoir sur leur vie, sur leur corps, sur leur sexe, sur elles-mêmes. Le « droit à la prostitution » est précisément le « droit » à la dépossession du corps et du sexe des femmes et des enfants au profit du plaisir masculin.

### *Négation et normalisation*

La distinction établie entre prostitution « forcée » et « libre » nie le proxénétisme et le rôle du crime organisé dans la traite et dans la prostitution « volontaires », comme en fait foi l'entrevue de Marie-Jo Gardon, et normalise le proxénétisme. C'est notamment le cas dans les pays réglementaristes qui ont légalisé une bonne partie de cette activité. Chez les souteneurs du « travail du sexe », si les proxénètes « exploitent » la personne prostituée, ce n'est pas en luttant pour éliminer le proxénétisme que le problème sera résolu, mais bien en légalisant la « profession », y compris le proxénétisme devenu entreprise, ce qui devrait permettre aux personnes prostituées d'obtenir des droits sociaux et de s'organiser en syndicats dans le dessein d'améliorer leurs « conditions de travail ». *De facto*, leur « exploitation » disparaîtra. Dans cette pensée, l'« exploitation sexuelle » n'existe que s'il n'y a pas consentement. Les adultes sont donc libres de « se prostituer », tout comme ils sont libres de faire profiter de leur prostitution toute personne de leur choix ! Les autorités néerlandaises définissent ce type de proxénétisme comme un consentement de plein gré à sa propre exploitation<sup>1</sup>. En fait, la « professionnalisation » de la prostitution engendre automatiquement et systématiquement la dépénalisation du proxénétisme. Seules les formes de proxénétisme que l'on qualifie d'« aggravées » dans les législations des autres pays sont poursuivies dans la pratique dans les pays réglementaristes, à la condition qu'il y ait dépôt d'une plainte et démonstration par la victime de la contrainte, de l'usage de la force, de menaces, du chantage, de la fraude ou d'un abus d'autorité. Si c'est à la victime de fournir les preuves, il n'est pas difficile d'imaginer l'énormité des obstacles à laquelle elle fait face en affrontant des réseaux proxénètes et criminels organisés et puissants. Cela confère aux proxénètes une quasi impunité devant la loi. Aux Pays-Bas, les rares procès pour traite des êtres humains ont pour résultat soit un

1. Coquart et Huët, *op. cit.*, p. 215.

non-lieu ou encore une peine légère, souvent assortie d'un sursis. Ce pays a décidé en 1994 de renforcer de façon ubuesque la répression de la traite « forcée » de personnes âgées de 16 ans et plus — la peine maximale de prison est passée de cinq à six ans ! Cette peine est deux fois moins sévère que celle qui concerne le trafic de drogues. Ce n'est donc pas sans raison que les groupes criminels se lancent dans la traite des êtres humains : outre le fait que cette activité est très rentable, les trafiquants sont peu poursuivis par les États, encore moins par les États réglementaristes. De plus, ils risquent des peines moins sévères avec la traite des humains qu'avec les autres types de trafic.

La prétention selon laquelle la légalisation de la prostitution réglerait les problèmes est relayée par le « groupe activiste » français Les Putes, qui écrit : « Ce n'est pas la prostitution qui est un problème mais les conditions dans lesquelles on l'exerce. » Ces conditions sont celles où la prostitution n'est pas légale comme aux Pays-Bas et en Allemagne. Dans cette perspective, ce serait la faute au discours des abolitionnistes, et non à la prostitution elle-même, si « les hommes peuvent se permettre de réduire les travailleuses du sexe à des corps appropriables<sup>1</sup> ». Comme si le phénomène de la marchandisation n'était pas un phénomène objectif, mais relèverait du subjectif, c'est-à-dire du discours. Comme si, également, les abolitionnistes qui luttent pour la décriminalisation des personnes prostituées, considérées comme des victimes du système de la prostitution et non comme des criminelles ou des déviantes, et s'opposent aux différentes formes de proxénétisme, étaient responsables par leurs activités de la marchandisation des femmes et des enfants ! Les expériences des pays réglementaristes, comme les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grèce, l'Australie, etc., montrent que l'officialisation institutionnelle des marchés du sexe renforce les activités de l'organisation proxénète et du crime organisé, qu'elles légalisent en grande partie<sup>2</sup>. Cette consolidation, accompagnée d'un

1. Les-Putes, *Marie-Victoire Louis est putophobe*, [en ligne], Les-Putes, [site visité le 27 février 2006], <http://www.lesputes.org/putophobes.htm>. Ce discours est également relayé par la directrice de l'association française Cabiria, Corinne Monet, « Trafic de femmes : crime organisé ou organisation de la répression ? », *Argument*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 94-107.

2. Budapest Group, *The Relationship Between Organized Crime and Trafficking in Aliens*, Austria, IOM Policy Development, 1999. Ce rapport montre le lien entre le développement de l'industrie du sexe aux Pays-Bas et le crime organisé. Voir également

accroissement important des activités prostitutionnelles et de la traite, entraîne une dégradation non seulement de la condition générale des femmes et des enfants, mais aussi, en particulier, celle des personnes prostituées et des victimes de la traite à des fins de prostitution<sup>1</sup>. Ces dernières sont généralement criminalisées en tant qu'immigrantes clandestines, si elles ne sont pas victimes d'une traite légale grâce à des visas de travail temporaires ou des mariages arrangés, et expulsées du pays à l'échéance du visa ou après le divorce, à moins qu'elles n'entrent dans la clandestinité, ce qui est souvent le cas.

### *La libéralisation de la danse nue et ses effets sur les danseuses*

L'expérience canadienne confirme, à son niveau, cette analyse. Au Canada, la libéralisation de la danse nue a eu pour effet de faire chuter les revenus moyens des danseuses, particulièrement avec l'apparition puis la légalisation de la «danse contact». Dans un même mouvement, de salariée, la danseuse nue est devenue une «travailleuse autonome», et par conséquent, elle paie maintenant pour danser dans les bars. Certaines perdent de l'argent. Les propriétaires, qui ne donnent plus de salaire aux danseuses, acceptent autant de danseuses qu'ils le peuvent. Depuis la légalisation de la «danse contact», c'est-à-dire le droit du client de tripoter la danseuse dans des isolements, une traite de danseuses «exotiques» étrangères s'est développée sur la base des visas d'«artiste», les propriétaires de bar ayant réussi à convaincre Immigration Canada que ce «secteur» connaissait une «pénurie chronique de main-d'œuvre».

Ce n'est pas tant à une pénurie que nous assistons mais à une surexploitation des danseuses nues, puisque nombre de bars acceptent 30, 40 et même plus de danseuses «sur le plancher». Si les

Raymond Janice, *Dix raisons pour ne pas légaliser la prostitution*, [en ligne], Montréal, Sisyphé, octobre 2003, [site visité le 25 octobre 2003], [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=692](http://sisyphe.org/article.php?id_article=692) et Jeffreys, *The Idea of Prostitution*, *op. cit.*

1. Pour une analyse plus approfondie, voir mon article «La libéralisation de la prostitution et la traite des femmes et des enfants» dans *Legitimacy and Accountability in International Law / La légitimité et la responsabilité en droit international*, Ottawa, Canadian Council on International Law / Conseil canadien de droit international, 2005, p. 11-31. Voir aussi un résumé de l'argumentaire: Poulin, Richard, «Prostitution, libéralisme et soumission aux valeurs marchandes», *Argument*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 84-93.

## ENCADRÉ II

### LA COUPE MONDIALE DE FOOTBALL 2006!

*L'hypocrisie a atteint son paroxysme lors de la préparation de la Coupe mondiale de football en Allemagne. En juin 2005, la presse populaire berlinoise citant des «experts» a estimé que près de 40 000 femmes pourraient être «importées» et mises sur le marché de la prostitution en Allemagne à l'occasion de l'événement sportif. Un rapport du Conseil de l'Europe a estimé que de 30 000 à 60 000 femmes prostituées supplémentaires étaient nécessaires pour répondre à la demande accrue: l'événement devait attirer des millions de visiteurs en juin et en juillet. Selon un porte-parole de la police munichoise, il y avait 2 000 femmes prostituées dans la ville et ce chiffre pouvait être multiplié par trois pendant la Coupe du monde.*

*Dans les douze villes où ont eu lieu des matchs ont été créés des bordels temporaires, des drive-in de sexe, des «performance boxes», des «cabanes du sexe» ressemblant à des toilettes appelées «cabines de prestation», etc. «Le football et le sexe vont de pair», déclarait l'avocat du nouveau méga bordel de 3 000 m<sup>2</sup>, Artemis, pouvant accueillir 650 clients, et construit près du principal stade de la Coupe du monde dans la capitale du pays. Ce mégabordel a été érigé en 2003 en prévision du Mondial par Haki Simsek, un homme d'affaires qui a fait fortune dans les cercles de jeu. Artemis, qui a coûté six millions d'euros, était déjà amorti. Le client prostitueur paie un ticket d'entrée de 70 euros «pour voir» — il doit payer à nouveau pour la «relation» sexuelle, et les personnes prostituées acquittent également un droit d'entrée de 50 euros. Selon la loi allemande, le patron d'Artemis n'est pas un proxénète. C'est un loueur en garnis. Entre les femmes prostituées et lui, il n'y a qu'un contrat de location. «D'ailleurs, la définition du proxénète est tellement floue dans le Code pénal allemand qu'il est impossible d'inculper quelqu'un de proxénétisme: "Un proxénète est celui qui nuit à la liberté d'action personnelle ou économique d'une personne".» Entre 30 et 40 femmes prostituées s'activaient chez Artemis en période creuse, et de 70 à 80 en période de pointe.*

*Dans une résolution, le Conseil de l'Europe a demandé au président de la Fédération internationale de football (FIFA), Joseph Blatter, de condamner la «prostitution forcée». Des associations et des politiciens ont lancé également une campagne contre la traite et la prostitution «forcées» exigeant des*

1. Caviglioli, François, «Berlin, ville ouverte. Visite au méga bordel», *Le Nouvel Observateur*, 4 mai 2006.

prostituteurs qu'ils s'informent auprès des personnes prostituées pour savoir si elles sont là volontairement ou non. Joseph Blatter, lui-même, a exhorté les partisans à ne recourir qu'« aux services des volontaires ». Le coprésident de la Fédération allemande de football est devenu le parrain de la campagne « Ab pff » (« Coup de sifflet final ») contre la prostitution « forcée ».

L'alternative offerte au partisan de football, assimilé à un client potentiel, était parfaitement biscornue : prostituée « forcée » (Nein) ou « volontaire » (Ja)!

Inconscient ou totalement cynique, Joseph Blatter déclarait à qui voulait bien l'entendre que la Coupe du monde de la FIFA en Allemagne a été placée sous le signe des droits de l'enfant, de la paix et de la lutte contre la discrimination<sup>1</sup>. Pendant ce temps, la mairie de Berlin se préparait à distribuer 100 000 préservatifs et un tract en anglais édictant les dix règles de bonne conduite (et d'autoprotection) aux amateurs de football souhaitant se payer une personne prostituée.

Ce n'est pas tout, l'impact international du scandale a obligé l'État fédéral allemand à retirer une brochure donnant des conseils à de jeunes Ukrainiennes « désireuses d'exercer la prostitution » en Allemagne. Le Guide de voyage pour femmes, publié par la GTZ, un organisme technique dépendant du ministère fédéral de la Coopération, relevait qu'il était possible de travailler légalement comme prostituée en Allemagne tout en évitant les pièges des passeurs et des proxénètes (tels que définis par la loi allemande). Mais, ajoutait-il, « cela ne vaut malheureusement que pour celles ayant les autorisations de séjour et de travail nécessaires, par exemple, après un mariage ». En effet, la loi allemande permet à un Allemand de mettre sur le marché de la prostitution son épouse et de vivre des fruits de sa prostitution. Tout un marché marital avec les « beautés slaves » et les « Asiatiques soumises » s'est depuis développé comme moyen légal d'importer des femmes dans le dessein de les prostituer<sup>2</sup>. Le guide indique que pour éviter tout souci en entrant en Allemagne, il était préférable d'emprunter ce qu'on appelle la frontière verte, c'est-à-dire des régions sans postes frontières. « Beaucoup de femmes le font », affirmait le manuel. Publié pour la première fois en mars 2005, il a éveillé l'attention du ministère de l'Intérieur qui a jugé inopportun qu'une publication officielle encourage la prostitution peu avant

1. Le slogan officiel de la Coupe du monde, « Un temps pour vous faire des amis » (*Die Welt zu Gast bei Freunden*), a été détourné pour la publicité d'une maison close à Cologne par « Un temps pour vous faire des petites amies » (*Die Welt zu Gast bei Freundinnen*) et on y a accolé la photo d'une femme en petite tenue entourée de plusieurs ballons de football.

2. Voir à ce propos *La mondialisation des industries du sexe*, op. cit.

le Mondial. Le secrétaire d'État, August Hanning, s'est plaint que le guide « banalise des actes punissables ». Le ministère de la Coopération l'a retiré de la circulation.

Devant la frénésie de la demande allemande, le gouvernement de Lettonie s'est engagé dans une campagne dont le but était de prévenir les jeunes filles des risques qu'elles couraient à accepter des jobs de danseuse ou d'hôtesse, ou même de baby-sitter en Allemagne.

À un mois du début de la Coupe du monde de football en Allemagne, la police de quatre Länder allemands (Hesse, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg, Bavière) a interpellé plus d'une centaine de personnes lors d'une série de raids contre la prostitution « clandestine ». Les policiers du Hesse ont vérifié l'identité de 603 femmes prostituées et procédé à 74 arrestations. Ceux du Land voisin de Rhénanie-Palatinat ont interpellé 22 personnes, notamment pour infraction aux lois sur l'immigration. Puisque la prostitution « forcée » est assimilée à la prostitution illégale, les forces de l'ordre se sont attaquées aux plus vulnérables, celles qui sont clandestines, pensant ainsi corriger l'image ternie du pays avant la tenue de la Coupe de la honte de football.

propriétaires devaient donner un salaire, ils limiteraient le nombre de danseuses à cinq ou six, ou tout au plus à une douzaine. Évidemment, avec l'explosion de leur nombre dans chacun des bars, la concurrence entre les danseuses est exacerbée, les revenus sont moins intéressants, à moins d'accepter de faire vraiment « plaisir » aux clients. Ce qui a pour conséquence que la danse nue se confond de plus en plus avec la prostitution ; selon la Sûreté du Québec, 80 % des clubs de danse nue hors de Montréal sont des lieux de prostitution<sup>1</sup>. Non seulement les revenus ont baissé, mais les conditions générales d'exercice de la danse nue se sont dégradées : les danseuses reviennent chez elles avec des ecchymoses sur tout le corps, de trop nombreux clients aimant les tripoter avec force.

Après 40 ans de régime légal, nous attendons toujours le premier syndicat de danseuses nues. Difficile de créer une solidarité dans un milieu où c'est la capacité de se distinguer des autres qui permet d'attirer l'attention du client ! Les défenseurs de la perspective favorable à la décriminalisation des industries du sexe argumentent qu'une

1. Geadah, op. cit., p. 173.

telle politique permettra de rendre plus sécuritaires les conditions de l'exercice de la « profession ». C'est l'inverse qui s'est produit dans la danse nue et c'est également l'inverse qui s'est produit dans les pays qui ont légalisé l'industrie de la prostitution. Cette vision n'est tout simplement qu'un miroir aux alouettes.

### *Le « choix » de la prostitution*

Il ne s'agit pas de nier la possibilité que des personnes prostituées aient pu décider, pour différentes raisons, d'intégrer cette industrie. Dans un monde où évoluent des dizaines de millions de personnes prostituées, tous les cas de figure existent. Mais souvent celles qui savaient qu'elles allaient être des prostituées dans le pays de destination ont été dupées et se sont retrouvées dans une situation qui ressemble fort à celle de l'esclavage (voir Encadré IV).

#### ENCADRÉ IV L'AFFAIRE FRANK COPPET OU LA TRAITE DE FRANÇAISES DANS DES EROS CENTERS D'ALLEMAGNE

*L'affaire Frank Coppet réfère au démantèlement, en novembre 2000, d'un réseau de proxénètes qui recrutait de jeunes Françaises et les plaçaient dans les bordels en Allemagne. Frank Coppet était le dirigeant principal du réseau. Les jeunes femmes en cause étaient âgées de 20 à 22 ans et connaissaient le but de leur traite en Allemagne, pays dans lequel la prostitution est réglementée. Elles sont françaises, ce n'est donc pas le cas de figure désormais connu des jeunes femmes du tiers-monde ou de l'ancien bloc soviétique qui sont trimbalées dans différents pays d'Europe de l'Ouest. Elles devaient travailler pendant un an dans des eros centers avec l'obligation de rapporter 30 000 marks par mois, soit plus de 15 400 euros. Il leur fallait aligner 30 ou 40 passes par jour. La moitié de la somme gagnée revenait au réseau proxénète et l'autre moitié était censée leur revenir. En réalité, la totalité des revenus était confisquée par les proxénètes et les tenanciers de l'eros center. Les jeunes femmes prostituées devaient payer environ 128 euros par jour la location de leur chambre. Elles avaient des frais supplémentaires de 25 euros par jour pour les diverses dépenses de maquillage, de vêtements, de préservatifs, de mouchoirs, etc. À ces conditions financières, s'ajoutaient*

*l'interdiction de contacter leur famille en France et de côtoyer d'autres personnes en Allemagne, à l'exception des clients prostitueurs et des proxénètes. Le non-respect des règles était puni par différents types d'humiliation, des coups de ceinture, de fouet et de gourdin, des brûlures de cigarette ou de cire de bougie, des viols, etc. Si elles n'arrivaient pas à rapporter les 15 400 euros par mois, elles étaient également sanctionnées par des sévices physiques et psychologiques.*

En fait, la prostitution « choisie » l'est pour des raisons qui montrent précisément que la personne qui a opéré ce choix n'avait guère la possibilité de décider autrement. Même une partisane du « travail du sexe » comme Marie-Jo Gardon en convient. Elle explique que la première contrainte à la prostitution est la pauvreté et le chômage<sup>1</sup>. Dans ces conditions, le libre arbitre des personnes prostituées « consentantes » est singulièrement limité et passablement contraint ! Les conditions sociales et économiques qui entraînent la prostitution et font des femmes et des enfants des produits de consommation sexuelle remettent en cause l'idée même du libre choix.

Si la prostitution était véritablement une question de libre choix, on n'y retrouverait pas systématiquement les personnes les plus vulnérables et fragilisées, issues des minorités ethniques et nationales, des classes sociales subordonnées et des victimes d'agression sexuelle dans leur jeunesse. À moins que l'expression « libre choix » veuille dire en définitive son contraire : « Pas de choix ! » En effet, le « consentement » à la prostitution est « obtenu » particulièrement des femmes et des fillettes les plus précarisées, vulnérables et pauvres, victimes du néocolonialisme et du racisme.

Par ailleurs, différentes études montrent que de 85 à 90 % des personnes prostituées dans les pays capitalistes dominants sont soumises à un proxénète ou à un réseau de proxénètes. Les 10 et 15 % restants sont constitués d'occasionnelles, de toxicomanes, dont le nombre de passes par jour est conditionné par les prix pratiqués par les revendeurs de drogue — ces nouveaux proxénètes de la rue —, et de personnes prostituées indépendantes. Les personnes prostituées indépendantes sont donc très minoritaires. Mais nombreuses sont les personnes

1. Dans Budry, *op. cit.*

qui préfèrent à cette sombre réalité des faits raconter l'histoire d'une étudiante de doctorat qui paye ses études en étant une call-girl de luxe. Cela les conforte dans l'idée que la prostitution est une activité librement choisie et que les jeunes femmes sont prêtes à tout, y compris à être des prostituées, pour atteindre leurs objectifs, et qu'au fond, les femmes sont fondamentalement des prostituées en puissance.

Tous ont entendu parler du cas de cette doctorante, mais peu peuvent prétendre connaître l'étudiante elle-même. Comme l'entrée dans la prostitution se produit souvent au cours de l'enfance, il est à parier que fort peu de personnes ont obtenu un doctorat au moyen des revenus générés par une activité prostitutionnelle. Si l'on se fie à l'enquête nationale menée au Canada au début des années 80 pour le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, sans doute n'ont-elles même pas obtenu, pour un nombre très important d'entre elles, de diplôme d'études secondaires.

Même dans le monde de la prostitution de luxe, peu se soustraient au proxénétisme. L'enquête du journaliste français Philippe Berti a montré que la plupart des call-girls françaises appartenaient à une agence ou à des agences, dont la commission accaparait au moins 40 % de leurs revenus<sup>1</sup>. Les agences d'escortes de la région de Montréal récupèrent au moins 50 % des revenus des personnes prostituées.

Dans les pays où la prostitution a été réglementée, les personnes prostituées qui s'enregistrent sont très minoritaires : entre 4 et 10 % aux Pays-Bas, entre 5 et 8 % en Allemagne, entre 6 et 10 % à Vienne (Autriche) et 7 % à Athènes (Grèce). Les autres, très majoritaires, refusent d'intégrer le système. Une raison simple motive ce refus. Elle tient au fait que, puisque leurs revenus sont déjà largement accaparés par les proxénètes, qui les ont introduites dans une vitrine ou dans un *eros center*, et les tenanciers des bordels, si en plus elles payent des impôts, que leur restera-t-il ? Rappelons que l'inscription dans un *eros center* est impossible sans passer par un proxénète, intermédiaire obligé<sup>2</sup>. C'est également le cas des bordels du Nevada<sup>3</sup>. Mais comme

1. Berti, Philippe, « Dans les coulisses des réseaux des call-girls », *Marianne*, 12-18 juin 2000.

2. Coquart et Huet, *op. cit.*, p. 201.

3. Ryan, Jayme (2002), *Dans un bordel du Nevada*, [en ligne], Paris, Les Pénélopes, [site visité le 27 février 2003], [http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id\\_article=2298](http://www.penelopes.org/xarticle.php3?id_article=2298)

la majorité des personnes prostituées sont clandestines, la plupart du temps sans papiers, originaires de l'étranger, victimes de la traite, la question de l'inscription ne se pose même pas.

La reconnaissance de l'industrie du sexe assimilée à une industrie ordinaire ne peut profiter qu'à ceux qui l'organisent. Les proxénètes néerlandais ont fait littéralement exploser le marché de la prostitution aux Pays-Bas, transformant un petit marché local en un centre important de prostitution internationale et de tourisme sexuel : officiellement, il y avait 2 500 personnes prostituées en 1981 et 30 000 en 2004. Ces données sous-estiment vraisemblablement la réalité prostitutionnelle néerlandaise puisque, en 2001, l'Organisation pour les Droits de l'enfant, dont le siège est à Amsterdam, estime le nombre de mineurs prostitués à 15 000. Cette prostitution est toujours illégale dans le pays. Dans ce pays comme dans les autres pays réglementaristes, la majorité des personnes prostituées sont hors la loi, et échappent au dénombrement des autorités. La traite intense à des fins de prostitution s'y est développée au profit du crime organisé.

La prostitution, qu'elle soit légale ou illégale, comme les autres industries du sexe, n'est pas organisée pour les personnes prostituées ; elle les marchandise et les monnaie. Elle est organisée par le système proxénète à son propre profit et à celui des prostitueurs locaux et internationaux.

Le discours et les activités des associations comme Stella à Montréal, Maggie à Toronto, Aspasia en Suisse, Cabiria à Lyon ou Grisélidis à Toulouse, en France, et les universitaires qui leur sont associés légitiment et banalisent la prostitution, le proxénétisme, le clientélisme prostitueur et, globalement, les industries du sexe. Ces associations font un amalgame constant entre les droits des femmes et le « droit à la prostitution », dont elles font la promotion.

Ces souteneurs de la prostitution ne s'interrogent quasiment jamais sur le rôle et les responsabilités des clients prostitueurs. Et lorsqu'ils en parlent, au mieux, les prostitueurs n'apparaissent que comme parties contractantes d'un échange, que comme « consommateurs » — ce qui fait partie de la banalisation de la prostitution puisqu'elle est considérée comme un commerce ordinaire. Dans cette perspective, les prostitueurs ont le « droit » de consommer les personnes prostituées, puisque cela relève du droit contractuel bourgeois : c'est une entente conclue entre deux personnes consentantes (comme si la tierce personne, le



proxénète, n'était jamais impliquée; lorsqu'elle est impliquée, elle est considérée comme un manager, un agent ou un entrepreneur). Pourquoi ne pas défendre un autre droit du « consommateur », celui de voir renouveler la marchandise périodiquement — la traite aux fins de prostitution ne sert-elle pas précisément à cela? En effet, cette traite ne leur pose pas problème, puisqu'elle est considérée, elle aussi, comme « volontaire » et est assimilée à la migration de « travailleuses du sexe ». Satoko Watanabe l'écrit sans fioritures: « La meilleure manière de "protéger" leurs vies [aux travailleuses du sexe] de l'exploitation et des abus consisterait à encourager la décriminalisation du travail sexuel et à légitimer les migrations pour de tels emplois<sup>1</sup>. » Les proxénètes ont peut-être le droit également à une qualité supérieure de marchandise? En Allemagne, toutes les entreprises de 15 employés et plus, y compris les bordels, doivent maintenant obligatoirement « embaucher » des apprentis sous peine de pénalités financières! La logique est imparable; puisque la prostitution est un « métier », rien de plus normal que d'assurer une formation adéquate.

Quelle personne sensée encouragerait sa fille à suivre un apprentissage dans un bordel?

### *L'âge du consentement et la prostitution*

Nombre d'organisations internationales et régionales partagent le point de vue des gouvernements qui ont légalisé la prostitution et des organisations non gouvernementales favorables à sa décriminalisation. Ces organisations dénoncent à l'occasion la « prostitution forcée », qui ne peut être que très minoritaire, selon leur point de vue, tout en faisant la promotion de la prostitution comme travail ou métier. Les gouvernements réglementaristes, en premier lieu les Pays-Bas, financent un grand nombre d'organisations non gouvernementales en Europe de l'Est et en Asie qui défendent la légalisation de cette industrie. Toutefois, tous sont d'accord pour dire que l'« exploitation sexuelle des enfants » est abominable et qu'elle relève du crime, même si tous n'ont pas la même définition de l'enfant et du crime.

La prise de conscience internationale de l'intensification et de la massification de la prostitution des enfants, de leur traite à des fins de

1. Watanabe, Satoko, « From Thailand to Japan. Migrant sex workers as autonomous subjects », dans Doezema, J. et K. Kempadoo (dir.), *Global Sex Workers. Rights, Resistance and Redefinition*, London, Routledge, 1998, p. 123.

prostitution, qui est liée, entre autres, au tourisme proxénète, et leur utilisation accrue dans la pornographie, a engendré des campagnes internationales contre l'« exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ». Or, ces campagnes ont souvent le défaut de ne pas cibler la prostitution et la pornographie comme les causes essentielles de cette « exploitation », mais de restreindre, pour des raisons qui relèvent peut-être de la stratégie, mais peut-être aussi de l'acceptation de l'exploitation de la prostitution des adultes, le problème à l'âge du consentement, ce qui n'est pas rien, bien que cela soit largement insuffisant. Elles tentent de convaincre les États nationaux d'imposer l'âge de 18 ans comme âge de la majorité sexuelle. Avant cet âge, il serait interdit d'utiliser des enfants dans la pornographie et la prostitution. Après cet âge, les jeunes seraient « libres » de « se prostituer » ou de tourner dans une production pornographique.

L'âge de la majorité sexuelle se situe actuellement entre 12 et 17 ans pour les relations hétérosexuelles et entre 12 et 18 ans pour les relations homosexuelles dans les pays d'Europe. L'âge de la nubilité est de 12 ans au Mexique, 13 ans au Japon, 14 ans au Canada, 16 ans en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Israël. Aux États-Unis, l'âge de la nubilité varie de 16 ans (pour 27 États et l'armée) à 17 ans (huit États) et à 18 ans (14 États).

L'âge de l'interdiction de la prostitution varie entre 14 et 18 ans en Europe<sup>1</sup>. En Roumanie, les proxénètes peuvent se payer des enfants âgés de 14 ans. En Russie, au Portugal, en Suisse, en Allemagne et au Royaume-Uni, les proxénètes peuvent légalement se payer des enfants de 16 ans.

Les différences entre l'âge de la majorité sexuelle, de la majorité légale et l'âge de l'interdiction de la prostitution, ou de l'« exploitation sexuelle commerciale » dans certaines législations, rendent « complexe et imprécis le fondement des poursuites pénales<sup>2</sup> ». De plus, comme en font foi différentes affaires, l'excuse de l'ignorance de l'âge de la victime est le prétexte le plus utilisé par les proxénètes de mineurs qui sont interpellés. Cette justification ne saurait être admissible, même si les juges ont tendance à accepter de telles excuses et, par conséquent, à alléger les sentences. Enfin, une étude canadienne révè-

1. Ngalikpima, *op. cit.*, p. 179-180.

2. *Ibid.*, p. 179.

lait que les juges sont beaucoup moins sévères envers les agresseurs sexuels qui s'en prennent aux enfants qu'à l'égard de ceux qui agressent des adultes. Seulement 13 % des agresseurs d'enfants trouvés coupables ont été condamnés à deux ans ou plus d'emprisonnement, contre 30 % de ceux qui ont agressé des adultes. Parce qu'il y a moins de violence — souvent l'agresseur était déjà en relation avec l'enfant —, on présume que l'enfant n'a pas subi beaucoup de tort<sup>1</sup>.

Toutes les campagnes internationales sont animées par une idée fondamentale: la question du consentement de l'enfant ne peut entrer en compte lorsqu'il s'agit de « crimes en rapport avec l'exploitation sexuelle, comme la prostitution des enfants, la pornographie impliquant les enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles, car tous sont préjudiciables au développement de l'enfant et doivent être différenciés des circonstances ordinaires de découverte de la sexualité par un enfant, dans lesquelles la question du consentement a son rôle à jouer<sup>2</sup> ». Dans cette perspective, la protection des enfants doit être étendue jusqu'à 18 ans, et les enfants âgés de moins de 18 doivent être protégés « contre l'exploitation sexuelle, qu'ils aient ou non donné leur consentement<sup>3</sup> ».

Cette position a été inscrite dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*<sup>4</sup>, entrée en vigueur en 1990, qui réfute clairement toute notion de consentement lorsqu'il s'agit d'une personne de moins de 18 ans impliquée dans des activités prostitutionnelles ou pornographiques. Le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*<sup>5</sup>, adopté en mai 2000, va plus loin que la Convention elle-même. Il ne demande pas aux États d'« empêcher » la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants comme la Convention le suggère, mais d'« interdire » de telles pratiques.

Selon Ecpat international, depuis 1996, soit depuis le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins

1. Rabinovitch, Jannit, *Considerations on the Age of Consent to Sexual Activity*, [en ligne], discussion paper, s.d., [site visité le 3 avril 2006], <http://sen.parl.gc.ca/lpearson/Age%20of%20Consent.pdf>

2. Muntarhorn, Vitit, *Les lois pénales extraterritoriales contre l'exploitation sexuelle des enfants*, Genève, Unicef, 1999, p. 25.

3. *Ibid.*

4. Disponible en ligne, <http://www.ohchr.org/french/law/crc.htm>

5. Disponible en ligne, <http://www.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>

commerciales, tenu à Stockholm, en Suède, plusieurs progrès dans la lutte contre l'« exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales » ont été enregistrés. Les gouvernements ont adopté ou renforcé les lois extraterritoriales pour poursuivre les touristes prostitueurs d'enfants; des lois spécifiques contre l'« exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales » ont été créées ou adaptées aux nouvelles réalités des industries du sexe; des poursuites contre les fournisseurs d'accès à Internet ont vu le jour, etc. Ces résultats, bien qu'ils ne doivent pas être sous-estimés, ne reflètent que faiblement les nécessités de la lutte contre l'exploitation de la prostitution et de la pornographie utilisant les enfants. Les États sont non seulement dépassés face à la criminalité galopante — souvent ils en sont complices —, mais montrent de grandes lacunes tant dans leurs lois que dans leurs pratiques. C'est que la plupart des États font la promotion d'un système idéologico-économique qui tend à accepter la prostitution et la pornographie comme des activités banales. Les gouvernements néolibéraux du centre du capitalisme mondial, les uns après les autres, depuis le milieu des années 90, légalisent la prostitution, ce qui permet à cette industrie une croissance quasi exponentielle. En Allemagne, en 1998, on estimait de 50 000 à 200 000 le nombre de personnes prostituées<sup>1</sup>; aujourd'hui, en mars 2006, les autorités du pays évaluent leur nombre à 400 000, sans compter les clandestines qui échappent tout naturellement aux statistiques officielles. Une telle croissance exige inévitablement un nombre plus important de personnes prostituées, donc leur traite accrue, et implique un rajeunissement de ses victimes.

Limiter le combat contre l'« exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales » à la notion de consentement fait le jeu des réglementaristes pour qui cette notion est fondamentale dans la légitimation même de la prostitution. Un organisme comme Stella, qui défend la décriminalisation de l'industrie de la prostitution, proxénétisme et maisons de débauche y compris, dit s'indigner qu'une jeune fille de 12 ans soit prostituée par un réseau de proxénètes contrôlant une agence d'escortes montréalaise. Toutefois sa directrice, Claire Thiboutot, précise: « Quand on rencontre des mineures, c'est habituellement

1. Oppermann, M., « Introduction » (1998) dans Oppermann, M. (ed.), *Sex Tourism and Prostitution: Aspects of Leisure, Recreation, and Work*, New York, Cognizant Communication Corporation, p. 8.

en haut de quinze ans. Ce n'est pas pareil<sup>1</sup>! Y aurait-il un âge où, puisque « ce n'est pas pareil », il faudrait accepter que des mineures soient prostituées? Quel devrait être cet âge? Soudain, à 15 ou à 16 ans, elles ne seraient plus « exploitées sexuellement » dans la prostitution et tout serait normalisé, donc acceptable socialement! Après avoir décriminalisé la prostitution faudra-t-il abaisser l'âge légal du « droit d'exercice prostitutionnel »?

Ce « droit » réfère, chez les organisations favorables à la prostitution, au « droit au travail » confondu avec le « droit » de mettre en vente sur le marché du sexe le corps et le sexe des personnes. La logique des groupes comme Stella va dans une telle direction, puisque, selon leurs revendications, seules les lois du travail devraient s'appliquer dans le domaine de la prostitution, puisque cette activité est réduite à un « simple travail du sexe ». Or, l'âge légal de l'entrée sur le marché du travail au Canada est bel et bien 16 ans. Advenant une décriminalisation de la prostitution, si d'aventure un âge légal différent était adopté pour le « travail du sexe », une telle loi risquerait de se voir contestée avec succès pour cause de discrimination sur la base de l'âge. Dans une société où le droit repose sur des fondements libéraux, il n'est pas si rare d'assister à de telles aberrations.

Les victimes enfantines de l'industrie du sexe atteignent un jour leur majorité et, ce jour-là, elles cessent légalement d'être « exploitées sexuellement » : elles sont désormais, pour nombre d'États, des personnes qui font le commerce de leur corps de façon consentante, en toute liberté, en connaissance de cause. Si elles le font hors de leur pays, car victimes de la traite à des fins de prostitution ou de pornographie, elles sont criminalisées en tant qu'immigrantes illégales. Elles sont coupables de clandestinité. Elles ne sont pas considérées comme des victimes de l'industrie du sexe et des prostitueurs, mais sont « responsables » d'être entrées illégalement dans le pays et sont pourchassées en tant que telles<sup>2</sup>.

Imposer l'âge de la majorité sexuelle à 18 ans ne remet pas en cause les fondements mêmes de l'« exploitation sexuelle commerciale » — à savoir les industries qui marchandisent les corps et les sexes, adultes et enfants confondus — et réduit grandement l'efficacité des engage-

1. Citée par Brisson, *op. cit.*

2. Ce que met bien en évidence le livre de Bjelica, *op. cit.*

ments et des politiques mises en œuvre. Cela explique peut-être les insuccès de la lutte internationale contre le tourisme de prostitution.

Les agresseurs sexuels, les prostitueurs et les proxénètes font fi de la loi. Même si l'âge du consentement sexuel était porté à 18 ans, cela n'éliminerait pas l'« exploitation sexuelle commerciale » des enfants, d'autant plus que nombre de codes criminels, y compris le code criminel canadien, interdisent l'exploitation de la prostitution des personnes âgées de moins de 18 ans<sup>1</sup>. Il serait préférable que la loi soit axée sur l'activité, non sur l'âge des personnes impliquées. Une loi portant sur l'âge justifie la notion de consentement dans la pornographie et la prostitution des personnes. Le crime n'est pas de profiter de la prostitution d'autrui, mais l'âge auquel cette exploitation est criminelle, et par le fait même l'âge où elle est autorisée (non criminelle).

La notion de consentement dans la prostitution n'est d'aucune utilité, sauf pour la légitimer. On ne peut invoquer le consentement individuel, sans souci aucun du bien commun, pour édicter des lois auxquelles serait soumis l'ensemble de la collectivité, ni imposer à tous les citoyens la prostitutionnalisation du tissu social. La notion de consentement prend toute sa signification dans le cas de crimes comme le viol et les autres formes d'agressions et de harcèlement sexuel. Il est inutile et inacceptable pour élaborer des lois de détourner cette notion dans le dessein de rendre acceptable la prostitution d'autrui.

L'âge importerait peu si le but des lois était de combattre la prostitution et la pornographie. L'« exploitation sexuelle commerciale des enfants » par ces industries ne serait qu'une circonstance aggravante. Or, le nouvel abolitionnisme<sup>2</sup>, qui s'attaque à tous les profiteurs de la prostitution d'autrui, proxénètes et prostitueurs, et refuse la criminalisation des personnes en situation de prostitution, est une alternative plus réaliste pour combattre l'« exploitation sexuelle commerciale » des enfants que des campagnes de sensibilisation des touristes, si bonnes soient-elles, ou encore la majoration de l'âge du consentement sexuel.

1. Selon l'article 212 (4) du Code criminel, l'achat de « services sexuels » de jeunes de moins de 18 ans est une infraction criminelle au Canada. Peine minimale: six mois; peine maximale: cinq ans. Le proxénétisme de personnes de moins de 18 ans est également un acte criminel. Peine minimale: deux ans; peine maximale: 14 ans.

2. Voir Poulin, Richard, *Abolir la prostitution, op. cit.*



Définir la prostitution ou la traite aux fins de prostitution par la contrainte ou par l'absence de contrainte, par le consentement ou l'absence de consentement, implique qu'il n'est plus nécessaire d'analyser la prostitution en tant qu'institution sociale et historique: son sens, ses mécanismes, ses liens avec le crime organisé, son inscription dans les relations marchandes et son rôle dans l'oppression des femmes. La légitimation de la prostitution passe par cette opération de réduction libérale. Combattre uniquement la traite «forcée», c'est réprimer le transport «forcé» de personnes prostituées entre les pays et non pas lutter contre leur prostitution. Combattre uniquement la prostitution «forcée», c'est mettre le fardeau de la preuve sur la personne prostituée, qui devra prouver cette contrainte. Combattre la prostitution des mineurs, c'est éviter de combattre celle des adultes. C'est également dédaigner la lutte contre la marchandisation de ces personnes. C'est l'acceptation de l'extension des valeurs marchandes au corps des femmes et des enfants. C'est enfin un soutien à une institution historique d'oppression des femmes.

Considérer la prostitution comme un droit, basé sur la distinction «volontaire» et «contrainte», lié à un âge de consentement, et réduire la prostitution à une offre de «services sexuels» entre deux personnes juridiquement égales, un acheteur et un vendeur, c'est la reléguer à une simple transaction économique sans autres effets ni conséquences et accepter que la personne prostituée soit un objet de consommation. L'égalité juridique libérale camoufle et légitime, comme dans les autres domaines de la vie sociale, l'inégalité sociale structurelle.

## CONCLUSION

D'APRÈS LA PLUS RÉCENTE ENQUÊTE, 95 % des personnes prostituées à Vancouver veulent quitter la prostitution<sup>1</sup>. Selon une étude du Conseil du statut de la femme du Québec, 92 % des femmes prostituées quitteraient la prostitution si elles en avaient les moyens<sup>2</sup>.

La recherche de Farley et de Lynne a mis en évidence les besoins immédiats des femmes prostituées de rue en majorité autochtones (52 %) à Vancouver. Quelque 82 % d'entre elles ont souligné avoir besoin d'un traitement en désintoxication (drogue ou alcool), 66 % d'un logement ou d'un lieu sécuritaire, 67 % d'une formation professionnelle, 41 % de soins médicaux, 49 % de cours d'autodéfense, 58 % de services de counselling, 33 % d'assistance juridique, 12 % de services de garde d'enfants et 4 % d'un service de protection physique contre les proxénètes<sup>3</sup>. Seulement, 32 % d'entre elles se prononçaient pour la légalisation de la prostitution. Malgré une importante propagande en faveur de cette option politique, notamment par les organisations non gouvernementales qui interviennent auprès des personnes prostituées dans le cadre de la prévention des infections sexuellement transmissibles, 68 % des personnes prostituées ne voient pas dans la légalisation de la prostitution une solution à leurs problèmes, y compris ceux qui relèvent de leur sécurité physique et sexuelle. Rappelons que c'est à Vancouver que le nombre de personnes prostituées disparues

1. Farley et Lynne, *op. cit.*, p. 117.

2. Conseil du statut de la femme, *La Prostitution, profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 2002, [site visité le 25 mars 2004], <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?Fai-jchage&ma2o&cho-1&s=47>

3. Farley et Lynne, *op. cit.*, p. 117.

et assassinées est le plus élevé au Canada. Les questions de sécurité y sont donc très importantes; malgré cela, la légalisation de la prostitution ne semble pas, aux yeux des principales concernées, la solution.

De son côté, l'étude de McIntyre sur la prostitution de rue au centre-ville de Calgary montre qu'aucune des jeunes personnes prostituées interviewées « ne voyait la prostitution comme une chose qu'une personne devrait choisir<sup>1</sup> ».

### *Quitter la prostitution*

En fait, les personnes prostituées désirent quitter la prostitution, mais la société ne leur offre pas les moyens de réaliser ce souhait. Parce que la société n'a pas développé de services permettant aux personnes prostituées de réorienter ou de changer leur vie, elles n'ont souvent pas d'autres moyens pour survivre que de rester ou de retourner dans la prostitution. En fait, peu de pays offrent des services appropriés aux personnes prostituées qui désirent quitter la prostitution, comme s'ils préféreraient qu'elles y demeurent.

L'étude de McIntyre révèle que les personnes prostituées ont quitté la prostitution plusieurs fois, jusqu'à 15 fois pour certaines, avant de pouvoir croire avoir abandonné définitivement cette vie, bien qu'elles n'étaient jamais certaines si leur dernière passe était l'ultime passe. « L'abandon a été une expérience d'apprentissage cumulatif. Chaque tentative de départ a produit une nouvelle somme de conscience, de savoir et d'expérience qui s'est appliquée à la tentative suivante<sup>2</sup>. » Un des obstacles majeurs à l'abandon de la prostitution tient au fait qu'il était souvent plus risqué de quitter le milieu que d'y rester: « Des questions comme la survie, les éventuelles représailles des proxénètes et des autres travailleurs de la rue l'ont parfois emporté sur le désir de partir<sup>3</sup>. »

Pour les jeunes personnes prostituées, la prostitution engendre un gain à court terme obtenu au prix d'une souffrance à long terme. Les personnes interrogées par McIntyre ont toutes souligné que leur expérience de la prostitution était une forme de répétition des violences subies dans leur jeunesse respective. Personne n'a débuté dans l'intention de rester dans la prostitution. Cette solution de survie à court terme devient, par ailleurs, un obstacle à une vie sans prostitution.

1. McIntyre, *Le long parcours*, op. cit., p. 30.

2. *Ibid*, p. 1.

3. *Ibidem*.

Un nombre important de jeunes personnes prostituées a quitté la prostitution à cause de la violence subie dans la rue ou grâce à une grossesse. Le fait qu'une personne dépende de soi constitue souvent une motivation poussant à quitter la prostitution, mais plus des trois quarts des femmes interviewées ayant eu un ou des enfants, parce que leur besoin financier était critique, envisageaient un retour à la prostitution<sup>1</sup>.

Évidemment, l'argent est le principal motif du retour à la prostitution car, en l'absence de diplômes, de compétences professionnelles ou techniques, les personnes qui n'ont connu que la prostitution ont peu de choix devant elles. Quitter la prostitution n'est donc pas facile; les jeunes personnes prostituées se trouvent aussitôt aux prises avec une absence de soutien psychologique, financier, familial, social, etc. et font face à l'inexistence de services de formation professionnelle et scolaire ou autre appropriés et adaptés à leur situation particulière.

### *Réglementer plutôt qu'aider à sortir de la prostitution*

« Le malaise et le mal de vivre qui sont le lot de ces personnes innombrables, qui ont vécu ou vivent encore la prostitution, sont engloutis, ignorés au profit d'un discours plus vendeur, plus médiatique et surtout plus propice au libéralisme<sup>2</sup>. » Ce discours est celui du libre consentement à la prostitution. Les politiques libérales actuelles, qui procèdent à des coupes sombres dans les services sociaux, de santé et d'éducation, préfèrent réglementer les personnes prostituées, les enfermer dans des lupanars ou les reléguer dans des « zones de tolérance » et dans des *red light districts*, plutôt que d'investir dans leur sortie de la prostitution. Les gouvernements, qui savent comment utiliser la novlangue, osent même prétendre réglementer les personnes prostituées en leur nom et pour leur bien.

De leur côté, les conservateurs croient que les femmes et les enfants ont choisi de vivre en situation de prostitution. En cela, ils rejoignent les réglementaristes pour qui la prostitution relève du « libre choix ». Partout, les conservateurs refusent d'investir dans des services qui permettraient à ces personnes de sortir de la prostitution. Ils optent pour des mesures relevant de la criminalisation et de la répression.

1. *Ibid*, p. 4.

2. Legardinier et Bouamama, op. cit., p. 228.

En cela, ils rejoignent une nouvelle fois les réglementaristes qui, par leurs politiques, criminalisent les personnes prostituées qui ne sont pas en règle tout en privilégiant la relégation des personnes prostituées réglementées dans des zones de tolérance, généralement loin des regards, isolées et d'autant plus dangereuses, ou l'enfermement dans des bordels (privés ou d'État, selon l'époque et les pays). « La logique de ces établissements est de verrouiller au maximum toute possibilité d'échapper au circuit: endettement permanent entretenu par le prix de la pension ou du loyer, amendes, services vendus à des prix prohibitifs, argent distillé au compte-gouttes pour "tenir" les jeunes femmes<sup>1</sup>. » Le système d'enfermement des femmes dans les bordels permet l'enrichissement des proxénètes, y compris celui du principal souteneur du pays, l'État.

Les personnes prostituées fuient en général ce système; seule une minorité d'entre elles y est soumise, la majorité étant « insoumise » ou clandestine. Ce fut le cas pendant le règne du système réglementariste en Europe occidentale du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale et c'est toujours le cas dans les pays réglementaristes d'aujourd'hui. La logique de ces lieux est carcérale. Ils n'améliorent en rien la sécurité de leurs pensionnaires, bien au contraire, puisque le contrôle proxénète s'en trouve renforcé et l'impunité des prostitués accrue.

Le système réglementariste permet une croissance très importante de la prostitution, non seulement de celle qui est réglementée et de celle qui est clandestine, mais également de celle des enfants. Les périodes de triomphe du libéralisme économique — la victoire du « libre marché » sur toute autre considération — sont également des périodes où les femmes subissent l'enfermement en bordel. Au même moment où les services à la population régressent et croissent les inégalités sociales, ces périodes se caractérisent par un financement important des infrastructures répressives — armée, police et système carcéral — et par la normalisation de l'enfermement des femmes dans les lupanars, autre type d'univers pénitentiaire. Cela ne relève ni d'une contradiction ni d'un paradoxe, mais bien du fonctionnement intrinsèque du libéralisme dans sa forme typique.

Les gens qui croient que la réglementation de la prostitution sera bénéfique aux personnes prostituées se bercent d'illusions. Qu'ils

1. *Ibid.*, p. 239.

s'imaginent donc eux-mêmes enfermés dans un lupanar au service du plaisir sexuel de 5, 10, 20, 30 ou plus de prostitués par jour, tout en étant inféodés aux différents proxénètes qui les parasitent et accaparent la plus importante partie de leurs revenus; peut-être alors changeront-ils d'idée? Qu'ils s'imaginent même en escortes de luxe sans proxénète qui, jour après jour, mettent leur corps au service de ceux qui payent pour avoir accès à leur intimité; peut-être auront-ils tendance eux aussi à tenter de se suicider? Mais, en général, l'argument que la légalisation est bénéfique aux personnes prostituées n'est qu'un artifice. On a beau prétendre que c'est pour les personnes prostituées que l'on défend la réglementation de la prostitution, en fait, les raisons sont d'un tout autre ordre: il semble normal à ces gens qu'une partie de l'humanité soit au service sexuel d'une autre partie de l'humanité. Il leur semble également naturel que l'argent puisse acheter n'importe quoi ou n'importe qui et permette que les désirs de celui qui paye soient imposés à la personne qui est payée. Cette « normalité » est profondément déshumanisante.

### *Pédophiles et pédoprostitués*

Par ailleurs, cette « normalité » leur semble soudainement une abomination lorsqu'il est question de l'exploitation de la prostitution des enfants, surtout des enfants très jeunes. Si d'aucuns expliquent qu'elle relève fondamentalement du même processus que dans la prostitution des femmes adultes, pour d'autres est pointée du doigt une perversion: la pédophilie.

Jusqu'à présent, je n'ai pas utilisé ce terme, sauf dans des citations. Plusieurs raisons expliquent ce choix. La première tient au fait que le mot « pédophile » renvoie étymologiquement à l'amour des enfants. Je ne crois pas que les pédoprostitués aiment les enfants, bien au contraire. On ne peut prétendre aimer quelqu'un lorsque l'on lui fait un tort irréparable.

Cliniquement, la pédophilie est une psychopathologie qui n'affecte qu'une très petite minorité des pédoprostitués. Le terme est donc impropre pour décrire des phénomènes comme le tourisme de masse de prostitution ou expliquer l'importance du système de la prostitution des enfants à travers le monde. Son usage immodéré détourne l'attention du fait que ce sont avant tout des hommes sans perversion particulière — des « messieurs Tout-le-monde » — qui jouissent de la

prostitution d'enfants. Il détourne aussi l'attention d'un phénomène inhérent aux industries du sexe, qui le marque en profondeur et qui est, à mon avis, l'une de ses caractéristiques : sa propension à infantiliser les femmes et à féminiser des enfants. Ce facteur sera étudié en profondeur dans le deuxième tome de ce livre, tout comme seront également analysés les prostitueurs d'enfants, qu'ils soient touristes ou non, et les pédopornographes.

Devra également être résolue une question subsidiaire et pourtant fort importante pour la compréhension de la dynamique propre aux industries du sexe : le fait que des mâles hétérosexuels exploitent la prostitution des garçons sans que ne soit remise en cause leur hétérosexualité. De tels mécanismes psychologiques ne peuvent être compris en pratique sans passer par une interrogation théorique.

La suite de cet ouvrage mettra également en relation la pornographie et l'hypersexualisation des fillettes, non pas comme des épiphénomènes venant se greffer sur une société de consommation ou d'hyperconsommation, mais bien comme des facteurs dérivant d'une pornographisation des imaginaires sociaux et d'une prostitutionnalisation du tissu social. Bref, je tenterai de mesurer l'impact dans la vie quotidienne de la libéralisation pornographique et prostitutionnelle de nos sociétés. Le défi n'est pas simple mais, pour comprendre ce monde et son évolution rapide, il doit être relevé.

✂

Cet essai laisse dans l'ombre certaines questions qui n'ont pu être traitées que de façon tangentielle lorsqu'elles ont été abordées (les mariages arrangés, l'adoption illégale, le travail domestique qui se conjugue souvent avec les agressions sexuelles, etc.), ce qui exigerait encore beaucoup de recherche. Son but était à la fois de faire le point sur les connaissances (éparses et partielles) et de proposer une analyse permettant de leur donner une cohérence, ainsi que de dévoiler les liens historiques et pratiques entre la prostitution des enfants et celle des femmes. Il s'agissait aussi de mettre en évidence le fait que plus de 80 % des personnes prostituées ont été intégrées à cette industrie lorsqu'elles étaient mineures, tant dans les pays capitalistes dominants que dans les pays dominés. À la lumière de cette donnée, qui est décisive, une réorientation des débats sur la légalisation ou non de la prostitution me semble plus que nécessaire.

La croissance tumultueuse à l'échelle mondiale et dans chaque pays (ou presque, la Suède étant une exception notable) d'une industrie qui exploite la prostitution de millions de personnes, de plus en plus jeunes, dont le développement a été accéléré par la mondialisation capitaliste et le réglemmentarisme libéral — ce dernier s'imposant actuellement davantage dans les pays dominants qui, en général, prescrivent leur système au reste du globe —, nous place devant un choix de civilisation. À chacun de nous de collaborer au développement d'une politique humaniste indissociable de soucis éthiques comme la non-commercialisation du corps humain, en partie ou en tout. La marchandisation des corps et des sexes touche avant tout les plus vulnérables dans les sociétés. De ce fait, il paraît impossible de dissocier les questions de la prostitution de celles de la pauvreté, des inégalités sociales, de l'exclusion, de la violence, notamment de la violence sexuelle, de la maltraitance, des classes sociales, des relations ethniques, des rapports entre les pays du centre du capitalisme mondial et de ceux de la « périphérie » et, plus particulièrement, de l'oppression des femmes.

Les organisations non gouvernementales qui luttent contre la traite et la prostitution enfantines ont engagé un combat vital mais partiel. Ce caractère fragmentaire handicape leurs efforts. Puisque le problème est global, la réponse doit être du même ordre.

Si l'humanité a pu abolir l'esclavage (et non uniquement la traite ou encore libérer de leurs chaînes telle ou telle catégorie d'esclaves), socle sur lequel se sont honteusement enrichies les sociétés occidentales, pourquoi ne pourrait-elle pas abolir la prostitution ? Les obstacles sont de même nature. Les arguments des gens qui croient une telle abolition impossible ont des ressemblances troublantes avec les arguties des esclavagistes d'hier.

La lutte pour l'abolition de la prostitution est née en Grande-Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en directe continuité avec la lutte pour mettre fin à l'esclavage et à la traite des Africains. Ce mouvement a rapidement pris un caractère international. Animé par les féministes, ce combat visait à mettre fin au système réglemmentariste, et non à abolir proprement dit la prostitution. Un nouvel abolitionnisme cohérent et généreux, répondant aux défis d'aujourd'hui, doit donc voir le jour, ce à quoi de nombreuses personnes se sont attelées à travers la planète.

✻

Tout compte fait, ne s'agit-il pas de problèmes fondamentaux révélateurs de rapports sociaux et économiques qui, plus que jamais, soumettent l'être humain, plus particulièrement les femmes et les enfants, à la fois au régime de la marchandise et à un système privilégiant systématiquement et structurellement les hommes? Dans cette perspective, comment ne pas s'interroger sur l'actuelle commercialisation des humains et sur l'une de ses représentations majeures, la pornographie? N'assiste-t-on pas dans nos civilisations à l'échelle planétaire au règne du culte voué au dieu marchandise? Si notre époque favorise outrageusement la suprématie de ce dieu, mâle dans son essence, armé d'un terrible phallus, rien ne dit qu'il en sera toujours ainsi.

## ANNEXE

## La violence prostitutionnelle

Les victimes de la traite à des fins de prostitution, lors de leur transport d'une région à l'autre, subissent de nombreux actes de violence physique, psychologique et sexuelle. Les personnes prostituées recrutées dans le pays même de leur prostitution vivent également de nombreuses formes de violence. Les enquêtes menées dans les différents pays du monde capitaliste dominant (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord, notamment) montrent toutes que les personnes prostituées recrutées dans la population locale et mises sur le marché local de la prostitution ont un lourd passé traumatique et une histoire d'agressions sexuelles chroniques. Ces personnes sont, en outre, sujettes à voyager d'une ville à l'autre et, dès lors, risquent de subir des violences qui s'apparentent à celles perpétrées à l'encontre des femmes et des enfants victimes de la traite internationale à des fins de prostitution.

En fait, que ce soit en aval ou en amont, dans la traite à des fins de prostitution ou dans la prostitution elle-même, la violence joue un rôle fondateur et nécessaire dans la production des personnes prostituées comme marchandises: elle est très souvent essentielle à leur aliénation. De ce point de vue, que la personne soit prostituée dans son pays ou à l'étranger ne change rien: la violence est structurelle à la prostitution, malgré certaines variations dans ses formes<sup>1</sup>.

1. Cette annexe reprend certaines des données publiées dans *La mondialisation des industries de sexe, op. cit.* et dans *Abolir la prostitution, op. cit.*, qu'elle complète avec de nouvelles recherches et un approfondissement de l'analyse.



### *La violence du processus de la marchandisation sexuelle*

Les violences exercées à l'endroit des personnes prostituées sont multiples et, souvent, innommables. La première violence est intrinsèque à la prostitution : la chosification et la marchandisation ont pour fonction la soumission des sexes à la satisfaction des plaisirs sexuels d'autrui. La deuxième lui est également inhérente : on devient une personne prostituée à la suite de violences physiques, psychiques, sociales et économiques. La troisième est liée à l'expansion de la prostitution et de la traite à des fins de prostitution et à la dégradation consécutive des conditions dans lesquelles évoluent les personnes prostituées. La quatrième dérive des conditions de recrutement, de transport et de « mise en marché » dans la traite à des fins de prostitution.

Ces violences sont structurelles, que la personne prostituée soit « consentante » ou non. Elles sont inscrites au cœur même de la dynamique prostitutionnelle, indépendamment des modalités de son exercice. Si certaines conditions de l'exercice de la prostitution peuvent accroître les risques de violence, il n'en reste pas moins que, sociologiquement, la prostitution elle-même est une violence à l'égard des êtres humains qui y sont aliénés. La prostitution est fondée sur la violence. Elle se nourrit d'elle et l'amplifie.

Qu'elle soit féminine — fillettes, jeunes filles ou femmes de tous âges — ou masculine — garçons, adolescents, jeunes hommes, travestis et transsexuels —, la prostitution est une institution sociale à l'usage quasi exclusif des hommes. Elle est une industrie essentiellement vouée au plaisir des hommes et à la démonstration de ce qu'ils appellent leur « supériorité », laquelle est étroitement liée à leur virilité et à ses différentes expressions.

Cette industrie offre dans des lieux réglementés ou non un étalage où chaque prostitueur peut faire son choix. Certains, dans leur véhicule, tournent plusieurs fois dans les rues d'un quartier pour jager de la « marchandise », d'autres se promènent en guignant les femmes en vitrine. Plusieurs, assis confortablement dans un bordel ou un club karaoké, voient des jeunes femmes défiler devant eux et désignent celle de leur choix par le numéro qu'elle porte, accroché au bustier ou sur le maillot de bain. Pour beaucoup de prostitueurs, l'essentiel du plaisir est précisément celui de reluquer, de flâner, de sélectionner et, en définitive, de savoir que « toute cette chair disponible et offerte » est

pour eux<sup>1</sup>. Ces hommes, confortés dans leur « supériorité » humaine, sont enchantés qu'une multitude de femmes jeunes, moins jeunes et très jeunes soient potentiellement à leur service, que l'usage de leur corps soit monnayable. Ils se sentent par conséquent tout-puissants ; ils sont des « dieux », comme le signalent les publicités faisant la promotion du tourisme sexuel au Costa Rica. Cette toute-puissance, qui est liée à leur pouvoir monétaire, si faible soit-il, est en quelque sorte prouvée non seulement dans l'acte prostitutionnel lui-même, mais également par l'existence même de la prostitution.

Pour ces hommes, les femmes « se livrent » à la prostitution : ce sont des « filles de joie », des femmes de « réconfort », des filles « publiques », le « repos du guerrier », un loisir, une récréation. Elles sont, en outre, des personnes dominées par leur sexe, des femmes « folles de leur corps », qui ont « choisi » d'être ce qu'elles sont et qui se plaisent dans la prostitution. Ce qui prouve qu'elles leur sont inférieures, même si paradoxalement les prostitueurs arguent que c'est généralement un besoin irrépressible, incontrôlable — ce qui est le propre de la masculinité et de la virilité — qui les pousse à « aller aux prostituées ». Si l'une est dominée par sa « nature » sexuée — elle est par conséquent un être inférieur, car soumise à son essence sexuée —, l'autre, qui est lui aussi dominé par un « besoin irrépressible », comme il paye et n'est pas lui-même acheté sur un marché, se croit au-dessus de l'état des femmes dont il exploite la prostitution, et finalement de toutes les femmes. Celui qui donne l'argent a un avantage constant sur celui qui donne la marchandise, « ce qui accorde à l'homme une formidable prépondérance » dans la prostitution. Marx l'exprime autrement : « Moi qui par l'argent peux tout ce à quoi aspire un cœur humain, est-ce que je ne possède pas tous les pouvoirs humains ? Donc mon argent ne transforme-t-il pas toutes mes impuissances en leur contraire ? » La puissance de l'argent est fabuleuse : « Ce que je suis, et ce que je puis, n'est nullement déterminé par mon individualité. Je suis laid, mais je puis m'acheter la plus belle femme ; aussi ne suis-je pas laid, car l'effet de la laideur, sa force rebutante, est annihilé par l'argent. » L'argent est le noëud des choses ; il lie et soumet la personne prostituée au prostitueur et au proxénète, tout en rendant le rapport impersonnel, réifié.

1. Héritier, *op. cit.*, p. 301.

Pour les prostitué(e)s, les femmes sont par définition insatiables, désireuses sans retenue du sexe des hommes, folles de sexe. Dans l'imaginaire pornographique, une femme ne peut être assouvie que par plusieurs hommes simultanément ou séquentiellement. Et celles qui ne désirent pas les sexes virils sont tout simplement soit « coincées », soit « salopes ». Paradoxalement, ce que les hommes reprochent aux femmes — leur soumission bestiale à leur sexe dévorant — est pour eux-mêmes le symbole de leur virilité et de leur humanité. « Le simple fait de reconnaître comme besoin le désir sexuel masculin, en présentant aux yeux une face torrentielle que rien ne peut arrêter ni brider est en soi une justification de la licéité du désir mâle! »

Le pouvoir acquis par l'acte marchand sur le sexe féminin ou féminisé autorise les abus de pouvoir, et ils sont légion. Le paiement de l'acte sexuel dédouane le prostitué(e) : la rétribution implique la fin de la responsabilité du payeur et son transfert sur la personne qui perçoit la somme d'argent. « Ce paiement-là n'est pas acte de liberté : il signifie affranchissement de l'homme et asservissement de la femme. » Dans *Putain*, Nelly Arcand formule ainsi ce rapport : « Ceux qui payent seront toujours plus grands que ceux qui sont payés en baissant la tête<sup>2</sup>. »

L'emploi de l'argent par le prostitué(e) est un acte de marchandisation des personnes. Il paie pour la cession de leur corps comme il paierait pour tout autre service ou bien de consommation. C'est un acte d'appropriation et, par conséquent, de pouvoir. C'est une relation commerciale où, tout se déroule selon les règles régissant les transactions marchandes. Si certains rechignent, estimant toujours le prix trop élevé, d'autres ne s'en formalisent pas.

Que fait le prostitué(e), « sinon entrer dans le vagin, y "décharger", puis disparaître... » La personne prostituée est le « lieu de déchargement, le lieu, c'est-à-dire l'inverse de l'être<sup>3</sup> ». Comment la personne prostituée pourrait-elle considérer le prostitué(e) qui l'achète autrement qu'avec haine et mépris ? « Je les méprisais à un point incroyable », témoigne Brigitte. « J'ai la haine des mecs », assène Alicia<sup>4</sup>.

Dans la prostitution, le prostitué(e) ne recherche pas la réciprocité. Le plaisir mâle est unidirectionnel. Il est assouvi sur les corps à sa disposition. C'est précisément la subordination des corps féminins et fémi-

1. Héritier, *op. cit.*, p. 131.

2. Arcand, *op. cit.*, p. 63-64.

3. Chaleil, *Prostitution, le désir mystifié, op. cit.*, 505.

4. Dans le Legardinier et Bouamama, *op. cit.*, p. 222.

nisés qui est source de plaisir<sup>1</sup>. « Ce n'est pas de moi qu'ils bandent, écrit Nelly Arcand, ça n'a jamais été de moi, c'est de ma putasserie, du fait que je suis là pour ça<sup>2</sup>. »

Par l'inégalité sociale et l'appropriation qu'elle implique, la marchandisation des corps dans le système capitaliste néolibéral mondialisé élargit constamment le nombre de ses proies. L'offre étendue, qui stimule une demande en croissance, affecte désormais des millions de femmes et d'enfants. Et cette marchandisation exige des corps de plus en plus jeunes.

Le système de la prostitution est une manifestation particulièrement significative de la domination des hommes comme sexe dans la société marchande. Ce dernier point doit être expliqué dans la mesure où la mondialisation capitaliste néolibérale a accéléré tous les phénomènes de marchandisation, particulièrement ceux qui ont rapport au vivant, ce qui a comme effet immédiat d'accroître la violence sociale et sexiste.

Une des caractéristiques du mode de production capitaliste, renforcée singulièrement depuis les années 80 avec le triomphe du néolibéralisme, est la transformation de l'activité humaine en marchandises<sup>3</sup>. Dans la mondialisation néolibérale actuelle, rien ne semble pouvoir échapper au processus de marchandisation et à la « monétarisation des rapports sociaux<sup>4</sup> ». La marchandise, qui est à la fois un produit et un moyen d'obtenir de l'argent, obéit dans le capitalisme à un processus industriel, à une production « sans bornes<sup>5</sup> ». Cette absence de bornes dérive, entre autres, du fait que l'argent est le but même de la production. L'argent sous la forme de capital a pour seule finalité sa propre augmentation<sup>6</sup>.

L'extension du champ monétaire entraîne la transformation en marchandise de ce qui n'est pas produit pour être marchandise. Ce

1. Löwy, Ilana, *L'empire du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, 2006, p. 43.

2. Arcand, *op. cit.*, p. 19.

3. Gauron, André, *L'empire de l'argent*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002, p. 30.

4. Perret, Bernard, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Seuil, 1999, p. 35.

5. Ricardo, David, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1977, p. 26.

6. Jappe, Anselm, *Les aventures de la marchandise. Pour une nouvelle critique de la valeur*, Paris, Denoël, 2003, p. 139.

processus de marchandisation s'opère inévitablement au prix d'une violence considérable. Si c'est vrai pour les objets inanimés (par exemple, la drogue), cela l'est encore plus lorsqu'il s'agit de l'appropriation des corps, de leur transmutation en marchandises et de leur utilisation en tant que telles. Ce n'est donc pas sans raison que « la marchandisation du vivant est exploitée par les mafias<sup>1</sup> ».

Le proxénétisme constitue l'élément nourricier du crime organisé : « La carrière d'un truand débute presque toujours par l'exploitation d'une ou de plusieurs femmes<sup>2</sup>. » Il est non seulement un moyen de vie lui permettant d'échapper à l'obligation de s'échiner pour gagner de l'argent, mais il lui permet également l'obtention des revenus qui serviront à financer ses autres activités interlopes. En fait, le proxénétisme apparaît comme l'un des volets du crime organisé, en connexion étroite avec l'industrie de la pornographie.

La marchandise n'est pas qu'une « chose », même si elle en prend l'apparence, mais elle est fondamentalement un rapport social. La transformation d'un être humain en marchandise prostitutionnelle signifie non seulement son objectivation ou sa chosification, mais également son inscription dans des rapports de soumission ou de subordination. Cet assujettissement procède toujours, en aval comme en amont, dans la sphère de production comme dans celle de la circulation, avec violence.

La marchandise sous sa forme argent est dans la prostitution, comme dans les autres domaines de la vie sociale, la matérialisation de la connexion sociale, c'est-à-dire des liens sociaux entre les êtres humains. Du point de vue de leurs possesseurs, en tant que marchandises, les femmes et les enfants ne sont que des « produits » qui rapportent de l'argent. Mais ces produits ont la particularité de disposer d'un double avantage — ils sont à la fois un bien et un service — et donc de pouvoir rapporter de deux façons. Plus précisément, l'un des traits de l'actuelle mondialisation capitaliste est non seulement la marchandisation des corps en tant que sexes, loués aux clients prostitueurs nationaux et internationaux, mais également la marchandisation des femmes et des enfants eux-mêmes vendus et revendus à des réseaux successifs de proxénètes. En quelque sorte, on assiste à une double

1. Passet, René et Jean Liberman, *Mondialisation financière et terrorisme*, Montréal, Écosociété, 2002, p. 38.

2. Sarrazin, James, *M comme milieu*, Paris, Alain Moreau, 1977.

marchandisation. Il y a la vente et la revente aux proxénètes, puis il y a l'aliénation des personnes qui sont louées aux prostitueurs. Le coût de toutes ces transactions dépend de l'âge, de l'usage préalable (virginité ou non), de leur beauté et de leur origine. Au début de la chaîne des transactions, la grande majorité des femmes et des enfants de l'Europe de l'Est, victimes de la traite à des fins de prostitution, est souvent vendue sur les marchés proxénètes à 500 euros et, pour les vierges, à 2 000 euros.

### *Marchandisation et consommation effrénée*

La forme la plus élémentaire, immédiate et universelle de la richesse dans la société capitaliste est la marchandise. Acquérir des marchandises et les consommer apparaissent comme les buts essentiels des activités sociales — l'argent n'étant qu'une « simple figure métamorphosée de la marchandise<sup>1</sup> ». La marchandise est, dans nos sociétés, un symbole du statut social et de la réussite. L'accumulation des marchandises nécessite une poursuite sans fin, sans cesse renouvelée. La marchandise est à la fois matérielle et spirituelle. La sensation de bien-être est très souvent liée à l'accaparement. Notre « moi » se forge et prend sens, en partie, à travers ce processus<sup>2</sup>. Ce qui est vendu n'est pas seulement un produit, c'est également un mode de vie, un imaginaire<sup>3</sup>.

Dans le domaine des relations sexuelles, nombreux sont les hommes qui dressent la liste de leurs « conquêtes » en y incluant les personnes prostituées. Ils enregistrent le nombre de personnes avec qui ils ont couché, lesquelles ne sont plus tout à fait des personnes, mais des éléments d'une liste. Le but reste l'accumulation du plus grand nombre de « femmes » possibles<sup>4</sup>. La puissance, notamment la

1. Marx, Karl, *Un chapitre inédit du Capital*, Paris, UGE, 10/18, [1867], 1970, p. 75.

2. Verdu, Vicente, *Le style du monde*, Paris, Stock, 2005, p. 204.

3. Lipovetsky, Gilles, *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*, Paris, Gallimard, 2006, p. 87.

4. De façon quasi caricaturale, le hardeur HPG, qui a tourné dans 600 films et produit lui-même de la pornographie dite « amateur », sous-genre de la pornographie, où les corps ne sont plus qu'une addition d'organes et d'orifices qui doivent être fouillés, souillés, dépersonnalisés, fait une collection de femmes qu'il informe de façon minutieuse. Les femmes, une fois « baisées », n'ont d'autre valeur que celle de corps à répertorier et à coucher sur une liste. Son monde est « ensorcelé

puissance masculine, est mesurée ici par l'ambition de toujours en avoir plus, plus vite, plus souvent.

Au fur et à mesure que la consommation étend son emprise, on assiste à une « organisation systématique de la défaillance de la faculté de rencontre », à une « communication sans réponse » engendrant un « autisme généralisé<sup>1</sup> ». En ce sens, la prostitution est paradigmatique d'une époque où triomphe la communication unilatérale, laquelle proscribit la réciprocité entre les êtres.

« Si le processus de marchandisation n'est pas contenu, écrit Lipovetsky, le risque n'est-il pas immense que dépérissent la sociabilité, la confiance sociale, l'empathie, toutes les valeurs et les sentiments qui définissent notre humanité<sup>2</sup> ? » La réponse à cette question ne peut être que nuancée, car dialectiquement, au même moment où le sexe-marchandise étend son emprise sociale, économique et culturelle, l'amour, notamment l'amour romantique, ne cesse d'être glorifié et recherché. Il devient le bien le plus précieux dans une société d'hyperconsommation et matérialiste à outrance, précisément parce qu'il est gratuit, qu'il échappe à la sphère marchande. Il semble pourtant, en même temps, de plus en plus utopique.

En fait, dans nos sociétés, les valeurs humanistes sont à la fois en régression et en progression. Tout n'a pas été colonisé par les valeurs marchandes, des résistances existent et s'organisent. Nombreux sont les gens qui refusent la marchandisation du monde et de leur existence. Dans chaque individu coexistent des conflits entre l'être et le paraître, entre l'accaparement de marchandises et la libération de cette accumulation sans fin. Paradoxalement, l'accès aux marchandises ne donne qu'une satisfaction temporaire tout en créant une insatisfaction permanente. Ce facteur fait prospérer l'économie capitaliste.

par la pornographie et obnubilé par les femmes », mais du même souffle, il assure que « l'intimité avec une femme se passe de parole [...] Seul compte le contact physique ». Toute autre forme d'intimité provoque chez lui un frisson de honte, un rejet, un dégoût. Tout est soumis à son obsession de collectionneur de femmes. HPG, *Autobiographie d'un bardeur*, Paris, Hachette, 2002.

1. Debord, Guy, *La société du spectacle*, [en ligne], Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1967, [site visité le 21 mai 2003], [http://www.uqac/quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/livres/debord\\_guy/société\\_du\\_spectacle/spectacle.html](http://www.uqac/quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/livres/debord_guy/société_du_spectacle/spectacle.html)

2. Lipovetsky, *op. cit.*, p. 130.

De ce point de vue, depuis 40 ans, les sociétés ont été marquées par un essor vertigineux des industries du sexe : la prostitution s'est industrialisée et a colonisé tous les recoins du monde, la traite à des fins de prostitution affecte des millions de personnes, surtout des jeunes femmes et des enfants, la pornographie est tentaculaire, hypertrophique et omniprésente ; la culture est imprégnée par le sexe-marchandise. Le désir de jouissance s'assimile de plus en plus à celui de posséder et de jouir du sexe commercialisé d'autrui, sous sa forme virtuelle ou réelle. La croissance des industries du sexe implique l'extension de la « consommation » masculine et, éventuellement, féminine (qui existe déjà dans le tourisme sexuel, bien qu'elle soit encore marginale).

Pourtant, tous n'acceptent pas le sexe tarifé. Beaucoup y voient une destruction de l'humanité non seulement chez les femmes et les enfants soumis à l'aliénation de leur sexe, mais dans chacun de nous. Beaucoup de gens se révoltent contre le marchandage sexuel et la planétarisation bordelière.

Ce qui se profile à l'horizon, ce n'est pas l'annihilation des valeurs humanistes, mais la « dérégulation des existences, la vie sans protection, la fragilisation des individus<sup>1</sup> », la précarité, les dépressions, le stress, le mal-être, la soumission à la marchandise, etc. C'est aussi la banalisation du sexe marchand et la destruction de millions de vies inféodées aux industries du sexe. L'actuel libéralisme sexuel, qui est étroitement lié à la société de consommation de masse, a accouché d'une vaste industrie déshumanisante qui connaît une escalade dans ses formes et ses contenus qui sont de plus en plus extrêmes.

Comme dans toute dynamique capitaliste, les industries du sexe doivent conquérir continuellement de nouveaux champs et s'attaquer à de nouveaux marchés — c'est le cas notamment du marché féminin. Elles s'adaptent très rapidement aux nouvelles technologies et s'immiscent dans les industries traditionnelles. Tout comme les industries traditionnelles se lancent dans les industries du sexe en raison de leurs taux de profits élevés. Le tourisme de masse et les industries du divertissement pour hommes sont, entre autres, des éléments de la mondialisation capitaliste qui, depuis 40 ans, ont participé à l'essor des marchés du sexe qui ont envahi la vie sociale. Ils façonnent les mentalités ainsi que les habitudes de « consommation ».

1. *Ibid.*, p. 136.

Les organisations criminelles profitent des dislocations sociales induites par les politiques néolibérales, les crises économiques ou les conflits armés pour établir des itinéraires et recruter ou enlever des personnes au profit de l'industrie transnationale de la prostitution. Le volume de la demande des clients proxénètes est, dans le domaine des industries du sexe comme dans bien d'autres domaines, créé avant tout par l'offre<sup>1</sup>.

La prolifération mondiale de la prostitution a eu un impact majeur sur la « consommation », qui a pris un caractère de masse. En Thaïlande, 75 % des hommes sont désormais des proxénètes occasionnels ou réguliers. À la fin des années 50, il y avait 20 000 personnes prostituées dans le pays; aujourd'hui, la prostitution est une industrie de masse : le nombre de personnes prostituées est estimé à environ deux millions, le tiers étant constitué d'enfants. Au cours des 40 dernières années, on a donc assisté à une prostitutionnalisation du tissu social de ce pays, non seulement en ce qui a trait au nombre des proxénètes et des personnes prostituées, qui a connu une augmentation sans précédent, mais également dans les mentalités des familles des tribus du nord du pays qui voient dans la naissance d'une fille des revenus potentiels liés à sa future prostitution. Ce phénomène est également noté en Inde, au Népal et ailleurs.

Les marchés sexuels, qui sont à la fois légaux et illégaux — ces deux aspects étant étroitement liés et se nourrissant mutuellement —, procèdent avec une logique industrielle, une logique de production de masse. Ils bouleversent les mentalités et affectent en profondeur les cultures.

La marchandisation actuelle des êtres humains dans la prostitution ne se limite pas à une activité de commerce : vente et achat de marchandises. Cette industrie ne met pas seulement sur le marché des femmes et des enfants, mais elle fabrique également des « marchandises ». La violence est décisive dans ce processus.

### *Une fabrique de marchandises*

« Les marchandises ne peuvent point aller d'elles-mêmes au marché ni s'échanger entre elles, écrivait Marx. Il nous faut donc tourner nos

1. Voir à ce sujet Soble, Alan (*Pornography*, New Haven and London, Yale University Press, 1986, p. 75) qui souligne que « la commercialisation de la sexualité représente une demande imposée aux consommateurs ».

regards vers leurs gardiens et leurs conducteurs, c'est-à-dire leurs possesseurs. Les marchandises sont des choses et, conséquemment, n'opposent à l'homme aucune résistance. Si elles manquent de bonne volonté, il peut employer la force, en d'autres termes s'en emparer<sup>1</sup>. » C'est ce que l'on voit plus particulièrement dans la traite à des fins de prostitution. Les personnes qui sont prostituées dans le pays de destination et qui n'étaient pas prostituées dans leur pays d'origine sont souvent violemment « dressées » et brisées psychologiquement par les proxénètes. Elles cessent de s'appartenir. Elles deviennent leur propriété. Cependant, toutes les personnes prostituées, quelle que soit leur origine, sont chosifiées et, par conséquent, déshumanisées; c'est à cela qu'aboutit leur marchandisation. Elles cessent par conséquent de s'appartenir. Elles appartiennent au possesseur de la marchandise, c'est-à-dire au proxénète, puis au proxénète auxquelles elles sont louées. Le processus de violence y est peut-être moins spectaculaire et médiatique, mais il est tout aussi fondamental.

Les brutalités et autres violences, particulièrement les violences sexuelles, ont la conséquence d'instituer l'asservissement et de faire que la résignation l'emporte sur toute velléité de contestation ou de révolte. Comme ce dernier aspect n'est jamais assuré, il faut sans cesse le reproduire.

Pour Kate Miller, « les macs ne font vraiment rien, ils ne vous trouvent pas de clients. Ils ne fournissent aucun service [...] Ils ne foutent strictement rien pour les putains. Ils dépensent leur argent. Voilà tout ce qu'ils font pour elles<sup>2</sup> ». Sans conteste, le proxénète est un parasite qui vit du fruit de la prostitution d'autrui. Il n'en reste pas moins que ce dernier a un rôle capital dans le système prostitutionnel : la mise en condition des femmes et des enfants afin de les rendre totalement dociles et disponibles à la prostitution. Cette fonction ne doit pas être sous-estimée. Les personnes prostituées rebelles, si elles apparaissent irrécupérables, peuvent payer de leur vie leur résistance<sup>3</sup>.

Le dénuement des personnes prostituées est une caractéristique quasi invariante pour ceux qui côtoient cet univers, notamment

1. Marx, Karl, *Le Capital*, livre premier, tome I, Paris, Éditions sociales, [1867], 1974, p. 95.

2. Miller, Kate, *Prostitution, quatre voix féminines*, Paris, Denoël, 1972.

3. Voir, entre autres, Barry, Kathleen, *L'esclavage sexuel de la femme*, Paris, Stock, 1982.

les associations qui, comme le Mouvement du Nid, en France, ont rencontré des milliers de prostituées. Les personnes qu'elles aident n'ont habituellement rien. Malgré l'argent empoché au fil des mois et des ans, elles ne disposent que très rarement d'un sou vaillant et encore moins d'un bien propre. Elles sont dépouillées de la presque totalité de leurs gains par les proxénètes de tous ordres. Celles qui ne sont pas sous l'emprise des proxénètes dépensent sans compter, comme si l'argent leur brûlait les doigts. C'est peut-être parce que la personne prostituée ne peut s'imaginer « dans son devenir; elle vit dans le présent immédiat<sup>1</sup> ».

Elles évoluent dans un univers marchand où la propriété privée et l'argent règnent en maîtres et, pourtant, elles ne sont que des « intermédiaires », l'argent des proxénètes leur filant des doigts, il aboutit dans l'escarcelle des proxénètes et d'autres parasites, la propriété privée leur étant dès lors inaccessible, notamment la propriété sur elles-mêmes.

Une personne prostituée qui ne rapporte pas assez sera battue. Le proxénète ne tolère ni le manque d'acharnement à rapporter ni le détournement des revenus, fautes inadmissibles qui exigent corrections. Si la situation perdure, si les gains semblent insuffisants aux proxénètes, la personne prostituée risque la vente et le déplacement ailleurs, notamment à l'étranger. Elle sera remplacée par une autre, comme on renouvelle un matériel démodé ou usé par du neuf.

### *Terreur et enfermement*

« Une fois instauré, le pouvoir du proxénète s'appuie sur la violence, parfois sur la terreur<sup>2</sup>. » Il y a dans les Balkans de véritables « camps de soumission » où les jeunes femmes, après avoir été achetées, sont violées collectivement et dressées, puis envoyées dans les grandes villes européennes. En Belgique, les filles munies de faux passeports proviennent de nombreux pays de l'Est, mais aussi de la Colombie. Elles sont pour la plupart achetées en Italie, un pays important de transit, où des bateaux loués 10 000 euros peuvent, chaque nuit, acheminer une centaine d'entre elles. Là, elles sont « dressées » puis revendues<sup>3</sup>.

Il existe de nombreux lieux d'emprisonnement des enfants et des femmes prostituées. La traite interne en Thaïlande de jeunes filles,

1. Chaleil, *Prostitution, le désir mystifié*, op. cit., p. 175.

2. *Ibid.*, p. 113.

3. Bokhorst, Hermine, *Femmes dans les griffes des aigles*, Bruxelles, Labor, 2003.

majoritairement âgées de 12 à 16 ans, qui proviennent du nord du pays, implique, à l'arrivée dans la destination, un enfermement dans des maisons closes dont les conditions ressemblent à celles d'une prison. À Rangoon, au Myanmar, les femmes sont enfermées dans des bordels surveillés par des gardiens armés pour les surveiller. Il existe également des lieux d'abattage où la prostituée est vendue quotidiennement à vil prix à une quantité inouïe d'hommes, dans le dessein justement de l'abattre, de la briser définitivement, de l'anéantir psychologiquement: « Parquées dans des bouges abjects, traitées comme du bétail, abruties par les drogues et l'alcool, les filles de joie y travaillent à la chaîne, alignent parfois jusqu'à quatre-vingts passes par jour<sup>1</sup>. » Les Polonaises, qui quittent leur pays pour l'Eldorado occidental en sachant qu'elles seront des prostituées, croient pouvoir gagner le maximum d'argent en quelques mois, puis rentrer à la maison. Mais c'est un autre scénario qui les attend: « Travail d'abattage douze heures par jour, et 70 % des gains prélevés par le patron du bordel auquel elles ont été vendues<sup>2</sup>. »

Victimes de violences, elles se retrouvent dans une vitrine, un bordel ou sur le pavé d'une rue, pour rembourser aux trafiquants leur prétendue dette; puis, elles doivent rembourser le prix payé par le nouveau proxénète qui les a achetées à l'ancien proxénète.

En Italie, on appelle « écolage » le système où les jeunes personnes prostituées, achetées et revendues par différents réseaux, sont violées chaque fois à plusieurs reprises et quelques fois torturées. En Allemagne, la situation ne diffère pas. Violeta Krasnic et Zorica Mrsevic, du Centre autonome des femmes contre la violence de Belgrade, témoignent: « Une femme de l'Est se vend en moyenne pour 500 DM [277 dollars américains] à Berlin et est violée par dix proxénètes avant de pouvoir commencer à travailler avec les clients. De nombreuses femmes sont attachées à des cages pour des mois et de nombreuses se blessent pour être amenées chez un docteur dans le but d'échapper à leur propriétaire. On estime qu'en 1993 seulement, 55 000 femmes de l'Europe de l'Est ont été vendues de cette manière en Allemagne et qu'après un an, seulement quelques-unes d'entre elles avaient survécu [à ce calvaire<sup>3</sup>. »

1. Coquart et Huet, op. cit., p. 115.

2. Géry, Yves, « L'Europe face à un nouveau fléau: trafic de femmes en provenance de l'Est », *Le Monde diplomatique*, février 1999, p. 10.

3. Detroy, Colette, *Le Lef et la prostitution: le front du refus*, [en ligne], Paris, Les

À Anvers, aux Pays-Bas, dans les rues ou les vitrines de la ville, en 1999, la majorité des 1 500 personnes prostituées proviennent de l'Afrique ou des pays de l'Est. « La plupart de ces nouvelles venues sont surveillées en permanence par un garde du corps et doivent donner leur recette à leur trafiquant », raconte Véronique Grossi, responsable de l'association Payoke. En 1995, la police russe de Vyborg a démantelé un réseau de prostitution composé de 15 jeunes filles, âgées de 13 à 16 ans. Ces jeunes filles avaient quitté la maison pour fuir des parents alcooliques ou abusifs. Le proxénète, qui les a recueillies, les a entraînées à voler et les a mises sur le marché de la prostitution. Chacune des filles devait lui rapporter quotidiennement l'équivalent de 70 dollars américains pour bénéficier de sa « protection ». Si le paiement était incomplet, les filles étaient battues et violées<sup>1</sup>.

Certains bordels légaux du Nevada ont des enceintes grillagées, des chiens, des surveillants, comme s'ils n'étaient au fond qu'un univers carcéral où les personnes prostituées sont en situation de détention ou d'esclavage. À Hambourg, en Allemagne, les accès de certains quartiers réservés à la prostitution sont fermés par des chicanes. À Istanbul, en Turquie, l'entrée des complexes bordéliers, les *genelev*, est sous surveillance. À Calcutta, en Inde, des personnes prostituées s'offrent derrière les barreaux. À Bangkok, en Thaïlande, des enfants sont sortis d'une cage pour assouvir les prostitueurs internationaux ou locaux. Le propriétaire d'une boîte de nuit, dans le nord-est de la Bosnie, s'est installé au milieu de champs de mines, avec une seule voie d'accès. Les jeunes femmes prostituées ne peuvent s'évader.

L'industrialisation de la prostitution implique sa massification et, en retour, cela exige une production/fabrication des marchandises, et pas seulement leur mise en marché. Ce n'est donc pas sans raison que le proxénétisme règne sur la prostitution, y compris dans les pays où la prostitution a été légalisée. Le rapt, le viol, la violence physique et psychologique, les menaces, la terreur, l'abattage et finalement le meurtre ne cessent d'être des accoucheurs et des prolongateurs de cette industrie; ils sont fondamentaux non seulement pour le développe-

Pénélopes, [site visité le 25 mars 2002], 2000, [http://www.penelopes.org/xarticle.php?id\\_article=1590](http://www.penelopes.org/xarticle.php?id_article=1590)

1. Hugues, Donna, *Trafficking for Sexual Exploitation. The Case of the Russian Federation*, IOM Migration Research Series, n° 7, Geneva, International Organization for Migration, June 2002, p. 18.

ment des marchés, mais également pour la « fabrication » même des marchandises, car ils contribuent à rendre les personnes prostituées « fonctionnelles », cette industrie exigeant une disponibilité totale des corps ainsi qu'un assujettissement des personnes.

La violence, notamment la violence sexuelle, est donc au cœur du processus prostitutionnel. Si le « dressage » en est une forme — le but étant de casser psychologiquement les personnes dans le dessein de les prostituer sans résistances de leur part —, la violence sexuelle dans l'enfance en est une autre forme : elle est également centrale à la prostitution.

### *Les taux d'agression sexuelle dans l'enfance*

Les taux d'agression sexuelle dans l'enfance subie par les personnes prostituées sont très importants. Judith Trinquart précise qu'en France, on « recense entre 80 et 95 % d'antécédents de violences sexuelles chez les personnes prostituées originaires du pays<sup>1</sup> ». Quelque 90 % des personnes prostituées à Minneapolis ont été physiquement agressées dans leur enfance<sup>2</sup>. Selon le Council for Prostitution Alternatives de Portland, en Oregon, des 123 survivantes de la prostitution interviewées, 85 % ont souffert d'inceste, 90 % d'agressions physiques et 98 % d'agressions psychologiques<sup>3</sup>. Selon Widom et Ames, l'enfant victime d'agressions sexuelles risque beaucoup plus d'être arrêté adulte pour prostitution que celui victime d'agressions physiques<sup>4</sup>. Selon la plus récente enquête menée dans la ville de Québec par l'anthropologue Rose Dufour, 85 % des femmes prostituées ont subi des agressions sexuelles dans leur jeunesse<sup>5</sup>. Selon une autre enquête récente menée à Vancouver, 82 % des femmes prostituées ont été victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance<sup>6</sup>. Une autre recherche menée

1. Trinquart, Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle: un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Paris, thèse de doctorat d'État de médecine générale, 2002.

2. Giobbe, E., M. Harrigan, J. Ryan et D. Gamache, *Prostitution. A Matter of Violence against Women*, Minneapolis, Whisper, 1990.

3. Hunter, Susan Kay, « Prostitution is cruelty and abuse to women and children », *Michigan Journal of Gender and Law*, n° 1, 1999, p. 1-14.

4. Widom, Cathy Spatz et Ashley M. Ames, « Criminal consequences of childhood sexual victimization », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 4, 1994, p. 303-318.

5. Dufour, *op. cit.*

6. Farley, Melissa et Jacqueline Lynne, « Prostitution in Vancouver: Pimping

à Vancouver dans les années 90 pour examiner la violence à l'endroit de femmes prostituées sur le trottoir à partir d'entrevues approfondies menées auprès de 85 femmes révèle que la majorité des répondantes ont connu la violence sexuelle et physique dans leur famille puis dans la prostitution. En outre, 98 % des femmes ont subi des actes de violence aux mains de « la personne qui les accompagnait » dans la prostitution. Les plus jeunes prostituées étaient particulièrement victimes de la violence<sup>1</sup>. Une recherche réalisée à Calgary a montré que 82 % des femmes prostituées interviewées avaient été « agressées sexuellement » avant d'intégrer la prostitution. Les trois quarts des femmes avaient été victimes dans la prostitution de violence physique<sup>2</sup>.

Les danseuses nues sont également des personnes qui ont subi des violences sexuelles dans leur enfance. Une recherche menée à Winnipeg évalue à 65 % le taux d'agression sexuelle des danseuses et à 50 % le taux des violences physiques dans leur enfance<sup>3</sup>. Mes propres recherches auprès des danseuses nues, au cours des années 80, ont donné des résultats comparables : 80 % des danseuses avaient été agressées sexuellement dans leur enfance<sup>4</sup>.

Nombreux sont les jeunes qui fuient le foyer parental pour échapper aux agressions sexuelles et aux violences physiques et psychologiques. Nadon, Koverola et Schludermann ont mené des entrevues (d'après le questionnaire sur les agressions sexuelles de Silbert) auprès de 45 adolescentes prostituées et de 37 adolescentes non prostituées du Manitoba, au Canada. Leurs résultats ont confirmé ceux des études antérieures qui faisaient état de « violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance, de violence dans la famille, de problèmes de toxicomanie et de piètre estime de soi chez les prostituées ». Les auteurs ont également constaté que les adoles-

Women and the Colonization of First Nations Women », Stark, Christine et Rebecca Whisnant (ed.), *Not for Sale. Feminists Resisting Prostitution and Pornography*, North Melbourne, Spinifex, 2004, p. 106-130.

1. Étude citée dans Bittle, *op. cit.*

2. McIntyre, Susan, « The youngest profession, the oldest oppression: A study of sex work », *op. cit.*

3. Étude citée par Ross, Colin A., Melissa Farley, Harvey L. Schwartz, « Dissociation among women in prostitution », dans Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking and Traumatic Stress*, Bringhampton, The Haworth Press, 2003, p. 201.

4. Poulin, Richard, *Le sexe spectacle. Consommateurs, main-d'œuvre et pornographie*, Hull/Ottawa, Vents d'Ouest/Vermillon, 1994.

centes prostituées avaient fait une fugue plus souvent que les non prostituées<sup>1</sup>.

Les jeunes fugueurs sont facilement repérés et recrutés par les proxénètes comme le montre l'ensemble des études sur les « réseaux sexuels » et les bandes de jeunes criminalisés. Ce n'est donc pas surprenant que l'âge moyen de l'entrée dans la prostitution, pour des pays capitalistes développés comme le Canada, tourne autour de 14 ans.

Les victimes de traumatismes sexuels vécus dans l'enfance risquent de vivre des dysfonctionnements importants : ils développent souvent des idées et des comportements autodestructeurs ainsi que suicidaires. Ils ont une faible estime d'eux-mêmes, vivent un sentiment de honte, connaissent des désordres alimentaires, développent une dépendance aux drogues ou à l'alcool, et subissent un état de dissociation émotionnelle<sup>2</sup>. Cet état de dissociation émotionnelle est très fréquent chez les personnes prostituées. Il est souvent une condition essentielle à l'activité prostitutionnelle. Les proxénètes utilisent la violence sexuelle, notamment les viols à répétition, et même l'abattage, pour briser psychologiquement les femmes et les fillettes qu'ils entendent prostituer. Pour survivre psychologiquement, les personnes victimes de ces violences sexuelles à répétition finissent par dissocier leur moi de leur corps, arrivent à faire de leur corps un objet extérieur à elles-mêmes. Une fois ce processus achevé, ce corps peut être mis sur le marché de la prostitution.

### *Subir quotidiennement la violence*

La prostitution est une activité à haut risque : la violence quotidienne la marque de façon structurelle. Selon le Comité Badgley, environ les deux tiers des jeunes interrogés ont déclaré avoir été victimes de violence physique pendant leur prostitution. Les études menées à Halifax indiquent que les proxénètes et les prostitueurs commettent de nombreux actes de violence à l'endroit des personnes prostituées<sup>3</sup>. Les femmes prostituées des Prairies ont subi des taux élevés de violence tant dans leur enfance que dans l'exercice de la prostitution de rue. Quelque 97 % d'entre elles ont fait état de la violence

1. Nadon, Koverola et Schludermann, *op. cit.*

2. Ross, Farley, Schwartz, *op. cit.*, p. 199-212.

3. Fleischman, J., *Violence against Prostitutes in Halifax (1980-1994)*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1995.



des prostituées. Elles ont vécu, en grande majorité, de nombreux actes portant atteinte à leur intégrité physique et psychologique de la part des prostitués : viol, viol collectif, viol sous la menace d'une arme à feu ; elles ont été battues (certaines avec des objets comme une batte de base-ball, un cric, etc.), étranglées, poignardées, enlevées, torturées, etc. Ces violences ont souvent nécessité l'hospitalisation et se sont traduites par des points de suture, des fausses couches, de la paralysie, des fractures, etc.<sup>1</sup>.

À Calgary, 82 % des enfants prostitués ont signalé avoir subi des actes de violence de la part des clients prostitués. Nombre de ces jeunes ont craint l'assassinat<sup>2</sup>. Cette crainte est fondée. Entre 1991 et 1995, 63 personnes prostituées ont été assassinées au Canada, dont 60 de sexe féminin et 7 âgées de moins de 18 ans. De 1992 à 1998, il y aurait eu 86 meurtres de personnes prostituées au Canada<sup>3</sup>. Depuis 20 ans, un ou plusieurs tueurs en série se sont attaqués aux personnes prostituées dans les Prairies, les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique. Le Projet Kare, qui a été mis sur pied par différents corps policiers, mène une enquête sur 79 personnes prostituées disparues ou victimes d'homicide dans les Prairies. Dans la région d'Edmonton seulement, durant les 16 dernières années, la police a découvert les corps de 12 jeunes femmes. Depuis 1975, selon la police, il y aurait eu dans cette ville 25 meurtres de jeunes femmes prostituées. À Calgary et à Winnipeg, 20 homicides de femmes prostituées ont été commis depuis 1985. À Vancouver, Robert W. Pickton est poursuivi en justice pour 26 meurtres de femmes prostituées<sup>4</sup>. Ces victimes font partie des 63 femmes disparues du quartier Eastside du centre-ville. Une bonne partie des victimes est d'origine autochtone.

Toutes les enquêtes dans les pays capitalistes dominants attestent que le phénomène de la violence quotidienne dans la prostitution est structurel. Une étude sur les personnes prostituées de rue en Angleterre établit que 87 % d'entre elles ont été victimes de violence au cours des

1. Busby K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty et J.E. Ursel, *op. cit.*

2. McIntyre, Susan, *Le long parcours, op. cit.*, p. 31.

3. Lowman, John, « Victims and the outlaw status of (street) prostitution in Canada », *Violence Against Women: An International and Interdisciplinary Journal*, vol. 6, n° 9, September 2000.

4. Sur cette affaire, voir Lakeman, Lee, *Violence Against Women, Obsession, With Intent*, Montréal, Black Rose Books, 2005.

12 mois précédents<sup>1</sup>. Une recherche menée à Chicago a montré que 21,4 % des femmes exerçant des activités d'escortes ont été violées plus de dix fois<sup>2</sup>. Une étude menée à Minneapolis montre que 78 % des personnes prostituées ont été victimes de viol par des proxénètes et des clients, en moyenne 49 fois par année ; 49 % ont été victimes d'enlèvement et transportées d'un État à un autre et 27 % ont été mutilées<sup>3</sup>. Hunter évalue que les personnes prostituées de Portland, en Oregon, ont été violées en moyenne une fois par semaine<sup>4</sup>. Weisberg soutient que la plupart des prostituées juvéniles ont été agressées ou battues par les proxénètes et les prostitués<sup>5</sup>. Quelque 85 % des femmes interviewées par Parriott, en 1994, ont été violées pendant qu'elles étaient prostituées<sup>6</sup>. Le premier souci des personnes prostituées de rue de Glasgow, au Royaume-Uni, est la violence des prostitués de rue<sup>7</sup>. Selon une étude de Miller et Schwartz, 94 % des personnes prostituées de rue interviewées ont subi une forme ou une autre d'agression sexuelle et 75 % d'entre elles ont été violées par un ou par plusieurs prostitués<sup>8</sup>. Selon la récente enquête de Farley et de Lynne, 90 % des personnes prostituées de Vancouver ont été physiquement agressées et 72 % ont été violées par les prostitués<sup>9</sup>. Selon Phillis Chester, 75 % des escortes ont commis une tentative de suicide<sup>10</sup>. Les

1. Miller, Jody, « Gender and power on the streets: Street prostitution in the era of crack cocaine », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 23, n° 4, 1995, p. 427-452.

2. Raphael, Jody et Deborah L. Shapiro, *Sisters Speak Out: The Lives and Needs of Prostituted Women in Chicago*, Chicago, Center for Impact Research, 2002, p. 5.

3. Raymond, Janice (1999), *Health Effects of Prostitution*, [en ligne], The Coalition Against Trafficking in Women, Kingston, University of Rhode Island, [site visité le 1<sup>er</sup> mars 2001], <http://www.uri.edu/artsci/wms/Hugues/mhvhealth.htm>

4. Hunter, *op. cit.*

5. Weisberg, *op. cit.*

6. Parriott, Ruth, *Health Experiences of Twin Cities Women Used in Prostitution*, Minneapolis, Whisper, 1994.

7. Green, S.T., D.J. Goldberg, P.R. Christie, M. Frischer, A. Thomson, S.V. Carr et A. Taylor, « Female streetworkers-prostitutes in Glasgow: a descriptive study of their lifestyle », *AIDS Care*, vol. 5, n° 3, 1993, p. 321-335.

8. Miller, J. et M. D. Schwartz, « Rape myths against street prostitutes », *Deviant Behavior*, vol. 16, n° 1, 1995, p. 1-23.

9. Farley et Lynne, *op. cit.*

10. Chester, Phillis, *Partiarchy. Notes of an Expert Witness*, Monroe, Common Courage Press, 1994.

femmes prostituées comptent pour 15 % des suicides rapportés par les hôpitaux américains, ce taux est incroyablement élevé si l'on tient compte de leur nombre dans la population. Aux Pays-Bas, 60 % des femmes en situation de prostitution ont été agressées physiquement et 40 % ont été violées<sup>1</sup>. Les femmes et les filles embrigadées dans la prostitution au Canada connaissent, au début des années 90, un taux de mortalité 40 fois supérieur à la moyenne nationale<sup>2</sup>. Ce taux est peut-être encore plus élevé aujourd'hui : Lowman estime que les personnes en situation de prostitution au Canada sont de 60 à 120 fois plus souvent agressées physiquement et victimes d'assassinat que toute personne d'autres groupes sociaux<sup>3</sup>.

En Indonésie, dans les bordels légaux, les *lokalisasi*, de Kramat Tunggak, à Jakarta, la violence éclate chaque nuit et, en moyenne, à tous les trois mois, une jeune femme ou une fillette prostituée est assassinée. Elles sont violentées et tuées par les prostitueurs, les propriétaires de lupanars, les gorilles (des « gardes de sécurité ») sensés les « protéger » et les proxénètes. Une organisation non gouvernementale de Yogyakarta considère que la violence est banale et générale dans les bordels légaux, malgré la présence de gardes de sécurité et de la police<sup>4</sup>. Cet exemple démontre (à nouveau) que l'enfermement des femmes dans des bordels agréés par le gouvernement ne rend pas sécuritaire l'activité prostitutionnelle.

En Zambie, en Thaïlande, en Turquie et en Afrique du Sud, respectivement 82, 55, 80 et 66 % des personnes prostituées ont déclaré avoir subi des agressions physiques et 78, 57, 50, 57 % ont été violées par un prostitueur<sup>5</sup>. En Allemagne, en Colombie et au Mexique, respective-

1. Vanwesenbeeck, Ine, *Prostitutes' Well-Being and Risk*, Amsterdam, VU University Press, 1994.

2. Baldwin, Margaret A., « Split at the Root. Prostitution and feminist discourses of law reform », *Yale Journal of Law and Feminism*, vol. 5, n° 1, 1992, p. 47-120.

3. Lowman, John, « Rates of Homicide: Comparing Prostitute and Non-Prostitute », cité par Rabinovitch, Jannit, « Peers: The Prostitutes' Empowerment, Education and Resource Society », dans Farley, Melissa (ed.), *op. cit.*, p. 240.

4. Rosenberg, Ruth (ed.), *Trafficking of Women and Children in Indonesia*, Jakarta, International Catholic Migration Commission et American Center for International Labor Solidarity, s.d., p. 88.

5. Farley, Melissa, Isin Baral, Merab Kiremiré et Ufuk Sezgin, « Prostitution in five countries: Violence and post-traumatic stress disorder », *Feminism & Psychology*, 1998, vol. 8, n° 4, p. 405-426.

ment 61, 70 et 59 % des personnes prostituées ont été physiquement violentées ; 63, 46 et 47 % ont été violées<sup>1</sup>. Au Vietnam, au moins 50 % des enfants prostitués ont été agressés sexuellement<sup>2</sup>. Environ 80 % des enfants des rues, victimes de la traite en Grèce, ont subi des violences sexuelles ou ont été prostitués. Les enfants des rues de plus de huit ou neuf ans, particulièrement les petites filles, ont été « systématiquement victimes de viol » et agressés sexuellement<sup>3</sup>.

Dans tous les cas, la violence physique et sexuelle est importante quel que soit le régime juridique encadrant la prostitution, que les femmes et les enfants prostitués soient clandestins ou non, sur le trottoir ou non, en bordels agréés ou non. C'est une fiction de croire que la légalisation est un facteur de sécurisation des personnes prostituées. Car la réglementation de la prostitution ne remet pas en cause l'un des fondements de la violence dans la prostitution : le déséquilibre de pouvoir fondamental entre le prostitueur et la personne prostituée et entre le proxénète et sa « propriété ».

Si la brutalité d'un nombre important de prostitueurs dérive du fait que la transaction vénale leur confère une position de pouvoir, pour les proxénètes, les personnes prostituées sont un bien, « leur bien ». Ils ont une attitude de propriétaire et ont recours à la violence physique et sexuelle dans le dessein de contrôler entièrement « leurs » femmes. Ils ont des comportements comparables à ceux des hommes qui battent leur conjointe. Non seulement utilisent-ils la violence physique, mais ils font tout pour isoler socialement leurs victimes. Ils les dénigrent, les menacent, les intimident, les terrorisent psychologiquement, les agressent émotionnellement et sexuellement<sup>4</sup>. Les proxénètes déplacent très souvent les personnes prostituées dans différents secteurs de l'industrie sexuelle : des bars de danse nue aux agences d'escortes, en passant par les salons de massage, les bordels et le trottoir.

1. Farley, Melissa, Ann Cotton, Jacqueline Lynne, Sybille Zumbeck, Frida Spiwack, Maria E. Reyes, Dinorah Alvarez et Ufuk Sezgin, « Prostitution in nine countries: An update on violence and post-traumatic stress disorder », dans Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking and Traumatic Stress*, *op. cit.*, p. 33-74.

2. Hodan, *op. cit.*, p. 52.

3. Markova, Evgénia, « La traite de mineurs non accompagnés, Grèce », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne*, *op. cit.*

4. Giobbe, Evelina, « An analysis of individual, institutional, and cultural pimping », *Michigan Journal of Gender & Law*, vol. 1, n° 1, 1993, p. 33-57.

Ils les forcent à changer régulièrement de ville sinon de province, de département ou de pays. Cette rotation a pour fonction, entre autres, d'isoler, d'éliminer les repères, de rendre docile et dépendant.

### *Soumission aux « règles du marché »*

Les femmes et les enfants qui font l'objet de la traite à des fins prostitutionnelles ainsi que la très grande majorité des personnes prostituées sont fournies « clés en main » au marché. « En vingt jours, on peut briser n'importe quelle femme et la transformer en prostituée », raconte la responsable d'un foyer de réinsertion bulgare<sup>1</sup>. Leur appropriation par les trafiquants en tout genre, devenus leurs possesseurs, leur métamorphose en marchandises — des humains transmutés en choses vénales —, leur dépersonnalisation, puis leur consommation exigent le viol de leur humanité.

Pour que l'échange soit réalisé, pour que la marchandise soit vendue et achetée pour de l'argent — ce qui est le but de toutes les opérations —, il faut la soumission des humains, devenus marchandises, aux « règles du marché ». Cette soumission se construit au travers d'un ensemble d'organisations qui aménage la chaîne des transactions et assure leur bon déroulement. Cette chaîne serait brisée s'il n'y avait pas des complicités à tous les niveaux de la société. Les grandes organisations criminelles « ne peuvent assurer le blanchiment et le recyclage des fabuleux profits tirés de leurs activités qu'avec la complicité du milieu des affaires et le laisser-faire du pouvoir politique<sup>2</sup> ». En fait, ces accointances, qui sont dues à une collusion d'intérêts et à la corruption qui l'accompagne, constituent une composante capitale de l'économie mondiale; elles sont, en quelque sorte, son « lubrifiant indispensable ».

Comme toute marchandise dans une société où la consommation est effrénée, la personne prostituée est rapidement dévaluée et est remplacée par de nouvelles venues, par de la « chair fraîche ». Elle ne peut vieillir et, pourtant, elle vieillit prématurément, la prostitution l'usant à un rythme accéléré.

1. Chaleil, *Prostitution, le désir mystifié*, op. cit., p. 498.

2. Brie, Christian de, « États, mafias et transnationales comme larrons en foire », *Le Monde diplomatique*, avril, 2000, p. 4-5.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adler, Laure, *Les maisons closes, 1830-1930*, Paris, Pluriel, 1990.
- Agathise, Esohe, « Réalités et cadre légal de la traite des Nigérianes et d'Européennes de l'Est en Italie », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005, p. 135-164.
- Agrawal, Anuja, « Kinship and trafficking: The case of the Bedia community », *Canadian Woman Studies / Les Cahiers de la femme*, vol. 22, n° 3-4, p. 131-135.
- Ahmed, Zahid Shahab, *Poverty, Globalization, Social Customs & South Asian Children in Prostitution*, [en ligne], [site visité le 12 janvier 2006], <http://www.humiliationstudies.org/documents/AhmedAsianChildrenProstitution.pdf>
- Allen, Judith A., *Sex and Secrets: Crimes Involving Australian Women since 1880*, Melbourne, Oxford University Press, 1990.
- Andrews, Sara K., « US domestic prosecution of the American international sex tourist: Effort to protect children from sexual exploitation », *Journal of Criminal Law & Criminology*, vol. 94, n° 2, Winter 2004.
- Arcand, Nelly, *Putain*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2001.
- Atlanis, Panagioti et Jim Goddard, « Street children in contemporary Greece », *Children and Society*, vol. 18, n° 4, September 2004, p. 299-311.
- Audet, Éline, *Prostitution, perspectives féministes*, Montréal, Sisyph, 2005.
- Azaola, Elena, « Traite et exploitation sexuelle à la frontière du Mexique et des États-Unis », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005, p. 217-233.
- Bakboord, C., D. Cummins, J. Holder Dolly, J. Martis, I Roberts, S. Douglas Ricketts, K. de Souza, *Exploratory Assessment of Trafficking in Persons in the Caribbean Region*, Geneva et Washington, IOM, 2005.
- Bagley, Christopher, *Children, Sex and Social Policy*, Aldershot and Brookfield, Avebury, 1997.

- Bagley, Christopher, « Prevention of child sexual abuse and its sequels: An Alberta case study and a commentary on the Badgley and Fraser reports », *The Social Worker/Le travailleur social*, vol. 45, n° 1, printemps 1986, p. 16-19.
- Bagley, C. et L. Young, « Juvenile prostitution and child sexual abuse: A controlled study », *Canadian Journal of Community Mental Health*, vol. 6, n° 1, 1987, p. 5-26.
- Baldwin, Margaret A., « Split at the root. Prostitution and feminist discourses of law reform », *Yale Journal of Law and Feminism*, vol. 5, n° 1, 1992, p. 47-120.
- Banerjee, Upala Devi, *Globalisation, Crisis in Livelihoods, Migration and Trafficking of Women and Girls: The Crisis in India, Nepal and Bangladesh*, [en ligne], III International Congress of Women, Work and Health, Sweden, 2002, [site visité le 16 mars 2003], <http://www.qweb.kvinnoforum.se/trafficking/onlinearticles.html>
- Barry, Kathleen, *L'esclavage sexuel de la femme*, Paris, Stock, 1982.
- Barry, Kathleen, *The Prostitution of Sexuality*, New York & London, New York University Press, 1995.
- Belser, Patrick, *Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits*, Geneva, ILO, Working Paper, March 2005.
- Beneux, Laurence et Serge Garde, *Le livre de la honte. Les réseaux pédophiles*, Paris, le cherche midi éditeur, 2001.
- Benjamin, Henry et R. E. L. Masters, *Prostitution and Morality*, New York, Julian Press, 1964.
- Bernier, Léon et Jean Trépanier, « Situation d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 673-696.
- Berti, Philippe, « Dans les coulisses des réseaux des call-girls », *Marianne*, 12-18 juin 2000.
- Beyer, Nancy, « The sex tourism industry spreads to Costa Rica and Honduras: Are these countries doing enough to protect their children from sexual exploitation? » *Georgia Journal of International and Comparative Law*, n° 29, 2001, p. 301-333.
- Bibes, Patricia, *The Status of Human Trafficking in Latin America*, [en ligne], Washington, American University, 2001, [site visité le 25 mars 2003], <http://www.american.edu/tracc/publications.htm>
- Bishop, Ryan et Liliane S. Robinson, *Night Market. Sexual Cultures and the Thai Economic Miracle*, New York, Routledge, 1999.
- Bittle, Steven, *La prostitution chez les jeunes: analyse documentaire et bibliographique annotée*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, rr2002-13f, décembre 2001.
- Bjelica, Jelena, *Prostitution: l'esclavage des filles de l'Est*, Arcueil et Paris, Le Courrier des Balkans et Paris Méditerranée, 2005.
- Bokhorst, Hermine, *Femmes dans les griffes des aigles*, Bruxelles, Labor, 2003.
- Bolya, *La profanation des vagins. Le viol, arme de destruction massive*, Paris, Éditions du Rocher et Le Serpent à plumes, 2005.
- Boonpala, P. et J. Kane, *Le trafic des enfants dans le monde, problèmes et réponses*, Genève, BIT, 2001.
- Boyer, Debra et David Fine, « Sexual abuse as a factor in adolescent pregnancy and child maltreatment », *Family Planning Perspectives*, vol. 24, n° 1, 1992, p. 4-11, 19.
- Boyer, D., L. Chapman et B. K. Marshall, *Survival Sex in King Country: Helping Women Out*, Seattle, Northwest Resource Associates, 1993.
- Brie, Christian de, « États, mafias et transnationales comme larrons en foire », *Le Monde diplomatique*, avril 2000, p. 4-5.
- Brisset, Claire, « Enfances décomposées », *Le Monde diplomatique*, août 1996, p. 24.
- Brisson, Mélanie, « Prostituée à 12 ans ! », *Le Journal de Montréal*, 16 juin 2005.
- Brock, Rita Nakashima et Brooks Thistlethwaite, Susan, *Casting Stones: Prostitution and Liberation in Asia and the United States*, Minneapolis, Augsburg Fortress Publishers, 1996.
- Brown, L., *Sex Slaves: The Trafficking of Women in Asia*, London, Virago Press, 2000.
- Budapest Group, *The Relationship Between Organized Crime and Trafficking in Aliens*, Austria, IOM Policy Development, 1999.
- Budry, Maryelle, « Prostitution: interdire ou donner des droits? Entretien avec Marie-Jo Glardon », *solidaritéS*, n° 76, 8 novembre 2005, p. 12-13.
- Burgess, A. W., avec M. Lindeqvist Clark (eds.), *Child Pornography and Sex Rings*, Lexington & Toronto, Lexington Books, 1984.
- Busby, K., P. Downe, K. Gorkoff, K. Nixon, L. Tutty et J. Ursel, « Examination of innovative programming for children and youth involved in prostitution », H. Berman et Y. Jiwani (eds.), *In the Best Interests of the Girl Child*, London, The Alliance of Five Research Centres on Violence, 2002, p. 89-113.
- Calcetas-Santos, Ofelia, *Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée d'étudier la question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants*, Commission des droits de l'Homme, Nations Unies, Conseil économique et social, E/CN.4/2000/73/Add.1, 1999.
- Calgary, City of, *Count of Homeless Persons in Downtown Calgary*, City of Calgary Community and Social Development Department, Social Research Unit, 2000.
- Camby, Philippe, *L'érotisme et le sacré*, Paris, Albin Michel, 1989.
- Caputo, T., R. Weiler et K. Kelly, *Phase II of the Runaways and Street Youth Project: The Ottawa Case Study*, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1994.

- Caputo, T., R. Weiler et K. Kelly, *Phase II of the Runaways and Street Youth Project: The Saskatoon Case Study*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1994.
- Castanha, N., *Hacia la Definición de una Norma Modelo sobre Abuso y Explotación Sexual de Niños, Niñas y Adolescentes en las Américas* (Vers une définition d'une norme modèle sur l'abus et l'exploitation des enfants et des adolescents dans les Amériques), Documento de trabajo interno del Instituto Interamericano del Niño (Document de travail interne de l'Institut Interaméricain de l'Enfant), Montevideo, 2001.
- Ceibe, Cathy, « Une loi qui jette les femmes dans l'industrie du sexe », *L'Humanité*, 18 février 2006.
- Chaleil, Max, *Le corps prostitué. Le sexe dévorant*, Paris, Galilée, 1981.
- Chaleil, Max, *Prostitution. Le désir mystifié*, Paris, Parangon, 2002.
- Chejter, Silvia, « Prostitution hier et aujourd'hui: le chemin de Buenos Aires », Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005, p. 111-134.
- Chester, Phillis, *Partiarchy. Notes of an Expert Witness*, Monroe, Common Courage Press, 1994.
- Chiarotti, Susana, « Traite des femmes en Amérique latine, migrations et droits humains », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005, p. 67-88.
- Ching, Lin Pang, « La traite de mineurs non accompagnés, Belgique », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.
- Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (Comité Badgley), *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 2 vol., 1984.
- Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, *Communication aux membres. Objet: principales activités au cours de la cinquième législature, Parlement européen*, Direction générale des commissions et délégations, 25 septembre 2003, CMA505949FR.doc, PE 331.511/rev.
- Conseil du statut de la femme, *La Prostitution, profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 2002 [site visité le 25 mars 2004], <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?Fai-jchage&ma2o&cho~.1&s=47>
- Coomaraswamy, Radhika, *Report on the Mission to the Democratic People's Republic of Korea, the Republic of Korea and Japan on the Issues of Military Sexual Slavery in Wartime*, U.N. Commission on Human Rights, 52nd Sess., Prov. Agenda Item 9(a), at 2, U.N. Doc. E/CN.4/1996/53/Add.1, 1996.
- Coquart, Élisabeth et Philippe Huet, *Le livre noir de la prostitution*, Paris, Albin Michel, 2000.
- Corbin, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1982.
- Corbin, Alain, « La prostituée », dans Aron, Jean-Paul, *Misérable et glorieuse, la femme du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 1984, p. 41-58.
- Costes-Pépliski, Martine, *Nature, culture, guerre et prostitution. Le sacrifice institutionnalisé du corps*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Côté, Michelle, *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de police de la ville de Montréal*, Montréal, Bureau international des droits des enfants, novembre 2004.
- Cunningham, L.C. et C. Christensen, *Violence against Women in Vancouver's Street Level Sex Trade and the Police Response*, Vancouver, PACE Society, 2001.
- Dallayrac, Dominique, *Dossier prostitution*, Paris, J'ai lu, 1973.
- Debord, Guy, *La société du spectacle*, [en ligne], Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1967, [site visité le 21 mai 2003], [http://www.uqac/quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/livres/debord\\_guy/société\\_du\\_spectacle/spectacle.html](http://www.uqac/quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/livres/debord_guy/société_du_spectacle/spectacle.html)
- Demir, Jenna Shearer, *Trafficking of Women for Sexual Exploitation: A Gender-Based Well-Founded Fear? An Examination of Refugee Status Determination for Trafficked Prostituted Women from CEE/CIS Countries to Western Europe*, [en ligne], [site visité le 10 octobre 2003], <http://www.antislavery.org/homepage/traffic%20news/shearerdemir2004.pdf>
- Detroy, Colette, *Le Lef et la prostitution: le front du refus*, [en ligne], Paris, Les Pénélopes, 2000, [site visité le 25 mars 2002], [http://www.penelopes.org/xarticle.php?id\\_article=1590](http://www.penelopes.org/xarticle.php?id_article=1590)
- De Water, Greet Van, Nicole Vettenburg, avec la participation de Fabienne Glowacz, *Fuguer: ... pour fuir quoi? Étude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique*, Bruxelles, Child Focus et Fondation Roi Baudoin, 2004.
- Dolgopol, Ustinià et Snehal Paranjape, *Comfort Women: An Unfinished Ordeal, Report of a Mission*, Geneva, International Commission of Jurists, 1994.
- Dorais, Michel, avec la coll. de Patrice Corriveau, *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VLB, 2006.
- Dufour, Rose, *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, Sainte-Foy, Multimondes, 2005.
- Dusch, Sabine, *Le trafic d'êtres humains*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- Earls, C. et H. David, « A psychosocial study of male prostitution », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 18, 1989, p. 401-419.
- Earls, C. et H. David, « Expériences familiales et sexuelles précoces des hommes et des femmes prostitués », *Santé mentale au Canada*, décembre 1990, p. 7-11.
- Ecpat international, *Au nom de la culture et de la tradition*, Yokohama, Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, 2001.
- Ecpat international, *Tourisme et prostitution d'enfants*, [en ligne], Ecpat international, 1996, [site visité le 7 août 2000], [http://www.ecpat.net/fr/Ecpat\\_intern/projects/index.asp](http://www.ecpat.net/fr/Ecpat_intern/projects/index.asp)

- Edelson, Daniel, « The prosecution of persons who sexually exploit children in countries other than their own: A model for amending existing legislation », *Fordham International Law Journal*, n° 25, December, 2001, p. 483-540.
- Ellengeber, Urs, *Prostitution infantine*, [en ligne], Tages-Anzeiger, Association suisse pour la protection de l'enfant, 25 septembre 2002, [site visité le 28 avril 2003], [http://www.kinderschutz.ch/kweb\\_f/ccpat\\_aktuell.html](http://www.kinderschutz.ch/kweb_f/ccpat_aktuell.html)
- Eltis, David, *Economic Growth and the Ending of the Transatlantic Slave Trade*, New York, Oxford University Press, 1987.
- Engels, Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales, 1972.
- Eriksson, Marianne, *Projet de rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne*, Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, 2003/2107(INI), 9 janvier 2004.
- Estes, Richard J., *The Sexual Exploitation of Children. A Working Guide to the Empirical Literature*, Philadelphia, University of Pennsylvania, 2001.
- Estes, Richard J. et Neil Alan Weiner, *The Commercial Sexual Exploitation of Children in the U.S., Canada and Mexico*, Philadelphia, University of Pennsylvania, 2001.
- Europol, *Threat Assessment on Russian Organised Crime*, File n° 2520-31, June 2001.
- Famularo, R., R. Kinscherff, T. Fenton et S. M. Bolduc, « Child maltreatment histories among runaway and delinquent children », *Clinical Pediatrics*, n° 29, 1990, p. 713-718.
- Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Binghamton, The Haworth Press, 2003.
- Farley, Melissa, Isin Baral, Merab Kiremire et Ufuk Sezgin, « Prostitution in five countries: violence and post-traumatic stress disorder », *Feminism & Psychology*, 1998, vol. 8, n° 4, p. 405-426.
- Farley, Melissa, Ann Cotton, Jacqueline Lynne, Sybille Zumbeck, Frida Spiwack, Maria E. Reyes, Dinorah Alvarez et Ufuk Sezgin, « Prostitution in nine countries: An update on violence and post-traumatic stress disorder », dans Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Binghamton, The Haworth Press, 2003, p. 33-74.
- Farley, Melissa et Jacqueline Lynne, « Prostitution in Vancouver: Pimping women and the colonization of First Nations women », Christine Stark et Rebecca Whisnant (eds.), *Not for Sale. Feminists Resisting Prostitution and Pornography*, North Melbourne, Spinifex, 2004, p. 106-130.
- Farr, Kathryn, *Sex Trafficking. The Global Market in Women and Children*, New York, Worth Publishers, 2004.
- Fedorova, Marina, *Tabous*, [en ligne], Inter-mariage, 2004, [site visité le 6 avril 2004], <http://www.inter-mariage.com/fr/phtm/tabous.php>
- Finkelhor, David et Angela Browne, « The traumatic impact of child sexual abuse », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 55, n° 4, 1985, p. 530-541.

- Fisher, Joan, *Projet de recherche sur les enfants disparus*, vol. 1, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1989.
- Flandrin, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident*, Paris, Seuil, 1981.
- Fleischman, J., *Violence against Prostitutes in Halifax (1980-1994)*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1995.
- Flowers, R. Barri, *The Adolescent Criminal: An Examination of Today's Juvenile Offender*, Jefferson, MacFarland, 1990.
- Flowers, R. Barri, *The Victimization and Exploitation of Women and Children: A Study of Physical, Mental and Sexual Maltreatment in the United States*, Jefferson, McFarland, 1994.
- Flowers, R. Barri, *Female Crime, Criminal and Cellmates: An Exploration of Female Criminality and Delinquency*, Jefferson, McFarland, 1995.
- Flowers, R. Barri, *The Prostitution of Women and Girls*, Jefferson & London, McFarland, 1998.
- Flowers, R. Barri, « The Sex Industry's Worldwide Exploitation of Children », *The Annals*, vol. 575, n° 1, 2001, p. 147-157.
- Flowers, R. Barri, *Children and Criminality: The Child as Victim and Perpetrator*, Westport, Greenwood Press, 1986.
- Fondation Scelles, *La prostitution adulte en Europe*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès, 2002.
- Formoso, Bernard, « Corps étrangers. Tourisme et prostitution en Thaïlande », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 55-70.
- Fournier, Louise et Serge Chevalier, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec, 1996-1997*, Santé Québec, 1998.
- Fraerman, Alicia, « International Women's Day / Europe: More than a million labor in sex trade », *InterPress Service*, 7 March 2003.
- Franck, Michel, *Voyage au bout du sexe. Trafics et tourisms sexuels en Asie et ailleurs*, Québec, PUL, 2006.
- Gaetz, Stephen, Bill O'Grady et Bryan Vaillancourt, *Making Money: The Shout Clinic Report on Homeless Youth and Unemployment*, Toronto, Central Toronto Community Health Centres, 1999.
- Gauron, André, *L'empire de l'argent*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- Geadah, Yolande, *La prostitution, un métier comme un autre ?*, Montréal, VLB, 2003.
- Géry, Yves, « L'Europe face à un nouveau fléau: trafic de femmes en provenance de l'Est », *Le Monde diplomatique*, février 1999.
- Ghrib, Assia, « La traite de mineurs non accompagnés, France », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.

- Gibbins, Wesley, *Tourism-caribbean. Bringing the Sex and Tourism Industries Together*, [en ligne], InterPress Service, septembre 1998, [site visité le 30 mars 2002], [http://www.oneworld.org/ips2/sept98/22\\_49\\_102.html](http://www.oneworld.org/ips2/sept98/22_49_102.html)
- Giobbe, Evelina, « An analysis of individual, institutional, and cultural pimping », *Michigan Journal of Gender & Law*, vol. 1, n° 1, 1993, p. 33-57.
- Giobbe, E., M. Harrigan, J. Ryan et D. Gamache, *Prostitution. A Matter of Violence against Women*, Whisper, Minneapolis, 1990.
- Girard, P., « Le tourisme sexuel ce n'est pas de la littérature », *Marianne*, 27 août-2 septembre 2001.
- Go, Lisa, *An Unbroken History of Japan's Sex Slaves*, [en ligne], Newsletter, The International Communication Project, April 1994, [site consulté le 20 novembre 2003], [http://www.csf.colorado.edu/ipe/Geographic\\_Archives/asia/women/Japanese\\_Sex\\_Slaves.txt](http://www.csf.colorado.edu/ipe/Geographic_Archives/asia/women/Japanese_Sex_Slaves.txt)
- Goldsmith, Barbara, « Women on the edge: A reporter at large », *New Yorker*, 26 avril 1993.
- Green, S. T., D. J. Goldberg, P. R. Christie, M. Frischer, A. Thomson, S. V. Carr, et A. Taylor, « Female streetworkers-prostitutes in Glasgow: a descriptive study of their lifestyle », *AIDS Care*, vol. 5, n° 3, 1993, p. 321-335.
- Greene, J. M., S. T. Ennett et C. L. Ringwalt, « Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth », *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 9, 1999, p. 1406-1409.
- Hagan, John et Bill McCarthy, *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- Hanvey, Louise, *Le progrès des enfants au Canada*, Ottawa, CCDS, 2000.
- Hardy, Michel Serge, *De la morale au moral des troupes ou l'histoire des BMC, 1918-2004*, Panazole, Lavauzelle, 2004.
- Harlan, S., L. L. Rodgers et B. Slattery, *Male and Female Adolescent Prostitution*, Washington, Huckleberry House Sexual Minority Youth Services Project, Department of Health and Human Services, Youth Development Bureau, 1981.
- Héritier, Françoise, *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Hérodote, *Histoires*, trad. du grec par Larcher, livre premier, Paris, Charpentier, 1850, [en ligne], Clio, [site visité le 28 février 2006], <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/herodote/cliio.htm>
- Hicks, George L., *Comfort Women: Japan's Brutal Regime of Enforced Prostitution in the Second World War*, New York, W.W. Norton & Company, 1994.
- Hodan, Florence, *Enfants dans le commerce du sexe. États des lieux, état d'urgence*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Hodgson, James, *Games Pimps Play*, Toronto, Canadian Scholars Press, 1997.
- Hötzel, Andrea, *Prevention and Fight against Trafficking: Institutional Developments in Europe, Greece Report*, Berlin, Berlin Institute for Comparative Social Research, 2003.

- HPG, *Autobiographie d'un hardeur*, Paris, Hachette, 2002.
- Hugues, Donna M., « The "Natasha" trade: The transnational shadow market of trafficking in women », *Journal of International Affairs*, vol. 53, n° 2, Spring 2000, p. 625-651.
- Hugues, Donna, *Trafficking for Sexual Exploitation. The Case of the Russian Federation*, IOM Migration Research Series, n° 7, Geneva, International Organization for Migration, June, 2002.
- Hunter, Susan Kay, « Prostitution is cruelty and abuse to women and children », *Michigan Journal of Gender and Law*, n° 1, 1999, p. 1-14.
- IOM, *The Trafficking of Women and Children in the Southern African Region*, Pretoria, IOM, 2003.
- IOM, *Trafficking In Persons: IOM Strategy And Activities*, [en ligne], MC/INF/270, Eighty-sixth Session, 11 November 2003, [site visité le 14 mai 2006], [http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF\\_270.PDF](http://www.iom.int/DOCUMENTS/GOVERNING/EN/MCINF_270.PDF)
- IOM, *Trafficking in Unaccompanied Minors for Sexual Exploitation in The European Union*, Brussels, IOM, 2001.
- Jacono, Jean-Marie, « Abolir la prostitution. Entretien avec Richard Poulin », *solidaritéS*, n° 74, 27 septembre 2005, p. 6.
- James, Jennifer, *Entrance into Juvenile Prostitution*, Washington, National Institute of Mental Health, 1980.
- Janus, M.-D., A. W. Burgess et A. McCormack, « Histories of sexual abuse in adolescent male runaways », *Adolescence*, vol. 22, 1987, p. 405-417.
- Jappe, Anselm, *Les aventures de la marchandise. Pour une nouvelle critique de la valeur*, Paris, Denoël, 2003.
- Jeffreys, Sheila, *The Idea of Prostitution*, North Melbourne, Spinifex, 1997.
- Jeffreys, Sheila, *Beauty and Misogyny. Harmful Cultural Practices in the West*, London & New York, Routledge, 2005.
- John Howard Society of Alberta, *Prostitution*, [en ligne], Research and Publication, 2001, [site visité le 6 mars 2003], <http://www.johnhoward.ab.ca/PUB/prostitu.htm>
- Johnson, Joan J., *Teen Prostitution*, Danbury, Franklin Watts, 1992.
- Kangaspunta, Kristiina, « Mapping the inhuman trade: preliminary findings of the database on trafficking in human beings », *Forum on Crime and Society*, vol. 3, n° 1-2, December 2003, p. 81-103.
- Kelly, Liz, *Fertile Fields: Trafficking in Persons in Central Asia*, Vienna, IOM, 2005.
- Kelly, Liz et June Kane, *Dresser le bilan. Progrès en Europe et en Asie centrale depuis le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm 1996)*, s.l., Unicef, 2001.
- Kim-Gibson, Dai Sil, *Silence Broken: Korean Comfort Women*, Parkersbourg, Mid-Prairie Book, 1999.

- King, Gilbert, *Woman, Child for Sale. The New Slave Trade in the 21<sup>st</sup> Century*, New York, Chamberlain Books, 2004.
- Koikari, Mire, « Rethinking gender and power in the U.S. occupation of Japan, 1945-1952 », *Gender & History*, vol. 11, n° 2, 1999.
- Konrad, Helga, *Trafficking in Human Beings. The Ugly Face of Europe*, [en ligne], European Conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings, Global Challenge for the 21<sup>st</sup> Century, 18-20 September 2002, [site visité le 22 mars 2004], <http://www.belgium.iom.int/STOPConference/Conference%20Papers/11.%20Konrad%20%20Paper%20EC-IOM%20STOP%20Conf.doc>
- Kosloske, Doug, *The Province*, 19 December 1997, [en ligne], CATW, [site visité le 2 décembre 2003], <http://www.catwinternational.org/factbook/Canada.php>
- Lakeman, Lee, *Violence Against Women, Obsession, With Intend*, Montréal, Black Rose Books, 2005.
- Lamberti, Rob, « Sex Slaves: Fodder for Flesh Factories », *Toronto Sun*, 10 May 1998, p. 46.
- Latstetter, Jennifer, *American Military-Base Prostitution*, [en ligne], Williamsburg, The College of William & Mary, 2000, [site visité le 5 mai 2003], <http://www.wm.edu/SC/monitor/spring2000/paper6.htm>
- Lazard, Madeleine, *Les avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance*, Paris, Fayard, 2001.
- Le Bras-Chopard, Armelle, *Les putains du Diable. Le procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006.
- Lee, Wendy, « Prostitution and tourism in South-East Asia », dans Redcliff, N. et M. T. Sinclair (eds), *Working Women. International Perspectives on Labor and Gender Ideology*, London, Routledge, 1991, p. 79-103.
- Legardinier, Claudine et Saïd Bouamama, *Les clients de la prostitution, l'enquête*, Paris, Presses de la Renaissance, 2006.
- Legardinier, Claudine et Sophie Vilette, « Le tourisme sexuel », dans Ockrent, Christine (éd.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 521-528.
- Leidholdt, Dorchen, *Position Paper for the Coalition Against Trafficking in Women*, [en ligne], Kingston, Rhode Island, CATW 2001, [site visité le 12 septembre 2002], <http://www.uri.edu/lartsci/wms/hugues/catw/posit2.htm>
- Les-Putes, Marie-Victoire Louis est putophobe, [en ligne], Les-Putes, [site visité le 27 février 2006], <http://www.lesputes.org/putophobes.htm>
- Lim, Lin Lam, *The Sex Sector. The Economic and Social Bases of Prostitution in Southeast Asia*, Geneva, ILO, 1998.
- Lipovetsky, Gilles, *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*, Paris, Gallimard, 2006.
- Londres, Albert, *Le chemin de Buenos Aires*, Monaco, Éditions Alphée / Le Serpent à plumes / Motifs, [1927] 2005.

- Louis, Marie-Victoire, « L'ONU, les gouvernements et le proxénétisme. De la conférence de Nairobi (1985) à la conférence de Pékin (1995). Le corps humain est-il devenu un objet d'échange sur le marché mondial ? », dans CPL, *La prostitution aujourd'hui*, Artigues, Le Cri, 1997, p. 20-37.
- Lowman, John, « Victims and the outlaw status of (street) prostitution in Canada », *Violence Against Women: An International and Interdisciplinary Journal*, vol. 6, n° 9, September 2000.
- Lowman, John, « Taking young prostitutes seriously », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1987, p. 99-116.
- Löwy, Ilana, *L'empire du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, 2006.
- Macintyre, Donald, « Base Instincts », *Time Asia*, vol. 160, n° 5, August 12, 2000.
- MacKinnon, Catherine A., *Le féminisme irréductible*, Paris, Des femmes-Antoinette Fouque, 2005.
- Malarek, Victor, *The Natashas. The New Global Sex Trade*, Toronto, Viking, 2003.
- Mam, Somaly, *Le chemin de l'innocence*, Paris, Anne Carrière, 2005.
- Mam, Somaly et Emmanuel Dialma, « Apparences de droit et réalités de la traite humaine en Asie », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, août 2005, p. 89-109.
- Markova, Evgénia, « La traite de mineurs non accompagnés, Grèce », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.
- Marcovich, Malka, « La traite des femmes dans le monde », dans Ockrent, Christine (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 449-483.
- Marx, Karl, *Un chapitre inédit du Capital*, Paris, UGE, 10/18, 1970.
- Marx, Karl, *Manuscrits de 1844*, Paris, Éditions sociales, 1972.
- Marx, Karl, *Le Capital*, livre premier, tome I, Paris, Éditions sociales, 1974.
- Marzano, Michela et Claude Rozier, *Alice au pays du porno*, Paris, Ramsey, 2005.
- Matsui, Yayori, « Sexual exploitation of women: Child prostitution and the expanding sex industry », *Women's Asia*, New York, Zed Books, 1989.
- Mattar, Mohamed Y., *A Regional Comparative Legal Analysis on Child Sex Tourism and Sex Trafficking*, Singapore, The Johns Hopkins University School of Advanced International Studies, 2005.
- Maurer, Mechtild, *Tourisme, prostitution, sida*, Paris et Genève, L'Harmattan et CETIM, 1992.
- McCarthy, W., *On the Streets: Youth in Vancouver*, Victoria, Ministry of Social Services, 1995.



- McClanahan, S. F., G. M. McClelland, K. M. Abram et L. A. Teplin, « Pathways into prostitution among female jail detainees and their implications for mental health services », *Psychiatric Services*, vol. 50, n° 12, 1999, p. 1606-1613.
- McCullagh, John et Mary Greco, *Servicing Street Youth: A Feasibility Study*, Société d'aide à l'enfance de Toronto, 1990.
- McIntyre, Susan, « The youngest profession, the oldest oppression: A study of sex work », dans Bagley, C. et K. Mallick (dir.), *Child Sexual Abuse and Adult Offender. New Theory and Research*, Londres, Ashgate, 1999.
- McIntyre, Susan, *Le long parcours*, Ottawa, Ministère de la Justice, 2002.
- Meinen, Insa, *Wehrmacht und Prostitution im besetzten Frankreich* [La Wehrmacht et la prostitution dans la France occupée], Bremen, Temmen Verlag, 2002.
- Mijid, Najat, *Rapport sur la situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région MENA*, Conférence régionale préparatoire au congrès de Yokohama : forum arabo-africain contre l'exploitation sexuelle des enfants, Casablanca, 2001.
- Miller, JoAnn L., « Prostitution in contemporary American society », dans Grauerholz, E. et M. A. Koralewski (eds.), *Sexual Coercion: A Sourcebook on its Nature, Causes, and Prevention*, Lexington, Lexington Books, 1991.
- Miller, Jody, « Gender and power on the streets: Street prostitution in the era of crack cocaine », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 23, n° 4, 1995, p. 427-452.
- Miller, J. et M. D. Schwartz, « Rape myths against street prostitutes », *Deviant Behavior*, vol. 16, n° 1, 1995, p. 1-23.
- Millet, Kate, *Prostitution, quatuor pour voix féminines*, Paris, Denoël, 1972.
- Min, Pyong Gap, « Korean "comfort women": The intersection of colonial power, gender, and class », *Gender & Society*, vol. 17, n° 6, December, 2003.
- Ministry of Foreign Affairs, *Trafficking in Women and Children in Asia and Europe, a Background Presentation of the Problem and the Initiatives Taken*, Stockholm, Government of Sweden, 2001.
- Mitchell, K. J., Finkelhor, D. et Wolak, J., *The Exposure of Youth to Unwanted Sexual Material on Internet: A National Study of Risk, Impact and Prevention*, Durham, NH, Crimes Against Children Research Center, 2001.
- Molo Songololo, *The Trafficking of Children for Purposes of Sexual Exploitation: South Africa*, Cape Town, Molo Songololo, 2000.
- Monestier, Martin, *Les enfants esclaves*, Paris, le cherche-midi éditeur, 1998.
- Monet, Corinne, « "Trafic de femmes": crime organisé ou organisation de la répression ? », *Argument*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 94-107.
- Moon, Katherine, *Sex Among Allies: Military Prostitution in U.S./Korea Relations*, Irvington, NY, Columbia University Press, 1997.
- Moulin, Caroline, *Féminités adolescentes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Mourani, Maria, *La face cachée des gangs de rue*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2006.
- Muntarbhorn, Vitit, *Report of the Second World Congress against Commercial Sexual Exploitation of Children*, Yokohama, December 2001.
- Muntarbhorn, Vitit, *Les lois pénales extraterritoriales contre l'exploitation sexuelle des enfants*, Genève, Unicef, janvier 1999.
- Murthy, R. K. et L. Sankaran, *Denial and Distress. Gender, Poverty and Human Rights in Asia*, London, Zed Books, 2003.
- Nadon, S.M., C. Kovela et E.H. Schludermann, « Antecedents to Prostitution: Childhood Victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, n° 13, 1998, p. 206-221.
- National Center for Juvenile Justice, *Juvenile Offenders and Victims: 1999 National Report*, September 1999.
- Nations Unies, *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, [en ligne], Assemblée générale, A/RES/55/25, cinquante-cinquième session, 8 janvier 2001, p. 34, [site visité le 6 mars 2002], [http://www.unodc.org/pdf/crime/a\\_res\\_55/res5525f.pdf](http://www.unodc.org/pdf/crime/a_res_55/res5525f.pdf)
- Nengeh Mensah, Maria, « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe. Abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *Canadian Women Studies/Les cahiers de la femme*, vol. 22, n° 3-4, Spring/Summer 2003, p. 66-71.
- Ngalikpima, Matiada (dir.), *L'esclavage sexuel: un défi à l'Europe*, Paris, Éditions de Paris et Fondation Scelles, 2005.
- Novac, Sylvia, Luba Serge, Margaret Eberle et Joyce Brown, *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2002.
- Ockrent, Christine (éd.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006.
- O'Connell, Davidson, Julia et Jacqueline Sanchez Taylor, *Child Prostitution and Sex Tourism: Goa, Bangkok*, Ecpat International, 1996.
- OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.
- Oppermann, M., « Introduction » (1998) in Oppermann, M. (ed.), *Sex Tourism and Prostitution: Aspects of Leisure, Recreation, and Work*, New York, Cognizant Communication Corporation, p. 1-19.
- Organisation panaméenne de la santé et Organisation mondiale de la santé, *Répercussions de la violence sur la santé des populations des Amériques*, Washington, 132<sup>e</sup> Session du comité exécutif, 2003.
- Parriott, Ruth, *Health Experiences of Twin Cities Women Used in Prostitution*, Minneapolis, Whisper, 1994.
- Passet, René et Jean Liberman, *Mondialisation financière et terrorisme*, Montréal, Écosociété, 2002.

- Paul, Christa, *Zwangsprostitution: staatliche Bordelle im Nationalsozialismus* [Prostitution forcée: bordels d'État dans le national-socialisme], Berlin, Hentrich Verlag, 1994.
- Payoke, *On the road, Rode Druad, Research Based on Case Studies of Victims of Trafficking in Human Beings in Three EU Members States, Belgium, Italy and the Netherlands*, Commission européenne, JAI/2001/HIP/023, 2003.
- Perret, Bernard, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Seuil, 1999.
- Peters, Larry et Aileen Murphy, *Adolescent Health Survey: Street Youth in Vancouver*, Burnaby, The McCreary Centre Society, 1994.
- Petit, Juan Miguel, *Report of the Special Rapporteur on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*, Commission on Human Rights, Rights of the Child, E/CN.4/2006/67, 12 January 2006.
- Polanyi, Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.
- Poller, Alison et Page Hurwitz, « Strip till you drop », *The Nation*, 24 décembre 2003.
- Porteous, Samuel D., *Étude d'impact du crime organisé. Point saillants*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1998.
- Poulin, Richard, *Le sexe spectacle. Consommateurs, main-d'œuvre et pornographie*, Hull/Ottawa, Vents d'Ouest / Vermillon, 1994.
- Poulin, Richard, « Die „Nataschas“: Eine profitträchtige Geldquelle der Weltwirtschaft » [Les « Natacha » : Une rente profitable de l'économie mondiale], *Ost-West-Gegeninformationen*, vol. 16, n° 4, 2004, p. 30-33.
- Poulin, Richard, *Occupations militaires. La prostitution érigée en système*, [en ligne], Sisyphé, 28 mai 2004, [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=1120](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1120)
- Poulin, Richard, *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne, 2004; Paris, Imago, 2005.
- Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005.
- Poulin, Richard, « La libéralisation de la prostitution et la traite des femmes et des enfants », *Legitimacy and Accountability in International Law / La légitimité et la responsabilité en droit international*, Ottawa, Canadian Council on International Law / Conseil canadien de droit international, 2005, p. 11-31.
- Poulin, Richard, « Prostitution: libéraliser ou abolir? », *solidaritéS*, n° 77, 29 novembre 2005, p. 6-7.
- Poulin, Richard, *Abolir la prostitution*, manifeste, Montréal, Sisyphé, 2006.
- Poulin, Richard, « Prostitution, libéralisme et soumission aux valeurs marchandes », *Argument*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 84-93.
- Poulin, Richard et Cécile Coderre, *La violence pornographique, la virilité démasquée*, Hull, Asticou, 1986.
- Poulin, Richard et Amélie Laprade, *Hypersexualisation, érotisation et pornographie chez les jeunes*, Montréal, Sisyphé, [en ligne], 3 mars 2006, [http://www.sisyphe.org/article.php3?id\\_article=2268](http://www.sisyphe.org/article.php3?id_article=2268)
- Professional Manager Consulting Firm, *Research on Trafficking in Migrants, Kyrgyz Republic*, Bishkek, OIM, 2000.
- Protection Project, *The 2002 Human Rights Report on Trafficking in Persons, Especially Women and Children. A Country-by-Country Report on a Contemporary Form of Slavery*, Washington, Johns Hopkins University, 2002.
- Puechguirbal, Nadine, « Les violences des forces d'interposition de l'ONU », dans Ockrent, Christine (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, XO Éditions, 2006, p. 491-501.
- Rabinovitch, Jannit, « Peers: The prostitutes' empowerment, education and resource society », dans Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Binghamton, The Haworth Press, 2003.
- Rabinovitch, Jannit, *Considerations on the Age of Consent to Sexual Activity*, [en ligne] Discussion paper, s.d., [texte téléchargé le 3 avril 2006], <http://sen.parl.gc.ca/lpearson/Age%20of%20Consent.pdf>
- Radford, Joyce L., Alan J. C. King et Wendy K. Warren, *Les jeunes de la rue face au sida*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, 1989.
- Raphael, Jody et Deborah L. Shapiro, *Sisters Speak Out: The Lives and Needs of Prostituted Women in Chicago*, Chicago, Center for Impact Research, 2002.
- Raymond, Janice, *Dix raisons pour ne pas légaliser la prostitution*, [en ligne], Montréal, Sisyphé, octobre 2003, [site visité le 25 octobre 2003], [http://sisyphe.org/article.php3?id\\_article=692](http://sisyphe.org/article.php3?id_article=692)
- Raymond, Janice, *Guide du nouveau protocole sur la traite des Nations Unies*, [en ligne], CATW, Kingston, University of Rhode Island 2001, [site visité le 2 mai 2002], <http://action.web.ca/home/catw/attach/Guide%20Protocol%20French.rtf>
- Raymond, Janice, *Health Effects of Prostitution*, [en ligne], CATW, Kingston, University of Rhode Island, 1999, [site visité le 1<sup>er</sup> mars 2001], <http://www.uri.edu/artsci/wms/Hugues/mhvhealth.htm>
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, *Le « défi de l'accès » pour les jeunes de la rue*, Montréal, La Régie, 1998.
- Rho-Ng, Elizabeth, « The conscription of Asian slaves: Causes and effects of U.S. military sex colonialism in Thailand and the call to expand U.S. asylum law », *Asian Law Journal*, vol. 7, 2000, p. 103-130.
- Richarson, Erin, *Nepal Sex Trade*, [en ligne], Ted Case Studies, n° 509, [site visité le 8 mars 2003], <http://www.american.edu/projects/mandala/TED/nepalsex.htm>
- Ricardo, David, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1977.
- Rioux Soucy, Louise-Maude, « Danseuses nues. Rien ne sert d'être jeune et jolie, il faut savoir compter et causer », *Le Devoir*, 27 septembre 2005.

- Rosen, Ruth, *The Lost Sisterhood. Prostitution in America, 1900-1918*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1983.
- Rosenberg, Ruth (ed.), *Trafficking of Women and Children in Indonesia*, Jakarta, International Catholic Migration Commission and American Center for International Labor Solidarity, s.d.
- Ross, Colin A., Melissa Farley, Harvey L. Schwartz, « Dissociation among women in prostitution », dans Farley, Melissa (ed.), *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Binghamton, The Haworth Press, 2003, p. 199-212.
- Rossiaud, Jacques, *La prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988.
- Roy, E., N. Haley, P. Leclerc, N. Lemire, J. P. Boivin, J. Y. Frappier et C. Claessens, « Prevalence of HIV infection and risk behaviors among Montreal street youth », *International Journal of STD and AIDS*, n° 11, 2000, p. 241-247.
- Rush, Florence, *Le secret le mieux gardé, l'exploitation sexuelle des enfants*, Paris, Denoël/Gonthier, 1983.
- Ryan, Jayme, *Dans un bordel du Nevada*, [en ligne], Paris, Les Pénélopes, 2002, [site visité le 27 février 2003], [http://www.penelopes.org/xarticle.php?id\\_article=2298](http://www.penelopes.org/xarticle.php?id_article=2298)
- Salles, Catherine, *Les bas-fonds de l'Antiquité*, Paris, Petite bibliothèque Payot et Rivages, 2004.
- Salten, Félix (attribué à), *Les mémoires de Joséphine Mutzenbaker*, s.l., Éditions classiques, [1906] vers 1967.
- Sarrazin, James, *M comme milieu*, Paris, Alain Moreau, 1977.
- Schauer, Cathrin, Deutsches Komitee für UNICEF, ECPAT Deutschland (Hrsg.), *Kinder auf dem Strich. Bericht von der deutsch-tschechischen Grenze* [Enfants du trottoir. Rapport sur la frontière germano-tchéchène], Bad Honnef, Hortemann Verlag, 2003.
- Schellstede, Sangmie Choi (ed.), *Comfort Women Speak: Testimony of Sex Slaves of the Japanese Military*, New York, Holmes & Meier, 2000.
- Schetky, Diane H., « Child pornography and prostitution », dans D. H. Schetky et A. H. Green (eds.), *Child Sexual Abuse*, New York, Brunner/Mazel, 1988.
- Schwartz, Abigail, « Sex trafficking in Cambodia », *The Journal of Asian Law*, vol. 17, n° 2, Spring 2004.
- Seol, Dong-Hoon, *International Sex Trafficking in Women in Korea: Its Causes, Consequences and Countermeasures*, Paper presented at the expert group meeting on prevention of international trafficking and promotion of public awareness campaign, Seoul, September 22-23, 2003.
- Sereny, Gitta, *The Invisible Children: Child Prostitution in America, West Germany and Great Britain*, New York, Knopf, 1985.
- Service canadien de renseignements criminels, *Exploitation sexuelle d'enfants (ESE)*, [en ligne], 2001, [site visité le 24 janvier 2005], <http://www.cisc.gc.ca/AnnualReport2001/Cisc2001fr/exploitation2001.html#91>
- Services nationaux des enfants disparus, *Compte rendu 2003*, [en ligne], [site visité le 20 janvier 2006], [http://www.ourmissingchildren.gc.ca/omc/publications/001/ref\\_report\\_2003\\_f.htm](http://www.ourmissingchildren.gc.ca/omc/publications/001/ref_report_2003_f.htm)

- Silbert, Mimi, « Treatment of prostitute victims of sexual assault », dans Irving Stuart (ed.), *Victims of Sexual Aggression*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1984.
- Silbert, Mimi H. et Ayala M. Pines, « Sexual abuse as an antecedent to prostitution », *Child Abuse and Neglect*, vol. 5, n° 4, 1981, p. 407-411.
- Silbert, Mimi H. et Ayala M. Pines, « Entrance into prostitution », *Youth and Society*, vol. 13, n° 4, 1982, p. 471-500.
- Silbert, Mimi H. et Ayala M. Pines, « Pornography and sexual abuse of women », *Sex Roles*, vol. 10, n° 11-12, 1984, p. 857-868.
- Simmel, Georg, *Philosophie de l'amour*, Paris, Rivages, 1988.
- Sméralda, Juliette, *Peau noire, cheveu crépu. L'histoire d'une aliénation*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jasor, 2004.
- Snyder, Howard N. et Melissa Sickmund, *Juvenile Offenders and Victims: 1999 National Report*, National Center for Juvenile Justice, NCJ 178257, September 1999.
- Soble, Alan, *Pornography*, New Haven and London, Yale University Press, 1986.
- Social Planning Council of Winnipeg, *Needs Assessment of Homeless Children and Youth*, Winnipeg, Social Planning Council of Winnipeg, 1990.
- Solé, Jacques, *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Bruxelles, Complexe, 1984.
- Solé, Jacques, *L'âge d'or de la prostitution, de 1870 à nos jours*, Paris, Plon, 1993.
- Stoop, Chris de, *Elles sont si gentilles, Monsieur. Les trafiquants des femmes en Europe*, Paris/Bruxelles, La Longue-vue, 1993.
- Strudevand, Sandra et Brenda Stolfus, *Let the Good Times Roll. Prostitution and the U.S. Military in Asia*, New York, The New Press, 1992.
- Surana, Pawan, *Effect of Globalisation on Human Trafficking and Forced Prostitution in India*, [en ligne], Münster, Wsfälische Wilhelms, Universität Münster, 2003, [site visité le 3 avril 2003], [http://www.e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114\\_el1004.pdf](http://www.e-education.uni-muenster.de/enquete/papers/paxamericana/weltto114_el1004.pdf)
- Tanaka, Yoshiyuki, *Japan's Comfort Women. Sexual Slavery and Prostitution during World War II and US Occupation*, New York, Routledge, 2002.
- Tarraud, Christelle, *La prostitution coloniale en Algérie, en Tunisie et au Maroc de 1830 à 1962*, Paris, Payot, 2003.
- Todres, Jonathan, « Prosecuting sex tour operators in U.S. Courts in an effort to reduce the sexual exploitation of children globally », *Boston University Public Interest Law Journal*, n° 9, 1999, p. 1-23.
- Torres Herrero, Marta Pilar, *Le trafic des femmes en Espagne*, Reykjavik, ENATW – Séminaire « Combating trafficking in women for prostitution and other form of sexual exploitation. Best practices at European level », 23 juin 2003.

- Toupin, Louise, *Analyser autrement la « prostitution » et le « trafic des femmes »*, conférence, IV<sup>e</sup> Congrès international de Recherches féministes dans la francophonie plurielle: Citoyennes sans frontière, Université d'Ottawa, 9 juillet 2005.
- Tremble, Bob, « Prostitution and survival: Interviews with gay street youth », *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol. 2, n° 1, 1993, p. 39-45.
- Trinquart, Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle: un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Paris, Thèse de doctorat d'État de médecine générale, 2002.
- Tristan, Flora, *Promenade dans Londres, ou l'aristocratie et les prolétaires anglais*, Paris, Maspero, [1840] 1978.
- Truong, Thanh-Dam, *Sex, Money and Morality. Prostitution and Tourism in South-East Asia*, London, Zed Books, 1990.
- Turshen, Meredith et Briavel Holcomb, *Women's Lives and Public Policy: The International Experience*, Westport, Praeger Publishers, 1993.
- Unicef, *À qui profite le crime? Enquête sur l'exploitation sexuelle de nos enfants*, New York, Unicef, 2001.
- United Nations, « Human trafficking, especially in women and children, to be the focus of UN Crime Commission meeting », *UN Information Service*, May 13, 2003.
- United States State Department, *Trafficking in Persons Report*, Washington, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2005.
- U.S. Department of Justice, *Trafficking in Persons. A Guide for Non-Governmental Organizations*, Washington, D.C., 2004.
- US Department of Justice, Federal Bureau of Investigation, *Crime in the United States: Uniform Crime Reports 2003*, Washington, Government Printing Office, 2004.
- Vanwesenbeeck, Ine, *Prostitutes' Well-Being and Risk*, Amsterdam, VU University Press, 1994.
- Venicz, Elisabeth, « La traite de mineurs non accompagnés, Pays-Bas », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.
- Verdu, Vicente, *Le style du monde. La vie dans le capitalisme de fiction*, Paris, Stock, 2005.
- Vicari, Annalisa, « La traite de mineurs non accompagnés, Grèce », dans OIM, *La traite des mineurs non accompagnés dans l'Union européenne, Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas*, Bruxelles et Paris, OIM, 2002.
- Walker, William, « Canada, a centre for child sex, report says », *The Toronto Star*, 25 January 2000.
- Walkowitz, Judith R., *Prostitution and Victorian Society. Women, Class and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

- Wanetabe, Satoko, « From Thailand to Japan. Migrant sex workers as autonomous subjects », dans Doezeema J. et K. Kempadoo (dir.), *Global Sex Workers. Rights, Resistance and Redefinition*, London, Routledge, 1998, p. 114-123.
- Weisberg, Kelly, *Children of the Night. A Study of Adolescent Prostitution*, Lexington (MA), Lexington Books, 1985.
- Welsh, Lesley A., Francis X. Archambault, Mark-David Janus et Scott W. Brown, *Running for Their Lives: Physical and Sexual Abuse of Runaway Adolescents*, New York, Garland, 1995.
- Wennberg, Jenny, avec la collaboration de Marianne Eriksson, *Soutien financier de l'Union européenne à des projets et organisations promouvant la légalisation et la réglementation de la prostitution*, Parlement européen, novembre 2002.
- Widom, C., *Victims of Childhood Sexual Abuse: Later Criminal Consequences*, Washington, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1995.
- Widom, Cathy Spatz et Ashley M. Ames, « Criminal consequences of childhood sexual victimization », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 4, 1994, p. 303-318.
- Withworth, Sandra, *Men, Militarism & UN Peacekeeping, a Gendered Analysis*, Boulder, London, Lynne Rienner Publishers, 2004.
- Yohemas-Hayes, Leanne et John Chilibeck, « Out of the shadows: Child prostitutes speak out », *Capital News Online*, [site visité le 12 décembre 2005], <http://www.carleton.ca/jmc/cnews/16031998/story2.html>
- Young, Richard H. et Helen Chernikoff, *Trafficking in Children and Prostitution*, New Delhi, Unicef-India, 1996.
- Zapata, Tammy Quintanilla, « Le risque global d'être convertie en marchandise », dans Poulin, Richard (dir.), *Prostitution, la mondialisation incarnée, Alternatives Sud*, vol. XII, n° 3, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri et Syllepse, 2005, p. 61-65.
- Ziegler, Jean, *Les seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, Paris, Le Seuil, 1998.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	7
PROLOGUE.....	9
INTRODUCTION 13	
<i>Un phénomène international.....</i>	14
<i>L'exploitation de la prostitution des enfants.....</i>	17
<i>Les formes de la marchandisation des enfants.....</i>	18
CHAPITRE PREMIER	
LA MESURE DU PROBLÈME 21	
<i>Natacha.....</i>	21
<i>La traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution.....</i>	25
<i>Définition de la traite et du trafic d'êtres humains.....</i>	29
<i>L'évaluation du nombre de victimes de la traite à des fins de prostitution.....</i>	32
<i>Un tour d'horizon de la prostitution et de la traite des enfants.....</i>	35
<i>Les perdants de la mondialisation.....</i>	42
<i>Une nouvelle estimation des revenus de la prostitution.....</i>	43
CHAPITRE II	
DES LUPANARS ANTIQUES À L'ORGANISATION CONTEMPORAINE DE LA PROSTITUTION DES ENFANTS 51	
<i>Urbanisation et prostitution.....</i>	51
<i>La prostitution sacrée.....</i>	54

<i>L'enfermement</i> .....	56
<i>Triomphe du capitalisme et expansion de la prostitution</i> .....	61
<i>Une hiérarchie à double entrée</i> .....	68
<i>La prostitution des enfants aujourd'hui</i> .....	69
<i>L'internationalisation et l'industrialisation de la prostitution juvénile</i> .....	71
<i>Une industrie bien organisée</i> .....	74

## CHAPITRE III

LA PROSTITUTION JUVÉNILE DANS LES PAYS  
DU CAPITALISME DOMINANT 81

<i>La prostitution juvénile en Europe occidentale</i> .....	82
<i>Absence de connaissances</i> .....	90
<i>La prostitution infantine aux États-Unis</i> .....	91
<i>Prostitution et agressions sexuelles dans l'enfance</i> .....	93
<i>De la prostitution occasionnelle à la prostitution régulière</i> .....	96

## CHAPITRE IV

## LA PROSTITUTION DES ENFANTS AU CANADA 99

<i>Méconnaissance d'un phénomène en expansion</i> .....	102
<i>Les personnes prostituées d'âge mineur</i> .....	106
<i>Fugues, disparitions d'enfants et prostitution</i> .....	108
<i>Le recrutement</i> .....	111
<i>Gangs de jeunes de rue et prostitution</i> .....	115
<i>Croissance de la demande</i> .....	119
<i>Intolérable famille</i> .....	120
<i>Âge de l'entrée dans la prostitution au Canada et agressions sexuelles dans l'enfance</i> .....	122
<i>Le tourisme pédocriminel au Canada</i> .....	124

## CHAPITRE V

## LE TOURISME PROSTITUEUR D'ENFANTS 127

<i>Un secteur florissant de l'économie mondiale</i> .....	129
<i>« Le voyageur ne connaît point de honte » (proverbe japonais)</i> .....	131
<i>Pour leurs jeunes victimes en Asie, les prostitueurs étrangers sont des « crocodiles »</i> .....	135
<i>La promotion du tourisme de prostitution</i> .....	136
<i>« Sacrifier une génération de femmes »</i> .....	139

<i>Les transformations récentes du tourisme de prostitution</i> .....	140
<i>Le tourisme de prostitution en Asie</i> .....	141
<i>Pays asiatiques de destination des touristes prostitueurs</i> .....	143
<i>Les liens entre la traite à des fins de prostitution et le tourisme sexuel</i> .....	146
<i>Des victimes</i> .....	149

## CHAPITRE VI

## LES SYSTÈMES DE LA PROSTITUTION DES ENFANTS EN ASIE 153

<i>Le système de la prostitution dans la région du Mékong</i> .....	154
<i>Forces de maintien de la paix, capitalisme et prostitution au Cambodge</i> .....	158
<i>Le système de la prostitution en Corée</i> .....	159
<i>« Femmes et fillettes de réconfort » pendant la Guerre du Pacifique</i> .....	161
<i>Les crimes sexuels érigés en système</i> .....	165
<i>Le système de la prostitution en Inde</i> .....	166
<i>Prostitution sacrée et traditions en Inde et au Népal</i> .....	169
<i>Migration, gagne-pain et traite à des fins de prostitution</i> .....	172

## CHAPITRE VII

## INDUSTRIALISATION ET LÉGITIMATION DE LA PROSTITUTION 175

<i>La question du consentement</i> .....	177
<i>Négation et normalisation</i> .....	184
<i>La libéralisation de la danse nue et ses effets sur les danseuses</i> .....	189
<i>Le « choix » de la prostitution</i> .....	190
<i>L'âge du consentement et la prostitution</i> .....	195

## CONCLUSION

<i>Quitter la prostitution</i> .....	203
<i>Réglementer plutôt qu'aider à sortir de la prostitution</i> .....	204
<i>Pédophiles et pédoprostitueurs</i> .....	206

## ANNEXE

## LA VIOLENCE PROSTITUTIONNELLE 210

<i>La violence du processus de la marchandisation sexuelle</i> .....	211
<i>Marchandisation et consommation effrénée</i> .....	216

<i>Une fabrique de marchandises</i> .....	219
<i>Terreur et enfermement</i> .....	221
<i>Les taux d'agression sexuelle dans l'enfance</i> .....	224
<i>Subir quotidiennement la violence</i> .....	226
<i>Soumission aux « règles du marché »</i> .....	231
BIBLIOGRAPHIE .....	232

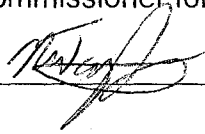
*Ce livre est publié aux Éditions L'Interligne à Ottawa (Ontario),  
Canada. Il est composé en caractère Garamond, corps douze, et a été  
achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie AGMV Marquis  
(Québec), en février 2007.*

11618



This is Exhibit "D" mentioned and referred  
to in the Affidavit of Richard Poulin  
Sworn before me this 27<sup>th</sup> day of April, 2008

A Commissioner for taking affidavits



A handwritten signature in cursive script, appearing to read "M. [unclear]", is written over a horizontal line.

**Richard Poulin**

**LA MONDIALISATION  
DES INDUSTRIES DU SEXE**

**Prostitution, pornographie,  
traite des femmes et des enfants**

**Préface, Micheline Carrier**

**Postface, Élane Audet**



11620

La mondialisation des industries du sexe

Du même auteur

SCIENCES SOCIALES

*La déraison nationaliste. Conflits nationaux, pays « socialistes » et marxisme*, L'Interligne, 2000.

*L'insoutenable misère du monde. Économie et sociologie de la pauvreté*, dir. avec P. Salama, Vents d'Ouest, 1998.

*Les fondements du marxisme*, Vents d'Ouest, 1997.

*La fin du « socialisme »*, dir., Cabédita, 1996.

*Le sexe spectacle, consommateurs, main-d'œuvre et pornographie*, Vents d'Ouest et Vermillon, 1994.

*Europe de l'Est, la fin du « socialisme »*, dir., Vents d'Ouest, 1993.

*La violence pornographique, industrie du fantasme et réalités*, Cabédita, 1993.

*Marx et les marxistes*, 2 tomes, Asticou, 1990.

*Les Italiens au Québec*, avec Claude Painchaud, Asticou/Critiques, 1988.

*La violence pornographique, la virilité démasquée*, avec la coll. de Cécile Coderre, Asticou, 1986.

*La politique des nationalités de la République populaire de Chine, de Mao Zedong à Hua Guofeng*, Éditeur officiel du Québec, 1984.

*Maoïsme, mythe et réalité*, avec K. Curtin et D. Frankel, Avant-garde, 1976.

*Le mouvement étudiant québécois*, dir., Avant-garde, 1976.

FICTION

*L'invasion des Ténèbres. Le Cycle de l'Innommable*, roman jeunesse, L'Interligne, 2001.

*La Porte des Ténèbres. Le Cycle de l'Innommable*, roman jeunesse, L'Interligne, 2001.

*Gouverneur du crépuscule*, roman, L'Interligne, 2000. Prix des lecteurs de Radio-Canada 2000.

*Amours à mort*, nouvelles, dir. avec Marie Cadieux, L'Interligne, 2000.

*Dure, dure ma vie !*, roman jeunesse, Vents d'Ouest, 1997 ; réimpression, 2000 ; réédition, L'Interligne, 2003.

*Visa le Blanc, tua le Noir*, nouvelles, dir. avec Bernard Assiniwi, Vents d'Ouest, 1996.

*Le Mort aux dents*, roman, Vermillon, 1994.

*Désespoir d'amour*, nouvelles, dir., Vermillon, 1993.

*Criss d'octobre !*, nouvelles, dir., Vermillon, 1990.

Richard Poulin

**La mondialisation des industries du sexe**

Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants

Préface par Micheline Carrier

Postface par Élane Audet

Collection « AMARRES »

  
L'INTERLIGNE

11622

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Poulin, Richard

La mondialisation des industries du sexe: prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants / Richard Poulin.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-921463-94-6

1. Industrie pornographique. 2. Pornographie-Aspect social.  
3. Prostitution. I. Titre.

HQ115.P69 2004 306.74 C2004-905342-6

Correspondance :

261, chemin de Montréal, bureau 306

Ottawa (Ontario) K1L 8C7

Tél. : (613) 748-0850; téléc. : (613) 748-0852

Courriel : livres@interligne.ca

Œuvre de la couverture :

Révision : Andrée Thouin

Mise en pages : APOR

Distribution : Diffusion Prologue inc. (1-800-363-2864)

Les Éditions L'Interligne bénéficient de l'appui financier du Conseil des Arts du Canada, de la Ville d'Ottawa et du Conseil des arts de l'Ontario. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.



Conseil des Arts  
du Canada



Ottawa Canada

ISBN 2-921463-94-6

© Richard Poulin et Les Éditions L'Interligne

Dépôt légal : quatrième trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Canada

## Liste des acronymes

AFP	Agence France Presse
ANRS	Association nationale de réadaptation sociale
AP	Associated Press
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
BIT	Bureau international du Travail
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CATW	Coalition Against Trafficking in Women
CATW-AP	Coalition Against Trafficking in Women-Asia Pacific
CEI	Communauté des États indépendants
CIA	Central Intelligence Agency
COYOTE	Call Of Your Tired Ethics
CMESCE	Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
CPL	Comité permanent de liaison des Associations abolitionnistes françaises
CSF	Conseil du statut de la femme
ECPAT	End Child Prostitution in Asia Tourism, devenu End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes
ESPT	États de stress post-traumatique
Europol	Office européen de police
FMI/IMF	Fond monétaire international / International Monetary Fund
GAATW	Global Alliance Against Trafficking in Women
HRW	Human Rights Watch

HRWF	Human Rights Without Frontiers
ICMPD	International Center for Migration Policy Development
Interpol	International Criminal Police Organization
IPTF	International Police Task Force
KFOR	Kosovo Force
LEF	Lobby européen des femmes
MAPP	Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MTS	Maladies transmises sexuellement
NSWP	Network of Sex Work Projects
OCRTEH	Office central de répression de la traite des êtres humains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAU	République arabe unie
RQCALACS	Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.
SAGE	Standing Against Global Exploitation
SFOR	Force de stabilisation (Kosovo)
Unesco	United Nations Educational, Scientific and Cultural (Organisation des Nations Unies pour l'éducation; la science et la culture)
Unicef	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UE	Union européenne
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques
UUSC	Unitarian Universalist Service Committee
WHISPER	Women Hurt in Systems of Prostitution

---

## Chapitre II

# Prostitution, crime organisé et marchandisation

---

*La société bourgeoise, née de la violence,  
la reproduit constamment et en est saturée.  
Elle provient du crime et elle conduit au crime.*

Ernest Mandel (1987 :170)

**L**A mondialisation capitaliste implique aujourd'hui une « marchandisation » inégalée des êtres humains dans l'histoire. Depuis trente ans, le changement le plus important du commerce sexuel a été son industrialisation, sa banalisation et sa diffusion massive à l'échelle mondiale. Cette industrialisation, qui est à la fois légale et illégale et qui rapporte des milliards de dollars, a créé un marché d'échanges sexuels, où des millions de femmes et d'enfants sont transformés en marchandises à caractère sexuel. Ce marché a été généré par le déploiement massif de la prostitution, par le développement sans précédent de l'industrie touristique, par l'essor et la normalisation de la pornographie, ainsi que par les besoins de l'accumulation du capital. Cette industrie est désormais une puissance économique incontournable. L'industrialisation du commerce sexuel et sa transnationalisation sont les facteurs fondamentaux qui rendent la prostitution contemporaine qualitativement différente de la prostitution d'hier. La prostitution fait partie désormais de la stratégie de développement

de certains États. Sous l'obligation de rembourser la dette, de nombreux États du tiers-monde ont été encouragés par les organisations internationales comme le FMI et la Banque mondiale — qui ont offert à ces occasions des prêts importants — à développer leurs industries du tourisme et du divertissement. Dans chacun des cas, l'essor de ces secteurs a permis l'envolée de l'industrie du commerce sexuel. Dans certains cas, comme au Népal, les femmes et les enfants ont été mis directement sur les marchés régionaux ou internationaux (notamment en Inde et à Hong Kong), sans que le Népal ne connaisse une expansion significative de la prostitution locale. Dans d'autres cas, comme en Thaïlande, l'effet a été le développement simultané du marché local et des marchés régionaux et internationaux. Dans tous les cas, on observe que le mouvement de ces « marchandises », tant à l'échelle transcontinentale que transnationale, va des régions à faible concentration de capital vers les régions à plus forte concentration. Ainsi, par exemple, on estime que depuis dix ans, 200 000 femmes et jeunes filles du Bangladesh ont fait l'objet d'un trafic vers le Pakistan, tandis que de 20 000 à 30 000 personnes prostituées de Thaïlande sont d'origine birmane<sup>1</sup>.

L'explosion des marchés sexuels est largement contrôlée par le crime organisé. S'il en est ainsi, ce n'est pas parce que la prostitution est illégale ou prohibée. Dans les pays où la prostitution est légale (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Finlande, Grèce, Espagne), comme dans ceux où des bordels sont propriétés d'État (Turquie, Indonésie) ou dans les pays qui la reconnaissent comme une industrie vitale à l'économie nationale (Thaïlande, Philippines), le rôle du

1. CATW-AP (2003).

crime organisé reste fondamental dans l'organisation des marchés. C'est que la violence est décisive dans la production des « marchandises sexuelles » que sont les personnes prostituées. C'est ce que tentera de montrer ce chapitre en analysant, dans un premier temps, le rôle du crime organisé dans le déploiement des marchés sexuels au niveau mondial. Dans un deuxième temps, il s'agira de comprendre le processus de marchandisation à l'œuvre et d'examiner les mécanismes par lesquels sont fabriquées les marchandises particulières que sont les êtres humains qui sont amenés à aliéner leur sexe.

#### Migration, traite des êtres humains et crime organisé

Selon le PNUD, le produit criminel brut mondial atteint 1 200 milliards de dollars américains par an et constitue 15 % du commerce mondial<sup>1</sup>. En 1995, les Nations Unies estimaient de façon conservatrice à 400 milliards de dollars les fonds criminels blanchis annuellement dans le monde entier.

L'explosion dans le nombre et dans la gamme d'organisations et de filières criminelles dans le monde entier est spectaculaire. Selon Sabine Dusch (2002 : 13-14), « les réseaux internationaux les mieux dotés (aptes à gérer l'ensemble du processus du début à la fin) se chiffrent à une cinquantaine dans le monde ». Toutes les études soulignent le fait que le crime organisé joue un rôle capital dans l'économie mondiale depuis la libéralisation et la financiarisation des marchés. Pour Passet et Liberman (2002 : 57), grâce à la mondialisation néolibérale, l'essor de la criminalité économique est, en quelque sorte, devenue intrinsèque à la financiarisation du monde. Pour Jean de Maillard (2001 : 105), « la mondialisation [...]

1. Passet et Liberman (2002 : 60).



secrète une criminalité consubstantielle, inscrite dans la logique de nouvelles formes de production économiques et financières ». En effet, les organisations criminelles ne peuvent assurer le blanchiment et le recyclage de leurs gargantuesques profits qu'avec la complicité active des milieux économiques et financiers ainsi que du pouvoir politique.

*Disparition des frontières  
entre crime économique et crime organisé*

Selon Ernesto Savona (1998), la mondialisation a eu tendance à faire disparaître les frontières entre le crime économique et le crime organisé. Pour ce chercheur, tout dans l'économie financière et spéculative d'aujourd'hui concourt à ce que les criminels économiques renoncent aux activités individuelles, opérées au petit bonheur, en faveur d'affaires organisées et continues. La mondialisation met donc une forte pression économique sur les entreprises « marginales » et fournit une incitation puissante en faveur de l'engagement de ces firmes dans le crime transnational. La croissance du commerce à l'échelle de la planète signifie qu'il y a beaucoup plus de transactions d'affaires et cela a pour effet de diminuer les risques de détection et d'arrestation par les autorités policières ou douanières. Le commerce accru et la libéralisation des marchés facilitent non seulement les transactions légales, mais également les transactions illégales.

L'affaiblissement des restrictions internationales et la croissance de la mobilité du mouvement des marchandises, de l'argent et des services ont créé de nouveaux marchés à l'échelle mondiale et de nouvelles occasions transnationales d'affaires. La mondialisation du commerce, l'accès facilité aux marchés étrangers et les avantages dus aux innovations

technologiques ont permis à beaucoup d'entreprises d'étendre leurs activités au-delà des frontières et de chercher à les développer au niveau mondial [...] Le crime organisé a rapidement répondu à l'apparition du commerce et des réseaux financiers internationaux en adaptant ses structures organisationnelles et opérationnelles aux défis posés par des activités à l'échelle mondiale. Pour exploiter les occasions illégales des marchés dans d'autres pays, des organisations criminelles ont appris à exploiter à leur profit les contradictions entre les différents systèmes nationaux et financiers légaux<sup>1</sup>.

Pour de nombreux auteurs<sup>2</sup>, il importe de comprendre les origines et le développement des différentes activités du crime organisé en tant que formes particulières d'« entreprises » apparaissant dans des lieux particuliers en réponse à des besoins économiques particuliers<sup>3</sup>. Ces chercheurs tentent de développer une compréhension de la criminalité organisée en termes d'offre et de demande. Selon cette perspective, les activités du crime organisé contemporain se sont développées et s'appuient — d'une façon aussi bien informelle que formelle — sur des réseaux locaux, au lieu d'être entièrement dirigées par des familles internationalement toutes-puissantes ou par des cartels; il faudrait donc comprendre les origines des formes locales diverses de crime organisé comme les produits

1. Schloenhardt (1999 : 8) (ma traduction).
2. Notamment Findlay (1999), Ruggiero (1996), Schloenhardt (1999), Taylor et Jamieson (1999), Van Duyne (1993).
3. Un tel argument apparaît réducteur. Par exemple, les historiens n'expliquent pas la naissance de la mafia sicilienne en des termes de rationalité ou de besoins économiques. Voir à ce sujet, entre autres, l'étude d'Eric Hobsbawm (1966).

d'économies subissant « une transition vers la modernité<sup>1</sup> ». Pour Europol (2003 : 5), une part plus importante de groupes puissants du crime organisé est structurée « en cellules, avec quelques vagues connexions rompues sur une base régulière et au sein de chacune d'elles la chaîne du commandement est moins claire ». Néanmoins, l'agence insiste sur le fait que « des groupes puissants et hiérarchisés continuent d'occuper des positions clés » dans le crime organisé au sein de l'UE.

#### *Crime organisé, migration et traite*

Les plans d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale, la remise en question des mécanismes de protection sociale et des services publics en matière d'éducation et de santé ainsi que les politiques de libéralisation et de déréglementation des marchés ont intensifié la pression migratoire. Différents groupes, dont les organisations crimi-

1. Le concept de « modernité » est fréquemment employé dans toute une littérature sans que l'on sache à quoi il réfère exactement. Il concerne en général les pays du tiers-monde aussi bien que les anciens pays du « socialisme réellement existant », jamais les pays capitalistes dominants, où pourtant le crime organisé, sous toutes ses formes, est florissant. La modernité serait en quelque sorte le modèle à suivre pour atteindre le développement économique et politique des pays impérialistes (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Japon et Australie). Cette prétendue transition vers la modernité implique-t-elle une dégénérescence ou une expansion du crime organisé? Ou concerne-t-elle la voie prise par des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas qui ont légalisé la prostitution et le proxénétisme ou par un pays comme la Suède qui tente d'éradiquer la prostitution en s'attaquant aux clients, ou encore par des pays comme le Canada où la prostitution n'est pas illégale, mais la sollicitation l'est (ce qui a pour conséquence de mettre la responsabilité du « crime » avant tout sur les personnes prostituées)?

nelles, profitent « des processus sociaux » enclenchés par la croissance des inégalités sociales et des pauvretés. La mondialisation a induit une croissance et une multiplication de formes de criminalité qui exploitent la délitescence sociale et économique de régions entières<sup>1</sup>. Caldwell, Galster, Kanics et Steinzor (1997) soulignent ce facteur dans leur examen du rôle des différents groupes criminels en Russie dans la traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles<sup>2</sup>. Ils estiment que le crime organisé russe contrôle 40 % du PIB et la *mafija* dans son ensemble a des revenus de plus de 10 milliards de dollars américains par année. L'engagement de la *mafija* dans la traite des femmes et dans la prostitution assure la « protection » nécessaire au fonctionnement des industries sexuelles du pays. En 1997, plus de 200 entreprises illégales opéraient à Moscou seulement; elles fournissaient en personnes prostituées les hommes d'affaires russes ou étrangers et pourvoyaient les pays étrangers en femmes à des fins prostitutionnelles. Quelques entreprises produisaient également des films pornographiques, peu coûteux, vendus en Russie ou exportés dans différents pays européens.

D'autres études soulignent le fait que la prostitution, qu'elle soit légale ou non, a pour résultat le développement de la traite

1. Par exemple, la République de Moldavie est l'un des lieux actuels d'approvisionnement des réseaux proxénètes: une mission d'information de l'Assemblée nationale française a rapporté que 30 % des femmes de 18 à 25 ans ont littéralement « disparu » du pays.
2. En outre, en alliance avec les proxénètes de Turquie et de l'ancienne Yougoslavie, les membres de la *mafija* russe contrôlent la traite des femmes et des enfants en provenance de Russie à destination d'Allemagne. Déjà, en 1988, la police allemande estimait que ces trafiquants avaient des revenus de l'ordre de 35 à 50 millions de dollars américains par année.

et, par conséquent, son contrôle par le crime organisé. C'est le cas de l'étude de Bruinsma et Meershoek (1999) qui porte sur le rôle du crime organisé aux Pays-Bas dans la traite de femmes de l'Europe de l'Est vers les Pays-Bas. Pour Martin (1999), le phénomène le plus préoccupant aux Pays-Bas est l'investissement considérable d'argent sale dans tout ce qui est bars, restaurants, boîtes de nuit, hôtels, etc., au sein des *red-light districts*, notamment à Arnhem et Amsterdam. Cet investissement n'est pas qu'un simple placement, ni qu'un vulgaire recyclage: il permet de créer des sortes de « territoires francs » où s'épanouissent librement les activités criminelles<sup>1</sup>. Pour sa part, Phongpaichit (1997) considère l'organisation du « marché sexuel » en Thaïlande en termes d'activités criminelles tant en Thaïlande qu'au Japon. Savona, Adamoli et Zoffi (1995) montrent que les Yakusa dominent le système proxénète au Japon et la traite des femmes entre la Thaïlande et le Japon. L'activité criminelle la plus lucrative des groupes criminels violents japonais<sup>2</sup> est le trafic de drogue qui assurerait 35 % de leurs revenus devant le racket (20 %), le jeu (17 %) et la prostitution (13 %). Ils organisent aussi l'offre de travailleurs journaliers pour la construction et les docks et gèrent des circuits d'immigration clandestine, qui les fournissent aussi en personnes prostituées asiatiques. Les trois quarts des 21 000 *kigyô shatei* (« entreprises frères de sang ») — des entreprises créées

1. Fait significatif, la communauté internationale traite du problème du recyclage de l'argent de la drogue, mais se tait sur celui de l'argent du proxénétisme. Est-ce que la convergence des intérêts qui bénéficient de cette source de revenus est trop importante, implique trop d'États?
2. En 1994, la police comptait 1 460 *bôryokudan*, avec 81 000 membres, dont 48 000 à temps plein. La majorité d'entre eux est liée à trois familles (*kumi*): *Yamaguchi-gumi* (23 100 membres), *Sumiyoshi-rengô* (8 000 membres) et *Inagawa-kai* (7 400). Voir Bouissou (1999).

par les *bôryokudan* — sont des boîtes de nuit et des « saunas », ou des officines de colportage. En 1989, la Bourse de Tokyo s'effondre, perdant brutalement 60 % de sa valeur, ce dont l'économie japonaise n'est toujours pas remise. « Toutes les enquêtes, audits, vérifications au Japon sont unanimes: des milliers de prêts bancaires consentis aux Yakusa et jamais remboursés ont fini par faire crouler tout le système financier nippon sous un Himalaya de créances irrécupérables dont pas un cent n'a été remboursé<sup>1</sup>. » La prostitution a mené les Yakusa vers l'hôtellerie et le tourisme, via les *sex-tours* en Asie. Selon l'organisation Human Rights Watch (2000), au Japon, le nombre de personnes prostituées d'origine étrangère est estimé à 150 000; entre 80 et 90 % des immigrantes thaïlandaises sont victimes de l'industrie sexuelle de ce pays.

La traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles est donc imbriquée étroitement à l'économie et la finance mafieuses. C'est que la traite des femmes et des enfants est une conséquence du système prostitutionnel contrôlé en très grande partie par le crime organisé. Les organisations criminelles, *qui règnent sur la traite des femmes et des enfants au profit du système proxénète qu'elles contrôlent*, utilisent la terreur et disputent à l'État le monopole de la violence. Dans ce texte, la notion de crime organisé renvoie à de telles organisations criminelles, c'est-à-dire à des groupes dont les bénéfices sont pour l'essentiel illégaux, qui perpètrent systématiquement des crimes, contestent le monopole de la violence de l'État et protègent leurs activités par des contre-stratégies telles que la désinformation, l'intimidation, la corruption et la violence<sup>2</sup>.

1. Rauffer (2003 : 30-31).
2. Cette définition s'inspire de celle de l'étude de Fijnaut, Bovenkerk, Bruinsma et Van de Brunt (1998).

*La criminalisation de l'immigration*

Certes, la pression migratoire, son caractère de masse, dans cette ère de mondialisation, va de pair avec une internationalisation accrue du crime organisé. Toutefois, il faut émettre ici une réserve. À cause de la mobilité des capitaux et des dérégulations financières, l'idée que la mondialisation n'est pas contrôlée par les États a pour conséquence, dans les documents internationaux, de considérer les migrants comme des victimes de différentes formes de crime organisé<sup>1</sup>. Comme l'État « ne contrôle plus l'immigration », il renforce son appareil législatif et répressif, avec l'aval des organisations internationales. Plus précisément, les organisations internationales, en particulier l'ONU, ont couplé la lutte contre la criminalité organisée et la lutte contre l'immigration dite clandestine et illégale. Cette politique concernant la migration illégale, notamment la « traite des êtres humains », a remplacé la politique de lutte contre le système prostitutionnel mondial<sup>2</sup>.

En criminalisant les migrants « clandestins », les « irréguliers » ou les « illégaux », les États et les organismes internationaux ont, en quelque sorte, créé le crime<sup>3</sup>. Ils ont créé le crime car, bien qu'ils défendent la libre circulation des capitaux et des marchandises, ils refusent en grande partie le droit de libre circulation aux humains et, par le fait même, leur droit au travail et à une vie décente. Le fait qu'une part

1. Moulier Bourang (2000) met en évidence que nos sociétés ont assisté à une « transformation progressive, insensible, de la représentation du fait migratoire en activité potentiellement, puis naturellement mafieuse ».
2. Voir à ce propos, les textes de Louis (2001), de Raymond (2003), de Björk (2002), de Marcovich (2002), de Legardinier (2002a) et de la Fondation Scelles (2002).
3. Cette thèse est défendue notamment par la criminologie critique, dont Nils Christie (2003) est l'un des plus illustres représentants.

de plus en plus importante de la migration internationale est « illégale » facilite les abus de toutes sortes et la surexploitation. De toute évidence, l'implication de la criminalité organisée dans la traite des êtres humains continuera à s'étendre tant que les possibilités pour les personnes d'immigrer dans les pays capitalistes développés sur une base légale continueront de diminuer. Les bénéfices croissants qui s'y rapportent augmenteront encore pour les organisations criminelles aussi longtemps que les trafiquants condamnés continueront de recevoir des peines relativement indulgentes<sup>1</sup> et que les victimes des réseaux proxénètes n'auront pas de protection légale et seront retournées dans leur pays d'origine puisque considérées au seul titre d'immigrantes clandestines ou d'illégaux.

Les États criminalisent<sup>2</sup> également toutes les personnes qui sont impliquées de proche ou de loin dans les filières migratoires ; tout « groupe structuré de trois personnes ou plus » est

1. L'association Payoke a dénoncé l'immobilisme de la justice belge et la clémence des peines infligées : « La plupart des trafiquants ne passent que deux à trois ans en prison ; et, une fois la peine purgée, ils ne sont même pas expulsés. » Selon l'ONG, ce n'est qu'en mai 1998 que la justice anversoise condamne, pour la première fois, des trafiquants — huit Albanais — à la peine maximale prévue : cinq années de prison ferme (Géry, 1999 : 10). Selon Bokhorst (2003), les proxénètes albanais n'encourent que de 5 à 8 ans d'emprisonnement, peine dont ils n'effectueront que le tiers s'ils ne sont pas récidivistes.
2. Voir le témoignage de Louise Shelley (1997), du Transnational Crime and Corruption Center de Washington devant le Comité des relations internationales de la Chambre des représentants des États-Unis, pour qui le crime organisé est au XXI<sup>e</sup> siècle ce que la guerre froide était au XX<sup>e</sup> siècle et le colonialisme au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce discours incarne une théorisation acritique de la criminalisation croissante des sociétés.

désigné comme une organisation criminelle<sup>1</sup>. Cette définition du crime organisé inscrite dans la *Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée* apparaît douteuse lorsqu'on la compare avec ce que représentent des organisations comme les Triades, les Yakusa, la Mafia, etc.<sup>2</sup> À ce propos, Moulier Boutang (2000) souligne un point fondamental: les migrants s'organisent.

Oui, les migrants s'organisent pour passer les frontières, ont recours aux passeurs comme la population des campagnes avait recours aux gabelous (les contrebandiers du sel) sous l'Ancien Régime. Oui, les migrants doivent s'endetter, donc avoir recours à des « tontines » communautaires plus ou moins régulières fiscalement, ou bien à des prêteurs dont ils connaissent le plus souvent les motivations, les pratiques. Mais cela n'implique pas pour autant que l'immigration à partir du moment où elle est organisée (découverte qui relève

1. Plus précisément, selon l'article 2, alinéa a, de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* (ONU, 2001 : 4), « [l]'expression « groupe criminel organisé » désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves [...] pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ».
2. Elle est d'autant plus douteuse qu'il ne faut pas minimiser le fait que « la question que nous devons poser est de savoir quelle différence de fond il y a, pour une femme, une jeune fille, un garçon, d'avoir été acheté, vendu, violé, prostitué par un groupe "organisé", ou non, par une, trois ou dix personnes, organisées ou non... » (Louis, 2001). En effet, du point de vue de la personne victime de la traite aux fins de prostitution, cela ne change pas grand-chose. Dans ce chapitre toutefois, c'est le crime organisé, bénéficiant des complicités étatiques et affairistes, qui retient l'attention.

d'un truisme, d'une vérité de La Palice), est structurée de façon criminelle, ou bien présente une analogie avec les différentes formes de mafia, une prédisposition à la criminalité.

#### *Encouragement à l'émigration et crime organisé*

La difficulté même du contrôle des migrations par les États montre l'autonomie du fait migratoire par rapport aux politiques censées l'encadrer, si bien qu'une partie de la migration internationale verse dans l'illégalité de masse et, à un degré plus restreint, dans la grande criminalité organisée. Il faut interroger la responsabilité des sociétés de départ et celles des pays d'accueil. Par exemple, l'étude de Phongpaichit (1997) sur la traite des femmes de Thaïlande montre que l'origine du phénomène tient à l'encouragement à l'émigration, au cours des années quatre-vingt, par le gouvernement thaïlandais. Le développement de la traite des femmes au Japon, contrôlé désormais par les Yakusa, est le résultat de la migration antérieure de travailleurs masculins qui ont encouragé l'émigration de Thaïlandaises nubiles. La corruption des douaniers et des fonctionnaires des pays de départ, de transit et d'accueil a rapidement permis une domination par des organisations criminelles des flux migratoires entre le Japon et la Thaïlande, ce qui a, à son tour, entraîné l'essor des marchés sexuels et la traite des femmes à des fins prostitutionnelles. La Thaïlande a encouragé l'émigration de ses citoyens<sup>1</sup> car cela permettait des rentrées en devises, estimées à 485 millions de baht en 1985 et à 45 700 millions de baht en 1995 (soit près de 1 849 millions de dollars américains), ce qui s'avère une contribution très appréciable aux comptes courants de la Thaïlande.

1. En 1993, le ministère du Travail de la Thaïlande a estimé que 370 500 ressortissants du pays travaillaient à l'étranger, dont 100 000 au Japon (Thailand's Ministry of Labor, 1995).

*Les personnes prostituées d'Arménie  
en République arabe unie*

Migration, traite, prostitution, recyclage de l'argent sale, corruption, drogue, etc., la criminalité est devenue un moyen particulièrement intéressant d'accumulation du capital du fait, qu'avec sa dimension planétaire, elle constitue l'une des activités les plus rentables de l'économie, entre autres, parce que les coûts et les risques sont faibles. Par exemple, les personnes prostituées arméniennes en République arabe unie (RAU), au nombre de 500 pour 20 proxénètes, desservent entre 10 et 30 clients par jour. Elles perçoivent entre 30 et 35 dollars américains par client. Le proxénète les a achetées pour une somme variant de 300 à 500 dollars américains. En une journée ou moins, il a remboursé ses frais. En outre, la prostituée s'est endettée auprès de lui<sup>1</sup>. Les souteneurs saisissent les passeports à l'arrivée. La majorité des femmes qui sont l'objet de traite à des fins prostitutionnelles ignore la nature de l'emploi promis. Il n'est pas rare de voir des personnes prostituées âgées de 14 ans. Celles qui se rebellent subissent violence et viol. Ces pratiques brutales perdurent jusqu'à leur arrestation par les autorités de la RAU (pour cause de manque de visa de long séjour). Après 6 à 9 mois d'emprisonnement, elles sont déportées. Bien sûr, elles n'ont aucun sou en poche. Si le proxénète garde l'argent des passes pour lui, c'est également pour une autre raison. Ainsi, les personnes prostituées seront totalement dépendantes à l'étranger de « leur » proxénète. Un proxénète russe explique sa stratégie : « Vous ne pou-

1. Les dettes des personnes prostituées permettent aux proxénètes d'établir un système quasi esclavagiste. Les dispositions financières sont si pénibles que la prostituée risque peu de s'en sortir à moins qu'elle ne devienne physiquement inutile pour son « propriétaire ». Pour plus d'informations, voir Bales (1999).

vez pas leur donner [d'argent]. Cela signifie qu'elles vivront dans les États sans argent comptant<sup>1</sup>. »

La transition capitaliste en Arménie a créé une polarisation sociale extrême, terreau fertile au développement des industries du sexe. La croissance rapide des boîtes de nuit, des bars de danseuses, des saunas, des hôtels, des casinos, bref de l'industrie du divertissement en général, a également contribué à l'escalade du phénomène de la traite des femmes et des adolescentes à des fins prostitutionnelles. Selon l'FOIM, depuis 1991, entre 800 000 et un million d'Arméniens, sur une population d'environ 4 millions d'habitants, ont émigré<sup>2</sup>. Socialement et économiquement, c'est la catastrophe. Les Émirats arabes unis et la Turquie sont les principaux pays de destination.

*Développement du crime organisé dans la traite*

Les grandes organisations criminelles internationales se présentent davantage comme des entrepreneurs criminels. Elles fonctionnent de plus en plus comme des multinationales, passant des accords de coopération, et démarrent des entreprises criminelles pour des segments spécifiques. Les services sont sous-traités. Des avocats sont recrutés. Des sessions de formation sont offertes dans plusieurs domaines aux membres de l'organisation. Le tissu économique légal est infiltré : agences de voyages, firmes de transport, bureaux d'intérim, etc. Dans les pays de destination, les victimes d'un réseau criminel de traite des êtres humains sont placées systématiquement dans les bars de danseuses nues, les bordels des *Eros centers*, les salons de massage, etc., et recrutées par une

1. Cité par Caldwell, Galster et Steinzor (1997).  
2. En Turquie, où la prostitution est réglementée, on estime à 5 000 le nombre de personnes prostituées d'origine arménienne. Voir Atomyan (2000).

agence de voyages ou un bureau de placement. Selon Europol (2003 : 15), on assiste même actuellement à une forte expansion des organisations criminelles se lançant dans la traite et le trafic des êtres humains. L'agence estime les groupes criminels organisés en Europe à 4 000, avec presque 40 000 membres. En 2002, elle estimait à 3 000 les groupes criminels organisés et à environ 30 000 le nombre de leurs membres. Au sein des secteurs d'activité de la criminalité organisée, la traite des êtres humains est le segment qui croît le plus rapidement. D'après le directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Pino Arlacchi, la traite des êtres humains est actuellement l'activité criminelle transnationale qui connaît la plus forte croissance. Jamais encore, souligne-t-il, il n'y a eu autant d'opportunités pour les organisations criminelles d'exploiter le système. Selon la Justice belge, « les organisations criminelles qui agissent au niveau international concluent entre elles des alliances tactiques et stratégiques avec comme objectif d'acquérir une position de monopole dans certains domaines criminels<sup>1</sup> ». Et à l'évidence, « les principaux proxénètes n'habitaient plus en Belgique mais [...] ceux-ci organisaient leurs activités depuis l'étranger et sur le plan international, de sorte que la Justice a de moins en moins d'emprise sur eux<sup>2</sup> ».

1. Ministère de la Justice (2001 : 96). Europol (2003 : 5) confirme cette évaluation : « La forte coopération entre les groupes du CO [crime organisé] au niveau international [...] ne cesse de s'intensifier et la diffusion géographique de ces liens semble également s'élargir. »
2. De plus, le crime organisé ne répugne devant aucune action pour récupérer ses « propriétés » : une jeune fille sortie des griffes de la mafia a été récupérée par son réseau qui l'a littéralement enlevé du centre en Belgique où elle était détenue ; un centre en Italie a été attaqué par un gang pour récupérer des jeunes personnes prostituées.

Les organisations criminelles utilisent les entreprises légales non seulement pour blanchir leur argent, mais également pour couvrir leurs affaires criminelles. Ils investissent l'argent sale dans l'économie légale et brouillent ainsi, par une « concurrence déloyale », les marchés légaux. Selon Europol (2003), l'usage de structures légales par le crime organisé rend difficile de tracer une ligne claire de démarcation entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Cela est d'autant plus évident dans le domaine des industries sexuelles, où des États ont légalisé les activités de la prostitution et « abandonné le principe de la répression du proxénétisme<sup>1</sup> ». En 2001, l'OIM estime que près de la moitié des femmes victimes de la traite aux fins de prostitution en Allemagne est entrée légalement au pays<sup>2</sup>. Europol dans son rapport assure que « le développement de la prostitution illégale constitue l'un des aspects de la traite des êtres humains ». L'agence omet de considérer le secteur de la prostitution légale qui exige, elle aussi, comme je l'ai démontré, le commerce de personnes prostituées d'origine étrangère, victimes de la traite. Dans le dossier d'Europol sur la traite et le trafic des êtres humains, il est également question d'immixtion ou d'implication de grandes firmes capitalistes légales et « légitimes », et non seulement des entreprises « marginales ».

#### *La mondialisation du proxénétisme*

La mondialisation de la prostitution, et la traite des femmes et des enfants qui lui est liée, n'a pu être opérée, comme le souligne Geadah (2003), que par une mondialisation du proxénétisme.

1. Voir Louis (2001) qui déconstruit la résolution du Parlement européen intitulée *Pour de nouvelles actions dans le domaine de la lutte contre la traite des femmes*.
2. OIM (2003 : 2).

L'internationale du proxénétisme existe. Mais il ne faut pas se l'imaginer comme une construction rigide, homogène et hyperhiérarchisée [...] Cette internationale est une mosaïque d'apparence disparate, une nébuleuse d'associations de malfaiteurs, de gangs ou de clans dont l'importance et le rendement peuvent être aussi différents que ceux qui séparent le gros industriel de l'artisan<sup>1</sup>.

Ainsi, telle organisation locale paiera un tribut à la mafia pour bénéficier de sa protection<sup>2</sup>, tel réseau « approvisionnera » en jeunes femmes les villes. Le crime organisé a souvent recours à une délégation de pouvoir, se focalisant sur la traite seulement, hautement lucrative, et relativement moins risquée que le proxénétisme direct, laissé aux locaux. Certains réseaux criminels russes peuvent contrôler toute la chaîne, de l'enrôlement à la « mise en marché » des personnes prostituées à l'étranger, mais cela ne représente pas la règle. Les personnes victimes de ces réseaux sont destinées à des « usages » variés : prostitution de rue, salons de massage, services d'escortes, danse nue, bordels clandestins ou *Eros centers* — ces zones de tolérance — devenus des complexes légaux du sexe, où le proxénétisme est désormais autorisé. Le crime organisé dans la prostitution des anciens pays « socialistes » d'Europe a eu un impact majeur sur l'industrie du sexe : par exemple, les réseaux ukrainiens contrôlent une grande part des lupanars clandestins à la frontière germano-polonaise. En Australie, avec la légalisation de la prostitution dans certains États, on a assisté à une explosion de ce genre d'établissements, pour profiter de la

1. Coquart et Huet (2000 : 242).

2. Sur le cas belge, voir Borkhost (2003).

« main-d'œuvre » clandestine pourvue par le crime organisé asiatique<sup>1</sup>.

### La marchandisation des êtres humains

Les affirmations selon lesquelles il faut analyser la question de la traite des femmes et des enfants en termes de marché sont légion — et même banales. Si, pour certains, le fonctionnement du « commerce international des femmes et des enfants à des fins sexuelles » est similaire pour l'essentiel à tout autre type de marché illégal, pour d'autres, c'est la logique du marché, qu'il soit légal ou non, qui explique la dynamique de ce « secteur » de l'économie. Par exemple, Malin Björk (2002) note que « [l]e trafic de femmes et d'enfants est un marché qui suit les logiques commerciales classiques. Il n'est donc pas cynique d'utiliser la terminologie du marché à propos du trafic ». De son côté, Phil Williams (1997 : 147) affirme que « [l]es marchés du commerce sexuel des femmes et des enfants sont semblables dans leur essence à tout autre marché illicite comme celui des drogues, du matériel nucléaire, des armes, de la faune et de la flore, ou de l'art et des antiquités ». En fait, presque toutes les analyses portant sur la traite des femmes et des enfants présupposent que la traite des êtres humains prospère en tant que marché.

#### *Une question d'offre et de demande?*

Par ailleurs, ce marché est, selon nombre d'auteurs<sup>2</sup>, conditionné par le jeu de l'offre et de la demande. C'est à ce titre

1. Voir Raymond (2002) et Jeffreys (2003).

2. Notamment, Findlay (1998); Martinez, Martinez et Hanley (2001); Ruggiero (1996); Van Duyne (1993).



que le ministre de la Justice des Pays-Bas a soulevé, en 2000, la nécessité d'un quota légal de « travailleuses du sexe » étrangères puisque le marché « demandait » une « variété de corps ». Pour tout un courant de pensée, qui accepte l'idée de l'offre et de la demande comme régulateur des marchés de la migration humaine à des fins prostitutionnelles, ce qui constitue un problème pour les femmes impliquées dans la traite « ce ne sont pas le travail ou les services comme tels (prostitution, mariage ou travail domestique), mais la façon particulière dont ces derniers sont organisés (à la fois en termes de recrutement ou de conditions de travail) : sous la contrainte<sup>1</sup> ». Pour ce courant, ce sont les conditions de la traite qui posent problèmes, non la traite elle-même, et, en conséquence, il s'oppose au « trafic forcé<sup>2</sup> » des femmes et des enfants. Certains auteurs de ce courant vont beaucoup plus loin et expliquent que « la migration des travailleuses du sexe (que ces femmes prennent elles-mêmes l'initiative de se déplacer pour travailler dans l'industrie du sexe, soient soumises à un recrutement ou à un trafic ou encore y soient contraintes) constitue une forme d'entrepreneuriat<sup>3</sup> ». La distinction « volontaire » et « forcé » est au cœur de cette problématique : la prostitution n'est pas considérée en soi comme une violence envers les femmes, mais comme un métier stigmatisé qui doit être réhabilité ; la prostituée est considérée comme une travailleuse du sexe, une entrepreneure ou une professionnelle qui vend des services sexuels (et non son sexe, son corps).

1. Wijers et Lap-Chew (1997), citées par Toupin (2002) dans son étude pour l'organisation montréalaise Stella. Doezema (1998) et Robinson (2002) sont des théoriciennes de ce courant.
2. Sur la notion de « trafic forcé » ou de « plein gré » voir, entre autres, l'ouvrage de Yolande Geadah (2003) et le chapitre iv.
3. Robinson (2002 : 42).

Or, le marché ne se réduit pas à la seule question de l'offre et de la demande, si tant est que cette « loi » de l'économie libérale explique quoi que ce soit dans le fonctionnement des sociétés actuelles<sup>1</sup>. Un marché est un lieu d'échange des marchandises et toute marchandise, qu'elle soit un bien ou un service, est *produite*. Cet aspect est fondamental pour comprendre la dynamique actuelle de la marchandisation prostitutionnelle à l'échelle mondiale. Peu d'analystes tirent les conclusions sociales et économiques de l'affirmation selon laquelle le « trafic des femmes et des enfants à des fins sexuelles » est soumis à la logique du marché. Peu d'entre eux ont réfléchi à la question : comment ce qui n'est pas marchandise à l'origine le devient-il ?

#### *Le processus de marchandisation*

« La transformation de l'activité humaine en marchandises est constitutive des sociétés modernes<sup>2</sup>. » Elle est une des caractéristiques du mode de production capitaliste. La marchandise, qui est à la fois un produit et un moyen d'obtenir de l'argent, obéit dans le capitalisme à un processus industriel, c'est-à-dire à une production « sans bornes<sup>3</sup> ». Dans la mondialisation néolibérale actuelle, rien ne semble pouvoir échapper au processus

1. Alan Soble (1986 : 75) souligne que, comme pour toute marchandisation, « la marchandisation de la sexualité représente une imposition de la demande sur les consommateurs ». Dans *Salaires, prix et profit*, Karl Marx (2003) rappelle : « L'offre et la demande ne règlent pas autre chose que les fluctuations momentanées des prix du marché. Elles vous expliqueront pourquoi le prix du marché pour une marchandise s'élève au-dessus ou descend au-dessous de sa valeur, mais elles ne peuvent jamais expliquer cette valeur elle-même. » (Les italiques sont de Marx.)
2. Gauron (2002 : 30).
3. Ricardo (1977 : 26).

de marchandisation et à la « monétarisation des rapports sociaux<sup>1</sup> ». Un des effets de cette monétarisation est, entre autres, pour reprendre l'expression du sociologue Karl Polanyi (1983), la constitution du marché par le « désencastrement » du social. Cela signifie que l'approfondissement de la marchandisation a pour conséquence la destruction systématique des relations sociales antérieures en faveur de nouvelles relations qui légitiment l'appropriation privée qui leur est intrinsèque. L'extension du champ monétaire entraîne « la transformation en marchandise de ce qui n'est pas produit pour être marchandise<sup>2</sup> ». Ce processus de marchandisation s'opère au prix d'une tension et d'une violence considérables. Cela s'avère encore plus vrai dans la métamorphose de l'humain en marchandise. L'appropriation privée des corps, leur transmutation en marchandises et leur consommation, nécessite, en aval comme en amont, l'emploi de la force. La contrainte est constitutive de la marchandisation des êtres humains et de leur corps. Ce n'est donc pas sans raison que « la marchandisation du vivant est exploitée par les mafias<sup>3</sup> ».

Les humains peuvent-ils être considérés comme des marchandises, même si on assiste à leur marchandisation accélérée depuis trois décennies? Ne sont-ils pas des marchandises particulières? Le marché des femmes et des enfants à des fins sexuelles (prostitution, pornographie, traite, etc.), qu'il soit légal ou illégal, fonctionne-t-il vraiment comme tout autre marché?

Du point de vue de leurs possesseurs, en tant que marchandises, les femmes et les enfants disposent d'un double avantage : ces êtres humains sont à la fois un bien et un ser-

1. Perret (1999 : 35).

2. Gauron (2002 : 34).

3. Passet et Liberman (2002 : 38).

vice. Plus précisément, un des traits de l'actuelle mondialisation est non seulement la marchandisation du corps en tant que sexe, vendu à des clients, mais également la marchandisation des femmes et des enfants eux-mêmes, vendus à des réseaux successifs de proxénètes. En quelque sorte, on assiste à une double marchandisation. Dans la sphère de l'échange, il y a non seulement l'achat ou le rapt des femmes et des enfants et leur vente à un proxénète, mais encore l'aliénation des personnes : ils sont vendus à des clients. Le coût des transactions dépend de l'âge, de l'usage préalable (virginité ou non), de leur beauté et de leur origine. La seconde sphère, absolument différente, quoique conditionnée par la première, est leur « consommation » par les clients.

#### *Une logique industrielle*

Si « la forme la plus élémentaire de la richesse bourgeoise [est] la marchandise », force est de constater que l'argent, « simple figure métamorphosée de la marchandise<sup>1</sup> », ne devient capital, dans le système proxénète, que lorsque les femmes et les enfants sont transformés en marchandises, mis en circulation et exploités comme telles. Cela implique que le commerce a conquis de nouveaux champs. Le tourisme de masse tout comme les industries du loisir sont, entre autres, des éléments de la mondialisation qui ont généré l'essor des marchés du sexe. Les organisations criminelles profitent des dislocations structurelles induites par les politiques néolibérales, les crises économiques ou les conflits armés pour établir des itinéraires et recruter ou enlever des personnes au profit de l'industrie transnationale de la prostitution. Le volume de

1. Marx (1970 : 73 et 75).

la demande est déterminé avant tout par l'offre et, entre autres facteurs, par la taille du revenu ou la capacité de paiement des clients et par le prix des marchandises. La prolifération mondiale de la prostitution a donc eu un impact majeur sur la consommation, qui a pris un caractère de masse.

Les marchés sexuels, qui sont à la fois légaux et illégaux — ces deux aspects étant étroitement liés et se nourrissant mutuellement —, procèdent *d'une logique industrielle, d'une logique de production de masse*, ce qui oblige l'analyse du problème en des termes qui transcendent le seul aspect commercial de la question. En fait, la marchandisation ne se limite pas à une activité de commerce. Plus précisément, cette industrie du commerce sexuel ne met pas seulement sur le marché des femmes et des enfants, mais elle *fabrique* également ces « marchandises ».

#### Le façonnement des marchandises en aval

Les marchandises ne peuvent point aller d'elles-mêmes au marché ni s'échanger entre elles. Il nous faut donc tourner nos regards vers leurs gardiens et leurs conducteurs, c'est-à-dire leurs possesseurs. Les marchandises sont des choses et, conséquemment, n'opposent à l'homme aucune résistance. Si elles manquent de bonne volonté, il peut employer la force, en d'autres termes s'en emparer<sup>1</sup>.

Les personnes prostituées sont déshumanisées, puisque chosifiées, c'est l'aboutissement même de leur marchandisation. En conséquence, elles cessent de s'appartenir. Elles appartiennent au possesseur de la marchandise, c'est-à-dire au

1. Marx (1974 : 95).

proxénète<sup>1</sup>. La très grande majorité des victimes de la traite des femmes sont violemment contraintes de se prostituer lorsqu'elles parviennent dans le pays de destination. « Une fois instauré, le pouvoir du proxénète s'appuie sur la violence, parfois sur la terreur<sup>2</sup>. » Il y a dans les Balkans de véritables « camps de soumission » où les jeunes femmes, après avoir été achetées, sont violées collectivement et dressées, puis envoyées dans les grandes villes européennes. Au Brésil, les fillettes sont « retenues captives comme dans une prison » dans « les boîtes de nuit situées en des lieux éloignés et difficiles d'accès<sup>3</sup> ». Beaucoup de filles et de jeunes femmes sont traitées comme du bétail :

Tout comme les aviculteurs qui pratiquent l'élevage intensif de la volaille ont créé le terme de « *batterie hens* » pour les poules que l'on met au forçage dans les cages, soit pour les inciter à pondre, soit pour les engraisser, la technique des modernes trafiquants de femmes a enrichi la langue anglaise de cette expression, les « *batterie girls* » pour désigner les filles constamment maintenues sous l'effet de la drogue et

1. En Belgique par exemple, selon Bokhorst (2003), les filles munies de faux passeports proviennent de nombreux pays de l'Est, mais aussi de Colombie. Elles sont pour la plupart achetées en Italie, le pays de transit par excellence, où des bateaux loués 10 000 euros (12 021 dollars américains) peuvent, chaque nuit, acheminer une centaine d'entre elles. Là, elles sont « dressées » puis revendues. « À Bruxelles, les policiers ont retrouvé une "facture" de 7 500 euros pour une Polonaise, écrite sur un carton de bière. » Selon ses évaluations, il y a 600 nouvelles filles qui débarquent, en moyenne, chaque année, dans la capitale du Royaume.
2. Chaleil (2002 : 113).
3. Dimenstein (1992 : 33).

gardées, elles aussi dans des « cages » pour servir d'esclaves sexuelles<sup>1</sup>.

*Des « bêtes à plaisir »*

Il existe des lieux d'emprisonnement des filles et des femmes personnes prostituées. Selon la Coalition Against Trafficking in Women, la traite interne en Thaïlande de jeunes filles, majoritairement âgées de 12 à 16 ans, qui sont en provenance du nord du pays, implique un enfermement dans des maisons closes dont les conditions ressemblent à celles d'une prison. Il existe également des lieux d'abattage où la prostituée est vendue quotidiennement à vil prix à une quantité inouïe d'hommes, afin justement de l'abattre, de la briser définitivement, de l'anéantir psychologiquement : « [P]arquées dans des bouges abjects, traitées comme du bétail, abruties par les drogues et l'alcool, les filles de joie y travaillent à la chaîne, alignent parfois jusqu'à quatre-vingts passes par jour<sup>2</sup>. » Les Polonaises, qui quittent leur pays pour l'Eldorado occidental en sachant qu'elles auront à se prostituer, croient pouvoir gagner le maximum d'argent en quelques mois, puis rentrer à la maison. Mais c'est un autre scénario qui les attend : « Travail d'abattage douze heures par jour, et 70 % des gains prélevés par le patron du bordel auquel elles ont été vendues entre 1 500 et 5 000 deutschemarks<sup>3</sup> », explique Isabella Styczynska de l'association polonaise La Strada<sup>4</sup>. Victimes de violences, elles se retrouvent dans une vitrine, un bordel ou sur le pavé d'une rue, pour rembourser au trafiquant leur prétendue dette : frais de transport, de passeport, d'hébergement ;

1. Barley cité par Chaleil (2002 : 162).
2. Coquart et Huet (2000 : 115).
3. Soit, au cours de l'époque, 831 et 2 769 dollars américains.
4. Cité par Géry (1999 : 10).

puis, elles doivent rembourser le prix payé par le nouveau proxénète pour les acheter à l'ancien proxénète. En Italie, on appelle « écolage » le système où les jeunes personnes prostituées, achetées et revendues par différents réseaux, sont violées chaque fois à plusieurs reprises et torturées. À la Conférence *Sexwork, sextourism and trafficking in Women*, qui a eu lieu à Prague, en 1996, Violeta Krasnic et Zorica Mrsevic, du Centre autonome des femmes contre la violence de Belgrade, témoignent :

Une femme de l'Est se vend en moyenne pour 500 DM [277 dollars américains] à Berlin et est violée par dix proxénètes avant de pouvoir commencer à travailler avec les clients. De nombreuses femmes sont attachées à des cages pour des mois et de nombreuses se blessent pour être amenées chez un docteur dans le but d'échapper à leur propriétaire. On estime qu'en 1993 seulement, 55 000 femmes de l'Europe de l'Est ont été vendues de cette manière en Allemagne et qu'après un an, seulement quelques-unes d'entre elles avaient survécu [à] ce calvaire<sup>1</sup>.

Les vitrines des Pays-Bas et de Belgique ou les chambres des bordels et des maisons closes des *Eros centers* d'Allemagne font office également de cages. À Anvers, dans les rues ou vitrines de la ville, en 1999, la majorité des 1 500 personnes prostituées viennent d'Afrique ou des pays de l'Est. « La plupart de ces nouvelles venues sont surveillées en permanence par un garde du corps et doivent donner leur recette à leur trafiquant », raconte Véronique Grossi, responsable de l'association néerlandaise Payoke.

1. Citées par Detroy (2000).

Les bordels des *Eros centers* ne sont plus à proprement parler des maisons closes, mais des hypermarchés du sexe. La personne prostituée y loue à prix fort une chambre — taxes comprises — tout en appartenant au cheptel d'un proxénète: « Sans lui l'inscription est impossible<sup>1</sup> ». L'argent sale est devenu investissement, les établissements et leurs règles (surveillance des filles et contrôle sanitaire) sont désormais officiels, la prostitution est reconnue comme une profession. Il est maintenant possible de recycler les bénéfices et de blanchir l'argent sale sans quitter l'industrie prostitutionnelle. Aux Pays-Bas et en Allemagne, les personnes prostituées sont maintenant considérées comme des « professionnelles du sexe », leurs proxénètes se transforment en « managers », les propriétaires des maisons de passe en « tierces personnes » et les clients en « consommateurs ». Le « métier » a été reconnu et réhabilité. Les clients n'ont pas à connaître l'envers du décor. Ils paient pour leur « plaisir ». S'ils imaginent démesure et luxe, dans les coulisses, l'hypermarché du sexe tient à la fois de l'usine et de la prison:

Parce qu'elle arrive de France avec l'estampille du propriétaire, Brigitte est mise en cellule au premier étage [...] À l'étage de Brigitte, une sous-taulière et des « videurs » en rapport direct avec le clan propriétaire. Ces gardes-chiourmes font des rondes toutes les dix minutes afin de vérifier si le client est véritablement un client. Officiellement, il [le garde-chiourme] est chargé de mettre dehors les indésirables, les soûlards ou les maniaques. Officieusement, il empêche toute évasion [...] Une heure sans client, et c'est la rouste [...] Et lorsqu'elle a fait un client, le videur ou la sous-taulière passe récupérer la monnaie<sup>2</sup>.

1. Coquart et Huet (2000 : 201).
2. Marin (1990 : 54).

Ces femmes sont réduites à des « bêtes à plaisir », selon la formule de l'historien Alain Corbin. Pour les trafiquants, leur valeur comme être humain est nulle, seulement compte ce que rapportent leur corps et leur sexe.

*L'argent, la personne prostituée et le proxénète*

Le bordel peut s'appeler centre érotique, entreprise ou société anonyme, il reste néanmoins un bordel — malgré sa pitoyable modernité — et le proxénète est toujours un proxénète. Ce dernier touche de 75 à 90 % de l'argent empoché par « ses protégées<sup>1</sup> ». On estime en France qu'une personne prostituée rapporte entre 460 et 762 euros (entre 553 et 916 dollars américains) par jour à « son » proxénète et qu'un réseau contrôlant une douzaine de femmes peut faire jusqu'à 91 000 euros par jour (109 391 dollars). Selon Interpol, une personne prostituée rapporte approximativement, au cours d'une année, 110 000 euros (plus de 132 000 dollars) de bénéfices à un proxénète établi en Europe. En 2000, les personnes prostituées russes en Allemagne gagnent mensuellement près de 8 000 euros (9 617 dollars) dont près de 7 500 (9 016 dollars) sont prélevés par les tenanciers de la maison close. Les « pensionnaires » des maisons closes voient rarement la couleur de l'argent qu'elles gagnent. Et lorsqu'elles le voient, comme elles n'ont qu'exceptionnellement l'autorisation de sortir, elles doivent se fournir sur place à des prix exorbitants et payer les amendes de tout ordre. Un propriétaire proxénète de bar au Japon a des revenus estimés à 85 000 dollars américains par mois en exploitant des personnes prostituées victimes de la traite qui ne reçoivent de ces profits absolument

1. Coquart et Huet (2000 : 187).

rien<sup>1</sup>. La CIA estime que les trafiquants gagnent approximativement 250 000 dollars américains pour chaque femme victime de la traite aux fins de prostitution. En Allemagne, la police estime que les trafiquants gagnent 21 000 dollars américains pour chaque femme victime de la traite dans les trois mois suivant son arrivée au pays.

Une ancienne personne prostituée dans une des maisons closes légales du Nevada, aux États-Unis, raconte: « Je fus introduite pour la première fois dans les bordels du Nevada par l'intermédiaire de mon ex-maquereau. Vous ne pouvez pas "travailler" dans un bordel légal sans maquereau<sup>2</sup>. » La légalisation des bordels au Nevada n'a pas changé les rapports entre proxénètes et personnes prostituées. Selon l'ex-prostituée:

Nous étions payées une fois par semaine. Ce jour-là, chaque femme était appelée seule dans le bureau, on lui montrait le décompte de la maison sur ses gains, on lui demandait d'appeler son mac. Une fois que vous l'aviez au téléphone, le patron lui demandait les instructions concernant l'argent, ce qu'il voulait qu'il lui soit envoyé et combien vous pouviez garder.

Le décompte sur les gains se fait comme suit:

La « maison » prenait 40 % de nos revenus. Avec les 60 % restant, nous devions payer les femmes de ménage qui nettoyaient la salle de bains commune une fois par semaine [...] Les serveuses de bar recevaient aussi un pourcentage sur nos revenus, le coût de la visite hebdomadaire médicale obligatoire ainsi que le loyer de nos chambres. Les autres dépenses consis-

1. Hadley (s.d.).
2. Ryan (2002).

taient à payer le coiffeur et l'achat de nombreux accessoires nécessaires au « travail ». Enfin venaient les amendes qui allaient de 10 à 100 dollars. Elles variaient en grande partie parce que les règles de la maison variaient quotidiennement. Vous pouviez être taxée pour n'importe quoi: cela allait de se promener à l'extérieur, rendre visite à une copine dans sa chambre ou ne pas avoir fait votre lit impeccablement.

Les amendes font partie du système de contrôle et de l'emprisonnement des filles. Ces bordels légaux sont de véritables bagnes: « Les propriétaires du bordel contrôlaient tous les aspects de notre vie: la couleur des cheveux, les vêtements que nous portions, nos promenades, les personnes à qui nous parlions, les temps de repas et de repos<sup>1</sup>. »

Si vous interrogez des femmes personnes prostituées qui ont connu les bordels et les maisons closes, elles vous diront qu'il n'y a pas pire que la maison close et le bordel<sup>2</sup>.

Certains des bordels légaux du Nevada et du Nouveau-Mexique ont des enceintes grillagées, des chiens, des surveillants, comme s'ils n'étaient au fond qu'un univers carcéral où les personnes prostituées sont en situation de détention ou d'esclavage. À Hambourg, les accès de certains quartiers réservés à la prostitution sont fermés par des chicanes. À Istanbul, l'entrée des complexes « bordeliers » est sous surveillance<sup>3</sup>. À

1. Ryan (2002).
2. Coquart et Huet (2000 : 196).
3. Selon une étude de l'organisation Anti-Slavery International (1993), la Turquie est un pays de prostitution industrialisée. En 1993, l'organisation estimait à plus de 100 000 les femmes cloîtrées dans les vastes complexes « bordeliers » que sont les *genelevs*. Ces estimations

Calcutta, des personnes prostituées s'offrent derrière les barreaux. En Thaïlande, des enfants sont sortis d'une cage pour assouvir les touristes sexuels. Le propriétaire d'une boîte de nuit, dans le nord-est de la Bosnie, s'est installé au milieu des champs de mines, avec une seule voie d'accès. Les personnes prostituées ne peuvent s'évader. Des guetteurs surveillent l'issue.

Dans les bordels des *Eros centers* allemands comme dans les vitrines néerlandaises et belges, le corps prostitué est enfermé dans un lieu clos tout en étant ouvert aux regards, car en attente des clients qui jaugeront la marchandise, comme dans un étal, avant d'être choisi par ceux qui le loueront.

#### *Soumission au proxénétisme et violence*

Qui dit industrialisation, dit fabrication des marchandises, et pas seulement leur mise en marché. Ce n'est donc pas sans raison que le proxénétisme règne sur la prostitution, y compris dans les pays où la prostitution a été légalisée. Comme marchandises, les personnes prostituées ne sont pas libres: elles sont la possession du proxénète. Différentes études le montrent: entre 85 et 90 % d'entre elles sont soumises à un proxénète<sup>1</sup>.

(suite de la note 3 de la page 157) doivent être corrigées à la hausse: la croissance de la traite des femmes et des enfants à des fins prostitutionnelles des anciens pays « socialistes » en Turquie a été fulgurante au cours des dix dernières années. Selon Arzu Kilercioglu (2001: 40), la Turquie est l'une des destinations les plus populaires de la traite aux fins de prostitution de femmes et d'enfants de la Russie et de l'Ukraine.

1. Voir, entre autres, Chaleil (2002), Giobbe et autres (1990), Hunter (1994), Silbert et Pines (1982) et Weisberg (1985). Les 10-15 % restant sont vraisemblablement constitués d'occasionnelles, de toxicomanes, dont le nombre de passes par jour est conditionné par les prix pratiqués par les revendeurs de drogue — ces nouveaux proxénètes de la rue —, et de personnes prostituées indépendantes.

Le rapt, le viol, la terreur, l'abattage et le meurtre ne cessent d'être des accoucheurs et des prolongateurs de cette industrie; ils sont fondamentaux non seulement pour le développement des marchés, mais également pour la « fabrication » même des marchandises, car ils contribuent à rendre les personnes prostituées « fonctionnelles » — cette industrie exigeant une disponibilité totale des corps. Une étude sur les personnes prostituées de rue en Angleterre établit que 87 % d'entre elles ont été victimes de violence au cours des douze mois précédents; 43 % d'entre elles souffrent de conséquences d'abus physique graves<sup>1</sup>. Une étude américaine menée à Minneapolis montre que 78 % des personnes prostituées ont été victimes de viol par des proxénètes et des clients, en moyenne 49 fois par année; 49 % ont été victimes d'enlèvement et transportées d'un État à un autre et 27 % ont été mutilées<sup>2</sup>. Hunter (1994) évalue que les personnes prostituées de Portland, en Oregon, ont été violées en moyenne une fois par semaine. Weisberg (1985) soutient que la plupart des prostituées juvéniles ont été abusées ou battues par leurs « souteneurs » et leurs clients. Quelque 85 % des femmes interviewées par Parriott<sup>3</sup>, en 1994, ont été violées pendant qu'elles se prostituaient. Le premier souci des personnes prostituées de rue de Glasgow, au Royaume-Uni, est la violence des clients. Pour ces femmes, être violées apparaît banal et normal. Elles considèrent que l'abus physique est une partie intégrante et commune de la prostitution<sup>4</sup>. Selon une étude de Miller et Schwartz (1995), 94 % des personnes prostituées de rue interviewées ont subi une forme ou une autre d'assaut

1. Miller (1995).

2. Raymond (1999).

3. Cité par Farley et Kelley (2000: 37).

4. Green, Goldberg, Christie, Frischer, Thomson, Carr et Taylor (1993).

sexuel et 75 % d'entre elles ont été violées par un ou par plusieurs clients. Une recherche menée à Chicago montre que 21,4 % des femmes exerçant des activités d'escortes et de danseuses nues ont été violées plus de dix fois<sup>1</sup>. Selon Phillis Chester (1994), 75 % des escortes ont commis une tentative de suicide. Les femmes prostituées comptent pour 15 % des suicides rapportés par les hôpitaux américains<sup>2</sup>. Les femmes et les filles embrigadées dans la prostitution au Canada connaissent un taux de mortalité 40 fois supérieur à la moyenne nationale<sup>3</sup>.

En 1995, la police russe de Vyborg a démantelé un réseau de prostitution composé de 15 jeunes filles, âgées entre 13 et 16 ans. Ces jeunes filles avaient quitté la maison pour fuir des parents alcooliques ou abusifs. Le souteneur qui les a recueillies les a entraînés à voler et à se prostituer. Chacune des filles devait lui rapporter quotidiennement l'équivalent de 70 dollars américains pour bénéficier de sa « protection ». Si le paiement était incomplet, les filles étaient battues et violées<sup>4</sup>.

Les proxénètes ont des comportements comparables à ceux des hommes qui battent leur femme. Non seulement utilisent-ils la violence physique, mais ils font tout pour isoler socialement leurs victimes, pour les « désencastrer » en quelque sorte. Ils les dénigrent, les menacent, les intimident, les terrorisent psychologiquement, en abusent émotionnellement et sexuellement; ils ont une attitude de propriétaire et ont recours à la violence physique dans le dessein de

1. Boulet (2002).

2. Farley (2003).

3. Baldwin (1992 : 58).

4. Hugues (2002 : 18). Les Finlandais traversent la frontière russe pour louer les personnes prostituées entre 20 et 60 dollars américains de l'heure. Le tarif en Finlande est de 240 dollars de l'heure.

contrôler entièrement « leurs » femmes<sup>1</sup>. Les proxénètes déplacent très souvent les personnes prostituées dans différents secteurs de l'industrie sexuelle : des bars de danse nue aux agences d'escortes, en passant par les salons de massage, les bordels et le trottoir. Ils les forcent à changer régulièrement de ville sinon de pays<sup>2</sup>. Cette rotation a pour fonction, entre autres, d'isoler, d'éliminer les repères, de rendre docile et dépendant.

#### *Soumission aux « règles du marché »*

Les femmes et les enfants qui font l'objet de la traite à des fins prostitutionnelles ainsi que la très grande majorité des prostitués sont fournis « clés en main » au marché. « En vingt jours, on peut briser n'importe quelle femme et la transformer en prostituée », raconte une responsable bulgare d'un foyer de réinsertion<sup>3</sup>. Leur appropriation par les trafiquants en tout genre, devenues leurs possesseurs, leur métamorphose en marchandises — des humains transmutés en choses vénales —, leur dépersonnalisation, puis leur consommation exigent le viol de leur humanité.

Pour que l'échange soit réalisé, pour que la marchandise soit vendue et achetée pour de l'argent — ce qui est le but de toutes les opérations —, il faut la *soumission* des humains, devenus marchandises, aux « règles du marché ». Cette soumission se

1. Voir à ce propos l'étude de Giobbe (1993).

2. Voir, entre autres, le témoignage d'une ancienne personne prostituée québécoise, Sylviane (2004), qui explique: « J'ai passé 5 ans dans cette galère, le pimp m'envoyait à Vancouver, en Ontario, à la Baie James, partout au Canada. Il avait été question de m'envoyer ailleurs, je serais plus là pour vous écrire s'il m'avait envoyée dans son réseau en Asie ou en Europe. »

3. Chaleil (2002 : 498).



construit au travers d'un ensemble d'organisations qui aménage la chaîne des transactions et assure leur bon déroulement. Cette chaîne serait brisée s'il n'y avait pas des complicités à tous les niveaux de la société. Les grandes organisations criminelles « ne peuvent assurer le blanchiment et le recyclage des fabuleux profits tirés de leurs activités qu'avec la complicité du milieu des affaires et le "laisser-faire" du pouvoir politique<sup>1</sup> ». En fait, ces accointances, qui sont dues à une collusion d'intérêts et à la corruption qui l'accompagne<sup>2</sup>, constituent une composante capitale de l'économie mondiale; elles sont, en quelque sorte, son « lubrifiant indispensable ».

Et comme toute marchandise dans une société où la consommation est effrénée, la prostituée est rapidement dévaluée: un souteneur qui pratiquait la traite de jeunes d'Afrique du Sud expliquait à un journaliste britannique que « ses filles » étaient « usées » après trois mois<sup>3</sup>.

#### Le façonnement des marchandises en amont

Il existe aujourd'hui prétendument deux formes de prostitution et de traite des femmes: les unes sont volontaires, les autres ne le sont pas. Cette opposition entre volontaire et forcée permet d'expliquer, entre autres, que la prostitution est causée essentiellement par des conditions économiques déplorable et, en conséquence, certaines personnes, femmes et hommes confondus, décident, en connaissance de cause, d'exercer le « métier » du fait qu'il rapporte plus que beaucoup d'autres emplois. Pour la prostitution de « plein gré », il est donc question de choix personnel lié à une rationalité éco-

1. Brie (2000 : 4).
2. Voir Ziegler (1998).
3. Cité par Kelly et Regan (2000).

nomique. Aussi, pour nombre d'auteurs, la pauvreté est une condition préalable sinon le moteur essentiel de l'entrée dans la prostitution. Pour Scambler et Scambler (1995), le sous-emploi, le chômage et la pauvreté sont les raisons principales expliquant le recrutement dans la prostitution. Un document de la Commission européenne, intitulé *Traite des femmes, le miroir aux alouettes: de la pauvreté à l'esclavage sexuel* (2001), explique que les causes sous-jacentes au trafic des êtres humains sont la pauvreté, le chômage, le manque d'éducation et d'accès aux ressources. Il soutient que, d'un côté, les gens sont prêts à prendre le risque de tomber aux mains de trafiquants pour améliorer leur vie, et de l'autre, il y a une tendance dans les pays industrialisés à employer de la main-d'œuvre bon marché, non déclarée, et à exploiter sexuellement les femmes et les enfants dans l'industrie de la prostitution et de la pornographie. Toujours selon ce document, les femmes sont dans une position de vulnérabilité particulière en raison de la féminisation de la pauvreté, de la discrimination de genre et de l'absence d'occasions éducatives et professionnelles dans les pays d'origine.

#### *La contrainte économique, la seule explication?*

Certains n'expliquent la prostitution que par la seule contrainte économique, plus particulièrement par la précarité sociale et l'absence de moyens alternatifs d'existence. Selon Lilian Mathieu (2003 : 6), les contraintes économiques impliquent que « l'engagement dans la sexualité vénale n'est jamais un acte volontaire et délibéré ». Par ailleurs, il explique que la « prostitution représente [...] une des rares voies d'accès à un niveau de vie auquel une origine sociale modeste et un faible niveau de compétence ne permettent pas d'arriver ». L'argumentation de Mathieu s'appuie sur deux enquêtes qui

montrent que « ce sont les femmes de la classe ouvrière et du lumpenprolétariat qui sont recrutées pour la prostitution<sup>1</sup> » ou des « personnes issues de milieux sociaux modestes, parfois marginaux<sup>2</sup> ». L'enquête d'Ingold (1993), qui portait sur 241 femmes et hommes prostitués de la région parisienne, précisait que 41 % des interviewés étaient issus des milieux sociaux modestes et marginaux, ce qui laisse tout de même 59 % des interviewés issus d'autres milieux que ceux mis en évidence par Mathieu. Le sociologue prétend, en outre, que les chercheurs qui soutiennent l'existence d'autres raisons que les seules causes liées à la vulnérabilité économique pour expliquer la prostitution se trompent et, en conséquence, considèrent les personnes prostituées comme des « inadaptées nécessairement victimes de traumatismes psychologiques », ce qui est vraisemblablement non à-propos.

Certains vont plus loin et affirment que les femmes se prostituent dans la prostitution essentiellement pour s'enrichir<sup>3</sup>. Puisqu'ils défendent l'idée que les femmes sont dans la prostitution pour des raisons essentiellement d'enrichissement, McCaghy et Hou (1994), dans leur étude sur la prostitution à Taïwan, considèrent les personnes prostituées comme des entrepreneures<sup>4</sup>. Une autre recherche postule que les jeunes hommes se prostituent selon une « prise de décision rationnelle » :

1. Høigård et Finstad (1992 : 15).

2. Ingold (1993 : 54).

3. Carr (1995), Lancet (1996), cité dans Farley et Kelley (2000).

4. Selon Barry (1995 : 139), à Taïwan, 40 % des personnes prostituées sont d'origine aborigène, vraisemblablement l'objet d'une traite à des fins prostitutionnelles. Elles sont vendues à un bordel et obligées de se prostituer. Pour les nombreuses femmes autochtones, ces violations de leurs droits les plus élémentaires ne sont sans doute pas considérées comme les risques intrinsèques de la liberté d'entreprise!

Pour James, [la prostitution] résout un besoin financier et il a apparemment décidé que le haut retour monétaire pour un investissement minimal de temps est préférable à un emploi légitime et même aux conséquences négatives d'une arrestation<sup>1</sup>.

Nul ne peut nier que la misère économique est le terreau fertile sur lequel se développe l'industrie de la prostitution. La prostitution, qui sévit massivement dans les pays du tiers-monde, de l'Europe de l'Est, de l'ex-URSS et des Balkans, est l'un des résultats de la catastrophe sociale et de la ruine économique qu'impliquent les politiques d'ajustement structurel, les privatisations, le libre-échange à sens unique, bref la mondialisation et ses effets sur l'accroissement des inégalités sociales au sein des pays et entre les pays, ainsi que l'aggravation fulgurante des pauvretés. Cette prostitution, dont le visage ne cesse d'évoluer — qui profite des femmes et des enfants du tiers-monde et des anciens pays « socialistes », devenus « le cheptel » de la misère mondiale —, est organisée par des bandes criminelles : les femmes et les enfants sont dupés, enlevés, vendus par leur famille, raziés, violentés et violés. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les personnes prostituées occidentales (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Australie et Japon), citoyennes de leur pays. Les personnes qui se prostituent ne le font pas dans les mêmes conditions. Elles ne sont pas des sans-papiers. Elles ne connaissent pas nécessairement la même précarité économique. Pour une certaine partie de ces personnes, la prostitution représente « une solution provisoire

1. Calhoun et Weaver (1996 : 218) (ma traduction).

2. Chaleil (2002 : 12-13).

ou prolongée aux difficultés financières<sup>2</sup> ». Une telle prostitution alimentaire est, bien sûr, pour nombre d'occasionnelles, une conséquence de la situation économique et sociale<sup>1</sup>. *Mais cela n'explique pas pourquoi certaines personnes se prostituent et d'autres se refusent à le faire même dans des conditions de grande précarité.* Autrement dit, l'argent semble être le moteur de tout, et pourtant, il ne constitue pas une explication satisfaisante. D'autres causes expliquent l'entrée dans la prostitution et sa pratique quotidienne, car ce n'est pas n'importe quelle femme, ni n'importe quel homme, encore moins un enfant, qui accepte de faire « volontairement » ce « métier », qui réussit à passer à l'acte et à (sur)vivre dans un autre monde, même si l'argent constitue un attrait et le désir d'échapper aux piètres conditions sociales d'existence, une motivation. S'il y a des causes alimentaires et de survie à la prostitution, il existe aussi un déterminisme social et psy-

1. Leur destin est quand même différent de la prostituée à temps plein, dans la mesure où, rappelle Chaleil (2002 : 493), « les prostituées à temps partiel [...] continuent à participer à deux mondes, alors que la professionnelle, en plongeant corps et biens dans la prostitution, a perdu tous ses repères » ; la prostituée évolue dans un milieu social particulier, à la marge de la société, et la stigmatisation sociale dont elle est l'objet renforce cette appartenance au « milieu ». Le milieu prostitutionnel et pornographique « représente un mode de vie très spécifique. Les valeurs sont différentes. Le langage est particulier. Les relations et le temps s'écoulent d'une autre manière. Très vite on se retrouve coupé-e de la société. On est dans un ghetto [...] Avec le temps, la nouvelle (ou le nouveau) se fait une certaine place, elle est reconnue et a des liens qui se nouent dans le milieu [...] Plus le temps passe et plus la distance se fait grande entre son univers et le reste de la société. » (Enquête de l'ANRS, citée par les Furies, s.d.) Les biographies de personnes prostituées et de hardeuses montrent bien cet aspect des choses. Voir, entre autres, Raffaëla Anderson (2001).

chologique qui prédispose certaines personnes à la prostitution. Nombre de chercheurs refusent la dichotomie volontaire et forcée, car ils veulent comprendre les conditions sociales et psychologiques d'entrée dans la prostitution. Ils soutiennent que l'engagement dans la prostitution est la conséquence de facteurs multiples, d'un enchevêtrement de raisons économiques, personnelles, sociales et psychologiques. La fabrication de cette marchandise particulière a une histoire préalable, une histoire qui se déroule en amont. C'est le poids de cette histoire qui permet à une personne d'envisager de se prostituer, de vendre son sexe, ou qui la rend disponible au recrutement par un réseau proxénète.

#### *Un passé traumatique*

Nombre de recherches vont dans ce sens : les personnes prostituées ont un lourd passé traumatique et une histoire d'abus sexuels chroniques<sup>1</sup>. De 60 à 90 % des personnes qui se prostituent ont été sexuellement abusées dans leur enfance<sup>2</sup>. Judith Trinquart précise qu'en France on « recense entre 80 et 95 % d'antécédents de violences sexuelles chez les personnes prostituées originaires du pays<sup>3</sup> ». Au Brésil, Gilberto Dimenstein (1992), qui a interrogé 53 fillettes et adolescentes « venues d'elles-mêmes à la prostitution », soutient que 95 % d'entre elles étaient issues de familles dysfonctionnelles. Ces violences sont la raison de la fugue d'adolescents qui sont attendus par des recruteurs dans les gares de trains et d'autobus des grandes villes.

1. Burgess, Hartman et McCormack (1987) Giobbe, Harrigan, Ryan et Gamache (1990), James et Meyerding (1977), Silbert et Pines (1981, 1982, 1983), Simons et Whitbeck (1991), Widom et Kuhns (1996).
2. Murphy (1993), Silbert et Pines (1983).
3. Citée dans Chaleil (2002 : 11).

L'enfance des personnes prostituées a été marquée par l'abus sexuel et physique<sup>1</sup>. Quelque 62 % des personnes prostituées interviewées par les Canadiens Bagley et Young (1987) ont avoué une histoire d'abus physique dans leur enfance. Une autre étude révèle que 90 % des personnes prostituées avaient été physiquement agressées dans leur enfance; 74 % de ces mêmes interviewées ont été sexuellement abusées dans leurs familles et 50 % ont été sexuellement abusées par une personne étrangère à leur famille<sup>2</sup>. Selon le *Council for Prostitution Alternatives* de Portland, en Oregon, des 123 survivantes de la prostitution interviewées, 85 % ont souffert d'inceste, 90 % d'abus physiques et 98 % d'abus émotionnels<sup>3</sup>. Selon Widom et Ames (1994), l'enfant victime d'abus sexuels risque beaucoup plus d'être arrêté adulte pour prostitution que celui victime d'abus physiques. Les victimes de traumatismes sexuels vécus dans l'enfance risquent de vivre des dysfonctionnements importants: ils développent souvent des idées et des comportements autodestructeurs, un mépris de soi, un sentiment de honte, des désordres alimentaires, l'abus de drogues, etc.<sup>4</sup> Pour le psychothérapeute Bernard Lempert (2001):

Toutes les violences tiennent ensemble. La violence produit la violence [...] Il y a une cohérence. Ainsi, la relation entre

1. Farley, Baral, Kiremire et Sezgin (1998).
2. Giobbe, Harrigan, Ryan et Gamache (1990).
3. Hunter (1994).
4. Herman (1992), Morin (1984).

Un mot sur la drogue (crack, cocaïne...) qui a bouleversé la prostitution à plusieurs points de vue. La dépendance aux drogues donne aux proxénètes un pouvoir inégalé sur les personnes prostituées. Pour le proxénète, qui souvent est le fournisseur, la drogue constitue un formidable moyen de chantage. Drogée et déconnectée, la personne prostituée peut assouvir les fantasmes les plus tordus des clients.

inceste et prostitution me semble flagrante. Je ne dis pas que c'est son seul mode de production — la misère a son rôle à jouer, la criminalité également. Mais l'inceste est pour moi un des principaux fournisseurs de la prostitution. En écoutant les gens, leurs rêves, j'ai compris que la prostitution est un des symptômes de l'inceste, et/ou des agressions sexuelles extra-familiales mais avec un système d'exposition à l'intérieur de la famille.

#### *États de stress post-traumatique*

Certains chercheurs expliquent l'existence d'un état de dissociation émotionnelle comme un élément nécessaire à la survie au viol ainsi qu'à l'inceste et aux agressions sexuelles dans l'enfance<sup>1</sup>. La dissociation est le processus psychologique qui permet d'enfouir les événements traumatiques au plus profond de la conscience. Les états de stress post-traumatique (ESPT) sont des réactions émotionnelles intenses de longue durée. Elles apparaissent à la suite d'un événement traumatique, hors du commun. La personne revit régulièrement, éveillée ou lors de cauchemars, la situation traumatique initiale. Elle évite ce qui pourrait rappeler le traumatisme. Sa réactivité générale est amoindrie: elle est apathique et morose par rapport à son avenir. Une hyperactivité physiologique (insomnie, irritabilité, difficultés de concentration) complète le trouble. L'ESPT est causé par un stress extrême chez les prisonniers de guerre qui sont torturés, chez les enfants qui sont sexuellement agressés et chez les femmes battues ou violées. Et chez les personnes prostituées. Pour Vanwesenbeeck (1994), la dissociation émotionnelle est une conséquence de la violence subie dans l'enfance ainsi que de la violence vécue dans la

1. Giobbe (1991).

prostitution. La dépression aussi bien que des symptômes de l'ESPT sont communs chez les personnes prostituées. Farley, Baral, Kiremire et Sezgin (1998), qui ont interviewé 475 prostituées dans cinq pays (Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie, États-Unis et Zambie), ont constaté que 67 % des personnes souffraient du syndrome d'ESPT. Ce n'est donc pas sans raison que, chez les personnes prostituées des États-Unis et de la France, on constate un taux de suicides et de tentatives de suicide parmi les plus élevés de la société.

*L'âge d'entrée dans la prostitution  
et la question du libre choix*

Peut-on toujours prétendre qu'il existe une prostitution « volontaire » quand d'autres données significatives démentent cette prétention? L'âge moyen de l'entrée dans la prostitution aux États-Unis est de 13 ans<sup>1</sup>; au Canada, en 1998, l'âge d'entrée dans la prostitution des jeunes filles varie, selon les provinces, entre 14,1 et 14,8 ans<sup>2</sup>. Selon Fleishman (2000), des fillettes de 12 ans font le trottoir en Italie (elles doivent rapporter 500 dollars américains par jour). Si la personne prostituée ne doit pas être considérée comme une victime, mais comme une personne autonome pouvant faire ses propres choix, comment comprendre et expliquer un âge d'entrée aussi jeune? Cela ne veut pas dire que les personnes prostituées sont inertes face au proxénète et au client, mais cela implique que les rapports sociaux de domination masculins et marchands structurent la prostitution pour le bénéfice d'un système proxénète ramifié et mondialisé dont les activités tendent à être, de plus en plus, normalisées. Est-ce qu'au

1. Silbert et Pines (1981), Giobbe (1992).
2. John Howard Society of Alberta (2001).

nom de l'autonomie, on peut tout accepter, y compris une prétendue entrée « volontaire » dans la prostitution à l'âge moyen de 13 ans? Cela ne représente-il pas la fin de la liberté, la réduction de l'individu à une chose, son anéantissement en tant que sujet, bref sa réification? Peut-on concevoir, à la suite de Georg Simmel (1988 : 11-12),

... que ce soit un délice, soir après soir et par tous les temps, de courir par les rues pour offrir une proie et servir de mécanisme éjaculatoire au premier individu, aussi répugnant soit-il? [...] Croit-on que cette vie puisse être choisie avec [...] libre arbitre?

Derrière un choix apparemment autonome se cache donc une situation, comme j'ai tenté de le démontrer, qui *oblige* à faire un tel choix. Aussi ce choix n'en est-il pas un!

**La vénalité triomphante**

Depuis trente ans, nous assistons à une sexualisation de la société. Cette sexualisation est basée sur l'inégalité sociale, ce qui a pour effet de rendre l'inégalité très profitable. La société est désormais saturée par le sexe; et le marché du sexe en pleine croissance et mondialisé exploite avant tout les femmes et les enfants, notamment du tiers-monde et des anciens pays « socialistes ». C'est le temps de la marchandisation généralisée, de la vénalité triomphante. En 1846-1847, Marx (1972 : 46), dans son ouvrage *Misère de la philosophie*, avait formulé le problème en ces termes :

Vint enfin un temps où tout ce que les hommes avaient regardé comme inaliénable devint objet d'échange, de trafic

et pouvait s'aliéner. C'est le temps où les choses mêmes qui jusqu'alors étaient communiquées mais jamais échangées ; données mais jamais vendues ; acquises mais jamais achetées — vertu, amour, opinion, science, conscience, etc. — où tout enfin passa dans le commerce. C'est le temps de la corruption générale, de la vénalité universelle, ou, pour parler en termes d'économie politique, le temps où toute chose, morale ou physique, étant devenue valeur vénale, est portée au marché.

L'humanité est témoin d'une industrialisation de la prostitution, de la traite des femmes et des enfants, de la pornographie et du tourisme sexuel. Les différents secteurs de l'industrie sexuelle sont florissants ; ils sont organisés et gérés par des réseaux proxénètes et mafieux avec la complicité des pouvoirs financiers et politiques établis. Le propre du système prostitutionnel est précisément de n'avoir ni frontière, ni limite<sup>1</sup>. Des multinationales du sexe sont devenues des forces économiques autonomes, cotées à la Bourse. Il n'y a pas de prostitution sans marché, sans marchandisation d'êtres humains. Dans 85 à 90 % des cas de la prostitution locale des pays occidentaux, la personne prostituée est une marchandise que le proxénète fait sienne par le moyen de la force ou de l'habileté. Une fois sienne, le proxénète utilise la contrainte physique, psychologique et sexuelle pour que la personne prostituée soit « fonctionnelle », c'est-à-dire qu'elle puisse être achetée jour après jour par des clients, devenus à leur tour possesseurs, un temps, de la marchandise. Comme pour tout marché, des marchandises sont fabriquées et commercialisées en fonction des capacités de paiement des clients : de la prostitution de rue aux

1. Louis (2003).

*call-girls* de luxe, tout le spectre du marché est couvert. Mais pour devenir une marchandise, qu'elle soit de bas ou de haut de gamme, la personne prostituée doit être dépouillée de son humanité, être transformée en chose, en objet<sup>1</sup>. On peut alors l'étaler dans des vitrines, sur les trottoirs, dans des lupanars sordides, dans des hypermarchés du sexe, car les clients doivent pouvoir jauger la marchandise avant de se la procurer.

La machine prostitutionnelle ne fonctionne pas pour le bénéfice des personnes prostituées, mais pour celui de leurs possesseurs, proxénètes et clients.

L'industrie du commerce sexuel est de plus en plus considérée comme une industrie du divertissement, et la prostitution comme un travail légitime. L'industrialisation de la prostitution s'accompagne d'une libéralisation ; depuis le début de ce siècle, l'Allemagne et les Pays-Bas ont légalisé la prostitution<sup>2</sup>. Au cours des années quatre-vingt-dix, les organisations internationales ont adopté des positions qui, malgré un discours dénonçant les pires effets de cette mondialisation des marchés du sexe, tendent à la libéralisation de la prostitution et des marchés sexuels<sup>3</sup>. En quelque

1. Monto (1999) a constaté l'existence d'une forte corrélation chez les clients entre la sexualité tarifée, les mythes sur le viol, la violence sexuelle et l'utilisation moins fréquente de préservatifs, tous effets de la chosification.
2. En février 2003, on apprenait qu'un groupe officiel de conseillers du gouvernement thaïlandais, le National Economic and Social Development Board, proposait la réglementation/légalisation de l'importante industrie sexuelle du pays. Il expliquait que cela allait réduire la corruption et permettrait de taxer les transactions.
3. Voir sur cette question l'interview de Marie-Victoire Louis (2000) dans les *Cahiers marxistes* ainsi que l'article de Majin Björk (2002) déjà cité et le chapitre précédent. Voir également le chapitre IV qui en fait un court historique.

sorte, ce que défend l'OMC en faveur de la mondialisation néolibérale est actuellement relayé par divers organismes européens et internationaux dans le domaine de l'oppression prostitutionnelle des femmes et des enfants. L'officialisation institutionnelle (la légalisation) des marchés du sexe renforce les activités de l'organisation proxénète et du crime organisé ainsi que la traite des êtres humains.

L'industrialisation actuelle dévaste de façon massive des femmes et des enfants. Ils sont gérés comme des bêtes à plaisir, des machines à sous, et organisés pour que leur rendement sexuel soit maximal. Leur commerce embrigade des populations colossales et génère de fastueux bénéfices recyclés dans l'économie mondiale. Et ce n'est pas sans raison qu'elle touche surtout des femmes et des enfants. L'argument « économique » de Mathieu (2003) minimise le fait que cette industrie fonctionne au profit d'hommes et d'un système de domination masculine. Tout ce qui relève du fonctionnement discriminatoire de la société est amplifié par cette industrie. Les femmes et les enfants sont le groupe cible; les personnes qui sont victimes de la prostitution proviennent davantage de couches sociales défavorisées, aux revenus précaires et limités, de minorités ethniques, de groupes indigènes, de réfugiés, d'immigrants clandestins, du tiers-monde, des pays déstructurés par leur transition dans l'économie capitaliste; elles sont également davantage des personnes à bas niveau d'éducation, des fugueuses, des individus abusés physiquement, psychologiquement et sexuellement dans leur enfance; au moment de leur recrutement, elles sont souvent jeunes (et de plus en plus jeunes). Puisque le sexisme se conjugue aux relations marchandes dans l'industrie mondiale du commerce sexuel, toute femme ou tout enfant est potentiellement une proie. C'est précisément leur

condition de femme et d'enfant qui rend leur commerce profitable<sup>1</sup> et non le fait qu'ils sont démunis économiquement, bien que cela soit un facteur prédisposant à l'embrigadement dans la prostitution. Il faut toutefois insister sur le fait que pour transmuter une personne en marchandise, c'est-à-dire en une personne apte à subir et à vivre une constante aliénation, il faut créer, en aval et en amont, les conditions nécessaires à son fonctionnement comme corps qui ne s'appartient plus et utiliser des moyens contraignants à sa fabrication en tant qu'objet d'échange.

1. Bien que la prostitution se soit développée depuis quelques décennies chez les jeunes hommes, il n'en reste pas moins qu'elle se fait, là aussi, au profit avant tout d'autres hommes (Dorais, 2003 : 18) et elle est « en grande partie sous la coupe du crime organisé » (Dorais, 2003 : 27).

This is Exhibit "E" mentioned and referred  
to in the Affidavit of Richard Poulin  
Sworn before me this 21<sup>st</sup> day of April, 2008

A Commissioner for taking affidavits



---



UNITED STATES-CANADA

# Bi-National Assessment of Trafficking in Persons



## Acknowledgements

The Government of Canada and the Government of the United States jointly prepared this document with contributions from the following departments and agencies:

### *Canada*

Canada Border Services Agency  
Criminal Intelligence Service Canada  
Department of Justice Canada  
Department of Foreign Affairs and International Trade  
Department of Public Safety and Emergency Preparedness  
Royal Canadian Mounted Police

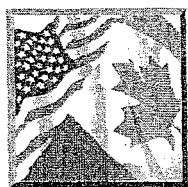
### *United States*

United States Department of Justice  
United States Department of Homeland Security  
United States Department of State  
Federal Bureau of Investigation  
Immigration and Customs Enforcement  
Human Smuggling and Trafficking Center

# Table of Contents

Acknowledgements .....	ii
Introduction .....	1
Migrant Smuggling vs. Human Trafficking .....	1
Purpose.....	2
<b>Worldwide Snapshot: Nature and Scope of TIP</b> .....	3
Recruiting Trafficking Victims .....	3
Transporting Trafficking Victims.....	3
Harbouring Trafficking Victims .....	3
Root Causes .....	3
Trafficking Victims.....	4
Perpetrators of Human Trafficking.....	4
Trafficking Routes.....	5
Impact of TIP .....	5
<b>Trafficking in Persons – What is Known</b> .....	7
Extent of TIP in the United States and Canada .....	7
Root Causes .....	7
Gaining Entry .....	8
Involvement of Criminal Organizations .....	8
Flow of TIP.....	9
Nature of TIP .....	10
<b>Combating Trafficking in Persons</b> .....	11
Prosecution .....	12
Protection.....	13
Prevention.....	15
<b>Bilateral Cooperation</b> .....	19
Canada-U.S. Cross Border Crime Forum.....	19
Integrated Border Enforcement Teams.....	19
Integrated Border Intelligence Teams .....	19
Shared Border Accord.....	19
Smart Borders and the Security and Prosperity Partnership of North America.....	20
The North American Agreement on Labor Cooperation.....	20
Mutual Legal Assistant Treaty .....	20
Examples of Joint Operations .....	21
<b>Recommendations</b> .....	23
<b>Acronyms</b> .....	24

## Chapter 1: Introduction



The *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children*<sup>1</sup> defines trafficking in persons (TIP) as the recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons, by various means of coercion, force, fraud, or the abuse of power, for the purpose of exploitation. Exploitation typically includes sexual exploitation, forced labour, involuntary servitude, or slavery.<sup>2</sup> At its heart, the modern conception of TIP involves all of the activities associated with holding persons in compelled service. TIP may occur across or within borders, involve victims of any age and gender, and be committed by lone individuals or organized criminal networks. In any of its manifestations, TIP is a serious crime and violates the basic human rights of its victims.

The clandestine nature of TIP makes it difficult to ascertain its true magnitude. The United Nations has estimated that over 700,000 persons are trafficked annually and some non-governmental organizations (NGOs) put the number over 1 million each year. As of August 2005, the U.S. Government estimates that 600,000 to 800,000 persons are trafficked across international borders each year. Further, the International Labour Organization (ILO) estimates that a minimum of 2.45 million persons worldwide are in situations of forced labour at any given time as a result of TIP.<sup>3</sup> The range in the estimated number of trafficking victims demonstrates the difficulty in obtaining accurate figures on this underground, illicit activity.

### Migrant Smuggling vs. Human Trafficking

The vast majority of people who illegally enter Canada or the United States are smuggled rather than trafficked. However, it can be difficult to distinguish between migrant smuggling and TIP. Migrant smuggling involves the facilitation, transportation, or procurement of the illegal entry of a person or persons across an international border. Migrant smuggling occurs with the consent of the person(s) being smuggled, who often pay large sums of money to be smuggled. Once in the country of final destination, the smuggled person(s) will generally be left to their own devices.

The predominant difference between smuggling and TIP is that TIP involves the use of threats, force, coercion or fraud resulting in the conditions of servitude, slavery or commercial sexual exploitation. Also, while TIP victims can be trafficked across borders, they can also be trafficked within their own countries or communities. Not all victims are illegal migrants; they may be citizens, legal residents, or legitimate visitors.

Despite these differences, smuggled persons may become TIP victims at any point in the smuggling process. Potential victims may consent, for example, to crossing borders or being smuggled across a border, but find on arrival in the country of destination that

<sup>1</sup> [hereinafter *Trafficking Protocol*]. Both the United States and Canada have ratified the *Trafficking Protocol*.

<sup>2</sup> TIP may be defined differently under domestic law. For example, the definition of "exploitation" in the *Trafficking Protocol* includes removal of organs, which is not part of the U.S. TIP laws. Additionally, the U.S. law limits what is referred in this paper as "TIP sexual exploitation" to "commercial sex acts", which is defined in the *Trafficking Victims Protection Act 2000* as "any sex act on account of which anything of value is given to or received by any person."

<sup>3</sup> International Labour Organization, "A global alliance against forced labour" International Labour Conference, 93<sup>rd</sup> Session 2005 (International Labour Office: Geneva, 2005) p.14. In this report, the term "forced labour" includes both economic and commercial sexual exploitation. These estimates reflect the minimum number of persons in forced labour at a given time as a result of human trafficking; they are not annual global estimates.

conditions of indentured servitude, debt bondage,<sup>4</sup> or other forms of exploitation have been imposed. If this occurs, they become victims of TIP.

### Purpose

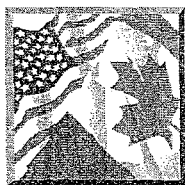
At the 2004 U.S. – Canada Cross Border Crime Forum, U.S. and Canadian officials were directed to conduct a bi-national assessment of the impact of TIP on cross-border criminality. The completion of a U.S. – Canada assessment on TIP is also a deliverable of the Security and Prosperity Partnership Initiative,

announced by the United States, Canada and Mexico in March 2005. This assessment, which is being presented at the 2006 Cross Border Crime Forum, was prepared jointly by the U.S. Human Smuggling and Trafficking Center, Department of Justice and Department of Homeland Security and by Justice Canada, the Portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade. It is intended to promote increased coordination in responding to the problem and to provide the United States and Canada with essential information.

---

<sup>4</sup> The *Supplementary Convention on the Abolition of Slavery, the Slave Trade and Institutions and Practices Similar to Slavery* 1956 defines "debt bondage" as "the status or condition arising from a pledge by a debtor of his personal services or of those of a person under his control as security for a debt, if the value of those services as reasonably assessed is not applied towards the liquidation of the debt or the length and nature of those services are not respectively limited or defined" (Article 1(a)).

## Chapter 2: Worldwide Snapshot: Nature and Scope of TIP



TIP is a process that involves the recruitment, transportation or harbouring of victims for exploitation. Each of these stages may be characterized by specific patterns of behaviour and other varying factors, such as deception or force, and may involve many perpetrators facilitating different stages in the process and sometimes operating in different parts of the world.

### Recruiting Trafficking Victims

Traffickers may lure victims through false promises of “legitimate” employment as domestic workers, factory and farm workers, nannies or models only to ultimately coerce them into the commercial sex trade or forced labour. In some cases, trafficking victims may know what type of work they will perform but are deceived about the working conditions, or the degree of personal liberty or freedom of movement they will possess. Traffickers may also “buy” children from poor families, in some cases promising a better life, only to later exploit them. Traffickers also obtain victims through kidnapping or abduction.

Advertising in newspapers, magazines and on the internet can play an important role in recruiting victims. Potential victims are often promised a secure, prosperous future with great potential for themselves and their family. They may be deceived into believing that they are dealing with legitimate businesses, such as artistic agencies, domestic staff agencies, matrimonial agencies, language schools or vocational institutions.

### Transporting Trafficking Victims

TIP is often an international crime that involves the crossing of borders, though trafficking victims can be exploited within their own countries and communities.

In international TIP cases, trafficking victims may enter a country legally or illegally. Potential victims may be smuggled into the destination country either directly or through transit countries. Traffickers may use deception and fraudulent documents to illegally take advantage of particular types of entry visas. In some cases, persons who enter countries as legitimate visitors are subsequently exploited by traffickers.

Identifying potential trafficking victims who are in transit can be difficult since exploitation may not yet have occurred, and these individuals may be unaware that they will be subsequently exploited. Potential victims may view traffickers as assisting, rather than exploiting them. At this stage, smuggling rather than trafficking may appear to be the arrangement.

### Harbouring Trafficking Victims

Harbouring trafficking victims always involves some type of restriction on their freedom. Traffickers use a number of methods to control their victims, including the confiscation of their identification and/or travel documents, monitoring and surveillance of their movements, restraint, sexual assault, and violence or threats of violence to themselves or their family members. Victims may be exploited in the commercial sex trade, for example, by being forced into prostitution or the production of pornography, or they may be forced to work in specific industries, such as the agricultural, garment or construction industries.

### Root Causes

TIP is driven by a set of interrelated “push and pull” factors. Push factors that can lead to TIP include extreme poverty, unemployment, lack of education and opportunity, lack of information, inadequate social

programs, gender-based inequality, war and conflict situations and political unrest in countries of origin.

Pull factors include a globalized, free market economy that has increased the demand for cheap labour, goods and services in countries of destination. Further, new communications technologies, including the internet, operate without national boundaries and can be difficult to regulate. These technologies allow for instantaneous and worldwide opportunities to facilitate TIP.

## Trafficking Victims

While obtaining accurate information about trafficking victims has been difficult, increased focus on the problem worldwide has provided more information on who is at risk of being trafficked for different types of exploitation. Generally, international trafficking patterns suggest that trafficking victims are predominantly drawn from the most vulnerable populations. Women and children, who are disproportionately affected by the push factors associated with TIP, constitute the majority of trafficking victims.

In 2005, the ILO released global estimates on the number of people in forced labour situations generally and as a result of TIP, broken down by geographical region and by form of forced labour.<sup>5</sup> Results provide important information on the victims of TIP:

- Of the 2.45 million persons in forced labour situations as a result of TIP, 43% have been trafficked for the purpose of commercial sexual exploitation, while 32% have been trafficked for economic exploitation (the remainder are trafficked for mixed or undetermined reasons);
- 98% of those trafficked for sexual exploitation are women and girls;
- Of those trafficked for economic exploitation, 56% are women and girls and 44% are men and boys;
- Trafficking for economic exploitation represents approximately 25% of all trafficking in industrialized countries, and 90% of all trafficking in the Middle East and North Africa;

- Approximately 40-50% of all victims of human trafficking are children.

## Perpetrators of Human Trafficking

Available information indicates that traffickers tend to fall into three broad categories: members of larger criminal organizations, members of smaller crime groups or individual criminals.

**Organized crime** - The involvement of transnational organized crime groups in human trafficking is part of a growing global trend. TIP generates profits for criminal organizations<sup>6</sup> and has been a low risk, high gain criminal activity. Proceeds from human trafficking may then be used by organized crime groups to finance other criminal operations.

**Small criminal networks** - Despite the widespread impression that traffickers usually operate through large organized crime groups, TIP also occurs through smaller, decentralized criminal networks. Small groups of criminals that specialize in particular stages of the trafficking process, such as recruitment, transportation, or operating as the 'employer' are known to be involved in TIP. Additionally, TIP can be perpetrated by small family criminal groups who often control the operation from start to finish – from recruiting to operating the exploitative enterprises, such as brothels, sweatshops, and farms.

**Individual criminals** – Opportunistic individuals working independently, including, in some cases, corrupt government officials, may also traffic persons for profit.

In the case of internationally trafficked persons, traffickers are tapping into a growing industry of fraudulent documents, including the purchase of forged or stolen documents. Traffickers may have their own workshops for falsifying/creating documents to facilitate entry, residence or employment in the destination country. They may produce official-looking

<sup>5</sup> International Labour Organization, "A global alliance against forced labour", *supra*. In this report, the term "forced labour" includes both economic and commercial sexual exploitation.

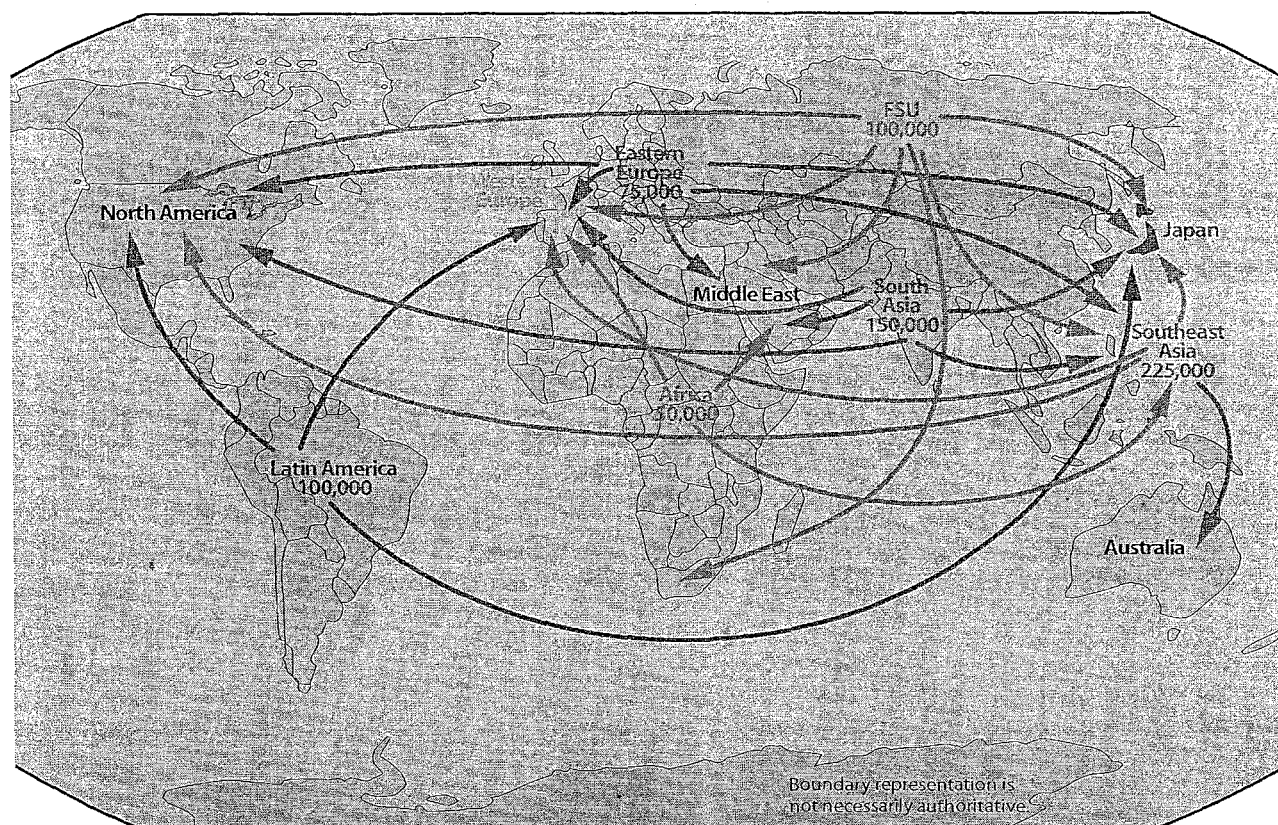
<sup>6</sup> See International Labour Organization, "Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits", Working Paper (International Labour Office: Geneva, 2005).

fraudulent documents, such as birth certificates, marriage certificates, passports, false letters of invitation and false work contracts.

Members of criminal organizations engaged in human trafficking, especially for sexual exploitation, are often

of the same nationality as the victims they control. Some case studies and research indicate that an increasing number of female traffickers — usually former victims — are active in the trafficking arena, perhaps in exchange for their own freedom.<sup>7</sup>

### Global Trafficking in Women and Children: Major Source Regions and Destinations (c)



Source: *United States International Crime Threat Assessment*, December 2000. Figures represent estimates of individuals trafficked per year.

### Trafficking Routes

International traffickers often orchestrate trafficking activity in several countries at one time, evading authorities in one country and re-establishing business in another, under a new identity. Routes used to move victims vary greatly, since traffickers regularly change their routes to avoid detection. New routes are

developed once established ones are uncovered and activities include establishing 'safe houses' and placing 'receivers' in various cities.

Routes used by human traffickers and organized crime groups are reportedly the same as routes used by migrant, drug, and weapon smugglers. Sometimes traveling together along these routes, groups will be

<sup>7</sup> Europol, "General Situation Report 1996-97: Illegal Immigration", The Hague, File No. 2562-52.



comprised of both trafficking victims and illegal migrants. Traffickers abuse regulatory controls and may use false or altered documents to transport victims.

### Impact of TIP

TIP causes a number of direct and indirect harmful consequences to its victims, their communities and society as a whole. Trafficking victims may be physically and/or sexually assaulted, confined, restrained and/or subjected to psychological abuse. Fear for one's own personal safety, and the safety of loved ones can cause additional emotional trauma and stress. Trafficking victims may also experience shame, low self-esteem and a sense of powerlessness. The International Organization for Migration (IOM) reports that many trafficking victims suffer from post traumatic stress disorder as a result of mistreatment.

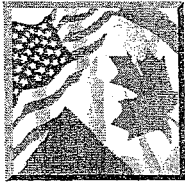
Trafficking victims may also face a number of health risks and diseases ranging from sexually transmitted infections such as HIV/AIDS to malnutrition.

Unsanitary, crowded living conditions, poor nutrition, and lack of adequate medical care foster a host of adverse health conditions and a variety of communicable diseases.

Human trafficking also has wide-reaching societal impacts. For instance TIP:

- separates persons from their families and communities, including children from their parents;
- impedes education, development and future productivity;
- leads to loss of culture and language, especially for young children trafficked into foreign countries;
- stigmatizes and ostracizes its victims;
- reinforces the cycle of poverty and illiteracy that stunts national development.

## Chapter 3: Trafficking in Persons – What is Known



TIP is an international phenomenon that poses significant international threats and challenges. The proximity of the United States and Canada, the extensiveness of our shared border, and the two-way movement of people and goods require both countries to continue to work closely together to deter human traffickers from exploiting our relationship and from using our countries as points of transit for TIP.

In both the United States and Canada, trafficking victims are forced to provide labour or services in exploitative conditions, often involving fraud, force, threats of force and other forms of coercion. Although the nature of TIP in both countries is similar, differences in trends and scope underline the importance of specifically targeted responses.

### Extent of TIP in the United States and Canada

The best estimates available indicate that 14,500 to 17,500 victims are trafficked into the United States annually and greater than 80 percent of those victims are women and girls.<sup>8</sup> It is also estimated that 600 to 800 people are trafficked into Canada each year, and 1,500 to 2,200 people are trafficked annually through Canada to the United States.<sup>9</sup>

It is generally understood that the number of victims reporting trafficking-related crimes significantly under-represents the actual incidence of TIP. Victims are

reluctant to report the exploitative conduct to which they are subjected for many reasons. For example, victims are usually isolated and often unable to speak the language of the country in which they are exploited, and experiences in their country of origin may lead them to mistrust authorities. Also, traffickers may have threatened victims or their loved ones with violence and/or deportation, should they seek help.

The difficulty in distinguishing between TIP and migrant smuggling further complicates the development of reliable TIP estimates. Individuals may start out as willing participants in a smuggling operation, unaware of the exploitation to which traffickers intend to subject them. In such cases, smuggled migrants become trafficking victims once they are exploited at their destination point. However, when law enforcement intercepts an operation at a border, there is often no evidence of the intended exploitation; as such, a smuggling case is reported.

All of these factors make establishing reliable estimates on the incidence of TIP a challenge worldwide.

### Root Causes

Growing demand for low cost labour and services in the United States and Canada, poverty, lack of education and employment opportunities and inequality in countries of origin are among the primary root causes of trafficking of persons into Canada and the United States. These push and pull factors can also

<sup>8</sup> US DEP'T OF JUSTICE, ASSESSMENT OF U.S. GOVERNMENT ACTIVITIES TO COMBAT TRAFFICKING IN PERSONS 9-10 (June 2004), available at [http://www.usdoj.gov/crt/crim/wetf/us\\_assessment\\_2004.pdf](http://www.usdoj.gov/crt/crim/wetf/us_assessment_2004.pdf) [hereinafter 2004 Assessment]

<sup>9</sup> In 2004, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) released the first strategic intelligence assessment on TIP in Canada. This assessment was based on a review of incidents relevant to TIP and known to law enforcement in Canada from 1999 to 2003. This assessment provided an initial analysis of the nature and scope of trafficking in persons in Canada. The estimates were based on information existing during the relevant time period and gaps in intelligence were identified. Future analysis will strive to address intelligence gaps. Over time, the identification of cases and gathering of information will allow for an enhanced understanding of the extent of human trafficking in Canada.

incite individuals to participate in smuggling operations, only to find themselves exploited later on as trafficking victims.

The majority of trafficking victims come from the poorest countries and poorest strata of the national population; they tend to have little access to migration and labour-market related information, social networks abroad and other support structures, which makes them vulnerable to criminal groups or individuals who would exploit their poverty. Gender discrimination is also a major factor. For example, in very poor households young women and girls are often expected to improve their family's well-being by going abroad or by being sold directly to traffickers.<sup>10</sup> These factors interplay with an increasing demand worldwide for cheap labour and services to create an environment which fosters TIP.

### Gaining Entry

Trafficking victims enter Canada and the United States through both legal and illegal means. Some enter with genuine passports, entry documents, or work visas; instances of abuse of valid work visas have been reported in both countries. Others use falsified or altered entry documents, such as photo substitutions, or gain entry as imposters.

Fraudulent offers of employment are also being used to support applications to obtain visas and convince consular and border officials that the victim intends to return to their country of origin. Organized crime groups have been known to produce near genuine quality counterfeit travel, identity and employment documents for trafficking victims. Traffickers may also use escorts pretending to be the spouse, parent, family member or legitimate employer of the victim. The accompanying escort has been known to answer questions from immigration officials on victims' behalf at the port of entry. The trafficker often coaches potential victims on how to respond during their visa interview.

Traffickers may also secure entry for their victims by booking international flights on their behalf, which transit a Canadian or United States airport en route to another country. Once in the airport, the victim is met by an associate of the trafficking ring, who accompanies the victim out of the airport purposely missing their connecting flight.

Traffickers may also bring victims into and between the United States and Canada utilizing established smuggling routes and methods. These may include walking across the border, riding in car trunks or tractor trailers, stowing away in cargo containers or other methods of illegal transport.

### Involvement of Criminal Organizations

Both globally and domestically, organized crime rings have become increasingly involved in facilitating TIP as a profitable enterprise in and of itself, or as a complement to other illicit activity such as drug/weapons running, migrant/alien smuggling, counterfeit document production, credit card fraud and/or identity theft. Since TIP requires a high level of sophistication involving various criminal actors playing different roles, criminal organizations' access to established criminal networks significantly facilitates their ability to perpetrate TIP.

Internationally connected organized crime groups are known to be involved in trafficking and smuggling individuals directly into the United States and Canada and through Canada into the United States. Chinese, Mexican, Central American, Russian and Eurasian gangs are among the foremost traffickers in the United States.<sup>11</sup> In Canada, Asian and Eastern European organized crime groups have been most involved in trafficking women from countries such as China, South Korea, Thailand, Cambodia, the Philippines, Russia and from the region of Latin America.<sup>12</sup> In both countries, traffickers are often of the same ethnicity as the victims they control.<sup>13</sup> For example, Asian-based criminal

<sup>10</sup> See International Labour Organization, "A global alliance against forced labour", supra pp.55-59.

<sup>11</sup> CRS Report for Congress: Trafficking in Women and Children: The US and International Response, Francis, T. Miko, updated March 26, 2004.

<sup>12</sup> Criminal Intelligence Service Canada, 2005 Annual Report.

<sup>13</sup> Criminal Intelligence Service Canada, 2004 Annual Report, pp. 38-39 and 6-7. CISC uses proactive and integrated approach to providing leadership in the collection of criminal intelligence information on organized criminal activity in Canada.

organizations traffic Asians and Eastern European-based criminal organizations traffic Eastern Europeans. Predominantly, these groups are targeting women and children who are trafficked for the purpose of commercial sexual exploitation.

Criminal organizations use a number of different methods to gain control over victims. Some victims genuinely want to emigrate but are unable or unaware of how to do so legally; therefore, they may seek the services of criminal organizations to smuggle them into Canada or the United States. Once in the country, an inflated debt may be imposed (“smuggling fee”), and victims are then forced by brutality and restricted movement to pay off that debt in the form of sweatshop work, commercial sex or other criminal activity. Intelligence indicates that fees can be anywhere from \$800-\$6,000 (Cdn) to be smuggled from Canada into the United States or \$30,000-\$60,000 (Cdn) to be smuggled from Asia into Canada.<sup>14</sup> Fees for individuals to be smuggled into the United States range from \$1,000 (US) to in excess of \$50,000 (US), depending on the nationality and/or distance the individuals are smuggled.<sup>15</sup>

Some traffickers actively seek out victims living in poor economic conditions and deceive or trick them into coming to Canada or the United States. These groups may advertise in the local papers of source countries for appealing jobs to attract specific victims or approach families with offers to assist their child or relative with a promising opportunity. In some reported cases, women responded to false advertisements for domestic services, child care, modeling, or waitressing. Upon arrival, victims are handed over to an established criminal group for exploitation and profit.

### Flow of TIP

Generally, TIP flow worldwide is from less developed countries to industrialized nations, or toward neighboring countries with marginally higher standards of living, where there is greater demand for low cost labour and services.

### Countries of Origin

In the United States, a large majority of trafficking victims are from Latin America.<sup>16</sup> Victims also come from Asia,<sup>17</sup> Africa,<sup>18</sup> Eastern Europe, Indonesia, Jamaica and regions in India. Women and children who are trafficked from Central and South America, Eastern Europe, and Asia are generally destined for commercial sexual exploitation; however, the former Soviet Union may be the largest new source country for victims trafficked into the United States for commercial sexual exploitation.

In Canada, several source regions have been identified; Asia, in particular Thailand, Cambodia, Malaysia and Vietnam, and parts of Africa and Eastern Europe tend to be the primary source regions for persons being trafficked into or through Canada. Instances where either Canada or the United States is a source country for victims transported to other countries are few, and appear to represent the exception rather than the rule.

Trafficking victims can also be trafficked within the borders of Canada and the United States. Incidents of domestic TIP cases have been reported and prosecuted in both countries. Domestic cases in the United States tend to involve juvenile female victims who are trafficked inter-state for the purposes of sexual exploitation. In Canada, domestic trafficking victims are transported across provincial borders, or from northern communities to larger southern urban communities, and forced to work in the commercial sex trade.

### Transit Countries

Traffickers may move persons into Canada and then across the Canada - United States border using a variety of entry points. Criminal organizations exploit designated land entry points, marine ports, airports and the vast, less monitored areas between ports of entry to move victims into the United States. The exploitation of designated entry points is facilitated by the large volume of commercial and traveler traffic between the

<sup>14</sup> The 2004 RCMP Strategic Intelligence Assessment on TIP in Canada, *supra*.

<sup>15</sup> *Characteristics of Chinese Human Smugglers*, US National Institute of Justice, 2004.

<sup>16</sup> In particular, Mexico, El Salvador, Guatemala, Bolivia, Brazil, Peru, and Colombia

<sup>17</sup> In particular, China, Korea, South Korea, Vietnam, Malaysia, Thailand and Cambodia.

<sup>18</sup> In particular, Ethiopia, Nigeria, Kenya, Morocco, Ivory Coast, Ghana and South Africa.

two countries, and in some instances, aided by criminal elements influencing or operating at these ports.<sup>19</sup>

Transportation of trafficking victims from Canada to the United States is often contracted to individuals that are not necessarily directly connected to a larger criminal organization.<sup>20</sup> For example, there have been several cases of interceptions of small groups crossing into the United States from sites in B.C., Alberta, Quebec and Ontario. It is often difficult to establish whether these people are smuggled migrants or victims of trafficking.

### *Destinations*

Foreign victims have been trafficked into urban, suburban and rural areas throughout the United States. United States law enforcement has documented cases of Eurasian girls trafficked into sexual slavery in New York, Baltimore, Chicago and Los Angeles; Thai, Korean, Malaysian and Vietnamese girls into Georgia; and Mexican girls into California, New Jersey and Florida. Foreign victims transiting Canada are often bound for final destinations in the United States.<sup>21</sup> In particular, Asians brought illegally to Canada's west coast have moved on to New York, Los Angeles and other U.S. urban centers to work in illegal brothels, sweatshops or as part of a criminal network.

Persons trafficked into Canada are generally destined for larger Canadian urban areas, such as Toronto, Montreal, Vancouver and Winnipeg. Once in Canada, women trafficked for sexual exploitation, for example, may be moved via an internal circuit that includes several major urban centers.

### *Nature of TIP*

In the United States, victims are often trafficked for commercial sexual exploitation. Victims are also forced to work as migrant farm laborers, on construction sites or in sweatshops. Domestic servitude and restaurant work are additional venues where trafficking victims can be found. Victims in these situations are generally deceived about the type of work and/ or the conditions

in which they will be working. For example, victims may be promised a position as a nanny or domestic servant, but on arrival their identity documents are confiscated and they are confined and forced to work long hours, or they may be forced into prostitution. In many cases, victims are held in conditions of debt bondage as well.

Most of the victims forced into the domestic servitude industry in the United States are hired by families and work under "contracts" that have been agreed upon on an individual basis with no third party reviewers. Although law enforcement seeks to do so, they have not identified specific agencies which either coordinate the services or engage in placement for fraudulent purposes. There is no identified pattern of particular agencies sponsoring domestic workers at this time.

In Canada, intelligence indicates that the majority of trafficking victims are forced to work in the sex trade. Investigations conducted by Canadian law enforcement support these findings; the majority of TIP cases encountered by Canadian law enforcement involve women and children who are trafficked for the purpose of sexual exploitation. To a lesser extent, individuals are also trafficked into Canada for forced labour. There have been a few reported incidents within the agriculture and garment industries, as well as within illicit activities such as drug trafficking. For example, intelligence indicates that criminal organizations have brought Honduran children, teenagers and adults into Canada to force them to work as drug couriers on the streets of Vancouver.<sup>22</sup>

There have also been reports of individuals bringing migrants into Canada illegally to work in their restaurants or other businesses in conditions that may involve exploitation. In one incident, women brought to Canada to work in the garment industry were confined to their living quarters and their passports and identity papers were withheld by their employer. Incidents of home care workers brought to Canada who have had payments withheld and were threatened with deportation for noncompliance with unacceptable work conditions have also been reported.

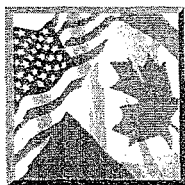
<sup>19</sup> Criminal Intelligence Service Canada, 2004 Annual Report, p.10.

<sup>20</sup> The 2004 RCMP Strategic Intelligence Assessment on TIP in Canada, *supra*, p.14.

<sup>21</sup> The 2004 RCMP Strategic Intelligence Assessment on TIP in Canada, *supra* and U.S. Department of State (2005) Trafficking in Persons Report. <http://www.state.gov>.

<sup>22</sup> The 2004 RCMP Strategic Intelligence Assessment on TIP in Canada, *supra*, p.9.

## Chapter 4: Combating Trafficking in Persons



The international community agrees that TIP involves grave violations of human rights and is a matter of pressing international concern. Both the United States and Canada are committed to work domestically and internationally, through bi-lateral and multi-lateral forums, to combat TIP in all its forms. For example, both Canada and the United States work together with our international partners in the context of the Group of Eight (G-8), the United Nations, the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) and the Organization of American States (OAS) to address TIP. Both countries are party to the United Nations *Convention against Transnational Organized Crime* and its protocols (the *Trafficking Protocol* and the *Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Air and Sea*).

While each country addresses TIP uniquely, both focus on prosecution, protection and prevention efforts. This “3 P’s” approach flows from broad international consensus on how to address this issue, as demonstrated in the *Trafficking Protocol*, and recognizes that vigorous prevention and victim protective measures, as well as tough law enforcement, are necessary to successfully combat TIP.

Both the United States and Canada coordinate their respective prosecution, protection and prevention measures to promote a comprehensive and effective response to TIP. The centerpiece of U.S. Government efforts is the *Trafficking Victims Protection Act* of 2000 (“TVPA”). Congress also passed the *Trafficking Victims Protection Reauthorization Act* of 2003 (“TVPRA”), which restated and enhanced some of the original criminal penalties, and also added additional responsibilities to the U.S. Government’s anti-trafficking portfolio. Most recently, Congress passed the *Trafficking Victims Protection Reauthorization Act*

of 2005 (“2005 TVPRA”), which further augmented the United States’ anti-trafficking portfolio.

The TVPA and TVPRAs operate not only to refine criminal trafficking offenses and investigative abilities, but also to serve as the blueprint for benefits and services to be provided to victims of severe forms of trafficking. The TVPA established the Office to Monitor and Combat Trafficking (G/TIP) within the Department of State, which among other things, is responsible for measuring and evaluating the progress of the United States and other countries in the areas of trafficking prevention, prosecution, and assistance to victims. G/TIP is also obliged to engage in efforts to facilitate cooperation among countries of origin, transit and destination.

Canada’s ongoing anti-trafficking efforts, both domestically and internationally, are guided by a multi-pronged approach, with a focus on the “3 P’s”: the prevention of TIP, protection of victims and the prosecution of offenders. In Canada, the Interdepartmental Working Group on Trafficking in Persons (IWGTIP), co-chaired by the Department of Justice and the Department of Foreign Affairs and International Trade, coordinates all federal anti-TIP efforts. The IWGTIP is composed of 17 participating federal departments and agencies and it works together with its provincial and territorial partners, as well as civil society, to prevent TIP, protect its victims and hold perpetrators accountable.

The subsections below provide an overview of some of the more recent initiatives undertaken by the United States and Canada to further our respective prosecution, protection and prevention objectives. Due to the complex nature and many externalities of TIP, some of these initiatives may address more than one objective.

## PROSECUTION

### *United States*

The United States has a battery of statutes which are employed to prosecute human traffickers. The TVPA proscribes human trafficking and specifically defines certain terms of the offense, including “coercion,” “commercial sex act,” “debt bondage,” and “involuntary servitude.” In the case of sex trafficking, a term of up to life imprisonment is authorized where force, fraud, or coercion are used in the commission of the offense and/or the victim is under the age of 14 years. The Thirteenth Amendment to the United States Constitution prohibits slavery. A series of laws in the United States Code also criminalize peonage, involuntary servitude, and forced labor. Each of these offenses is punishable by up to twenty (20) years imprisonment, or in cases of kidnapping, rape, or where death results, up to a term of life. Additionally, the *Mann Act* prohibits transporting any individual in interstate or foreign commerce for the purpose of engaging in prostitution or other sexual activity for which any person can be charged with a criminal offense; the maximum penalty of up to 30 years if a minor is involved.

The *Prosecutorial Remedies and Other Tools to End the Exploitation of Children Today* (PROTECT) Act offers other important provisions for prosecutors in their pursuit of human traffickers. The PROTECT Act is specifically designed to protect children from many forms of predation, including sex trafficking. It provides for extraterritorial jurisdiction and enables U.S. law enforcement to curtail United States citizens’ participation in “sex-tourism” that occurs abroad.

In a similar manner, the 2005 TVPRA authorizes extraterritorial jurisdiction for TIP offenses committed by persons employed by or accompanying the federal government outside the United States. The 2005 TVPRA also amends the United States Code to strengthen the use of money laundering, racketeering and civil and criminal forfeiture statutes against traffickers.

The Department of Justice is principally responsible for prosecuting trafficking crimes. Prosecutors from the Civil Rights and Criminal Divisions and United States Attorneys’ Offices around the country work with agents from Immigration and Customs Enforcement (ICE), the Federal Bureau of Investigation (FBI), the State Department’s Diplomatic Security Service (DS), the Department of Labor (DOL), as well as state and local law enforcement agencies to apprehend and prosecute both small and large-scale trafficking operations. Investigative efforts are enhanced by the Human Smuggling and Trafficking Center (HSTC), an intelligence and law enforcement fusion center created, in part, to unify intelligence collection and coordinate response efforts against TIP.<sup>23</sup> During fiscal year 2004, the Department of Justice initiated prosecutions against 59 traffickers<sup>24</sup>. More than half of those defendants were charged with violations created by the TVPA, and nearly all involved sex trafficking.

In order to bolster the law enforcement agencies’ unilateral efforts to combat TIP, the Department of Justice created thirty-two anti-trafficking task forces in high-risk cities throughout the country. These task forces and working groups are comprised of investigators and prosecutors from the federal, state, and local level, along with professionals from NGOs.

### *Canada*

Canada has a broad legal framework addressing TIP. Most recently, on November 25, 2005, three new *Criminal Code* offences were enacted to strengthen Canada’s existing criminal response to TIP. The main offence, “trafficking in persons,” prohibits anyone from engaging in specified acts for the purpose of exploiting or facilitating the exploitation of a person. It carries a maximum penalty of life imprisonment where it involves kidnapping, aggravated assault, aggravated sexual assault or death, or 14 years in all other cases. The second offence prohibits anyone from receiving a financial or other material benefit resulting from the commission of a trafficking offence. This offence is punishable by a maximum penalty of 10 years

<sup>23</sup> The HSTC’s mission is three-fold: to address the separate but related issues of alien smuggling, trafficking in persons, and smuggler support of clandestine terrorist travel.

<sup>24</sup> See *Report to Congress from Attorney General Alberto R. Gonzales on U.S. Government Efforts to Combat Trafficking in Persons in Fiscal Year 2004*, United States Department of Justice (July 2005).

imprisonment. The third offence prohibits withholding or destroying documents, such as identification or travel documents, for the purpose of committing or facilitating the commission of a trafficking offence. This offence carries a maximum penalty of 5 years imprisonment.

In addition to these three new offences, other pre-existing *Criminal Code* offences address trafficking-related conduct.<sup>25</sup> For example, the *Criminal Code* offence of living on the avails of child prostitution carries a maximum penalty of 14 years imprisonment and a minimum penalty of 5 years imprisonment where violence, intimidation or coercion is used. Further, the *Immigration and Refugee Protection Act (IRPA)* contains a specific trafficking in persons offence, which prohibits organizing the entry into Canada of one or more persons by means of abduction, fraud, deception or use or threat of force or coercion. This offence carries a maximum penalty of life imprisonment and/ or a \$1 million (Cdn) fine. Canada's criminal law also addresses child sex tourism; it allows for the Canadian prosecution of Canadians and permanent residents of Canada who engage in prohibited sexual activity with children abroad.

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) is Canada's national police force, responsible for investigating most federal offences. Both RCMP and Canada Border Services Agency (CBSA) investigate *IRPA* offences. The RCMP also investigates *Criminal Code* offences in jurisdictions which have contracted their services. Provincial and municipal police forces are generally responsible for investigating *Criminal Code* offences.

The RCMP has established a specialized Human Trafficking National Coordination Centre within its Immigration and Passport Branch. This Centre's mandate is to strengthen the federal government's capacity to coordinate domestic and international investigations in partnership with affected countries. The RCMP provides law enforcement training on TIP to its officers and other officials involved in addressing TIP. General training is provided bi-annually on the RCMP

Immigration and Passport Investigators course to RCMP members and agencies outside of the RCMP, including CBSA, the Department of Homeland Security and international police forces. This week long training session includes a full day dedicated to TIP, involving in depth training and discussion on relevant sections of the *IRPA* and the *Criminal Code*. In addition, in May 2005, the RCMP held a TIP training seminar, at which a guidebook for law enforcement officials, entitled "*Human Trafficking Reference Guide for Canadian Law Enforcement*,"<sup>26</sup> was released. The RCMP is also developing a training video to assist law enforcement in identifying potential victims and traffickers.

Crown Prosecutors continue to successfully prosecute trafficking-related cases under various *Criminal Code* offences. For example, from spring 2004 to February 2006, there were at least 25 convictions under various *Criminal Code* offences for trafficking activity. As of February 2006, an additional 9 cases were identified and remained before the courts, including the first prosecution under s. 118 of *IRPA*, which prohibits the trafficking of persons into Canada from abroad.

## PROTECTION

### *United States*

Effective outreach is an essential step in identifying and assisting trafficking victims. The 2005 TVPRA embodies this sentiment and contains provisions to help reintegrate both American and foreign victims back to a normal life. The 2005 Act establishes a grants program through the Department of Health and Human Services (HHS) to assist American citizens and nationals who are victims of human trafficking. It also directs HHS to establish a program to create residential treatment facilities for juveniles subjected to trafficking, and seeks to promote access to information about federally funded services for victims. Long before the passage of the 2005 TVPRA, several government agencies established toll free hotlines, which provided information and assistance in the callers' native language. NGOs work closely with the

<sup>25</sup> The Canadian Constitution gives the federal government jurisdiction over the criminal law. However, provinces and territories have jurisdiction over the administration of justice (e.g. the prosecution of *Criminal Code* offences).

<sup>26</sup> Available at: [http://www.icclr.law.ubc.ca/Site%20Map/Programs/Human\\_Trafficking.htm](http://www.icclr.law.ubc.ca/Site%20Map/Programs/Human_Trafficking.htm).



governmental agencies in obtaining immediate shelter and medical attention for victims, if needed.

The TVPA enumerates specific immigration and humanitarian benefits that are available to trafficking victims under certain circumstances. Once trafficking victims are identified by law enforcement, they may be protected from deportation and afforded important immigration benefits. Under certain circumstances and where requested by law enforcement, victims may be authorized “continued presence” to remain temporarily in the United States. In addition, victims may apply for and be awarded a special (“T”) non-immigrant status by the U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS). In either case, if granted, he or she will be granted worker authorization.<sup>27</sup> Once a victim of a severe form of trafficking has obtained either continued presence or has filed a bona fide application for a “T” non immigrant status and has been “certified” by HHS, he or she may become eligible to receive federal benefits. The benefits which may be available to victims include food, housing, medical services as well as job assistance and training.

Regardless of their eligibility under the TVPA, TIP victims are protected and eligible for services through the federal Victim/Witness Assistance. Programs are administered through the federal government and in every U.S. Attorney’s office, and seek to ensure that all victims of federal crime are treated with fairness and respect for the victim’s dignity and privacy. In addition to the TVPRA, which specifically allows a trafficking victim to bring a civil action in order to recover money damages from his or her trafficker, other federal laws affording crime victims rights include: the *Federal Victim and Witness Protection Act of 1982*, the *Crime Control Act of 1990*, the *Violent Crime Control and Law Enforcement Act of 1994*, the *Mandatory Victims Restitution Act of 1996*, the *Victim Rights Clarification Act of 1997* and the *Justice for All Act of 2004*. These victim/witness assistance protection laws apply to all victims and witnesses of federal crime who have suffered physical, financial, or emotional trauma. To the extent possible, victims are protected from the accused/ defendant and may also be provided with

varying levels of support including referrals to other agencies for shelter, counseling, compensation, and other types of assistance services when needed.

Victims are also free to avail themselves of and apply for any immigration benefits or programs (such as asylum) that are available to all migrants.

In addition to its domestic programs, the United States also seeks to rescue and protect victims of human trafficking abroad. For example, with the funding from the Department of State, the International Organization for Migration (IOM) spearheads missions to rescue trafficking victims. The IOM has, for example, rescued more than 500 children from forced labor in fishing villages in Ghana. With a portion of the funding from the Department of State, IOM provides primary healthcare services for the many children who have already reintegrated into their communities.

### Canada

In 2006, Canada introduced measures to strengthen Canada’s response to the unique needs of trafficking victims who are in Canada, but are foreign nationals. Working within the existing immigration law framework, these measures include guidelines which will assist immigration officers in issuing short-term temporary resident permits to trafficking victims for a period of reflection up to 120 days. This temporary resident permit can be renewed. These measures exempt victims from the processing fee for a temporary resident permit and give access to the Interim Federal Health Program to ensure that victims receive the medical attention they need. This includes essential and emergency health services for the treatment and prevention of serious medical conditions and the treatment of emergency dental conditions. In the case of trafficking victims, trauma counselling is also included. In addition, trafficking victims may avail themselves of a variety of other measures to remain in Canada temporarily or permanently including regular temporary resident permits, refugee claims in Canada, applications for humanitarian and compassionate consideration, pre-removal risk assessments and stays of removal, depending on the circumstances.

<sup>27</sup> The “T” conveys non-immigrant status and permits the victim to remain in the United States for three years. After that time period and subject to certain statutory criteria, victims may apply for lawful permanent residency in the United States.

Numerous other programs and services are available to victims of crime in Canada, including trafficking victims, ranging from health care to emergency housing and social and legal assistance. Legal aid programs are administered separately by each province and territory and eligibility is based primarily upon financial need. Similarly, social services such as emergency financial assistance, including food allowances, and housing are administered at the provincial and territorial levels and are available to those in need. Civil society organizations also provide related social services, for example, through food banks.

In Canada, the protection of victims of crime is a shared responsibility between the federal and provincial/territorial governments. Federal, Provincial and Territorial Attorneys General reaffirmed their support for the updated 2003 Canadian Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime, which states that the safety and security of victims should be considered at all stages of the criminal justice process and appropriate measures should be taken when necessary to protect victims from intimidation and retaliation; and, information should be provided to victims about available victim assistance services, other programs and assistance available to them, and means of obtaining financial reparation.

The *Criminal Code* contains various provisions which facilitate the testimony of victims in criminal proceedings including through victim impact statements, testimonial aids, publication bans and the presence of support persons for certain witnesses. In addition, reforms which were passed by the Canadian Parliament in 2005 (former Bill C-2 (protection of children and other vulnerable persons)) further facilitate the receipt of testimony by child victims/witnesses and other vulnerable victims/witnesses, by making the use of existing testimonial aids more readily available for all vulnerable victims/witnesses, including trafficking victims.

The *Criminal Code* also authorizes the automatic imposition of a victim surcharge on any offender convicted or discharged of an offence. This money is used to fund provincial and territorial victim services and programs. In addition, offenders sentenced for trafficking-related offences under the *Criminal Code*

may receive a restitution order as part of their sentence. A restitution order requires the offender to pay an amount directly to the victim of the offence to cover the victim's monetary losses or damage to property caused by the crime. Also, provinces and territories have enacted victim legislation, which outlines principles regarding the treatment of victims of crime in the criminal justice system including, in most cases, the right to seek compensation.

## PREVENTION

### *United States*

The United States engages in a broad spectrum of efforts to prevent TIP domestically and abroad. The 2005 TVPRA sets forth the United States' most recent prevention efforts. The Act specifies funding for programs geared toward reducing the demand for commercial sex in the United States and preventing "domestic" trafficking of U.S. citizens within the country. It establishes a \$50 million grants program for state and local law enforcement to investigate and prosecute acts of trafficking in persons and criminals that purchase a commercial sex act within the United States. On the international front, the Act requires U.S. assistance programs for post-conflict and humanitarian emergencies to include anti-trafficking measures. It also provides that the government has the option to terminate all government grants, contracts and cooperative agreements with contractors that engage in severe forms of trafficking or procure a commercial sex act during the period in which the grant, contract or cooperative agreement is in effect.

In an effort to assist victims in rebuilding their lives and to prevent further or more extensive victimization, HHS has initiated the Rescue & Restore Victims of Human Trafficking campaign to help identify and assist victims of human trafficking in the United States. The intent of the Rescue & Restore campaign is to increase the number of identified trafficking victims and to help those victims receive the benefits and services needed to live safely in the United States. The first phase of the campaign focuses on outreach to those individuals who most likely encounter victims on a daily basis, but may not recognize them as victims of human trafficking. By

educating health care providers, social service organizations and the law enforcement community about the issue of human trafficking, the United States government hopes to encourage intermediaries to look beneath the surface by recognizing clues and asking the right questions because they may be the only outsiders with the chance to reach out and help victims.

Various components of the government sponsor conferences and training to make the public and professionals aware of the problem of human trafficking and to alert them to the conditions which make victims vulnerable. In October 2006, for example, the Department of Justice sponsored a national conference on human trafficking. Officials from the highest levels of the United States government attended along with delegations from both Canada and Mexico. Trafficking response teams made up of federal, state and local law enforcement, as well as prosecutors and victim service providers from around the country also participated in the conference. Innumerable other conferences and training seminars are conducted regularly by both governmental entities and NGOs. Prevention through public outreach extends beyond the scope of organized conferences. The Civil Rights Division of the Department of Justice periodically publishes Anti-Trafficking News bulletins, which highlight current prosecution efforts as well as programs and services available to victims.

The U.S. Government provides a substantial amount of international assistance aimed at preventing TIP. Many different governmental agencies administer financial grants and offer programs to prevent human trafficking. In 2004, the U.S. Government supported approximately 251 international anti-trafficking programs totaling approximately \$96 million.

The Department of State awards grants to support outreach programs and prevent trafficking abroad. The G/TIP Office engages in discussions with governments to help strengthen cooperative efforts to eradicate trafficking. It releases an annual *Trafficking In Persons Report*. The report is a diplomatic tool for the U.S. Government in combating TIP. It also serves as an instrument for continued dialogue and a means to encourage increased prosecution, protection, and

prevention programs. The G/TIP Office makes millions of US dollars available in grants to organizations all over the world to implement programs in order to combat trafficking. Other components of the State Department also fund anti-trafficking efforts abroad.

USAID also sponsors many programs to prevent human trafficking. For example, the Pan-American Development Foundation received a \$200,000 grant to develop and implement a program to prevent trafficking of children for domestic servitude within Haiti and to the Dominican Republic through both national and local-level TIP awareness campaigns. The grant supports organizations that provide shelter, education, vocational training, and other services for rescued children and to form a Haitian/Dominican NGO network to protect children. The funds will also help the foundation train NGO staff and government officials to prevent internal and cross-border trafficking, enforce existing laws, and rescue and protect victims.

The Department of Justice's Office of Overseas Prosecutorial Development, Assistance and Training (OPDAT) and International Criminal Investigative Training and Assistance Program (ICITAP) are engaged in anti-trafficking outreach and training for foreign law enforcement officials. OPDAT and ICITAP have offered technical assistance and coordinated numerous anti-trafficking training programs in South and Central America, the Caribbean, Russia, former Soviet republics, South Asia, and Central and Eastern Europe.

Finally, the DOL awards millions of dollars in grants to combat human trafficking around the world. Monies have been specifically targeted at "source" countries, including Brazil, Cambodia, Moldova and Sierra Leone and seek to prevent both labor and sex trafficking. The grants fund projects that provide employment services to adults who have been trafficked into forced labor and to women at risk of being trafficked. Projects also support communities by improving schools and providing education, shelter and counseling to children who have been trafficked or who are at risk, and income-generating opportunities for their parents. DOL's grants are also used to work with national and local governments to improve law enforcement, map trafficking routes and implement public awareness campaigns.

## Canada

Canada supports a broad range of initiatives that seek to reduce crime and victimization by addressing crime before it happens, including by supporting prevention efforts in source countries through NGOs and relevant multi-lateral organizations. For example, through its \$2 million annual contribution agreement with the UN Office on Drugs and Crime, in 2005/06, Canada supported a \$100,000 project to prevent and reduce human trafficking through targeted training and awareness campaigns in the Western Africa sub-region. The Department of Foreign Affairs and International Trade also funded numerous projects through the Public Safety Envelope of its Human Security Fund to combat TIP. Canada supported the IOM to organize a workshop for governmental and private media partners from Central America and Mexico with the objective of sensitizing the media to report the reality of the TIP situation. Also with the IOM, Canada supported an awareness raising project on the risks and consequences of human trafficking through the dissemination of a video, "Shattered Dreams", in government school systems and local communities in vulnerable provinces in Thailand, Lao PDR, Vietnam and Cambodia.

In Central America, Canada cooperated with the International Centre for the Human Rights of Migrants (CIDEHUM) to build the capacity of NGOs in the region to prevent irregular migration and reduce the risk of smuggling of migrants and TIP. In Haiti, Canada funded the OAS to organize a workshop providing training to the Haitian police brigade to further counter-trafficking efforts, share investigative techniques, and assist victims. In recent years, Canada provided funding to the OSCE and an NGO to fund a public-private partnership project, intended to involve the private sector in TIP prevention efforts in Eastern Europe.

In the last decade the Canadian International Development Agency (CIDA) has supported a broad range of trafficking initiatives in Eastern Europe, Asia, Africa and the Americas. CIDA prioritizes a gender analysis of the impact of trafficking and the development of responses which recognize the different experiences of girls, boys, women and men.

Some recent examples of CIDA projects include: commitment of \$3 million to eliminate the trafficking of children into forced labour and support the rehabilitation of children who have been trafficked in West Africa; support for UNICEF and its partner organizations to gather information on the scope and nature of trafficking and current responses to the problem in Russia; and support for the Anti-Trafficking Program of the Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) of the OSCE with a one million dollar grant.

Since 1996, the Canadian government has been a donor and is contributing to the ILO's International Program for the Elimination of Child Labour (IPEC) which operates in over 75 countries. Through IPEC, Canada has supported child labour projects in Central and South America and the Caribbean, Africa, Asia and the Middle East. Many of these projects focus in particular on the worst forms of child labour which include slavery, the sale and trafficking of children, debt bondage and serfdom, forced or compulsory labour as well as child sexual exploitation.

Canada has also developed and supported several anti-trafficking training initiatives. For example, in March 2004, the Department of Justice and the IOM partnered to provide a training seminar for police, prosecutors, immigration, customs and consular officials on TIP. In May 2005, the RCMP, in partnership with a number of NGOs and the Government of British Columbia, hosted a similar training seminar for law enforcement, governmental officials and members of civil society. Training consists of a review and current analysis of a current human trafficking investigation including identification and protection of the victims, and an overview of the domestic and international strategies initiated by the RCMP. Further, Canada has, along with other North Atlantic Treaty Organisation (NATO) member countries, committed to implementing the NATO *Policy on Combating Trafficking in Human Beings*, adopted in June 2004, and endorsed by NATO Heads of State and Government. This policy requires that all personnel taking part in NATO-led operations receive appropriate training to raise awareness of TIP and educate on how TIP impacts on human rights, stability and security. To this end, the Canadian Forces is

currently developing a new policy entitled, “Policy on Combating Trafficking in Persons”. This policy will provide guidance to all levels of leadership of deployed Canadian Forces Task Forces on combating TIP.

Canada has also supported several awareness raising and information sharing initiatives, such as a March 2004 *Forum on Trafficking in Persons, Especially Youth, Children and Women*, hosted by the Canadian Ethnocultural Council, in partnership with the Department of Justice and Status of Women Canada, which brought together NGOs and academics from across the country to educate and increase public awareness about the situation of trafficking victims, especially youth, children and women, and explore strategies for community-driven initiatives to prevent and combat TIP. In addition, in November 2004, the Governments of British Columbia and Canada hosted a roundtable on TIP in Vancouver, British Columbia. The roundtable brought together a diverse range of participants from all levels of government, the Vancouver Police, the RCMP, academics and a cross-

section of local NGOs to discuss issues relating to TIP, including prevention and awareness and local issues. Also, in August 2005, the Minister of Justice hosted a roundtable with members of Canada’s NGO community to discuss current issues and practices relating to TIP.

Canada has also developed and distributed awareness raising products, such as an anti-trafficking poster entitled *People for Sale in Canada? The answer will shock you*, which is intended to raise public awareness that TIP exists in Canada and that it is a serious crime. This poster has been translated into 15 languages. An anti-trafficking pamphlet is also available in 14 languages. This pamphlet has been distributed to Canadian missions abroad and NGOs with access to potential trafficking victims in source states. Also, Justice Canada has developed a TIP website,<sup>26</sup> which provides information on the definition of TIP, domestic and international efforts to combat TIP and assist victims, as well as other resources and links to partner organizations that are involved in similar efforts.

---

<sup>26</sup> <http://canada.justice.gc.ca/en/fs/ht/>

## Chapter 5: Bilateral Cooperation



The United States and Canada are working together to confront common challenges raised by transnational organized crime, including TIP. TIP is a cross-border issue that implicates a range of issues, including national security, organized crime and serious human rights violations. As such, TIP requires a collaborative, bi-national approach.

On July 6, 1999, Canada and the United States signed a statement of mutual understanding on information sharing as part of a coordinated approach to prevent the cross-border movement of members of criminal organizations. To further demonstrate the longstanding relationship between the United States and Canada on these issues, the subsections below focus on U.S.-Canada bilateral initiatives.

### Canada-U.S. Cross-Border Crime Forum

The Cross-Border Crime Forum (CBCF) was established in 1997 to improve cooperation and information sharing between Canada and the United States. Co-led by the United States Attorney General, Public Safety and Emergency Preparedness Canada and Justice Canada, the CBCF brings together over 150 senior law enforcement and justice officials from Canada and the United States, representing nearly 50 departments and agencies. The CBCF meets annually to develop joint solutions to cross border crime issues such as organized crime, human trafficking and migrant smuggling, mass marketing fraud, money laundering, cyber crime and terrorism.

<sup>29</sup> The key players involved in IBET operations include the U.S. Border Patrol, Immigration and Customs Enforcement (ICE), the U.S. Coast Guard, Canada Border Services Agency (CBSA), and the Royal Canadian Mounted Police (RCMP).

<sup>30</sup> IBITs are comprised of analysts and Intelligence Officers from the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canada Border Services Agency (CBSA), Drug Enforcement Administration (DEA), and Customs and Border Protection (CBP). Other participating agencies include the Vancouver (British Columbia) Police Department (VPD) United States Coast Guard (USCG) and Citizenship and Immigration Canada (CIC).

### Integrated Border Enforcement Teams

Established in 1996, Integrated Border Enforcement Teams (IBETs) are joint Canada-U.S. multi-agency law enforcement teams. IBETs are designed to enhance border integrity and security along the shared Canadian-U.S. border by identifying, investigating and interdicting persons and organizations that pose a threat to national security, or are engaged in organized criminal activity, such as TIP, illegal migration, smuggling of drugs or other goods, and terrorism.<sup>29</sup>

### Integrated Border Intelligence Teams

The mission of the Integrated Border Intelligence Teams (IBITs) is to support IBETs and partner agencies by collecting, analyzing and disseminating tactical, investigative and strategic intelligence information pertaining to cross border crime between the United States and Canada. This intelligence information is shared with participating agencies to target international/national/criminal organizations, de-conflict international investigations and facilitate joint enforcement operations.<sup>30</sup>

### Shared Border Accord

In 1995, Canada and the United States announced the Canada/United States Accord on Our Shared Border (SBA). The Accord committed both governments to: promoting international trade; facilitating the legitimate movement of people and commercial goods; providing

enhanced protection against drugs, smuggling, and the illegal and irregular movement of people; and, reducing costs to both governments and the public. The SBA Coordinating Committee meets four times a year to address key border security and facilitation issues and review progress under the Accord.

<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/general/border/menu-e.html>

<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/12/20021206-1.html>

### **Smart Borders and the Security and Prosperity Partnership of North America**

Canada and the United States signed the Smart Border Declaration in December 2001. In the aftermath of the events of September 11<sup>th</sup>, the Declaration emerged from well-established and ongoing Canada-U.S. cooperation on border issues and included a 32-point action plan focusing on the secure flow of people, the secure flow of goods, secure infrastructure, and coordination and information sharing in the enforcement of these objectives.

The Security and Prosperity Partnership (SPP) builds on Smart Border successes by broadening our cooperation to include Mexico and a 'Prosperity' agenda designed to improve North American competitiveness and quality of life. Announced in March 2005, the SPP explicitly calls for enhanced cooperation to combat human trafficking as part of the 'Security' agenda's overall framework to address transnational threats.

There are numerous related initiatives within the Smart Borders and SPP that further enhance counter-TIP initiatives. For example, U.S. Immigration and Customs Enforcement Officers and Canada Border Service Agency Migration Integrity Officers work closely overseas to identify irregular migration trends, which contribute to pushing the borders out and dissuade the trafficking of persons.

<http://www.spp.gov/>

### **The North American Agreement on Labor Cooperation**

The North American Agreement on Labor Cooperation (NAALC) is an agreement between the United States, Canada, and Mexico that supplements the North American Free Trade Agreement (NAFTA). The principal objective of the NAALC is to improve working conditions and living standards in the United States, Mexico, and Canada as the NAFTA promotes more trade and closer economic ties among the three countries. The NAALC emphasizes trilateral cooperation – exchanges of information, technical assistance, and consultations – on labor issues that merit particular concern by all three countries. The growing phenomenon of TIP has attracted increasing attention in the region, and is an issue for which cooperative action is called for and can prove effective.

As part of the ongoing cooperative activities program between the governments of Canada, Mexico and the United States under NAALC, a conference was held on December 6-7, 2004 on TIP. The event served as a fostering and impacting human trafficking in the North American region, exchange information on successful anti-trafficking approaches in the NAALC countries, learn about other international and regional anti-trafficking models, and discuss areas of potential cooperation among the NAALC countries to combat TIP.

### **Mutual Legal Assistance**

The 1985 *Mutual Legal Assistance Treaty in Criminal Matters* (MLAT) between the United States and Canada has enhanced both countries' ability to investigate, prosecute and suppress crime through cooperation and mutual assistance in law enforcement matters, such as cross-border TIP cases. For example, the MLAT covers the exchange of information; locating and identifying persons; taking of testimony or statements of witnesses; providing documents, records and evidence; the execution of requests for searches

cooperation and mutual assistance in law enforcement matters, such as cross-border TIP cases. For example, the MLAT covers the exchange of information; locating and identifying persons; taking of testimony or statements of witnesses; providing documents, records and evidence; the execution of requests for searches and seizures; and the serving of documents. The MLAT also provides for assistance in proceedings relating to the forfeiture of the proceeds of crime, restitution to the victims of crime, and the collection of fines imposed as a sentence in a criminal prosecution. Further, the *Treaty on Extradition*, which was signed in 1974 and amended as recently as 2001, establishes the framework for extradition of persons for the purposes of prosecution, imposing a sentence or enforcing a sentence.

### Examples of Joint Operations

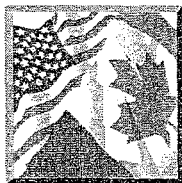
In February of 2001, an 11-year-old child was abducted from Portland, Oregon, and transported across the Canada-U.S. border to Vancouver, British Columbia, where the child was forced into the sex-trade.

Vancouver Police officers spotted the child and worked quickly to communicate information through the Deter and Identify Sex Consumers (DISC) database, which links several Canadian and U.S. police forces, and initiated a joint investigation which resulted in the laying of charges in both Canada and the United States. The perpetrators are currently incarcerated in the United States.

In June of 2006, the RCMP Okanagan IBET, together with the U.S. Border Patrol, intercepted 10 Korean nationals (8 females and 2 males) attempting to walk across the Canada-U.S. border near the city of Osoyoos. During their preliminary interviews, many of the female migrants advised that they had not yet paid to be transported into the U.S., but knew that there would be a debt they would have to pay once in their final destination. Some of the women believed they were going to work in jobs such as waitressing; however, other evidence indicated that they would likely have been forced into providing sexual services at massage parlours in various major cities in the U.S.



## Chapter 6: Recommendations



Over the past decade, TIP has become a global phenomenon. Canada and the United States, and the border we share, are not immune to this reality. Both countries recognize that the illegal movement of people, including TIP is a serious cross-border issue, which includes national security, human rights, and organized crime concerns for our respective governments. The clandestine and transnational nature of TIP has created common challenges for our countries.

While each country has developed different domestic approaches to addressing TIP, we ultimately share common objectives: to prevent TIP, to prosecute offenders, and to protect TIP victims. Canada and the

United States are committed to working together to address the common challenges posed by TIP and to accomplish our shared objectives. We present the following initiatives for future consideration in developing a collaborative and bi-national approach to addressing TIP across our shared border:

- Improve information sharing between both countries;
- Undertake additional joint targeting initiatives; and
- Continue working together to gain a better understanding of the cross-border problem.

## Acronyms

CBCF	United States / Canada Cross-Border Crime Forum
CBSA	Canada Border Services Agency
CIDA	Canadian International Development Agency
CISC	Criminal Intelligence Service Canada
DFAIT	Department of Foreign Affairs and International Trade
DHS	United States Department of Homeland Security
DOJ	United States Department of Justice
DOL	United States Department of Labor
DS	Diplomatic Security Service
FBI	Federal Bureau of Investigation
G/TIP	Office to Monitor and Combat Trafficking
HHS	United States Department of Health and Human Services
HSTC	Human Smuggling and Trafficking Center
IBETs	Integrated Border Enforcement Teams
IBIT	Integrated Border Intelligence Teams
ICE	Immigration and Customs Enforcement
ICITAP	International Criminal Investigative Training and Assistance Program
ILO	International Labour Organization
IOM	International Organization for Migration
IPEC	International Program for the Elimination of Child Labour
IRPA	<i>Immigration and Refugee Protection Act</i>
IWGTIP	Interdepartmental Working Group on Trafficking in Persons
NAALC	North American Agreement on Labor Cooperation
NAFTA	North American Free Trade Agreement
OAS	Organization of American States
OCSE	Organization for Security and Cooperation in Europe
OPDAT	Office of Overseas Prosecutorial Development, Assistance and Training
PROTECT	<i>Prosecutorial Remedies and Other Tools to End the Exploitation of Children Today</i>
RCMP	Royal Canadian Mounted Police
SBA	Canada/United States Accord on Our Shared Border
SPP	Security and Prosperity Partnership
TIP	Trafficking in Persons
TVPA	<i>Trafficking Victims Protection Act of 2000</i>
TVPRA	<i>Trafficking Victims Protection Reauthorization Act</i>
USCIS	United States Citizenship and Immigration Services

TERRI JEAN BEDFORD, AMY LEOVITCH,  
VALERIE SCOTT

AND

ATTORNEY GENERAL OF CANADA

Applicants

Respondent

**ONTARIO  
SUPERIOR COURT OF JUSTICE**

Proceeding Commenced at Toronto

**AFFIDAVIT OF RICHARD POULIN**

Department of Justice  
Ontario Regional Office  
The Exchange Tower  
130 King Street West  
Suite 3400, Box 36  
Toronto, Ontario  
M5X 1K6

Per: Michael H. Morris  
Tel: (416) 973-9704  
Fax: (416) 952-4518  
Our File: 2-587923  
Law Society No.: 34397W

Solicitor for the Respondent,  
Attorney General of Canada

11677